


32101 073820969



1515
.717
.71



Library of



Dei
Sub Numine
Viget



Digitized by Google



LA PICARDIE

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉE A AMIENS,

SOUS LES AUSPICES

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME, DE L'AISNE, DE L'OISE ET DU PAS-DE-CALAIS.

TOME SEPTIÈME.

Année 1861.

AMIENS,
AU BUREAU DE LA REVUE,
CHEZ LENOEL-HEROUART, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES RABUISSONS, 10.

UN MOT

AUX LECTEURS DE LA PICARDIE.



Nous commençons aujourd'hui la publication de la seconde série de la *Picardie*. Un fait d'une grande valeur est venu constater le mérite réel de cette Revue : S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, a bien voulu la faire placer dans la *Bibliothèque des Sociétés savantes* de son ministère, et autoriser l'échange des six volumes formant la 1re série, contre les belles publications des comités historiques.

Plusieurs feuilles en ont d'ailleurs fait un éloge d'autant plus flatteur pour nous, que cet éloge n'avait pas été sollicité.

Ces succès, toutefois, ne nous ont pas aveuglé sur la valeur de la *Picardie ;* nous avons pensé que l'on pouvait élargir son cadre et améliorer sa rédaction.

En conséquence, notre Revue s'étendra désormais aux provinces limitrophes de la Picardie, à l'*Ile de France,* à la *Normandie* et à *l'Artois*.

Et pour donner plus d'intérêt aux articles que nous publierons successivement, nous parlerons souvent des églises, des châteaux et de la noblesse de ces provinces ; nous offrirons aussi à nos lecteurs une suite de documents rares et inédits,

et le tableau si pittoresque, si curieux des mœurs, des coutumes, des usages des Picards, des Normands et des Artésiens.

Les noms des principaux rédacteurs de la Picardie, de MM. H. Dusevel, d'Amiens, Ernest Prarond, d'Abbeville, Ch. Gomart, de Saint-Quentin, Mathon fils, de Beauvais, l'abbé Cochet, de Dieppe, Harbaville, d'Arras, de la Fons-Mélicocq, de Lille, de Pongerville et Caillette de l'Hervilliers, de Paris, etc., sont connus dans le monde savant et de sûrs garants du mérite des divers articles qui paraîtront à l'avenir dans cette Revue.

Amiens, ce 30 janvier 1861.

LENOEL-HEROUART.

LES JOUEURS DE FARCES A AMIENS

Fragment d'une HISTOIRE DE PICARDIE (1).

Le moyen-âge eût ses fêtes bouffonnes, ses spectacles pieux et délirants. Cependant jusqu'au XVI° siècle, les mystères qui faisaient la principale partie de ces spectacles, avaient conservé au milieu des cris, des trépignements de la foule qui s'empressait d'y assister, un caractère religieux qu'explique d'ailleurs la nature des sujets représentés.

Mais à partir de 1535, la scène change : Les mystères deviennent chez nous assez rares (2). La *Passion*, la *Mort et la Résurrection* du Sauveur des hommes, ne semblent plus des pièces propres à frapper l'imagination, à fixer les regards des spectateurs ; il faut aux hommes, aux femmes, aux jeunes gens qui se montraient précédemment si passionnés pour le *théâtre religieux*, des sujets plus en rapport avec les nouvelles opinions qui avaient commencé à se montrer, à paraître au grand jour.

---

(1) Lu à la séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, du 8 juillet 1860.

(2) On ne joua guère de mystères à Amiens que dans les années 1547, 1549 et 1559. Voy. les *Registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens*.

L'autorité inquiétée, avec raison, de cette tendance des esprits vers un spectacle anti-dévot, chercha à s'opposer autant qu'elle put à un nouveau genre de pièces qui avaient la vogue et qu'on appelait FARCES, mais qu'on eût bien mieux nommées *satyres, diatribes;* car elles étaient presque toujours dirigées contre la religion, ses ministres ou des particuliers.

De là, dans plusieurs villes, des réglements fort sévères, et même un arrêt du parlement de Paris (intervenu en 1538), pour empêcher de jouer ces pièces nouvelles, ces *farces* grossières, où l'histoire sainte, scandaleusement travestie, n'offrait plus aux yeux des spectateurs que le hideux tableau de mœurs dépravées ou corrompues.

A Amiens l'échevinage ne se montra pas tout d'abord aussi rigoureux à l'égard des nouvelles pièces qu'on voulait représenter dans cette ville; elle ne les interdit pas absolument, surtout celles dans lesquelles figuraient des personnages de *l'Ancien* ou du *Nouveau Testament* (1); elle se borna pour le moment, à défendre aux *joueurs d'Amiens* et à ceux des pays éloignés qui passaient par cette ville, de ne pas représenter de ces farces immorales et trop souvent impies, sans les avoir montrées préalablement aux échevins, et dans leur hôtel (2).

Cette prescription était fort sage: on pouvait ainsi savoir

---

(1) En Flandre c'était le contraire : là on ne voulait pas laisser jouer de farces auxquelles la *saincte escripture estoit meslée.* Voy. une lettre écrite par la duchesse de Parme au conseil de Hainaut, le 15 novembre 1559. *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, in-8°. Bruxelles, 1856, tome VIII, pages 44 et suivantes.

(2) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1559.

à l'avance si ces *farces* ne contenaient rien d'offensant pour la religion, l'état ou les particuliers; mais bientôt elle fut insuffisante : Lès excès sans cesse renaissant que se permettaient de fanatiques joueurs, des comédiens imbus des doctrines de Luther ou de Calvin, ou bien diffamateurs hardis qui, sous le voile d'allusions comiques, faisaient la critique des gens honnêtes ; ces excès, disons nous, portèrent le corps de ville à prendre des mesures sévères, pour mettre un frein à ce dévergondage éhonté, pour arrêter un désordre qui inspirait de vives alarmes à la plupart de nos concitoyens.

En conséquence, injonction fut faite aux joueurs de *farces* d'avoir à ne plus représenter *rien qui fut mal sentant de la foi, ou contre l'honnesteté publique* (1); mais cette injonction n'empêcha pas le mal d'augmenter.

Pour y mettre un terme, on fut forcé de défendre alors aux *joueurs de farces* de les représenter, sans avoir été soumises à une *mûre délibération*, de la part de l'échevinage d'Amiens ; et c'est ici que je dois citer, comme ayant paru à des savants de la capitale offrir un haut intérêt pour l'histoire de l'administration et des mœurs, une délibération de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, du 18 juillet 1560, qui permit à Jacques Macron et ses compagnons de jouer *l'Apocalypse* (2) *et autres histoires et farces honnêtes et non scandaleuses* (3). Cette autorisation ne

---

(1) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1559.

(2) Dom Grenier, dans son *Introduction à l'histoire de Picardie*, dit qu'en 1541, des joueurs de farces d'Amiens avaient été autorisés à représenter pareillement *l'histoire de l'Apocalypse*, mais à la charge de ne pouvoir jouer *aux chandeles*, et de ne prendre pour chacune personne plus grand prix que deux deniers. Voy. cette introduction, in-4°. Amiens, 1856, page 404.

(3) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1560. *Revue des sociétés savantes*, seconde série, tom. 3. pag. 108.

fut accordée, après un sérieux examen, qu'en considération de ce que les jeux à représenter *étaient imprimés, avec privilége du roy.*

Mais comme certains *joueurs de farces,* malgré les recommandations qui leur avaient été faites, se permettaient encore de sortir de leurs rôles, et de se livrer à des insolences, à des injures telles qu'il en arrivait souvent des rixes, des mêlées affreuses dans le lieu où ils avaient établi leur théâtre, on finit par ne plus tenir compte du *privilége du roy.* On alla même plus loin : on n'eut plus égard aux lettres spéciales accordées par le monarque et qui *permettaient de jouer.* C'est encore ce qui résulte d'une autre délibération de la mairie d'Amiens, qui n'est pas moins intéressante que celle dont nous avons parlé plus haut.

On voit, en effet, par cette délibération que *Jehan Poignant* dit *l'abbé de la Lune* et ses compagnons *joueurs de farces,* ayant demandé au corps de ville l'autorisation de jouer à Amiens, se fondant sur les lettres du roi, qui leur permettaient de donner des représentations *dans toutes les villes,* les *bourgs et les villages du royaume,* la majorité des échevins fut cependant d'avis de ne pas les autoriser à jouer dans cette ville, quoiqu'ils offrissent de le faire en *toute honnesteté et modestie,* pour éviter aux séditions (1).

Ce motif, s'il était vrai, pouvait justifier la rigueur déployée en cette circonstance par les échevins d'Amiens, contre les *joueurs de farces* en général et contre *l'abbé de la Lune* en particulier; or, on voit par une précédente délibération qu'il en était malheureusement ainsi, à cette triste époque.

---

(1) *Registre aux délibérations* de 1571. — *Revue des sociétés savantes,* tome III, seconde série, page 109.

En effet, on lit ce qui suit dans l'échevinage du dernier jour de juillet 1567 : « Sur ce que Samuel Treslescat et ses compagnons *joueurs ou réciteurs* (sic) *d'histoires, tragédies, comédies, farces*, etc., etc., se sont présentés devant Messieurs et leur ont demandé l'autorisation de jouer en cette ville, suivant la permission qu'ils ont obtenue de Mgr le prince de Condé, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Picardie, mesdits sieurs après avoir mis l'affaire en délibération ont conclu : *de ne pas permettre, quant à présent, auxdits Treslescat et ses compagnons de jouer et réciter en ceste ville,* pour obvier à toutes noises et débats qui, souvent, se sont faictz en pareille assemblée; comme aussi aux maladies qu'il peut en arriver, *par les chaleurs où nous sommes;* attendu, encoires, les éditz du roy, les arrests de la cour, la cherté des vivres, la pauvreté du menu peuple *qui pourrait perdre son temps à voir ces jeux;* enfin à cause des troubles et des dégatz des gens de guerre, et pour plusieurs autres bonnes raisons et considérations qui ont été plus amplement déduites (1).

Il semble, en vérité, quand on lit cette longue énumération des maux, des accidents de toutes sortes qui pouvaient accompagner la représentation des *farces et moralitez* (2), que c'était pour ainsi dire sauver la patrie, que de ne pas permettre de les représenter dans Amiens.

Aussi, la difficulté pour les acteurs d'obtenir la permission nécessaire, se renouvelant souvent et l'agitation presque continuelle, causée en France par les troubles civils et religieux,

---

(1) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1567.

(2) On regardait les *bazochiens*, comme les inventeurs des pièces appelées *moralités*. Voy. les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* Edit. in-12, tome XXVI, page 365.

firent-elles disparaître les *farces* et les *joueurs* d'Amiens, vers l'année 1585. On ne vit plus guère alors dans cette ville, que des *Rhétoriciens*, des *faiseurs de vers* qui s'évertuaient à tourner de mauvais quatrains qu'on récitait du haut des théâtres dressés sur le passage des rois de France, des princes et des gouverneurs de Picardie, quand ils faisaient leur première entrée à Amiens.

La représentation des *farces*, *histoires*, etc., paraît, au reste, avoir été assez fréquente, si l'on en juge par le grand nombre de permissions qui furent demandées aux échevins de la ville. Nous citerons seulement ici les *farces* et les *histoires* que l'on fut autorisé à jouer, et dont les titres nous ont été conservés dans les Registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens.

Le 8 novembre 1520, on accorde à Jehan Dupré, Mahieu (1), Doderel et autres, la permission de jouer en chambre, pendant les fêtes de Noël, *les miracles de la Madelaine*, à condition qu'ils finiront à cinq heures du soir (2).

Le 3 octobre 1549, il est permis aux *joueurs de farces* de cette ville de représenter les fêtes et dimanches *l'histoire de la destruction de Ninive*, pourvu qu'ils ne joueront ni durant le service divin, ni après cinq heures du soir.

Au mois de juin 1581, la compagnie des *joueurs de la pa-*

---

(1) Mathieu.

(2) On trouve cette mention dans le Registre aux comptes de la ville, du 28 octobre 1517 au 27 octobre 1520 : *a esté donné à aucuns* JOUEURS DE FARCES *qui ont joué à l'Ostel des Cloquiers* (l'Hôtel-de-Ville d'alors) X s. — Ceci vient encore confirmer notre assertion telle que dans le principe, le maire et les échevins d'Amiens n'interdisaient pas complètement la représentation des farces, puisqu'on les jouait devant eux, dans la salle de la mairie.

roisse Saint-Jacques d'Amiens, demande et obtient permission de représenter le jour de son patron, et après vespres *l'histoire de Tobie par personnages*, au carrefour de la rue de l'*Aventure* et de celle de la *Hautoye*, à la charge de ne jouer rien *d'erroné* ou de *scandaleux* et toujours sous la condition expresse de communiquer les jeux au bureau de l'échevinage, *avant de les représenter*.

En 1584, le 19 juillet, il est permis aux joueurs de la même paroisse de Saint-Jacques de représenter *Saül furieux*, le jour de la fête du saint, et sans pouvoir jouer *avant la fin des vespres*.

Comme nous l'avons déjà dit, et qu'on peut au reste le voir par ce qui précède, la ville n'accordait guère sa permission que pour représenter des *sujets sacrés*, et l'on trouve dans les registres de la mairie plusieurs requêtes qui furent rejetées, parce qu'elles tendaient à obtenir l'autorisation de jouer des pièces profanes, telles que les *forces d'hercule* et autres *histoires bouffonnes* (1).

Un grand appareil présidait ordinairement aux jeux d'*histoires*, de *farces* et de *moralités* que l'on représentait au XVIe siècle, dans le nord de la France. Pour en avoir une idée il suffit de lire le document que nous avons publié avec M. de La Fons de Mélicocq dans nos *archives de Picardie* (2). On y verra que lorsqu'on jouait *l'histoire de David*, on faisait paraître un très-grand nombre de personnages sur la scène, et même jusqu'à des animaux, un *lion* et un *ours* que le roi prophète *egeulloit* (dechirait) et tuait l'un après l'autre; puis, venait *Goliath*

(1) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1560.

(2) In-8o. Amiens 1842, tome II, page 219 et suivantes.

armé de toutes pièces *grand et puissant*, prosterné à terre, aiant une pierre au front et auquel David *copoit la teste de son espée*. L'auteur de cette espèce de programme ou d'annonce, prend soin, en outre, d'indiquer l'habit que devait avoir David, au commencement de la pièce : il sera, dit-il, *comme ung pastureau*, ou en d'autres termes, vêtu comme un jeune berger.

Les costumes que portaient les *joueurs de farces* dans les diverses représentations qu'ils donnaient ont été, d'ailleurs, l'objet de beaucoup de recherches de la part d'écrivains consciencieux et savants; mais ces recherches n'ont abouti, jusqu'à ce jour, qu'à des notions vagues et incertaines. On a bien cru retrouver une partie de ces *costumes de théâtre*, dans les riches et somptueux habits dont on a affublé les personnages de l'une des arcades de *l'histoire de saint Jean*, qui décore la clôture du chœur de notre magnifique Cathédrale d'Amiens (1), et il serait possible qu'il en fut ainsi ; mais il reste toujours à savoir : comment on habillait ces *nains*, ces *géants*, ces *diables*, ces *animaux fantastiques* que l'on introduisait tout-à-coup sur la scène où on les faisait marcher, crier et parler ; il reste, aussi, à découvrir le langage, les discours plus ou moins étranges que l'on prêtait à tous ces monstres, qui excitaient tantôt la peur et tantôt la joie ou les bravos d'une foule avide d'émotions.

Enfin, ce serait une bonne fortune si l'on parvenait à retrouver chez nous, quelques unes de ces grosses et naïves *farces picardes*, représentées par des *joueurs d'Amiens* ou

---

(1) Voir à cet égard le travail de MM. les abbés Jourdain et Duval, intitulé : *Clôtures du chœur de la Cathédrale d'Amiens*, in-8°. Amiens, 1848, page 77 et suivantes.

d'autres enfants du pays. Elles offriraient, sans doute, au philologue, à l'érudit des différences dignes de remarque, avec celles que jouaient en passant dans notre ville, ces comédiens nomades, ces espèces de bohêmes vagabonds dont les descendants s'exercent encore aujourd'hui à des tours de force, à faire battre et chanter polichinelle, ou bien à dire la *bonne aventure* aux villageois assez crédules pour ajouter foi à leurs oracles menteurs.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France
de Picardie, etc.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.



Emplacement de Quentowic.

Sur la rive droite de la Canche et à son embouchure, existait dans les quatre premiers siècles de la domination franque, une ville célèbre par son commerce. Son nom était *Quentavicus* ou *Cuentavicus*, et quelquefois *Quentawicus* ou *Cuentawicus*, c'est-à-dire Ville de la Canche, *quasi Vicus ad Quantiam, seu Cuantiam*. Quelques auteurs la désignent aussi sous le nom de *Wicus*, *Vic*.

Leblanc, dans son *Traité des monnaies*, page 102, dit : « J'ai donné quelques monnaies fabriquées dans un endroit » nommé *Wicus*, et je ne doute pas qu'il ne soit le même que » *Quentawicus*. »

Doublet, dans son *Histoire de Saint-Denis*, page 656, rapporte un titre qui fait voir que *Wicus* était un port de mer : » *Omnes civitates in regno nostro maximè ab Rotomo porto,* » *et Wicus porto qui veniunt de ultrà mare.* »

Alcuin lève toute incertitude lorsqu'il dit :

» *Quentowic id est Vicus ad Quantiam Hunc locum Alcuimus*
» *nunc Vicum, nunc indeclinabulo Wicus nominat* : *In Ep.* 93,
» *Martinus in Wico,* etc., etc., *et in Ep.* 12 : *Revertenti me*
» *de Wicus,* etc., etc.

» *Quentawic id est Vicus ad Quantiam In Vita S. Bonifacii*
» *Cuentavic ; In Vita S. Richaris Quentowig ; apud Bedam*
» *Quentavic ; aliis simplicer Vicum* (1).

Ces preuves ne permettent pas de douter que *Wicus* et *Quentowicus* ne soient la même ville. Au reste Quentowic a été fort célèbre par ses monnaies, ainsi que nous le verrons dans cette notice. C'est l'opinion de Du Cange, qui dit que « le droit » que Quentowic avait de battre monnaie sous le nom et l'au- » torité des rois de France, confirme l'opinion de ceux qui » ont écrit que le port nommé *Wicus* dans les titres, n'est » autre que Quentowic, parce que celui-ci avait un pareil » droit, et que d'ailleurs c'était un port fameux sur la mer » océane (2). »

Cette ville faisait partie du pays des Oromansacs, qui dépendait de la Morinie : « *Oromansacti juncti hago qui* » *Gesoriacus pagus dicitur* (3). »

Elle était célèbre sous Dagobert, et Aimon, duc de la France maritime, y faisait sa résidence. C'était un port fameux du temps de nos premiers rois, servant d'entrepôt pour le commerce des états de Charlemagne. Il y avait un hôtel de monnaies et des bureaux de péage. Le Comte ou le Duc du canton était chargé d'y exercer la police, et Celui qu'il choisissait à

---

(1) Dom Grenier. Bibliothèque impériale, paquet 19. Art. 7, n° 155.

(2) *Notes historiques sur Etaples.* — Bibliothèque impériale, Picardie, supplément français, n° 1203.

(3) Pline, liv. 4, chap. 17.

cet effet avait le titre de *Procurator*. Un intendant présidait à son commerce sous le nom de *Præfectus Emporii*. La devise de la ville était un vaisseau. De nombreux navires abordaient à son port, et une foule de marchands étrangers étalaient dans ses foires solennelles, les riches produits apportés des pays lointains. Ce fut en 842, pendant l'une de ces foires que les Normands débarquèrent en silence et livrèrent cette ville aux flammes et au pillage, ne laissant debout que les édifices que les habitants rachetèrent à prix d'argent. Ils ne tardèrent pas à revenir les années suivantes, pour y commettre de nouveaux ravages et finirent par l'anéantir complètement en 888.

Après ce désastre, Quentowic ne se releva plus de ses ruines et resta longtemps ignorée. Mais la science qui ne laisse rien périr, a recherché l'emplacement de cette malheureuse cité, et est enfin parvenu à lui assigner un lieu qui lui fut longtemps contesté.

Quelques auteurs la mettent sur la rive gauche, d'autres sur la rive droite de la Canche ; et le plus petit nombre sur les bords de l'Authie, ou même en Normandie.

Les éditeurs des *Documenta Germaniæ Historicæ*, t. 3. p. 359, nomment Saint-Josse, comme ayant remplacé Quentowic.

Eccard, historiographe de l'électeur de Hanovre, assure que Quentowic était située sur la Canche vis-à-vis Etaples, et aboutissait au monastère de Saint-Josse. C'est aussi l'opinion de M. de Valois dans sa *Notice des Gaules* p. 461 : « Quentowic était sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Josse, » d'après cet auteur, dans sa *Réfutation de Samson*, qui plaçait Quentowic dans l'Authie, à Quen-le-Vieil.

Le père Labbe, dans ses *Anciens Mélanges*, page 44, rap-

porte qu'on appelait *Wicarii* les habitants de la contrée. C'est également l'opinion de Doublet.

Alcuin, dans sa 93e lettre, page 1620, dit : « *Martinus* » *in Wico apud Sanctum-Judocum infirmus remansit.*

L'abbé Robert, dans le 8e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, p. 522, traduit ainsi ce passage : « Martin est resté malade à Quentowic, à Saint-Josse. »

D'après cette traduction, cet écrivain fixe à tort l'emplacement de Quentowic à Saint-Josse-sur-Mer. D'ailleurs il n'était pas certain de son opinion. « Car la *Chronique de Fontenelle*, » dit-il, p. 520, tirée d'un très-ancien manuscrit, nous ap- » prend que les gens les mieux instruits de l'antiquité, sont » aujourd'hui très-embarrassés pour fixer où Quentowic était » bâtie dans ces temps reculés. »

Wastelain, dans sa *Description de la Gaule Belgique*, p. 356, dit : « L'endroit le plus remarquable du Ponthieu est le port » de Vic, *Vicus* ou *Quentawicus*, ainsi nommé dans un Capitu- » laire de Louis-le-Débonnaire de l'an 835. Il est à croire » que sa situation sur le bord méridional de la Canche, en » latin *Quantia*, lui aura donné la seconde dénomination. Ce » port est ruiné depuis 700 ans. Etaples lui a succédé sur la » rive opposée. »

Piganiol de la Force, dans sa *Description de la France*, t. II, p. 387, dit : « Il y avait autrefois dans le Ponthieu, une ville » et un port connus et appelés *Quentowicus*, *Wicus*, c'est-à-dire » *Quantiæ Vicus*, parce que cette ville était située à l'embou- » chure de la Canche. Elle était vis-à-vis Etaples, dans l'en- » droit où est aujourd'hui le monastère de Saint-Josse, où » l'on voit encore beaucoup de ruines. »

Legressier, dans son Manuscrit de la bibliothèque impériale, place Quentowic à Saint-Josse-sur-Mer. « Ce port, dit-il,

» qui n'était pas resserré par les dunes qu'on y voit, ne con-
» siste plus qu'en une longue et vaste baie, où l'Océan s'en-
» gage par les villages d'Enocq et d'Attin, refoulant ses eaux
» jusqu'à Montreuil. »

M. Harbaville, dans son *Mémorial archéologique*, t. II, p. 106 et suivantes, place Quentowic sur la rive gauche de la Canche : « Demandez maintenant aux sables de cette rive
» l'emplacement qu'occupait Quentowic, car l'antiquaire ne
» peut dire où gît le cadavre de cette malheureuse cité.
» Toutefois l'inspection des lieux porte à croire qu'il faudrait
» peut-être la chercher de la ferme d'Ulbise, sur la Canche,
» au hameau de Valencendre, sur le territoire de la Calotte-
» rie. »

Selon M. Louis Cousin, dans son *Mémoire sur l'emplacement de Quentowic* (1), « ceux qui donnent la préférence à la rive
» gauche de la Canche, ne s'accordent pas entre eux, et
» indiquent l'un des trois villages de Cucq, Saint-Josse et la
» Calotterie. Dans le premier ce serait le hameau de Trépied,
» dans le second plusieurs points bien différents seraient dé-
» signés, d'abord et en première ligne celui de l'abbaye de
» Saint-Josse, puis la plaine vis-à-vis d'Etaples entre la
» Canche et la montagne, enfin le hameau de Villiers où
» d'autres auteurs, placent le lieu nommé *Runiacus* dans la
» *Vie de Saint-Josse ;* à la Calotterie, deux endroits sont signa-
» lés d'une manière toute particulière, d'une part le terrain
» entre la ferme d'Ulbise et le hameau de Valencendre, et
» d'autre part, le hameau de Vismarais. »

Mais la preuve que Quentowic n'était pas à Saint-Josse,

---

(1) *Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie*, IX[e] volume, p. 253 à 304.

nous est fournie par le livre des miracles de saint Wandrille où on rapporte que les reliques de saint Wandrille et de saint Ansbert furent déposées en 858 à l'église de Saint-Pierre à Saint-Josse, qui est près de Quentowic. « *Ad ecclesiam Sancti Petri quæ vicina est Emporio Quentavico.* » De plus nous voyons qu'une femme de Quentowic paralytique, s'étant fait transporter dans cette église pour implorer la protection des saints, retourna à son hôtellerie en faisant usage de ses membres. Or, si Quentowic et Saint-Josse eussent été un seul et même lieu, on eût dit qu'elle avait regagné sa demeure.

Le président Fauchet, dans ses *Antiquités gauloises*, place Quentowic à Caen, en Normandie, et le géographe Samson, à Quen-le-Vieil, sur l'Authie.

D'autres auteurs mettent Quentowic sur la rive droite de la Canche. Les partisans de cette opinion se prononcent pour Etaples et son territoire communal.

M. Louis Cousin, dans le mémoire précité, donne la liste de ceux qui placent Quentowic à Etaples ; ce sont :

Du Wicquet de Rodelinghem, auteur d'une notice manuscrite sur Etaples.

Bertrand, dans son *Histoire de Boulogne*, t. II, p. 37.

Henry, dans son *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 94, et dans sa Carte du Boulonnais, après la retraite des Romains.

Dubuisson, auteur d'un manuscrit sur les *Antiquités du Boulonnais*.

Dom Ducrocq, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans ses *Recherches historiques sur le pays des Morins*.

Lefebvre, dans son *Histoire de Calais*, t. Ier, p. 12, et dans sa Carte du pays sous les Romains.

Bernard, dans ses *Annales de Calais*, p. 62. Il a écrit qu'il avait découvert dans d'anciens manuscrits qu'Etaples et Quentowic étaient la même ville.

Morlet, dans le Pouillé du diocèse de Boulogne, au mot Estaples.

Nicolas Vignier, historiographe de France, dans sa *Description de la France*, p. 57.

Robert Wiart, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur d'une histoire manuscrite sur les *Antiquités d'Etaples*. Il est cité par Du Wicquet comme ayant placé Quentowic à Etaples.

A cette note de M. Cousin, nous devons mentionner ici un extrait du manuscrit du père Wiart, cité par Dubuisson, f. 434, où il dit : « Mathieu d'Alsace venaît de faire bâtir à
» Etaples, qui a porté jusqu'au IXe siècle le nom de Quen-
» towic, une forteresse où il avait transporté de la ville son
» hôtel de monnaies. »

Malbrancq, de *Morinis*, t. Ier, p. 10 et t. II, p. 147.

Bucherius, Belgium Romanum, lib. I, p. 13.

L'abbé Robert, p. 523, prétend que son opinion sur l'emplacement de Quentowic est confirmée par Bucherius ; mais Bucherius est loin de lui être favorable. Voici ce qu'il dit en parlant de Quentowic : « *Fontanellense Chronicon a Normannis, anno*
» *Christi* 864, *Quentawicum, ita deletum scribit ut ubi jacuerit*
» *hodie etiam à doctioribus inquieratur. Ego iis hactemus accedo*
» *qui eamdem ac Estaples existimant.*

Nicasius Fabius, chanoine de Commines, géographe de renom, auteur de l'*Ancienne Flandre*, qu'on trouve dans Sanderus.

Sanderus, *Flandria Illustrata*.

Mabillon, *Acta Sanctorum ord. benedict*. sæculum 2, p. 12 :

« Quantiam scilicet fluvium *in Morinis Gallicæ populis ad*
» *Britannicum fretum vulgo* la Canche, *appellatum à quo*
» *Quentawicus portus dénominatus, modo Stapulæ* (Estaples),
» *dictus.* »

Annales ord. benedicti, t. II, p. 1651.

L'Annuaire du Pas-de-Calais, rédigé en 1808, par Leduc et Alexandre, contient le passage suivant : « Etaples n'est
» qu'un faible reste d'une ancienne ville considérable qui
» existait sur la droite de la baie. »

Du Cange, dans son *Histoire de Picardie*, ms. de la bibliothèque impériale, supplément français, n. 1203, liv. XIV, émet une dernière opinion, qui est aussi la nôtre, et qui est la plus généralement adoptée ; on se rangera facilement de notre avis, en lisant les preuves que nous en donnons.

Du Cange dit : « Etaples est une petite ville ou place assise
» à l'embouchure et sur la rive droite de la Canche. Elle est
» nommée *Stapula*, dans Loup, abbé de Ferrière, qui vivait
» du temps de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, ce
» qui fait douter que ce lieu ait été le fameux port de Quen-
» towic, dont il est souvent parlé dans nos histoires, que
» la plupart des auteurs modernes estiment être la ville
» d'Estaples, sans que Quentowic subsistât longtemps déjà
» depuis le règne de nos empereurs, sous ce nom sous lesquels
» cette place était déjà reconnue du nom de *Stapula*.

» Il est probable néanmoins qu'Etaples avait quelque répu-
» tation dès ce temps là, et qu'elle fût à usage de port,
» puisque son nom fait assez voir que ce fût un lieu où l'on
» faisait amas de marchandises, qui y arrivaient de la Grande
» Bretagne et des autres pays étrangers, où elles se débitaient
» aux marchands du royaume. C'est là la force de ce mot
» d'où vient que Cambden écrit que la ville de Lincolm, en

» Angleterre, *ab Eduardo in Stapulam, quam vocant in lana-*
» *rum, coriorum, plumbi*, etc., etc., *Emporium constituta est.*
» C'est dans ce sens que Knyghton dit qu'en 1352, *ordinatæ*
» *sunt Stapulæ esse Londinys*, et qu'en 1363, le roi *Eduardum*
» *ordinavit Stapulas lanarum esse apud Calesiam.*

» Comme le mot *Stapula* signifie une ville de trafic, où les
» marchands étrangers abondent de toutes parts et où toutes
» sortes de marchandises se débitent, et que le terme *Empo-*
» *rium*, qui est attribué par les auteurs au port de Quentowic,
» a la même signification, tant parmi les Grecs que les Latins,
» j'estime qu'on peut se rendre aisément à l'opinion de ceux
» qui ont avancé que la ville d'Etaples est le port de Quento-
» wic, vu d'ailleurs que la plupart des auteurs la placent non
» seulement sur la mer Océane, mais encore sur le détroit qui
» est entre l'Angleterre et la France, et même sur la rivière
» de Canche. »

G. Souquet.

(La suite au prochain numéro.)

L'ANCIENNE ÉGLISE DE FRESNOY-LE-GRAND

(AISNE).

Avant que l'ancienne église de Fresnoy-le-Grand (Aisne) ait disparu complètement et ait été remplacée par une église moderne, nous avons fait lever le plan et dessiné, avec la plus grande exactitude, la vue de cet ancien monument.

On verra, par le dessin ci-contre, que l'église de Fresnoy-le-Grand est un édifice sans grâce et sans formes ; bâti en grés dans le bas, en pierres blanches dans les parties moyennes et en pierres et briques dans le haut.

La tour carrée qui domine le portail est lourde, formée de murs très épais, percés de meurtrières dans certaines parties. Les deux angles de cette tour, du côté de la façade, sont surmontés de deux petites tourelles en briques à cul-de-lampe. La partie haute de la tour, percée de deux étroites fenêtres à ogives, est d'une époque plus récente que le bas.

Des pierres avec inscriptions, trouvées dans la démolition de la tour, et le portail plein-cintre peuvent faire présumer que ce clocher remonte au moins au XIII[e] siècle ; les larges fenêtres à ogives de l'abside et du transept indiquent une origine moins ancienne. Quant aux bas-côtés de la nef, à fenêtres

pètites et étroites, une pierre de la corniche nous apprend que cette addition a été faite en 1675.

L'église dont nous donnons ici le dessin a été démolie en



VUE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE FRESNOY-LE-GRAND.

1859, et la construction de la nouvelle église est faite sur les plans de M. Dablin, architecte à St.-Quentin.

L'église de Fresnoy-le-Grand est sous l'invocation de saint Éloy. On y vient en pèlerinage pour faire marcher les jeunes enfants et obtenir la guérison de la maladie du *carreau*. L'église était anciennement entourée des Fermes du roi ; aujourd'hui on retrouve, dans les maisons voisines des caves de guerre, galeries souterraines qui paraissant devoir converger vers le clocher. On sait que, dans beaucoup de villages de Picardie, on rencontre ces caves-refuges ou *muches*, où l'on pénètre par un escalier pratiqué assez souvent dans le clocher de l'église. Ces cryptes, qui se composent de galeries ouvertes dans le tuf, ont évidemment été habitées ; elles forment comme des rues souterraines qui, dans les moments de guerre et d'invasion, permettaient aux habitants de se soustraire à la brutalité du soldat.

Aucune des anciennes provinces de France ne compte un plus grand nombre de ces cavernes que la Picardie ; la plupart de nos villages sont minés par des travaux souterrains qui remontent à une haute antiquité, et qui doivent leur existence aux guerres sanglantes et aux ravages dont ils ont été si souvent le théâtre.

Ces mystérieux asiles, qu'on appelle *muches, caves-refuges, caves de guerre, refuges souterrains*, selon les cantons où ils sont situés, sont à peu près aussi nombreux que nos villages, et, tous les jours, il s'en découvre dans des localités qui n'en soupçonnaient pas l'existence.

Ce sont, presque partout, des allées de 2 m. 30 à 2 m. 60 de hauteur sur autant de largeur, bordées à droite et à gauche de cellules pratiquées dans la craie ; on y trouve des fours, des débris de poteries et d'ustensiles de ménage, des traces de solives et de rateliers.

Nous pourrions citer plus de trente villages des environs

de Saint-Quentin qui ont des caves de guerre; tels que : Brancourt, Beaurevoir, Hargicourt, Magny-la-Fosse, Trefcon, Happencourt, Vendeuil, Maissemy. le Verguier, Ribemont, Lesdins, Dury, le Hautcourt, etc., dans lesquels on trouve des galeries, communiquant, soit avec le clocher, soit avec l'ancien château, soit de maison à autre, soit, enfin, avec l'extérieur, où elles ont une issue secrète aboutissant dans un pli du terrain.

Il existait, il y a encore peu de temps, sur la place de Fresnoy-le-Grand, un très-vieux tilleul : cet arbre séculaire, aux branches duquel on a pendu plusieurs personnes au moment de la révolution de 93, a été abattu en 1835.

Ces vieux témoins des anciens temps s'en vont malheureusement tous les jours, et avec eux disparaissent les traditions qui les entourent. C'est ainsi que nous avons vu abattre avec regret l'*Arbre d'Omissy,* sous lequel la tradition prétend que Calvin, curé de Marteville, a fait ses prédications dans le Vermandois.

Le terroir de Fresnoy-le-Grand conserve plusieurs lieux-dits qui indiquent qu'il aurait été le théâtre de bien des luttes sanglantes : l'*Attaque*, petite éminence où, dans des temps reculés, commença dit-on, un grand combat ; — le *Fonds des mourdris* (1), lieu témoin autrefois d'un massacre considérable ; — le *Riot* (2) *du coutelas*, ancien fossé qui roula, dit-on, du sang avec ses eaux et dans lequel on a trouvé beaucoup d'armes antiques.

Fresnoy-le-Grand, jadis Fresnoy-en-Arrouaise, est ancien ; il en est parlé dans une charte de l'an 954. Ce village

---

(1) *Mourdre, murdre ;* meurtre, meurtriers.

(2) *Riot ;* petite rivière.

appartenait autrefois à l'abbaye d'Homblières. Les seigneurs de Fresnoy portaient, en 1560 : *d'azur à trois marcs aux anses d'or*.

Aujourd'hui, c'est un village important (4,137 âmes), qui doit son accroissement rapide à la fabrication des gazes de soie et fils, qui y fut introduite en 1770, et à la fabrication des châles qui s'y est développée depuis quelques années à un haut degré de prospérité. Ce mouvement d'activité et de progrès s'est encore accru depuis que le chemin de fer du Nord y a établi une station en 1855. Cette station vient malheureusement d'être le théâtre d'une catastrophe bien douloureuse, par suite de la rencontre de deux trains, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1860 ; plus de trois personnes y ont perdu la vie et plusieurs ont été blessées très grièvement.

Ch. GOMART.

BEAUX-ARTS.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

Plusieurs documents nouveaux et curieux touchant les frères Anguier nous étant tombés sous la main, puis ayant eu maintes fois occasion d'étudier leur style et d'admirer leurs ouvrages, nous nous sommes trouvé entraîné, par le charme du sujet, à écrire l'histoire de ces illustres normands. Sans ces heureuses circonstances, nous n'eussions point certes osé prendre la plume après Guillet de Saint-Georges et le comte de Caylus. Et en tout cas ce n'est point précisément que nous ayons la prétention de refaire les ouvrages de ces deux savants ; mais, tout simplement, notre intention est, d'y ajouter ce que nous avons trouvé de neuf, ce que nous avons glané par ci, par là, et qui nous a paru digne de compléter ou de rectifier leurs intéressantes notices. Nous nous permettrons, en même temps, d'étudier à notre manière et d'apprécier à notre point de vue l'œuvre des deux frères Eudois.

C'est ainsi que nous avons divisé le présent travail en deux parties : la première contient, avec quelques épisodes de la vie des frères Anguier, l'appréciation de leur Œuvre que nous étudions d'abord absolument et que nous comparons ensuite à

ceux de leurs devanciers, de leurs contemporains et de leurs successeurs. Dans le second chapitre, nous dressons le catalogue général et détaillé des ouvrages de ces deux célèbres sculpteurs.

Il est opportun de rapporter ici les explications des éditeurs des Mémoires sur les Membres de l'Académie des Beaux-Arts.

« La bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts possède sur Michel Anguier des papiers nombreux et intéressants qui se divisent en deux séries. La première série comprend :

» Une liasse (n° 1) contenant trois manuscrits du mémoire de Guillet qui est encore reproduit dans son cahier où il se trouve le quatrième. Nous avons comparé ces divers textes, et après avoir reconnu que le mémoire transcrit au cahier avait été très-abrégé par Guillet, nous avons donné la préférence au manuscrit qui porte en tête la date de lectures à l'Académie ;

» Un manuscrit (n° 2) qui est une copie textuelle du mémoire inséré au cahier de Guillet, mais d'une autre écriture que la sienne ;

» Un manuscrit (n° 3) que nous regardons comme étant de la main de Van Clève ; c'est la même écriture et la même orthographe qu'une note signée Van Clève en marge d'un mémoire sur Sarrazin, et cette note est précisément relative aux Anguier. Guillet s'est servi de ce manuscrit et nous y avons relevé les passages qu'il avait négligés ou altérés.

Enfin un manuscrit (n° 4) qui porte des indications de la main de Guillet et doit lui avoir été fourni par un membre de l'Académie, car les dates des conférences d'Anguier y sont mentionnées d'une manière précise. Nous avons également puisé quelques notes de ce manuscrit.

» La seconde série se compose de trois manuscrits. Le premier est une copie faite d'après le cahier de Guillet et annotée par le comte de Caylus ; le second est une transcription incomplète du même travail, et le troisième une mise au net définitive, mais qui n'est pas de la main de Caylus. Si le célèbre conseiller honoraire de l'Académie s'était borné, comme il l'a fait pour plusieurs de ses mémoires, à rajeunir le texte de Guillet en l'accompagnant de ses appréciations, nous nous serions contentés, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, d'extraire quelques renseignements de son travail ; mais cette fois, il a fait plus. L'analyse des conférences d'Anguier et de Regnaudin, les faits relatifs à ce dernier artiste, les détails sur l'état des arts en France il y a un siècle, et sur l'histoire même de l'Académie, font de ce mémoire un travail tout à fait distinct de celui de Guillet, et nous n'avons pas hésité à le reproduire tout entier. »

Ainsi s'expriment les savants Editeurs des *Mémoires sur la Vie et les Ouvrages des Membres de l'Académie de Peinture et de Sculpture,* dont les manuscrits sont conservés à l'Ecole impériale des Beaux-Arts.

Guillet de Saint-Georges, dont il vient d'être question, a composé, à partir de 1689, pour les séances solennelles de l'Académie, les éloges des membres que la mort avait frappés. « Ces mémoires historiques, » — c'est le titre que Guillet donne lui-même à ces études, contiennent les renseignements les plus précieux sur la Vie et les Ouvrages des principaux académiciens. Le consciencieux historiographe travaillait parfois d'après ses souvenirs personnels plus souvent d'après les notes qui lui étaient fournies par la famille même des artistes. Il composa ainsi des notices d'une forme un peu lourde sans doute, et d'ordinaire trop académique,

mais pleine de faits, abondantes en détails intimes sur l'homme et sur son œuvre, et qui doivent prendre rang parmi les plus curieux monuments de l'histoire des arts au XVIIe siècle. Elles sont conservées en manuscrit aux archives de l'Ecole des Beaux-Arts.

Le registre de Guillet présente ces mémoires dans l'ordre suivant : Nocret le père, Philippe et Jean-Baptiste Champagne, Michel Anguier, Le Sueur, Vignon, La Hire, Les Marsy, Sarrazin, Audran Buyster, Guillain, discours sur le portrait du roi, d'H. Testelin, Poissant et les Beaubrun.

Celui de Michel Anguier porte la date du 6 mai 1690.

I.

Appréciation de l'œuvre des Anguier.

Pour apprécier à sa juste valeur, d'une manière judicieuse et impartiale, l'œuvre d'un artiste ou d'un savant, il est utile de connaître parfaitement son sujet, de l'avoir par conséquent étudié sous toutes ses faces, à tous les points de vue, dans toutes les phases de son développement, dans toutes les périodes de sa vie; il faut le suivre à travers ses courses scientifiques ou artistiques, le voir, l'interroger dans ses travaux, l'observer dans ses relations sociales, politiques ou privées, le surprendre au milieu de ses ébauches et de ses écrits dans leur toilette matinale; le méditer dans sa correspondance épistolaire et ses rapports intimes; enfin, il faut pénétrer jusqu'au cœur de sa vie intérieure et cachée, au milieu de sa famille et de ses amis, quelquefois jouissant des dons de la considération et de la fortune, se livrant à la joie

et au plaisir, plus souvent, méconnu de ses contemporains, luttant péniblement contre les cruelles atteintes de la misère et de la faim, s'abandonnant, dans une vie pleine de fiel et d'amertume, à la douleur et au désespoir.

Heureux l'historien qui peut user de semblables matériaux et qui possède ainsi tous les documents capables de l'éclairer. Il pourra faire alors une moisson complète, et après son passage il ne restera plus rien à glaner, mais hélas! combien peu réunissent de pareilles conditions! Est-il rien de plus rare et de plus difficile que de rassembler tant de pièces et morceaux? Le temps, on le sait, est un rude vandale; c'est un ogre redoutable dont la passion est de dévorer sans cesse, de dévorer quand même, de dévorer partout et toujours; il se complaît dans la destruction et il se rue de préférence sur les faibles et les petits. Pour lui point de trève ni de repos; il faut qu'il brise, abatte, anéantisse. Que de savants illustres, que d'artistes éminents seraient de nos jours mieux connus, mieux appréciés, si le temps ne nous eût dérobé l'insigne larron, les renseignements les plus précieux et surtout cette partie intime de leur existence qui fait connaître l'homme par son âme et son cœur!

C'est ce que nous avons une fois de plus à déplorer à l'occasion des artistes célèbres dont nous écrivons la vie. Nous avons bien des *discours* curieux sur l'art qu'ils cultivaient avec tant de distinction et de gloire, mais rien de leur correspondance, rien de ces lettres particulières, de ces mémoires, de ces simples billets, de ces écrits fugitifs qui surprennent l'individu dans sa vie privée, dans ses rapports familiers, et qui le montrent au naturel et dans toute sa réalité.

Essayons pourtant de nous servir du peu d'éléments qu'il nous a été permis de recueillir.

Quel genre ont adopté les Anguier, quel style ils ont suivi, jusqu'où s'est élevé leur génie, quelles influences ils ont subies, quelle école ils ont fondée : telles sont les questions qui entrent naturellement dans cette partie de notre programme.

Pour répondre d'une manière satisfaisante à chacune de ces interrogations, nous devons rechercher quels furent leurs maîtres, leurs amis, leurs élèves; nous devons comparer leurs ouvrages avec ceux des anciens et des modernes qui s'en rapprochent; nous devons chercher à connaître la marche qu'ils suivirent dans leur carrière d'artistes; établir les variétés et faire la comparaison des sujets divers qu'ils ont traités; discerner les ouvrages qu'ils affectionnèrent particulièrement et où ils excellèrent; nous devons ensuite découvrir la classe de personnes par lesquelles ils paraissent avoir été recherchés ou qu'ils choisirent pour leurs clients; il faudra mentionner le genre des matières dont ils se servirent préférablement; faire le détail de leurs chefs-d'œuvre, ainsi que de leurs ouvrages inférieurs; montrer par quels genres de beautés ils s'immortalisèrent, comme dans quelle sorte de défauts ils se laissèrent entraîner quelquefois.

Ecoutons le savant M. de Guilhermy.

Les deux frères Anguier, François l'aîné et Michel le plus jeune, qui ont donné leur nom à l'une des salles du Musée de sculpture au Louvre, se rattachent à l'école du XVIe siècle, par leur maître Simon Guillain, disciple lui-même de Barthélemy Prieur; il excellèrent dans l'exécution matérielle. Leurs œuvres sont toutes traitées avec le plus grand soin, pleines de goût et de distinction, mais leur manière était plus correcte que savante; et comme la plupart de leurs contemporains, ils manquaient de cette verve puissante, de ces res-

sources d'imagination qui font les grands hommes. Leur talent se prêtait surtout à la représentation de la figure historique, à ce qu'en peinture nous appellerions le portrait. Tous deux fournirent une longue et honorable carrière dont la durée égala, peu s'en faut, celle du XVII[e] siècle. La ville de Paris leur était redevable d'une quantité prodigieuse de statues et de bas-reliefs dont une partie subsiste encore aujourd'hui.

Michel mourut en 1686, François en 1699. Une sépulture convenable leur fut donnée dans la nef de l'église de Saint-Roch. nous ignorons ce que sera devenu leur monument funéraire que le Musée des Petits-Augustins avait recueilli. Un jeune enfant debout, sculpté en marbre blanc et posé sur une espèce de cénotaphe, soutenait un cartouche sur lequel on lisait cette inscription :

« Dans sa concavité, ce modeste tombeau
» Tient les os enfermés de l'un et l'autre frère.
» Il leur était aisé d'en avoir un plus beau,
» Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire.
» Mais il importe peu de loger noblement
» Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste,
» Pourvu que de ce corps quittant le logement,
» L'âme trouve le sien dans le séjour céleste. »

On peut ajouter à cette appréciation que les frères Anguier, furent des sculpteurs savants, des artistes d'étude et d'observation.

Dire qu'ils tombèrent, dès l'âge le plus tendre, dans les ateliers des Guillain et des Sarrazin, c'est assez faire voir qu'ils furent, tout jeunes, imbus des principes de la grande école romaine qui compte parmi les maîtres les plus illustres, les Michel-Ange, les Dominiquin et les Carrache.

Dire qu'ils furent honorés de l'amitié des Poussin, des Lebrun, des Mignard, des Dufresnoy, des Stalla, c'est assez

faire sentir le côté sympathique qu'ils manifestèrent pour la magnifique école italienne représentée par les Raphaël, les Jules Romains et les Corrége.

Dire enfin qu'ils eurent pour élèves les Girardon, les Gaspard et Baltazar Marsy, les Corneille Van Clève, n'est-ce pas porter jusqu'à l'évidence, l'influence qu'ils reçurent d'une étude sérieuse de cette éclatante école athénienne, qui compta, parmi ses plus fervents adeptes, le fameux sculpteur Glicon.

Avec les Poussin, les Carrache, ils eurent le privilége de gravité et de la réflexion; ils professèrent le principe qui allie l'observation de la nature avec l'imitation des meilleurs maîtres.

Le Guide leur légua une partie de la richesse de sa composition, de la correction de son dessin, de la grâce et de la noblesse de son exécution qu'il rehaussait du charme et de la fraîcheur de son coloris.

Les Michel-Ange et les Carrache leur apprirent à traiter habilement le grandiose, l'austérité, la fermeté, l'élévation des pensées et des sentiments.

Enfin, avec l'Albane et l'Algarde, ils excellèrent dans le genre gracieux; mais aussi, avec l'Algarde et l'Albane, ils laissèrent échapper dans leurs figures un peu de mollesse et de monotonie.

L'un des deux frères, Michel Anguier, étudia profondément la célèbre école de Rhodes représentée par les fameux Ajesandre, Polydore et Athénodore; et il se passionna beaucoup pour cette illustre école athénienne dont le sculpteur Glicon fut un des plus grands maîtres.

Il faut dire aussi que les ressources si riches et si variées de l'allégorie, des contrastes et des oppositions, les effets sai-

sissants de la perspective ; la décence des vêtements, l'honnêteté des poses, le naturel des attitudes, le jet habile et vrai des draperies ; enfin le respect constant des règles de l'anatomie et de la physiologie, distinguent la plupart des ouvrages des frères Anguier.

On sait malheureusement fort peu de choses sur leur vie. Originaires tous deux de la petite ville d'Eu, sur l'extrême frontière de la Normandie et de la Picardie, l'aîné, François, naquit en 1604, et Michel en 1614. Ils montrèrent tous deux, presque au sortir de l'enfance un goût décidé pour le dessin et pour la sculpture. Eu n'est pas loin de Dieppe, la ville aux sculpteurs par excellence, il est probale que le père, Honoré Anguier, qui était simple menuisier à Eu, avait dans son pays des connaissances et des amis, toujours est-il que ces deux fils y firent leurs premières ébauches. Nous savons, en particulier, que Michel dès sa jeunesse avait témoigné un si grand penchant pour le dessin qu'afin de s'y appliquer entièrement, il quitta les principes du latin et s'attacha auprès d'un sculpteur qui commença par l'employer aux ouvrages que l'on faisait pour l'autel de la congrégation des PP. Jésuites de la ville d'Eu.

Quant à son frère François, il partit de bonne heure pour Abbeville, car le sculpteur Thibaut Poissan, né en 1605, à Estrées, près Crécy-en-Ponthieu, fut envoyé, à l'âge de 16 ans, à Abbeville, chez Martin Caron, sculpteur en bois, qui avait pour apprenti François Anguier (1).

Envoyé par ses parents à Paris, François Anguier fut placé chez le sculpteur Guillain (2). Son goût s'étant développé

---

(1) Mémoire sur les Membres de l'Académie de Peinture. I. — 256.
(2) Il y avait pour condisciple M. Hutinot. Loc. cit. — 1. — 194.

pour le travail et l'étude, il acquit bientôt assez de renommée pour être appelé en Angleterre. Ses ouvrages lui méritèrent des succès et lui procurèrent, de plus, assez d'argent pour faire le voyage de Rome. Ce fut là que, pendant deux ans, il ne négligea rien pour perfectionner son talent. L'amitié du Poussin, de Mignard, de Dufresnoy, de Stella, dont il put se glorifier, suffirait seule pour donner une idée du mérite de ses ouvrages et de ce que ces artistes le croyaient capable d'exécuter.

A son retour à Paris, Louis XIII voulut le fixer près de sa personne en lui donnant un logement au Louvre ; ce monarque le préposa même à la garde de son cabinet des Antiquités.

On cite parmi les beaux ouvrages de François Anguier :

1° Le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, qu'il exécuta pour l'église de l'Oratoire Saint-Honoré ;

2° La statue en marbre de Jacques-Auguste de Thou, historien célèbre, mort en 1617 ;

3° Quatre statues aussi de marbre blanc pour le monument de la famille de Longueville, et représentant la Force, la Justice, la Tempérance et la Prudence ;

4° Le superbe mausolée de Henri de Montmorency à Moulins.

Michel Anguier partit également très-jeune pour Paris où il alla rejoindre son frère. De là il se rendit de même à Rome pour entrer dans l'école de l'Algarde, C'est là que pendant dix ans il se livra aux études les plus sérieuses et les plus approfondies de son art, et que son talent acquit cette liberté, cette pureté qui respirent dans tous ses ouvrages et qui décèlent une connaissance éprouvée des monuments antiques.

On ignore quels sont les ouvrages qu'il fit à Rome, mais il

est présumable qu'il y en laissa plusieurs, si l'on en juge par le grand nombre qu'il a exécutés dans sa patrie.

Ce ne fut qu'en 1651 qu'il revint en France, et la France alors était la proie dès dissensions civiles. L'année suivante il commença un crucifix d'ivoire de 22 pouces de haut et fort estimé. « Ne croiriez-vous pas, s'écrie M. de Chennevières, que dans cette enfance si amoureuse d'art, Michel avait vu plus d'une fois travailler les ivoiriers Dieppois, et que c'était un souvenir des sculpteurs de son pays qui lui échauffait le cœur et la main, lorsque, âgé de 38 ans, il commença ce fameux crucifix...? »

Son frère François, à cette époque, travaillait au tombeau du duc de Montmorency, qui décorait, à Moulins, l'église des religieuses de Sainte-Marie. Celui-ci employa utilement le talent de Michel pour le seconder.

Les magnifiques sculptures du Louvre, du Val-de-Grâce, du mausolée de Longueville, du monument du commandeur de Souvré, de la porte Saint-Denis, etc. : tels sont les travaux les plus considérables de Michel Anguier.

« Corneille Van Clève fut placé de bonne heure chez François Anguier qui le fit aussitôt travailler avec lui aux bas-reliefs de la porte Saint-Martin (1). »

» Girardon perfectionna ses talents en travaillant sous les Anguier. Il sculpta au Val-de-Grâce (2). »

» Les progrès que firent dans la sculpture Gaspard et Baltazar Marsy, invitèrent MM. Sarrazin, Anguier, Van Obstal et Buyster à leur donner de l'ouvrage. Après qu'ils eurent passé quatre ou cinq années dans de si bonnes écoles ils

(1) Mémoire de l'Académie. 2. — 74.

(2) Mémoire de l'Académie. 1. — 296. Art. Grosley.

trouvèrent un accès favorable auprès de M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, qui les fit travailler aux ornements de son hôtel dans la rue des Petits-Champs (1). Gaspard fut nommé professeur à l'Académie, reconnaissant pour ses maîtres, dans son discours de réception, Van Obstal, Sarrazin et Anguier (2). »

Martin Desjardins fut nommé recteur le 27 juillet 1686 à la place de Michel Anguier (3).

Les frères Anguier travaillèrent avec une égale facilité les matières les plus diverses et traitèrent avec non moins d'habileté les sujets les plus variés. Le bois, le stuc, la pierre, le marbre, l'ivoire, tout leur était propre. Les sujets religieux, l'histoire profane, l'allégorie, la fable, leur fournirent tour à tour des personnages et des scènes dont ils reproduisirent les traits, les physionomies, les actions avec une merveilleuse adresse et un rare bonheur.

Comme il faut, avant tout, juger l'homme sur ses œuvres, avant d'examiner les produits du ciseau de l'artiste, nous commencerons par analyser les ouvrages écrits, par apprécier les produits de la plume, car, de Caylus le dit, ce serait ignorer ce grand artiste (en parlant de Michel Anguier), que de ne pas connaître les réflexions qu'il a faites sur son art.

Ecoutons M. de Caylus. « Michel Anguier a lu quatorze conférences dans l'espace de seize ans qu'il a eu séance dans votre Académie ; le peu de soin qu'on a eu de vos papiers nous a privés des morceaux et même des titres de la plus grande

(1) Mémoire de l'Académie. 1. — 307.

(2) Mémoire de l'Académie. 1. — 311.

(3) Mémoire de l'Académie. 1. — 391.

partie (1), et je crois que la vie ou l'éloge d'Anguier (car à son égard ces mots me paraissent synonymes), ne peut être terminé plus convenablement que par l'extrait d'une conférence qu'il a lue autrefois dans cette Académie et qui nous est heureusement demeurée. L'art de traiter les bas-reliefs, sur lesquels on ne saurait trop méditer, s'y trouve très-bien expliqué; au reste c'est presque toujours lui qui va parler. On ne saurait trop, à mon avis, respecter la mémoire des grands hommes et faire connaître toutes les parties de leur mérite. »

F.-N. Le Roy.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) Il paraît que Caylus n'a pas eu entre les mains le manuscrit n° 4, que nous avons cité à propos du mémoire de Guillet, et qui donne les titres et les dates des conférences d'Anguier.

NOTE

Sur des Incinérations gallo-romaines trouvées à Lillebonne en 1860.



Au mois de février 1860, M. Auguste Fauquet, manufacturier de Bolbec et propriétaire du château de Saint-Jean de Folleville, fit pratiquer un chemin d'accès pour gagner à travers un bois taillis le château qu'il habite. La nouvelle route commence au pied de la colline boisée qui protège, vers le Nord, la ville et la vallée de Lillebonne. Le point de départ du chemin neuf a lieu précisément au début de la voie romaine, qui conduisait de *Juliobona* (Lillebonne) à *Caracotinum* (Harfleur). Comme toutes les voies de l'ancien monde, celle-ci était bordée par des sépultures destinées, dit un auteur, à rappeler à ceux qui passent qu'ils sont mortels comme leurs pères : « *Sepulcra secùs viam..... quæ prætereuntes admonent* » *et se fuisse et illos esse mortales.* »

Depuis des siècles, le souvenir de ces sépultures était échappé de la mémoire des hommes. Les murs étant tombés, les cippes tumulaires ayant été renversés, un épais taillis avait poussé sur ce champ de repos plus de quinze fois séculaire.

Cependant au travail de la pioche, des groupes de vases funéraires se firent jour dans la coupe d'une terre argileuse

et cailloutée. Peu exercés ou peu instruits, les terrassiers d'abord ne les aperçurent pas, mais enfin quelques pièces s'étant montrées plus résistantes, ils tirèrent successivement de ce sol inculte une douzaine de vases qu'ils remirent à Mme Fauquet, laquelle les conserva précieusement, ainsi que les autres objets que je vais décrire. Mme Fauquet ayant eu la bonté de me faire part de sa découverte et de m'engager à la visiter, ainsi que le terrain d'où elle provenait, je résume les impressions qui me sont restées d'une rapide inspection, où j'ai pu toutefois apprécier en quelles intelligentes mains étaient tombés ces débris de l'ancien monde.

Voici les objets qu'il m'a été donné de voir, les seuls que la bêche ait épargnés.

J'ai remarqué d'abord un certain nombre de clous en fer, longs de 5 à 6 centimètres, portant encore trace de bois, indices des caisses funèbres, dans lesquelles avaient été renfermés les vases et les autres objets des sépultures.

Venait ensuite un grand *dolium* en terre rouge, semblable à ceux qui avaient été trouvés dans les cimetières de Lillebonne, de Barentin, et de tout le pays de Caux. Ce dernier, comme la plupart de ses pareils, contenait des os brûlés et une belle urne de verre en forme de pomme, encore remplie d'ossements calcinés et concassés. Dans l'urne a été recueilli un petit lacrymatoire cannelé en verre blanc, fin et léger, d'une forme élégante et de la hauteur totale de 11 centimètres. Avec lui était une coupe en verre blanc et uni qui malheureusement n'a été tirée qu'en morceaux.

Venaient ensuite une urne en terre grise, espèce d'*olla* rustique, renfermant aussi les ossements brûlés d'un adulte, puis un groupe de cinq lacrymatoires en verre verdâtre, imitant un chandelier. Ces vases fragiles devaient être renfermés dans

une caisse de bois, car c'est avec eux que l'ouvrier a rapporté son nombreux assortiment de clous.

Le verre était encore représenté par deux autres objets passablement curieux : l'un est un petit godet de verre imitant pour la forme nos chapeaux d'aujourd'hui. La largeur et la hauteur de ce petit vase est de 25 millimètres. Des godets semblables ont été trouvés dans les sépultures romaines d'Amiens et figurent chez M. Ch. Dufour et au musée de cette ville.

L'autre pièce, plus rare et plus curieuse, est un bâton de verre, long de 16 centimètres, tordu comme une corde. D'un bout il est terminé par un aplatissement, de l'autre par un anneau dans lequel on peut passer le doigt. Ces sortes de bâtons, entiers ou par morceaux, se rencontrent de temps à autre dans les sépultures romaines, surtout dans les incinérations des trois premiers siècles. J'en ai moi-même trouvé deux dans le cimetière de Cany (1), et nous savons qu'il en a été recueilli dans d'autres sépultures, sur plusieurs points de la Gaule et de la Germanie. Je cite entre autres Barentin (2), Lisieux (3) et Brionne (4) en Normandie, Chavagnes-en-Paillers dans la Vendée (5), Arles en Provence, et Xanten sur les bords du Rhin (6).

---

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 59 ; 2e édit., p. 70, pl. 1re, fig. XXXVIII, XXXIX.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 59 ; 2e édit., p. 70.

(3) De Formeville, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, p. 291, pl. 12. — *La Norm. sout.*, 1re édit., p. 59 ; 2e édit., p. 70

(4) Au musée d'Evreux.

(5) De la Villegille, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 216.

(6) Houben, *Denkmaëler von Castra vetera und Colonia trajana*, pl. 17, fig. I.

Ce bâton, si fréquemment rencontré dans les sépultures, devait être un symbole religieux ou le signe d'une profession. Nous ne croirons jamais qu'il se trouve là par l'effet du hasard.

Je citerai encore deux fibules en bronze argentées ou étamées, d'une forme bombée presque hémisphérique, et décorées sur la surface de denticulations dont les creux sont remplis d'un émail rouge. Au-dessous, les charnières et les crochets sont encore visibles. Les ardillons seuls ont disparu. L'émail de ces fibules forme une des mille et une preuves de l'émaillure chez les Gallo-Romains des trois premiers siècles de notre ère.

Mais la pièce la plus curieuse et la plus rare que nous ait révélée ce champ de sépulture, c'est une petite boîte ou *thèque* en bronze de forme circulaire, d'une épaisseur totale de 5 centimètres et d'un diamètre de 7. Cette boîte, qui ne contenait rien, renfermait à l'intérieur, et adhérent à chacun de ses couvercles, un petit miroir étamé et brillant comme au premier jour. L'un d'eux est même si bien conservé que l'on peut s'y contempler à l'aise et que l'on pourrait s'en servir encore. La grandeur des deux pièces n'est pas égale. La plus grande a 6 centimètres de diamètre et la plus petite 3 seulement. C'est cette dernière qui a le plus souffert du temps et de l'enfouissement.

Au dehors les couvercles de la boîte sont ornés de cercles saillants et, chose plus étrange, ils présentent au milieu un grand bronze de Néron soigneusement incrusté dans le champ. D'un côté est l'effigie du prince avec la légende ordinaire des monnaies, de l'autre est le revers de Castor et de Pollux à cheval avec cette légende bien connue : DECVRSIO.

Ce type numismatique est assurément vulgaire ; mais c'est

chose étrange de le voir décorer un meuble domestique, un miroir portatif ou de voyage. Ces deux débris monétaires ont été préparés pour leur destination à l'aide du ciseau et de la lime. Le miroir lui-même appartient-il comme la monnaie au temps de Néron ? tout porte à le croire. La pièce est bien conservée et ne paraît pas avoir frayé. Il semble malaisé de croire que l'on ait fait des reliques avec l'image de Néron. Une flatterie envers le prince régnant paraît l'hypothèse la plus admissible. Néanmoins la pièce peut avoir été choisie au hasard et sans intention dans des temps postérieurs. Ajoutons toutefois que le genre de sépulture convient très bien au premier siècle et que rien ne s'oppose à ce que la boîte ne remonte au règne même de Néron.

Terminons cette note par un mot sur les miroirs.

Un sens mystérieux devait se rattacher aux miroirs ainsi déposés dans la sépulture du Gallo-Romain. Le grand nombre de pièces de ce genre rencontrées dans notre seule province me paraît une preuve de cette présomption. En attendant l'explication de cette énigme cachée dans la double nuit de la mort et du temps, je citerai les miroirs qui ont apparu dans les fouilles, soit à moi-même soit à mes confrères.

Dès 1849, le cimetière de Cany m'a offert un miroir de bronze de forme carrée (1). En 1852, celui de Fécamp m'en a donné deux de forme circulaire (2), et Barentin autant, en 1858 (3). Seulement à Barentin l'un était rond et l'autre carré. Les urnes de Gièvres (Loir-et-Cher) ont

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 56 ; 2e édit., p. 67

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 93-94 ; 2e édit., p. 107-108.

(3) *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 674.


VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



LA PICARDIE

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉE A AMIENS,

SOUS LES AUSPICES

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME, DE L'AISNE, DE L'OISE ET DU PAS-DE-CALAIS.

TOME SEPTIÈME.

Année 1861.

AMIENS,

AU BUREAU DE LA REVUE,

CHEZ LENOEL-HEROUART, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES RABUISSONS, 10.

UN MOT

AUX LECTEURS DE LA PICARDIE.



Nous commençons aujourd'hui la publication de la seconde série de la *Picardie*. Un fait d'une grande valeur est venu constater le mérite réel de cette Revue : S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, a bien voulu la faire placer dans la *Bibliothèque des Sociétés savantes* de son ministère, et autoriser l'échange des six volumes formant la 1re série, contre les belles publications des comités historiques.

Plusieurs feuilles en ont d'ailleurs fait un éloge d'autant plus flatteur pour nous, que cet éloge n'avait pas été sollicité.

Ces succès, toutefois, ne nous ont pas aveuglé sur la valeur de la *Picardie ;* nous avons pensé que l'on pouvait élargir son cadre et améliorer sa rédaction.

En conséquence, notre Revue s'étendra désormais aux provinces limitrophes de la Picardie, à l'*Ile de France,* à la *Normandie* et à *l'Artois*.

Et pour donner plus d'intérêt aux articles que nous publierons successivement, nous parlerons souvent des églises, des châteaux et de la noblesse de ces provinces ; nous offrirons aussi à nos lecteurs une suite de documents rares et inédits,

et le tableau si pittoresque, si curieux des mœurs, des coutumes, des usages des Picards, des Normands et des Artésiens.

Les noms des principaux rédacteurs de la Picardie, de MM. H. Dusevel, d'Amiens, Ernest Prarond, d'Abbeville, Ch. Gomart, de Saint-Quentin, Mathon fils, de Beauvais, l'abbé Cochet, de Dieppe, Harbaville, d'Arras, de la Fons-Mélicocq, de Lille, de Pongerville et Caillette de l'Hervilliers, de Paris, etc., sont connus dans le monde savant et de sûrs garants du mérite des divers articles qui paraîtront à l'avenir dans cette Revue.

Amiens, ce 30 janvier 1861.

LENOEL-HEROUART.

LES JOUEURS DE FARCES A AMIENS

Fragment d'une HISTOIRE DE PICARDIE (1).

Le moyen-âge eût ses fêtes bouffonnes, ses spectacles pieux et délirants. Cependant jusqu'au XVI[e] siècle, les mystères qui faisaient la principale partie de ces spectacles, avaient conservé au milieu des cris, des trépignements de la foule qui s'empressait d'y assister, un caractère religieux qu'explique d'ailleurs la nature des sujets représentés.

Mais à partir de 1535, la scène change : Les mystères deviennent chez nous assez rares (2). La *Passion*, la *Mort et la Résurrection* du Sauveur des hommes, ne semblent plus des pièces propres à frapper l'imagination, à fixer les regards des spectateurs ; il faut aux hommes, aux femmes, aux jeunes gens qui se montraient précédemment si passionnés pour le *théâtre religieux*, des sujets plus en rapport avec les nouvelles opinions qui avaient commencé à se montrer, à paraître au grand jour.

---

(1) Lu à la séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, du 8 juillet 1860.

(2) On ne joua guère de mystères à Amiens que dans les années 1547, 1549 et 1559. Voy. les *Registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens*.

L'autorité inquiétée, avec raison, de cette tendance des esprits vers un spectacle anti-dévot, chercha à s'opposer autant qu'elle put à un nouveau genre de pièces qui avaient la vogue et qu'on appelait FARCES, mais qu'on eût bien mieux nommées *satyres, diatribes;* car elles étaient presque toujours dirigées contre la religion, ses ministres ou des particuliers.

De là, dans plusieurs villes, des réglements fort sévères, et même un arrêt du parlement de Paris (intervenu en 1538), pour empêcher de jouer ces pièces nouvelles, ces *farces* grossières, où l'histoire sainte, scandaleusement travestie, n'offrait plus aux yeux des spectateurs que le hideux tableau de mœurs dépravées ou corrompues.

A Amiens l'échevinage ne se montra pas tout d'abord aussi rigoureux à l'égard des nouvelles pièces qu'on voulait représenter dans cette ville; elle ne les interdit pas absolument, surtout celles dans lesquelles figuraient des personnages de *l'Ancien* ou du *Nouveau Testament* (1); elle se borna pour le moment, à défendre aux *joueurs d'Amiens* et à ceux des pays éloignés qui passaient par cette ville, de ne pas représenter de ces farces immorales et trop souvent impies, sans les avoir montrées préalablement aux échevins, et dans leur hôtel (2).

Cette prescription était fort sage: on pouvait ainsi savoir

---

(1) En Flandre c'était le contraire: là on ne voulait pas laisser jouer de farces auxquelles la *saincte escripture estoit meslée.* Voy. une lettre écrite par la duchesse de Parme au conseil de Hainaut, le 15 novembre 1559. *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, in-8°. Bruxelles, 1856, tome VIII, pages 44 et suivantes.

(2) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1559.

à l'avance si ces *farces* ne contenaient rien d'offensant pour la religion, l'état ou les particuliers; mais bientôt elle fut insuffisante : Lès excès sans cesse renaissant que se permettaient de fanatiques joueurs, des comédiens imbus des doctrines de Luther ou de Calvin, ou bien diffamateurs hardis qui, sous le voile d'allusions comiques, faisaient la critique des gens honnêtes ; ces excès, disons nous, portèrent le corps de ville à prendre des mesures sévères, pour mettre un frein à ce dévergondage éhonté, pour arrêter un désordre qui inspirait de vives alarmes à la plupart de nos concitoyens.

En conséquence, injonction fut faite aux joueurs de *farces* d'avoir à ne plus représenter *rien qui fut mal sentant de la foi, ou contre l'honnesteté publique* (1); mais cette injonction n'empêcha pas le mal d'augmenter.

Pour y mettre un terme, on fut forcé de défendre alors aux *joueurs de farces* de les représenter, sans avoir été soumises à une *mûre délibération*, de la part de l'échevinage d'Amiens; et c'est ici que je dois citer, comme ayant paru à des savants de la capitale offrir un haut intérêt pour l'histoire de l'administration et des mœurs, une délibération de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, du 18 juillet 1560, qui permit à Jacques Macron et ses compagnons de jouer *l'Apocalypse* (2) *et autres histoires et farces honnêtes et non scandaleuses* (3). Cette autorisation ne

---

(1) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1559.

(2) Dom Grenier, dans son *Introduction à l'histoire de Picardie*, dit qu'en 1541, des joueurs de farces d'Amiens avaient été autorisés à représenter pareillement *l'histoire de l'Apocalypse*, mais à la charge de ne pouvoir jouer *aux chandeles*, et de ne prendre pour chacune personne plus grand prix que deux deniers. Voy. cette introduction, in-4°. Amiens, 1856, page 404.

(3) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1560. *Revue des sociétés savantes*, seconde série, tom. 3. pag. 108.

fut accordée, après un sérieux examen, qu'en considération de ce que les jeux à représenter *étaient imprimés, avec privilége du roy.*

Mais comme certains *joueurs de farces,* malgré les recommandations qui leur avaient été faites, se permettaient encore de sortir de leurs rôles, et de se livrer à des insolences, à des injures telles qu'il en arrivait souvent des rixes, des mêlées affreuses dans le lieu où ils avaient établi leur théâtre, on finit par ne plus tenir compte du *privilége du roy.* On alla même plus loin : on n'eut plus égard aux lettres spéciales accordées par le monarque et qui *permettaient de jouer.* C'est encore ce qui résulte d'une autre délibération de la mairie d'Amiens, qui n'est pas moins intéressante que celle dont nous avons parlé plus haut.

On voit, en effet, par cette délibération que *Jehan Poignant* dit *l'abbé de la Lune* et ses compagnons *joueurs de farces,* ayant demandé au corps de ville l'autorisation de jouer à Amiens, se fondant sur les lettres du roi, qui leur permettaient de donner des représentations *dans toutes les villes,* les *bourgs et les villages du royaume,* la majorité des échevins fut cependant d'avis de ne pas les autoriser à jouer dans cette ville, quoiqu'ils offrissent de le faire en *toute honnesteté et modestie,* pour éviter aux séditions (1).

Ce motif, s'il était vrai, pouvait justifier la rigueur déployée en cette circonstance par les échevins d'Amiens, contre les *joueurs de farces* en général et contre *l'abbé de la Lune* en particulier; or, on voit par une précédente délibération qu'il en était malheureusement ainsi, à cette triste époque.

---

(1) *Registre aux délibérations* de 1571. — *Revue des sociétés savantes,* tome III, seconde série, page 109.



En effet, on lit ce qui suit dans l'échevinage du dernier jour de juillet 1567 : « Sur ce que Samuel Treslescat et ses compagnons *joueurs ou réciteurs* (sic) *d'histoires, tragédies, comédies, farces*, etc., etc., se sont présentés devant Messieurs et leur ont demandé l'autorisation de jouer en cette ville, suivant la permission qu'ils ont obtenue de Mgr le prince de Condé, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Picardie, mesdits sieurs après avoir mis l'affaire en délibération ont conclu : *de ne pas permettre, quant à présent, auxdits Treslescat et ses compagnons de jouer et réciter en ceste ville,* pour obvier à toutes noises et débats qui, souvent, se sont faictz en pareille assemblée; comme aussi aux maladies qu'il peut en arriver, *par les chaleurs où nous sommes;* attendu, encoires, les éditz du roy, les arrests de la cour, la cherté des vivres, la pauvreté du menu peuple *qui pourrait perdre son temps à voir ces jeux;* enfin à cause des troubles et des dégatz des gens de guerre, et pour plusieurs autres bonnes raisons et considérations qui ont été plus amplement déduites (1).

Il semble, en vérité, quand on lit cette longue énumération des maux, des accidents de toutes sortes qui pouvaient accompagner la représentation des *farces et moralitez* (2), que c'était pour ainsi dire sauver la patrie, que de ne pas permettre de les représenter dans Amiens.

Aussi, la difficulté pour les acteurs d'obtenir la permission nécessaire, se renouvelant souvent et l'agitation presque continuelle, causée en France par les troubles civils et religieux,

---

(1) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1567.

(2) On regardait les *bazochiens*, comme les inventeurs des pièces appelées *moralités*. Voy. les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* Edit. in-12, tome XXVI, page 365.

firent-elles disparaître les *farces* et les *joueurs* d'Amiens, vers l'année 1585. On ne vit plus guère alors dans cette ville, que des *Rhétoriciens*, des *faiseurs de vers* qui s'évertuaient à tourner de mauvais quatrains qu'on récitait du haut des théâtres dressés sur le passage des rois de France, des princes et des gouverneurs de Picardie, quand ils faisaient leur première entrée à Amiens.

La représentation des *farces, histoires,* etc., paraît, au reste, avoir été assez fréquente, si l'on en juge par le grand nombre de permissions qui furent demandées aux échevins de la ville. Nous citerons seulement ici les *farces* et les *histoires* que l'on fut autorisé à jouer, et dont les titres nous ont été conservés dans les Registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens.

Le 8 novembre 1520, on accorde à Jehan Dupré, Mahieu (1), Doderel et autres, la permission de jouer en chambre, pendant les fêtes de Noël, *les miracles de la Madelaine,* à condition qu'ils finiront à cinq heures du soir (2).

Le 3 octobre 1549, il est permis aux *joueurs de farces* de cette ville de représenter les fêtes et dimanches *l'histoire de la destruction de Ninive*, pourvu qu'ils ne joueront ni durant le service divin, ni après cinq heures du soir.

Au mois de juin 1581, la compagnie des *joueurs de la pa-*

---

(1) Mathieu.

(2) On trouve cette mention dans le Registre aux comptes de la ville, du 28 octobre 1517 au 27 octobre 1520 : *a esté donné à aucuns* JOUEURS DE FARCES *qui ont joué à l'Ostel des Cloquiers* (l'Hôtel-de-Ville d'alors) X s. — Ceci vient encore confirmer notre assertion telle que dans le principe, le maire et les échevins d'Amiens n'interdisaient pas complètement la représentation des farces, puisqu'on les jouait devant eux, dans la salle de la mairie.

roisse Saint-Jacques d'Amiens, demande et obtient permission de représenter le jour de son patron, et après vespres *l'histoire de Tobie par personnages*, au carrefour de la rue de l'*Aventure* et de celle de la *Hautoye*, à la charge de ne jouer rien *d'erroné* ou de *scandaleux* et toujours sous la condition expresse de communiquer les jeux au bureau de l'échevinage, *avant de les représenter*.

En 1584, le 19 juillet, il est permis aux joueurs de la même paroisse de Saint-Jacques de représenter *Saül furieux*, le jour de la fête du saint, et sans pouvoir jouer *avant la fin des vespres*.

Comme nous l'avons déjà dit, et qu'on peut au reste le voir par ce qui précède, la ville n'accordait guère sa permission que pour représenter des *sujets sacrés*, et l'on trouve dans les registres de la mairie plusieurs requêtes qui furent rejetées, parce qu'elles tendaient à obtenir l'autorisation de jouer des pièces profanes, telles que les *forces d'hercule* et autres *histoires bouffonnes* (1).

Un grand appareil présidait ordinairement aux jeux d'*histoires*, de *farces* et de *moralités* que l'on représentait au XVIe siècle, dans le nord de la France. Pour en avoir une idée il suffit de lire le document que nous avons publié avec M. de La Fons de Mélicocq dans nos *archives de Picardie* (2). On y verra que lorsqu'on jouait *l'histoire de David*, on faisait paraître un très-grand nombre de personnages sur la scène, et même jusqu'à des animaux, un *lion* et un *ours* que le roi prophète *egeulloit* (dechirait) et tuait l'un après l'autre; puis, venait *Goliath*

(1) *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens* de 1560.

(2) In-8°. Amiens 1842, tome II, page 219 et suivantes.

armé de toutes pièces *grand et puissant*, prosterné à terre, aiant une pierre au front et auquel David *copoit la teste de son espée*. L'auteur de cette espèce de programme ou d'annonce, prend soin, en outre, d'indiquer l'habit que devait avoir David, au commencement de la pièce : il sera, dit-il, *comme ung pastureau*, ou en d'autres termes, vêtu comme un jeune berger.

Les costumes que portaient les *joueurs de farces* dans les diverses représentations qu'ils donnaient ont été, d'ailleurs, l'objet de beaucoup de recherches de la part d'écrivains consciencieux et savants ; mais ces recherches n'ont abouti, jusqu'à ce jour, qu'à des notions vagues et incertaines. On a bien cru retrouver une partie de ces *costumes de théâtre*, dans les riches et somptueux habits dont on a affublé les personnages de l'une des arcades de *l'histoire de saint Jean*, qui décore la clôture du chœur de notre magnifique Cathédrale d'Amiens (1), et il serait possible qu'il en fut ainsi ; mais il reste toujours à savoir : comment on habillait ces *nains*, ces *géants*, ces *diables*, ces *animaux fantastiques* que l'on introduisait tout-à-coup sur la scène où on les faisait marcher, crier et parler ; il reste, aussi, à découvrir le langage, les discours plus ou moins étranges que l'on prêtait à tous ces monstres, qui excitaient tantôt la peur et tantôt la joie ou les bravos d'une foule avide d'émotions.

Enfin, ce serait une bonne fortune si l'on parvenait à retrouver chez nous, quelques unes de ces grosses et naïves *farces picardes*, représentées par des *joueurs d'Amiens* ou

---

(1) Voir à cet égard le travail de MM. les abbés Jourdain et Duval, intitulé : *Clôtures du chœur de la Cathédrale d'Amiens*, in-8°. Amiens, 1848, page 77 et suivantes.

d'autres enfants du pays. Elles offriraient, sans doute, au philologue, à l'érudit des différences dignes de remarque, avec celles que jouaient en passant dans notre ville, ces comédiens nomades, ces espèces de bohêmes vagabonds dont les descendants s'exercent encore aujourd'hui à des tours de force, à faire battre et chanter polichinelle, ou bien à dire la *bonne aventure* aux villageois assez crédules pour ajouter foi à leurs oracles menteurs.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France de Picardie, etc.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.



Emplacement de Quentowic.

Sur la rive droite de la Canche et à son embouchure, existait dans les quatre premiers siècles de la domination franque, une ville célèbre par son commerce. Son nom était *Quentavicus* ou *Cuentavicus*, et quelquefois *Quentawicus* ou *Cuentawicus*, c'est-à-dire Ville de la Canche, *quasi Vicus ad Quantiam, seu Cuantiam*. Quelques auteurs la désignent aussi sous le nom de *Wicus, Vic*.

Leblanc, dans son *Traité des monnaies*, page 102, dit : « J'ai donné quelques monnaies fabriquées dans un endroit » nommé *Wicus*, et je ne doute pas qu'il ne soit le même que » *Quentawicus*. »

Doublet, dans son *Histoire de Saint-Denis*, page 656, rapporte un titre qui fait voir que *Wicus* était un port de mer : » *Omnes civitates in regno nostro maximè ab Rotomo porto,* » *et Wicus porto qui veniunt de ultrà mare*. »

Alcuin lève toute incertitude lorsqu'il dit :

» *Quentowic id est Vicus ad Quantiam Hunc locum Alcuimus* » *nunc Vicum, nunc indeclinabulo Wicus nominat*: *In Ep.* 93, » *Martinus in Wico,* etc., etc., *et in Ep.* 12: *Revertenti me* » *de Wicus,* etc., etc.

» *Quentawic id est Vicus ad Quantiam In Vita S. Bonifacii* » *Cuentavic; In Vita S. Richaris Quentowig; apud Bedam* » *Quentavic; aliis simplicer Vicum* (1).

Ces preuves ne permettent pas de douter que *Wicus* et *Quentowicus* ne soient la même ville. Au reste Quentowic a été fort célèbre par ses monnaies, ainsi que nous le verrons dans cette notice. C'est l'opinion de Du Cange, qui dit que « le droit » que Quentowic avait de battre monnaie sous le nom et l'au- » torité des rois de France, confirme l'opinion de ceux qui » ont écrit que le port nommé *Wicus* dans les titres, n'est » autre que Quentowic, parce que celui-ci avait un pareil » droit, et que d'ailleurs c'était un port fameux sur la mer » océane (2). »

Cette ville faisait partie du pays des Oromansacs, qui dépendait de la Morinie : « *Oromansacti juncti hago qui* » *Gesoriacus pagus dicitur* (3). »

Elle était célèbre sous Dagobert, et Aimon, duc de la France maritime, y faisait sa résidence. C'était un port fameux du temps de nos premiers rois, servant d'entrepôt pour le commerce des états de Charlemagne. Il y avait un hôtel de monnaies et des bureaux de péage. Le Comte ou le Duc du canton était chargé d'y exercer la police, et Celui qu'il choisissait à

---

(1) Dom Grenier. Bibliothèque impériale, paquet 19. Art. 7, n° 155.

(2) *Notes historiques sur Etaples.* — Bibliothèque impériale, Picardie, supplément français, n° 1203.

(3) Pline, liv. 4, chap. 17.

cet effet avait le titre de *Procurator*. Un intendant présidait à son commerce sous le nom de *Præfectus Emporii*. La devise de la ville était un vaisseau. De nombreux navires abordaient à son port, et une foule de marchands étrangers étalaient dans ses foires solennelles, les riches produits apportés des pays lointains. Ce fut en 842, pendant l'une de ces foires que les Normands débarquèrent en silence et livrèrent cette ville aux flammes et au pillage, ne laissant debout que les édifices que les habitants rachetèrent à prix d'argent. Ils ne tardèrent pas à revenir les années suivantes, pour y commettre de nouveaux ravages et finirent par l'anéantir complètement en 888.

Après ce désastre, Quentowic ne se releva plus de ses ruines et resta longtemps ignorée. Mais la science qui ne laisse rien périr, a recherché l'emplacement de cette malheureuse cité, et est enfin parvenu à lui assigner un lieu qui lui fut longtemps contesté.

Quelques auteurs la mettent sur la rive gauche, d'autres sur la rive droite de la Canche ; et le plus petit nombre sur les bords de l'Authie, ou même en Normandie.

Les éditeurs des *Documenta Germaniæ Historicæ*, t. 3. p. 359, nomment Saint-Josse, comme ayant remplacé Quentowic.

Eccard, historiographe de l'électeur de Hanovre, assure que Quentowic était située sur la Canche vis-à-vis Etaples, et aboutissait au monastère de Saint-Josse. C'est aussi l'opinion de M. de Valois dans sa *Notice des Gaules* p. 461 : « Quen- » towic était sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Josse, » d'après cet auteur, dans sa *Réfutation de Samson*, qui plaçait Quentowic dans l'Authie, à Quen-le-Vieil.

Le père Labbe, dans ses *Anciens Mélanges*, page 44, rap-

porte qu'on appelait *Wicarii* les habitants de la contrée. C'est également l'opinion de Doublet.

Alcuin, dans sa 93e lettre, page 1620, dit : « *Martinus » in Wico apud Sanctum-Judocum infirmus remansit.*

L'abbé Robert, dans le 8e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, p. 522, traduit ainsi ce passage : « Martin est resté malade à Quentowic, à Saint-Josse. »

D'après cette traduction, cet écrivain fixe à tort l'emplacement de Quentowic à Saint-Josse-sur-Mer. D'ailleurs il n'était pas certain de son opinion. « Car la *Chronique de Fontenelle*, » dit-il, p. 520, tirée d'un très-ancien manuscrit, nous ap- » prend que les gens les mieux instruits de l'antiquité, sont » aujourd'hui très-embarrassés pour fixer où Quentowic était » bâtie dans ces temps reculés. »

Wastelain, dans sa *Description de la Gaule Belgique*, p. 356, dit : « L'endroit le plus remarquable du Ponthieu est le port » de Vic, *Vicus* ou *Quentawicus*, ainsi nommé dans un Capitu- » laire de Louis-le-Débonnaire de l'an 835. Il est à croire » que sa situation sur le bord méridional de la Canche, en » latin *Quantia*, lui aura donné la seconde dénomination. Ce » port est ruiné depuis 700 ans. Etaples lui a succédé sur la » rive opposée. »

Piganiol de la Force, dans sa *Description de la France*, t. II, p. 387, dit : « Il y avait autrefois dans le Ponthieu, une ville » et un port connus et appelés *Quentowicus*, *Wicus*, c'est-à-dire » *Quantiæ Vicus*, parce que cette ville était située à l'embou- » chure de la Canche. Elle était vis-à-vis Etaples, dans l'en- » droit où est aujourd'hui le monastère de Saint-Josse, où » l'on voit encore beaucoup de ruines. »

Legressier, dans son Manuscrit de la bibliothèque impériale, place Quentowic à Saint-Josse-sur-Mer. « Ce port, dit-il,

» qui n'était pas resserré par les dunes qu'on y voit, ne con-
» siste plus qu'en une longue et vaste baie, où l'Océan s'en-
» gage par les villages d'Enocq et d'Attin, refoulant ses eaux
» jusqu'à Montreuil. »

M. Harbaville, dans son *Mémorial archéologique*, t. II, p. 106 et suivantes, place Quentowic sur la rive gauche de la Canche : « Demandez maintenant aux sables de cette rive
» l'emplacement qu'occupait Quentowic, car l'antiquaire ne
» peut dire où gît le cadavre de cette malheureuse cité.
» Toutefois l'inspection des lieux porte à croire qu'il faudrait
» peut-être la chercher de la ferme d'Ulbise, sur la Canche,
» au hameau de Valencendre, sur le territoire de la Calotte-
» rie. »

Selon M. Louis Cousin, dans son *Mémoire sur l'emplacement de Quentowic* (1), « ceux qui donnent la préférence à la rive
» gauche de la Canche, ne s'accordent pas entre eux, et
» indiquent l'un des trois villages de Cucq, Saint-Josse et la
» Calotterie. Dans le premier ce serait le hameau de Trépied,
» dans le second plusieurs points bien différents seraient dé-
» signés, d'abord et en première ligne celui de l'abbaye de
» Saint-Josse, puis la plaine vis-à-vis d'Etaples entre la
» Canche et la montagne, enfin le hameau de Villiers où
» d'autres auteurs, placent le lieu nommé *Runiacus* dans la
» *Vie de Saint-Josse ;* à la Calotterie, deux endroits sont signa-
» lés d'une manière toute particulière, d'une part le terrain
» entre la ferme d'Ulbise et le hameau de Valencendre, et
» d'autre part, le hameau de Vismarais. »

Mais la preuve que Quentowic n'était pas à Saint-Josse,

---

(1) *Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie*, IXe volume, p. 253 à 304.

nous est fournie par le livre des miracles de saint Wandrille où on rapporte que les reliques de saint Wandrille et de saint Ansbert furent déposées en 858 à l'église de Saint-Pierre à Saint-Josse, qui est près de Quentowic. « *Ad ecclesiam Sancti Petri quæ vicina est Emporio Quentavico.* » De plus nous voyons qu'une femme de Quentowic paralytique, s'étant fait transporter dans cette église pour implorer la protection des saints, retourna à son hôtellerie en faisant usage de ses membres. Or, si Quentowic et Saint-Josse eussent été un seul et même lieu, on eût dit qu'elle avait regagné sa demeure.

Le président Fauchet, dans ses *Antiquités gauloises*, place Quentowic à Caen, en Normandie, et le géographe Samson, à Quen-le-Vieil, sur l'Authie.

D'autres auteurs mettent Quentowic sur la rive droite de la Canche. Les partisans de cette opinion se prononcent pour Etaples et son territoire communal.

M. Louis Cousin, dans le mémoire précité, donne la liste de ceux qui placent Quentowic à Etaples ; ce sont :

Du Wicquet de Rodelinghem , auteur d'une notice manuscrite sur Etaples.

Bertrand, dans son *Histoire de Boulogne*, t. II, p. 37.

Henry, dans son *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 94, et dans sa Carte du Boulonnais, après la retraite des Romains.

Dubuisson, auteur d'un manuscrit sur les *Antiquités du Boulonnais*.

Dom Ducrocq, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans ses *Recherches historiques sur le pays des Morins*.

Lefebvre, dans son *Histoire de Calais*, t. Ier, p. 12, et dans sa Carte du pays sous les Romains.

Bernard, dans ses *Annales de Calais*, p. 62. Il a écrit qu'il avait découvert dans d'anciens manuscrits qu'Etaples et Quentowic étaient la même ville.

Morlet, dans le Pouillé du diocèse de Boulogne, au mot Estaples.

Nicolas Vignier, historiographe de France, dans sa *Description de la France*, p. 57.

Robert Wiart, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur d'une histoire manuscrite sur les *Antiquités d'Etaples*. Il est cité par Du Wicquet comme ayant placé Quentowic à Etaples.

A cette note de M. Cousin, nous devons mentionner ici un extrait du manuscrit du père Wiart, cité par Dubuisson, f. 434, où il dit : « Mathieu d'Alsace venait de faire bâtir à » Etaples, qui a porté jusqu'au IXe siècle le nom de Quen- » towic, une forteresse où il avait transporté de la ville son » hôtel de monnaies. »

Malbrancq, de *Morinis*, t. Ier, p. 10 et t. II, p. 147.

Bucherius, *Belgium Romanum*, lib. I, p. 13.

L'abbé Robert, p. 523, prétend que son opinion sur l'emplacement de Quentowic est confirmée par Bucherius ; mais Bucherius est loin de lui être favorable. Voici ce qu'il dit en parlant de Quentowic : « *Fontanellense Chronicon a Normannis, anno* » *Christi* 864, *Quentawicum, ita deletum scribit ut ubi jacuerit* » *hodie etiam à doctioribus inquieratur*. *Ego iis hactemus accedo* » *qui eamdem ac Estaples existimant*.

Nicasius Fabius, chanoine de Commines, géographe de renom, auteur de l'*Ancienne Flandre*, qu'on trouve dans Sanderus.

Sanderus, *Flandria Illustrata*.

Mabillon, *Acta Sanctorum ord. benedict*. sæculum 2, p. 12 :

« Quantiam scilicet fluvium *in Morinis Gallicæ populis ad*
» *Britannicum fretum vulgo* la Canche, *appellatum à quo*
» *Quentawicus portus dénominatus, modo Stapulæ* (Estaples),
» *dictus.* »

Annales ord. benedicti, t. II, p. 1651.

L'Annuaire du Pas-de-Calais, rédigé en 1808, par Leduc et Alexandre, contient le passage suivant : « Etaples n'est
» qu'un faible reste d'une ancienne ville considérable qui
» existait sur la droite de la baie. »

Du Cange, dans son *Histoire de Picardie*, ms. de la bibliothèque impériale, supplément français, n. 1208, liv. XIV, émet une dernière opinion, qui est aussi la nôtre, et qui est la plus généralement adoptée ; on se rangera facilement de notre avis, en lisant les preuves que nous en donnons.

Du Cange dit : « Etaples est une petite ville ou place assise
» à l'embouchure et sur la rive droite de la Canche. Elle est
» nommée *Stapula*, dans Loup, abbé de Ferrière, qui vivait
» du temps de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, ce
» qui fait douter que ce lieu ait été le fameux port de Quen-
» towic, dont il est souvent parlé dans nos histoires, que
» la plupart des auteurs modernes estiment être la ville
» d'Estaples, sans que Quentowic subsistât longtemps déjà
» depuis le règne de nos empereurs, sous ce nom sous lesquels
» cette place était déjà reconnue du nom de *Stapula*.

» Il est probable néanmoins qu'Etaples avait quelque répu-
» tation dès ce temps là, et qu'elle fût à usage de port,
» puisque son nom fait assez voir que ce fût un lieu où l'on
» faisait amas de marchandises, qui y arrivaient de la Grande
» Bretagne et des autres pays étrangers, où elles se débitaient
» aux marchands du royaume. C'est là la force de ce mot
» d'où vient que Cambden écrit que la ville de Lincolm, en

» Angleterre, *ab Eduardo in Stapulam, quam vocant in lana-*
» *rum, coriorum, plumbi*, etc., etc., *Emporium constituta est.*
» C'est dans ce sens que Knyghton dit qu'en 1352, *ordinatæ*
» *sunt Stapulæ esse Londinys,* et qu'en 1363, le roi *Eduardum*
» *ordinavit Stapulas lanarum esse apud Calesiam.*

» Comme le mot *Stapula* signifie une ville de trafic, où les
» marchands étrangers abondent de toutes parts et où toutes
» sortes de marchandises se débitent, et que le terme *Empo-*
» *rium,* qui est attribué par les auteurs au port de Quentowic,
» a la même signification, tant parmi les Grecs que les Latins,
» j'estime qu'on peut se rendre aisément à l'opinion de ceux
» qui ont avancé que la ville d'Etaples est le port de Quento-
» wic, vu d'ailleurs que la plupart des auteurs la placent non
» seulement sur la mer Océane, mais encore sur le détroit qui
» est entre l'Angleterre et la France, et même sur la rivière
» de Canche. »

G. Souquet.

(La suite au prochain numéro.)

L'ANCIENNE ÉGLISE DE FRESNOY-LE-GRAND

(AISNE).

Avant que l'ancienne église de Fresnoy-le-Grand (Aisne) ait disparu complètement et ait été remplacée par une église moderne, nous avons fait lever le plan et dessiné, avec la plus grande exactitude, la vue de cet ancien monument.

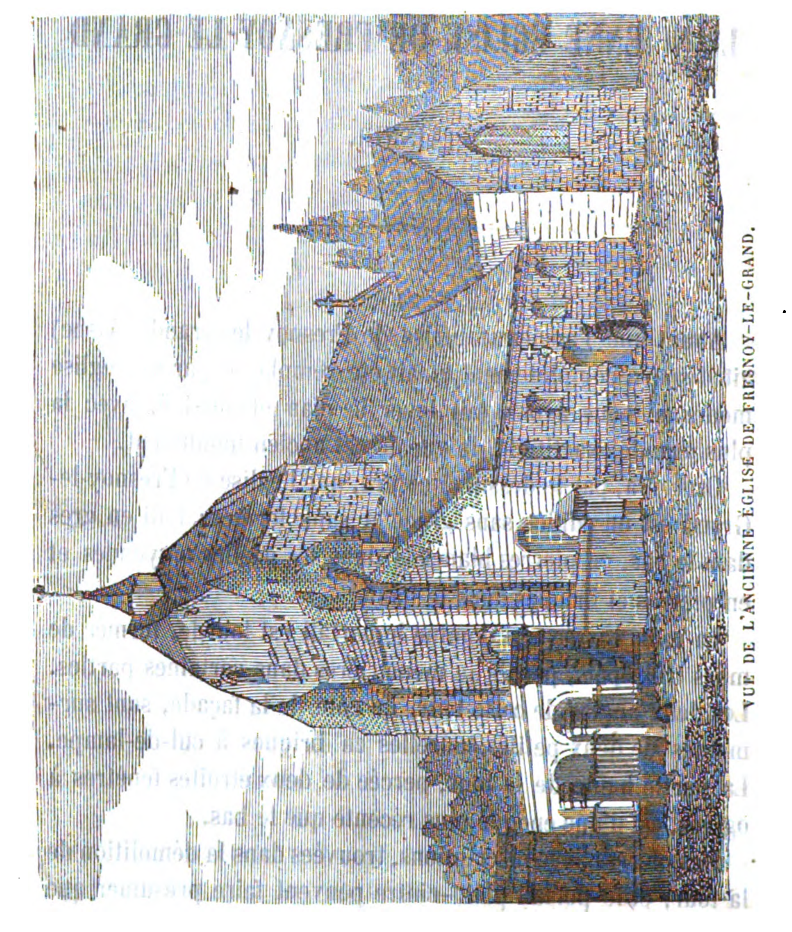
On verra, par le dessin ci-contre, que l'église de Fresnoy-le-Grand est un édifice sans grâce et sans formes; bâti en grés dans le bas, en pierres blanches dans les parties moyennes et en pierres et briques dans le haut.

La tour carrée qui domine le portail est lourde, formée de murs très épais, percés de meurtrières dans certaines parties. Les deux angles de cette tour, du côté de la façade, sont surmontés de deux petites tourelles en briques à cul-de-lampe. La partie haute de la tour, percée de deux étroites fenêtres à ogives, est d'une époque plus récente que le bas.

Des pierres avec inscriptions, trouvées dans la démolition de la tour, et le portail plein-cintre peuvent faire présumer que ce clocher remonte au moins au XIIIe siècle; les larges fenêtres à ogives de l'abside et du transept indiquent une origine moins ancienne. Quant aux bas-côtés de la nef, à fenêtres

pètites et étroites, une pierre de la corniche nous apprend que cette addition a été faite en 1675.

L'église dont nous donnons ici le dessin a été démolie en



VUE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE FRESNOY-LE-GRAND.

1859, et la construction de la nouvelle église est faite sur les plans de M. Dablin, architecte à St.-Quentin.

L'église de Fresnoy-le-Grand est sous l'invocation de saint Éloy. On y vient en pèlerinage pour faire marcher les jeunes enfants et obtenir la guérison de la maladie du *carreau*. L'église était anciennement entourée des Fermes du roi; aujourd'hui on retrouve, dans les maisons voisines des caves de guerre, galeries souterraines qui paraissant devoir converger vers le clocher. On sait que, dans beaucoup de villages de Picardie, on rencontre ces caves-refuges ou *muches*, où l'on pénètre par un escalier pratiqué assez souvent dans le clocher de l'église. Ces cryptes, qui se composent de galeries ouvertes dans le tuf, ont évidemment été habitées; elles forment comme des rues souterraines qui, dans les moments de guerre et d'invasion, permettaient aux habitants de se soustraire à la brutalité du soldat.

Aucune des anciennes provinces de France ne compte un plus grand nombre de ces cavernes que la Picardie; la plupart de nos villages sont minés par des travaux souterrains qui remontent à une haute antiquité, et qui doivent leur existence aux guerres sanglantes et aux ravages dont ils ont été si souvent le théâtre.

Ces mystérieux asiles, qu'on appelle *muches, caves-refuges, caves de guerre, refuges souterrains*, selon les cantons où ils sont situés, sont à peu près aussi nombreux que nos villages, et, tous les jours, il s'en découvre dans des localités qui n'en soupçonnaient pas l'existence.

Ce sont, presque partout, des allées de 2 m. 30 à 2 m. 60 de hauteur sur autant de largeur, bordées à droite et à gauche de cellules pratiquées dans la craie; on y trouve des fours, des débris de poteries et d'ustensiles de ménage, des traces de solives et de rateliers.

Nous pourrions citer plus de trente villages des environs

de Saint-Quentin qui ont des caves de guerre; tels que : Brancourt, Beaurevoir, Hargicourt, Magny-la-Fosse, Trefcon, Happencourt, Vendeuil, Maissemy. le Verguier, Ribemont, Lesdins, Dury, le Hautcourt, etc., dans lesquels on trouve des galeries, communiquant, soit avec le clocher, soit avec l'ancien château, soit de maison à autre, soit, enfin, avec l'extérieur, où elles ont une issue secrète aboutissant dans un pli du terrain.

Il existait, il y a encore peu de temps, sur la place de Fresnoy-le-Grand, un très-vieux tilleul : cet arbre séculaire, aux branches duquel on a pendu plusieurs personnes au moment de la révolution de 93, a été abattu en 1835.

Ces vieux témoins des anciens temps s'en vont malheureusement tous les jours, et avec eux disparaissent les traditions qui les entourent. C'est ainsi que nous avons vu abattre avec regret l'*Arbre d'Omissy,* sous lequel la tradition prétend que Calvin, curé de Marteville, a fait ses prédications dans le Vermandois.

Le terroir de Fresnoy-le-Grand conserve plusieurs lieux-dits qui indiquent qu'il aurait été le théâtre de bien des luttes sanglantes : l'*Attaque*, petite éminence où, dans des temps reculés, commença dit-on, un grand combat; — le *Fonds des mourdris* (1), lieu témoin autrefois d'un massacre considérable; — le *Riot* (2) *du coutelas,* ancien fossé qui roula, dit-on, du sang avec ses eaux et dans lequel on a trouvé beaucoup d'armes antiques.

Fresnoy-le-Grand, jadis Fresnoy-en-Arrouaise, est ancien; il en est parlé dans une charte de l'an 954. Ce village

---

(1) *Mourdre, murdre;* meurtre, meurtriers.

(2) *Riot;* petite rivière.

appartenait autrefois à l'abbaye d'Homblières. Les seigneurs de Fresnoy portaient, en 1560 : *d'azur à trois marcs aux anses d'or*.

Aujourd'hui, c'est un village important (4,137 âmes), qui doit son accroissement rapide à la fabrication des gazes de soie et fils, qui y fut introduite en 1770, et à la fabrication des châles qui s'y est développée depuis quelques années à un haut degré de prospérité. Ce mouvement d'activité et de progrès s'est encore accru depuis que le chemin de fer du Nord y a établi une station en 1855. Cette station vient malheureusement d'être le théâtre d'une catastrophe bien douloureuse, par suite de la rencontre de deux trains, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1860 ; plus de trois personnes y ont perdu la vie et plusieurs ont été blessées très grièvement.

Ch. Gomart.

BEAUX-ARTS.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

Plusieurs documents nouveaux et curieux touchant les frères Anguier nous étant tombés sous la main, puis ayant eu maintes fois occasion d'étudier leur style et d'admirer leurs ouvrages, nous nous sommes trouvé entraîné, par le charme du sujet, à écrire l'histoire de ces illustres normands. Sans ces heureuses circonstances, nous n'eussions point certes osé prendre la plume après Guillet de Saint-Georges et le comte de Caylus. Et en tout cas ce n'est point précisément que nous ayons la prétention de refaire les ouvrages de ces deux savants ; mais, tout simplement, notre intention est, d'y ajouter ce que nous avons trouvé de neuf, ce que nous avons glané par ci, par là, et qui nous a paru digne de compléter ou de rectifier leurs intéressantes notices. Nous nous permettrons, en même temps, d'étudier à notre manière et d'apprécier à notre point de vue l'œuvre des deux frères Eudois.

C'est ainsi que nous avons divisé le présent travail en deux parties : la première contient, avec quelques épisodes de la vie des frères Anguier, l'appréciation de leur Œuvre que nous étudions d'abord absolument et que nous comparons ensuite à

ceux de leurs devanciers, de leurs contemporains et de leurs successeurs. Dans le second chapitre, nous dressons le catalogue général et détaillé des ouvrages de ces deux célèbres sculpteurs.

Il est opportun de rapporter ici les explications des éditeurs des Mémoires sur les Membres de l'Académie des Beaux-Arts.

« La bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts possède sur Michel Anguier des papiers nombreux et intéressants qui se divisent en deux séries. La première série comprend :

» Une liasse (n° 1) contenant trois manuscrits du mémoire de Guillet qui est encore reproduit dans son cahier où il se trouve le quatrième. Nous avons comparé ces divers textes, et après avoir reconnu que le mémoire transcrit au cahier avait été très-abrégé par Guillet, nous avons donné la préférence au manuscrit qui porte en tête la date de lectures à l'Académie ;

» Un manuscrit (n° 2) qui est une copie textuelle du mémoire inséré au cahier de Guillet, mais d'une autre écriture que la sienne ;

» Un manuscrit (n° 3) que nous regardons comme étant de la main de Van Clève ; c'est la même écriture et la même orthographe qu'une note signée Van Clève en marge d'un mémoire sur Sarrazin, et cette note est précisément relative aux Anguier. Guillet s'est servi de ce manuscrit et nous y avons relevé les passages qu'il avait négligés ou altérés.

Enfin un manuscrit (n° 4) qui porte des indications de la main de Guillet et doit lui avoir été fourni par un membre de l'Académie, car les dates des conférences d'Anguier y sont mentionnées d'une manière précise. Nous avons également puisé quelques notes de ce manuscrit.

» La seconde série se compose de trois manuscrits. Le premier est une copie faite d'après le cahier de Guillet et annotée par le comte de Caylus ; le second est une transcription incomplète du même travail, et le troisième une mise au net définitive, mais qui n'est pas de la main de Caylus. Si le célèbre conseiller honoraire de l'Académie s'était borné, comme il l'a fait pour plusieurs de ses mémoires, à rajeunir le texte de Guillet en l'accompagnant de ses appréciations, nous nous serions contentés, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, d'extraire quelques renseignements de son travail ; mais cette fois, il a fait plus. L'analyse des conférences d'Anguier et de Regnaudin, les faits relatifs à ce dernier artiste, les détails sur l'état des arts en France il y a un siècle, et sur l'histoire même de l'Académie, font de ce mémoire un travail tout à fait distinct de celui de Guillet, et nous n'avons pas hésité à le reproduire tout entier. »

Ainsi s'expriment les savants Editeurs des *Mémoires sur la Vie et les Ouvrages des Membres de l'Académie de Peinture et de Sculpture,* dont les manuscrits sont conservés à l'Ecole impériale des Beaux-Arts.

Guillet de Saint-Georges, dont il vient d'être question, a composé, à partir de 1689, pour les séances solennelles de l'Académie, les éloges des membres que la mort avait frappés. « Ces mémoires historiques, » — c'est le titre que Guillet donne lui-même à ces études, contiennent les renseignements les plus précieux sur la Vie et les Ouvrages des principaux académiciens. Le consciencieux historiographe travaillait parfois d'après ses souvenirs personnels plus souvent d'après les notes qui lui étaient fournies par la famille même des artistes. Il composa ainsi des notices d'une forme un peu lourde sans doute, et d'ordinaire trop académique,

mais pleine de faits, abondantes en détails intimes sur l'homme et sur son œuvre, et qui doivent prendre rang parmi les plus curieux monuments de l'histoire des arts au XVIIe siècle. Elles sont conservées en manuscrit aux archives de l'Ecole des Beaux-Arts.

Le registre de Guillet présente ces mémoires dans l'ordre suivant : Nocret le père, Philippe et Jean-Baptiste Champagne, Michel Anguier, Le Sueur, Vignon, La Hire, Les Marsy, Sarrazin, Audran Buyster, Guillain, discours sur le portrait du roi, d'H. Testelin, Poissant et les Beaubrun.

Celui de Michel Anguier porte la date du 6 mai 1690.

I.

Appréciation de l'œuvre des Anguier.

Pour apprécier à sa juste valeur, d'une manière judicieuse et impartiale, l'œuvre d'un artiste ou d'un savant, il est utile de connaître parfaitement son sujet, de l'avoir par conséquent étudié sous toutes ses faces, à tous les points de vue, dans toutes les phases de son développement, dans toutes les périodes de sa vie; il faut le suivre à travers ses courses scientifiques ou artistiques, le voir, l'interroger dans ses travaux, l'observer dans ses relations sociales, politiques ou privées, le surprendre au milieu de ses ébauches et de ses écrits dans leur toilette matinale; le méditer dans sa correspondance épistolaire et ses rapports intimes; enfin, il faut pénétrer jusqu'au cœur de sa vie intérieure et cachée, au milieu de sa famille et de ses amis, quelquefois jouissant des dons de la considération et de la fortune, se livrant à la joie

et au plaisir, plus souvent, méconnu de ses contemporains, luttant péniblement contre les cruelles atteintes de la misère et de la faim, s'abandonnant, dans une vie pleine de fiel et d'amertume, à la douleur et au désespoir.

Heureux l'historien qui peut user de semblables matériaux et qui possède ainsi tous les documents capables de l'éclairer. Il pourra faire alors une moisson complète, et après son passage il ne restera plus rien à glaner, mais hélas! combien peu réunissent de pareilles conditions! Est-il rien de plus rare et de plus difficile que de rassembler tant de pièces et morceaux? Le temps, on le sait, est un rude vandale; c'est un ogre redoutable dont la passion est de dévorer sans cesse, de dévorer quand même, de dévorer partout et toujours; il se complaît dans la destruction et il se rue de préférence sur les faibles et les petits. Pour lui point de trève ni de repos; il faut qu'il brise, abatte, anéantisse. Que de savants illustres, que d'artistes éminents seraient de nos jours mieux connus, mieux appréciés, si le temps ne nous eût dérobé l'insigne larron, les renseignements les plus précieux et surtout cette partie intime de leur existence qui fait connaître l'homme par son âme et son cœur!

C'est ce que nous avons une fois de plus à déplorer à l'occasion des artistes célèbres dont nous écrivons la vie. Nous avons bien des *discours* curieux sur l'art qu'ils cultivaient avec tant de distinction et de gloire, mais rien de leur correspondance, rien de ces lettres particulières, de ces mémoires, de ces simples billets, de ces écrits fugitifs qui surprennent l'individu dans sa vie privée, dans ses rapports familiers, et qui le montrent au naturel et dans toute sa réalité.

Essayons pourtant de nous servir du peu d'éléments qu'il nous a été permis de recueillir.

Quel genre ont adopté les Anguier, quel style ils ont suivi, jusqu'où s'est élevé leur génie, quelles influences ils ont subies, quelle école ils ont fondée : telles sont les questions qui entrent naturellement dans cette partie de notre programme.

Pour répondre d'une manière satisfaisante à chacune de ces interrogations, nous devons rechercher quels furent leurs maîtres, leurs amis, leurs élèves ; nous devons comparer leurs ouvrages avec ceux des anciens et des modernes qui s'en rapprochent ; nous devons chercher à connaître la marche qu'ils suivirent dans leur carrière d'artistes; établir les variétés et faire la comparaison des sujets divers qu'ils ont traités ; discerner les ouvrages qu'ils affectionnèrent particulièrement et où ils excellèrent ; nous devons ensuite découvrir la classe de personnes par lesquelles ils paraissent avoir été recherchés ou qu'ils choisirent pour leurs clients ; il faudra mentionner le genre des matières dont ils se servirent préférablement ; faire le détail de leurs chefs-d'œuvre, ainsi que de leurs ouvrages inférieurs ; montrer par quels genres de beautés ils s'immortalisèrent, comme dans quelle sorte de défauts ils se laissèrent entraîner quelquefois.

Ecoutons le savant M. de Guilhermy.

Les deux frères Anguier, François l'aîné et Michel le plus jeune, qui ont donné leur nom à l'une des salles du Musée de sculpture au Louvre, se rattachent à l'école du XVIe siècle, par leur maître Simon Guillain, disciple lui-même de Barthélemy Prieur ; il excellèrent dans l'exécution matérielle. Leurs œuvres sont toutes traitées avec le plus grand soin, pleines de goût et de distinction, mais leur manière était plus correcte que savante ; et comme la plupart de leurs contemporains, ils manquaient de cette verve puissante, de ces res-

sources d'imagination qui font les grands hommes. Leur talent se prêtait surtout à la représentation de la figure historique, à ce qu'en peinture nous appellerions le portrait. Tous deux fournirent une longue et honorable carrière dont la durée égala, peu s'en faut, celle du XVIIe siècle. La ville de Paris leur était redevable d'une quantité prodigieuse de statues et de bas-reliefs dont une partie subsiste encore aujourd'hui.

Michel mourut en 1686, François en 1699. Une sépulture convenable leur fut donnée dans la nef de l'église de Saint-Roch. nous ignorons ce que sera devenu leur monument funéraire que le Musée des Petits-Augustins avait recueilli. Un jeune enfant debout, sculpté en marbre blanc et posé sur une espèce de cénotaphe, soutenait un cartouche sur lequel on lisait cette inscription :

« Dans sa concavité, ce modeste tombeau
» Tient les os enfermés de l'un et l'autre frère.
» Il leur était aisé d'en avoir un plus beau,
» Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire.
» Mais il importe peu de loger noblement
» Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste,
» Pourvu que de ce corps quittant le logement,
» L'âme trouve le sien dans le séjour céleste. »

On peut ajouter à cette appréciation que les frères Anguier, furent des sculpteurs savants, des artistes d'étude et d'observation.

Dire qu'ils tombèrent, dès l'âge le plus tendre, dans les ateliers des Guillain et des Sarrazin, c'est assez faire voir qu'ils furent, tout jeunes, imbus des principes de la grande école romaine qui compte parmi les maîtres les plus illustres, les Michel-Ange, les Dominiquin et les Carrache.

Dire qu'ils furent honorés de l'amitié des Poussin, des Lebrun, des Mignard, des Dufresnoy, des Stalla, c'est assez

faire sentir le côté sympathique qu'ils manifestèrent pour la magnifique école italienne représentée par les Raphaël, les Jules Romains et les Corrége.

Dire enfin qu'ils eurent pour élèves les Girardon, les Gaspard et Baltazar Marsy, les Corneille Van Clève, n'est-ce pas porter jusqu'à l'évidence, l'influence qu'ils reçurent d'une étude sérieuse de cette éclatante école athénienne, qui compta, parmi ses plus fervents adeptes, le fameux sculpteur Glicon.

Avec les Poussin, les Carrache, ils eurent le privilége de gravité et de la réflexion; ils professèrent le principe qui allie l'observation de la nature avec l'imitation des meilleurs maîtres.

Le Guide leur légua une partie de la richesse de sa composition, de la correction de son dessin, de la grâce et de la noblesse de son exécution qu'il rehaussait du charme et de la fraîcheur de son coloris.

Les Michel-Ange et les Carrache leur apprirent à traiter habilement le grandiose, l'austérité, la fermeté, l'élévation des pensées et des sentiments.

Enfin, avec l'Albane et l'Algarde, ils excellèrent dans le genre gracieux; mais aussi, avec l'Algarde et l'Albane, ils laissèrent échapper dans leurs figures un peu de mollesse et de monotonie.

L'un des deux frères, Michel Anguier, étudia profondément la célèbre école de Rhodes représentée par les fameux Ajesandre, Polydore et Athénodore; et il se passionna beaucoup pour cette illustre école athénienne dont le sculpteur Glicon fut un des plus grands maîtres.

Il faut dire aussi que les ressources si riches et si variées de l'allégorie, des contrastes et des oppositions, les effets sai-

sissants de la perspective; la décence des vêtements, l'honnêteté des poses, le naturel des attitudes, le jet habile et vrai des draperies; enfin le respect constant des règles de l'anatomie et de la physiologie, distinguent la plupart des ouvrages des frères Anguier.

On sait malheureusement fort peu de choses sur leur vie. Originaires tous deux de la petite ville d'Eu, sur l'extrême frontière de la Normandie et de la Picardie, l'aîné, François, naquit en 1604, et Michel en 1614. Ils montrèrent tous deux, presque au sortir de l'enfance un goût décidé pour le dessin et pour la sculpture. Eu n'est pas loin de Dieppe, la ville aux sculpteurs par excellence, il est probale que le père, Honoré Anguier, qui était simple menuisier à Eu, avait dans son pays des connaissances et des amis, toujours est-il que ces deux fils y firent leurs premières ébauches. Nous savons, en particulier, que Michel dès sa jeunesse avait témoigné un si grand penchant pour le dessin qu'afin de s'y appliquer entièrement, il quitta les principes du latin et s'attacha auprès d'un sculpteur qui commença par l'employer aux ouvrages que l'on faisait pour l'autel de la congrégation des PP. Jésuites de la ville d'Eu.

Quant à son frère François, il partit de bonne heure pour Abbeville, car le sculpteur Thibaut Poissan, né en 1605, à Estrées, près Crécy-en-Ponthieu, fut envoyé, à l'âge de 16 ans, à Abbeville, chez Martin Caron, sculpteur en bois, qui avait pour apprenti François Anguier (1).

Envoyé par ses parents à Paris, François Anguier fut placé chez le sculpteur Guillain (2). Son goût s'étant développé

(1) Mémoire sur les Membres de l'Académie de Peinthre. 1. — 256.
(2) Il y avait pour condisciple M. Hutinot. Loc. cit. — 1. — 194.

pour le travail et l'étude, il acquit bientôt assez de renommée pour être appelé en Angleterre. Ses ouvrages lui méritèrent des succès et lui procurèrent, de plus, assez d'argent pour faire le voyage de Rome. Ce fut là que, pendant deux ans, il ne négligea rien pour perfectionner son talent. L'amitié du Poussin, de Mignard, de Dufresnoy, de Stella, dont il put se glorifier, suffirait seule pour donner une idée du mérite de ses ouvrages et de ce que ces artistes le croyaient capable d'exécuter.

A son retour à Paris, Louis XIII voulut le fixer près de sa personne en lui donnant un logement au Louvre ; ce monarque le préposa même à la garde de son cabinet des Antiquités.

On cite parmi les beaux ouvrages de François Anguier :

1° Le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, qu'il exécuta pour l'église de l'Oratoire Saint-Honoré ;

2° La statue en marbre de Jacques-Auguste de Thou, historien célèbre, mort en 1617 ;

3° Quatre statues aussi de marbre blanc pour le monument de la famille de Longueville, et représentant la Force, la Justice, la Tempérance et la Prudence ;

4° Le superbe mausolée de Henri de Montmorency à Moulins.

Michel Anguier partit également très-jeune pour Paris où il alla rejoindre son frère. De là il se rendit de même à Rome pour entrer dans l'école de l'Algarde, C'est là que pendant dix ans il se livra aux études les plus sérieuses et les plus approfondies de son art, et que son talent acquit cette liberté, cette pureté qui respirent dans tous ses ouvrages et qui décèlent une connaissance éprouvée des monuments antiques.

On ignore quels sont les ouvrages qu'il fit à Rome, mais il

est présumable qu'il y en laissa plusieurs, si l'on en juge par le grand nombre qu'il a exécutés dans sa patrie.

Ce ne fut qu'en 1651 qu'il revint en France, et la France alors était la proie des dissensions civiles. L'année suivante il commença un crucifix d'ivoire de 22 pouces de haut et fort estimé. « Ne croiriez-vous pas, s'écrie M. de Chennevières, que dans cette enfance si amoureuse d'art, Michel avait vu plus d'une fois travailler les ivoiriers Dieppois, et que c'était un souvenir des sculpteurs de son pays qui lui échauffait le cœur et la main, lorsque, âgé de 38 ans, il commença ce fameux crucifix...?»

Son frère François, à cette époque, travaillait au tombeau du duc de Montmorency, qui décorait, à Moulins, l'église des religieuses de Sainte-Marie. Celui-ci employa utilement le talent de Michel pour le seconder.

Les magnifiques sculptures du Louvre, du Val-de-Grâce, du mausolée de Longueville, du monument du commandeur de Souvré, de la porte Saint-Denis, etc. : tels sont les travaux les plus considérables de Michel Anguier.

« Corneille Van Clève fut placé de bonne heure chez François Anguier qui le fit aussitôt travailler avec lui aux bas-reliefs de la porte Saint-Martin (1). »

» Girardon perfectionna ses talents en travaillant sous les Anguier. Il sculpta au Val-de-Grâce (2). »

» Les progrès que firent dans la sculpture Gaspard et Baltazar Marsy, invitèrent MM. Sarrazin, Anguier, Van Obstal et Buyster à leur donner de l'ouvrage. Après qu'ils eurent passé quatre ou cinq années dans de si bonnes écoles ils

(1) Mémoire de l'Académie. 2. — 74.

(2) Mémoire de l'Académie. 1. — 296. Art. Grosley.

trouvèrent un accès favorable auprès de M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, qui les fit travailler aux ornements de son hôtel dans la rue des Petits-Champs (1). Gaspard fut nommé professeur à l'Académie, reconnaissant pour ses maîtres, dans son discours de réception, Van Obstal, Sarrazin et Anguier (2). »

Martin Desjardins fut nommé recteur le 27 juillet 1686 à la place de Michel Anguier (3).

Les frères Anguier travaillèrent avec une égale facilité les matières les plus diverses et traitèrent avec non moins d'habileté les sujets les plus variés. Le bois, le stuc, la pierre, le marbre, l'ivoire, tout leur était propre. Les sujets religieux, l'histoire profane, l'allégorie, la fable, leur fournirent tour à tour des personnages et des scènes dont ils reproduisirent les traits, les physionomies, les actions avec une merveilleuse adresse et un rare bonheur.

Comme il faut, avant tout, juger l'homme sur ses œuvres, avant d'examiner les produits du ciseau de l'artiste, nous commencerons par analyser les ouvrages écrits, par apprécier les produits de la plume, car, de Caylus le dit, ce serait ignorer ce grand artiste (en parlant de Michel Anguier), que de ne pas connaître les réflexions qu'il a faites sur son art.

Ecoutons M. de Caylus. « Michel Anguier a lu quatorze conférences dans l'espace de seize ans qu'il a eu séance dans votre Académie; le peu de soin qu'on a eu de vos papiers nous a privés des morceaux et même des titres de la plus grande

(1) Mémoire de l'Académie. 1. — 307.
(2) Mémoire de l'Académie. 1. — 311.
(3) Mémoire de l'Académie. 1. — 391.

partie (1), et je crois que la vie ou l'éloge d'Anguier (car à son égard ces mots me paraissent synonymes), ne peut être terminé plus convenablement que par l'extrait d'une conférence qu'il a lue autrefois dans cette Académie et qui nous est heureusement demeurée. L'art de traiter les bas-reliefs, sur lesquels on ne saurait trop méditer, s'y trouve très-bien expliqué; au reste c'est presque toujours lui qui va parler. On ne saurait trop, à mon avis, respecter la mémoire des grands hommes et faire connaître toutes les parties de leur mérite. »

F.-N. Le Roy.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) Il paraît que Caylus n'a pas eu entre les mains le manuscrit n° 4, que nous avons cité à propos du mémoire de Guillet, et qui donne les titres et les dates des conférences d'Anguier.

NOTE

Sur des Incinérations gallo-romaines trouvées à Lillebonne en 1860.

Au mois de février 1860, M. Auguste Fauquet, manufacturier de Bolbec et propriétaire du château de Saint-Jean de Folleville, fit pratiquer un chemin d'accès pour gagner à travers un bois taillis le château qu'il habite. La nouvelle route commence au pied de la colline boisée qui protège, vers le Nord, la ville et la vallée de Lillebonne. Le point de départ du chemin neuf a lieu précisément au début de la voie romaine, qui conduisait de *Juliobona* (Lillebonne) à *Caracotinum* (Harfleur). Comme toutes les voies de l'ancien monde, celle-ci était bordée par des sépultures destinées, dit un auteur, à rappeler à ceux qui passent qu'ils sont mortels comme leurs pères : « *Sepulcra secùs viam..... quæ prætereuntes admonent* » *et se fuisse et illos esse mortales.* »

Depuis des siècles, le souvenir de ces sépultures était échappé de la mémoire des hommes. Les murs étant tombés, les cippes tumulaires ayant été renversés, un épais taillis avait poussé sur ce champ de repos plus de quinze fois séculaire.

Cependant au travail de la pioche, des groupes de vases funéraires se firent jour dans la coupe d'une terre argileuse

et cailloutée. Peu exercés ou peu instruits, les terrassiers d'abord ne les aperçurent pas, mais enfin quelques pièces s'étant montrées plus résistantes, ils tirèrent successivement de ce sol inculte une douzaine de vases qu'ils remirent à Mme Fauquet, laquelle les conserva précieusement, ainsi que les autres objets que je vais décrire. Mme Fauquet ayant eu la bonté de me faire part de sa découverte et de m'engager à la visiter, ainsi que le terrain d'où elle provenait, je résume les impressions qui me sont restées d'une rapide inspection, où j'ai pu toutefois apprécier en quelles intelligentes mains étaient tombés ces débris de l'ancien monde.

Voici les objets qu'il m'a été donné de voir, les seuls que la bêche ait épargnés.

J'ai remarqué d'abord un certain nombre de clous en fer, longs de 5 à 6 centimètres, portant encore trace de bois, indices des caisses funèbres, dans lesquelles avaient été renfermés les vases et les autres objets des sépultures.

Venait ensuite un grand *dolium* en terre rouge, semblable à ceux qui avaient été trouvés dans les cimetières de Lillebonne, de Barentin, et de tout le pays de Caux. Ce dernier, comme la plupart de ses pareils, contenait des os brûlés et une belle urne de verre en forme de pomme, encore remplie d'ossements calcinés et concassés. Dans l'urne a été recueilli un petit lacrymatoire cannelé en verre blanc, fin et léger, d'une forme élégante et de la hauteur totale de 11 centimètres. Avec lui était une coupe en verre blanc et uni qui malheureusement n'a été tirée qu'en morceaux.

Venaient ensuite une urne en terre grise, espèce d'*olla* rustique, renfermant aussi les ossements brûlés d'un adulte, puis un groupe de cinq lacrymatoires en verre verdâtre, imitant un chandelier. Ces vases fragiles devaient être renfermés dans

une caisse de bois, car c'est avec eux que l'ouvrier a rapporté son nombreux assortiment de clous.

Le verre était encore représenté par deux autres objets passablement curieux : l'un est un petit godet de verre imitant pour la forme nos chapeaux d'aujourd'hui. La largeur et la hauteur de ce petit vase est de 25 millimètres. Des godets semblables ont été trouvés dans les sépultures romaines d'Amiens et figurent chez M. Ch. Dufour et au musée de cette ville.

L'autre pièce, plus rare et plus curieuse, est un bâton de verre, long de 16 centimètres, tordu comme une corde. D'un bout il est terminé par un aplatissement, de l'autre par un anneau dans lequel on peut passer le doigt. Ces sortes de bâtons, entiers ou par morceaux, se rencontrent de temps à autre dans les sépultures romaines, surtout dans les incinérations des trois premiers siècles. J'en ai moi-même trouvé deux dans le cimetière de Cany (1), et nous savons qu'il en a été recueilli dans d'autres sépultures, sur plusieurs points de la Gaule et de la Germanie. Je cite entre autres Barentin (2), Lisieux (3) et Brionne (4) en Normandie, Chavagnes-en-Paillers dans la Vendée (5), Arles en Provence, et Xanten sur les bords du Rhin (6).

---

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 59 ; 2e édit., p. 70, pl. 1re, fig. XXXVIII, XXXIX.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 59 ; 2e édit., p. 70.

(3) De Formeville, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, p. 291, pl. 12. — *La Norm. sout.*, 1re édit., p. 59 ; 2e édit., p. 70

(4) Au musée d'Evreux.

(5) De la Villegille, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 216.

(6) Houben, *Denkmaëler von Castra vetera und Colonia trajana*, pl. 17, fig. I.

Ce bâton, si fréquemment rencontré dans les sépultures, devait être un symbole religieux ou le signe d'une profession. Nous ne croirons jamais qu'il se trouve là par l'effet du hasard.

Je citerai encore deux fibules en bronze argentées ou étamées, d'une forme bombée presque hémisphérique, et décorées sur la surface de denticulations dont les creux sont remplis d'un émail rouge. Au-dessous, les charnières et les crochets sont encore visibles. Les ardillons seuls ont disparu. L'émail de ces fibules forme une des mille et une preuves de l'émaillure chez les Gallo-Romains des trois premiers siècles de notre ère.

Mais la pièce la plus curieuse et la plus rare que nous ait révélée ce champ de sépulture, c'est une petite boîte ou *thèque* en bronze de forme circulaire, d'une épaisseur totale de 5 centimètres et d'un diamètre de 7. Cette boîte, qui ne contenait rien, renfermait à l'intérieur, et adhérent à chacun de ses couvercles, un petit miroir étamé et brillant comme au premier jour. L'un d'eux est même si bien conservé que l'on peut s'y contempler à l'aise et que l'on pourrait s'en servir encore. La grandeur des deux pièces n'est pas égale. La plus grande a 6 centimètres de diamètre et la plus petite 3 seulement. C'est cette dernière qui a le plus souffert du temps et de l'enfouissement.

Au dehors les couvercles de la boîte sont ornés de cercles saillants et, chose plus étrange, ils présentent au milieu un grand bronze de Néron soigneusement incrusté dans le champ. D'un côté est l'effigie du prince avec la légende ordinaire des monnaies, de l'autre est le revers de Castor et de Pollux à cheval avec cette légende bien connue : DECVRSIO.

Ce type numismatique est assurément vulgaire ; mais c'est

chose étrange de le voir décorer un meuble domestique, un miroir portatif ou de voyage. Ces deux débris monétaires ont été préparés pour leur destination à l'aide du ciseau et de la lime. Le miroir lui-même appartient-il comme la monnaie au temps de Néron ? tout porte à le croire. La pièce est bien conservée et ne paraît pas avoir frayé. Il semble malaisé de croire que l'on ait fait des reliques avec l'image de Néron. Une flatterie envers le prince régnant paraît l'hypothèse la plus admissible. Néanmoins la pièce peut avoir été choisie au hasard et sans intention dans des temps postérieurs. Ajoutons toutefois que le genre de sépulture convient très bien au premier siècle et que rien ne s'oppose à ce que la boîte ne remonte au règne même de Néron.

Terminons cette note par un mot sur les miroirs.

Un sens mystérieux devait se rattacher aux miroirs ainsi déposés dans la sépulture du Gallo-Romain. Le grand nombre de pièces de ce genre rencontrées dans notre seule province me paraît une preuve de cette présomption. En attendant l'explication de cette énigme cachée dans la double nuit de la mort et du temps, je citerai les miroirs qui ont apparu dans les fouilles, soit à moi-même soit à mes confrères.

Dès 1849, le cimetière de Cany m'a offert un miroir de bronze de forme carrée (1). En 1852, celui de Fécamp m'en a donné deux de forme circulaire (2), et Barentin autant, en 1858 (3). Seulement à Barentin l'un était rond et l'autre carré. Les urnes de Gièvres (Loir-et-Cher) ont

---

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 56 ; 2e édit., p. 67

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 93-94 ; 2e édit., p. 107-108.

(3) *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 674.

donné à M. Jollois, leur explorateur, un miroir de métal (1). Les musées de Rouen (2) et d'Evreux possèdent des miroirs de bronze provenant d'incinérations rencontrées à Lillebonne et à La Bonneville (3). La bibliothèque de Dieppe présente un miroir de bronze trouvé, en 1826, sur un guerrier romain du IVe siècle qui reposait dans la Cité de Limes (4). Notre confrère, M. Dusevel, parle d'un miroir métallique recueilli dans un tombeau romain aperçu, en 1836, dans un faubourg de la ville d'Amiens (5). Enfin le cimetière antique de Xanten, sur les bords du Rhin (6), a présenté, en 1838, un miroir de bronze semblable à ceux de Barentin et de Fécamp. — Voilà les dépôts : reste maintenant à en connaître le but.

L'Abbé Cochet.

(1) De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. IIe, 2e partie, p. 265.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 94 et 108 ; 2e édit., p. 107 et 122.

(3) Trouvé en 1856.

(4) Féret, *Catalogue de la Bibliothèque de Dieppe*, p. 344.

(5) Dusevel, *Mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme*, t. Ier, p. 52.

(6) Houben, *Denkmaëler von Castra vetera und Colonia trajana*, pl. 12, fig. C.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de Montreuil-sur mer et de son château. Par M. Fl. Lefils, avec des annotations par M. H. Dusevel (1).

Le mouvement des études historiques, si général depuis quelques années, a produit principalement sur l'histoire locale, bien des ouvrages qui font connaître une foule de faits, pour la plupart encore ignorés. La ville de Montreuil, où se sont passés des évènements importants, n'avait pas d'histoire proprement dite; M. Lefils a pris la louable résolution de la doter de cette histoire. C'était une tâche assez difficile à remplir. Quoiqu'il en soit, M. Lefils a parfaitement rempli cette tâche et son ouvrage présente, nous devons le dire, une lecture aussi agréable que variée.

L'Histoire de Montreuil-sur-Mer est divisée en quatorze chapitres. Dans *le* 1er l'auteur parle de l'origine de cette ville et des diverses étymologies de son nom. Dans *le second chapitre,* M. Lefils rappelle les ravages que commirent les Huns à Montreuil et aux environs; il traite aussi de l'introduction du christianisme dans la contrée et cite, en passant, quelques uns des miracles attribués à saint Josse. « Le saint, dit l'auteur, avait choisi pour se fixer, un bois proche de l'ancienne ville de Quentovic où étaient deux fontaines. Comme Saint-Valery et Saint-Riquier, qui apprivoisaient de petits oiseaux et les apprenaient à venir manger dans leurs mains, *Saint Josse, par la sainctelé de lui, les bestes,*

(1) Abbeville, 1860, 1 vol. in-8°.

les poissons et les oiseaux venoient privement à lui, et il les repaissait de doulces paroles (1) ». — *Le chapitre* III offre de curieux détails sur le *comté de Montreuil* dont on a nié l'existence ; sur les ravages des Normands, qui, arrivant sur les côtes de la Morinie comme des nuées de sauterelles, se précipitaient ensuite sur tous les lieux habités, pour les piller et en massacrer les habitants (p. 45). Dans *le chapitre IV*, M. Lefils fait mention, entr'autres choses, de l'ancien *château de Montreuil* que dom Michel Germain a compris parmi les palais royaux de France. C'était, ajoute M. Lefils, une sombre habitation tels qu'étaient les châteaux du temps, ayant des murs élevés, d'une grande épaisseur, peu ou point de jour, mais des créneaux, des machicoulis, un pont-levis et des meurtrières. Ce château était sur l'emplacement de la citadelle actuelle, et l'on prétend qu'il y reste encore une tour qui servait de prison à la malheureuse Berthe, femme du roi de France, Philippe Ier, qu'il répudia pour en épouser une autre (p. 72). — M. Lefils a-t-il bien retracé, dans ce passage, l'aspect, la physionomie des édifices féodaux du temps ; c'est ce dont il est permis de douter un peu.

Le chapitre V est consacrée en grande partie au récit du naufrage d'Harold, sur les bancs de l'Authie et de sa captivité au château de Beaurain, près de Montreuil. « Quelques auteurs, continue M. Lefils, ont prétendu que le navire avait fait naufrage à la pointe du Hourdel, située à l'embouchure de la Somme, et que Guy Ier l'enferma dans une *tour de Saint-Valery* qui, de son nom, s'appelle encore *tour Harold*. Mais c'est une erreur, Harold n'échoua point au Hourdel, mais sur les bancs de l'Authie, et, ce qui le prouve, c'est que les documents les plus authentiques font foi qu'il fut conduit et enfermé à Beaurain, château voisin de Montreuil (p. 94). » — Nous eussions désiré de plus grandes preuves à l'appui de l'opinion de M. Lefils, car une tradition assez ancienne lui est tout-à fait contraire.

---

(1) Bibl. de Lille.

Dans le chapitre VI, l'auteur traite du mouvement communal; il rappelle les principales dispositions de la charte et des coutumes de Montreuil, et la cession de cette ville au roi de France Louis VIII.

Les rois d'Angleterre devenus comtes de Ponthieu, eurent de grands débats avec la commune de Montreuil ; ces débats sont mentionnés dans le *chapitre VIII*e, où se trouve, de plus, le récit des guerres dont le pays fut le théâtre, sous Philippe de Valois.

*Les chapitres VIII*e, *IX*e, *XI*e *et XII*e, complètent ce récit.

*Dans le X*e *chapitre*, on voit quels étaient les édifices religieux de Montreuil, le commerce, l'industrie et les usages de ses habitants au XVe siècle, et ce n'est pas le moins curieux. Parlant des représentations dramatiques de Montreuil, M. Lefils dit que cette ville avait sa société de *comédiens*, qui jouaient devant les rois et les princes, quand ils lui faisaient l'honneur d'y séjourner. Au temps de Louis XI, les comédiens de Montreuil furent invités par la ville d'Arras à venir jouer dans cette cité, et ils reçurent en prime une *rose d'argent*.

« Ces comédiens, continue l'auteur, étaient sans doute *les enfants de la Lune*, société qui avait droit dans les jours de réjouissance de plaisanter les autorités et même le clergé dans l'église : C'était ce qu'en d'autres termes on appelait *la fête des fous*.

» M. Dusevel, pense que c'est la *fête des sots* et non la *fête des fous*, que faisaient les *enfants de la Lune*. Il établit une distinction entre ces deux fêtes qui a paru assez rationnelle : la première, dit-il, était une fête à laquelle présidaient des *laïcs*, tel que des clercs de procureur, etc. ; — la seconde, au contraire, semblait être le partage exclusif des vicaires et bas-officiers des églises.

» ... Les jours du dimanche et du mardi gras, les officiers municipaux, à la tête des habitants, se livraient au jeu de *cholle*, qui consistait à lancer en l'air un ballon de cuir gros comme la tête, rempli de mousse ou de son, *peint d'azur* et semé des

armoiries du roi et de la ville. Il était présenté au maire, par le procureur de l'Echevinage. A la suite de ce jeu qui durait vingt-quatre heures, il y avait un banquet où l'on servait invariablement *des canards aux œufs* » (p. 209 et 210).

Beaucoup de personnes ignoraient sans doute cette particularité que M. Lefils a bien fait de rappeler.

*Le chapitre XIII*e contient des détails fort curieux sur la *citadelle*, les *fortifications*, *l'église de Saint-Sauve* et *l'Hôtel-Dieu de Montreuil*. Nous ne saurions, toutefois, partager l'opinion de M. Lefils qui croit voir dans les ouvrages de la citadelle, *plusieurs parties dues à l'art romain*. Comment, en effet, pourrait-il en être ainsi, lorsqu'il est plus que douteux que Montreuil existât sous les vainqueurs des Gaules ?

Enfin, dans *le XIV*e *chapitre*, l'auteur fait connaître l'état moderne de cette ville, et ajoute en passant, quelques mots sur les villages voisins et la ville d'Etaples, dont un de nos collaborateurs, M. Souquet, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, a lui-même entrepris d'écrire l'histoire.

Disons en terminant, que la composition d'un ouvrage tel que *l'Histoire de Montreuil*, (qui manquait au pays), est un véritable service rendu à ses habitants; aussi voyons nous avec plaisir, par la liste des nombreux souscripteurs qui termine le volume, que l'on a su tenir compte à M. Lefils de son zèle et de ses laborieuses recherches.

G. D.***

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES

DÉCOUVERTES A L'ABBAYE D'AUMALE

EN 1859.



Au commencement de 1859, l'administration des ponts-et-chaussées entreprit un travail de rectification de la route impériale, n° 22, de Paris au Tréport, dans la traverse de la vallée de la Bresle, immédiatement au-dessous d'Aumale. Le terrain nécessaire au remblai fut pris par les entrepreneurs sur l'emplacement même de l'abbaye d'Auchy, fondée l'an 1000, supprimée par la révolution et démolie dans les premières années de ce siècle. L'enlèvement des terres, sur un point religieux aussi historique, a amené la découverte de quelques antiquités qu'il convient d'enregistrer ici.

D'abord on mit à jour le chevet de l'église rasée depuis un demi-siècle; mais, au milieu de toutes les parties souterraines et depuis longtemps ensevelies que la pioche a fait revivre, il nous a été malaisé de reconnaître le plan de l'édifice disparu. Nous avons cru saisir la trace de ces caveaux souterrains dont parle Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie ;* mais le tout a été tellement défiguré par les démolisseurs du monastère, qu'il n'a pas été possible de donner aux parties révélées une attribution certaine.

L'appareil même des murs a été tellement modifié par des

reconstructions successives, qu'il ne présentait aucun caractère déterminé. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que la taille de la pierre est celle du XIIIe siècle, et que des chapiteaux, restés adhérents aux murs, ne permettent pas de douter que le temps de saint Louis n'ait vu se renouveler l'église abbatiale de Saint-Martin d'Auchy. Du reste, plusieurs faisceaux de colonnettes et quelques groupes de chapiteaux provenant de l'ancienne église et conservés par M. Larcher, propriétaire à Aumale, ne laissent aucun doute sur le style de l'édifice. Cette basilique appartint évidemment à l'ogive primitive, comme ses sœurs les abbayes d'Eu et de Foucarmont, et ses voisines les églises de Bures, de Gamaches et de Neufchâtel.

Mais c'est dans la classe des objets meubles qu'ont été faites les découvertes les plus intéressantes. Malheureusement aucune surveillance n'a présidé à ce travail, et, bien qu'entrepris aux frais de l'Etat, il n'aura rien rapporté à nos musées ; sans le zèle de deux amateurs, l'un d'Aumale et l'autre de Neufchâtel, il eut été également stérile pour l'archéologie.

Exposons en quelques mots, ce que nous en avons pu voir à Aumale chez M. Touzard, et à Neufchâtel chez M. Hoart.

Je ne dis rien des monnaies d'argent et de cuivre recueillies par les terrassiers et vendues à leur profit ; je n'en ai pas reconnu d'importantes dans la série, qui m'a paru aller du XIIIe au XVIIe siècle. L'époque le plus abondamment représentée est le XVIe. La plus curieuse monnaie de ce siècle est une pièce de Claude de Lorraine, en faveur duquel le comté d'Aumale fut érigé en duché-pairie par Henry II, en 1547.

Ce qui m'a le plus intéressé, ce sont les carrelages émaillés et les vases funéraires.

Les carreaux émaillés, provenant du pavage de l'église,

m'ont paru appartenir aux XIIIe et XIVe siècles ; quelques-uns représentent des feuilles et des rameaux d'une grande beauté.

Les vases étaient assez nombreux, mais la plupart brisés à l'avance ou fracturés par l'incurie des ouvriers.

Il n'en a guère été sauvé qu'une douzaine, dont trois sont restés à Aumale, et six sont entrés dans la bibliothèque de Neufchâtel, l'asile habituel des antiquités du pays de Bray. A Aumale, nous avons remarqué deux vases, dont l'un en grès et l'autre en terre cuite. Le vase de grès, de la capacité d'un quart de litre, m'a semblé appartenir au XVe ou au XVIe siècle. Le vase en terre cuite, de la contenance d'un demi-litre, est en terre blanche, fine et sonore ; la panse en est irrégulièrement percée de cinq trous, pratiqués après la cuisson ; le charbon qu'il contient encore ne laisse aucun doute sur sa destination.

Parmi les vases refugiés à la bibliothèque de Neufchâtel, nous en distinguerons trois d'une manière particulière en leur accordant un dessin et une description.



Le premier en terre blanche, fine, sonore et bien cuite, à la forme des vases francs ; fait au tour et sans vernis, il est percé de six trous, pratiqués avant la cuisson, indice certain d'une destination funéraire. Le dessin que nous en donnons, réduit au quart de la grandeur, indique la forme et la capacité de cette pièce on ne peut mieux conservée. Les vases funéraires chrétiens forés avant la cuisson sont assez peu communs pour que nous appelions l'attention sur

celui-ci. Jusqu'à présent, nous n'en avons guère rencontré qu'un à Sèvres, venant de la cathédrale de Limoges; quelques-uns à Bouteilles, près Dieppe, dont deux en terre rouge et six en terre noire, et quatre ou cinq au musée de Rouen, qui venaient l'un de Sierville près Maromme et les autres de la Picardie. Caylus, dans son *Recueil d'antiquités* (t. VII, p. 398, pl. CXXVIII, n° 4), en a reproduit un semblable, trouvé dans la même province.



Le musée d'Abbeville en possède aussi un venant de la maladerie d'Oisemont et un autre de saint Pierre du Crotoy. Enfin Aumale nous a encore donné un fragment de vase blanc, muni d'un double rang de trous forés avant la cuisson. Il s'ensuivrait presque que la Picardie aurait surtout possédé ou fabriqué ce genre de vase.



VASE D'OISEMONT.

Les deux derniers vases, de forme et de capacité à peu près semblables, sont en terre blanche fine, bien cuite et bien choisie. Ils n'ont ni anse, ni bec, ni goulot, mais simplement un collet, comme les vases funéraires du XIIIe siècle. Seulement, sur les fonds extérieurs et intérieurs de ces vases, on remarque des gouttes de vernis verdâtre et plombique. Chacun d'eux, possède sur la panse un rang de trous, pratiqués après la cuisson ; tous deux aussi contiennent du charbon de bois ; des raies rouges en



sanguine les décorent : j'ai compté sur un d'eux quatre faisceaux de lignes rouges, appliquées perpendiculairement; chaque faisceau se compose de dix raies d'une longueur inégale.

Le façonnage et la nature de la terre me semblent reporter ces vases jusqu'au XIII• siècle. Mais peut-on tirer quelque induction du genre de décoration pratiqué avec de la sanguine sous forme de raies perpendiculaires? C'est ce que nous allons examiner.

Ce mode d'ornementation paraît avoir été particulièrement cher au moyen-âge, et nous croyons qu'il fut très-usité à la fin du XIII• et au commencement du XIV• siècle; les échantillons que nous en connaissons se rencontrent à Beauvais, à Amiens et surtout à Paris; j'en ai aussi trouvé des traces à Bouteilles, près Dieppe, à Leure, près le Havre, et au château-Gaillard, près Etretat; je cite de préférence ceux qui proviennent des sépultures.

A Beauvais, M. l'abbé Barraud possède des vases de ce genre, provenant du cimetière de Saint-Martin-le-Nœud. A Amiens, M. Viollet-Leduc en a recueilli trois, il y a sept ans, dans la tombe de l'évêque Simon de Goucans, mort en 1325; aujourd'hui les découvertes ne se comptent plus.

Le cabinet des médailles en renferme deux très-beaux, recueillis au siècle dernier, l'un dans une abbaye, l'autre dans

la chapelle du Palais, à Paris. M. Viollet-Leduc nous en a montré qui provenaient de Saint-Séverin, et le musée de Sèvres en a catalogué un autre trouvé, en 1839, dans la rue Mouffetard.

M. Albert Lenoir, dans sa statistique monumentale de Paris, en a reproduit un, qu'on avait extrait, en 1807, des tombeaux de l'abbaye de Sainte-Geneviève. M. Arthur Forgeais en possède un dans sa collection privée, et M. Charma en a donné un autre au musée de la Société des Antiquaires de Normandie; ces deux derniers proviennent de l'ancien cimetière de Saint-Magloire.

Mais c'est au musée de Cluny qu'on en trouve les plus riches assortiments. Pendant les grands travaux opérés depuis peu au sein de la capitale, M. du Sommerard n'a cessé de recueillir les épaves archéologiques qui sont sorties de ces profondes tranchées. C'est ainsi qu'il a rassemblé, dans notre collection nationale du moyen-âge, des vases à raies de sanguine provenant de la *rue des Ecoles*, des *Halles-Centrales* ou du *Boulevard de Sébastopol*.

Des dépôts de ce genre de vases ont été reconnus à Paris et dans le Beauvaisis; des fours même y ont été retrouvés. Mais à quelle époque prospérait cette industrie? Nous l'ignorons. Toutefois, jusqu'à présent, rien n'est venu démentir nos présomptions en faveur des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Quel pouvait être l'usage de ces vases trouvés dans le cimetière qui entourait l'abbaye d'Aumale? Nous pensons avoir démontré ailleurs la coutume de porter des vases à encens aux funérailles de nos pères et de les jeter ensuite dans la fosse des défunts. Les témoignages en faveur de cette vérité historique sont permanents et universels.

L'Abbé Cochet.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



M. Louis Cousin cite trois chartes fournies par le cartulaire de Saint-Bertin qui mentionnent Quentowic.

On lit dans la première du 8 novembre 828 : « *In Tarwana* » *mansum, in Quentvico Similiter* ; » dans la deuxième du 27 mars 857 : « *Tarwana mansum, in Quentwico,* » enfin dans la troisième, de l'an 867 : « *In Quintuico.* » Or, le bien que possédait l'abbaye sur le territoire de Quentowic, on le retrouve énoncé dans une autre charte de la même abbaye de 1026 comme situé à Etaples : « *Item que aliam terram quæ* » *jacet in villa Stapulas nominata.* » La charte indique d'autres terres du voisinage qui sont cédées avec celle d'Etaples, à l'évêque de Thérouanne, en échange de l'église de Saint-Pierre-lez-Calais. Ces chartes constatent donc également que le territoire d'Etaples est réellement celui de Quentowic.

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 12.

M. Louis Cousin ajoute : « Si l'on objectait qu'il n'est pas » suffisamment établi que la charte du XI[e] siècle mentionne » la même propriété, j'ajouterai que le *cartulaire de Saint-* » *Bertin* reproduit tous les ans les actes en vertu desquels » les biens sont entrés dans le domaine de l'abbaye ou en » sont sortis ; or, il fait connaître le nom du donateur de la » propriété sise à Quentowic et il ne dit pas quand et com- » ment elle aurait été aliénée ; il se tait également sur » l'acquisition de celle d'Etaples, échangée en 1026 ; et » comme il n'aurait pas gardé le silence sur ces divers » points, s'il s'était agi de deux biens différents, il faut » reconnaître que c'est effectivement la même propriété. »

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots aux preuves si convaincantes de Du Cange et de M. Louis Cousin.

Dans le partage des Etats de Louis-le-Débonnaire, le Ponthieu est nommé après l'Amiennois dans la part située au Sud : « *Ad Aquitaniam inter Ligerim et Sequanam et ultra* » *Sequanam, pag. XXVIII. Id est Catalonis, Meltianum, Am-* » *bianensis et Pontium* (*Pontius usque ad mare*). »

Quentowic est mentionnée dans la part située au Nord, de la manière suivante : « *Ad Bajuvariam totam..... Adertensis,* » *Tarwanensis, Bolensis, Quentavico, Camalecensis, Virdo-* » *madensis,* » c'est-à-dire le pays de Thérouanne, le Boulonnais, le Quentowic, le Cambrésis et le Vermandois (1).

En voyant Quentowic placée ainsi entre le Boulonnais d'une part et le Cambrésis, le Vermandois de l'autre, on ne peut s'empêcher de remarquer que c'eût été un assez singulier partage, si cette ville, ainsi mentionnée avec des contrées situées au Nord de la Canche, eût été située sur la rive méri-

---

(1) *Anno* 835. — *Rerum Francorum scriptores*, p. 327.

dionale. Il était plus naturel, dans ce cas, qu'elle fût comprise dans la part située au Sud, dans laquelle le Ponthieu est nommé. Si l'on admet la position de Quentowic sur la rive droite, la Canche était la limite naturelle des deux Etats. En un mot, puisqu'Etaples, qui est le port et l'Emporium de Quentowic se trouve située sur la rive droite de la Canche, on ne peut admettre que Quentowic ait été sur la rive opposée, car la ville et le port se seraient trouvés dans deux états différents, ce qui n'aurait jamais eu d'exemple.

Les fouilles récentes faites à Etaples viennent encore confirmer l'opinion des auteurs sur l'emplacement de Quentowic à Etaples.

En 1841 et 1842, des fouilles furent exécutées *dans les garennes d'Etaples*, par la Société des Antiquaires de la Morinie, et amenèrent la découverte de poteries, médailles, fibules, statuettes, etc., etc., d'un puits, d'un chemin et enfin de fondations de maisons, le tout paraissant devoir appartenir à l'époque gallo-romaine.

Elles furent l'objet de deux rapports de MM. Marguet et Louis Cousin, qui voulurent y voir l'emplacement de Quentowic (1).

En 1847, la compagnie du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, en prenant des remblais dans les ruines du château d'Etaples, rencontra deux fondations superposées. La fondation supérieure était du moyen-âge, tandis que la fondation inférieure, établie sur le roc, était de l'époque gallo-romaine, car elle était recouverte de décombres d'où l'on a retiré des vases, des fibules, des tuiles et des monnaies des règnes des empereurs romains (2).

---

(1) *Mémoires de la Société*, vol. VI, p. 191, — vol. IX, p. 253.

(2) Voir l'*Histoire du château d'Etaples*, par G. Souquet, 1855.

L'analogie qui existe entre les *fouilles des garennes* et celles du château ne laissent aucun doute sur l'existence de la ville et de la forteresse de Quentowic en cet endroit. Du reste, on ne peut creuser sous le sol d'Etaples sans y rencontrer des murs, des débris de pavés, d'aires et d'escaliers en pierres, des sépultures et des objets de l'époque gallo-romaine (1).

M. Berger de Xivrey, membre de la Commission des Antiquités de France, a été chargé de faire un rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur l'*Emplacement de Quentowic*, qui a été lu le 18 avril 1854. Ce rapport confirme l'opinion émise par M. Louis Cousin à cet égard.

Enfin, je ferai observer que Quentowic et Etaples n'ont jamais existé en même temps. La dernière mention de Quentowic se trouve dans l'Edit de Charles-le-Chauve, rendu à Pistes en 864, relatif à l'atelier monétaire de Quentowic, et la première mention d'Etaples se trouve dans la charte de l'abbaye de Saint-Bertin, en date de 1026.

Histoire chronologique de Quentowic.

Nous n'avons pas la prétention de faire l'histoire complète de *Quentowic* et surtout de remonter jusqu'à la fondation de cette ville. Son origine est enveloppée de ténèbres que nous ne pouvons écarter. Nous sommes forcé d'entrer brusquement en matière, et de ranger par ordre chronologique tous les événements qui sont arrivés à notre connaissance.

---

(1) Voir, dans le cours de cette histoire, les années 1841, 1842, 1847, 1850, 1852, 1853 et 1859.

Bien longtemps avant la conquête des Romains dans les Gaules, les Celtes qui habitaient les côtes de la Morinie, s'étaient établis au fond d'un golfe où se déchargeait un petit fleuve qu'ils avaient nommé Quentch (la Canche). C'était le *Sinus Quentavicensis* des anciens. La position était admirablement choisie pour une tribu de pêcheurs : d'un côté une vallée où abondaient les poissons d'eau douce, la mer avec ses produits variés ; sur les hauteurs du voisinage, d'épaisses forêts comme les aimaient ces peuples antiques (1).

62. — Les Apôtres viennent prêcher la foi catholique à Quentowic. Belleforêts (2) dit que les Morins furent convertis à Notre-Seigneur Jésus-Christ peu de temps après les premiers Apôtres.

260. — Il est probable que cette ville a une origine fort ancienne, parce que sous l'empire de l'empereur Gallien, elle possédait un atelier monétaire, ce qui indique l'importance dont elle jouissait déjà. Elle eut même l'avantage de conserver cet établissement sous les rois de la première et de la deuxième race, jusqu'à l'époque de sa destruction (3).

284. — Les Saxons ravagent les côtes de la Belgique. Il fallut élever des forts, bâtir des villes, des bourgs, des villages sur les limites, et les munir de troupes pour leur en défendre l'entrée.

Ainsi prirent naissance toutes ces forteresses dont les côtes de la Morinie se trouvèrent bientôt défendues, telles que Tournehem, Ambleteuse, Sangatte, Etaples, etc., etc. (4).

---

(1) *Histoire de Montreuil*, par Lefils, p. 3.

(2) *Cosmographie*, livre II. — *Malbrancq*, livre II.

(3) *Histoire monétaire d'Artois*, par Hermand, p. 13, 39 et suivantes.

(4) Dubuisson, *Antiquités* du Boulonnais, MS., f° 73.

Le château de Quentowic, dont les fondations furent découvertes sous celles du château d'Etaples en 1847 fut sans doute construit vers cette première époque.

287. — Carausius fait construire des vaisseaux, lève des troupes, équipe une flotte à Boulogne, et parvient à détruire les pirates qui infestaient les côtes du Boulonnais (1).

400. — Au commencement du Ve siècle, une flotte romaine destinée à la défense des côtes portant le nom de *Classis Sambrica* avait une division commandée par un préfet maritime, stationnée dans la baie de Canche « *In loco Quantensi,* » *sive Hornensi,* » c'est-à-dire à la pointe de l'Hornez.

La conservation du nom ancien *Hornensi* dans le nom moderne de l'Hornez situé à la pointe nord de l'embouchure de la Canche, ne laisse aucun doute sur son emplacement (2).

451. — Hermand, dans son *Histoire des Monnaies*, p. 39, cite un denier d'argent, sans doute mérovingien, qui semble pouvoir être attribué à l'atelier de Quentowic, ayant pour sujet un vaisseau, type ordinaire de cette ville.

629. — Rouen et *Wicus* (Quentowic) étaient les deux ports les plus importants où l'on débarquait d'outre-mer (3).

630. — Aimon, duc de la France maritime, fait sa résidence à Quentowic (4).

Aimon eut pour successeur Deocthrique, dont l'épouse gratifia l'église de Saint-Josse des biens qu'elle possédait au delà de la Canche (5).

---

(1) Henry, *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, p. 259.

(2) Pancirole, *Notice sur les Dignités de l'empire romain*, p. 175.

(3) Charte de Dagobert, *Histoire de Saint-Denis*, par Doublet, t. II, p. 625.

(4) De Vérité, *Histoire du Ponthieu.*

(5) *Bollandnus XVI Junii*, p. 509.

640. — Saint Fursy évangélise les peuples qui bordent la Canche (1).

641. — Les Huns débarquent dans la baie de Canche, brûlent Quentowic et Braïum qu'ils détruisent de fond en comble (2).

641. — Une troupe formidable de Normands fait une descente à Quentowic, se répand de là dans le Ponthieu et la Morinie.

Ces féroces conquérants mettent tout à feu et à sang, et poussent leurs ravages jusqu'à Thérouanne. Les comtes Aimon, Valbert, Sigefroi et la fleur de la jeunesse française prennent les armes pour les repousser. Les Normands sont battus et succombent (3).

668. — Saint Théodore, que le pape Vitulien avait consacré archevêque de Cantorbery, traverse la France pour aller prendre possession de son siége, avec saint Adrien l'Africain et saint Benoit, archevêque anglais. Le roi Egbert, ayant appris qu'il était en route, lui députe un de ses officiers nommé Redfroy, qui passe la mer pour aller au-devant de lui et lui servir de conducteur. Il obtient d'Ebrouin, Maire du Palais, la permission de conduire saint Théodore à Quentowic pour s'y embarquer.

Là, saint Théodore est atteint d'une maladie qui l'oblige à retarder son voyage. Enfin, après sa convalescence, il fait voile vers l'Angleterre (4).

---

(1) M. Parenty, *Histoire de sainte Berthe*, p. 8.

(2) *Malbrancq*, cité par F. Lefils, *Histoire de Montreuil*, p. 29.

(3) *Revue départementale*, 1827, n° 198.

(4) Luto, MS. sur l'*Histoire du comté de Boulogne*, p. 196. — Beda, *Histoire anglaise*, livre IV, t. Ier. — *Vita Wilfridi*. — *Bucher*.

Mais, à son arrivée dans l'île, saint Théodore s'étant brouillé avec l'archevêque d'Yorck, Wicfrid ou Wicfroid, retourne en France. On l'attendait à Quentowic ; mais il change de direction et débarque dans un autre port (1).

673. — Wicfrid, évêque de Litchfield, qu'on avait contraint de quitter son siége épiscopal, ayant débarqué à Quentowic, fut pris pour l'évêque d'Yorck, parce qu'il portait le même nom. On l'arrêta, on lui vola son argent et ses provisions, on le dépouilla même de ses habits, de sorte qu'on le laissa aller tout nu, et plusieurs de ceux qui l'accompagnaient furent inhumainement massacrés (2).

673. — Le port de Quentowic est la voie la plus directe pour aller en Angleterre (3).

694. — La comtesse Emme, qui avait épousé un prince anglo-saxon, est répudiée par son mari. Sainte Berthe, sa mère, abbesse de Blangy, fait redemander sa fille. La comtesse Emme s'embarque sur un vaisseau qui devait la débarquer à Quentowic. Pendant la traversée, l'infortunée reine se sent tout-à-coup saisie d'une fièvre violente. La mort en avait fait sa victime avant qu'on abordât au port de Quentowic.

A cette époque, les flots de la marée remontaient la rivière de Canche jusqu'au Vieil-Hesdin, de sorte que son corps fut transporté, par cette voie, de Quentowic à Marconne (4).

717. — Bouteroue donne un denier d'argent, sous Clotaire, frappé à Quentowic. Ce denier représente d'un côté une sorte de vaisseau arabe avec des lettres au-dessus, formées de

---

(1) Dom Grenier, paquet 19, MS.
(2) Luto, p. 194.
(3) *Rerum Francorum scriptores*, livre III, p. 601.
(4) M. Parenty, *Histoire de sainte Berthe*, 1847, p. 60.

points et quelques traits qui semblent exprimer le nom de *Valedinus;* de l'autre côté, dans un carré de perles, on voit quatre lettres de même forme que les précédentes, V. I. C. O. Le même historien indique un tiers d'or frappé à Quentowic, sur lequel se trouve une tête à l'antique armée d'un diadème perlé, et au revers une croix avec cette légende WICVS FIT, et enfin, un deuxième avec ces mots : VICUS III et une croix.

Du Cange, dans ses *Notes historiques sur Etaples,* dit : « J'ai deux monnaies de bas or des rois de France de la » première race, qui pèsent 23 grains, et qui, d'un côté, ont » les noms des monétaires, ainsi qu'il se pratiquait alors, et » de l'autre le nom de WICVS.

718. — M. Barthelémy donne le dessin d'une pièce frappée à Quentowic : CVTH. REXI.

R. QVENTOVICI. Petite croix (1).

718. — M. Mallet, d'Amiens, possède un denier où on lit : WIC MONET.

718. — Saint Boniface, anglais de naissance, archevêque de Cantorbery, ayant pris la résolution d'aller convertir les peuples d'Allemagne, s'embarque avec sa suite pour la France. Après une courte traversée, ils aperçoivent l'embouchure d'un fleuve appelé Canche, et, dès lors, échappés à tout péril de naufrage, ils débarquent à Quentowic et y restent jusqu'au moment où ils sentent les premières rigueurs de l'hiver (2).

752. — Le roi Pépin-le-Bref visite Quentowic au moment où il investit Frémondin du comté de Boulogne (3).

768 à 814. — M. Mallet, d'Amiens, possède un denier de

(1) *Manuel de Numismatique moderne*, p. 446.

(2) *Acta Sanctorum ord. bened. sæc.* p. 12. *Bollandus* junii, liv. 5, p. 464.

(3) L'abbé Robert, p. 517.

Charlemagne où ont lit : CARLVS FRAN. R. et au revers QVANTOWICO.

768 à 814. — Denier de Charlemagne où on lit : QVANTOWICO, d'autres QVANTOWIC. On connaît un denier qui porte QVAN—WI. Cambrouse, dans son *Catalogue raisonné*, laisse cette pièce entre Pépin et Charlemagne (1).

787. — Sous la race des rois de France, Quentowic était avec Rouen et Amiens l'un des trois principaux entrepôts du Nord de la France. Un intendant particulier, *Præfectus Emporii*, présidait au commerce de Quentowic (2).

787. — Charlemagne vient à Quentowic (3).

788. — Gervold est chargé par Charlemagne, pendant plusieurs années, de recevoir les droits sur les ports, dans les villes et principalement à Quentowic. Les droits de péage étaient si considérables à Quentowic que Gervold y avait sa résidence (4).

G. Souquet.

(La suite au prochain numéro.)

---

(1) Louis Cousin.

(2) Louandre, *Histoire d'Abbeville.*

(3) Bernard, *Histoire de Calais.*

(4) *Documenta Germanicæ Hist.* liv. 2, p. 291.

— *Rerum Francorum script.* liv. 5, p. 315.

— *Bollandus.* liv. 15, julii. p. 287.

— *Acta Sanctorum* sæc. 2, p. 558.

DOCUMENTS INÉDITS SUR AMIENS.

L'incendie du Beffroi.

Le 16ᵉ auril de cette année 1742. Dieu affligea encorè cette ville par une incendie des plus terrible qui arriua au Beufroy de cette meme ville tout au milieu du jour, et qui le consuma entièrement en deux heures de tems sans qu'on y put apporter aucun secour, ni meme en approcher. Ce Beufroy portoit une des plus belles et des plus magnifiques piramides qui s'éleuoit debeaucoup au dessus de tous les clochers de la ville apres celuj de la cathedrale et que l'on decouuroit de tous cotés et de fort loin. Tout au haut de cette piramide il y auoit une espece de lanterne et une petite loge ou le jour et la nuict demeuroit un homme a gage pour obseruer et auertir par des coups redoublés de la principale cloche, lorsque le feu prenoit en quelque endroit ou de la ville ou des lieuxs méme circumvoisins. Un peu plus bas étoit placée une très grosse cloche qui pésoit enuiron 24 mille, mais dont le son étoit si doux, si agréable et si melodieux, que ceux mémes qui auoit entendus celles de Roüen, de Paris et de Rome assuroient qu'aucune ne leur auoit jamais parües si accomplie en tous ces points : on ne la sonnoit jamais que toute la ville ne ressentit une joye particuliere, sur tout les jours de processions generales, lorsqu'on la sonnoit de grand matin pour annoncer

ces grandes solemnités et exciter la deuotion de tout le monde : elle étoit accompagnée de trois autres cloches assez considerables dont on seruoit pour les besoins ordinaires et publiques de la ville. et qui composoient méme dans des jours de rejouissance une tres belle armonie : il y auoit encore un gros et magnifique horloge : tout cela étoit soutenu et porté par une charpente des plus fortes, des plus parfaites et des plus acheuées, qui subsistoit depuis prés de deux cents ans, le feu l'ayant encore auparavant plusieurs fois consumée... Le 16e donc d'auril de cette année 1742. Le feu prit en même tems aux quatre coins de la charpente. Le geolier ayant dessein de renouueller la paille des prisonniers qui étoient dans les cachots la fit bruler, et afin d'y consumer aussi la vermine qui pouuoit s'y trouuer, il permit aux prisonniers de la bruler dans les cachots mémes, ce qui s'etoit prattiqué autrefois sans accident, mais malheureusement la porte de l'un de ces cachots qui étoit proche d'un escalier de bois se trouuant ouvert, le feu y prit, on s'en appercût le matin, on tacha méme d'y apporter remede, mais le geolier craignant que les prisonniers ne profitassent de cet événement pour sortir de prison différa trop long tems a appeler du monde a son secour, de sorte que quand il fit entrer des charpentiers le feu auoit deja gagné un grand nombre de fagots que l'on gardoit depuis long tems sous les poids de l'horloge. Il fallut donc abandonner le tout et ne penser qu'a se sauver : les prisonniers firent comme les autres et se sauuerent aussi eux mêmes parmi la foule du monde qui s'assembloit de tous cotés : il n'y ut que la geoliere auec trois autres femmes et un pauure insensé qui ne pouuant passer à travers les flammes qui les environnoient entrerent dans des cachots, s'y enfermerent, et ils passerent la nuict. Cette terrible incendie éclatat proprement à midy. La flamme des fagots mit tout a coup toute la charpante et toute la piramide en feu, on n'auoit jamais vû rien de plus effrayant, on croyait voir une image de l'enfer, tout le monde crioit miséricorde, sans que personne osa en approcher, la chaleur méme qui en sortoit et la crainte

d'être abîmé des ardoises qui tomboient, du plomb fondu qui couloit de tous les côtés et des bois de la charpente qui alloient incessament tomber, faisoient abandonner toutes les maisons et s'eloigner meme du lieu ou l'on étoit : chacun tremblait pour les maisons voisines des trois côtés. Le vent qui auparauant auoit presque toujours été au nord, étoit ce jour la au midy et étoit méme tres violent; sa force repandoit comme une riuiere de flammes, de charbons et de feu sur toutes les maisons de la paroisse de St-Germain et de St-Leu auec une impétuosité si grande que tout le monde étoit obligé de monter et demeurer dansles greniers, dans les goutieres et sur les toits mémes pour éteindre ces charbons, et empecher que le feu ne prit : de manière que si cette incendie fut arriuer la nuict, toute cette partie de la ville ut été incuitablement consumée. Mais si la frayeur saisissoit ainsi auec raison ceux qui étoient si éloignés, on peut juger du triste état ou se trouverent alors ceux dont les maisons étoient si proches. On craignait fort que la charpente et toute la piramide ne tomba du coté ou le vent portoit, et on se rassura un peu, quand on vit la lanterne qui étoit tout au haut, pencher du coté du marchez au fil, et en effet elle tomba auèc une bonne partie de la charpente de ce côté, ne fit que consumer les petittes loges ou l'on pesoit le fil, sans même endommager le puid, une autre bonne partie tomba dans le Beufroy même et y fit une fournaise qui dura plus de dix jours. Toutesles belles cloches étoient d'abord tombées, fondües en partie et brisées en mille pieces. Les maisons des deux cotés qui étoient si proches et sur lesquelles il tomba tant d'ardoises, de charbons, et de pieces méme de bois ont peu souffert par tous les soins et les mouuements qu'on se donna, et les pertes qu'on y a fait n'ont pas été considérables : mais comme toute la fureur des flammes excitées par le vent donnoit entierement sur et meme dans celles qui sont situées deuant et du coté de Saint-Germain quelque soin qu'on put prendre et quelque mouvement qu'on put se donner, il fut impossible d'empecher que trois ou quatre ne fussent presque toutes consumées, quelqu'uns ayant eu seulement

l'auantage de sauuer une partie de leurs meubles par des portes de derrière. Ainsi quoique l'incendie du Beufroy n'ait duré que depuis midy jusqu'a deux heures, on ne laissa pas de passer tout le jour, toute la nuict, et le jour suiuant, a éteindre le feu des maisons, et a visiter tous les endroits ou les charbons auoient été portés, car on en trouuoit encore par tout qui n'étoiens pas éteints. Cependant comme tout le monde étoit en peine de sauoir si aucun des prisonniers n'auoit été surprit et consumé par le feu et que la geoliere méme ne paroissoit en aucun endroit, on s'approcha enfin de la porte du Beufroy ou il y auoit encore un brasier si ardent, et on remarqua que les cachots dont les voutes étoient et des mieux faites et des plus fortes, auoient été conserués, et que la chapelle n'auoit pas méme été endommagée. La geoliere et les trois autres femmes qui s'étoient renfermées dans l'un de ces cachots se présenterent, on les aida a en sortir, elles y auoient durant la nuict infiniment soufferts de la chaleur, elles y auoient sur tout éprouuées une tres cruelle alteration, et elles en ont été assez long tems malades. Presqu'aussitot on vit paroitre au haut de la galerie le pauure insensé qui s'étoit aussi retiré dans un autre cachot beaucoup plus éleué, qui demandoit du pain, qui ne pouvoit descendre, et qu'on ne pouvoit pas meme secourir, l'escalier qui y conduisoit étant tout consumé : on le sauva cependant par les dehors de Beufroy auec de longues échelles, des cordes, et dans une espèce de panier, mais il y auoit toute la nuict tant souffert de chaleur dans son cachot, qu'il en mourut quelques jours apres. Une infinité de personnes voisines ont été obligées de se faire promptement seigner par raport au saisissement et à la frayeur qu'un tel accident leur causa, plusieurs en furent malades et quelqu'uns en sont morts. Les brasiers du Beufroy étoient si ardents et si multipliés, qu'il a fallu attendre plus de huict jours pour faire la recherche du metail des cloches et de tout le fer tant de l'horloge que de tout le reste. On a fort heureusement retrouué la plus

grande partie du metail qui n'étoit que par morceaux, mais tres alterés par le feu On faisoit d'abord monter la perte tant du Beufroy que des maisons voisines a prés d'un million, et si le tout pouuoit être supputé, peut étre pourroit elle bien en approcher. Ces sortes de grandes incendies sont arriuées depuis quelques années dans plusieurs villes de ce royaume.

Extrait d'un manuscrit provenant du couvent de St-Joseph des Carmes déchaussés, appartenant à M. l'abbé Roze, Curé de Tilloy.

BEAUX-ARTS.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

(SUITE *).



L'académie, animée du mouvement d'une juste reconnaissance, avait résolu de donner à ses élèves pour le sujet de ses grands prix les plus belles actions de Louis XIV, son fondateur ; nos élèves dit Anguier, ont représenté le passage du Rhin, pour le prix de cette année 1672, par la dégradation en perspective d'une grande et vaste campagne la plus profonde qu'ils ont pu faire, dans laquelle ils ont placé leurs figures, tant sur le devant que sur les plans plus éloignés selon les règles de la perspective, les principales figures qui sont posées sur le devant doivent être petites et beaucoup plus détachées du fond, celles qui sont plus éloignés diminuent à proportion, et celles qui sont au-delà du fleuve se trouvent par conséquent si petites, qu'on ne peut leur conserver aucune forme. Cet ordre de bas-reliefs, quoique naturel, n'a aucun

---

(Voir la *Picardie*, 2e livraison, janvier 1861.

rapport avec les bas-reliefs des sculpteurs antiques ; ils n'ont voulu faire aucunes figures inutiles, ni qui fussent pèrdues par la distance de laquelle on devrait les voir. Ils ont eu raison de les tenir, tant celles du devant que du derrière, les plus grandes qu'il leur a été possible ; ils voulaient les rendre distinctes et faire connaître le sujet avec peu de figures, de la distance dont il devait être regardé. En effet, ceux qui ont étudié la sculpture, ont reconnu que les anciens sculpteurs ont apporté tous leurs soins à ne pas changer leurs sujets, et à bien disposer leurs figures sur la première ligne du devant, les autres sur la seconde et la troisième ligne de la dégradation, et si le fond doit indiquer de l'architecture, elle doit être posée sur une quatrième ligne, sans qu'il puisse y en avoir davantage. Ces quatre lignes dégradées selon la perspective, ne s'éloignent que fort peu l'une de l'autre, d'autant que la distance doit être beaucoup éloignée. Et vous savez, Messieurs, qu'il faut une longue distance pour embrasser par le rayon visuel une grande face d'édifice ; c'est donc par l'éloignement de cette distance que les quatre lignes positives des figures s'approchent l'une de l'autre, et par conséquent les figures auront peu de différence, en hauteur et en grandeur ; par ce moyen, il n'y aura rien de perdu. Les principales figures posées sur la première ligne seront de deux tiers de leur grosseur, celles de la seconde ligne de demi-relief, celles de la troisième d'un tiers, enfin celles de la quatrième d'un quart ; mais dans les dispositions de bas-relief, il faut que le sculpteur agisse encore plus par son bon jugement, par le conseil de personnes éclairées, et par les remarques qu'il aura faites sur l'antique, que par la pratique du travail sur la matière. Nous avons vu faire à Rome, au plus habile sculpteur de notre siècle, un grand bas-relief de marbre blanc d'un travail admi-

rable ; quand il fut posé, on fut obligé de le changer deux fois de place. Si l'auteur avait suivi le goût de l'antique, ce bel ouvrage aurait été beau en tous les endroits, mais étant exécuté à la moderne, il ne peut être bien en aucune place. J'appuie sur cette vérité pour engager nos élèves à n'étudier que les bas-reliefs antiques ; ils y remarqueront sans peine l'ordre de la nature pour la composition de l'histoire, la position des figures, l'aisance de leurs actions, la simplicité, le naturel de leurs draperies. Ces quatre points sont importants ; aussi les anciens sculpteurs ont été si exacts à les observer, que tous leurs bas-reliefs ont une ressemblance générale.

» Passons à présent à la manière dont le sculpteur doit travailler selon les places, à la composition, à l'action des figures, enfin à leur vêtement.

» Il faut commencer par savoir la proportion de la place, et si le bas-relief doit être peu ou beaucoup élevé ; s'il l'est peu, on est libre de suivre l'ordre ordinaire des antiques, en s'accordant en quelque façon à l'ordre des colonnes, entre lesquelles l'ouvrage doit être posé. Par exemple, si c'est dans le dorique, les figures seront d'une proportion plus forte, ainsi que les draperies qu'on aura soin de disposer avec aisance, et faisant les plis grands et amples, sans les interrompre par des petits plis, sans les traverser par d'autres, enfin sans les couper par des cassures. — Au reste, les figures ne seront ni grossières ni pesantes, car les proportions grosses, courtes et chargées de vêtements, indiquent les gens de basse condition, c'est-à-dire que les proportions doivent être grandes et fortes.

» La nature nous enseigne à faire les parties qui doivent être fort élevées, plus délicates et plus légères que celles qui

sont posées plus bas ; par conséquent, si l'on veut exécuter des bas-reliefs qui doivent être fort élevés dans l'ordre corinthien ou composite, il faudra faire des figures de grande proportion, tenir les draperies délicates, mais grandes et amples, les corps des figures couverts de linges légers qui ne cacheront que médiocrement les contours. Les plus grands plis et les chûtes des draperies seront fort ouverts et se détacheront du corps des figures. Ce genre de travail les fera paraître fort amples et fort délicates ; car les ouvertures des plis légers et délicats produiront de grandes parties ombrées qui formeront un bel accord avec les membres et les grands profils de l'ordre qu'elles accompagneront, ces ordres étant eux-mêmes revêtus de grands et amples contours recouverts de riches ornements, comme une figure le peut être de ses draperies.

» Il est pourtant bon d'observer qu'il ne faut pas que les grandes draperies détruisent la force, la rondeur et la grandeur des figures, et qu'il faut repousser en arrière les chûtes et les grands plis. Malheureusement nous ne pouvons tirer aucun exemple des bas-reliefs antiques ; il n'y en a presque point qui soient posées dans les places pour lesquelles ils ont été faites. Cependant ceux qui seront bien convaincus et pénétrés de ces préceptes, pourront démêler que ceux qui sont tels que je viens de le dire, ont été sans doute placés dans une architecture avec laquelle ils étaient accordés.

» Ces principes une fois posés, il faut savoir bien le sujet qu'on doit représenter, et comme un bon poète fait sentir un grand sujet en peu de vers, il faut rendre le point d'histoire avec peu de figures, et retrancher toutes les petites choses qui ne peuvent qu'embarrasser la place et l'esprit de l'artiste. Cette simplicité donnera du mouvement aux principales fi-

gures ; c'est ce que les Italiens appellent *campegiare*, ce que nous définissons en français par *donner du champ*. Ce moyen est absolument nécessaire pour faire trouver aux principales figures, la place suffisante pour se mouvoir selon les actions qu'elles sont obligées de faire.

» On aura soin d'exécuter son modèle sur la place de la même grandeur que doit-être le marbre, pour juger de l'effet des figures en se plaçant à la distance à laquelle elles doivent être vues. Au reste, ce n'est pas quelquefois le beau travail du marbre qui donne la beauté au tout ensemble, c'est le contraste agréable.

» Il faut encore remarquer que toutes les actions ne sont pas heureuses en bas-reliefs. Les sculpteurs anciens ont ordinairement posé leurs figures de trois-quarts ou de côté, d'autant qu'elles sont susceptibles de différentes attitudes ; mais si on est obligé de mettre des figures de face, il faut prendre garde de ne point trop faire avancer leurs bras, ou ce qu'elles tiendront, ou de trop reculer leurs jambes, car les unes ou les autres de ces parties se trouveraient hors de la perspective et de la saillie du bossage. Les figures en pied sont les plus heureuses dans ce genre d'ouvrage, car les draperies ont plus de liberté. »

Nous pouvons donner ici l'ordre des conférences d'Anguier : la Ire fut sur l'hercule du palais Farnèse, fait de la main de Glicon, sculpteur athénien. La seconde fut un discours qu'il avait composé sur le fameux groupe de Laocoon et ses enfants, des célèbres Rhodiens Agesandre, Polydore et Athénodore. La troisième portait sur l'union de l'art avec la nature. La quatrième avait trait à l'architecture, la peinture et la sculpture. La cinquième sur l'anatomie, pour bien connaître le mouvement et le repos des muscles et des autres parties

nécessaires à la peinture et à la sculpture. Le sixième discours d'Anguier avait trait à une méthode particulière qu'il faut observer pour faire une figure anatomique de sculpture, et comme il s'en faut servir pour la facilité du dessin. Le septième discours regardait l'action des muscles dans le temps qu'ils sont agités par l'effet d'une volonté déterminée. Une huitième conférence fut consacrée à l'ordre que doit tenir le sculpteur pour faire des bas-reliefs selon les antiques. Et un neuvième sur le même sujet, amplifié pour faciliter l'étude des élèves. Son dixième discours fut sur les expressions de la colère. Le onzième montrait qu'il faut représenter les divinités anciennes selon leur tempérament. Une douzième conférence eut lieu sur les trois parties nécessaires à faciliter le grand dessin. La treizième sur le tableau du jugement universel que Michel-Ange a fait pour la chapelle du pape dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

Comme on le voit, Anguier avait fait une étude fort approfondie de la sculpture antique, et, toute sa vie, dans tous ses ouvrages, il montra combien était réelle et ineffaçable l'influence qu'il en avait subie, combien il était enthousiaste du génie, du style, de la manière et du faire des sculpteurs anciens que Rome et la Grèce s'enorgueillissent d'avoir produits.

C'est ce qui explique là sa prédilection marquée pour les sujets de la fable et les allégories paiennes dont la plupart de ses ouvrages sont empreints; car, quoiqu'il ait traité avec succès presque tous les genres, il n'est pas douteux qu'il excella particulièrement dans les réminiscences antiques.

F.-N. Le Roy.

(*La suite au prochain numéro*).

BIOGRAPHIE.

Mgr DE SALINIS.

Les honneurs et les louanges dont on entoure un homme vivant ne prouvent pas plus en sa faveur que les disgrâces et les injures ne prouvent contre lui. Rien de plus difficile à juger, rien de plus mal jugé qu'un homme élevé au-dessus de la moyenne sociale, par sa position et sa supériorité intellectuelle. Envieux et courtisans, frèlons et abeilles lui forment un cortége et bourdonnent autour de lui. Les uns blessent pour nuire, les autres caressent pour dépouiller, tous piquent à l'occasion. Au jour de la mort, l'essaim malfaisant s'envole vers de nouveaux butins ; il ne reste plus autour du cercueil que les juges impartiaux et les vrais amis.

C'est une douce consolation pour les amis quand les juges deviennent des admirateurs. Il y a fête dans leur cœur attristé. Sûrs d'être écoutés avec intérêt, ils aiment à parler de celui qui n'est plus et n'éprouvent aucun embarras à louer une mémoire chère à tous, comme elle leur est chère ; ils interrogent sans crainte leurs moindres souvenirs et les racontent sans scrupule. Quelle louange plus digne de l'homme de bien que le simple récit de sa vie ?

Antoine de Salinis naquit à Morlaas (Basses-Pyrénées) le

11 août 1798. Sa famille était noble et ancienne. Ceux qui ont connu son aimable et excellente mère, ceux qui comme nous ont été ses enfants gâtés, ne nous démentiront pas si nous disons que l'inépuisable bonté et la distinction parfaite dont les moindres actes de Mgr de Salinis ont toujours été empreints, étaient un héritage de famille.

L'Illustration et la *noblesse (sic)* de la famille de Salinis ont été hautement reconnues par un arrêt de la cour impériale de Pau, en date du 15 novembre 1858. C'est la branche cadette de la famille de Salies, dont l'origine légendaire est assez curieuse.

Salies n'a pas toujours été un chef-lieu de canton, à 16 kilomètres ouest d'Orthez ; il fut un temps où Orthez et Salies n'existaient pas. C'étaient de vastes solitudes fréquentées des seuls chasseurs et particulièrement des chasseurs d'ours.

Cette chasse était alors un combat corps à corps, dont l'issue était douteuse et qui ne se terminait pas d'un seul coup. Un chasseur poursuivant un ours blessé, vit l'animal s'arrêter près d'une fontaine et laver sa blessure ; c'était une source d'eau salée. Le chasseur se fit pionnier et bâtit sa hutte à côté de l'eau merveilleuse. Ce fut la première maison de Salies qui dut et doit encore sa prospérité à l'exceptionnelle pureté du sel, extrait de l'eau de la fontaine de l'ours. Les descendants du chasseur n'oublièrent pas l'auteur de leur fortune ; de là, cet ours, debout sous un arbre, lavant sa blessure et la devise : SIC SALE VIVISCO que l'on voit dans leurs armes. Ils paraissent aussi avoir conservé, malgré le monopole, certains droits sur le sel de la fontaine. Pendant qu'il était évêque à Amiens, Mgr de Salinis abandonna ses droits aux pauvres de Salies.

Entré à onze ans (1809) au collége d'Aire, le jeune Antoine

de Salinis y fit les plus brillantes études. La nature l'avait traité en enfant gâté ; la plus grande difficulté qu'il eut à vaincre, il nous l'a souvent raconté, fut l'extrême maladresse de sa main : les maîtres d'écriture n'y pouvaient rien, il frondait tous les principes, brouillait toutes les méthodes et n'aboutissait qu'à l'illisible. Le dépit seul put vaincre la nature. Un professeur ayant écarté du concours comme indéchiffrable une composition sur le succès de laquelle le jeune Antoine comptait, il sut en quelques instants trouver au bout de ses doigts cette écriture incorrecte, bizarre, primesautière et parfaitement lisible qu'il garda toute sa vie. Dès que le jeune Antoine devint lisible, il fut lu ; aussitôt que la lettre put être comprise, l'esprit fut goûté, témoin cette ode au roi de Rome qui lui mérita sa première palme, et dont au faîte des honneurs et au déclin de l'âge, il aimait à se rappeler le précoce succès.

Sorti du collège d'Aire en 1815, Antoine de Salinis entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1816. Il y resta jusqu'en 1822. C'est là qu'il connut le comte de Rohan et qu'il vit pour la première fois l'abbé de Lamennais. Si l'on en croit une tradition du temps, le séminariste tint les promesses du collégien. Interrogé sur le jeune abbé Béarnais, le supérieur général, M. Garnier, dut répondre que depuis Fénélon, on n'avait pas vu à Saint-Sulpice un sujet aussi distingué. Nous avons vu, sous les cloîtres sévères de Saint-Sulpice, le vénérable abbé Garnier à la fin d'une honorable et sainte carrière, traîner péniblement ses pas appesantis en appuyant sa vieillesse sur le bras de quelques-uns des plus jeunes abbés ; s'il n'était plus le vigoureux supérieur d'autrefois, il animait encore la maison tout entière de son esprit. Ce n'était point, certes, un esprit de lâche complaisance et de flatterie funeste pour des

talents et des vertus à l'état de promesses, et l'éloge qu'on lui prête suppose chez celui qui en fut l'objet, une séduction exceptionnelle et une maturité anticipée; en se laissant aller ainsi à une louange exagérée et dont il dut être étonné lui-même, le bon abbé Garnier ne prévoyait-il pas que, comme l'archevêque de Cambray, le futur évêque d'Amiens aurait aussi ses *Maximes des saints* à brûler et qu'à l'éternel honneur des deux princes de l'Eglise, ils seraient un jour unis dans le même sentiment de noble soumission et de courageuse obéissance?

En 1822, M. l'abbé de Salinis était prêtre; son extrême amour pour les jeunes gens desquels son âge le rapprochait, son invincible douceur, son indulgence à toute épreuve lui firent accepter avec joie la plus ingrate des positions; il devint aumônier du collége Henri IV. On sait combien l'époque était difficile et troublée. La mode était à la libre pensée, à l'opposition irréfléchie, à la sédition précoce; la discipline n'y pouvait rien. Le jeune aumônier de lycée s'aperçut bientôt que la sévère et aveugle application de la règle, n'obtenait en fin de compte qu'un alignement corporel. Les cœurs étaient aigris, les esprits aliénés et la méthode que l'on suivait alors préparait des soldats, des régents et des philosophes; dès ce temps M. l'abbé de Salinis songeait à faire des hommes du monde et des chrétiens. Sa voix parlait aux cœurs des jeunes gens et dans les limites de ses attributions, son système d'éducation s'adressait à l'élite de leurs sensations. Un système de conférences religieuses, dont la forme attrayante plaisait à l'intelligence sans fausser le jugement, remplaça l'ancien enseignement religieux officiel et pour ainsi dire didactique. L'école de Choron succéda, dans la modeste chapelle du collége, au serpent des gagistes et à la fausse psalmodie des élèves. Monpou tenait l'orgue, Duprez chantait; ce fut un rayon de

soleil dans une prison. La froide et positive université, l'*alma parens*, la grande geôlière, dut bien s'en scandaliser un peu : bienheureux scandale qui a porté ses fruits ! Qu'on interroge ceux qui assistèrent jeunes à ces fêtes intimes, ils diront qu'ils sentirent alors s'éveiller en eux la plus haute et la plus immatérielle des sensations, celle qui procure les plus douces et les plus pures jouissances, celle sans laquelle il n'y a ni hommes d'élite, ni hommes complets, ni grands hommes, — le noble amour des arts. Certes jamais main ne fut plus inhabile à manier un crayon, une plume, un pinceau, un instrument de musique que celle de l'abbé de Salinis; sa voix rebelle se refusait aux intonations musicales, mais les Jouvenet et les Murillo resplendissaient aux murs de ses salons; il avait entrepris la restauration complète et intelligente de l'admirable Cathédrale d'Amiens et nous avons vu, il y a peu d'années, Duprez vieillissant et glorieux, Duprez désabusé de la gloire éphémère et mondaine du théâtre, retrempé dans l'austérité de l'enseignement, venir rendre hommage à l'esprit d'élite qui avait su le deviner et l'encourager, et dont l'inépuisable et sainte indulgence l'accueillait presque comme un disciple. Duprez à l'évêché d'Amiens, n'était-ce pas Cimarosa chez l'immortel et aimable cardinal Consalvi ?

Le système universitaire et la réforme tentée par l'aumônier de Henri IV, étaient trop en désaccord pour subsister longtemps côte à côte. L'université ne voulait ni brûler ses faux dieux ni adorer les nouveaux; d'un autre côté l'influence de M. l'abbé de Salinis s'était accrue. Collaborateur du *Mémorial catholique*, fondateur de l'*Œuvre des bons livres* et de la *Société des bonnes études*, il était membre du comité central de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi;* il dut saisir avec empressement l'occasion de manifester l'existence des principes dont l'appli-

cation partielle et restreinte lui avait donné de si heureux résultats. Après la fermeture des colléges de Jésuites en France, il fonda, en 1828, le nouveau collége de Juilly, dont il partagea pendant douze ans, avec l'excellent et regrettable abbé de Scorbiac, l'active et laborieuse direction.

A nous qui faisions partie de ce troupeau, formé sinon de l'élite, du moins de l'échantillon de la jeunesse de toutes les parties de la France, il ne nous est pas permis de juger le résultat définitif de l'éducation que nous avons reçue; mais ce qu'il m'est permis de dire, c'est que, quand je regarde autour de moi et que je compte mes anciens camarades, j'y vois des soldats sans peur, des prêtres sans reproche, des ministres, des hommes d'état, des ambassadeurs, des magistrats, d'utiles et modestes fonctionnaires; j'y vois des inutiles, des oisifs, des pauvres diables, des poètes, mais, à notre éternel honneur, il n'est sorti de nos rangs, que je sache, ni un agioteur, ni un charlatan: quelques-uns sont morts au champ d'honneur, d'autres dans leurs lits, d'autres à l'hôpital; aucun n'est mort déshonoré.

Ce que je regarde comme un devoir accompli au nom de tous les anciens élèves de Juilly, c'est de réunir dans un même hommage d'attachement et de respect la vénérable et sainte mémoire de MM. de Salinis et de Scorbiac, nos maîtres aimés. Certes, je ne suis pas disposé à jouer la vieille comédie des hypocrites regrets, et à mettre un habit neuf au lieu commun des douceurs du collége; les années de colléges sont des années de lutte, de malaise et de froissements. C'est une épreuve salutaire et nécessaire, mais c'est une épreuve; ceux qui les regrettent, regrettent en elles une jeunesse qu'ils ne voudraient pas recommencer aux mêmes conditions. Mais je ne serai démenti par personne, si je dis que nos deux aimables

maîtres ont tout fait pour nous en adoucir les déboires et les ennuis; à peine se décidaient-ils à punir d'un mot de reproche des infractions relativement graves. Je les vois encore dans mes souvenirs, plus punis eux-mêmes que les coupables, quasi honteux, — les grands cœurs! — de la honte de leurs enfants, insensibles aux récriminations méticuleuses des maîtres subalternes, mettant les peccadilles à néant, traitant les fautes de peccadilles, attentifs à l'esprit, faisant bon marché de la lettre, usant du droit de grâce comme de paternels souverains, généreux jusqu'à la prodigalité, tendres peut-être jusqu'à la faiblesse..... S'ils nous furent trop doux, que Dieu leur pardonne! *Beati mites.*

C'est aux années passées à Paris et aux premières années de la direction de Juilly qu'il faut rapporter la liaison de l'abbé de Salinis avec l'abbé de Lamennais, liaison commencée, comme nous l'avons vu, au séminaire de Saint-Sulpice. Le directeur de Juilly faisait partie, en 1831, de l'*Agence pour la défense de la liberté religieuse* et de mon temps, les anciens élèves se rappelaient avoir vu passer sous les ombrages chéris de Mallebranche, le réformateur breton, alors prêtre fidèle et presque aussi célèbre que son devancier, le fameux oratorien. C'était, disaient-ils, un petit abbé souffreteux et malingre, vieilli avant l'âge, soucieux, portant sa tête comme un poids trop lourd, aphone et généralement triste. Le fourreau s'était usé aux impatiences d'une lame trop rudement trempée, il n'accordait l'aumône d'un sourire qu'aux exercices corporels violents, il admirait les forts et applaudissait les audacieux; était-ce jalousie physique déguisée ou mépris des sages? dans le silence forcé que lui imposaient la fatigue et la maladie, l'archange méditait-il sa révolte? Heureux en même temps, s'il eut pu prévoir sa chute! s'il se fût vu, seul avec

son orgueil et sa fausse incrédulité, réduit à la compagnie de démocrates obscurs et d'intelligences compromises, plaint par les âmes d'élite et condamné par les sages, haï, craint et honni par la masse jusque dans ses impérissables générosités, réduit au rôle de porte-drapeau dans un camp qui n'était pas le sien, mourir sans réconciliation et, qui pis est, sans disciples! s'il eut vu les dignes et les bien-aimés, les maîtres de la doctrine parlée et de la doctrine écrite, les Lacordaire, les Gerbet, les Salinis, les Montalembert et les Combalot, unanimes dans leur sainte et fidèle infidélité, renier le maître qui se reniait lui-même et ne garder de son enseignement que cet attachement et cette obéissance au Saint-Siége, qu'il avait prêchés le premier de ce siècle et dont par une inconséquence aveugle, il avait brisé les liens sacrés!

Ce fut pendant la direction du collége de Juilly que MM. de Scorbiac et de Salinis fondèrent l'*Université catholique*, recueil mensuel d'une haute portée et d'une science incontestable, auquel il n'a manqué peut-être qu'un peu d'humour, de diversité, et un mode d'impression moins malheureux pour avoir sinon le renom de la *Revue des deux Mondes*, du moins la vogue si méritée dont jouit le *Correspondant*. Un précis de *Philosophie de l'histoire*, le meilleur peut-être et le plus intéressant des précis, si le *Précis de l'histoire du moyen-âge* de Michelet n'existait pas, parut vers 1835 sous le nom du directeur du collége de Juilly. Le véritable auteur de cet excellent ouvrage est Mgr Gerbet, évêque actuel de Perpignan.

En 1840, MM. de Scorbiac et de Salinis quittèrent le collége de Juilly et se rendirent à Bordeaux auprès du cardinal Donnet. M. l'abbé de Salinis reçut des lettres de grand vicaire et fut nommé professeur d'Ecriture Sainte à la faculté. Ce fut là que les qualités d'homme du monde que possédait à

un si haut degré M. l'abbé de Salinis, et sa charité indéfinie purent se révéler sur un théâtre digne d'elles : ses réunions du lundi devinrent le rendez-vous de toutes les intelligences, de toutes les distinctions. Cet esprit d'aimable politesse, d'exquise urbanité et de générosité toute française, dont les Bordelais sont à bon droit si fiers, trouvait là sa plus haute expansion et ses modèles. Toutes les professions, tous les partis, tous les cultes s'y donnaient la main, la grande ombre du cardinal de Cheverus planait sur tout cela ; seulement le prince de l'Eglise n'était encore qu'un simple professeur d'Ecriture sainte.

Il devait cependant bientôt sortir de sa relative obscurité. La révolution de 1848 trouva M. l'abbé de Salinis à Bordeaux, seul, attristé de la perte récente encore de son meilleur ami, de celui qui avait été la moitié de lui-même et dont il avait été la moitié, M. l'abbé de Scorbiac. Dans l'effervescence des passions d'alors, dans la confusion des doutes, des croyances et des surprises, M. l'abbé de Salinis fut même un moment spontanément, sans intrigues, nommé représentant du peuple à l'assemblée constituante. Par suite d'un malentendu il perdit quelques voix et ce fut, si je ne me trompe, le sergent Clément Thomas qui prit sa place. Cet échec ou ce quiproquo n'eurent pas de suites bien fâcheuses ; le remplaçant du prêtre fut bruyant, mais inoffensif : il paya même de sa personne à l'envahissement du 15 mai, et qu'eût fait le filet de voix du professeur d'Ecriture Sainte, au milieu des tempêtes oratoires qui mugissaient alors ?

En 1849, M. l'abbé de Salinis fut nommé évêque d'Amiens. La position était aussi difficile qu'honorable ; Mgr de Salinis succédait au plus doux et au plus aimé des pasteurs, Mgr Mioland, mort archevêque de Toulouse ; conciliant jusqu'à l'abnégation, modeste jusqu'à l'effacement, répugnant par nature

aux innovations, fussent-elles des restaurations, attaché peut-être à son église d'Amiens, jusque dans ses plus petits et ses plus contestables priviléges, Mgr Mioland avait conservé les vieux usages et la liturgie locale. Comment toucher à tout cela, condamner les traditions et les routines, rappeler les bréviaires à l'unité, apprendre de nouvelles formules aux fidèles, de nouveaux airs aux chantres et non plus seulement cette fois déplacer, mais proscrire le lutrin de Boileau? Le zèle intelligent, le doux entêtement, les ménagements exquis et par-dessus tout la qualité dominante de Mgr de Salinis, son inépuisable générosité vinrent à bout de cette difficile et relativement héroïque entreprise; il rassura les timides, calma les exaltés, séduisit les entêtés, aida les pauvres et introduisit dans tout son diocèse cette majestueuse et orthodoxe liturgie, dont les offices canoniaux offrent aujourd'hui dans la magnifique basilique d'Amiens, un si digne, si religieux et si complet spécimen.

En 1853, le concile provincial se tint à Amiens et Mgr de Salinis en porta les actes à Rome. Après avoir accompli, non sans périls, son pèlerinage à la ville éternelle il revint dans son diocèse les mains pleines de faveurs et d'indulgences. La Cathédrale d'Amiens élevée au rang de basilique, le chapitre honoré de distinctions particulières, la suppression de l'abstinence du samedi pour toute la province, telles furent les grâces accordées à l'Eglise et aux ouailles du Pasteur que le Saint-Père avait nommé son assistant au trône pontifical.

Toute la Picardie, accourue ce jour là dans sa capitale, se souvient encore du 13 octobre 1853 et de la procession de sainte Theudosie où l'on vit vingt-neuf évêques répondre à l'appel de Mgr d'Amiens et glorifier la pauvre martyre amiénoise retrouvée dans les catacombes. On sait quels hauts

pèlerins sont venus implorer l'humble sainte; on sait aussi, grâce à quel puissant patronage et à quelle générosité tombée du trône, put être décorée la magnifique chapelle où elle repose et où reposera bientôt par son expresse et dernière volonté le cœur de Mgr de Salinis.

En 1856, Mgr de Salinis fut nommé à l'archevêché d'Auch. Bientôt après, frappé des premières atteintes d'un mal grave et inconnu, il dut se soumettre aux austères prescriptions de la médecine, et depuis lors il ne fit plus que décliner. La dernière année de sa vie ne fut qu'un long martyre pendant lequel apparurent dans tout leur éclat deux vertus éminentes chez l'archevêque d'Auch et que ses amis les plus intimes ne supposaient pas portées chez lui à un aussi haut degré, — le courage physique et la résignation. Si cette année d'agonie fut la moins brillante aux yeux des hommes, certes aux yeux de Dieu, elle fut la plus méritoire. Humainement parlant, Mgr d'Auch donna un grand exemple et conquit de nouveaux titres à l'estime de tous les hommes de foi, d'intelligence et de cœur.

Il s'éteignit le 29 janvier 1861, dans les bras de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan et de M. l'abbé de Ladoue, son grand vicaire et son ancien élève. Il était âgé de soixante-deux ans, cinq mois et dix-huit jours. Lorsqu'on sonna son agonie, c'était jour de marché à Auch. Les négociations se suspendirent, les promeneurs s'arrêtèrent : il se fit un grand silence et tout le monde tomba à genoux. A la cérémonie de ses funérailles, présidée par Mgr l'archevêque de Toulouse, le général voulut commander en personne le détachement qui rendait les derniers devoirs à l'officier de la Légion-d'Honneur; les hauts fonctionnaires se pressaient autour du cercueil et l'abbé de Ladoue lisait au peuple une oraison funèbre du

mort que venait d'improviser dans la douleur Mgr de Perpignan ; la voix du lecteur était entrecoupée de sanglots et tout le peuple pleurait.

Mgr de Salinis fut à Auch ce qu'il avait été à Amiens, ce qu'il avait été toute sa vie. Aucun homme ne fut peut-être jamais plus propre que lui à remplir les hautes et difficiles fonctions de l'épiscopat ; ses premiers pas dans la carrière sacerdotale furent salués du nom de Fénélon ; nous avons invoqué en passant le souvenir du cardinal de Cheverus. N'avait-il pas de celui-ci cette charité intelligente dont on a voulu faire la fausse vertu de tolérance? La tolérance ne serait en tout cas qu'une vertu négative ; la charité est essentiellement active. S'il n'avait pas la plume de cygne de celui-là, n'avait-il pas, toute proportion gardée, son aptitude à l'enseignement de la jeunesse et son amour des belles-lettres antiques? L'archevêque d'Auch n'avait-il pas au même point que l'archevêque de Cambrai le courage de la soumission et à l'exemple de son devancier, son hospitalité n'était-elle pas celle d'un prince et d'un prince de l'Eglise ? Puisque le nom de Fénélon a pu se trouver sur les lèvres indulgentes d'un maître vénéré, qu'il nous soit permis, à propos de celui que nous pleurons, de rappeler un nom plus haut encore, — celui de Saint-François de Sales. Ce n'est pas d'un parallèle qu'il s'agit ici. Mais il est beau de rappeler certains hommes sans les égaler. Sans parler des vertus communes aux deux évêques, ne devaient-ils pas avoir la même urbanité de langage, la même large simplicité de mœurs, les mêmes tours heureux et imprévus, la même supériorité de conversation, le même esprit doux et fin dans l'acception la plus réelle et la plus attique du mot? Ne se rencontraient-ils pas jusque dans leurs plus charmants défauts, l'attrait de la flamme du foyer

et ce naïf amour du jeu qui fut reproché au saint comme une imperfection ?

Quand les morts ont ainsi vécu, ce serait un blasphème de les plaindre : ils sont heureux dans leur repos et honorés dans leur tombe ; plaignons seulement les vivants qui sont privés de leur appui, de leurs leçons et de leurs exemples.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.



CHRONIQUE.

Il paraît que la ville d'Abbeville veut se distinguer entre toutes les autres villes du département de la Somme, et marcher de progrès en progrès. Les journaux du pays annoncent, en effet, la prochaine construction d'un musée dans l'ancienne capitale du Ponthieu, et pour les premiers jours du mois de mars, une brillante cavalcade qui représentera *l'entrée de Louis XIII à Abbeville*. Nous souhaitons que cette grande fête attire de nombreux visiteurs dans la cité qui en fait les frais. Nous désirons, surtout, que le musée projeté ne nuise en rien à la conservation de l'ancien beffroi de sa mairie. Ce symbole des franchises et des libertés communales offre un tout autre mérite aux yeux des vrais antiquaires, de ceux qui aiment les souvenirs de la contrée où ils reçurent le jour, qu'un bâtiment neuf, vaste et commode, mais qui sera, peut-être, dépourvu de ces beautés architecturales qu'on retrouve si rarement dans les constructions de nos jours.

— On travaille en ce moment au square qui doit orner la *place Saint-Denis d'Amiens*. Un de nos compatriotes a publié sur cette place un long article dans lequel il a montré les diverses métamorphoses qu'elle eût successivement à subir. Nous eussions désiré que cet amiénois zélé, s'étendit d'avantage en parlant des mausolées, des tombes et des épitaphes qu'on remarquait autrefois dans le cimetière de Saint-Denis. Deux artistes de talent MM. Duthoit frères, d'Amiens, ont eu le bon esprit de reproduire à l'aide de curieux dessins à l'aquarelle et à la plume, la

plupart de ceux qui s'y voyaient encore à l'époque de sa destruction, et de notre côté nous avons recueilli avec soin beaucoup d'épitaphes, restées inédites, qu'on y lisait autrefois ; puis, nous avons copié presque toutes celles que contient le volumineux recueil de la Bibliothèque Impériale : Nous espérons donc pouvoir bientôt publier un travail assez complet sur l'ancien cimetière de Saint-Denis, et l'enrichir même d'un certain nombre de dessins tirés de la précieuse collection de MM. Duthoit.

H. Dusevel.

BIBLIOGRAPHIE.

Recueil de Documents inédits, concernant la Picardie, publiés (d'après les titres originaux conservés dans son cabinet), par Victor de Beauvillé (1).

Notre savant confrère de la Société des Antiquaires de France, M. Victor de Beauvillé, déjà connu avantageusement par sa belle *Histoire de la ville de Montdidier*, vient d'acquérir de nouveaux droits à l'estime de tous les érudits picards, par la publication d'un second ouvrage que nous signalons à nos lecteurs.

Par un bonheur remarquable, M. de Beauvillé avait rassemblé dans les derniers temps, une foule de pièces curieuses, de documents originaux sur l'ancienne Picardie, à partir du XII° siècle, et c'est cette intéressante collection qu'il publie aujourd'hui.

On n'ignore pas que c'est surtout dans l'étude de ces sortes de documents que l'on peut puiser les notions les plus certaines sur des faits qui, sans eux, resteraient souvent inexpliqués ; ils sont donc d'une importance majeure pour l'histoire, et ceux qui s'attachent à en faire jouir le pays qu'ils concernent, sont dignes de la reconnaissance des savants et de celle de leurs concitoyens.

Les récits des historiens, lorsqu'ils ne sont pas contemporains des événements qu'ils racontent ou bien qu'ils n'en ont pas été témoins, sont loin d'offrir le même degré de certi-

(1) Un vol. grand in-4°, Paris 1860, de l'imprimerie impériale.

tude que les documents originaux et sous ce point de vue encore, le recueil de M. de Beauvillé doit être recherché avec empressement, par tous ceux qui aiment à s'éclairer.

On ne saurait dire, au reste, combien de pièces intéressantes le nouvel ouvrage de M. de Beauvillé renferme dans ses 521 pages. Nous voudrions pouvoir présenter ici la liste complète de celles qui ont le plus particulièrement fixé notre attention, mais le défaut de place ne nous le permettant pas, nous nous contenterons de transcrire les titres de quelques-unes de ces pièces prises au hasard, et qui suffiront pour faire connaître la valeur réelle incontestable du livre de M. de Beauvillé :

XIVe PIÈCE :

Charte de franchise accordée par Enguerrand de Coucy aux habitants de Juvigny, du mois d'octobre 1235.

XXXVIe PIÈCE :

Certificat de Pierre Leseve, receveur du bailliage d'Amiens, constatant qu'il a reçu des maïeurs et des échevins de Doullens la somme de cinq cents francs d'or, que cette ville s'est engagée à payer au roi, à condition qu'elle ne serait jamais séparée du domaine ni de la couronne de France, du 27 septembre 1366.

XXXVIIe PIÈCE :

Compte des journées d'Oudard de Jausi, receveur des aides établies pour la rançon du roi Jean dans le diocèse de Noyon, de 1366 à 1367.

LIe PIÈCE :

Quittance de Jehannin le Martin, pour transport de biscuit confectionné à Corbie, et amené par eau à Abbeville, *pour le passage* de la mer, c'est-à-dire pour la descente que Charles VI voulait opérer en Angleterre du 31 juillet 1386.

LIIIe PIÈCE :

Concessions faites aux verrièrs de la forest de Rest (depuis Villers-Cotterets), du 13 octobre 1391.

LXVIIIe PIÈCE :

Garnier de Furnes, paintre, demeurant à Compiègne, reconnaît avoir reçu la somme de seize sous parisis pour avoir peint une grande bannière d'airain destinée au beffroy de Crépy, du mois de juillet 1399.

LXXIIIe PIÈCE.

Mises de justice faictes par Henry Lefreppier, prévost forain de Crépy-en-Valois, au commandement du bailli de Valois, depuis le jour de la Sainct-Jehan-Baptiste MIL CCC IIII^XX XVIII, jusqu'au jour de la Sainct-Jean-Baptiste mil quatre cents en suivant.

On y lit entr'autres choses, ce passage curieux :

« A Colin Ysembart, paintre, qui fist la mitre (mise sur la tête d'un nommé Colin Michon, condamné à avoir l'oreille coupée pour vol), *en laquelle avoit plusieurs poucins pourtrais et autre volaille et aussi grant foison d'escripture,* payé 3^s p.

LXXVIIIe PIÈCE :

Contribution de guerre levée sur la ville de Crépy, par Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, du 2 décembre 1411.

XCIII^e PIÈCE :

Lettres patentes de Charles VII qui autorisent le duc d'Orléans à vendre à Jehan de Bourgogne, comte d'Etampes, les terres et seigneuries de Chauny, Condren, etc, moyennant la somme de dix mille écus d'or, destinés à payer sa rançon, du 12 avril 1440.

XCV^e PIÈCE :

Dépenses faites à Péronne par Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, du 15 juin, même année 1440.

CXXXIV^e PIÈCE :

Etat des charretiers et chevaux mis en réquisition à Saint-Quentin, lors de l'invasion des impériaux en Picardie, du 20 novembre 1523.

CXXXVI^e PIÈCE :

Lettres patentes de François Ier qui accordent au chapitre de l'église de Beauvais, le droit de percevoir, *pour la construction de la cathédrale*, deux deniers oboles tournois sur chaque minot de sel vendu dans les généralités de Normandie et de Languedoc, du 14 décembre 1552.

CXXXVII^e PIÈCE :

Devis de fortifications à exécuter au château de Doullens, du 19 novembre 1534.

On voit dans cette intéressante pièce que Hugues Fournel s'obligea à faire les deblaiz des fondacions en telle profondeur et largeur qui luy sera devisé par Flourent Planchon, maistre des ouvrages du pays de Picardye, à raison de seize solz tournoys la toize.

CXXXIX^e PIÈCE :

Rôle des pionniers et manouvriers employés aux fortifications de Roye du 2 novembre 1538.

CXLVI^e PIÈCE :

Lettres patentes de Henri II qui déchargent le clergé du diocèse d'Amiens, appauvri par la guerre, d'une somme de 6335 livres tournois, du 20 juin 1553.

CL° PIÈCE :

Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, lieutenant du gouverneur de Picardie, reconnaît avoir reçu le collier de l'ordre de Saint-Michel (que lui avait donné le roi), du 11 septembre 1560.

CLXI° PIÈCE :

Dépense d'Henri IV au siége d'Amiens, du 31 août 1597.

Rien d'aussi intéressant que cet état de la dépense faite par le roy de France « *en son camp et armée devant Amiens, à la Magdelayne.* »

CLXII° PIÈCE :

Détails topographiques forts curieux sur *Saint-Valery*, le *Crotoy* et le *Hourdel*, de juillet 1634.

« Le Crotoy, est-il dit dans cette pièce, est un château de quatre grosses tours, avec une fausse-braye, qui n'est bon qu'à servir de sentinelle pour empescher que des barques de voleurs ne vinssent mettre pied à terre pour piller le pays. Le roy y entretient, pour ce sujet 20 hommes. La ville est pire que celle de Saint-Valery, n'y ayant point d'habitans, et nuls fossés à l'entour des murailles. »

CLXIII° PIÈCE :

Raisons pour lesquelles il ne faut pas razer Rue, octobre 1636.

CLXIV° PIÈCE :

Etat auquel la fortification de Corbie s'est trouvée après le siége, du 20 novembre 1636.

CLVIII° PIÈCE :

Louis XIV, ordonne de fortifier Doullens, du 13 octobre 1674.

Le grand roi mande à M. de Breteuil de faire couper dans les bois d'Auxi, appartenans au sieur comte d'Egmont, la quantité d'arbres qu'il faudra pour faire des fraizes et palissades.

CLXXI^e PIÈCE :

Mémoires pour servir à l'histoire de l'église de Notre-Dame Saint-Firmin, dite Saint-Acheul, 1712.

Sur une cloche de cette église on lisait l'inscription suivante, qui montre qu'elle servait à sonner l'heure de la réfection :

Je suis honneste quand je sonne,
Envoient au pain ly canone. M. Ve XXVIII :

Comme on le voit par les titres de ces divers documents, le recueil de M. de Beauvillé contient de tout, et se recommande par une intéressante variété. Il sera d'un inappréciable secours aux savants de la Picardie qui désirent descendre dans les détails, écrire avec exactitude et vérité.

H. DUSEVEL.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ECCLÉSIOLOGIE CRITIQUE ARTISTIQUE.

Les vitraux du Tréport.

Depuis longtemps nous sommes en retard avec l'église de Tréport. Depuis trois ans nous nous reprochons de n'avoir pas fait connaître à nos concitoyens tout ce qui a été entrepris de travaux de restauration et de décoration dans cette église située aux confins de notre diocèse et si longtemps délaissée au gré des vents et des tempêtes. On peut dire aujourd'hui que l'heure de la résurrection a sonné pour elle; et si la plage désolée de galets qui formaient l'ancienne grève du Tréport a trouvé dans les bains de mer un état de prospérité et de vie, on peut dire que l'église a puisé dans le zèle de son pasteur secondé par la généreuse libéralité des étrangers, le germe d'une beauté jusques-là inconnue. Heureuses sans doute les vallées de notre littoral, où l'étranger et le riche viennent planter leurs tentes et verser le trop plein de leur fortune; les habitants trouvent dans cette exploitation une industrie nouvelle et les pauvres un soulagement à leur misère. Mais plus heureuses encore les églises de nos rivages qui ont rencontré dans le zèle de leurs prêtres les éléments d'une régénération. Trouville et le Tréport sont de ce nombre; le

premier a renouvelé son église, le second aura transformé la sienne.

Depuis trois cents ans que le XVIe siècle, déchiré dans ses entrailles par les discordes civiles et religieuses, avait laissé inachevée l'*église de Saint-Jacques du Tréport*, aucune main bienfaisante ne s'était ouverte en sa faveur. Au contraire, le poids du temps et des révolutions s'était tellement appesanti sur elle, qu'elle n'inspirait plus d'autre intérêt que celui d'une ruine religieuse, poétique et pittoresque.

Le voisinage des rois et la piété d'une reine avaient, il y a vingt ans, apporté quelque adoucissement à ses maux et fait entrevoir des jours meilleurs. Mais ce ne fut qu'un éclair de trop courte durée. L'union des petits a fait ici plus que la puissance des grands, et c'est là ce qu'il nous faut raconter. Toutefois nous n'oublierons pas de dire que l'âme de ce faisceau, ce fut le cœur d'un bon curé lequel est toujours resté la clef de voûte de cette grande œuvre. Tant il y a de force dans la parole du prêtre et dans sa prière, quand toutes deux ont pour but ce qui parle le plus au cœur des peuples, la maison de Dieu parmi les hommes : « *Tabernaculum Dei* » *cum hominibus.* »

L'église du Tréport, comme toutes ses sœurs du XVIe siècle, eut autrefois des balustrades de pierre pour fermer son chœur, des socles sculptés pour soutenir les images de son sanctuaire et des vitres peintes pour garnir et peupler ses larges et nombreuses fenêtres. Mais les vitraux étaient tombés sous les coups du temps, la main des iconoclastes avait renversé les images, et la révolution liturgique du dernier siècle avait démonté les balustrades.

En 1856, M. l'abbé Vincheneux, curé du Tréport depuis environ vingt ans, conçut le dessein de restaurer son église

et de la rendre à sa *pristine splendeur*, comme dirait un vieux chroniqueur. Dans un vaste projet d'ensemble dont la réalisation lui demandera bien des années, bien des démarches et bien des sacrifices, il s'est proposé de rétablir les balustrades de pierre, les socles décorés de statues et surtout de revêtir de vitraux coloriés les fenêtres de son église dont les meneaux mêmes avaient disparu. La somme nécessaire pour cette opération était effrayante et le pauvre curé n'avait pas le premier sou. Il lui fallait tout quêter jour par jour, année par année : mais rien ne le rebuta et il commença courageusement cette œuvre gigantesque à un âge de la vie où les hommes aspirent au repos et où ils en ont souvent besoin.

A l'heure qu'il est, l'église du Tréport est transformée, et elle continue chaque jour l'œuvre de sa transfiguration, si l'on me passe le mot et l'image. Déjà M. le curé peut jouir de son œuvre et nous savons qu'il en a presque assuré le complément. Dieu, ce nous semble, lui doit bien le bonheur de la voir achevée avant qu'il n'ait dit son *Nunc dimittis*. — Essayons, nous, d'esquisser la mission qu'il s'est donnée.

En 1857, le chœur fut clos au moyen d'une balustrade de pierre découpée dans le style du XVI[e] siècle, comme la première. M. Legrand, ancien architecte du château d'Eu, qui a conduit l'œuvre, en a copié les motifs sur les clôtures du chœur de l'abbaye d'Eu, balustrades exécutées par *frère Jéhan de Montpellé, abbé très vénérable :* ce premier travail a coûté 3,000 fr. Le même architecte a posé à droite et à gauche du sanctuaire des socles de pierre formant crédence, et supportant des reliquaires de bois, où sont renfermés des restes des deux saints Jacques, patrons de l'église. Ces petites châsses ont été données par deux marins du port.

L'année suivante a commencé l'œuvre des verrières. Au

moment où nous écrivons, neuf sont exécutées, quatre sont commandées, et quatre autres sont projetées pour un prochain avenir. Avant de devenir des tableaux de verre, ces dix-sept fenêtres ont été restaurées : elles ont repris leurs meneaux tombés depuis plus d'un siècle.

Le premier vitrail et le plus beau, peut-être, a été placé, en 1858, au fond du sanctuaire, formant ainsi un contre-retable lumineux et transparent. Comme il convient éminemment au maître-autel d'une église catholique, le sujet est un mystère de la vie du Sauveur des hommes et de sa sainte mère. C'est une adoration des mages que l'on a choisie parce que déjà elle y figurait auparavant. Les rois arrivent splendidement vêtus et richement couronnés. Ils sont suivis de leurs gardes, de leurs dromadaires, de leurs chameaux et de leurs bagages. Ils tiennent en main leurs trésors qu'ils présentent à genoux au roi des rois. L'Enfant-Dieu, assis sur les genoux de sa mère, est accompagné de saint Joseph qui se tient respectueusement à l'entrée de l'étable. Cette humble chaumière contraste étrangement par sa simplicité avec les splendides châteaux de l'Orient que l'on aperçoit dans le lointain des monts de la Judée.

Dieu le Père, couronné de la tiare, contemple du haut des cieux ce ravissant spectacle, le plus beau qu'ait jamais vu la terre. Des messagers célestes, répandus dans les airs, entonnent ce cantique angélique qui est devenu celui des hommes : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* — Au bas de ce merveilleux tableau, aussi bien exécuté qu'il a été heureusement conçu, on lit cet hommage rendu aux donateurs : « Cette verrière a été donnée à l'église du Tréport par les étrangers venus aux bains en 1857. »

Dans ce même sanctuaire une fenêtre placée au midi présente dans leur grandeur naturelle les deux patrons de l'église *saint Jacques le Majeur* et *saint Jacques le Mineur* en costume d'Apôtres, et avec les instruments de leur supplice. Au bas de chacun d'eux on a ménagé de petits sujets représentant un miracle de la vie des deux saints et la scène touchante de leur martyre.

Du chœur nous passons dans les chapelles et nous commençons par celle du midi, dédiée à saint Nicolas, le patron des marins, dans laquelle nous trouverons aussi saint Julien l'Hospitalier, cet autre ami des bateliers et l'archange saint Michel, l'ancien protecteur du rocher du Tréport et de son abbaye.

Saint Nicolas, comme il convient au premier possesseur, occupe la plus grande fenêtre du fond, qui a quatre compartiments. L'évêque de Myre, vêtu de ses habits pontificaux, tient d'une main gantée le gouvernail d'un navire en détresse. Les mâts sont inclinés et les sept hommes de l'équipage paraissent plus morts que vifs : le saint, au contraire, semble immobile comme un rocher au milieu des flots. A terre sont des châteaux délicieux à voir. L'encadrement gothique est ravissant. Au haut sont des anges qui entourent encore saint Nicolas, escorté cette fois de son baquet et de ses trois clercs. On lit au bas : « *Cette verrière a été donnée par les marins du Tréport.* » (1858).

La fenêtre suivante a trois compartiments seulement. Elle est dédiée à *saint Michel* et renferme deux sujets principaux. Le premier est l'apparition du prince des Anges à saint Aubert évêque d'Avranches, sur le mont de Tombelaine qui, depuis, a retenu son nom. L'archange, accompagné de deux anges, tient une croix et élève la main comme pour

bénir l'évêque incliné jusqu'à terre. Le pontife a la crosse en main, la mitre en tête et il porte une chape d'or. Cette scène est un souvenir normand de la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel aux périls de la mer.

Le second sujet est une distribution de pain faite aux pauvres du Tréport à la porte de l'ancienne abbaye de Saint-Michel. Deux moines font l'aumône à trois mendiants, deux hommes et une femme.

Au haut de la verrière est encore le chef des anges combattant le dragon infernal : au bas, chose curieuse et originale, on voit un vieux marin de l'Empire, représenté avec son uniforme, sa croix d'honneur et sa médaille de Sainte-Hélène. Ce vétéran qui a le sabre en main, le genou en terre et le shako sur la tête, semble la sentinelle du chef des Anges. On lit au bas : « *Donné par Jean Leroux, chevalier de la Légion-* » *d'Honneur, ancien marin de la Garde impériale, décoré de* » *la médaille de Sainte-Hélène.* » Le donateur de ce vitrail est connu de tout le Tréport, pour ses actes de courage et de dévouement.

La troisième fenêtre aussi à trois compartiments est consacrée à *saint Julien l'Hospitalier*, qui avait autrefois son hospice au Tréport et qui possède encore aujourd'hui sa modeste chapelle.

Le saint batelier est représenté la rame à la main, et debout dans son bachot qui accoste la terre. Sa femme est sur le rivage, tenant à la main une lanterne et ayant l'aumônière suspendue à la ceinture. Le costume de cette femme est plein d'élégance et de goût. La modeste et hospitalière demeure de ce couple charitable se voit dans le lointain.

L'hôte qui va l'honorer de sa présence, celui que porte le saint batelier, n'est autre que le Sauveur du monde voyageant

sous l'habit de pèlerin et de lépreux. Notre maître a pris de nouveau la forme de l'esclave, la peau est tâchetée comme celle d'un ladre ; le baril au côté et le bâton à la main, il s'est assis modestement sur un banc du bachot afin de passer la rivière au bac desservi par Julien son serviteur.

Le saint homme ne connaît pas son Dieu et il n'aperçoit pas deux Anges qui lui font mystérieusement escorte sur la barque. Il croit transporter un lépreux et il le passe par charité : mais bientôt elle sera récompensée par celui qui a promis le prix d'un verre d'eau froide donné en son nom. Pour les bons marins du Tréport, quelle aimable prédilection de la charité et du dévouement que le vitrail de saint Julien !

On lit au bas de cette belle et touchante verrière : « *Donné* » *par les étrangers venus aux bains en l'année* 1858. »

De la chapelle du midi passons à celle du nord dédiée à la sainte Vierge. Là, de nouvelles émotions et de nouvelles beautés nous attendent.

La plus belle et la plus grande des fenêtres est celle qui termine la chapelle à l'orient. Elle est à trois compartiments et dans le style du XVI[e] siècle. Quoique entièrement faite en 1858, on la distinguera malaisément des anciennes quand le temps aura bruni la pierre des meneaux et de l'encadrement. Trois grands personnages occupent les compartiments de cette vitre, complètement consacrée au scapulaire. Au milieu est la vierge Marie avec l'Enfant-Jésus qui tient dans sa main le scapulaire des enfants du Carmel. Le costume et la pose de la reine des cieux sont d'une grande beauté. A sa droite est *saint Simon Stock*, l'apôtre zélé du Carmel. Sa tête est nue, sa barbe longue, un *manteau brun* semé d'étoiles recouvre sa robe de carme. Un chapelet pend à sa ceinture.

A sa gauche est le prophète Elie, le patriarche de l'ordre, une chape ramagée enrichit encore son costume oriental.

Dans le remplissage sont quatre saints devenus la gloire du Carmel. C'est d'abord *sainte Thérèse* et *saint Jean de la Croix*, puis un saint martyr, le glaive dans le cœur et tenant à la main une palme trois fois couronnée. Enfin une sainte tient d'une main un livre et de l'autre une flèche.

Dans le couronnement est la vierge-mère. On lit au bas : « *Cette verrière a été donnée par les enfants du Tréport en* 1860. »

On se demandera peut-être comment de pauvres enfants de marins ont-ils pu donner une verrière qui a coûté 1,750 fr. ? C'est ici que le génie du zèle qui anime M. le curé brille dans toute sa splendeur. Les enfants des écoles dont le nombre s'élève à environ 1,200, ont été taxés à 1 fr. par tête qu'ils ont payé en deux ans, donnant un *centime* par semaine. Quel pauvre en effet ne pourrait donner cette obole ? Après deux ans la somme a été obtenue ; ajoutons que ceux qui n'ont pu donner par eux-mêmes sont allés demander aux étrangers du Tréport leur petite cotisation, et aucun d'eux n'a été refusé. Voilà d'ingénieuses et touchantes inventions du zèle chrétien ; avec lui on opère des miracles.

Les deux fenêtres qui suivent, consacrées comme les autres à la *vierge Marie*, nous reproduisent les actes de sa vie glorieuse et de sa vie mortelle. L'une représente le mystère de l'*Incarnation* du verbe et l'autre la triomphante *Assomption* dans les cieux.

Dans la première, on voit cette chambre de Nazareth où s'est accompli le plus grand des mystères du monde. Près d'une charmante alcôve du moyen-âge, l'épouse de Joseph est agenouillée sur un prie-dieu : au fond de l'appartement

apparaît l'ange Gabriel en costume de croisé, le genou en terre et le bâton de voyageur à la main. Il salue respectueusement par ces mots qui ont été répétés depuis par toutes les générations : « *Ave ; gratia ; plena.* » Un lys virginal sépare les deux interlocuteurs, dont l'un représente le ciel et l'autre la terre. Le père éternel contemple le spectacle le plus beau qu'il ait vu depuis la création. On lit au bas de cette verrière : « *Donnée par Madame Marie-Louise Duval de Fontainebleau.* » 1858. »

Dans la seconde fenêtre est l'*Assomption* ou pour mieux dire le couronnement de Marie dans les cieux. Au bas de la scène est un tombeau rempli de fleurs qu'entourent les Apôtres. Marie qui a quitté cet asile de la mort, est assise au plus haut des cieux sur un trône qu'entoure l'adorable Trinité. L'Esprit-Saint surmonte sa tête couronnée par les Anges : à droite et à gauche siègent le Père éternel et son Fils bien-aimé.

Le donateur, qui a voulu prêcher d'exemple est agenouillé, mains-jointes, au bas de sa fenêtre à l'exemple des anciens bienfaiteurs d'église. Il est avec son costume de prêtre et de curé de notre époque. Il porte le surplis à grandes manches sur lequel tranche une étole rouge. Sa tête est couverte d'une calotte de cuir et à son cou pend un rabat noir. A ces signes on ne saurait méconnaître un curé du XIX[e] siècle. De la bouche du pieux pasteur sort cette invocation à Marie que nous avons vue ailleurs : « *Trahe me post te.* »

L'Abbé Cochet.

(*La fin au prochain numéro*).

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



789. — Sous le règne de Charlemagne, Alcuin, qui fut abbé de Saint-Josse, lui écrit dans sa 12e lettre : « Revenant » de *Wicus*, où j'avais affaire, j'y rencontrais votre très-reli- » gieuse sœur. » Dans sa 93e lettre adressée à Damatus, c'est-à-dire à Riculfe, archevêque de Mayence, il lui dit : « Martin » est resté malade à *Wicus*, près de Saint-Josse (1). »

799. — Charlemagne, après un voyage qu'il fit à l'abbaye de Saint-Riquier, se rendit à Quentowic ou Estaples. Il y séjourna jusqu'au lendemain. Ayant remarqué que ce port, d'une vaste étendue, pouvait recevoir une très-grande flotte et répandre une grosse armée dans le pays, tant par la rivière de Canche, facile à remonter parce qu'elle n'était pas rapide, que par les grands chemins qui y aboutissaient, il commanda

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55 et suivantes.

(1) *Alcuini abbatis opera*, p. 620 et 1504.

— *Rerum francorum Scriptores*, tome 3, p. 611 et 613.

quelques ouvrages pour en défendre l'entrée aux peuples du Nord, dont le comte de Boulogne, Athon, avait déjà ressenti la fureur dans une descente que quelques vaisseaux avaient faite cette année sur les côtes. Ensuite il passa à Boulogne où il logea avec la cour dans le vieux château des empereurs romains et continua sa marche par la côte jusqu'à Wissant.

800. — L'année suivante, ce prince partit à la mi-carême d'Aix-la-Chapelle, pour faire une nouvelle visite des côtes de l'Océan et il arriva à Boulogne le 1er avril.

Dans ce second voyage, il donna des ordres pour l'équipement et l'entretien d'une flotte dans les ports de Boulogne, d'Estaples et de Wissant, capable de repousser les pirates et tenir la mer libre, et fit élever aux embouchures des rivières et dans les endroits où l'on pouvait faire des descentes, plusieurs forts où il établit des garnisons. Il repassa à Estaples dont il visita les ouvrages de défense et se rendit le samedi à l'abbaye de Saint-Riquier où il célébra la fête de Pâques qui tombait le 19 de ce mois.

810. — Ce ne fut pas la dernière fois que l'empereur honora le Boulonnais de sa présence, car en 810, pour prévenir les ravages des Normands, il visita de nouveau ses ports et ses arsenaux.

811. — En 811, Athon, lieutenant de l'empereur, remporta sur ces terribles ennemis une grande victoire à la vue de Boulogne, grâce à la vigilance et à l'idée qu'il avait eues de mettre une partie de sa flotte en station devant Boulogne, Estaples et Wissant.

Charlemagne, en récompense, lui donna l'inspection sur les hâvres de la province et sur les flottes et vaisseaux destinés à nettoyer l'Océan des pirates qui, ne venant que du Nord, se répandaient toujours en avant, du côté de l'Est, et

tentaient souvent leurs descentes par les embouchures de Slack, de la Liane et de la Canche (1).

820. — Du temps de saint Folquin, gouverneur du diocèse, il tomba une pluie si violente et les débordements furent si extraordinaires que les moissons furent perdues. Il s'en suivit une grande disette qui occasionna des maladies. Pour comble de misère, les Normands vinrent ravager les côtes. Il est vrai qu'ils emportèrent un butin peu considérable, parce qu'on leur tint tête (2).

828, 8 novembre. — Un seigneur nommé Guntbert, qui fut moine de Saint-Bertin, donne tous ses biens à cette abbaye. Ils consistaient en une terre et un manoir sur le territoire de Quentowic. Il y avait ajouté ses propriétés de Tingry, de Cormont, et toute la seigneurie de Sempy (3).

828. — Ordonnance de Louis-le-Débonnaire, relative au commerce de Quentowic (4).

831, 8 juin. — Ordonnance du même roi de France, par laquelle, à l'imitation de son père, il exempte Bernalde, évêque de Strasbourg, de tout droit de péage dans l'étendue de son royaume, à l'exception du port de Quentowic, de Dorestale et de l'Ecluse (5).

840 à 877. — M. Louis Cousin cite un denier de Charles-le-Chauve qui porte : QVENTOWICI. Baluze en cite un autre avec cette inscription : KAR-LVS DEI GRATIA REX, et au revers QVENTOWIC. Hermand connaît une pièce frappée à

---

(1) *Malbrancq*. — Dubuisson, f° 187.

(2) *Malbrancq*, t. II, L. V, p. 55.

(3) Cartulaire de Saint-Bertin, p. 80.

(4) *Rerum francorum Scriptores*, tome 6, p. 649.

(5) — — — — 572.

Quentowic, avec cette légende : IC-II. Bouteroue a fait graver des pièces frappées à Quentowic sur lesquelles on lit : WIVICVS. La devise était un vaisseau.

835. — Diplôme de Louis-le-Débonnaire, relatif au partage de ses états entre ses enfants, où il est question de Quentowic, et que nous avons rapporté page 56.

835. — M. Louis Cousin cite un denier de Louis-le-Débonnaire où on lit : QVENTOWICVS.

835. — M. Mallet, d'Amiens, possède un denier de Louis-le-Débonnaire, frappé à Quentowic où on lit : H. LVDOVICVS IMP.; et au revers QVENTOVICVS.

840-877. — M. Mallet possède aussi trois deniers de Charles-le-Chauve avec les inscriptions suivantes :

KAROLVS	GRATIA DI-REX	— QWENTOWICI.
Id.	Id.	QVENTOWICV.
Id.	Id.	QVTIWIV.

840 à 877. — M. Louis Cousin cite des deniers de Charles-le-Chauve, qui portent : CVENTAVICI, QVENTOWICI, QVENTAVICI. Baluze cite un denier fabriqué à Quentowic avec cette inscription : CARLVS DEI GRATIA REX, et au revers : QVENTOWIC. Hermand connaît une pièce avec cette légende aux lettres renversées : IC-II.

840. — Quentowic sert de résidence à un duc (1).

842, 6 décembre. — Quentowic avait un intendant chargé de présider à son commerce sous le titre de *Præfectus Emporii*. Il s'y tenait des foires solennelles où les négociants de Boulogne, d'Amiens et de Paris se rendaient. Ce fut pendant l'une de ces foires que les Normands débarquèrent sur les bords de la Canche. Ils surprirent la ville ; les mar-

(1) *Bollandus*, t. V, julii, p. 287.

chands se sauvèrent à la hâte et abandonnèrent leurs marchandises à ces brigands. Ils détruisirent toutes les maisons, et ne laissèrent debout que les édifices, que les habitants rachetèrent à prix d'argent. L'année suivante, on les vit reparaître. Les nouveaux ravages que cette ville eût encore à essuyer, ne détruirent pourtant pas son état florissant, car on la voit en 865 au nombre de huit bonnes villes du royaume où Charlemagne avait fait battre monnaie pendant son règne (1).

844. — Les Normands ravagent de nouveau le port de Quentowic (2).

857, 29 mars. — Charte de l'abbaye de Saint-Bertin où il est fait mention d'un manoir situé à Quentowic qui avait été donné à cette abbaye en 828 par Guntbert (3).

858, 15 mars. — Selon le *Livre des miracles de saint Vandrille et de saint Hansbert* (4), les reliques de ces saints furent transportées de Blouville à l'église Saint-Pierre qui était voisine de Quentowic, le 15 mars 858. Le clergé et les habitants de Quentowic faisaient partie de la foule qui alla à la rencontre de ces saintes reliques. Suivant l'opinion de Luto, f° 223, cette église était de la dépendance de Fontenelle et située sur le territoire du Boulonnais.

Une vieille femme de Quentowic, paralytique, fut transportée dans une chaise à porteurs pour implorer la protection de ces saints. Le même jour où les membres desdits prêtres

---

(1) *Rerum francorum Scriptores*, t. VII, p. 41 et 61.
— De Vérité, *Histoire de Picardie*, p. 143.

(2) *Documenta Germanicæ Historia*, t. II, p. 302.
— *Chronicon Fontanellensis*.

(3) *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 162.

(4) *Acta Sanctorum*, julii, t. V, chap. II et III.

du Christ furent apportés dans cette église, et au moment où les pères de la Congrégation, la veille de l'Ascension, célébraient la sinaxe du soir, tout-à-coup, par les miracles de ces saints, elle fut guérie et put retourner à son hôtellerie en faisant usage de ses jambes.

Dans ledit Emporium, il y avait une femme plus jeune que la précédente, attaquée de la même maladie qui lui avait fait perdre l'usage des jambes. S'étant fait transporter à ladite basilique où étaient les corps des saints, le jour de l'Ascension 26 mars 858, après la célébration de la messe, elle se trouva guérie.

Le même livre raconte un miracle opéré dans le port de Quentowic par les mérites des mêmes saints.

Il y avait dans cette même ville une petite femme méchante qui, non seulement ne daigna pas se joindre au chœur des fidèles qui escortaient les bienheureux membres des saints, mais encore s'emporta en blasphèmes, disant qu'elle ne pouvait suivre alors ceux qu'elle ne connaissait pas et qu'elle ne saurait quitter l'ouvrage auquel elle était occupée. Et d'horribles paroles n'étaient pas encore sorties de sa bouche qu'elle devint muette pendant huit jours. Ayant reconnu le crime de sa propre extravagance, elle offrit un vœu ; et il arriva que, par la miséricorde de Dieu et par les abondants mérites desdits prélats, que, huit jours étant accomplis, pendant qu'elle mettait un cierge à leur luminaire, l'usage de la parole lui revint. Elle rendit grâce au Christ, et parcourut, transportée de joie, tout l'Emporium.

859. — Le même livre nous apprend qu'à cette époque, Quentowic avait pour préfet (*Præfectus Emporii*) un nommé Grippon.

Ce personnage distingué, par ordre du roi Charles-le-

Chauve, fut chargé d'une ambassade dans l'île de Bretagne, auprès du roi des Anglais. Après avoir terminé sa mission, il s'embarqua pour revenir et fit une partie de son trajet avec un vent favorable; mais, vers la fin de la nuit, il s'éleva tout-à-coup une tempête si furieuse, qu'il ne resta audit duc et à sa suite, qui était avec lui sur le navire, aucun espoir d'échapper ; et, comme le navire, poussé çà et là par la violence de la mer, errait au hasard, et comme déjà le soleil brillant dardait ses rayons,

Et de l'éclat de ses feux
Eclairait l'univers,

ledit duc apérçut le phare élevé autrefois dans cet endroit, au-dessus du niveau de la mer, par l'industrie des anciens pour diriger la course des navigateurs (1), il vit aussitôt la basilique dans laquelle les membres des précieux confesseurs Vandrille et du grand pontife Ansbert étaient déposés. Il invoqua l'intercession de ces bienheureux saints pour obtenir sa délivrance et celle de ses serviteurs. En même temps le duc et ses compagnons offrirent des vœux avec l'intention de faire tout pour les acquitter. A peine avaient-ils fini de parler que, par l'intercession du bienheureux Vandrille, son patron, le ciel reprit une admirable sérénité, et il aborda sur le rivage sain et sauf. La veille de la Nativité de Notre-Seigneur, Grippon alla à la basilique où avaient été déposés les membres des saints. Il rendit grâce à Dieu et s'acquitta des vœux qu'il avait faits (2).

---

(1) Dom Grenier paraît supposer que ce phare était celui que les seigneurs de Fromessent allumaient sur leur tour.

(2) A cette époque, ces reliques étaient déposées à la chapelle dédiée à Saint-Quentin, située sur la montagne d'Outreau, dans un village nommé Wabinghen (Luto, p. 201).

Le même *Livre des miracles* rapporte encore la guérison miraculeuse arrivée quelques années après, d'une jeune fille du port de Quentowic nommée Sparta, dont les mains étaient contractées, et d'un nommé Amatus, de l'Emporium de Quentowic, qui avait été saisi de l'esprit malin.

Ces deux miracles ont été opérés, au retour des reliques de ces saints, de la chapelle de Saint-Quentin à l'église de Saint-Pierre.

863. — Les imitations des monnaies carlovingiennes frappées par les anciens comtes de Flandre, imitations forgées dans les ateliers, que les grands feudataires avaient établis à Bruges, à Courtray, à Thérouanne, et rétablis à Quentowic, à Arras et à Saint-Omer, cessèrent dans la première moitié du XII[e] siècle (1).

864. — Charles-le-Chauve, dans une ordonnance rendue à Pistes, réduit les fabriques de monnaies au nombre de dix. Il marque qu'il y en aura une dans son palais et une autre à Quentowic qui, depuis longtemps, avait le droit de frapper monnaie (2).

864. — Selon Bucherius et la *Chronique de Fontenelle,* Quentowic aurait été détruite par les Normands en 864, tellement que les savants recherchent encore aujourd'hui où était située cette ville.

877 à 879. — M. Louis Cousin cite un denier de Louis-le-Bègue où on lit : QVENTOVICO.

882. — Les pirates du Nord qui, depuis plusieurs années ravagent les terres de France voisines de la mer, entreprennent de s'emparer de Boulogne. Pendant qu'une armée

---

(1) Barthelémy, *Manuel de numismatique*, p. 117.

(2) *Rerum francorum Scriptores*, t. VII, p. 657.

de Danois aborde au port d'Ampleat (Ambleteuse), un corps de troupes, débarque vers la côte où est aujourd'hui Etaples, pour attaquer et prendre Boulogne par derrière. Après s'être emparés de cette ville, ils font un carnage horrible, mettent le feu et ravagent ensuite tout le pays le long de la Canche (1).

884 à 887. — M. Louis Cousin cite un denier de Charles-le-Gros où on lit : QVVENTOVIC.

898 à 923. — M. Mallef, d'Amiens, possède un denier de Charles-le-Simple où on lit : GRATIA DI REX et au revers : QVENTOWIC.

898. — On a des deniers frappés à Quentowic jusqu'à Charles-le-Simple (2).

La date de la destruction de Quentowic n'est pas facile à préciser. La *Chronique de saint Vandrille* la fait incendier par les Normands en 842 ; Nitard, qui rapporte l'expédition des Normands en 842, ne parle que d'un saccagement ; la *Chronique de Fontenelle* ne cite que la dévastation du port de Quentowic ; le *Cartulaire de saint Bertin*, qui fait mention d'un manoir situé à Quentowic en 857, l'ordonnance de Charles-le-Chauve, rendue à Pistes en 864, relative à l'atelier monétaire de Quentowic, les deniers de Louis-le-Bègue et de Charles-le-Gros, et d'autres pièces frappées à Quentowic sous les chefs des pirates normands, ne laissent aucun doute sur l'existence de cette ville en 884.

Nous pensons donc que la destruction complète de Quentowic a dû avoir lieu à la fin du IXe siècle, c'est-à-dire, à l'époque où son atelier monétaire fut transporté à Montreuil.

---

(1) Lequien, ms. de la bibliothèque de Boulogne, f° 107.

(2) Barthelémy, p. 121.

Histoire chronologique d'Etaples de 900 à 1861.

L'origine exacte d'Etaples est difficile à déterminer, parce que cette ville semble avoir succédé à Quentowic, dont l'époque certaine de destruction n'est pas encore bien connue. En effet, il n'est fait mention d'Etaples dans l'histoire qu'en 900, époque où Quentowic ne donnait plus signe de vie. Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, se trouve dans Ducange, qui nous raconte que « le mot *Emporium* attribué » par les auteurs anciens au port de Quentowic, a la même » signification que *Stapula*, *Stapulæ* (Staple, Estappes, » Etappe, Estaples, Etaples). » D'ailleurs Quentowic et Etaples ont entre elles des points de ressemblance qu'il est impossible de contester. Toutes deux avaient leur gouverneur et leur château-fort, et faisaient un commerce considérable avec toutes les nations qui venaient exposer leurs produits dans des foires solennelles qui avaient lieu aux mêmes époques. Il est à remarquer que les Normands, en 842, pillèrent Quentowic le 6 décembre, jour de la fête de saint Nicolas, comme plus tard les Anglais, en 1378, profitèrent de la foire d'Etaples, qui avait et a encore lieu à cette même époque, pour saccager cette ville.

900. — Etaples sert de lieu de descente et d'embarquement aux Normands qui en font leur magasin de dépouilles des contrées voisines (1).

Le château d'Hardelot avait été bâti pour réprimer les

---

(1) Dom Grenier.

ravages des Normands qui venaient souvent débarquer du côté d'Etaples (1).

Puisque les ravages des Normands s'exerçaient principalement à l'embouchure de la Canche et que la crainte de ces barbares avait suffi pour jeter les fondations du château d'Hardelot, il est certain que le château d'Etaples existait à cette époque, car Dubuisson nous dit que le château d'Hardelot avait été construit pour servir, après celui d'Etaples, d'un nouveau boulevard pour la défense des côtes (2), et Malbrancq, en véritable historien : « *Struxit castrum insigno* » *Ardelo dictum, ad hostium, qui è Quantavico portu forsan* » *excenderint, incursationes retundendas prius quàm in ipsam* » *Bononiam irrumperint* (3). »

Une remarque importante est que cet auteur dit en latin : « Que les ennemis avaient quitté le port à l'embouchure de » la Canche » qu'il traduit par *Quantovico portu.*

Comme Quentowic n'existait plus à cette époque, il faut en conclure Qu'Etaples et Quentowic se confondaient en une seule ville.

G. Souquet.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Lequien.

(2) MS. de la bibliothèque de Boulogne, f° 527.

(3) *De Morinis, tomus III, cap. XXX,* p. 458.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

(SUITE *).

Liancourt-Fosse. — Crémery.

Liancourt-Fosse, Liancourt-la-Fosse, Liancourt, Lyencourt, Liencourt, (*Liencuria*), village de l'ancien Vermandois, situé dans une vallée sur l'ancienne route de Flandre, entre Roye et Péronne, autrefois de l'élection de Péronne, de l'intendance d'Amiens et du bailliage de Roye, de l'ancien diocèse de Noyon et du doyenné de Nesle, aujourd'hui du canton de Roye, de l'arrondissement de Montdidier.

SEIGNEURS CONNUS.

François Boutilliart était seigneur de Liencourt vers 1480, selon un titre des archives de l'église de Saint-Eloi d'Herly (1).

Philippe d'Amerval, seigneur d'Amerval en Hainaut, Surfontaine (2), Liencourt, etc., en 1495, fils ou frère de Jean d'Amer-

(*) Voyez la *Picardie*, 1858, pag. 156, 353, 501, 551, 1859, p. 417, 1860, p. 33, 414, 472 505 et suivantes.

(1) Village à 3 kilom. env. S.-E. de Liancourt-Fosse.

(2) Anciennement *Cerfontaine* (Aisne).

val, épousa Gabrielle, baronne de Benay ou Benaix (1), fille de Jean Moucquet, seigneur de Neuville, baron de Benay.

Enfants :

1° Antoine, qui va suivre ;

2° Jeanne, mariée à Antoine Le Cat, seigneur d'Hervilly (2), Devise (3), Beaumont-en-Beine, et d'autres lieux, lequel prit le nom et les armes d'Hervilly (4), fils d'Arthus Le Cat, seigneur de Beaumont-en-Beine (5), et de Jeanne d'Hervilly, héritière et dame d'Hervilly ; enfants : Jean-Baptiste et François d'Hervilly ;

Et 3° Claire d'Amerval, femme de François de la Vieuville, baron d'Hervilly.

On croit que, par les soins de Philippe d'Amerval, l'église de Liancourt-Fosse a été construite au commencement du XVI° siècle. Après la mort de son mari, Gabrielle Moucquet institua, dans la chapelle de son château de Surfontaine, trois prêtres avec un clerc et deux enfants de chœur pour y célébrer l'office canonial et prier Dieu pour elle, son mari, ses enfants et sa famille.

Catherine d'Amerval, sœur de Philippe, épousa, en 1495, Robert Haudicquer, seigneur de Blancourt et du Plessier, fait prisonnier à la bataille de Guinegatte, en 1513. Catherine emprunta, le 29 décembre de cette année, la somme de 2,400 livres pour payer la rançon de son mari.

Antoine d'Amerval, seigneur d'Amerval, Surfontaine, Benay, Maignières et de Liencourt, est mentionné dans les coutumes du Vermandois. Une pierre sépulcrale, où est représenté un écuyer, se voit encore dans l'église de Liancourt-Fosse, elle était placée

---

(1) Canton de Moy (Aisne).

(2) Canton de Roisel (Somme).

(3) Canton de Ham (Somme).

(4) Les Le Cat portaient pour armes : *de gueules à la tour d'argent* ; les d'Hervilly : *de sable semé de fleurs de lys d'or.*

(5) Canton de Chauny (Aisne).

naguères devant l'autel de la Vierge ; on y lit cette épitaphe : « *Ci-dessoub gist le corps de feu Anthoine d'Amerval, en son vivant,* » *escuyer, baron de ....., seigneur dudict Amerval en Hainaut, de* » *ceste ville de Liencourt..... et decedda le* 8e *jour de juillet* 1566. »

De sa femme, Adrienne de Cauchon de Maupas, il eut deux enfants :

1° Nicolas, qui va suivre ;

Et 2° Antoinette d'Amerval, mariée à Jean de Flavigny (1), vicomte de Renansart (2), seigneur de Ribeauville (3), Malzy (4), Pleine-Selve en partie (5), Parpeville (6), etc. Enfants : 1° Jean ; 2° Claude ; 3° Antoine, seigneur de Monampteuil, etc. (7).

Nicolas d'Amerval, seigneur de Liencourt, etc., chevalier des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, enseigne de cent hommes d'armes des ordonnances, gouverneur et bailly de Chauny, épousa, en premières noces, Anne Gouffier, née le 6 août 1565, fille de François Gouffier, dit le jeune, seigneur de Crévecœur (8), Bonnivet, Thois, etc., chevalier des ordres du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Picardie, et d'Anne de Carnazet qu'il avait épousée au château de Montargis en présence du roi, le 10 février 1544.

Enfants de cette première union :

1° Nicolas d'Armeval, deuxième du nom, seigneur d'Armeval ;

2° Antoine, seigneur de Surfontaine vers 1600 ;

3° Charlotte, femme d'Olivier de Longueval ;

4° Marie, mariée en 1611 à Isaac de Rouvroy, seigneur de

(1) Canton de Guise (Aisne).
(2) Canton de Ribemont (Aisne).
(3) Canton de Wassignies (Aisne).
(4) Canton de Guise (Aisne).
(5) Canton de Ribemont.
(6) Ou Parpe-la-Ville, canton de Ribemont.
(7) Canton d'Anizy (Aisne).
(8) Chef-lieu de canton (Oise).

Saint-Simon (1), Artemps (2), etc., vicomte de Clastres, châtelain de Falvy-sur-Somme (3), baron de Benay, puis comte de Vaux-sur-Meulan et de Vaugaillard. Il fut attaché au maréchal de Biron, et obtint une pension du roi pour s'être distingué au siège d'Amiens en 1597. Il se jeta dans Saint-Quentin avec une compagnie de deux cents soldats d'infanterie qu'il avait levée en 1616, et maintint cette ville contre les efforts du maréchal d'Ancre. Il se trouvait devant La Rochelle quand elle fut investie en 1622; s'empara, en 1625, du château de Val-de-Coldère, eut, en 1629, le commandement de quatre cents fantassins avec lesquels il passa les Alpes pour se joindre à l'armée du roi; enfin il fut pourvu, en 1631, du gouvernement des villes de Saverne, de Phalsbourg et d'autres places en Alsace. — En 1635, Isaac céda à Claude de Saint-Simon, son cousin, père de Louis de Saint-Simon, auteur de curieux mémoires sur le règne de Louis XIV, les terres de Saint-Simon, de Pont-d'Avesne, la vicomté de Clastres et la baronnie de Benay; il mourut à Vaugaillard au mois d'août 1643. Enfants : 1° Charles, mort jeune; 2° Claude, seigneur de Vaux-sur-Meulan; 3° Madeleine; 4°, 5° Louise-Angélique et Gabrielle-Charlotte, religieuses; et 6° Marie-Anne, mariée à Charles-François Gouffier, marquis de Crèvecœur, à qui elle apporta en dot, paraît-il, la seigneurie de Liancourt-Fosse, fils de Henri-Marc-Alfonse-Vincent Gouffier, seigneur de Crèvecœur, Bonnivet, etc., et d'Anne de Monchy, fille de Jean, seigneur de Montcavrel, etc., et de Marguerite de Bourbon-Rubempré qu'il avait épousée le 30 juin 1615. Marie-Anne d'Amerval mourut en 1671, son mari était décédé en juin 1651 sans laisser de postérité.

Et 5° Esther, femme de Denis de Rosie, vicomte de Voisins.

En secondes noces Nicolas d'Amerval épousa Gabrielle d'Estrées,

---

(1) Chef-lieu de canton (Aisne).

(2) Canton de Saint-Simon.

(3) Canton de Nesle (Somme).

fille d'Antoine, gouverneur, sénéchal et premier baron du Boulonnais, vicomte de Soissons et de Bercy, seigneur-châtelain et marquis de Cœuvres (1), chevalier des ordres du roi, gouverneur de La Fère, de Paris et de l'Ile-de-France, et de Françoise Babou, deuxième fille de Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, qu'il avait épousée à Chartres, le 14 février 1559, et de Françoise Robertet.

Mais après son mariage, Gabrielle songea bientôt à devenir l'épouse du roi Henri IV, dont elle était la maîtresse. Il fallait d'abord pour cela obtenir la cassation de son mariage avec Nicolas d'Amerval, et dans ce but elle l'accusa d'impuissance auprès de l'official d'Amiens. Elle lui exposa qu'à l'âge de dix-huit ans, ses parents l'avaient contrainte d'épouser d'Amerval, et qu'après deux ans d'attente, le mariage n'était pas encore consommé.

D'Amerval fit défaut ; mais voulant protester publiquement de la violence qui lui était faite, il fit et déposa entre les mains d'un notaire d'Amiens, son testament renfermant la déclaration suivante :

« ..... Et parce que, pour obéir au roy et de crainte de perdre » la vie, je suis sur le point de consentir à la dissolution du mariage de moy et de ladite d'Estrées, suivant la poursuite qui » s'en fait devant l'official d'Amiens, je déclare et proteste devant » Dieu et devant les hommes, je jure et affirme que si la dissolution se fait et ordonne, c'est contre ma volonté et par force, pour » le respect du roy, n'estant véritable l'affirmation, confession et » déclaration que je pourrois faire estre impuissant et inhabile » pour la copulation charnelle et génération.

» Et en tesmoignage de ce que dessus j'ai signé ce mien testament et ceste déclaration et profession que j'ai escripte de ma » propre main, et de laquelle j'entends icy après que moy et les » miens nous pourrons servir pour faire annuler tout ce qui sera

(1) Canton de Vic-sur-Aisne (Aisne).

» fait et ordonné par ledit official, à mon préjudice et de mondit » mariage ; lequel présent testament et déclaration j'ai voulu » tenir secrets, et a ceste fin, ay clos et fermé la feuille de papier » présente où les ay escriptes, et l'ay cachetée de mon cachet où » sont empreintes mes armes (1), et prétention de les exhiber » ainsi cachetés et clos par-devant deux notaires royaux audit » Amiens, etc. Fait et signé de ma main, à Amiens, aujourd'hui » 12 décembre 1594. »

Sur ces entrefaites, l'official de Noyon réclama la connaissance de cette affaire, d'Amerval étant seigneur d'un village du diocèse de Noyon, et par conséquent placé sous sa juridiction. La cause fut donc portée devant le chapitre de Noyon, le siège vacant. D'Amerval comparut pour récuser ce tribunal, sous prétexte que le siège de Noyon avait été promis au frère de Gabrielle (2). On passa outre, et des médecins et chirurgiens furent commis à l'effet de constater l'*imbécillité* et *frigidité* dudit d'Amerval, qui protesta de nouveau en rappelant qu'il avait des enfants de sa première femme. L'official de Noyon n'en prononça pas moins le divorce, le 7 janvier 1595, déclarant le mariage des parties avoir été conclu contre les lois et statuts de l'église.

D'Amerval contracta peu de temps après cette sentence une troisième union avec Marguerite d'Autun, union qui aurait été, dit-on, aussi rompue sous le même prétexte d'impuissance.

Gabrielle d'Estrées, dame de Liencourt, comtesse d'Amerval, marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort, née en 1571, reçut de la nature tous les dons qui peuvent enchaîner les cœurs. Henri IV la vit pour la première fois, sur la fin de 1590, au châ-

(1) Armes d'Amerval : *d'argent, à trois tourteaux de gueules.*

(2) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, fut pourvu de l'évêché de Noyon sur la fin de 1594, mais il ne paraît pas avoir été sacré, et après avoir gardé le brevet de son évêché pendant un an, il en disposa en faveur de Charles de Balzac. Il prit l'épée en 1597, devint duc, pair et maréchal de France ; il mourut à l'âge de 98 ans, on a dit même à 102 ans.

teau de Cœuvres, où elle demeurait avec son père ; il fut si touché de sa figure séduisante et des agréments de son esprit qu'il en devint éperdument amoureux et résolut d'en faire sa maîtresse favorite. Il partit sans lui faire connaître sa passion pour elle, mais il revint un jour déguisé en paysan, ayant passé à travers les gardes ennemies et couru risque de sa vie. Gabrielle, qui aimait le duc de Bellegarde, grand écuyer, ne répondit pas d'abord à sa passion. Henri prodigua les faveurs à sa famille, et c'était pour la voir plus librement qu'il lui fit épouser Nicolas d'Armeval. Ecouté de Gabrielle, Henri IV résolut de la placer sur le trône de France ; il érigea pour elle le comté de Beaufort en duché-pairie et elle chercha à se faire des partisans parmi les grands du royaume. Henri, sur le point de divorcer pour l'épouser, l'envoya, par le conseil de Réné Benoit, son confesseur à lui, passer les fêtes de Pâques chez le financier Zamet. Se promenant dans le jardin de ce financier un jour après dîner, elle fut attaquée de convulsions au moment où elle venait de manger une orange, et si violemment que sa bouche fut tournée presque au derrière de la tête. Elle expira ainsi le samedi-saint, 10 avril 1599, enceinte de son quatrième enfant.

Cette femme, une des plus belles de son siècle, avait, le lendemain de sa mort, le visage si défiguré, qu'elle n'était plus reconnaissable. « Spectacle bien propre, dit un auteur, à guérir des » passions insensées, si l'homme qui en a une fois subi le joug, » pouvait être ramené par de telles leçons à une raison qui » n'existe plus chez lui, et dont il travaille à éteindre ce qui lui » reste encore de son importune lumière. »

Gabrielle laissa, de son concubinage avec Henri IV, César, duc de Vendôme, Alexandre, et Catherine-Henriette, qui épousa le duc d'Elbeuf.

Nicolas-Alexandre Gouffier, frère puîné de Charles-François Gouffier, comte de Gouffier, marquis de Crèvecœur, comte d'Engoudesens, seigneur de Liencourt, etc., décéda le 17 mars 1705, âgé de 85 ans. Il avait épousé Elisabeth Du Faur-de-la-Roderie,

fille de François, seigneur de La Roderie et de La Curée, capitaine au régiment des gardes, et d'Anne de Givès. Il est mentionné dans les registres civils de Liancourt, année 1659, ainsi que sa femme et ses deux aînés, à l'occasion de la bénédiction des cloches faite dans l'église de cette paroisse.

Enfants issus de ce mariage :

1° Charles-Louis, qui va suivre ;

2° Marguerite-Antoinette, religieuse à Montreuil ;

3° Marie-Anne ;

Et 4° Catherine-Angélique Gouffier.

Charles-Louis Gouffier (1), marquis de Bonnivet, seigneur de Liencourt, etc., page de la grande écurie, puis capitaine de cavalerie au régiment de Villars, marié à Elizabeth-Claude de Brouilly, morte le 1er juillet 1678, laissant postérité.

César Collin, seigneur de Liencourt. Le 7 février 1667, il a prêté le serment de la charge de secrétaire du roi. Il a épousé Geneviève Sellier, fille d'André Sellier, secrétaire du roi, et de Françoise Chapellier.

De leur union sont issus :

1° César Collin, sieur de Liencourt, grand-maître des eaux et forêts de Picardie ;

2° Françoise-Geneviève, seconde femme de Gaspard de Lescalopier, conseiller au Parlement, maître des requêtes, puis intendant de Montauban, fils de César-Charles de Lescalopier, qui fut aussi successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, intendant de Champagne et conseiller d'Etat.

3° Angélique-Thérèse, femme de Philippe du Chesnel, marquis de Meaux, mestre-de-camp de la colonelle générale sous le comte d'Auvergne.

Et 4° Marie-Anne Collin. (*Le P. Anselme — Moréri — Haudicquer — Melleville.*)

Leroy-Morel.

(La suite prochainement.)

---

(1) Armes de la famille de Gouffier : *d'or à trois jumelles de sable.*

DOCUMENTS INÉDITS SUR AMIENS.

Mort de Mgr Sabatier, éuéque d'Amiens.

Le 20e januier 1733. Notre-Seigneur affligea ce diocèse par la perte de Mgr Sabatier qui se nommoit Pierre et qui étoit éueque de cette ville d'Amiens. Il auoit gouuené ce diocèse durant vingt-six ans et mourut dans la soixante dix neuuième de son âage, l'onzième jour d'une maladie qui le priua tout d'un coup et sans retour de l'usage de la vüe et de la parole, en luj laissant neamoins une entière presence d'esprit, dont il donna les marques les plus edifiantes jusqu'aux derniers moments de sa vie. L'Eglise de France et ce diocese en particulier perdit en luj un de ses plus saints éueques, et un pere infiniment tendre, charitable, bienfaisant, accessible a toute heure, secourable en tout tems, et uniquement occupé des fonctions de son ministere ausquelles il a toujours trauaillé auec un zele infatigable. C'est le juste eloge que rendit a sa memoire l'auguste chapitre d'Amiens dans le mandement qu'il a fait pour ordonner dans toutes les paroisses et communautés des prieres publiques pour le repos de son ame. Le meme jour 20e de januier son corps reuetu de ses habits ordinaires demeura exposé dans son lict : le jour suiuant apres l'auoir embaumé on le reuetit de tous ses habits pontificaux auec croce et mitre et on l'exposa ainsi publiquement dans la chapelle de l'Euechez ou toute la ville ut la consolation de pouuoir lui rendre les derniers deuoirs.

Quatre seminaristes qui se releuoient les uns les autres n'ont cessés le jour et la nuict de reciter des pseaumes au tour du corps. Toutes les paroisses et communautés ont été inuitées a s'y rendre processionelement et a y reciter les pseaumes *Miserere mei Deus* et *De profundis* auec les versets et l'oraison. Nous auons consultés Mr le Doyen luj representants que nous n'allions pas processionellement, et qu'a la mort des autres eueques nous nous étions seulement rendus six ou huict par differentes rües pour y reciter ces prieres, et il nous répondit de suiure nos usages : ainsi le 22e huict des plus anciens de la maison sortirent a deux heures apres midy et se rendirent par differentes rües a l'Euechez ou s'etant reunis ensemble, ils entrerent dans la chapelle de Monseigneur et s'etant rangés au tour du corps ils reciterent deuotement les prieres ordonnées, donnerent de l'eau benite et s'etant separés ensuite reuinrent de même par differentes rües a la maison. L'enterrement se fit le meme jour au soir apres auoir conduit tres solemnellement le corps en procession par la basse rüe de notre Dame, la rüe des Orfeuures, le grand Marchez, la rue de St.-Martin et la rüe du Beau Puit. Et comme le chapitre fit apres publier un mandement qui ordonnoit de chanter un seruice solemnel dans toutes les paroisses et communautés, pour nous conformer aux autres nous chantames le 25e l'office des morts a neufs leçons et le jour suiuant la grande messe solemnelle a dix heures du matin.

Extrait d'un manuscrit provenant du couvent de St-Joseph des Carmes déchaussés, appartenant à M. l'abbé Roze, Curé de Tilloy.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

(SUITE *).

Entrons ici dans quelques détails ; et notons tout d'abord que les sujets qu'il se plût particulièrement à reproduire, sont ceux-là même qui sont reconnus unanimement être ce que l'art a jamais réalisé de plus parfait ; nous avons nommé Laocoon, Hercule, Apollon.

» Le monument le plus précieux du siècle d'Alexandre, dit Winckelmann (1), qui nous soit parvenu en entier, est, sans contredit, le groupe de *Laocoon*. Nous plaçons sans preuve positive les auteurs de ce monument au siècle d'Alexandre : la plus forte conjecture en faveur de cette opinion est la perfection de l'ouvrage. Pline, en parlant de ce groupe, nous le fait connaître comme une production préférable à tout ce qui a été fait en peinture et en sculpture (2). Les auteurs

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 26, 70 et suivantes.

(1) Histoire de l'art, livre 6, chap. 3.

(2) Pline l. 36, chap. 4, § 11.

du Laocoon sont Agésandre, Polydore et Athénodore, Rhodiens ; l'opinion la plus générale fait les deux derniers fils du premier. En effet, ce qui prouve que Athénodore était fils d'Agésandre, c'est l'inscription de la base d'une statue de la villa Albani :

ΑΘΑΝΟΔΩΡΟΣ
ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΥ ΡΟΔΙΟΣ
ΕΠΟΙΗΣΕ

« *Athénodore, fils d'Agésandre, l'a fait.* »

» La statue de Laocoon rend aussi très-vraisemblable l'opinion qui donne à Polydore Agésandre pour père ; parce qu'autrement il ne serait pas concevable que trois artistes eussent pu s'accorder, je ne dis pas dans la manœuvre d'une seule et même statue, mais dans la distribution du travail, la statue du père étant bien plus belle que celle des fils. Je pense donc qu'Agésandre a fait Laocoon, et que Polydore et Athénodore ont sculpté les deux fils.

» La base de la villa Albani, citée plus haut, découverte au milieu des ruines d'Antium est de marbre noir ; mais quelques restes font voir qu'elle portait une statue de marbre blanc, dont on a trouvé un morceau de chlamide.

» Le groupe de Laocoon décorait jadis le palais de Titus ; ce fut là qu'on en fit la découverte, et non, comme l'assurent Nardini et d'autres (1) dans les sept salles, qui étaient les réservoirs pour les bains de l'Empereur ; on sait positivement qu'il fut retrouvé sous la voûte d'un salon qui paraît avoir fait partie des termes de Titus ; et cette découverte nous fait

(1) Rom. p. 116.

connaître la situation précise du palais de cet empereur, qui communiquait avec ses thermes. Le Laocoon était placé dans une grande niche pratiquée au bout du salon peint, où l'on voit encore le tableau antique du prétendu Coriolan. Les mémoires du temps nous apprennent que cette importante découverte fut faite par Félix de Frédis, romain.

» Pline dit que le groupe du Laocoon était formé d'un seul bloc; et la chose a pu lui paraître ainsi, parce qu'alors les différentes parties étaient jointes très-exactement : mais deux mille ans écoulés depuis sa fabrication, ont fait entrevoir des divisions presque insensibles par lesquelles il est évident que l'aîné des fils avait été travaillé séparément et ensuite ajouté au groupe. Le bras droit de Laocoon qui manquait et qui est aujourd'hui de terre cuite, fait par le Bernin, devait être restauré en marbre par Michel-Ange, qui l'avait déjà dégrossi, mais qui ne l'a pas achevé; on voit cette ébauche aux pieds de la figure. Ce bras, entortillé des deux serpents, se recourberait par dessus la tête de la statue, s'il était à sa place. Il est possible que l'artiste moderne se soit proposé pour but de renforcer l'aspect des souffrances de Laocoon; et comme le reste de la figure est libre, il a voulu, sans doute, en approchant ce bras de la tête, offrir le sentiment de ses maux dans deux idées, liées. Par les tours répétés des serpents, il a voulu concentrer dans cet endroit la douleur que l'artiste ancien a combinée avec la beauté de la figure, se proposant d'y faire régner l'une et l'autre. Mais il semble que le bras replié par dessus la tête, aurait partagé l'attention principale qu'exige cette partie essentielle du corps; et il paraît d'ailleurs que tous ces serpents auraient trop attiré les regards du spectateur. C'est pour cela que le Bernin a étendu ce bras qu'il a restauré en terre cuite, pour laisser libre la tête de la

figure, et pour ne la pas cacher par aucune autre partie du corps.

» Les deux dégrès pratiqués au bas de la plinthe sur laquelle repose Laocoon, paraissent indiquer les degrés de l'autel près duquel s'est passée la scène représentée dans le groupe.

» Dans l'immense quantité de statues qui furent enlevées aux villes grecques et transportées à Rome, celle de *Laocoon* tient le premier rang. Regardé comme la production la plus accomplie de l'art par les anciens eux-mêmes, ce fameux groupe mérite d'autant plus l'attention et l'admiration de la postérité, qu'elle n'a rien encore produit qui puisse être comparé à ce chef-d'œuvre. Le philosophe y trouve une ample matière à réflexion, et l'artiste un sujet d'étude inépuisable. Qu'ils soient intimement persuadés tous deux que cette figure cache encore plus de beautés, qu'elle n'en montre et que l'entendement du maître était encore plus sublime que son ouvrage.

» Laocoon vous offre le spectacle de la nature plongée dans la plus vive douleur, sous l'image d'un homme qui rassemble contre ses atteintes toutes les forces de son âme. Tandis que les souffrances gonflent ses muscles et contractent ses nerfs, on voit son esprit, armé de force, éclater sur son front sillonné, et sa poitrine, oppressée par la respiration gênée et par la contrainte cruelle, s'élever avec effort pour renfermer et concentrer la douleur qui l'agite. Les gémissements qu'il étouffe et l'haleine qu'il retire, épuisent le tronc et creusent ses flancs ; action qui nous laisse découvrir, pour ainsi dire, les viscères. Cependant ses propres souffrances paraissent l'affecter moins que celles de ses enfants, qui lèvent les yeux vers lui et qui implorent son secours. La tendresse

paternelle de *Laocoon* se manifeste dans ses regards languissants; la compassion paraît nager sur ses prunelles comme une sombre vapeur. Sa physionomie exprime les plaintes et non pas les cris: ses yeux, dirigés vers le ciel, implorent l'assistance des dieux: sa bouche respire la langueur, et la lèvre inférieure qui descend, en est accablée; mais dans la lèvre supérieure qui est tirée en haut, cette langueur est jointe à une sensation douloureuse. La souffrance, mêlée de l'indignation que font naître d'injustes châtiments, remonte jusqu'au nez, le gonfle et éclate dans les narines élargies et exhaussées, au-dessous du front est rendu, avec la plus grande sagacité, le combat entre la douleur et la résistance, qui sont comme réunis en un point: pendant que celle-là fait remonter les sourcils, celle-ci comprime les chairs du haut de l'œil, et les fait descendre vers la paupière supérieure, qui en est presque toute couverte. L'artiste ne pouvant embellir la nature, s'est attaché à lui donner plus de développement, plus de contention, plus de vigueur: là même où il a placé la plus grande douleur, se trouve aussi la plus haute beauté. Le côté gauche, dans lequel le serpent furieux lance son venin mortel par la morsure, est la partie qui semble le plus souffrir par la proximité du cœur, et cette partie du corps peut être appelée un prodige de l'art. Laocoon veut lever les jambes pour se soustraire à ses maux. Enfin aucune partie n'est en repos. La touche même du maître concourt à l'expression d'une peau engourdie. »

» De toutes les statues entièrement travaillées avec l'outil, la plus belle est sans contredit le Laocoon. C'est ici qu'un œil attentif découvre avec quelle dextérité et quelle sûreté le statuaire a promené l'instrument sur son ouvrage, pour ne pas perdre les touches savantes par un frottement réitéré,

L'épiderme de cette statue paraît un peu brut, en comparaison de la peau lisse d'autres figures; mais ce brut est un velours doux comparé à un satin brillant. L'épiderme du Laocoon est pour ainsi dire comme la peau des premiers grecs, qui n'était point dilatée par l'emploi fréquent des bains chauds, ni relâchée par l'usage répété des frottoirs, comme chez les romains amolis par le luxe. Sur la peau de ces hommes nageait une transpiration salutaire, comme le premier duvet qui revêt le menton de l'adolescent.

» Ce fameux groupe se trouve sur une pierre gravée antique du cabinet du roi; on remarque sur le devant un brasier, et dans le fond le commencement du frontispice du temple pour le sacrifice que ce grand-prêtre et ses enfants faisaient à Neptune, lorsque les deux horribles serpents vinrent les envelopper et leur donner la mort. Enfin le Laocoon a été gravé, avec beaucoup d'art, sur une améthyste, par le célèbre Sirlet, et cet ouvrage passe pour son chef-d'œuvre.

» Il y a dans la collection de Stosch une pâte de verre de *Laocoon* et ses deux fils, copiés exactement d'après le beau groupe du Belvédère de Rome (1). »

Un tel sujet ne pouvait manquer d'attirer les regards et d'exciter l'émulation du jeune Eudois arrivé à Rome pour étudier la sculpture; et tout chef-d'œuvre qu'il est, le fameux Laocoon ne pouvait manquer d'être copié, imité par celui qui devait lui-même produire tant de chefs-d'œuvre; or, ceux qui ont pu voir ses copies et ses réminiscences, ceux qui ont lu son discours sur le célèbre groupe rhodien, ont pu lui rendre la justice de ne le regarder pas comme trop mauvais élève.

Après le Laocoon, le sujet qu'affectionna particulièrement

(1) Mongez : Dictionnaire d'Antiquités.

et qu'étudia sérieusement Anguier est l'*Hercule* de Glicon: mais il ne se borna pas à l'ouvrage de l'illustre athénien, il porta ses méditations sur les belles statues antiques de ce dieu qui sont en Italie, et qui le représentent sous des formes diverses ou dans plusieurs attitudes différentes.

Ainsi « Hercule se trouve quelquefois représenté dans la plus belle jeunesse, et avec des traits qui font presque douter de son sexe; sa beauté ressemble à ce que la complaisante Glycère exigeait d'un jeune homme digne de ses faveurs (1). C'est ainsi qu'il est gravé sur une cornaline du cabinet de Stosch (2). Mais, la plupart du temps, son front s'élève et prend une consistance charnue, les os de ses yeux se gonflent et s'arrondissent, caractère qui dénote la force et les travaux du héros futur, au milieu des chagrins, qui, comme le dit le poëte, enflent le cœur (3).

» Cette forme du front, surtout ses cheveux courts et ramassés sur le front, sont des caractères qui se trouvent à toutes les belles têtes d'*Hercule* de tous les âges; ils nous offrent, outre la grosseur du col, des marques symboliques de sa force et paraissent faire allusion au poil qui se trouve entre les cornes du taureau. Ses cheveux sont donc des traits caractéristiques d'Hercule qui nous font distinguer les têtes de ce héros de celles d'Iole, sa maîtresse, couverte pareillement d'une peau de lion, et garnie d'une chevelure qui descend en boucles sur le front, ainsi qu'on la voit coiffée sur une pierre gravée du cabinet Royal-Farnèse de Naples, représentant une tête de cette jeune beauté, travaillée de grand-relief.

(1) Athen. Deipn. livre XIII, p. 605, D.
(2) Descrip. p. 268.
(3) Il. E. v. 550-342.

Ce même caractère fut une des raisons qui m'engagea autrefois à donner la vraie dénomination à une tête d'Hercule gravée en creux dans l'ancien cabinet Stosch ; tandis que cette tête n'était connue des Antiquaires que sous le nom d'Iole. Ces mêmes traits caractéristiques se trouvent à une tête jeune couronnée de lauriers, et gravée sur une cornaline par Allion, artiste grec. Elle se voit au cabinet du grand duc à Florence, et représente pareillement un Hercule et non un Apollon pour lequel on a voulu le faire passer (1). Une autre tête d'Hercule du même cabinet sur une pierre gravée par Onésas, est également couronnée de lauriers; mais comme le haut de la tête y est défectueux, le front a été restauré sur la gravure en cuivre par des gens qui n'ont pas fait toutes ces observations. Il est certain que si les antiquaires adonnés à l'étude des médailles avaient fait les mêmes réflexions, nous trouverions aujourd'hui l'image d'Hercule sur une infinité de médailles qui portent d'autres noms : tel que celui d'Alexandre ou de quelque autre roi. Combien n'y a-t-il pas de médailles qui représentent une tête jeune couronnée de lauriers, qui porte le nom d'Alexandre-le-Grand, tandis qu'elle devrait porter celui d'Hercule?

» L'existence ou la suppression des nerfs et des muscles distingue Hercule, obligé de déployer la force de son bras contre des monstres et des brigands, et éloigné encore du terme de ses travaux, d'Hercule purifié par le feu des parties grossières du corps et parvenu à la jouissance de la félicité des immortels. L'homme paraît dans l'Hercule Farnèse, et le dieu dans l'Hercule du Belvédère ou dans le fameux *torse*. Ces traits caractéristiques nous autorisent à

(1) Stoch Pierr. gr. pl. 8.

juger si des statues rendues méconnaissables par la perte de la tête et des attributs représentent un Dieu ou un homme. Plein de ces sublimes conceptions, l'artiste élevait son imagination du matériel à l'immatériel, et sa main créatrice produisait des êtres, exempts des besoins de l'humanité, des figures qui représentaient l'homme dans une plus haute dignité, et qui semblaient être les types et les images des esprits pensants et des intelligences célestes.

» Parmi les héros de l'antiquité, celui qui se distingue par des oreilles de lutteur, c'est-à-dire à rebords nerveux aplatis par les coups, c'est surtout Hercule, parce que dans les jeux qu'il institua lui-même à Elis, en l'honneur de Pélops, fils de Tantale, il gagna le prix comme Pancratiaste : il fut encore vainqueur aux jeux que Acaste, fils de Pélée célébra à Argos. De même Pollux est figuré avec de semblables oreilles, parce qu'il remporta la victoire comme Pancratiaste, dans les premiers jeux pythiques de Delphes. Cette forme d'oreilles donnée à un jeune héros sur un grand bas-relief de la villa Albani, m'a fait croire que cette figure représente Pollux, ainsi que je l'ai fait voir dans mes monuments de l'antiquité. On remarque encore de semblables oreilles à la statue de Pollux au Capitole, et à une petite figure du même héros au palais Farnèse. Il faut observer cependant que toutes les têtes d'Hercule ne paraissent pas avec des oreilles ainsi conformées : celles qui nous le représentent comme Pancratiaste, et par conséquent avec ce caractère, font parvenir les statues, celles de bronze au Capitole, et six autres de marbre : la première, au Belvédère ; la seconde, à la villa Médicis ; la troisième, au palais Mattei ; la quatrième, à la villa Borghèse ; la cinquième, à la villa Ludovisi ; et la sixième, au jardin du palais Borghèse. Entre les têtes d'Hercule avec des oreilles

portant ces caractères, je peux citer les suivantes : celles du Capitole, du palais Barberini, de la villa Albani ; mais la plus belle de toutes ces têtes est celle d'un Hermès du comte Fède, antique trouvée à Tivoli, dans les ruines de la villa Adriana. Les savants qui ont présidé à la publication des antiquités du cabinet d'Herculanum, auraient pu confirmer la véritable forme des oreilles des lutteurs, s'ils avaient voulu faire plus d'attention à celle de deux bustes d'Hercule de grandeur naturelle et de bronze ; attendu que ces têtes étaient assez reconnaissables par leur configuration et par leur chevelure. N'ayant point fait attention à ces caractères particuliers, ils nous ont donné des fausses notions de ces antiques, en faisant passer la première, qui est dans l'adolescence pour un Marcellus, petit-fils d'Auguste (1), et la seconde, qui est dans l'âge viril, pour un Ptolémée Philadelphe (2).

» A un Hercule du jardin Borghèse, on voit l'extrémité des parties naturelles reposer sur un soutien, qui est une baguette de marbre, proprement travaillée et de l'épaisseur d'un tuyau de plume ; cet Hercule, à cause de sa parfaite conservation, peut-être rangé dans la classe des figures les plus rares de Rome : car il est presque entier, et il ne lui manque que les extrémités de deux doigts du pied, qui n'auraient pas souffert, s'ils n'avaient pas débordé la plinthe.

» Dans l'appartement des conservateurs du Capitole, on voit un Hercule fort connu, plus grand que le naturel, qui conserve encore toute sa dorure antique.

» Je ne saurais passer sous silence une statue d'Hercule en

(1) Bronzé. Ercol. tav. 49, 50.

(2) Ibid. tav. 661, 62.

marbre, placée au palais Pitti, à Florence, et désignée par cette inscription qu'on lit sur le socle : ΛΥΣΙΠΠΟΣ ΕΠΟΙΕΙ, *Lysippe l'a fait.* Je ne ferais pas mention de cette antique, si un écrivain ne l'eut pas vantée comme un ouvrage de cet artiste (1). Ce n'est pas en doutant de l'antiquité de l'inscription que je rejette son opinion : car suivant le témoignage de Flaminio Vacca, cette inscription s'y lisait lorsque la statue fut tirée des fouilles du mont Palatin. Mais l'on sait que ces fausses inscriptions et ces supercheries se pratiquaient déjà chez les anciens, ainsi que je l'ai fait voir. Maffei avait fait d'ailleurs toutes ces remarques sur l'inscription dont nous parlons. Quoiqu'il en soit, deux raisons sans réplique prouvent que cet Hercule ne saurait être de la main de Lysippe ; d'abord, le silence des anciens sur les ouvrages de cet artiste en marbre, ensuite le travail de la statue même qui n'est rien moins que digne d'un Lysippe.

» Une mosaïque du Capitole offre Hercule demi-nu filant avec une quenouille et un fuseau, pendant qu'un petit amour joue de la flute à plusieurs tuyaux. Auprès de lui on voit un lion que des amours ont lié par les quatre pieds, et qu'ils se conduisent en laisse. Cette allégorie ingénieuse se trouve sur plusieurs pierres gravées sous d'autres formes. Tantôt, l'amour est porté sur un lion ; tantôt, il est placé sur le dos d'Hercule, qui plie sous le faix, etc.

» Une belle mosaïque de la villa Albani représente Hercule délivrant Hésione exposée à un monstre marin, et la rendant à Télamon, son fiancé.

» Hercule portant un enfant. On a cru trouver, dit Winckelmann, le portrait de l'Empereur Commode, dans

---

(1) Maffei, Raccolt. distat.

la figure de l'Hercule du Belvédère ; parce qu'il porte un enfant sur sa peau de lion. On a prétendu que cet enfant était celui que l'empereur avait dans sa chambre pour l'amuser, le même qui, ayant trouvé la liste des proscrits et l'ayant laissé tomber par la fenêtre, donna lieu à la mort du tyran (1). Ce qui a encore donné occasion à cette fausse dénomination, c'est la peau de lion, dont Commode se trouve couvert, comme Hercule, sur quelques unes de ses médailles. L'enfant porté par cette figure est le jeune Ajax, fils de Télamon, Hercule prit cet enfant dans ses bras, et l'ayant mis sur sa peau de lion, il lui dit : « Puisses-tu devenir un jour encore plus grand que ton père ! » (2) Dans le plâtre qu'on a tiré de cette statue on a supprimé l'enfant, et l'on fait tenir à Hercule, au lieu du petit Ajax, les trois pommes des Hespérides. Wright, qui répète dans son voyage tout ce que lui a dit son aveugle conducteur, pense que ce Commode n'est pas mauvais, mais qu'il montre une différence évidente entre le goût grec et le goût romain dans la sculpture. Ce jugement absurde n'est fondé que sur le nom qu'on a donné à la statue ; d'après son raisonnement, on aurait pu y trouver le style égyptien, si on avait pu donner à la figure le nom de Ptolémée. Quoiqu'il en soit, on peut-être assuré que cet Hercule est l'ouvrage d'un des grands maîtres grecs, et qu'il mérite une place parmi les plus beaux ouvrages de Rome. La tête de cette figure est, sans contredit, la plus belle tête d'Hercule, et les cheveux y sont traités dans la plus grande manière, et travaillés comme ceux d'Apollon.

Cette belle statue antique du Capitole a été reconnue depuis

---

(1) Herodian. L. 1, c. 53.

(2) Pind. ihist. 6, v. 60,

la mort de Winckelmann pour Hercule *portant son fils Thélèphe.*

On a placé, depuis peu d'années, à la villa Borghèse, une semblable statue trouvée dans les faubourgs de Rome, d'où elle avait été transportée dans la villa d'Est à Tivoli. Cet Hercule de la villa Borghèse, a de plus que celui du Vatican, une biche sculptée dans le même morceau à côté de lui, et levant la tête vers l'enfant qu'il porte. On ne peut méconnaître ici la biche nourrice de Thélèphe, et le fils d'Augé. Une biche accompagnait sans doute aussi l'Hercule du Vatican ; mais on n'a pu la retrouver, et son absence a causé l'erreur de Winckelmann (1).

Torse d'Hercule en repos.

Je crois, dit Winckelmann, qu'il faut assigner pour époque le siècle d'Alexandre-le-Grand, à Apollonius d'Athènes, fils de Nestor, sculpteur du fameux torse du Belvédère, ou de la figure tronquée d'un Hercule en repos et déifié. Au moins le nom du statuaire tracé sur l'ouvrage me fait conjecturer qu'il a vécu quelque temps après Alexandre.

F.-N. Le Roy.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) Monuments inédits. Guatani, an 1788, aprile.

VILLES ET BOURGS DE PICARDIE

DONT ON CONNAIT DES MONNAIES OU MÉDAILLES.

ABBEVILLE. — Monnaies des comtes de Ponthieu. — Mereaux de Saint-Vulfran. — Jetons de Hecquet. — Médaille de Lesueur.

AMIENS. — Sous Magnence. La première race. (Il existe des monétaires *Sci Martini*, ℟. *Gemellos*. On conteste leur attribution à Amiens).

Charlemagne. Louis-le-Débonnaire (*Sci Firmini*).

Les comtes, les évêques. Jetons de la ville et des Sociétés savantes. Jetons et médailles pour la paix d'Amiens, etc., etc.

BEAUVAIS. — Monnaies des évêques.

BOULOGNE. — Id. des comtes. Jetons, médailles.

CALAIS. — Id. sous Henri VI et Edouard IV.

LA CAPELLE. — Médaille à l'occasion de la prise de cette ville.

COMPIÈGNE. — Monnaies sous Charles-le-Chauve.

CONTI. — Id. des princes de Conti.

CORBIE. — Id. des abbés.

CRESPY. — Id. des comtes de Valois.

HAM. — Id. sous Charles-le-Chauve. — Médailles de Foy.

LAON.	— Monnaies sous Charlemagne, Charles-le-Chauve, les évêques : Adalberon, Gauthier et Roger. Il existe à la bibliothèque impériale un sol d'or de Laon.
GUISE. MARLE.	Jetons.
MONTDIDIER.	— On veut attribuer à cette ville les monnaies de Louis XIV à la lettre X. C'est Amiens qui a possédé cette lettre.
NESLE.	— Charles-le-Chauve. — Revue numismatique 1841.
NOYON.	— Tiers de sou de la première race. Bibl. impériale. Charlemagne. Charles-le-Chauve. Les évêques.
PÉRONNE.	— Eudes. Au revers de Saint-Furcy. Philippe-Auguste. Philippe d'Alsace. Jetons à l'occasion de la défense de 1536.
QUENTOWIC.	— Charlemagne. Louis-le-Débonnaire. Charles-le-Chauve.
SAINT-QUENTIN.	— Charles-le-Chauve. La comtesse Eléonore. Monnaie de l'Eglise.
ST-VALERY-SUR-SOMME.	— Médaille de l'inauguration du canal.
ROUCY.	— Monnaie sous Charles-le-Chauve.
ROYE.	— Raudio. Sous Charlemagne.
VERMANDOIS.	— Jetons des comtes.
SENLIS.	— Monnaies : Hugues. Philippe Ier. Louis VI.
SOISSONS.	— Charles-le-Chauve. Les comtes.
SAINT-MÉDARD.	— Le roi Robert. Tiers de sou première race. Bibliothèque impériale.

Communiqué par M. F. M...

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons sous les yeux les deux premiers numéros (5e année) de la *Revue de l'Art Chrétien* (1), et l'intérêt toujours croissant que présente ce recueil mensuel d'archéologie religieuse, nous impose le devoir d'exprimer ici un vœu : c'est que cette estimable revue ait une longue durée. On y trouve, en effet, de curieux articles *sur le magnifique Missel romain illustré*, dont M. Reiss a entrepris la publication ; *sur les Loteries ; sur les Vêtements sacerdotaux ; sur le Symbolisme, la Croix de Caravaca*, etc. Les auteurs de ces divers articles font tous preuve d'érudition et de talent. Aussi M. l'abbé Corblet doit-il espérer qu'il verra un jour *l'Art Chrétien* occuper un rang distingué parmi les plus intéressantes revues archéologiques qui se publient en France. Les travaux du directeur de *l'Art Chrétien* n'ont pas toujours été appréciés avec toute l'estime qu'ils méritent ; c'est là une injustice que le temps saura bien réparer ; et puis, que M. Corblet fasse comme nous, qu'il méprise de mesquines jalousies, car le public éclairé lui tiendra compte tôt ou tard du zèle et du talent avec lesquels il rédige cette revue.

— Les *Usages anciens conservés à Etaples* (2), que publie notre collaborateur M. Souquet, offrent un véritable aliment à la curiosité des picards : langage, costumes, processions et autres cérémonies religieuses telles que mariages et enterrements, tout est peint fidèlement dans cet opuscule de huit pages seulement.

---

(1) Grand in-8°, Paris, ch. Blériot 1861, planches.
(2) In-8°., Montreuil, imp. Jules Duval.

— *Le Catalogue de l'Œuvre de Beauvarlet* (1), par M. l'abbé Dairaine, aumônier de l'hôpital général d'Abbeville, est un travail propre à faire honneur à ce savant ecclésiastique. Dans la *notice* sur le célèbre graveur Abbevillois, M. l'abbé Dairaine trace une rapide esquisse de sa vie et de ses travaux. Le plaisir qu'on éprouve, en lisant cette brochure, fait vivement désirer que l'auteur consacre ses loisirs à nous donner la biographie des *Sanson, des Poilly, des Aliamet*, etc.

— M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, est connu depuis longtemps par ses savantes publications; mais ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* (2), augmenteront bien certainement encore sa juste réputation. Tout ce qui peut, en effet, intéresser dans le gouvernement ou l'administration d'un vaste monastère, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, est exposé avec le plus grand soin, la plus solide érudition par ce laborieux et infatigable écrivain.

Nous nous proposions de prouver ce que nous avançons, en transcrivant divers passages des *Recherches sur l'abbaye de Saint-Vaast;* mais les bornes assignées à chaque numéro de la *Picardie*, ne nous permettent pas de le faire. Nous dirons seulement que les *prolégomènes* rédigés avec tant de talent par M. Tailliar, contiennent malheureusement quelques incorrections qu'il serait au reste très-facile de faire disparaître, dans une seconde édition de cet excellent mémoire.

L'impression sortie des ateliers typographiques de M. Courtin d'Arras, est généralement satisfaisante. L'auteur a été secondé dans la révision des textes par M. Caron, bibliothécaire de la ville d'Arras, auquel il adresse à ce sujet des remerciements mérités. Toutefois, par suite d'un mal entendu, la seconde feuille aurait été tirée, nous assure-t-on sur une épreuve non corrigée, et il s'y serait glissé plusieurs regrettables erreurs. Ainsi

(1) In-8°, Abbeville, typographie de P. Briez, 1860.

(2) In-8°, Arras, imprimerie de A. Courtin, 1860.

à la page 23 au lieu de l'an 533 c'est l'an 589 qu'il faudrait lire comme date de la mort de Saint-Vaast, qui a occupé le siége épiscopal d'Arras, non pas pendant quinze années seulement, mais durant quarante ans. Un *Erratum* qui doit être publié ultérieurement avec des indications relatives aux noms de lieux, rectifierà au besoin ces fautes et quelques autres.

— Le docte président de la Société impériale des Antiquaires de France, M. Eugène Grésy, vient de faire paraître une *Notice sur le château de Vaux-le-Vicomte* (1), qui nous a semblé d'un grand intérêt. On y remarque surtout de curieux documents sur les artistes peintres, sculpteurs, tapissiers et autres qui ont travaillé pour le fameux surintendant Fouquet. Ces documents, déjà précieux par eux-mêmes, ont un autre mérite, celui d'être annoté par M. Anatole de Montaiglon, dont on connaît les consciencieuses recherches sur les œuvres des principaux artistes français. Tout le monde sait d'ailleurs, dit M. Grésy, que pour créer Vaux, Fouquet, ce génie de la prodigalité, démolit et rasa trois villages, aplanit les montagnes, creusa des canaux et mit à contribution tous les arts de son temps.

Pour ne pas être éclipsé par le surintendant de ses finances, Louis XIV, le grand roi, crut devoir nous donner Versailles, dont le palais est encore aujourd'hui l'objet de notre admiration.

H. Dusevel,
des Sociétés Impériale des Antiquaires de France,
de Picardie, etc.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
Lenoel-Herouart.

Pour les articles non signés,
Lenoel-Herouart.

(1) In-8°, Melun, imp. de T. Michelin, 1861.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

PROJET DE DÉBARQUEMENT EN ANGLETERRE.

(1744.)

Lettres inédites du maréchal de Saxe.

I.

A différentes époques de notre histoire, l'Angleterre se préoccupa de l'idée que la France pourrait, par un beau jour d'ardeur belliqueuse, jeter à l'improviste quelques régiments de ses vaillants soldats sur ses rivages et conquérir son île. On la voit, à chaque instant, occupée à fortifier ses rades ; Henri VIII fait construire, de distance en distance, des tours d'où partent autant de signaux sur les mouvements aperçus en mer. Une milice est organisée pour la défense du littoral ; à la moindre alerte, une population nombreuse, armée, se trouve rassemblée sur les points les plus susceptibles d'être attaqués.

L'histoire s'étend peu sur les dispositions de descente en Angleterre, qui se firent en 1744 dans les ports de Dunkerque et Calais et sur différents points des côtes de la Picardie,

dispositions qui inspirèrent des craintes aux Anglais pour leur île et leur fit redoubler leurs moyens de défense.

Vers la fin de 1743, le jeune Charles-Edouard Stuart, qui avait des prétentions au trône d'Angleterre, était arrivé en France pour demander des secours ; le roi Louis XV l'avait accueilli avec bonté en lui témoignant des sympathies pour sa cause. Les Anglais en furent prévenus et ils crurent en devoir demander raison par voie diplomatique.

La France n'avait d'ailleurs point à se louer des procédés de l'Angleterre à son égard. En pleine paix cette puissance avait tracé le plan de l'invasion du Canada. Le général Braddock avait été chargé de cette expédition par terre, et, en même temps, l'amiral Boscawen attaquait et enlevait à la hauteur de Terre-Neuve deux vaisseaux de guerre français séparés d'une escadre qui avait porté des renforts au Canada. Immédiatement après cette agression, trois cents bâtiments qui naviguaient avec sécurité, furent enlevés comme l'eussent été par des forbans des navires sans défense. C'était manquer au traité de neutralité conclu à Hanovre en 1741 ; la cour de France en fut justement indignée : cette perte la privait de l'expérience irréparable de cinq à six mille matelots, circonstance que l'Angleterre n'ignorait pas et qui devait la tranquilliser dans l'éventualité d'une guerre maritime avec la France.

La France se trouvait en effet dans l'impossibilité de faire aucune tentative sur mer. Le cardinal Fleury avait négligé la marine en vue de réparer, par des économies mal entendues, les dépenses du règne précédent. Le défaut de vaisseaux, pas d'argent pour en construire, un personnel de marins très restreint, telle était la situation de la France au commencement de l'année 1744.

Anquetil dit cependant « qu'aucun moment ne pouvait être plus favorable pour une expédition en Angleterre ; la majeure partie des troupes anglaises était sur le continent et la plupart des vaisseaux anglais en commission. »

C'est vrai, mais la France n'avait alors que soixante-trois vaisseaux de ligne dont quarante-cinq seulement en état de recevoir des voiles. Depuis la déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Espagne, on n'avait accordé chaque année, que quatre millions d'extraordinaire au département de la marine. Ces modiques ressources suffirent néanmoins à M. de Machault pour mettre sa petite flotte en état de tenir tête à l'Angleterre dans le cas probable d'une rupture.

En servant les projets de Charles-Edouard, la France faisait acte de politique, car, en éveillant l'attention de l'Angleterre sur les préparatifs dont on s'occupait sur les côtes de la Picardie, elle opérait une diversion en empêchant les Anglais de faire passer la mer à leurs troupes pour agir en Flandre. Des préparatifs de descente se firent le plus secrètement possible dans nos ports du Pas-de-Calais, pendant que le prince Charles-Edouard et son frère étaient incognito à Florinctun, près Condette, attendant le moment favorable pour monter à bord du vaisseau qui devait les transporter en Angleterre avec des moyens de reconquérir le trône.

Cependant des négociations étaient tentées par la France pour obtenir du gouvernement britannique, par les voies de conciliation, la réparation des brigandages qui avaient été commis sur ses bâtiments en dépit des traités. Ce ne fut que lorsque ces moyens furent reconnus impossibles que la guerre fut déclarée.

Le comte de Saxe, qui devait avoir le commandement des troupes de débarquement, se trouvait incognito sur tous les

points de la côte où devaient arriver des soldats : on le voit successivement à Montreuil, à Boulogne, à Calais, à Dunkerque, hâtant partout les moyens de débarquement et d'attaque.

M. d'Argenson prescrivait directement ses ordres aux commissaires ordonnateurs des guerres ; il envoyait à M. de Segent, commissaire à Dunkerque, 300,000 livres en or pour subvenir aux premières dépenses (1).

II.

Dès les premiers jours de janvier 1744, le comte de Saxe, qui se trouvait à Versailles avant d'aller prendre le commandement des troupes qui se réunissaient en Picardie et en Flandre, donnait des ordres pour hâter aussi secrètement que possible les préparatifs de l'expédition. A cet effet, d'après une de ses lettres autographes, il s'inquiète de l'envoi de plusieurs pièces d'artillerie et de munitions « et une quantité » de poudre suffisante à nos facultés (2) et quelque chose de » plus pour les 10,000 fusils. » Il regrette que M. d'Argenson n'ait pas jugé nécessaire d'envoyer une brigade de la maréchaussée, ce qu'il croit indispensable, parce que la vue de ce corps en impose aux troupes (3).

Six canons de douze avec leurs affûts à rouages et leurs avant-trains furent expédiés de La Rochelle à Dunkerque ; on

---

(1) Lettre du contrôleur-général Orry, à M. de Segent, commissaire-ordonnateur des guerres à Dunkerque. 21 février 1744.

(2) Lettre du comte de Saxe à M. de Segent, à Dunkerque, 10 janvier 1744.

(3) Une brigade de maréchaussée était composée d'un exempt, un brigadier et huit cavaliers.

n'envoya point d'affûts de rechange, il n'y en avait point de cette espèce à Brest. « S'il est absolument besoin d'en » avoir deux de rechange, il faudra les prendre à Dunkerque, » n'estant plus temps de les tirer d'ailleurs (1). » On envoie en outre, d'après les ordres du comte de Saxe, un cabestan, deux chèvres et deux crics pour grosses pièces.

Le comte attachait beaucoup d'importance au rôle que joueraient les chevaux de frise, il écrit plusieurs lettres à M. de Segent, commissaire-ordonnateur des guerres à Dunkerque, en qui il a toute confiance, pour lui recommander la confection de chevaux de frise ; il lui envoie un modèle réduit au pouce le pied. « Comme ce serait, dit-il, un embarras » de faire voiturer tout cet attirail, j'ai compassé les choses » de manière que les fiches puissent servir de bâtons de » tente. » Les bois devront être tirés des forêts de Crécy et de Boulogne ; le chêne servira pour les fiches, le sapin pour les poutrelles et les traverses. « Ces chevaux de frise, » ajoute-t-il, sont d'une grande utilité dans le pays où vous » êtes ; l'on peut, par leur moyen, barrer les digues et » chaussées en plusieurs endroits dans un moment. Cela » sera sensible à tout le monde. »

Parlant du Boulonnais, il dit qu'il connaît dans son voisinage un pays où il n'y a que trois pouces de terre sur la surface, ce qui fait qu'on ne saurait s'y retrancher.

Dans chacune de ces lettres, le comte ne cesse de recommander le secret et une grande discrétion. Il fait adresser par M. d'Argenson à M. de Segent une note de sa main pour la confection des chevaux de frise. Voici cette note dans son entier :

(1) Lettre de M. Pellerin à M. de Segent à Dunkerque, 12 janvier 1744.

« Cent chevaux de frise dont les poutrelles doivent être de cinq poulces en carré et de deux toises de long avec des chatnettes d'un pied à chaque bout et une clavette.

» Les fiches doivent être armées de pointes de fer et doivent avoir quatre pieds de longueur avec un clou pour arrête et un petit ressort afin qu'elle ne puisse sortir sans *une attention et des loisirs* de la poutrelle dont les trous doivent être percés à six poulces l'un de l'autre, de manière qu'il y aura pour chaque cheval de frise quarante-huit fiches.

» Il faut observer que tous les trous de ces chevaux de frise doivent être d'égale grosseur, afin que toutes les fiches puissent y rentrer aisément (1). »

Les moyens qui étaient mis à la disposition du comte de Saxe se bornaient à quelques transports pour 24,000 hommes; mais une flotte de vingt-six vaisseaux, aux ordres du comte de Roquefeuille était toute armée dans le port de Brest et devait venir croiser vers les attérages de la Picardie pour favoriser l'expédition qui allait aider le prince Charles-Edouard dans son projet de restauration.

On recommandait dans cette affaire le plus grand secret; deux personnes seulement étaient prévenues; M. Bart, fils du célèbre marin, commissaire de marine à Dunkerque, et M. de Segent, commissaire-ordonnateur des guerres. Mais l'arrivée de troupes dans les places de Picardie, les échanges de courriers et certains mouvements extraordinaires de gens et de charrois firent naître des suppositions qui équivalaient à des indiscrétions. M. Bart écrivit une lettre que nous avons entre les mains et que nous supposons adressée au commissaire de marine de Boulogne. « J'apprends à l'instant, dit-il,

(1) Lettre de M. d'Argenson à M. de Segent, 11 février 1744.

que M. le comte Daunay, depuis son arrivée à Dunkerque, sans être dans le mystère en question, a dit, en présence de quelques officiers de la garnison, que l'escadre qui était partie de Brest, allait indubitablement en Angleterre et qu'il en jugeait ainsi par les armes embarquées ; il a adjouté aussi que le prince de Galles estoit incognito en France, *des* pareils discours sont très dangereux dans la circonstance présente. Comme vous êtes de ses amis, Monsieur, j'ai cru devoir vous donner cet avis, afin que vous le voyez dès ce soir, s'il est possible, pour l'empêcher d'en dire davantage demain et de continuer *des* pareils discours.

» J'ai l'honneur, etc.,

» Bart.

» Le 14 février. »

Le comte de Saxe quitta Versailles le 21 février et Paris le 22 ; il passa à Abbeville et à Montreuil, s'arrêta quelques instants à Boulogne ; le 24 il était rendu à Calais, d'où il écrivait à M. de Segent :

« Je suis arrivé, Monsieur, à onze heures du matin. J'ai reçu, au moment de mon départ de Paris, la lettre que vous m'avez écrite le 19. J'ai ordre de rester ici jusqu'à ce que l'escadre de M. Dubarrail ait dépassé Calais, ce qui vous donne le temps de pousser l'ouvrage des chevaux de frise avec la diligence possible. Le capitaine de port, M. Louvel, m'a dit que la frégate *la Méduse* et quatre autres vaisseaux de l'escadre, ont relâché à Brest, fort maltraités. Je suppose qu'il y a eu un combat entre eux et les Anglais. Je me tiens caché ici et j'y resterai jusqu'à ce que je reçoive de nouveaux ordres ; c'est-à-dire si l'escadre de M. Dubarrail n'arrive pas entre ici et ce temps là. Je vous prie de me renvoyer mon

courrier demain. Les officiers-généraux qui vous sont arrivés ou vous arriveront à Dunkerque ne savent pas que je suis ici. Ainsi vous pourrez leur laisser ignorer mon arrivée. Ecrivez-moi ce que vous pensez que je doive faire du régiment de Navarre qui est ici. Où en êtes-vous avec votre embarquement? Ecrivez-moi si vous avez des ordres pour faire partir le régiment de Navarre ou si je vous l'enverrai à Dunkerque : il vaudrait mieux que ce fût vous qui le fissiez venir parce que je garderai l'incognito autant qu'il me sera possible.

» Je vous prie d'être persuadé que l'on ne saurait être plus parfaitement, etc., (1),

» MAURICE DE SAXE. »

Le lendemain 25 février, nouvelle lettre à M. de Segent, dans laquelle le comte dit :

« Mon courrier m'a remis, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier à six heures du soir. Les vaisseaux de transport qui ont passé hier au soir, à la hauteur de ce port, ont dit qu'ils avoient vu quatorze vaisseaux vers le cap Lezard, qu'ils croyent être notre escadre. Ainsi si M. Dubarrail a reçu ses ordres, il ne tardera pas à être ici.

» Sur ce que vous m'aviez écrit, par votre lettre du 19, que vous alliez commencer l'embarquement, j'ai cru bien faire de défendre la sortie de ce port à tout vaisseau quelconque. Je crois que vous ferez bien d'en faire autant. Il n'y a plus de grands ménagements à avoir à cet égard, parce que notre escadre a ordre d'attaquer tous les vaisseaux anglais et

(1) Cette lettre et les trois qui suivent ne sont point de la main du comte de Saxe ; elles ont été dictées.

M. de Sanson, qui a passé avant-hier ici, a dit qu'il étoit arrivé un courrier à Londres avec la nouvelle que deux de nos vaisseaux avoient donné la chasse jusque dans le port de Plymouth. Ainsi l'alarme doit être complète à Londres : ce qui fera qu'on ne fera qu'une médiocre attention sur ce qu'il n'arrive point de paquetboat ni vaisseau de nos ports en Angleterre. Après tout, ce mal est moins grand que celui de voir arriver des lettres et des courriers qui annoncent avec certitude ce que nous faisons.

» Il m'est arrivé un officier irlandais qui vient de me joindre ici et qui est parti de Saint-Germain où il a appris que je m'embarquois avec des troupes, à Dunkerque. C'est ce qui a achevé de me déterminer sur l'ordre que j'ai donné au capitaine du port.

» Un vaisseau de cent qui *pressent* les matelots en Angleterre, a attaqué un bâtiment marchand de Boulogne qui venoit de La Rochelle et lui a tué cinq hommes, parmi lesquels se trouve le nommé Dit, fils du cy-devant commissaire de la marine, après quoi il a relâché le bâtiment.

» Il faudra, Monsieur, que vous envoyiez un ordre que M. de Lutteaux vous donnera quand vous commencerez l'embarquement pour faire venir à Dunkerque du régiment de cavalerie le plus voisin, le nombre de cavaliers à pié qu'il jugera nécessaire pour prendre soin des chevaux du régiment dauphin-dragons, avec des officiers pour les commander ; mon intention étant de n'y laisser dudit régiment qu'un capitaine et deux brigadiers pour visiter les écuries et voir si les cavaliers prennent soin de leurs chevaux, afin qu'ils en puissent porter leurs plaintes au commandant et aux officiers de cavalerie qui seront détachés pour commander les dits cavaliers à pié.

» Comme M. Bart est dans le secret, je vous prie de lui faire mes compliments.

» J'ai l'honneur, etc.,

» MAURICE DE SAXE. »

Le 26, nouvelle lettre du comte de Saxe à M. de Segent :

« Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier au soir. Je suis charmé que nous ayons pensé et agi de même sur la fermeture des ports. Je vous prie de dire à M. Bart qu'il écrive à Boulogne pour qu'on en use de même ; je vous envoie ce courrier pour qu'il me rapporte le paquet de M. Amelot.

» L'on m'a dit de rester ici jusqu'à l'arrivée de M. Dubarrail et comme il n'est pas absolument nécessaire que je sois à Dunkerque, j'attendrai encore une couple de jours. Le régiment de Navarre, que j'ai bien fait examiner, se trouve n'avoir que huit cents hommes en état de porter les armes, et ceux-là encore sont fort délabrés : ce qui me fera prendre le parti de faire marcher le régiment de Diesback, ce qui, avec les deux bataillons suisses qui sont à Dunkerque, me fera une brigade suisse de quatre bataillons bien complotte et donnera le tems au régiment de Navarre de se rétablir. J'en ai écrit hier au ministre, et je vous prie d'avertir le régiment de Diesbach de rappeler les soldats absents, dont j'en ai vu ici qui travaillent, parce qu'ils recevront incessamment des ordres pour marcher à Dunkerque. Je ne crois pas que ces régiments suisses me fassent des difficultés pour passer la mer. Cent des Hollandais, en 1716, ont passé en Angleterre, et quoique leur capitulation porte qu'ils ne serviront pas en Amérique ni sur mer, il n'est pas dit pour cela qu'ils ne doivent s'embarquer pour un passage : témoin cent des

Espagnols qui ont été en Sicile, et cent des Vénitiens qu'on transporte en Dalmatie. Après tout, j'en serai quitte en leur donnant un ordre par écrit qui les justifiera auprès des cantons.

» J'ai l'honneur, etc.,

» MAURICE DE SAXE. »

Le 28 février, autre lettre du comte de Saxe à M. de Segent :

« On a remis, dit-il, à M. de la Boulie, l'Anglois que vous avez jugé à propos de faire arrêter, et j'ai donné ordre qu'il fut conduit au fort Niewlay dont j'ai prié le commandant de ne laisser manquer de rien audit prisonnier, et d'avoir avec lui de bonnes façons, observant seulement de ne le laisser écrire ni parler à personne.

» Les vents ayant changé hier dans l'après-midi et étant devenus favorables à l'arrivée de M. Dubarrail, je me flatois d'avoir aujourd'hui le plaisir de vous voir, mais comme ils sont depuis redevenus contraires, et que je juge que vous ne commencerez votre embarquement que lorsqu'ils seront changés, j'ai remis cet avantage à ce tems-là.

» J'ai l'honneur, etc.,

» MAURICE DE SAXE. »

III.

On arrivait au mois de mars et l'escadre française n'apparaissait point. Le commandant de l'expédition reçut cependant avis que les vaisseaux français avaient appareillé de Brest, sous les ordres de M. de Roquefeuille ; M. de Segent avait tout disposé, les troupes étaient embarquées à bord des

transports. Le 4 mars au soir l'escadre parut enfin en vue de Dunkerque. Le lendemain M. de Segent reçut du commandant *Barrail* une lettre ainsi conçue :

« Je me vois, Monsieur, près de vous avec plaisir, et c'en sera un bien sensible pour moy, d'avoir l'honneur de vous embrasser. Je désire fort, puisque vous êtes destiné à suivre M. le comte de Saxe, que vous ne le quittiez pas, me flatant qu'il voudra me donner la préférence pour son passage. Je vous supplie pour ce, de faire ma cour à ce seigneur, de lui témoigner l'impatience que j'ay d'avoir l'honneur de l'assurer de mon respect, j'espère que ce sera demain ; j'ai la respiration moins embarrassée, et presque plus de fièvre.

« Je renvoie le peu de caisses vuides qui restent et je ferai approcher le *Saint-Louis* pour *renverser* les quatre canons qui sont à bord du *Dauphin-Royal* et du port, les deux autres sont dans le *Saint-Michel*. Je ne changerai rien pour les caisses qui sont pleines, que M. le comte de Saxe ne l'ait ordonné (1).

» Soyez persuadé, etc.,

» Barraille.

» A la rade de Dunkerque, le 4 mars 1744. »

Cette lettre détruit la version des historiens qui disent que les transports du maréchal de Saxe étant prêts à appareiller parce qu'on apercevait des voiles qu'on prenait pour le secours attendu, on reconnut que c'était une escadre anglaise qui établissait sa croisière dans la Manche, depuis Dunkerque

(1) Il est probablement question ici des six pièces de douze mentionnées dans la lettre du maréchal de Saxe du 10 janvier et dans celle de M. Pellerin du 12 suivant.

jusqu'à l'embouchure de la Somme ; qu'il eut été téméraire de forcer le passage et qu'on apprit d'ailleurs que l'escadre française, aux ordres de M. de Roquefeuille, avait été assaillie par un coup de vent, à son entrée dans la Manche, et totalement désemparée. La lettre de M. Barrail ou Dubarrail s'accorde avec la relation de M. de Sainte-Croix (1) qui dit : « L'amiral Norris parut avec des forces supérieures et » un coup de vent avaria les vaisseaux français mouillés en » rade de Dunkerque. »

IV.

La lettre de Dubarrail est du 4 mars ; le 6 mars, alors que l'escadre de l'amiral anglais Norris était en vue, un coup de vent de nord-ouest mit le désordre dans les vaisseaux français ; plusieurs périrent, les autres parvinrent à passer le Pas-de-Calais et à se réfugier dans les ports : le projet de descente en Angleterre se trouva ainsi forcément ajourné. Le prince Charles-Edouard, qui déjà s'était embarqué à Boulogne pour joindre la flotte d'expédition, découragé et n'espérant plus de secours, appareilla seul de ce port sur un petit bâtiment qui fut le débarquer en Ecosse.

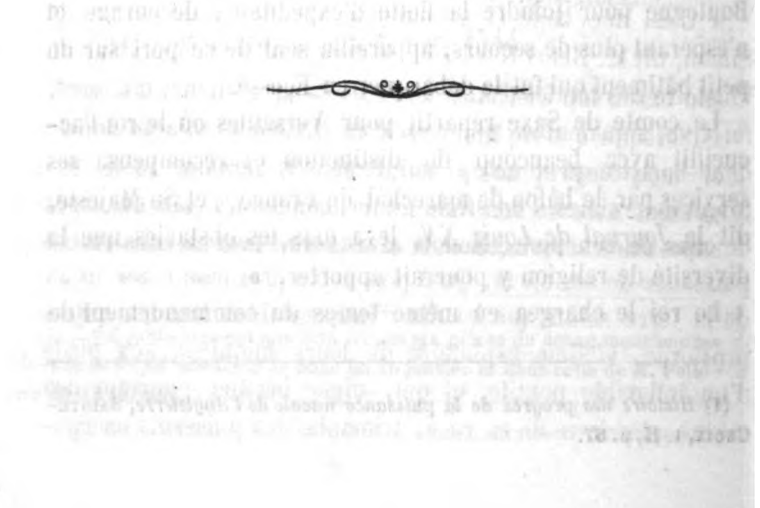
Le comte de Saxe repartit pour Versailles où le roi l'accueillit avec beaucoup de distinction et récompensa ses services par le bâton de maréchal de France « et Sa Majesté, dit le *Journal de Louis XV*, leva tous les obstacles que la diversité de religion y pourrait apporter. »

Le roi le chargea en même temps du commandement de

(1) *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*, Sainte-Croix, t. II, p. 87.

l'armée qu'il devait envoyer en Flandre. Le maréchal n'oublia point le commissaire-ordonnateur de Segent, dont il avait apprécié le mérite dans les armements opérés à Dunkerque. Il lui écrivit, le 24 mars, une lettre confidentielle de sa main : « Je crois, dit-il, que j'aurai lieu d'être content ; l'on m'a » assuré qu'en prenant congé du roi, ce qui sera sous » quelques jours, je le remercierai. Je dois aussi commander » l'armée d'observation en Flandre, qui consistera d'abord » en trente-deux bataillons et cinquante-huit escadrons. Je » vous ai demandé pour faire les fonctions de mon intendant » d'armée. M. le marquis de Noailles prétend que l'on ne » peut se passer de vous à Donckerque, et je le crois bien. » Nous verrons ce qui sera décidé. Ce qu'il y a de certain, » c'est que je serai comblé de vous avoir. »

Florentin LEFILS.



SIMON,

COMTE D'AMIENS ET DE CRESPY.

Au début de cette publication de documents rares ou inédits, traduits ou annotés par nous, relatifs à l'ancien duché de Valois, nous ne saurions mieux faire que de donner la vie du bienheureux Simon, comte d'Amiens et de Crespy en Valois. Cette biographie, œuvre d'un anonyme contemporain du saint, qui mourut le 30 septembre 1082, n'a jamais été rendue en français. En la traduisant nous avons essayé de lui conserver son double cachet de foi profonde et de simplicité naïve. C'est d'ailleurs, comme monument historique, l'un des documents les plus anciens et les plus curieux sur le Valois. L'original manuscrit se trouvait autrefois à l'abbaye d'Ourscamp, près Noyon, comme nous l'apprend dom Luc d'Achery, dans son édition des œuvres de Guibert de Nogent.

« C'est une belle et dramatique vie que celle du comte Simon, dit M. Henri Hardouin, le savant éditeur annotateur de l'histoire des comtes d'Amiens de Du Cange; valeur, lumières, foi vive, signalent sa trop courte apparition au sein du monde demi-barbare qu'étonne et subjugue son héroïque piété. Pénitent des crimes d'un siècle de fer, comme il l'était naguères de ceux de son père, Simon abdiquera, pour le cloître, la puissance de ses aïeux. Quel plus noble précurseur des preux de la terre sainte que ce fils d'indomptables barons, qui se prosterne, victime expiatoire de leurs iniquités, aux pieds d'un inflexible pontife, et qui, digne héritier pourtant des vertus guerrières de sa race, triomphe des puissants usurpa-

teurs de son héritage, mais seulement pour sanctifier encore par le sacrifice de la gloire humaine, l'abandon du rang et de la richesse (1). »

Simon (né en 1048), fils et successeur de Raoul III, avait été associé par lui de son vivant dans le titre de comte d'Amiens, comme on le voit par un acte de 1069 qui se termine ainsi : « Actum Ambianis in Basilica Beatæ Mariæ anno Incarnationis » Christi MLXIX, indicto VII, rege Francorum Philippo I, » Radulfo filioque ejus Simone comitibus (2). » La mort de son père le rendit maître des comtés d'Amiens, de Valois, de Vexin, de Bar-sur-Aube, des villes de Péronne, Montdidier, Pontoise, Mantes, etc., en sorte qu'on le regardait avec raison comme le plus grand terrien du royaume. Sa mère se nommait Adèle, elle était fille de Gaucher, comte de Vitry et de Bar-sur-Aube, ainsi que l'indique une charte de 1076, datée de la Ferté-sur-Aube (3). Par cet acte il donne à saint Robert, abbé de Molesmes, ses possessions de Grancey-sur-Ource (4), la forêt de Charmoy (5), le droit de pêche et quelques familles de serfs, à la charge, par le monastère, de célébrer annuellement et à perpétuité un service pour le repos des âmes de Raoul son père, d'Adèle sa mère et de la sienne. Elevé à la cour de Guillaume-le-Conquérant,

(1) Introduction, p. XXXI—XXXII.

(2) Du Cange, *Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes*, éditée par M. Henri Hardouin, avocat à la cour de cassation, 1 vol. in-8° publié par la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens, 1840, p. 206—207.

(3) Ibid. p. 202—203.

(4) Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, canton de Montigny-sur-Aube. Nous pensons que Du Cange a mis à tort Garancière à la place de Grancey ; aucune des trois ou quatre localités du nom de Garancière qui sont en France ne se trouvait dans les provinces soumises au comte de Crespy.

(5) Dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, canton de Marcilly-le-Hayer.

son parent, Simon y resta jusqu'à seize ans (1064), puis il passa ensuite à celle du roi de France, où l'appelait sa haute naissance, et il occupa un poste important dans l'armée. Mais à la mort de Raoul III (1074), les bonnes dispositions de Philippe Ier pour Simon son fils cessèrent. Le monarque n'avait point oublié que le comte de Crespy, son vassal, avait épousé, en troisièmes noces, sa mère Anne de Russie, veuve de Henri Ier; n'ayant point osé se venger du père, il attaqua le fils. A son instigation, Bardoul, seigneur de Broyes, beau-frère de Simon, envahit ses terres et lui enleva Bar-sur-Aube, Vitry et La Ferté. En même temps, le roi de France se jetait sur le Valois. Usant de représailles, le comte de Valois faisait des courses sur les terres de la couronne. Ces invasions réciproques, sans mettre fin à la lutte, causèrent d'affreux malheurs. Simon éprouva à ce sujet des scrupules qu'il crut devoir soumettre au Souverain Pontife; en conséquence, il se rendit à Rome. Grégoire VII exigea d'abord qu'il lui rendît ses armes, puis le Saint-Père lui imposa une pénitence; content de la docilité du comte, il se chargea d'une partie de cette même pénitence, distribua l'autre à deux religieux, et après lui avoir fait reprendre ses armes, il le renvoya absous. De retour en France, Simon apprit que le roi avait profité de son absence pour s'emparer de plusieurs de ses domaines. Résolu de les recouvrer, il recommença la guerre (1075), et contraignit le ravisseur à un accommodement. Devenu alors possesseur de ses richesses (1076), Simon pensa à son père mort excommunié et dont le corps reposait encore dans une ville dont le comte Raoul s'était emparé injustement. Après avoir rendu Montdidier à son légitime possesseur, il ordonna de transporter les restes de Raoul III à Saint-Arnoul de Crespy. Lors de l'exhumation du cadavre, qui eut lieu le 22 mars 1076, ce spectacle doulou-

reux du néant de l'homme le frappa si vivement qu'il prit la résolution de se consacrer à Dieu. Cependant ses amis le détournèrent de ce projet en l'engageant à épouser Judith, fille de Robert II, comte d'Auvergne (Albéric le nomme Hildebert). Mais la nuit même des noces (1077) les deux époux se séparèrent d'un commun accord. Simon (il avait alors vingt-neuf ans) précédé et suivi de plusieurs chevaliers, qu'il avait convertis, se rendit au monastère de Saint-Oyand (Saint-Claude), sur le mont Jura. Judith, accompagnée d'Adelbert de Montmorillon et de Garnier, ses parents, se retira à la Vau-Dieu. Ses compagnons entrèrent ensuite à la Chaise-Dieu; Adelbert devint en 1087 abbé de Deols, et en 1093 archevêque de Bourges (1). Durant les six années qui suivirent sa conversion, Simon fut chargé de missions importantes à Jérusalem, auprès du roi de France et du Pape; il fut en dernier lieu mandé à Rome pour suivre une affaire délicate entre Grégoire VII et Robert Guiscard, duc de la Pouille. Après avoir heureusement accompli sa négociation, Simon revint à Rome où il mourut le 30 septembre 1082. Le nécrologe de Saint-Claude constate ainsi cet évènement: « III Kalendas octobris obiit Simon comes Campaniæ, mona- » chus nostræ congregationis. » *Comes Campaniæ* est sans doute pour *in Campania*, puisque Simon ne possédait que quelques villes dans cette province. Grégoire VII, voulant donner à ce saint personnage un témoignage particulier de sa vénération, ordonna que son corps serait déposé dans le lieu ordinaire de la sépulture des papes. Mathilde de Normandie, sa parente, lui érigea un mausolée somptueux, et Urbain II en rédigea l'épitaphe; cette inscription n'a d'autre mérite que d'avoir eu un

(1) Dom Bouquet, t. XIII, p. 684.

pape pour auteur. Après l'entrée de Simon dans le cloître, ses domaines furent divisés entre ses parents, qui laissèrent toutefois aux maisons religieuses et aux pauvres ceux qu'il leur avait donnés. Le roi de France devint possesseur du Vexin et par conséquent avoué de l'abbaye de Saint-Denis dont il prit la bannière pour oriflamme. Etienne, comte de Champagne, comme descendant d'Alix, fille de Raoul II de Crespy, eut les terres qui étaient dans son comté, mais il en céda une partie à Hugues Bardoul, fils de Barthélemy de Broyes et d'Alix de Crespy. Il conserva le comté de Bar-sur-Aube, pour lequel il devait rendre foi et hommage à l'évêque de Langres. Enguerrand de Boves eut une partie du comté d'Amiens et laissa le reste à Gui et à Ives dont la filiation est mal connue. Selon Du Cange ils n'étaient que frères consanguins de Simon. Plusieurs pensent que ce Gui n'était autre que le comte de Ponthieu du même nom, et qu'il s'empara par *le droit de bienséance* (1) de la partie de l'Amiénois voisine de ses possessions, et qu'il s'associa dans cette usurpation Ives, son fils et son complice. L'existence de ces deux comtes est prouvée par une charte, sans date, citée par Du Cange : « Nos disponente Deo » comites Ambiani Guido scilicet et Ivo (2). » Ce document, dans lequel ils prennent le titre de comtes d'Amiens, par la grâce de Dieu, a pour objet un réglement de répression des vexations exercées par leurs vicomtes dans l'Amiénois. Il fut dressé sous le règne de Philippe Ier, le pontificat de Renaud, archevêque de Reims, et par le conseil de Guérin évêque d'Amiens.

---

(1) Au moyen-âge, ce *droit de bienséance*, invoqué trop fréquemment, sous prétexte de convenance territoriale, n'était autre chose que l'exercice du droit du plus fort.

(2) *Hist. de la ville d'Amiens et de ses comtes*, p. 226, et la note 1, p. 229 et suivantes.

PROLOGUS

IN VITAM B. SIMONIS,

COMITIS CRESPEÏNSIS,

ET MONACHI ORDINIS S. BENEDICTI (1).

Quoniam quorumdam virorum Dei obsecratio et necessitas instat, ut de Beati viri Simonis actibus, ad utilitatem audientium, aliquid loquamur; gesta illius singula colligentes, et certa agnoscentes, verbis explicare curavimus, et scriptis, et verbis assignare. Dignum quippe est, quod opere gessit, litteris ostentari, cujus vita nulli hominum tempore isto potuit comparari. Meritò Dominus, ut scriptum est, mirabilis prædicatur in sanctis (2). « Spiritus enim ipsius ubi vult spirat (3), » quos perversos reperit, a perversitate divertens, opere simplices, animo innocentes, eloquio dulces, simulque sanctæ Dei Ecclesiæ socios reddit, pariter et adjutores. Sed in quo magis quàm in Simone Dominus mirabilis denunciatur? Lupum namque vidit, et agnum mansuetissimum reddidit, raptorem, et ovem innocentiæ destinavit (4). Et quia in Simone denunciatur mirabilis, mirabilia ejus quæ in Simone monstrare dignatus est, necessè est, silentio non reprimenda.

---

(1) Extrait d'un volume édité par dom Luc d'Achery et renfermant les œuvres de Guibert de Nogent, Paris 1651, p. 671, in-f°.

(2) Psalm. 67, v. 36.

(3) Joan. III. 8.

PROLOGUE

SUR LA VIE DU BIENHEUREUX SIMON,

COMTE DE CRESPY,

ET MOINE DE L'ORDRE DE S. BENOÎT.

Excité par les instances de quelques hommes de Dieu qui nous pressent de dire, pour l'utilité publique, quelques mots sur la vie du bienheureux Simon, nous avons cherché à recueillir ses actions, nous en avons vérifié l'exactitude et nous allons en faire le récit dans cet ouvrage. Il est bien juste en effet d'écrire ce qu'a fait cet homme auquel ne peut être comparé aucun homme de notre époque. C'est à bon droit qu'il est écrit que Dieu se montre admirable dans ses saints. « Son esprit en effet souffle où il veut : » par lui, la perversité devient simplicité de conduite, innocence de cœur, douceur d'éloquence, et ceux qu'il a trouvés pervers, deviennent les associés et les appuis de la sainte Eglise de Dieu. Mais en qui, plus que dans Simon, le Seigneur paraît-il admirable? c'était un loup, il en a fait le plus doux des agneaux ; c'était un ravisseur, il en a fait une innocente brebis. Et puisque c'est dans Simon qu'il s'est montré admirable, les merveilles qu'il a manifestées dans Simon ne doivent pas être passées sous silence.

---

(1) Augustin. *serm. de Sanctis*, *Patrol. Lat.* (de Migne), t. LVIII, *serm.* 279, p. 1276 — (sur la Conversion de saint Paul).

VITA
SIMONIS COMITIS,

AUCTORE SYNCHRONO,

Cujus festum est II Kalendas octobris.

CAPUT PRIMUM.

Fuit igitur vir quidam Simon nomine, vitâ mirabilis, moribus egregius, et genere insignis. Consul primùm, et Regis Francorum Primipilus; deinde Monachus probatissimus effectus est. Pater ejus Radulphus, divitiis et viribus potentissimus, mater Adela vocabatur. Qualiter ergò propositum fidei ad profectum produxit actionis, narrationis ordo enucleatus exhibebit.

Is itaque cum jam in primævo juventutis flore, arte militari multos excelleret, et in his quæ mundi sunt penè totus inhiaret, fortè die quadam in agro ad spatiandum progressus, manu tenens accipitrem, ut avem capiendo deciperet, impegit. At ipse nihil accipiens deceptus est. Quod factum, ut ipsemet referebat, talis et tam perversa cogitatio subsequuta (1) est, ut omne quod bonum est, proponeret non diligere, malum vero nullo modo odisse: sicut de Beato Benedicto scriptum reperitur, quia ave recedente, suggestionis immundæ dente acerrimè mordetur (2). Sed Sancti Spiritus gratiâ tam subito perversitas illa disparuit, et diabolicum illud, ut quod prius diligebat, omninò displiceret, ibique sanctæ conversationis

---

(1) Subsecuta.

(2) *Sancti Gregorii Magni Dialogi*, lib. II. cap. II. *Patrologia Latina*, t. LXVII, p. 132. — Saint Grégoire-le-Grand raconte, dans ses *Dialogues*, que le démon prit la forme d'un oiseau (merula) et vint se reposer près de saint Benoît, à la portée de sa main, semblant attendre que l'homme

VIE
DU COMTE SIMON,

PAR UN AUTEUR CONTEMPORAIN,

Sa fête est célébrée le deux des Calendes d'octobre.

CHAPITRE PREMIER.

Il y eut donc un homme nommé Simon (1048), admirable dans sa vie, distingué par son caractère et d'une naissance illustre. Il fut comte d'abord, porte étendard du roi de France (1064-1074), et devint ensuite un moine des plus révérés (1077-1082). Raoul son père était un homme riche et puissant, sa mère se nommait Adèle. Combien la persistance de sa foi ajoute de perfection à sa conduite, c'est ce que montrera la suite de ce récit.

En sa première fleur de jeunesse, il excellait dans l'art militaire et n'avait guère que les goûts les plus mondains; un jour, il parcourait la campagne et portait sur le poing un épervier qu'il lança pour enlacer un oiseau. Mais il fut déçu dans son espérance et l'épervier ne prit rien. Cet accident fut chez lui, comme il le disait lui-même, la source de la pensée la plus perverse, il résolut de n'aimer rien de ce qui est bon et de ne haïr rien de ce qui est mauvais. C'est ainsi qu'il a été écrit de saint Benoît : que le vol d'un oiseau fut pour lui l'occasion d'une violente tentation de l'esprit immonde. Mais la grâce du Saint-Esprit dissipa si promptement cette perversité diabolique que ce qu'il avait aimé devint l'objet de ses profonds dégoûts, et que prenant à dater de ce moment

---

de Dieu voulut le caresser. Le patriarche du désert fit le signe de la croix, l'oiseau trompeur disparut, mais il signala son rapide passage, dans l'âme du saint, par une tentation de l'esprit impur que saint Benoît dit avoir été la plus violente qu'il eut jamais éprouvée.

initium sumens bonum jugiter in voluntate habuit, licet sæcularibus immixtus opere implere nequiret.

Parente verò utroque orbatum, Rex Francorum Philippus malignitatis spiritu permotus, quæ jure successerat hujus hæreditatem subripere gestiens, utpote juvenem solum sine consilio, absque parentum adjutorio, leviter expugnare existimans, primùm insidiis molitur appetere; dein in aperto belli commovet tempestatem. Cœpit namque ipse Rex, igne, prædâ, gladio, villas destruere; prædia, municipia, et quæ ejus videbantur, prout poterat, omninò dissipare. Is verò intrepidè confisus in Domino, erigens se contra se, ad hoc enim ut malum ageret invitus trahebatur, præcingit se, et præparat fortiter resistere. Concitat namque gentem suam, et velut frendens leo, licet corde dolens, perturbat et devastat quod in Regis reperit potestate, et donec proprium possideat, asserit nullo modo retroire. Ecquis bonitatis Domini plenitudinem non admiretur in illo? ecce inter tot flagella positus, bellorum negotiis impeditus, tamen patri condolens jam defuncto (quippe quem, dum adhuc viveret, nimis sæcularibus intentum, mundi cupiditatibus noverat graviter irretitum, castellum quoddam (1), quo sibi sepulturæ locum præparaverat, ejus possessori vi subripuisse, et velut proprium detinuisse meminerat), Romanum Pontificem quid super hoc acturus esset, et quomodo patri sic defuncto subvenire potuisset, per nuntium contulit (2).

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

(La suite au prochain numéro.)

---

(1) Montdidier (Somme).

(2) Raoul III était mort excommunié, mais il avait vraisemblablement montré du repentir en mourant et reçu les secours de la religion; sans quoi il serait impossible de comprendre la décision de Grégoire VII au sujet de Raoul.

une nouvelle manière d'être, il voulut toujours le bien, quoique, mêlé comme il l'était aux œuvres du siècle, il ne put pas toujours l'accomplir.

Le voyant orphelin de père et de mère (1074), Philippe, roi de France, inspiré par un esprit de malignité, voulut le dépouiller de son héritage légitime; il croyait facilement venir à bout d'un jeune homme isolé, sans famille qui pût l'aider et le conseiller; d'abord il l'environna de pièges cachés, puis il souleva contre lui tous les orages de la guerre. En effet ce prince porte en personne le fer, le feu, la dévastation dans les maisons, dans les villes, dans les domaines de l'orphelin, il ravage ses propriétés par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Intrépide dans sa confiance en Dieu, Simon parvient à se vaincre lui-même, car c'est avec bien de la peine qu'il se décide à faire le mal; il s'arme, il se prépare à une rigoureuse résistance, il convoque ses vassaux, et, comme un lion rugissant, il porte, avec douleur, le ravage et la mort dans toutes les terres du roi qui sont à sa portée, déclarant qu'il ne s'arrêtera que lorsqu'il sera rentré en possession de tous ses biens. Et qui n'admirerait ici toute l'étendue de la bonté divine? entouré de tant de fléaux, impliqué dans tous les embarras d'une guerre redoutable, Simon pense avec une tendre compassion au père qu'il a perdu (il se souvient en effet que ce père trop attentif aux intérêts mondains, trop entraîné par les passions humaines, a usurpé sur son légitime possesseur un lieu fortifié dans lequel il avait préparé lui-même la place de sa sépulture et qu'il en est resté le détenteur), Simon envoie au Pontife romain pour le consulter sur la conduite à tenir dans une pareille circonstance, pour lui demander comment il peut secourir l'âme d'un père mort dans une semblable situation.

ECCLÉSIOLOGIE. — CRITIQUE ARTISTIQUE.

Les vitraux du Tréport.

(SUITE ET FIN *.)

La quatrième et dernière fenêtre est un hommage rendu à l'Immaculée Conception de Marie, cette fête si chère à nos vieux Normands et qui peut-être a pris naissance sur les flots qui baignent ces rivages. Cette verrière est la plus transparente et la plus gracieuse de toutes. C'est celle qui plaît le plus aux yeux et au cœur des fidèles.

On voit au milieu la vierge Marie d'une figure douce et modeste, vêtue de blanc et de bleu, les mains jointes et les pieds posés sur le serpent qu'elle écrase.

Autour d'elle sont des emblêmes poétiques et mystérieux dont les artistes et les poètes du moyen-âge se sont plu à l'entourer dans leurs bas-reliefs, dans leurs peintures et dans leurs palinods.

Au sommet c'est le soleil, la lune et l'étoile des mers, *electa ut sol, pulchra ut luna, stella maris.* A droite de la

---

(1) Voir la *Picardie* 1861, page 97.

Reine des Chrétiens vous voyez la verge de Jessé qui fleurit *virga Jesse florida*, une porte gothique figurant l'entrée du ciel, *porta cœli*, une corbeille de roses, *plantatio rosæ*, un cèdre à la tête élevée, *cedrus exaltata*, un miroir rond et sans tache, *speculum sine maculâ*, enfin une fontaine de pierre dans le style de la renaissance, *fons ortorum*.

A gauche c'est le mur crénelé d'une ville féodale *civitas Dei*, un lis qui fleurit au milieu des épines *lilium inter spinas*, un olivier chargé de fruits *oliva speciosa*, un jardin clos de palissades *ortus conclusus* et enfin un puits avec sa corde et son seau *puteus aquarum viventium*. Ne semble-t-il pas lire un poème lauréat des anciens puys de la Conception de Dieppe, de Rouen et de Caen? Cette charmante Conception est l'offrande de deux maîtres charpentiers du Tréport. Lisez plutôt: « *Donnée par MM. Etienne et François Castot, frères, et leurs épouses Mmes Joséphine et Virginie Buignet, sœurs.* 1858. »

Voilà donc, Seigneur, ceux qui se lèvent pour la gloire et l'ornement de ta maison, des femmes, des enfants, des vieillards, des marins, des ouvriers. Si le ciel est aux petits, il faut convenir qu'ils savent bien s'y ménager une place en ayant soin d'en prendre une à l'avance dans l'église qui en est le vestibule.

« *Hic adorator sibi quisque sedem*
» *Præparat astris.* »

Dans les livres de morale il n'est pas rare de lire que l'exemple descend toujours et ne remonte guère. Mais admirez ici la force du bon exemple qui s'appuie sur la prière et sur la grâce, les deux plus fécondes rosées de la terre.

— Il n'est pas inouï d'entendre parler d'enfants qui ont converti leurs pères par leur piété et leurs bonnes œuvres ; il n'est pas rare d'apprendre que les vertus des serviteurs ont touché le cœur de leurs maîtres et les ont amenés à Dieu par le lien tout spirituel de l'exemple ; eh bien ! c'est un peu ce qui est arrivé au Tréport. A la vue de ce mouvement universel, la corporation des commerçants et des armateurs s'est dit à elle-même : « Pourquoi ne ferions-nous pas ce qu'ont fait nos enfants, ce que font de pauvres pêcheurs qui parcourent pour nous le vaste champ des mers et qui élèvent avec leur sueur l'édifice de notre fortune ? » Aussitôt ils se sont mis à l'œuvre et ils sont venus trouver M. le curé pour lui demander une chapelle à restaurer et à vitrer. Heureux de seconder ce pieux élan de l'élite de ses paroissiens, M. le curé a confié aux armateurs la chapelle du Sépulcre que l'on décore en ce moment et dont la verrière est commandée. Elle représentera le *Crucifiement du Sauveur*, sujet très convenable pour une *chapelle de la Passion*. Déjà la somme nécessaire à la dépense est réunie et l'inscription commémorative de cette bonne œuvre vient d'être posée. Nous sommes charmé de la reproduire ici car elle rend justice à qui le mérite : « *La restauration de cette chapelle et son vitrail sont dus à la générosité de MM. les armateurs du Tréport, Flouest, Couppey, Papin, Massy, Lameille, d'Autresire, Levillain, Bigot et Alexandre Lebœuf.* »

Nous nous arrêterons ici et nous attendrons pour reprendre la plume que M. le curé ait achevé son œuvre. Il la terminera, nous en sommes sûr, si Dieu lui prête vie, ce que nous désirons ardemment. Toutefois nous ne finirons pas sans féliciter les bienfaiteurs de l'église du Tréport de l'heureux choix des sujets de leurs tableaux.

La plupart des verrières actuelles rappellent des chapelles, des hospices, des abbayes, précieux souvenirs de la localité. C'est le Tréport du moyen-âge qui revit ici dans ces brillantes peintures.

Ainsi, tandis que nous voyons saint Jacques vivre et prospérer dans l'église actuelle toujours rajeunie par les soins des pasteurs et la piété des peuples, nous retrouvons dans ces trois verrières qui décorent le collatéral du midi, les réminiscences et les mémoriaux de l'ancienne vie chrétienne.

Saint Nicolas, le protecteur des marins et des enfants, est rappelé par la résurrection de ses trois clercs et le salut d'une barque en péril. Mais ce n'est pas seulement le rétable du saint patron, c'est le souvenir d'une chapelle et d'une léproserie de ce nom qui se trouvait autrefois à l'entrée de la ville sur le chemin d'Eu.

L'apparition de saint Michel sur le rocher de Tombelaine, rappelle l'ancienne abbaye fondée au XI[e] siècle sur une des collines du Tréport par les comtes d'Eu, suzerains de ces contrées. L'aumône des moines bénédictins précise davantage le regret des amis de l'antiquité chrétienne. On doit être fâché que l'artiste chargé de reproduire cette page de l'histoire monastique n'ait pas eu l'idée de placer la vieille porte du monastère des comtes d'Eu, avec une vue lointaine de l'abbaye elle-même, si heureusement conservée dans l'église Saint-Jacques. Cela spécifierait davantage la pieuse pensée des donateurs et des créateurs de cet ordre de verrières.

Enfin la légende de saint Julien l'hospitalier, outre qu'elle s'explique très bien dans un port de mer, rappelle aussi l'ancien hôpital de Saint-Julien dont la chapelle se voit encore près du cimetière sur le bord du grand chemin qui conduit à Dieppe.

Ces tableaux religieux sont l'alphabet et le musée des masses. Qu'on me passe ce mot, c'est le Versailles chrétien de cette population simple et illettrée. C'est là qu'elle voit des héros faisant le bien sur la terre et jouissant à présent de la gloire éternelle. Ces bateaux, ces filets, cette mer, cette rivière, c'est pour le peuple sa vie de tous les jours, c'est son occupation de tous les instants.

Et puis ces mêmes peintures font pénétrer peu à peu dans l'esprit des masses l'histoire du christianisme dans ses bienfaits, dans ses belles actions, dans son héroïsme, dans ses sublimes dévouements. Dites à ce peuple tout ce que vous voudrez de plus élevé et de plus sublime, racontez-lui les plus touchantes histoires des saints, il vous écoutera, il vous comprendra peut-être, mais montrez-lui le drame lui-même, faites-lui voir les héros en action, avec le costume et les instruments de leur état, et il saisira infiniment mieux et il le saura de manière à ne jamais l'oublier.

Il nous reste maintenant à citer l'atelier d'où est sortie toute cette galerie de peinture. Le nom qui est écrit en bas de chaque tableau est bien connu à Dieppe et dans l'arrondissement où il se rattache à un grand nombre de belles productions et à d'intelligentes restaurations. Nous ne surprendrons personne quand nous aurons nommé M. Lusson, de Paris, le restaurateur de la sainte chapelle et l'une des meilleures fabriques de vitraux de France. Son nom et ses œuvres sont exposés et répandus dans toute notre patrie; et les contrées de l'Europe où revit le goût du moyen-âge, ont réclamé le concours et le talent de M. Lusson et de ses artistes.

M. Lusson excelle surtout dans les restaurations; et sa spécialité est le vitrail archéologique, qualité précieuse pour une

église ancienne comme la nôtre et où il s'agit de réparer les plaies du temps.

Si nous avons à complimenter le verrier sur son œuvre, nous féliciterons encore plus M. le curé du Tréport d'avoir si bien choisi son collaborateur. L'un des deux ne pouvait rien sans l'autre ; réunis ils ont fait des merveilles. Félicitons-nous nous-mêmes de cette heureuse rencontre qui a valu à notre pays un monument de plus. En matière d'églises comme en toute autre affaire, il faut avoir la main heureuse dans le choix de ses moyens ; car il importe moins de faire une chose que de la bien faire.

L'Abbé Cochet.

CORRESPONDANCE DE LA PICARDIE.

A M. DUSEVEL, *inspecteur des Monuments historiques du département de la Somme, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.*

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

En examinant ensemble quelques dessins de nos monuments picards, vous avez paru goûter les remarques que des observations répétées ont fait naître : permettez moi de vous en entretenir un instant.

Vous m'avez étonné, Monsieur, en m'affirmant que des personnes, d'ailleurs instruites, plaçaient au XIII[e] siècle l'exécution du *tombeau des martyrs, Fuscien, Victorice et Gentien,* à Sains. Le caractère de l'ornementation, les arcades qui surmontent les têtes des martyrs, le style des figures et de leurs draperies, tout annonce le XII[e] siècle. J'ai comparé avec l'histoire du costume en France, et l'histoire de France par ses monuments, travaux récents et d'une notoriété incontestable ; j'ai revu A. Lenoir, etc. et je me suis fortifié dans cette opinion.

C'est principalement sous le rapport de la pensée que ces précieux monuments méritent notre attention ; la forme plastique y est toujours incomplète, mais précisément parce qu'elle est dépouillée de charme, elle laisse au sentiment toute sa valeur. Le simbolisme surtout, joue un rôle important dans les conceptions de l'art religieux, et le morceau qui nous occupe

présente une scène curieuse, peu ou point remarquée, jamais divulguée, que je sache.

Dans le bas-relief placé sous les pieds des personnages et comme servant de soubassement à ces grandes figures, l'artiste a représenté le moment de l'exécution. Déjà le bourreau a tranché la tête de deux saints qui la tiennent dans leurs mains, tandis qu'un malheureux, privé du signe des élus, laisse tomber la sienne sur le sol où il roule lui-même. Mais l'œuvre de l'exécuteur n'est point encore achevée, et son glaive entame le cou du troisième martyr de la foi, martyr toujours prêt à verser son sang pour féconder l'œuvre du Rédempteur. Il fallait exprimer cette noble ardeur, montrer l'athlète, non pas seulement acceptant le sacrifice, mais l'appelant de tous ses vœux ; la tâche est difficile, mais rassurez-vous ! le moyen est trouvé, et le saint, saisissant des deux mains le pommeau de l'épée, aidera le bourreau dans l'accomplissement de son œuvre d'iniquité ; il prouvera ainsi que, loin de fuir la mort, il la désire et l'appelle, comme la récompense de ses travaux.

Tel est le thème adopté par l'artiste et qu'il a traduit avec toute la simplicité d'une foi naïve.

Il ne faudrait pourtant pas inférer de ces exemples multipliés de bonhomie, que les arts de cette période en fussent réduits à la simple manifestation des scènes de la vie commune, sans choix et sans goût ; non, l'examen de la statuaire de Notre-Dame d'Amiens suffirait à prouver le contraire. Ces hommes si simples lorsqu'ils retraçaient des faits contemporains ou les tableaux des mœurs de la famille, savaient s'élever aux conceptions sublimes de l'idéal, quand il s'agissait de représenter des actions héroïques, des sujets de la vie du Sauveur, ou la légende de sa sainte mère.

Prenons pour exemple les tympans *des deux petites portes du portail Royal* d'Amiens, dont les dessins sont sous nos yeux ; l'un est un tableau de grand style où l'artiste s'élève presque à la noble simplicité, et aux tournures magistrales de l'art grec ;

l'autre est une scène de genre où il s'est contenté de copier ce qui se passait sous ses yeux, avec les allures et le costume de ses modèles. Essayons maintenant d'en dérouler les images, d'en pénétrer l'esprit, pour faire mieux comprendre notre pensée, et préciser avec clarté l'application qu'ils ont faite du style propre à chaque sujet, comme cela s'est pratiqué aux grandes époques de l'art; il ressortira de là que l'élément pittoresque n'a pas été seulement introduit de nos jours dans la sculpture, comme on l'a dit; que si les grecs, au siècle de Périclès, l'ont repoussé comme abaissant la majesté de la statuaire, nos artistes du XIIIe siècle, moins scrupuleux, en ont usé dans les sujets auxquels il pouvait prêter un caractère plus populaire, et concourir ainsi à l'instruction de la foule qui se pressait au parvis des temples. — Les timpans, de forme ogivale, qui vont nous occuper sont divisés en deux zones: terrestre et céleste pour la sainte Vierge, civile et religieuse pour saint Firmin.

Remarquons tout d'abord que le style se modifie, en s'ennoblissant dans la partie supérieure de chacune de ces compositions.

Dans le bas-relief décorant le dessus de la porte de la tour du Nord, se développent les diverses phases de l'*Invention du corps de saint Firmin*. Le groupe central de la zone inférieure représente l'évêque Salve, revêtu de ses ornements pontificaux, mître en tête, armé de la bêche de bois au tranchant recouvert d'une lame d'argent, et découvrant le corps du saint martyr; il est assisté de trois prêtres vêtus de l'aube et de l'amict, tenant aussi des bêches à la main; le reste est composé d'hommes et de femmes. Quatre groupes de peuple, séparés par de riches architectures complètent, à droite et à gauche, cette région. Nous sommes ici en plein réalisme: attitudes, tournures, costumes, expression, cris de joie, prière recueillie, distraction de l'enfance, tout est rendu avec une naïveté souvent triviale; les deux extrémités de la zone supérieure où se voient des enfants

portant dans leurs mains, ou au bout d'un baton, des tuniques qu'ils vont sans doute étendre sur le passage des reliques, et d'autres grimpant dans les arbres soudainement chargés de feuillages et de fleurs, participent à la simplicité de dessin et d'exécution des morceaux inférieurs dont ils sont le complément; mais les deux groupes du centre formés, l'un des porte-croix, des acolytes chargés des rituels, du bénitier et des flambeaux, et au milieu desquels on distingue le porteur d'un reliquaire en forme de bras, et l'autre des évêques et des prêtres chargés de la riche châsse au-dessus de laquelle des anges planent avec leurs encensoirs, ces groupes, dis-je, montrent déjà une tendance au style, par une élégance plus cherchée des tournures et de l'agencement des draperies; comme aussi par la richesse de l'ornementation, l'artiste a voulu en rehausser la valeur relative.

Mais, c'est surtout, comme nous l'avons remarqué au début de cet examen, dans la mort de la sainte Vierge, son assomption et son couronnement au ciel (à la tour du Sud), que le style s'élève à l'idéal. Si dans la zone inférieure nous remarquons encore des apôtres courts, aux traits vulgaires, déjà la très-sainte Vierge, qu'ils déposent dans le tombeau, a revêtu des proportions élégantes; elle est noblement et chastement drapée; sa pose est digne dans son immobilité: c'est la transfiguration qui commence.

Voyez à côté: un chœur de neuf anges l'enlèvent avec respect dans son linceul; ils tiennent des flambeaux et des encensoirs pour honorer la mère de Dieu; vous sentez que déjà cette nature est plus immatérielle; les têtes sont délicates et fines d'expression; les tuniques tissées d'un lin plus fin recouvrent des corps plus sveltes. Mais si vous portez vos regards sur la région toute céleste du couronnement, vous admirerez la noblesse et l'ajustement de grand goût du Sauveur bénissant sa mère que les anges couronnent. Cette figure de la Vierge, plus belle encore, me paraît être le chef-d'œuvre de la stuaire de Notre-

Dame d'Amiens. Il est impossible de trouver plus de majesté dans la pose et plus d'élégance dans les draperies ; ce morceau fait vraiment rêver aux admirables conceptions de l'art grec, complété par le sentiment religieux qui lui a manqué.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

D[é] Le Tellier,

de la Société des Antiquaires de Picardie.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR UN RECUEIL DE CANTIQUES RELIGIEUX

RECUEILLIS PAR G. P. B. (GUY PATIN BEAUVAISIN).

Quand on est atteint de la fièvre du collectionneur, de ce besoin incessant d'amasser tout ce qui se rattache à l'histoire de son pays, on ressent de ces impressions heureuses, on éprouve parfois une satisfaction et comme un sentiment de joie que le bibliomane, le numismate, en un mot que tout collectionneur peut seul bien expliquer, quand il fait la découverte soit d'un vieux livre, soit d'une médaille. Beaucoup des amateurs de nos jours diraient comme Guy Patin, qu'ils sont plus heureux avec leurs richesses et leurs objets d'art, qu'un avare avec une grande fortune.

J'ai ressenti un peu de cette joie *sui generis*, en visitant un jour un amas de livres jetés au rebut et condamnés à la destruction; heureux je fus d'en retirer quelques-uns, au nombre desquels se trouvait un tout petit in-12, recouvert d'un velin jaunâtre; les gravures que contenait ce livre avaient d'abord excité ma curiosité. Ma joie ne fut pas moindre, quand un brocanteur me présentant dernièrement un grand nombre de monnaies de mauvais aloi, destinées à être vendues comme vieux cuivre, je découvris parmi elles une toute petite pièce assez rare; aussi que ne puis-je actuellement faire exercer à M. Home son pouvoir magique et surnaturel; je le supplierais de me faire apparaître Guy Patin et son cher *Carolus*. Au premier j'adresserais cette question : est-ce bien vous, ce satirique depuis la tête

jusqu'aux pieds, qui avez formé ce *Recueil de Cantiques spirituels* ? puis à son cher fils le numismate, j'offrirais la petite monnaie du brocanteur, sur laquelle il pourrait lire *Bartholomeus epc. Belvacensis.* Il n'est ici question que du volume in-12 ayant pour titre : *Cabinet des Cantiques spirituels propre pour élever l'âme à Dieu, recueillis de plusieurs Pères religieux par G. P. B. Troisième partie. A Paris chez Antoine de Sommaville, au palais en la gallerie des libraires près la chancellerie* 1623. C'est être bien hardi de vouloir retrouver dans ces trois lettres G. P. B. les initiales de Guy Patin Beauvaisin (1), et se rapprocher aux yeux des lecteurs, par une telle interprétation, de celle que donnait le père de Guy Patin des quatre lettres S. P. Q. R. qu'il expliquait ainsi, *stultus populus, quærit Romam ;* la dédicace qui suit le titre de ce volume vient donner un grand appui à mon opinion, et pour ce, je la reproduis tout au long :

« A très-illustre et très-noble dame D. Jacqueline Do (2),
» espouse de haut et puissant seigneur, mess. Gaspard de
» Monceaux, escuyer cheualier de l'ordre du roy, gentil-
» homme de sa chambre, baron de Houdanc (3), seigneur
» de Moliens, Candas (4), Besigny, etc. S. (5).

---

(1) M. Réveillé-Parise, dans la notice placée en tête des lettres de Guy Patin, dit qu'il signait *Bellovacensis*, de Beauvais. Quant à son prénom, tantôt il met Gui, tantôt Guy.

(2) La seigneurie de Moliens en Beauvoisis appartenait, au XV[e] siècle, à Charles Do, seigneur de Franconville-aux-Bois, puis vint par alliance à la maison de Tiercelin.

(3) En 1654, A. P. Tiercelin, petit-fils de Gaspard de Monceaux, est désigné baron d'Hodenc, chatelain de Moliens. Ce nom d'Hodenc-en-Bray, a subi plusieurs modifications, on trouve Hodanc, Houdeng, Houdan, Hodanc, etc.

(4) Candas, village du département de la Somme.

(5) On voit encore dans le chœur de l'église de Hodenc, les pierres tombales de Gaspard de Monceaux, mort le 23 juillet 1637, celle de Jacqueline Do, sa femme, ainsi que celle de Charles de Monceaux, leur fils.

» Madame,

» Les anciens croyoient que la grande libéralité ne consistoit
» pas seulement à donner, mais aussi à recevoir; et non sans
» cause, exposant ainsi leur advis, que celuy là sembloit estre
» beaucoup plus libéral, qui donnoit quoyque ce fust avec plus
» d'allégresse et de joye, qu'il ne reçevoit voire mesme de
» grands dons, quand ils luy estoient présentez. Ceste sorte de
» libéralité n'est pas moins accreüe par la grandeur et auctorité
» de celuy qui reçoit, que par la petitesse de celuy qui donne et
» présente : car nous ne donnons point tant ce que nous donnons
» en effet aux princes et grands, qui sont affluens en toute sorte
» de richesses, que par ce moyen nous leur voüons et immolons
» entièrement nos cœurs et nos esprits, desquels il ne peut rien
» être de plus parfaict et de plus excellent en tout cest univers.
» Ainsi, Madame, en est-il de ce petit livre que je vous dédie et
» consacre pour deux principalles raisons : la première des-
» quelle est la grandeur de vostre race, l'honneur de votre nais-
» sance, l'illustre extraction de vos ancêtres, la vertu, le mérite
» et les gestes héroïques de vos ayeuls, et l'insigne piété qui
» vous rend admirable par-dessus toutes les dames de la France :
» La seconde que je ne voyois personne à qui je fusse plus
» obligé, et de qui je me deusse plustôt tenir très-obéyssant
» serviteur que de vous, Madame : C'est pourquoy ayant con-
» sidéré meurement toutes ces choses à la balance de l'équité,
» je me suis résolu (toute crainte d'envie et de calomnie chassée
» au loing), de vous présenter ce petit recueil de Cantiques
» spirituels, et le donner au public à l'abry de vostre nom,
» n'en ayant point tant pris la peine pour la gloire que j'en
» prétends, que pour le profit qu'en tireront les âmes dévotes
» de ce siècle selon mon espérance.

» Le remords de ma conscience m'en a fait prendre la peine
» parmy mes estudes et autres occupations, et m'a faict recourir

» à vous pour vous supplier de les mettre à couuert soubs » l'aisle de vostre pouuoir, et les asseurer contre les traits de » calomnie. Le Juste des Justes les considérera dans le ciel » comme des influences de sa grâce, et vous les verrez, s'il » vous plaist, icy-bas, comme des fidelles messagers de l'envie » que j'ay de donner quelque chose au service que je vous ay » voué, comme désirant d'estre honoré de ce tiltre glorieux » que je porteray éternellement.

Madame,

De vostre plus humble et plus obéyssant serviteur,

GUY PATIN.

N'est-ce point par reconnaissance pour la protection accordée par le seigneur de Hodenc à la famille de Guy Patin, qu'il s'exprime d'une façon aussi flatteuse pour une dame de race si grande, d'une naissance et d'une extraction si élevées, il se dit le plus obligé envers elle, et le *remords de sa conscience* lui fait prendre *la peine de s'occuper de ce recueil parmy ses études et autres occupations;* se livrait-il à cette époque aux études de la médecine, et ses autres occupations étaient-elles celles de correcteur d'imprimerie?

L'advertissement au lecteur qui fait suite à cette lettre si humble est moins étendu, le voici :

« Amy lecteur, dit-il, je trouve qu'il m'est besoing de t'expli- » quer en peu de mots ce qui m'a induict à te faire ce petit » recueil de Cantiques spirituels, en ce temps principalement » auquel la plupart des mortels ne pensent à rien moins qu'à » Dieu, et que presque toute la terre semble estre embrasée des » fureurs et tumultes de la guerre (1): en ce temps, dis-je aussi » que tant de beaux esprits ont rendu leur nom immortel,

(1) Allusion aux guerres de la fronde.



» escrivant sur ce sujecti Cela considéré avec mes petites forces,
» et la bassesse de mon esprit, estoient sujects capables de me
» faire quitter l'entreprise que j'avois faicte, mais néanmoins
» (amy lecteur), le grand désir que j'ai d'aider mon prochain
» au salut de son âme, la confiance que j'ay de ton bon naturel
» qui excusera la faute que j'ay faicte en cela, par le zèle duquel
» il me voit remply, m'ont faict conduire ce petit ouvrage à fin,
» t'asseurant que si tu daignes regarder ce petit recueil d'un
» œil favorable, je n'espargneray point à te servir en autre
» chose plus sérieuse, priant le bon Dieu qu'il te donne pour
» le comble de tes désirs sa saincte bénédiction. »

Ce recueil de 155 pages renferme 53 cantiques : le premier est fait par des Pères de l'ordre de Saint-François, sur la mer, allant au Canada convertir les infidèles; plusieurs sont en l'honneur de la Vierge Marie, sur son incomparable beauté, etc., l'un est composé de stances *à la louange des prêtres*, un autre est *l'adieu au monde d'une damoiselle entrant aux Carmélites* (page 85), sur le chant :

Quand je méprisois les loix
Du petit Dieu d'amourette
Bien souvent je m'en allois
Dans ce bois toute seulette
Que j'aimais
Estre seule dans ce bois.

Quelques-uns de ces cantiques sont suivis de ces trois lettres initiales R. S. A. qui se trouvent ailleurs complétées ainsi : *Rien sans amour*. Le cantique 18 *à l'honneur du saint Sacrement de Mariage* se termine par ces deux lettres G. P., et le cantique précédent par F. G. P. ; sont-ce là des œuvres poétiques de Guy Patin et de son père, qui avait pour prénom *François* ?

Quant aux trois gravures qui se trouvent dans ce recueil, l'une représente la naissance de J.-C., la seconde l'adoration des mages, et la dernière, la Madeleine au désert, précède le can-

tique de *la victoire qu'obtint saint Antoine contre les diables ;* elles sont gravées par Est. Dauuel, dans le genre un peu sec de celles de Léonard Gaultier, et souvent on retrouve ces mêmes images religieuses dans les livres d'office en usage à cette époque.

Cet humble et si obéissant serviteur adressant une épître si pieuse à l'épouse du seigneur de Monceaux, est-ce bien là *l'homme qui plus tard perd pied dans les abîmes de la providence ?* Bayle dit que le symbole de la foi de Guy Patin n'était pas chargé de beaucoup d'articles, mais il n'était encore âgé que de dix-huit ou vingt ans lors de la composition de ce recueil, et n'avait pas oublié les principes religieux dont sa famille avait nourri son esprit pendant son jeune âge, car sa mère surtout était d'une grande piété. Un passage d'une de ses lettres écrite en 1644, dans laquelle il faisait connaître à son ami Ch. Spon ses premières années vient fort à propos ; c'est une sorte d'auto-biographie que nous ajoutons ici :

« Mon lieu natal est un village à trois lieues de Beauvais, » en Picardie nommé Houdan, troisième baronie de la comté » de Clermont en Beauvoisis. Le plus ancien de ma race que » j'ai pu découvrir est un Noël Patin qui vivait dans la même » paroisse il y a plus de trois cents ans, duquel la famille a » duré jusqu'à moi : de ses descendants quelques-uns se sont » retirés dans les villes et y ont été notaires à Beauvais, et » marchands drapiers à Paris, d'autres ont porté les armes, » d'autres sont demeurés aux champs. Mon grand père, de qui » je porte le nom, avait un frère conseiller au présidial et avocat » du roi à Beauvais, qui étoit fort savant, et duquel feu mon » père honoroit fortement la mémoire. Mon grand père étoit » homme de guerre. Feu mon père avoit étudié pour être ici » avocat où il fut reçu l'an 1588, huit jours avant les barricades, » il fut pris prisonnier en 1590 par les Ligueurs, et ne put être » racheté à moins de 400 livres, qu'il fallut payer comptant,

» feu ma grand'mère m'a dit que pour parachever cette somme » ramassée, ça et là, elle engagea ses bagues de mariage et » son demi-ceint d'argent chez un orfèvre de Beauvais, à gros » intérêt. Le seigneur de notre pays, voyant qu'il pouvoit tirer » bon service de feu mon père, qui étoit un jeune homme bien » fait, qui parloit d'or, et qui n'étoit point vicieux, fit tant qu'il » le retint près de soi pour s'en servir en ses affaires, *annuente* » *avo meo, imo urgente* : et pour l'attacher davantage et le retenir » au pays, lui procura le plus riche parti qui y fut, et lui fit » épouser, avec de belles promesses qu'il n'a jamais exécutées, » feu ma mère, laquelle s'appeloit Claire Manessier, descendue » d'une bonne et ancienne famille d'Amiens. Feu mon père » s'appeloit François Patin, homme de bien si jamais il en fut » un : si tout le monde lui ressembloit, il ne faudroit pas de » notaires. Il venoit à Paris tous les ans pour les affaires de » son maître, où il avoit tout le crédit imaginable. De ce ma- » riage sont sortis sept enfants *adhuc superstites :* deux fils dont » je suis l'aîné et un frère qui est en Hollande, les cinq filles » sont toutes cinq mariées, mon frère et moi avons eu le bien » paternel, qui ne me vaut pas encore apporté ici, cent écus » de rente; mais ce n'est pas la faute de ces bonnes gens qui » ont vécu *moribus antiquis,* sans avarice et sans ambition. » Tout le malheur de feu mon père étoit d'avoir un maître » ingrat et avare, et avec lequel il n'a rien gagné, nonobstant » presque trente années de fâcheux service.

» Le regret qu'il eut d'avoir quitté Paris et s'être arrêté à la » campagne sur les belles paroles d'un seigneur, *qui nimium* » *attendebat ad rem suam,* fit qu'il pensa, dès que j'étois tout » petit, de me faire ici avocat. A ce dessein il me mit au col- » lège de Beauvais, âgé de neuf ans, puis m'amena à Paris au » collège de Boucourt, où je fus deux ans pensionnaire, y fai- » sant mon cours de philosophie. Quelque temps après, la no- » blesse, pour le récompenser d'une façon qui ne lui coutât » rien, lui voulut donner un bénéfice pour moi que je refusai

» tout plat, protestant absolument que je ne serois jamais » prêtre (benedictus deus qui mihi illam mentem immisit in » tenera adhuc ætate). Feu mon père, qui reconnaissoit en ce » refus quelque chose de bon et d'ingénieux, ne s'irrita pas » bien fort de mon refus; mais ma mère en demeura outrée » contre moi plus de cinq ans, disant que je refusais la récom- » pense des longs services que feu mon père avoit rendus à » cette noblesse; mais il n'en fut autre chose. Dieu m'aida : je » fus cinq ans sans la voir ni aller chez nous, durant ce temps » là j'eus connaissance d'un homme qui me conseilla de me » faire médecin à Paris. Pour à quoi parvenir j'étudiai de grand » cœur depuis l'an 1622 jusqu'a l'an 1624, que je fus ici reçu, » et alors père et mère s'appaisèrent, qui m'assistèrent de ce » qu'ils purent pour mes degrés et avoir des livres. Cinq ans » après *duxi uxorem*, de laquelle j'aurai de succession vingt » mille écus, etc. »

Dans plusieurs autres de ses lettres, Guy Patin semble être d'un scepticisme complet, il raille d'une façon assez acerbe le clergé de son époque, et il n'avait cependant pas oublié totalement les principes religieux de son jeune âge, comme nous le voyons par une lettre dans laquelle il décrit avec un peu d'orgueil, l'appartement renfermant sa bibliothèque. « J'ai fait mettre » sur le manteau de la cheminée, un beau tableau d'un crucifix » qu'un peintre que j'avais fait tailler (de la pierre), me donna » l'an 1627. Aux deux côtés du bon Dieu, nous y sommes tous » deux en portraits, le maître et la maîtresse (c'est-à-dire lui et » sa femme) au-dessous du crucifix, sont les deux portraits de » feu mon père et de feu ma mère.

» Dans le cabinet de Guy Patin, dit M. Sainte-Beuve, le grand » crucifix pouvait, en toute sincérité, occuper la première place » et le *bon Dieu* (1) comme on disait et comme il disait en

(1) Cette expression se retrouve à la fin de *l'advertissement au lecteur*.

» langage de famille, continuait de régner sur la conscience du » maître lui-même. » Ce même critique ajoute que « Guy » Patin est inconséquent peut-être mais qu'il n'est pas irréli- » gieux, qu'il ne croit guères aux indulgences, mais qu'il a foi » dans les prières. »

Il y avait réellement à hésiter pour croire que ce satirique médecin qui avait été en commerce de lettres avec les savants les plus distingués de l'Europe, eût adressé cette épître dédicatoire à la dame du baron de Hodenc, Gaspard de Monceaux, qui obtint du roi Henri IV des lettres patentes, datées du mois de janvier 1608, portant érection de la terre d'Hodenc en baronie, relevant du roi à cause du comte de Clermont.

C'est sans nul doute, ce même seigneur Gaspard qui avait pour intendant le père de Guy Patin, *qui parloit d'or*, et sa mère aurait voulu le voir se donner au service de Dieu, mais il n'en reçut l'aide que pour exercer une autre profession laborieuse et utile.

Bayle affirme que Guy Patin fut obligé d'exercer le métier de correcteur d'imprimerie pour subvenir à ses besoins, et Drelincourt, professeur de médecine à Leyde, l'avait dressé dans ce travail, c'est sans doute pour cela qu'il parle dans sa dédicace de *ses études et autres occupations*, et cela pendant les années de silence que conservaient ses parents envers lui. Il ne faudrait pas s'étonner dit M. Réveillé-Parise, que Guy Patin eut choisi pour vivre la profession de correcteur; c'était à cette époque ainsi que dans le siècle précédent, la profession de beaucoup d'hommes distingués dans les lettres, notamment d'Erasme et de son ami Budé. Il arrivait souvent qu'un savant imprimait le lendemain ce qu'il avait écrit la veille.

Guy Patin a donc pu mettre lui-même la main à l'impression de ce Recueil de cantiques spirituels, en le dédiant à la dame du seigneur de son pays, lui, à qui la mère voulait faire accepter un bénéfice offert par la noblesse, si peu reconnaissante du

dévouement de son père, il ne devait être alors qu'au début de ses études médicales et commençait à connaître les œuvres de Fernel (1), dont Guy Patin disait un jour qu'il tiendrait à plus grande gloire d'être descendu de Fernel, que d'être roi d'Ecosse ou parent de l'empereur de Constantinople.

Les armes de Guy Patin et de sa famille sont de gueules au chevron d'or, accompagnées de deux étoiles d'argent en chef, et d'une main de même en pointe.

En terminant, je me demande si j'ai fait fausse route dans mes recherches, où si j'ai affaire à un homonyme de Guy Patin. Je ne le crois pas plus que je ne crains de recevoir une lettre adressée du sombre empire, par celui qui flagellait si rigoureusement et qui accablait de tant de moqueries mes confrères du XVII[e] siècle. Lui, l'ennemi si emporté contre l'antimoine et ses préparations (et dont les médecins actuels font encore un si grand emploi), il n'oserait plus nous dire que la *chimie est la fausse monnaie de son métier*. Il est vrai qu'il ne voulait alors, dit M. Sainte Beuve, que poursuivre les faux monnoyeurs et prétendait aussi *décharlataniser la médecine* : quant à ce dernier but, il pourrait encore le poursuivre de nos jours et je vous demande aussi, *Ami Lecteur*, s'il serait plus habile !

MATHON, pharmacien,
Correspondant du ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques.

(1) Ces deux célébrités médicales étaient originaires de la même province, car Fernel est né en la ville de Clermont d'où relevait la baronie du village d'Hodenc, distant de dix lieues environ de cette ville.

CHRONIQUE.

La ville d'Abbeville vient de perdre une de ses célébrités, en la personne de M. Cordier, membre de l'Institut. Après 1830, il fut nommé successivement maître des requêtes et conseiller d'état en service extraordinaire, et élevé à la dignité de pair de France en 1840. Les travaux les plus importants de M. Cordier, soit comme inspecteur-général, soit comme vice-président du conseil des mines, se trouvent consignés dans le *Journal des mines* et les *Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle:* M. Cordier était né à Abbeville, le 31 mars 1777.

— *La Société des Amis des Arts du département de la Somme* paraît vouloir marcher dans une voie de progrès bien désirable. Cette société pouvant rendre d'importants services aux beaux-arts et à l'industrie du département, on doit faire des vœux pour que tous ses membres secondent activement le zèle si louable de son président, M. le comte de Betz.

— Nous avons appris, avec un vif plaisir, que le grand tableau de M. Féragu, peintre d'histoire à Amiens, représentant : « *Napoléon et Joséphine reçus dans la Cathédrale de cette ville, par l'Evêque et le clergé,* » avait été admis à l'exposition de peinture qui doit s'ouvrir à Paris, au mois de mai prochain. Le moment choisi par l'artiste est celui où le premier consul, frappé de l'aspect grandiose, imposant, qu'offre la nef de notre magnifique basilique, prononça ces paroles mémorables, rappelées par M. H. Dusevel dans sa *Notice historique et descriptive* de cette belle église : « *Un athée ne doit pas être à son aise ici.* » Nous espérons que le mérite du tableau de notre compatriote sera justement apprécié dans la capitale.

— Un de nos collaborateurs, M. l'abbé Cochet, vient d'être nommé inspecteur des édifices religieux du diocèse de Rouen par Mgr l'Archevêque. C'est la récompense méritée du dévouement que M. Cochet n'a cessé de montrer depuis longtemps déjà, comme inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, pour la conservation des églises les plus curieuses de ce département.

— M. Henri Calland, d'Amiens, qui continue à faire de bons et beaux vers, a publié tout récemment une pièce riche d'images

et brillante d'imagination, intitulée : *La tour de Babel* (1). A la page 8, le poète fait dire aux enfants de Noé, en parlant de la fameuse tour :

« Nous n'avons pas voulu monts blanchis par les âges,
Sur vos sommets hardis d'où tombent les orages,
Poser de notre tour le sublime berceau :
Vous que du firmament couvre la vaste coupe,
Vous n'avez pas encore une assez large croupe,
Pour supporter un tel fardeau.

Eh ! que nous font, à nous, vos piédestaux de glace,
Si nous avons sur terre une plus grande place :
Babel en surgira plus fière en sa splendeur ;
Pour contenir sa base ouvrant tes plis de sable,
Toi seule, tu pouvais, plaine incommensurable,
Servir de trône à sa grandeur. »

Plus loin notre compatriote continue ainsi :

« Tu seras belle à voir, quand le soleil naissant
Dardera son rayon, ainsi qu'un trait puissant
Jusqu'à ta tête altière ;
Quand d'étage en étage à tes flancs de granit
On verra rebondir, de la terre au zénith,
Des nappes de lumière.

Plus imposante encor au soir on te verra,
Quand son disque éclatant vers la mer penchera,
Dorant les vertes lames,
Et sous la nue en feu qu'il illuminera
Comme un adieu suprême à tes pieds secouera
Son éventail de flammes.

Il suffit sans doute de ces citations pour montrer la beauté, l'éclat de la poésie de la nouvelle pièce de M. Calland.

G*** D***.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

(1) In-8°. Paris, chez les principaux libraires.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.



NOTES

SUR

QUELQUES ARTISTES

PICARDS, ARTÉSIENS ET FLAMANDS.

En continuant nos recherches pour l'*Histoire de Picardie,* nous avons trouvé dans les archives de M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, l'indication d'un certain nombre d'artistes picards, artésiens et flamands ; nous allons rappeler ici les noms de ces artistes et faire connaître, autant que possible, les ouvrages à l'occasion desquels il est parlé de chacun d'eux.

Nous avons remarqué certains mots étranges dans les documents que nous avons consultés. Le silence gardé sur la signification de la plupart de ces mots, par les auteurs des anciens Glossaires, prouve une fois de plus encore, combien il serait utile que la *section d'Archéologie du Comité des travaux historiques*, publiât un ouvrage dans lequel seraient consignés et expliqués avec soin tous les termes en usage parmi les corporations d'arts et métiers, depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècle.

En attendant cet ouvrage, si vivement désiré, nous allons nous borner à transcrire ici, en suivant l'ordre chronologique, les diverses notes par nous recueillies : toutes ne sont pas

sans doute également curieuses ; mais elles ont au moins le mérite d'être encore inédites, et de rappeler les noms des auteurs de plusieurs ouvrages d'art, que l'on ne connaîtrait pas sans elles.

Le plus ancien document que nous ayons rencontré dans les *Archives du château de Lucheux*, concernant le sujet qui nous occupe (1), est un compte de 1412 relatif à l'exécution du testament de messire Penel, chanoine d'Arras : nous y lisons le passage suivant :

« A Adam d'Avesnes, *painctre*, pour xxxvi blasons où estoient les armes du deffunct, assavoir xix grans à iii s. pièce, et xviii petis à xii deniers, ci. . . . . . lxxv s. »

Dans les *Comptes* de la même seigneurie de Lucheux, nous lisons, sous la date de 1431-1432, l'article que voici :

« A Colart Lesage, *armoier*, demeurant à Amiens, a esté paié au commandement de Mgr Le Comte (de Ligny), pour ung harnas à armer *Louys*, monseigneur, vi salus d'or qui vallent vii s. t. et iiii cour. à xxix s. la pièce. » — Ce *Louis Monseigneur*, était le fameux Louis de Luxembourg, si connu depuis sous le titre de Connétable de Saint-Pol.

Cette autre mention se trouve dans le registre de l'année 1432 à 1433 :

« A Guillaume Buissole, *huchier*, pour avoir fait une cache ou retraict dans la cambre de Monsieur, et un *hostevent*, ci. lx s.

» Au même, pour avoir fait un *dréchoir* en le cambre *au Griffon*, et livré un coffre à mettre les drageoirs et candeliers d'argent du prix de x s., ci . . . . x s. »

Dix ans après, en 1443-1444, Pierre de Zablon était

---

(1) Voir notre *Etude sur les Archives du château de Lucheux*. In-8°, Amiens, 1857, typogr. Lenoel-Herouart.

orfevre de Monseigneur (le comte de Saint-Pol) et fabriquait pour lui divers ouvrages qui, malheureusement, ne sont pas décrits dans le registre de cette année.

Sous la date de 1445-1446 nous voyons un *candrelier* appelé Thomas Cadot, faire et livrer une bannière en manière de *pavillon*, pour mettre sur la tour du château de Lucheux, nommée la *Tour au pavillon*. On lui paya pour cet ouvrage, qui était sans doute rehaussé des armes peintes et dorées de la maison de Luxembourg, la somme de xiv sols.

Plus tard, en 1456-1457, Huchon Mousquet, *voirrier*, demeurant à Arras, fait de son côté deux verrières neuves pour être placées et assises dans la chapelle reconstruite au château de Lucheux, « en l'une desquelles, dit le compteur, étoit figurée et painte l'*imaige saincte Barbe* et en l'autre l'*imaige sainct Anthoine*, estoffées chacune de *tabernacles* par desseure, et de *entrepiez* par dessoubz. »

Comme on le voit, par cet intéressant passage, les daïs qui abritent les anciennes figures de saints ou saintes s'appelaient au XV[e] siècle des *tabernacles*, et les socles ou supports des *entrepiez*.

Ce n'est pas tout, le même passage rappelle que ces deux verrières qui étaient décorées de la *devise* du comte de Saint-Pol, contenaient xvii pieds un quart, et que l'artiste qui les avait exécutées devait avoir viii *s. d'Artois* par chaque pied : circonstance qui fait connaître le prix des vitraux peints à cette époque.

Le compte de l'année 1458-1459, nous apprend que Jacques de Villemant était *maître des ouvrages* de la comté de Saint-Pol, et que Guillaume Buissole, *huchier*, dont nous avons déjà parlé, reçut viii l. « pour avoir refait tout de nœuf le *dreschoir* de la grand'salle du château de Lucheux, lequel

dreschoir avoit en longueur xvii pies, sur iv pies et demy de largeur et chincq pieds de hault. »

La même année André Bullant et Jean Laloier sont payés de xx sols à eux dus, « pour avoir taillet et machonné deux gargouilles de chincq pies de long chacune tant dedans le mur come en dehors, servans icelles gargouilles à jecter l'eau hors des plomées dud. mur. Ces gargouilles, ajoute le compteur, étoient taillées *à fourme d'un dragon*, et devoient couter x s. pièce, par marché faict. »

L'an d'après, en 1460, Jehan Devillers, *orfèvre*, demeurant à Doullens, reçoit la somme de xvii l. iii s. « pour avoir reffait et redoré d'or trois calices, servans à la chapelle du chasteau de Lucheux. »

C'était déjà la mode, à ce qu'il paraît, de remplacer les anciennes, mais très curieuses pièces d'orfèvrerie, par de nouvelles, et c'est sans doute pourquoi on est maintenant privé d'une grande partie des reliquaires, des calices, antérieurs au XIII° siècle.

Le compte de 1464 à 1465 de la seigneurie de Lucheux offre un article fort curieux sur les ouvrages qui furent exécutés à l'occasion de la visite de Louis XI et de son séjour dans le château, où l'on croit qu'il rendit l'édit si connu pour l'établissement des postes dans tout le royaume ; cet article est conçu en ces termes :

« A Mahieu (Mathieu) Rumault et autres carpentiers pour avoir fait ung pon de carpenterie servant au devant du parvis de la grant salle dud. chastel et des salles *sainct Jacques et au Griffon;* et laquelle carpenterie Monseigneur avoit commandé faire dès que le roy étoit aud. Lucheux, et qui a en longueur xxi pies et ix pies de hault, remplie toute de formes de fenestres, estoffée de colomnes et *puies* avec les

listeaulx tournés et *aussettes reversées*, et au-dessus des fenestres, dont il y en a VIII en tout. Et ont fait desseure chacune ung parquet servant à mettre voire, et en chacun parquet ont assemblé quatre pointes, ci. . . . XXIX s. »

En 1467, Willame (Guillaume) Bullant et Henry Desfontaines, *machons*, sont appelés au château de Lucheux ; ils y font, « la voulte de la *chambre des cuisiniers*, sur chintres, estoffée *de six branques de ogives*, avec clef portant ung *Agnus Dei*. » On leur paie pour ce travail « les ogives ayans bonnes moulures avec les remploies de machonnerie, entre lesd. ogives et formeries montans au nombre de XVIII toizes et deux tiers de toize, au pris de XVII s. VI d. chacune toize, la somme de . . . . XVI l. VI s. VIII d. »

L'année suivante, Hue Mousquet, *voirrier*, reçoit pour avoir posé des verrières « dans les quatre grans *os* (rosaces) que M. le comte de Saint-Pol avoit ordonné faire dès le mois d'apvril, lui estant aud. Luceu, tant de neuf voirre mesuré par le maistre des œuvres que de blancq voirre y employet, come des voirres de *painture*, d'escus armoyés, houppes, lectres et bordures qui sont de voirre reicut, lequel double à le mise ; contenant pour lesd. quatre os, deux cens quarante-six piez de voirre, au pris de II s. VI d. le piet, ci. XXX l. XV s.

En l'année 1494, un *huchier* de Lucheux qui excellait à façonner des bancs ouvragés, en fait un de VIII pies de long « pour servir à la chambre du capitaine du chastel dud. Luceu, estoffé de *puys* à *noys* et revestu de penaulx à *crette* par les boults » et on paye pour ce banc au huchier qui s'appelait *Hubert Cochart*, la somme de. . . . . XX s.

Le XVIe siècle nous a fourni un peu plus de noms d'artistes que le XVe.

Dès l'année 1504, Michiel Dubos *verrier*, demeurant à

Doullens, touche du receveur de Lucheux, pour sa peine et son sallaire, d'avoir mis au château de ce lieu « divers panneaux de verre peint et dix-huit lozenges de blancq voirre. VIII s. »

Deux ans plus tard, nous voyons « Jehennet-Violette *carpentier* à Luceux, recevoir XIII s. pour avoir fait *unze barbacanes* au chasteau, en plusieurs et divers lieux. »

Il est à croire qu'au XVIe siècle, le mot *barbacane* n'avait plus la même signification qu'au XVe, car on ne concevrait pas, sans cela, comment on aurait pu faire onze barbacanes au château de Lucheux, pour cette modique somme de 14 fr.

En 1516, nous trouvons les renseignements suivants, dans les registres aux comptes de la terre et seigneurie d'Auxi :

» A Jehan Falentin, *paintre*, pour avoir tiré et paint en deux foeulles de papier le bolvert et pond du chasteau d'Auxi, et avoir son advis sur la fachon, lui a esté donné III s. t.

» A maistre Flourent Planchon, *maistre des ouvrages de Picardie*, lequel est venu de Thérouenne visiter, en cette ville d'Auxi, les bouleverts et ponds et baillé son advis par escript, et le tiré en une feulle de papier, selon son dit advis ; auquel pour sa paine lui a esté donné, comme il appert par sa quittance cy rendue, deux philippes de LIIII s. t.

» A maistre Pierre Danel, *maistre machon*, demourant pour le présent en l'église d'Auxi, pour sa peine et travail qu'il a eu de venir visiter et voir l'ouvrage de machonnerie, (cinq pilles de blanche pierre au fond des fossez du chasteau), pour faire le pont, à la recomandacion du recepveur d'Auxi, afin de ne point faillir audit ouvrage, lui a esté donné pour sad. peine. . . . . XXXII s. t.

Les comptes de la terre de Lucheux pour l'année 1525-1526 ne sont pas moins curieux ; on y lit : « A Jehan Bullant, *maistre machon*, demourant à Amiens, qui vint aud. Luceu *pour*

conduire l'ouvrage de machonnerie nécessaire estre faict à *la tour le comte* et aultres lieux dud. chateau, pour y faire résidence, au pris de v s. par jour et ses aydes, assavoir Martin Bullant et Philippe Bullant, à chacun III s. par jour, leur a esté payet pour VI jours, au pris dessusd. . . LXVI s. »

» Ce Jehan Bullant a été pris pour le même que l'architecte habile de ce nom, qui travailla aux Tuileries et au château de Saint-Ouin; mais rien n'établit selon nous l'identité de ces individus.

Au reste, c'était au XVIe siècle l'usage d'appeler ainsi les maçons les plus habiles pour diriger les travaux, quand ils offraient de certaines difficultés.

Nous en trouvons la preuve dans l'article qui suit, emprunté aux comptes de la terre d'Auxi, pour l'année 1532 :

» A Jehan Pourchel, demeurant à Gaissart, la somme de 24 solz tournois pour estre venu dud. Gaissart en ceste ville d'Auxi, par le commandement des gouverneur, bailly et officiers de la seigneurie, parler à eulx pour faire *ung patron du pond de Douriers* et leur bailler à entendre, et tel qu'il en avoit veu autrefoys au *pays d'Espaigne,* pour en faire ung pareil, sur la grant rivière d'Authie, ci. . . XXIIII s. t. »

L'article que nous venons de transcrire montre, aussi, qu'à cette époque nos artistes français parcouraient non seulement la France, mais même les pays étrangers pour s'instruire et accroître les connaissances qu'ils possédaient déjà.

Un autre compte de la seigneurie d'Auxi pour l'an 1523, parle d'un *peintre* appelé Jean Pottier. Cet artiste reçut XII s. pour avoir fait six grands blasons des armoiries du comte d'Egmont, prince de Gavres, sans dire toutefois à quoi devaient servir ces mêmes blasons.

En 1532, Pierre de Nœux, qualifié du titre de *serruzier*

reçoit la somme de 53 solz tournois « pour son sallaire d'avoir faict *plometz* à sceller et plomer des armoiries d'Auxi les draps écrus fabriqués dans ce bourg. »

La même année, on paye à un tailleur d'images, VIII l. tournois, pour les causes rappelées dans l'article suivant que nous croyons devoir donner en entier, à raison de l'intérêt majeur qu'il nous parait offrir :

« A Bastien Leprebstre menuyer (menuisier) *entretailleur* d'images, demeurant en ceste ville d'Auxi, a esté payet par le commandement des gouverneur, bailly et officiers de ceste seigneurie, huit livres tournois, et ce pour par luy avoir besogniet de sond. mestier *à faire pluiseurs personnages* portans les armoiries de Madame, celle d'Auxi, côme plusieurs autres, avec aucuns images côme *Saint-Martin, Saint-Adrien* et autres; le tout faict au grant pont de la ville de ceste seigneurie d'Auxi, pour le embellir et enrichir, ou il a vaquiet lespasse de quarante jours entiers, au pris de IIII s. pour jour, sont lesd. VIII l. t., ci . . . . VIII. »

Le registre de 1533 contient deux articles qui ne sont pas moins curieux que celui qui vient d'être transcrit; en voici les termes :

« A Daniel Wanier, *maistre voirrier*, demourant à Abbeville, en ensuivant le marchié faict avec luy. par Messieurs les officiers de ceste seigneurie d'Auxi, de faire livrer, furnir et assir à ses despens en dedans le jour de Toussaints prochainement venant, *la verrière principalle et seigneurialle* de l'église de ceste ville, selon le pourtraict à luy baillié, en faisant le dict marchié de telle contenance, valleur, excellence et excédant la meilleure de celles estans en lad. église, par dit de gens en ce cognoissans, à *peine de* ycelle reprendre et en faire son prouffict, et ce, moiennant *huict solz* tournois,

chūn pied carré, quy se mesurera en la manière accoustumée, par une personne privée estrange, ou par led. Daniel, sy les officiers voeullent, laquelle verrière cejourdhuy XXIIIe jour de décembre V^c XXXIII par led. Daniel livrée et assise, a esté ordonnée estre faicte par Madame la comtesse d'Egmont, en lad. église d'Auxi, et contient comme il est apparu par la mesure qu'il s'en est fait, en la présence desd. officiers, le nombre de *cent dix-sept pieds et demy* de voire, au pied de Ponthieu, aud. pris de VIII s. t. chūn pied montant à la sōme de XXXXVII l. t. qui ont été payés comptant par le receveur, aud. Daniel Wanier, ci. . . . . XLVII l. t.

» A François Lardé, *maistre voirrier*, demeurant aussi à Abbeville, a esté payet la sōme de trente solz tournois, et ce pour estre venu de cested. ville à Auxi, par le commandement de Monsieur le Gouverneur, affin de prendre les mesures de deux verrières de l'église de ceste ville d'Auxi et sçavoir combien il y auroit de piedz, dont il a faict les formes pour envoyer à Madame, avecq ung patron en papier de la *remembrance de la passion*, pour ce XXX s. t.

En 1541-1542, le receveur de la seigneurie de Lucheux paye également le prix d'une verrière mise auprès de l'autel de l'église, à Jacques Mauduit, *verrier* demeurant à Arras. Cette verrière portait « *trois pans* à *deux estanfiques* avec au milieu une *Nostre-Dame-de-Pitié* et aux deux costez les images de *Saint-Pierre de Luxembourg* et de *Saint-Charlemagne*. » Elle coutait. XXIII l. t.

A la date du 3 novembre 1553, nous trouvons un curieux traité fait dans la même ville d'Arras, entre Giles de Lens, baron d'Aubigny, et Sébastien Vander-Henhue, *tailleur d'images* à Valenciennes. Par ce traité le sculpteur s'engage à parachever le tombeau du seigneur et de la dame d'Aix, commencé

par feu maistre *Bauduin*, aussi *tailleur d'images*, deffunct, et à y faire « *deux priants d'albatre en forme d'homme et de femme*, portantz chacun *quatre piedz* de hault, les jambes suyvant l'ordonnance; plus à y tailler pareillement *trois vertus* des *principales*, au choix dud. seigneur, chacune d'icelles ayant quatre piedz et demy de hault. » De son côté le seigneur de Lens s'oblige à payer 350 florins de 40 gros chascun aud. Me Bastien, « qui sera tenu, ajoute le traité, de fournir tout l'al-
» lebatre et œuvre qu'il faudra pour achever lad. sépulture,
» fors la pierre et le gré que led. de Lens est obligé luy livrer. »

Ce traité est une nouvelle preuve de l'emploi de l'albatre, au XVIe siècle, pour les grands ouvrages, et que certains auteurs ont eu tort d'avancer qu'on ne s'en servait guère que pour les bas-reliefs et autres sculptures de petite dimension.

Sous l'année 1560, le registre aux comptes de la terre de Lucheux, nous fait connaître un maître *verrier* de Doullens qu'on appelait Martin de Camon. Il était, paraît-il, d'une grande habileté pour peindre les armoiries des seigneurs, et l'on voit, qu'à cette date, on lui paya XXII l. II s. VI d., pour avoir fait à la tâche et par marché spécial à la croisée de la chambre de Madame (la baronne de Lucheux), quatre panneaux armoyez assavoir : l'un des *armes* de Monseigneur *le comte de Saint-Pol*, l'autre de *Madame la princesse sa femme*, le troisième de *Madame d'Enghyen* et le quatrième de feu *Madame d'Estouteville*, sa mère grand. »

Il est à regretter que l'on ne conserve plus aujourd'hui dans le château de Lucheux, aucun reste de ces étincelantes verrières où se montraient jadis les glorieux écussons de ses illustres possesseurs ; on aimerait à les contempler, car ils rappelleraient le souvenir de leurs hauts faits, et celui des artistes auxquels on devait ces intéressantes peintures.

Par les comptes de la terre et seigneurie d'Averdoing, nous apprenons qu'en 1566-1567, on avait déjà l'usage de faire visiter les édifices à restaurer, par des *hommes spéciaux*, avant d'en confier la réparation à des ouvriers habiles, il est vrai, mais qui pouvaient se tromper. Nous lisons en effet dans ces comptes les deux articles suivants :

« A esté payé à Gilles Denis, *contrerolleur et maistre des ouvrages de sa majesté au pays d'Arthois*, par ce compteur, la somme de neuf livres douze sols au pris de quarante gros la livre, à lui deubz pour avoir entendu aux réfections et réparations requises aux *chasteau* et *chapelle* d'Averdoing, adfin d'éviter la ruine des membres d'iceulx ; en quoi faisant il auroit vacquié à diverses fois tant en allant, séjournant que retournant l'espace de huict jours au pris de XXIIII s. *chacun jour*, selon que pour les ouvraiges de l'anchien domaine de lad. majesté luy est ordinairement taxé, ci. . IX l. XII s.

» A Guillaume Desvaulx *carpentier pentionnaire de la ville d'Arras*, pour avoir faict visitacion des réfections et réparations requises et nécessaires estre faictes aux *chasteau, chapelle* et *halle* dud. Averdoing, pour conservation des membres d'iceux, et avecq ce esté présent et assisté au marchiet qui s'est fait avec les carpentier et huchier ayant entreprins lesd. réparations requises estre faictes desd. stilz, par quatre jours, en ce comprins le voyage, ci. . . . . L s. »

Enfin, le XVIIe siècle nous a également procuré quelques curieux détails sur des ouvrages exécutés par des artistes intelligents ou des ouvriers habiles de cette époque.

En 1608 nous voyons paraître un *tailleur de bois*, appelé Vast Cardon ; il donnne quittance au receveur d'Adinfer d'une somme de L s. à lui due « pour avoir taillé les armoiries de leurs excellences sur bois, afin de les pouvoir après, faire

couchier et poser sur les cloches nouvellement mises au clocher de l'église dud. Adinfer. »

Dix ans plus tard, en 1618, Baltazart Morel, *verrier*, reçoit 16 florins 10 pattars pour avoir réparé la grande verrière du chœur de Saint-Géry, à Arras, de la charge du comte d'Egmont.

L'artiste a soin d'orner sa signature, mise au bas de la quittance de cette somme, de l'écusson traditionnel des armes des peintres.

Jean Segart, *maître vitrier* à Amiens, imite cet exemple sur une autre quittance qu'il donne à son tour en 1631, de la somme de 40 l. prix de 26 panneaulx de verrière neuve, par lui fournis aux gouverneur et officiers de la baronnie de Lucheux.

Ce n'étaient pas seulement les *peintres verriers* qui avaient coutume à ce qu'il parait d'apposer au bas de leur signature les armes ou la marque de leur profession ; nous voyons en effet, sur un compte de la terre d'Aubigny de 1619, qu'à cette époque les sculpteurs ou tailleurs d'images, avaient adopté le même usage, et qu'ils mettaient un chapiteau ou tout autre fragment de sculpture, caractérisant l'art qu'ils exerçaient. Nous citerons encore pour exemple, de ce fait, une quittance de Simon Vahé de cette année là ; ce *tailleur d'images* reconnaît avoir reçu six florins pour fachon et taille des armes de feu son excellence d'Egmont et de Madame sa compaigne, mises au-dessus de l'huys de la maison de leursdis excellences en la ville d'Arras ; puis il signe :

Simon Vahé.

en plaçant un chapiteau sculpté entre le mot *Simon* et celui de *Vahé*.

Les comptes de la terre de Chièvres nous ont procuré un article fort intéressant sur le prix d'une de ces belles croix

qu'on ne rencontre plus que fort rarement dans nos églises, dépouillées aujourd'hui de presque toutes leurs antiquités par des chaudronniers ambulants de la plus dangereuse espèce.

« A Arnoul de Glarges *orfebvre* à Ath, porte cet article, pour une croix d'argent qu'il a livrée, pesante 21 onces et demie, dont les 21 onces provenaient des patenostres des chapelets de christal demandez par Madame la duchesse de Havrez, pour accomoder un chandelabre, qui est présentement devant l'image de Nostre-Dame de ceste chapelle, et les huit et demi dud. orfebvre, à v l. x s. l'once ; auquel, aussi, pour la dorure a esté paié xxx l. et xl s. pour l'*escrinier*, à cause du bois par dedens lad. croix xxiiii l. ensemble cxvii l. xvii s.

» A ung tourneur d'Ath, pour le baston de lad. croix a esté payé . . . . x s.

» Pour l'argent acheté pour argenter led. baston, la fasson gratis et *pour Dieu*. . . . . xl s. »

En 1645, il s'agissait de reconstruire le château de *Hersies* appartenant au comte d'Egmont. *Un architecte* nommé Merix fut chargé de cet important travail. Les plans qui sont conservés dans les archives de Lucheux, peuvent donner une idée de l'attention avec laquelle on cherchait alors à représenter les divers aspects d'un monument.

Sur le n° 1er nous lisons ces mots : *Façade réduite régulière faisant l'entrée du château de Hersies à son excellence le comte d'Egmont, fait en l'année* 1645 *par l'architecte Merix.*

Cette façade offre un vaste corps de logis en briques et en pierres dans le style Louis XIII, avec fenêtres surmontées de frontons alternativement ronds et en demi-cercle. Le frontispice était pyramidal, flanqué de consoles contournées. Des toits renflés en coupole, surmontaient les tours latérales.

Le n° 2 porte ce qui suit : *Façade extérieure montrant la*

tour du grand royal escalier, avec une partie du bastiment du chasteau d'Hersies, à son excellence Mgr le comte d'Egmont.

La coupole principale présente une galerie à balustrade légère ; la lanterne a une forme assez étrange ; le toit est surmonté des armes de l'empereur, en cuivre.

Le nº 3 intitulé : *Profil montrant l'intérieur de la tour du grand escalier royal du chasteau d'Hersies, à son excellence Mgr le comte d'Egmont.*

Cet escalier se divisait en *deux* parties distinctes, l'une pour aller au premier étage et l'autre pour arriver au second.

On lit en tête du nº 4 : *Plan particulier du grand escalier royal du chasteau de Hersies, à son excellence Mgr le comte d'Egmont.*

Au bas de cet escalier se trouvait un bassin assez grand, destiné à former une superbe fontaine, ornée de marbres et d'autres matières précieuses.

Enfin sur le nº 5 se trouve cette légende : *Second plan du mémorable chasteau de Hersies.*

On voit par ce deuxième plan que le château d'Hersies devait former un carré flanqué de quatre tours, avoir une galerie à deux étages, une tribune, un beau portique, une chapelle et une fontaine sous son grand escalier.

Le devis et marché des ouvrages de menuiserie à faire dans l'église et le château de Lucheux, en 1690, ne contient pas moins de détails que les plans du château d'Hersies dont nous venons de parler. Dans ce devis *Jean Jacquet*, qui passait pour excellent menuisier-sculpteur et qui demeurait à cette époque à Frévent, s'obligea à faire moyennant 200 livres :

« 1º *Un banc fermé*, dans l'église de la paroisse de Lucheux, ayant 10 pieds de longueur sur 4 de large, avecq ung acoudoir pour les officiers de la baronnie ; ledit banc, ajoute

le devis, sera faict de devant et derrière avecq des panneaux et une balustrade, au-dessous de laquelle seront posées, dans un cadre de sculpture, *les armes de Son Altesse, soustenues de deux anges pour supports*, avecq deux portes aux deux bouts;

» 2° Dans la chambre de l'auditoire, estant au-desseur de la grande porte du chasteau de Lucheux, *un bureau* de la longueur de 12 pieds, sur la largeur de 10, fermé de panneaux d'assemblages garni par dessus, d'une balustrade à jour, le tout de la haulteur de 4 piedz et demy; avec un siége pour le juge dans l'angle de la muraille, deux accoudoirs et un dossier en fourme de lambris de la haulteur de 3 piedz; au-desseur duquel, est-il encore dit, seront pareillement les armes de Son Altesse et un cadre servant de bordeure pour le tableau et image d'un *crucifix*, à droict et à gauche dudit siége; enfin, à un demi pied plus bas, un autre banc pour les officiers et homes de fief, avec lambris de la longueur nécessaire pour rejoindre les deux coins dud. bureau, etc. »

Tous ces détails pourront paraître dénués d'intérêt aux hommes superficiels, mais ils ne laissent pas que d'être extrêmement utiles pour une autre classe de personnes. Outre les noms des artistes ou artisans qu'ils rappellent, ils font connaître, en effet, le temps où beaucoup d'ouvrages importants et curieux ont été exécutés dans les châteaux, dans les bourgs et dans les villages qu'ils mentionnent; et, sous ce rapport au moins, nous pensons qu'ils sont de nature à exciter l'attention de ceux qui désirent bien connaître l'histoire des monuments de leur pays.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France
de Picardie, etc.

NOUVEAU

MÉMOIRE SUR QUENTOVIC.

L'ancien Ponthieu comptait autrefois parmi ses villes les plus importantes, une cité justement célèbre, *Quantovic,* sur laquelle jusqu'à présent, on n'a écrit, selon nous, rien de certain, rien dit de positif, ou du moins de bien prouvé ; tant il est vrai de dire qu'il en est des époques éloignées, comme de ces horizons vaporeux qui se confondent dans les nuages, et qu'on ne peut dessiner qu'avec incertitude.

Nous venons donc ici donner notre dernier mot pour illuminer d'un jour nouveau, s'il est possible, cette question encore pendante, à mon avis, entre notre honorable collègue de Dunkerque, M. Cousin et moi, son disciple plutôt que son rival, touchant l'emplacement d'une *ville anciennement fort considérable*, d'après Bucherius et Bouteroue, *située à Saint-Josse-sur-Mer*, *proche la Canche, Vicus Quantiæ* (1).

D'après un compte rendu de M. Marguet, p. 191, t. 6, des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1841, des explorations souterraines furent pratiquées dans les environs d'Etaples ; depuis, et à la suite de fouilles nouvelles,

---

(1) Nous avons publié une première notice sur cette question. On peut la lire dans les *Mémoires de la Morinie*, t. 8, p. 511 à 534 (séances de 1850).

M. Cousin crut devoir faire un rapport consigné dans les mémoires de cette Société, 18 janvier 1843.

Pour satisfaire au vœu de M. Marguet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Boulogne, vœu émis à cette occasion, il m'a paru bon de traiter également ce sujet, mais envisagé sous un autre point de vue, tout sentiment d'amour-propre mis de côté, n'ignorant pas combien l'antiquaire est prodigue d'interprétations.

Cependant, alors comme aujourd'hui, M. Cousin prétend que Quantovic existait où nous voyons actuellement Etaples, contrairement à ce que nous avons dit : que *c'était à Saint-Josse* qu'il fallait chercher cette ville, assise anciennement *près de la Canche*, quoique, selon Lequien et Luto, historiens inédits du Boulonnais (1), nous sachions bien, d'après une vieille chronique de Fontenelle que « *les gens les mieux instruits de l'antiquité sont très embarrassés pour fixer l'endroit, où cette ville était bâtie,* » d'accord en cela, avec les annales de Saint-Bertin *qui trouvent difficile d'établir sa juste situation.* (*Dict. universel de France,* t. 1, p. 988, Paris, 1726).

Frappée de ces observations, sans doute, et sans aucune vue intéressée, la Société des Antiquaires de la Morinie, ce docte aréopage de la ville de Saint-Omer, avec l'habileté et la sagesse que nous lui reconnaissons, n'a pas cru devoir se prononcer définitivement sur ce point si controversé jusqu'à nous.

En effet, dans le dixième volume de ses mémoires, p. 21, nous lisons : « s'il n'y a pas évidence et certitude entière dans

(1) M. l'abbé Destrée, d'Outreau, ancien vicaire de Desvres, nous a confié le manuscrit de ces deux historiens qu'il tenait lui-même de M. Dagbert son ami et son compatriote.

les preuves données, vous verrez du moins dans le nouveau travail de M. Cousin, quelques autorités imposantes à ajouter à celles qui jusqu'ici, militaient en faveur de la résurrection de Quantovic sur la terre sablonneuse d'Etaples....., M. l'abbé Robert, au contraire, prétend que la ville dont nous nous entretenons devait être située sur le territoire de Saint-Josse, soit à la place de l'ancienne abbaye de ce nom, soit dans la plaine entre la Canche et la montagne. »

Nous voudrions donc qu'une académie savante, plus autorisée que nous, pour traiter une matière aussi grave, vidat cette question, qu'en bon patriote, vient de traiter, M. Souquet d'Etaples (1), afin de nous incliner avec le plus grand plaisir devant une solennelle décision, certain que nous sommes, qu'il est de l'honneur d'une société littéraire d'être animée de cet esprit vraiment scientifique; d'être étrangère à toute vue de vanité littéraire, pour ne prendre aucun parti et n'être injuste pour qui que ce soit.

Et tout d'abord, nous devons le dire, M. Cousin, dans son premier mémoire, avoue avec une modestie qui lui fait honneur « qu'on ne peut voir dans cet écrit que l'opinion d'un obscur membre de quelque société de province, ne prétendant pas que son avis personnel doive peser dans la balance d'une grave question historique. » Mais son attention depuis, ayant été reveillée par ma notice, il a fait de nouveau de nombreuses et patientes recherches pour fixer définitivement à Etaples, le véritable emplacement de Quantovic.

S'il y a eu témérité de notre part d'avoir ainsi voulu réfuter ce sentiment de notre docte censeur, nous qui pouvons dire, avec plus de raison, ce que saint Bernard avançait de

---

(1) Voir la *Revue de la Société de Picardie*, mars 1861.

lui-même: *qu'il n'était qu'un petit homme quasi sans valeur*, et n'ayant d'ailleurs ni les talents ni le ton profond de notre adversaire, au moins, on nous saura gré d'avoir provoqué ainsi un nouveau travail *ex professo,* sur cette étude qui a forcé M. Cousin à faire de nouvelles recherches, « non plus cette fois dans les entrailles de la terre, mais dans les sources les plus pures de l'histoire, » quoi qu'en cette matière, ajouterons nous, comme en tout, la vérité ne se donne qu'à ceux qui la cherchent parce qu'ils l'aiment uniquement.

Cependant, tel n'a pas été, selon nous, le seul mobile de mon antagoniste, dans sa nouvelle et savante réplique. Que pour ce motif, il me soit donc permis de lui adresser ici un tout léger reproche, parce que, comme ancien magistrat, il ne devait pas ignorer, lors de son dernier travail, qu'au tribunal de l'histoire comme à celui de la justice, on est tenu de dire non-seulement la vérité, mais toute la vérité.

En effet, nous lisons dans son mémoire, page 18, « qu'à la fin du volume renfermant sa notice, et parmi les corrections ou additions, M. Robert a fait imprimer une page qu'il dit se trouver dans Du Cange, page qui se termine par la conclusion que l'abbaye de Saint-Josse est sur l'emplacement de Quantovic. »

Malgré cette affirmation de M. Cousin, j'ai beau chercher dans ma notice, aussi bien que dans le t. 8 des Mémoires de la Morinie, je ne trouve pas une seule ligne, pas un mot de cette assertion, encore moins la page improvisée si gratuitement par mon adversaire, contredite qu'elle est par le fait, ainsi que nous allons le démontrer.

M. de Bertrand de Dunkerque, ce consciencieux écrivain a étudié aussi sérieusement que possible la question en litige. Ayant donc découvert dans ses précieuses recherches que

Quantovic avait été bâtie sur *l'emplacement de Saint-Josse*, ce savant a fait très certainement à notre inçu, et à l'appui de notre opinion, un travail bien écrit qui décèle de l'étude, après s'être aidé d'un auteur du nom d'Abdiel Thenack qu'il n'a point dû copier en aveugle, et, que pour notre propre compte, nous ne confondons pas, ainsi que le prétend M. Cousin, avec le célèbre Du Cange, *homme de science et de mérite.*

A la même tendance, nousr elèverons également une seconde erreur qui, à la vérité, ne touche pas directement la question, mais que nous croyons néanmoins devoir signaler encore, afin de répéter une fois de plus avec un ancien : *ab uno disce omnes*, et montrer qu'ayant erré si légèrement sur un point bien facile à vérifier, combien à plus forte raison a-t-on pu le faire sur des faits éloignés, ensevelis depuis des siècles dans le plus profond oubli, rapportés cependant avec une certaine assurance par M. Cousin, mais à sa manière, c'est-à-dire, par des déductions plus ou moins forcées, ou par des arguments que nous pourrions en partie lui renvoyer.

Ainsi à la page 44 de son mémoire, notre honorable collègue avance que M. de Rocquigny fut commandant de la place d'Hesdin. Ceci est une méprise évidente.

M. de Rocquigny n'a jamais eu le commandement de cette ville quoiqu'il ait pu très bien l'exercer, ses nobles aïeux autrefois ayant été appelés à l'honneur de gouverner plusieurs cités importantes ou châteaux forts de notre belle France (1).

Sans doute qu'on peut se tromper, dirons-nous à cette

---

(1) Robert de Rocquigny, gentilhomme ordinaire de François, duc d'Alençon, frère d'Henri III, commandait la ville et château de Neufchatel, le 20 octobre 1589, ainsi que le château d'Etaples, 25 mai 1593. (Archives de M. Jh. de Rocquigny d'Hesdin).

occasion, il n'y a pas de terrain moins solide que celui de l'érudition ; c'est pour cela qu'il faut prendre des sûretés contre soi-même, afin de ne pas laisser aller son imagination à certains entraînements, pour avoir le désir de faire triompher une thèse qu'on a embrassée.

Quant à nous, seul, isolé dans une campagne, sans bibliothèque, et privé du concours érudit de savants collègues, malgré nous, sans doute, comme M. Cousin, nous avons pu tomber également dans quelques erreurs ; cependant nous l'avouerons, avant tout, nous nous sommes efforcé d'être exact à la suite des Lequien et Luto, nos guides (1), chez lesquels nous avons trouvé le passage de la chronique de Fontenelle, ainsi que celui des tables de Canuel, que notre antagoniste aurait cherché en vain à Paris ou ailleurs, dans de riches dépôts littéraires.

Appuyé donc sur la science de ces écrivains, et sur celle de plusieurs autres offrant une belle garantie, sans révoquer en doute leur bonne foi, nous avons rapporté sans examen aucun, tout ce qu'ils ont écrit sur Quantovic, n'ayant eu ni le temps, ni les ressources pécuniaires de notre collègue, pour entreprendre de longs et dispendieux voyages, afin de vérifier, par nous-même, dans les bibliothèques de l'Etat, communales ou privées, les divers auteurs que nous avons cités dans le cours d'un premier mémoire.

Cependant, M. Cousin a paru douter de notre fidélité, dans les citations diverses données par nous ; aussi prend-il d'autres documents que les nôtres pour défendre son travail, et avoir le plaisir de nous réfuter. Nous ne sommes donc plus étonné

---

(1) Michel Lequien né à Boulogne : mort le 12 mars 1763. Luto, son ami, est décédé quelques années auparavant, vers 1746.

des conclusions différentes qu'il en tire, *ma traduction*, ajoute-t-il, *ne s'accordant pas avec la sienne.*

Pour toutes ces raisons, afin de mieux vider le débat, sans répéter toutefois ce que nous avons dit dans notre premier mémoire, nous venons rappeler ici, les auteurs consultés par Luto et Lequien, les écrivains qui ont traité cette question dans notre sens; enfin toutes les sources où nous avons puisé nous-même, opposé que nous sommes en cela aux textes nombreux que M. Cousin cite cependant avec autant de luxe que d'érudition.

Ainsi la vieille chronique de Fontenelle que nous ne confondons pas avec Jacques Sirmond; Canuel et ses tables géographiques; Willebaud dans sa vie de saint Boniface: une note de M. Louandre distraite de cette même vie; Alcuin désignant si bien Saint-Josse dans sa 93e épitre, *Martinus in Wico apud sanctum judocum infirmus remansit;* Saint-Josse, cette ville de Wic ou Quantovic, selon le même auteur, près d'un port appelé Etaples, à l'embouchure de la Canche, bien distinct de l'antique cité qui nous occupe, et qui, d'après un rapprochement ethnographique entre cette rivière *Quantia* et Cuent, aurait bien pu encore donner son nom au royaume de Kent, Cantorbéry, en face de Quantovic, sur l'autre bord de la mer, ou du détroit du Pas-de-Calais.

L'illustre et savant abbé de Saint-Josse, Loup de Ferrières, contrairement à l'interprétation qu'en donne M. Cousin, semble avoir pensé ici, comme Alcuin, son collègue, lorsque dans ses œuvres imprimées à Paris l'an 1664, p. 343, il écrit: « *Ostia fluminis quod dicitur Cuent omni jam expertes periculo naufragi adspiciunt et ad aridam sospiter terram perveniunt, sed et castra metati in Cuentowic, donec superveniens se collegarum multitudo congregasset.* »

Or c'est là précisément cet endroit *in Wico*, Saint-Josse, cité par nos historiens du Boulonnais, et que le célèbre Loup de Ferrières s'est bien gardé de confondre avec Etaples, ce port distant lui-même de Quantovic où devait se rendre la multitude des compagnons de saint Boniface ; rien de plus évident, il me semble.

Mgr Louis Abelly, évêque de Rhodez, admet ce sentiment quand il dit, dans sa vie de Saint-Josse, 1632, réimprimée à Abbeville 1814, p. 165, « il paraît par les 12e et 93e lettres d'Alcuin que le lieu où était la *celle* de Saint-Josse, s'appelait *Uvic*, et en latin *Vicus* ou *Vici* au pluriel ; la plus commune opinion est qu'en ce lieu il y avait un bourg appelé *Uvic*, proche duquel se trouvait un port (Etaples), car alors la mer avançait beaucoup plus avant dans les terres (1). »

De l'aveu de M. Cousin, dans les notes de son mémoire, p. 57, Wicus, d'après les érudits aurait été employé par abréviation du mot Quantovicus ; or placé où nous le mettons, il expliquerait parfaitement notre opinion, et comment Montreuil aussi, comme plus rapprochée de cette ville gallo-romaine, aurait reçu son atelier monétaire après sa ruine et son saccagement.

Mais suivons, contrairement à notre collègue, et comme autorité en notre faveur, nous revendiquerons encore : Wallois historiographe de France ; les recherches historiques d'Abot

---

(1) Le 27 octobre dernier, une inondation qui survint tout à coup semble donner ici raison au savant prélat de Rhodez, par suite de la rupture d'un simple batardeau, les bas-champs de Saint-Josse furent submergés par les eaux de la mer qui, reprenant son ancien lit, est venue ainsi confirmer évidemment : qu'au temps de Quantovic, *la mer avançait bien plus avant dans les terres.* (*Courrier du Pas-de-Calais*, novembre 1859)

de Bazinghem, conseiller à la cour des monnaies de Paris, édition de 1822 ; le vieux Froissart, etc., tous certifient unanimement que *Quantovic fut autrefois où l'on voit le monastère de Saint-Josse,* (de *Belg. Rom.* l. 1, c. 5, p. 13. *Recherches des Monnaies de France,* p. 368, édit. 1666).

L'histoire du Ponthieu, Londres 1767 ; celle d'Abbeville par Devérité, publiée aussi à Londres l'an 1765, placent Quantovic sur la Canche *ad quantiam,* autrefois *ville fort considérable qu'on a voulu situer à Villers-Saint-Josse,* Eccard, Adrien-Baillet partagent également cette opinion. *Quantovic,* disent-ils, *était sur la Canche vis-à-vis Etaples,* et cette ville aboutissait au monastère Saint-Josse,

Ecoutons l'auteur des actes de la vie des saints : selon lui, il y avait en cet endroit deux ducs ; vers l'an 660 et 670, ils commandaient successivement les côtes de la Canche, rivière sur laquelle s'élevait l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, *au lieu qu'on appelait anciennement Quantowicus,* d'accord ici avec le P. Labbé et Doublet, dans son *histoire de Saint-Denis,* p. 636.

Dans les *Mémoires de la Morinie,* p. 212, M. Marguet fait cette supposition « que Saint-Josse semble avoir été, peut-être, à Quantovic, » cette voie la plus directe pour aller à Rome, *via rectissima ad sedem apostolorum,* d'après les *annales ord. Bened..* t. 1, p. 539, et les *trois voies romaines,* par M. Cousin. On sait en outre que la chaussée Brunehaut aboutissait à cette antique cité pour conduire d'Amiens à Boulogne.

A cette occasion nous citerons un fait qui est de nature à mériter quelqu'attention, c'est que la deuxième branche du *Septemvium* aboutit à Attin, à peu près en face des hameaux de *Valencendre,* et de Vis-es-Marets, précisément où nous

plaçons Quantovic (1). Aussi M. Harbaville a-t-il dit: que cette voie se dirigeait sur le *Sinus Quentovicensis*, et se terminait sous les murs de Montreuil, pour être plus exacte ce savant auteur aurait dû dire sous les murs de Quantovic, car il y a beaucoup plus près d'Attin à cette dernière ville qu'à la première (*Mém.* t. 2, p. 146 : *Bertrand hist. de Boulog.* t. 2, p. 4).

L'Abbé Robert.

(La suite à un prochain numéro.)

« (1) *Quanto-Wic* ou Kent-Wic, suivant la tradition du pays et d'après les » découvertes archéologiques qu'on a faites depuis quelques années, était » située dans la baie de la Canche, au-dessous des deux *Mont-Wis*, aujour- » d'hui *Monthuy*, à côté de *Vis-et-Marais* au lieu dit *Val-en-Cendre*, en face » de *Witrépin*.

» *Val-en-Cendre est sur Saint-Josse* (où nous mettons Quantovic), et il » résulte positivement des lettres d'Alcuin, que le monastère de Saint-Josse » était sur le territoire (ou sur l'emplacement, nous dirons), de *Wic* ou » *Kent-Wic*, ce qui confirme la tradition. » C'est ainsi que M. Courtois, secrétaire archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, nous donne ici raison sur cette grave question historique. Nous sommes donc très heureux d'avoir trouvé cette note dans le *Bulletin historique de cette Société*, p. 793, 33e livraison, mars 1860, Saint-Omer, dans sa dissertation sur *Oster Wic* ou l'ancien port de Sangatte.

BEAUX-ARTS.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

(SUITE *).



Il est certain que la forme *ω* de l'oméga Ω, dans le nom de cet artiste, ne se trouve pas employée avant le temps de ce roi; et les médailles des rois de Syrie sont les premiers ouvrages dans lesquels on la remarque. Le plus ancien monument publié où cette lettre paraisse ainsi figurée, est un beau vase de bronze entouré de cercles et conservé au capitole. Suivant l'inscription qu'on lit sur le bord, il fut donné en présent, par le fameux Mithridate Eupator, roi de Pont, à un Gymnase: lieu qu'on avait coutume de décorer de ces sortes de vases (1). Outre l'inscription qui fait foi de ce que je viens de dire, on lit sur le même vase en caractères plus

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 26, 70, 127 et suivantes.

(1) Polyb. l. 5. p 429. B.



petits ευφαδιασωτω mots qu'on n'a pas entendus jusqu'ici, et qui signifient sans doute ευφαλαρον διας ατι, *conserve le net et brillant* : car le mot ευφαλαρον est employé pour désigner les harnais brillants de deux chevaux (Hesych). γαλαρα, ευγαλαρος.

» Mutilée au dernier point, sans tête, sans bras et sans jambes, cette statue d'Hercule, telle qu'on la voit aujourd'hui, se présente encore, à ceux qui savent pénétrer les mystères de l'art, dans un éclat qui décèle sa beauté primitive. Le maître de ce chef-d'œuvre nous offre dans son ouvrage le haut idéal d'un corps élevé au-dessus de l'homme, d'une constitution parvenue à tout le développement de l'âge fait, d'une nature exaltée jusqu'au degré qui caractérise le contentement divin. Hercule paraît ici au moment où il s'est purifié par le feu des parties grossières de l'humanité, à l'instant qu'il a obtenu l'immortalité et une place parmi les dieux : c'est ainsi que le peignit Artémon (1). Il est représenté sans besoin de nourriture, et sans être obligé de déployer davantage la force de son bras. Vous ne voyez d'apparent aucune veine : son corps est fait pour jouir et non pour se nourrir, son ventre est plein sans être gros. A ce qu'on peut juger de son attitude, il est assis, le bras droit passé par dessus sa tête, et représenté dans l'état de repos après tous ses travaux. C'est ainsi qu'on le trouve figuré sur les deux monuments antiques conservés à la villa Albani : le premier est un grand bassin de marbre ; le second est un fameux bas-relief, nommé la réconciliation et l'apothéose d'Hercule, avec cette inscription : ΗΡΑΚΛΗΣ ΑΝΑΠΑΥΟΜΕΝΟΣ, *repos d'Hercule*. La disposition de son corps, la tête dirigée en haut, la sérénité peinte sur sa physionomie,

(1) Pline, liv. 35, c. 40.

donnent lieu de croire qu'il était occupé à repasser la succession de ses grands exploits. C'est ce que semble indiquer son dos, courbé pour ainsi dire sous le poids de ses hautes méditations. Sa poitrine puissamment élevée est encore cette poitrine contre laquelle il étouffa le géant Géryon ; la force et la longueur de ses cuisses nous représentent cet homme agile qui poursuivit, qui atteignit le cerf aux pieds d'airain, et nous montrent ce héros infatigable qui, traversant des pays sans nombre, porta ses pas jusqu'aux confins de l'univers. Que l'artiste admire dans les contours de ce corps, cette transition successive d'une forme à l'autre, ces traits cadencés dont la marche ondoyante ressemble aux vagues qui se haussent, qui se baissent les unes après les autres ! Il trouvera qu'en dessinant cet étonnant morceau, on ne peut jamais s'assurer d'en avoir saisi la justesse : car la convexité dont on croit suivre la direction s'écarte de sa marche, et prenant une autre route, trompe l'œil et la main. Les os paraissent revêtus d'un épiderme nourri ; les muscles sont gras sans superfluité : il n'y a point de figure qui soit aussi bien de chair que celle-ci. L'on pourrait dire que cet Hercule approche encore plus du bel âge de l'art que l'Apollon même du Belvédère. »

« Quelques personnes ont dit que cette figure représente Hercule filant, et je ne conçois pas que quelqu'un puisse avoir pris que Raphaël y ait trouvé cette position (1). Il est d'autres méprises qui méritent à peine d'être relevées. Telle est celle de Florent Le Comte (2), lorsqu'il nomme l'auteur du torse, Hérodote de Sicyone. Pausanias fait mention d'un Hérodothe d'Olynthe, mais personne ne connaît de statuaire

(1) Batteux : *Cours de Belles-Lettres*, t. 1, p. 66.

(2) Cabinet de singularités, etc., t. 1, p. 20.

de ce nom, natif de Sicyone. Quant au torse d'une statue de femme qui doit être à Rome et surpasser en beauté toutes les autres statues, selon le même écrivain, j'avoue qu'il m'est inconnu. Un autre écrivain dit (1) que cet Apollonius est aussi le maître du groupe du Taureau-Farnèse, ce qui est absolument faux.

» Rien n'est plus propre à faire sentir les beautés de l'Hercule du Belvédère, que de le comparer avec d'autres figures de ce héros, surtout avec celle du fameux Hercule-Farnèse, dont le maître est Glycon d'Athènes. Dans cette statue, Hercule est représenté se reposant au milieu de ses travaux. Le statuaire a donné au héros des veines gonflées, des muscles tendus, et élevés avec un renflement extraordinaire. Ici nous le voyons se reposer, échauffé en quelque sorte, et cherchant à respirer, après sa course pénible, aux jardins des Hespérides, dont il tient les pommes dans sa main. Glycon ne s'est pas montré moins poète qu'Apollonius en s'élevant au-dessus des formes ordinaires de l'humanité, dans l'expression des muscles qui sont rendus comme des collines pressées, et l'artiste s'est proposé pour but d'exprimer l'élasticité rapide des fibres, en resserrant les muscles et en leur donnant une tension circulaire. C'est avec ce jugement raisonné que cette figure veut être considérée, afin que le génie poétique du maître ne soit pas pris pour de l'enflure et sa force idéale pour une hardiesse outrée: car vous pouvez supposer avec assurance cette intention à celui qui a été capable d'enfanter un pareil chef-d'œuvre. »

Après Hercule, nous avons écrit: Apollon. Empruntons également au savant Mongez l'article qu'il consacre à ce Dieu.

---

(1) Demontio: Del. sculpt. antiq. p. 12.

« Les artistes anciens représentaient constamment sous les mêmes traits le fils de Latone, ainsi qu'ils le pratiquaient à l'égard des autres divinités. Ils travaillaient tous d'après un modèle convenu, et Winckelmann nous l'a retracé dans cent endroits de ses savants ouvrages. L'idée la plus relevée qu'on puisse se former de la jeunesse idéale de l'homme est parfaitement exprimée dans les figures d'Apollon. Il réunit la force de l'âge mûr à la délicatesse des formes de la belle jeunesse. Ces formes sont grandes et annoncent un adolescent né pour exécuter des dessins généreux : ce ne sont pas celles d'un favori de Vénus, accoutumé à la fraîcheur des ombrages, et élevé par cette déesse, comme dit le poëte Ibicus, sur des lits de roses. Aussi Apollon était-il regardé comme le plus beau des dieux. Sa jeunesse est brillante de santé, et sa force s'annonce avec douceur, comme l'aurore d'un beau jour.

» Cette beauté des formes donne à Apollon une grande ressemblance avec Bacchus. On la trouve surtout dans l'Apollon du Capitole, qui s'appuie nonchalamment contre un arbre, ayant un cygne à ses pieds ; car il y a quelques statues d'Apollon dont les traits ne s'élèvent pas à la hauteur du modèle que nous avons esquissé plus haut, et que la description suivante mettra dans tout son jour. Elle est du célèbre Winckelmann.

» De toutes les productions de l'art qui ont trompé la fureur du temps, la statue d'Apollon placée au Belvédère du Vatican est, sans contredit, la plus étonnante. L'artiste a conçu cet ouvrage d'après un modèle idéal et n'a employé de matière que ce qui lui était nécessaire pour exécuter sa pensée et la rendre sensible. Autant la description qu'Homère a faite d'Apollon surpasse celles que les autres poètes ont tracées d'après lui, autant cette figure l'emporte sur toutes

les figures du dieu. Sa hauteur s'élève au-dessus du naturel, et son attitude est pleine de majesté. Un printemps éternel, pareil à celui qui règne dans les champs fortunés de l'Elysée, revêt d'une aimable jeunesse les beautés mâles de son corps et brille avec douceur sur la fière structure de ses membres. Pénétrez dans la région des beautés qui n'ont point de corps; créez, si vous le pouvez, une nature céleste, afin d'élever votre âme à la contemplation des beautés surnaturelles; car vous ne verrez ici rien de mortel, rien qui soit sujet aux besoins de l'humanité. Des veines n'échauffent point, des nerfs n'agitent point ce beau corps; mais un esprit céleste répandu comme un doux ruisseau, circule pour ainsi dire, sur toute la surface de cette statue.

» Ce Dieu a poursuivi Python, contre lequel il a tendu, pour la première fois, son arc redoutable; dans sa course rapide, il a atteint le monstre et lui a lancé un trait mortel. De la hauteur de sa joie, son regard divin pénétrant dans l'infini, s'étend bien au-delà de sa victoire. Le dédain siége sur ses lèvres; l'indignation qu'il respire gonfle ses narines et s'élève jusqu'aux sourcils. Mais une paix inaltérable est empreinte sur son front, et son œil est plein de douceur, comme s'il était dans le cercle des muses empressées à lui prodiguer leurs caresses. De toutes les figures de Jupiter que l'art a enfantées et qui sont venues jusqu'à nous, aucune ne nous offre le père des dieux avec cette majesté qu'il montra lui-même au génie du chantre d'Ilion, et que nous trouvons ici dans les traits d'Apollon.

» Telle que Pandore, cette figure réunit seule toutes les beautés propres aux autres dieux. On reconnaît sur ce front la déesse de la sagesse que renfermait le front de Jupiter : le mouvement des sourcils est l'interprète des volontés du jeune

dieu ; l'orbite cintrée de ses yeux renferme les yeux de la reine des déesses ; et cette bouche est la même qui inspira l'esprit prophétique du jeune Branchus. Semblables aux tendres rejetons de la vigne, ses beaux cheveux flottent mollement à l'entour de sa tête divine, comme s'ils étaient agités par l'haleine des zéphirs légers. Ils semblent parfumés de l'ambroisie céleste, et attachés négligemment sur le sommet de la tête par les mains des grâces.

» A la vue de ce prodige, j'oublie l'univers entier, je prends moi-même une attitude plus noble pour le contempler avec dignité. De l'admiration, je retombe dans l'extase. Saisi de respect, je sens ma poitrine qui se dilate et s'élève ; telle s'enfle la poitrine de ceux que remplit l'esprit prophétique. Je suis transporté à Délos, dans les bois sacrés de la Lycie, lieux divins qu'Apollon sanctifiait par sa présence ; car la beauté que je contemple paraît s'animer, comme la nymphe formée par le ciseau de Pigmalion. Comment pouvoir te décrire, ô inimitable chef-d'œuvre ! Il faudrait que l'art même daignât m'inspirer et conduire ma plume. Les traits que je viens de crayonner, je les dépose à tes pieds : ainsi les mortels respectueux qui ne peuvent s'élever jusqu'à la tête de la divinité qu'ils révèrent, déposent à ses pieds les guirlandes dont ils brûlaient d'envie de la couronner.

» Rien ne cadre moins avec cette description, et surtout avec l'expression divine qui règne sur le visage d'Apollon, que l'idée de l'évêque de Spense (1). Il croit reconnaître dans cette statue *Apollon chasseur*, cependant, si la victoire sur le serpent Python ne paraissait pas assez glorieuse, on pourrait y substituer la défaite du géant Tytie. Cet orgueilleux fils de

---

(1) Polymet. dial. 8, p. 97.

la Terre ayant voulu faire outrage à Latone, excita l'indignation d'Apollon, qui, à peine sorti de l'adolescence, attaqua le redoutable monstre et le perça de flèches pour venger l'honneur de sa mère. Et toi, fille de Tantale, malheureuse Niobé, si ta fatale métamorphose n'avait changé tes membres en rochers insensibles, tu frémirais peut-être à plus juste titre en voyant le redoutable vengeur de Latone outragée par tes superbes mépris, et le meurtrier de ta nombreuse famille !

» L'admiration et l'enthousiasme dans lesquels jette la vue du bel *Apollon du Belvédère*, doivent céder un instant à l'examen de quelques objets relatifs aux détails de l'art. Ses pieds, ainsi que ceux de Laocoon, d'un grand nombre de statues grecques et des statues égyptiennes du Capitole, sont d'une longueur inégale. Le pied qui porte le corps est sensiblement plus long que l'autre, et cette inégalité est motivée par les règles de la perspective. L'artiste a voulu donner au pied placé en arrière, ce qu'il pouvait perdre par les *fuyants*.

» On a écrit que la statue de l'*Apollon* du Belvédère était de marbre de Carrare, ainsi que les plus belles statues de Rome. De là on concluait que ces chefs-d'œuvre n'étaient que des copies, belles à la vérité, de pareilles statues grecques ; parce que les Grecs n'ont point connu les marbres de Carrare. Ce raisonnement qui dépouillait Rome d'originaux, pour ne lui laisser que des copies, a été détruit par M. Visconti, éditeur du *Musæum Pio-Clementin*. Il a publié un certificat très- authentique de deux anciens inspecteurs des carrières de Carrare, qui, après avoir examiné attentivement le grain du marbre dont est fait l'*Apollon* du Belvédère, et surtout dans les endroits rompus ou éclatés, ont assuré qu'ils y reconnaissaient distinctement le marbre grec, sans y pouvoir trouver aucune ressemblance avec celui de Carrare. Voilà donc le caractère

précieux d'originalité rendu à cette belle statue, qui fut trouvée dans les fouilles de l'ancien Antium, lieu célèbre par les prodigieuses dépenses qu'y fit Néron, à cause qu'il l'avait vu naître.

» La plus belle tête d'Apollon, après celle du Belvédère, est, sans contredit, la tête d'une figure assise de la villa Ludovisi, plus grande que le naturel. L'air de tête de cette figure bien conservée, annonce un dieu bon et bienfaisant. Cette statue mérite aussi une remarque particulière au sujet de l'attribut qu'elle porte : c'est une houlette recourbée, appuyée contre la pierre sur laquelle elle est assise. L'artiste a voulu par-là désigner *Apollon Pasteur*, *Nomios*, et la vie pastorale de ce dieu chez Admète.

» La coiffure des adolescents, garçons et filles (appelée chez les premiers Κρωβυλος, *Crobylus*, et chez les autres Κορυμβος, *Corymbus*, *Corymbium*), ordinaire aux têtes d'Apollon, les a fait méconnaître quelquefois. Cette coiffure, commune aux amazones, aux statues de Diane et à toutes les figures adolescentes a fait nommer Bérénice un beau buste de bronze d'Herculanum, tandis qu'il appartient évidemment à Apollon.

» On peut reconnaître quelquefois ce dieu à une attitude qui lui est commune avec Bacchus ; ils ont les jambes croisées. Bacchus et Apollon, seuls de tous les dieux, sont ainsi figurés dans quelques statues, pour exprimer la vive jeunesse du second, et la douce mollesse du premier ; car cette attitude était affectée aux héros en repos, aux personnes affligées, et à celles dont la mollesse était passée en proverbe. On la remarque aux deux *Apollon Sauroctonos*, en marbre, de la villa Borghèse ; au même *Apollon*, en bronze, de la villa Albani, à l'un des Apollons du Capitole, etc., etc.

» Quoique les anciens artistes aient cherché à donner aux têtes d'Apollon toutes les grâces de la jeunesse, ils ont rarement placé sur son menton une fossette, cet agrément convenu de quelques beautés particulières, et jamais de la beauté idéale. On ne la voit point à l'Apollon du Belvédère. Un seul Apollon l'offre à nos yeux ; c'est celui qui est conservé au collége romain ; il est de bronze et plus grand que le naturel.

» Nous ne parlons pas de l'Apollon de la villa Negroni, qui est de l'âge et de la grandeur d'un jeune homme de quinze ans. Il peut être mis au nombre des plus belles figures de jeunesse qui soient à Rome ; mais les traits du visage de cette statue ne sont pas ceux d'Apollon ; ils appartiennent plutôt à un jeune prince, fils de quelque empereur.

» On voit un Apollon de marbre noir, appelé en Italie *Parangone*, dans la galerie Farnèse.

» Lorsque les anciens peintres donnaient un manteau à Apollon, il était bleu ou violet, comme on le voit dans les dessins de Bartolé (1).

» Sur un bas-relief de Rome, Apollon porte un chapeau rabattu sur les épaules. Cette coiffure fait allusion à son état de pasteur chez Admète ; car les paysans portaient en Grèce de semblables chapeaux. C'est ainsi que les Grecs représentaient Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène, qui leur avait appris l'art d'élever les abeilles ; car Hésiode lui donne le nom d'*Apollon champêtre*.

» A Héliopolis, en Assyrie, Apollon portait la foudre ; il est aussi représenté avec cet attribut sur une médaille de Thyrea, en Arcadie.

» Les Grecs mettaient assez souvent un fouet dans la main

---

(1) Tav. 2.

d'*Apollon-Soleil*, ainsi qu'on le voit sur les médailles et les pierres gravées. Ils avaient sans doute reçu cet usage des Egyptiens. Quelques mythologues croyaient reconnaître dans ce fouet une allusion aux coups que l'on se donnait en courant autour de l'autel d'Apollon à Delos ; mais l'allusion au fouet avec lequel *Apollon-Soleil* conduit ses chevaux, paraît plus naturelle.

» Apollon est assis, tenant un arc sur les médailles d'Acarnanic, de Rhegium et du roi Antigone.

» Il est debout sur les médailles de Philadelphie en Lydie.

» On voit sa tête rayonnante sur celles de Rhodes. »

Parlons maintenant de Diane.

« Diane, dit Winckelmann (1) a, plus que toutes les autres déesses supérieures, les formes et l'air d'une vierge. Douée de tous les attraits de son sexe, elle paraît ignorer qu'elle est belle. Mais ses regards ne sont point baissés comme ceux de Pallas. Ses yeux, pleins d'allégresse, sont dirigés sur l'objet de ses plaisirs, la chasse. Cette déesse, étant le plus souvent représentée en pleine course, porte ses regards droit en avant, et, sans les arrêter sur les objets contigus, les promène de loin devant elle. Ses cheveux sont relevés de tous côtés sur la tête, et forment par derrière sur le cou, un nœud, à la manière des vierges ; mais son front n'est pas ceint du diadème ; et sa tête ne porte aucun de ces ornements qu'on lui a donnés dans les temps modernes : sa taille et plus légère et plus svelte que celle de Junon et de Pallas. Une Diane mutilée serait aussi aisée à reconnaître parmi les autres déesses, qu'il est facile, dans Homère, de la distinguer des belles Oréades, ses compagnes. La plupart du temps, Diane ne porte qu'un

---

(1) Hist. de l'art.

vêtement relevé qui ne lui va que jusqu'aux genoux ; mais elle est aussi représentée quelquefois avec une longue draperie ; seule entre toutes les déesses, on la trouve sur quelques monuments avec le sein droit découvert. »

« En 1750, on trouva, dans les fouilles d'Herculanum une Diane de marbre de quatre palmes de hauteur (environ deux pieds huit pouces), dont l'ouvrage annonce les premiers temps de l'art. Cette statue est dans l'action de marcher, comme la plupart des figures de Diane. Les angles de la bouche sont tirés en haut, et le menton est d'une forme étroite ; on voit aisément que cette figure n'est pas un portrait, mais qu'elle est exécutée d'après une idée imparfaite de la beauté. Quoi qu'il en soit, elle a de belles parties, et ses pieds sont d'une telle finesse, qu'on n'en trouve pas de plus élégants aux figures véritablement grecques. Quant aux détails, les cheveux sont blonds, ceux du sommet de la tête descendent sur le front en petites boucles, et ceux des faces tombent en longs flocons sur les épaules ; mais par derrière ils sont noués assez loin de la tête. Du reste, elle a la tête ceinte d'un bandeau sur lequel sont travaillées de relief huit roses rouges ; ses draperies sont blanches ; la tunique a des manches larges, disposées en plis boudinés, et sa chlamide est plissée parallèlement ainsi que sa robe. La bordure de la tunique est formée par trois petites bandes ; l'inférieure est d'un jaune d'or ; celle qui la suit immédiatement est large et de couleur de laque, avec des fleurons blancs pour indiquer de la broderie ; la troisième est de la même couleur. La courroie du carquois, qui passe de l'épaule droite sur le sein, est rouge, ainsi que celle des sandales. Cette couleur rouge dominante rappelle la statue que Corydon promet, dans Virgile, d'ériger à Diane, et qui devait être de marbre, avec des brodequins rouges. La statue

d'Herculanum était placée dans un petit temple dépendant d'une maison de campagne située entre Pompeia et Herculanum. »

« On voit dans la galerie de Versailles une Diane antique trouvée à Arles, dont la tête est moderne.

» Dans le petit nombre de figures entières exécutées en albâtre, conservées à Rome, on trouve deux Dianes au-dessous du naturel ; la plus grande est à la maison Verospi, et la plus petite à la villa Borghèse. Mais ces deux figures n'ont d'antique et d'albâtre que la draperie ; la tête, les mains, sont modernes et de bronze ; toutes deux sont de l'espèce d'albâtre nommé *Agatino*, parce qu'il ressemble à l'agathe, et qu'il en a presque la dureté : d'ailleurs toutes deux sont drapées de la plus grande manière. A la villa Albani, on voit aussi en albâtre la partie supérieure d'une Diane dont la partie inférieure est restaurée. »

F.-N. Le Roy.

(*La suite au prochain numéro*).

NOTE

SUR DES ANTIQUITÉS MÉROVINGIENNES

TROUVÉES DANS UN CIMETIÈRE FRANC DÉCOUVERT A SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY, PRÈS LOUVIERS (EURE)

EN 1861.



Au commencement du mois de mars de cette année, M. Goujon, médecin et maire de N.-D. du Vandreuil, près Louviers (Eure), passait à Saint-Pierre du Vauvray, auprès d'un atelier de terrassiers occupés à tirer du caillou pour les routes. S'étant approché d'eux il vit sortir de terre un cercueil en plâtre gâché qui avait été coulé sur place et qui renfermait encore un squelette entier avec quelques objets métalliques que nous allons décrire :

Le premier est un vase en terre cuite de couleur ardoisée avec couverte de mine de plomb. Ce vase, qui par la forme se rapproche de nos sucriers, est décoré au dehors d'ornements en creux faits à l'estampille. Il ressemble à tous les vases mérovingiens que nous avons recueillis en si grande abondance depuis quatorze ans, dans les cimetières francs de la Seine-Inférieure, notamment à Londinières, à Envermeu et dans toute la vallée de l'Eaulne. Comme tous les vases de ce

genre et de cette période, il devait être placé aux pieds du défunt. Quoique nous n'ayons pas de renseignements à ce sujet, nous n'hésitons pas à lui assigner ce rôle basé sur l'analogie générale.

Un autre objet également venu du même cercueil et qui vraisemblablement se trouvait aux pieds, est une pointe de flèche en fer, imitant un tant soit peu la feuille de laurier. Quand nous disons que cette pièce se trouvait aux pieds, nous nous fondons dans cette assertion sur nos découvertes précédentes. A diverses reprises en effet nous avons rencontré à Envermeu des fers de flèche isolés ou réunis, et chaque fois ils étaient placés la pointe en bas aux pieds des défunts.

Le troisième objet tiré du cercueil de plâtre est un ardillon de boucle en bronze étamé. L'anneau manque et il aura sans doute été égaré par les ouvriers. Cet ardillon provient d'une boucle de ceinturon destinée à tenir une lanière ou une courroie. Il devait être placé à la ceinture du mort.

Mais les trois pièces les plus importantes qui proviennent de cette sépulture sont trois plaques de fer damasquinées en argent, qui durent garnir la ceinture de celui qui occupa ce sarcophage. Deux de ces plaques sont oblongues, carrées par un bout, arrondies par l'autre ; l'une est la plaque qui accompagnait la boucle ou agrafe qui a disparu ; l'autre est la courte plaque qui venait s'ajuster en face de l'agrafe. La troisième plaque, qui est entièrement carrée et décorée aux angles de clous à têtes de cuivre, n'est autre que la terminaison du ceinturon. Cette pièce, comme les autres, possède sur l'oxyde qui la recouvre des restes d'un tissu grossier qui ne nous semble que la trace des vêtements du défunt qui fut déposé ici tout habillé, suivant l'usage communément pratiqué à cette époque.

Tels sont les objets que M. Goujon a vu extraire d'un cercueil de plâtre et qu'il a eu l'heureuse attention d'acquérir en désintéressant les ouvriers. Mais avant son arrivée, d'autres objets provenant également des sépultures étaient sortis des cailloutières du Vauvray.

Nous citerons parmi ceux qui ont été sauvés une boucle en bronze étamé, de forme ovale et propre à un ceinturon. Elle dut être recueillie sur le bassin d'un squelette. Sa forme est celle de toutes les boucles franques que l'on trouve en si grande abondance dans les cimetières de cette curieuse époque.

La seconde boucle, beaucoup plus petite que la précédente, est également en bronze, mais de forme carrée. Ce n'est point une boucle de ceinturon, mais bien celle d'une lanière ou d'une courroie. Ces sortes de boucles ne se trouvent que sur de riches sujets et font ordinairement partie d'un assortiment. Elles servent le plus habituellement à rattacher au ceinturon le couteau, le sabre, l'épée ou l'aumônière.

Enfin le dernier objet est une broche ou fibule ayant la forme d'un oiseau à bec de perroquet. L'œil est figuré par une verroterie rouge rehaussée d'un paillon. La charnière, le crochet et l'ardillon sont encore bien conservés au revers. Nous pensons que cette broche a été trouvée sur la poitrine du défunt où elle était accompagnée d'une seconde que les ouvriers n'auront pas aperçue.

Tels sont les principaux objets sortis du cimetière mérovingien du Vauvray, et entrés dans la petite collection d'objets antiques que forme au Vaudreuil M. Paul Goujon, jeune avocat, qui deviendra un jour l'historien de son pays.

L'Abbé Cochet.

NOS ARTISTES A L'EXPOSITION DE 1861.

PREMIER ARTICLE.

Lorsqu'on a fait sa consciencieuse tournée dans les salons de l'Exposition de 1861, la première formule qui vous vient à l'esprit est celle-ci : L'art est éminemment stationnaire ; et l'on arrive à cette conclusion qui n'est qu'une rigoureuse vérité, bien qu'elle sonne comme un paradoxe : La réalité est plus révolutionnaire que la fantaisie. Depuis dix ans où sont les ruines, les bouleversements, les surprises, les renouvellements ? — Dans le monde des faits, les découvertes, les discussions passionnées ? — Dans le monde des sciences. Entre l'Exposition de 1850 qui se fit dans une baraque si malencontreusement élevée dans la cour du Palais-Royal et celle de 1861, où est la différence ? — dans la disposition matérielle. Certes aujourd'hui, grâce à la persévérance et à l'expérience de l'homme habile et modeste, chargé de ces soins délicats, tout le monde a sa part d'air et de soleil ; chacun est à peu près content de sa place. Les sculpteurs et les peintres habitent un palais arrangé pour eux. Les murs ont changé, mais les toiles qu'on y accroche sont-elles sensiblement modifiées ? Les flâneurs, les connaisseurs et les curieux ont du sable fin au rez-de-chaussée, des bancs confortables au premier, et pour peu qu'ils sachent leur croix de Dieu, ils peuvent se guider dans le dédale des 4097 numéros du catalogue officiel et trouver sans trop de détours les objets de leurs préférences.

Mais ne sont-ils pas les mêmes ? un peu de ventre et quelques cheveux blancs n'ont pas ôté aux critiques l'activité, la malice et la passion ; cette sorte de gens, naît et meurt avec toutes ses dents. Avec une lentille un peu plus forte à leur loupe les amateurs ne s'aperçoivent pas de l'affaiblissement de leur vue et

chacun s'en va comme par le passé, jugeant à sa guise et regardant à son heure. La peinture officielle de 1861 est-elle meilleure ou plus mauvaise que celle de 1850, parce que des toiles principales sont signées Pils et Yvon au lieu d'être signées Vernet et Müller? *La Phryné* de Gérôme n'est-elle pas le digne ou indigne pendant de son *Intérieur grec*? Les Corot et les Daubigny exposés cette année ne maintiennent-ils pas ces éminents artistes dans les régions tempérées de leur talent? après tant de chemins de traverse si capricieusement parcourus avec des chances diverses, Courbet lui-même ne semble-t-il pas revenir au point de départ, et son grand et légitime succès de cette année ne s'appuie-t-il pas sans intermédiaire sur les fameux *Paysans de Flagey* et *l'Enterrement d'Ornans*, exposés en 1850? Une seule popularité a pu sembler délaissée le premier jour, celle de Biard revenu de l'autre monde avec neuf toiles comiques ou tragi-comiques; mais il aura pris sa revanche le premier dimanche. Le bourgeois lui sera revenu. Les nègres et les caricatures Yankees de M. Biard ne sont d'ailleurs des œuvres ni meilleures ni plus mauvaises que son *Bon gendarme* et sa *Veuve du Malabar*, et M. Biard est stationnaire à sa manière.

D'où vient cette halte ou du moins cette marche prudente de l'art au milieu du steeple-chase universel et de la course désordonnée des appétits? — entre autres causes elle vient de la supériorité des jouissances de l'intelligence sur les jouissances matérielles. Depuis longtemps le goût a fait son choix; admirateur du beau, courtisan de l'agréable, irréconciliable ennemi du médiocre et du laid, il se complait dans ses jugements et dans ses préférences. Progresser pour lui n'est pas renverser, c'est raffiner; il a horreur des tables rases comme la nature a horreur du vide et le chaos lui est aussi odieux que le néant; depuis longtemps l'esprit a pris la meilleure part, espérons qu'elle ne lui sera point ôtée.

Il n'est point d'exemple plus frappant de cette stabilité de l'art et de ce progrès dans le sens du raffinement, que les quatre

toiles exposées cette année par notre jeune et vaillant Jules Breton, qui tient d'une manière si ferme et si magistrale ce pinceau des Lenain que nous lui avons attribué en 1859.

Le Soir est dans l'ancienne manière de l'auteur; un grand sentiment, une heureuse et juste rencontre de la réalité et de l'idéal ; de tout autre, ce serait un début magnifique, une révélation de talent hors ligne, mais comme tout le monde a déjà vu ce Breton là, on l'épluche, on le chicane ; la ligne est dure et se découpe en silhouette de carton ; la couleur de la tête est un peu terreuse, le bras gauche un peu mou. C'est bien, mais ce n'est pas mieux.

Les Sarcleuses; à la bonne heure, voilà une toile qui vous force à vous arrêter, à rêver, à passer par-dessus les défauts apparents. La différence de l'examen de celle-ci et de l'examen de la précédente, est que là-bas on reste sur l'impression des défauts et ici sur l'impression des qualités. Ce qu'on voit d'abord, c'est l'étrange et uniforme disposition des trois silhouettes du milieu et la confusion des deux profils de femmes agenouillées au premier plan. Puis peu à peu tout s'éclaire, l'heure choisie est indiquée avec tant de justesse et de délicatesse, la femme qui se découpe sur l'horizon est d'un si bon dessin et si juste à sa place, que la poésie rustique dont le tableau est imprégné jusqu'aux moelles vous pénètre à votre tour; vous oubliez de prétendues maladresses qui, à tout prendre, sont dans la nature et dans la région immatérielle des sensations du goût, vous voyez merveilles, comme disait ce raffiné de Brillat Savarin.

Le Colza; une fois *empoigné*, vous ne pouvez guères vous débarrasser de votre émotion, et à quoi bon? ne vaut-il pas mieux régaler ses yeux de la lumière de ce tableau et de l'aspect magistral et distingué de la vanneuse, que de se heurter et de se blesser à certaines sécheresses de détail, ou de se formaliser de ce que le colza coule à travers le tamis plutôt comme de l'encre que comme du grain. Nous ne sommes pas des écos-

seurs de pois, nous sommes des artistes. Mettons qu'on vanne de l'encre et voyons l'ensemble.

L'Incendie. M. Breton a dû être étonné lui-même de la débauche de couleur à laquelle il s'est livré dans ce tableau. Parlez-moi des sobres quand ils se mettent en goguette; M. Breton en est arrivé à faire de la flamme qui éclate comme de la chair au soleil. Mais quelle excellente composition! comme tout ce monde de paysans s'agite, grouille, brouette un peu à l'étourdie! Ce ne sont pas des pompiers; ils ignorent la stratégie, ils empoignent l'ennemi corps-à-corps; ils ont avec le feu un duel à coups de poings et ils en porteront les marques; les uns escaladent des pans de murailles, les autres les arrachent et sans le savoir ils prennent les poses que Raphaël a données à ses hommes dans l'*Incendie du Bourg*.

Et pourtant ce sont bien des paysans artésiens ou picards tels que M. Breton les a vus, de vrais paysans et pas des philosophes de convention, des pauvres et non des vicieux; des haillons et non des guenilles, du peuple, pas de la canaille; à la bonne heure. C'est un des grands mérites de M. Breton d'avoir su rendre dans leur force, dans la vérité de leur robuste et saine nature, le paysan et la paysanne du bon Dieu, l'homme et encore mieux la femme qui travaille; non ceux qui pensent, mais ceux qui prient, ceux qui sèment et ceux qui moissonnent. Lui aussi, loin des ignorances et des utopies qui croupissent et fermentent dans la boue des villes entre des murailles malsaines, sème en plein champ et sous le vrai soleil. Sa moisson est assurée.

Le frère de M. Jules Breton, M. Emile Breton a débuté cette année par trois paysages remarquables qui dénotent et promettent un talent distingué. C'est toujours une position délicate que celle de cadet dans la république éminemment aristocratique de l'intelligence et des arts. Que M. Emile Breton se rassure et emboîte hardiment le pas de son aîné. Ce n'est que parmi les faiseurs de tragédies que l'on trouve des Thomas

Corneille. Qu'il se souvienne de ses glorieux patrons et dans cent ans on dira peut-être les Breton comme on dit les Lenain.

Ce n'est point en deux promenades de deux heures chacune que l'on peut apprécier le mérite des œuvres nombreuses de nos artistes artésiens et picards. Cependant, comme malgré notre bonne volonté, il nous a été impossible de consacrer cette année plus de temps à l'examen de leurs œuvres, nous demandons pardon à ceux que nous avons vus superficiellement et surtout à ceux que nous n'avons pu découvrir. Tel qu'il est, voici le résultat de notre investigation. Faisons comme le livret; suivons l'ordre alphabétique.

M. Aclocque (Paul-Léon), de Montdidier, a exposé deux estimables portraits, qui ne lui assignent pas une manière bien particulière. Le *Portrait de Mme A...* nous a paru manquer un peu de modelé; c'est, du reste, un bon début. Nous n'avions rien vu de M. Aclocque à l'Exposition de 1859.

M. Bailly, de Saint-Omer, prend décidément ses sujets dans l'histoire des hérésies et des réformes. S'il est élève de Léon Cogniet pour le pinceau, il semble procéder de Robert Fleury pour le choix des sujets. Après le *Supplice de Dolet*, dont nous avons parlé en 1859, il expose aujourd'hui *Abeilard au Concile de Sens*. Il nous paraît dans ce dernier tableau avoir un peu modifié son style. Son architecture polychrome est bien étudiée et d'un aspect agréable, les draperies sont bonnes; mais la perspective est manquée, probablement à cause du papillottage des tons. Le défaut est surtout sensible dans les dalles de la mosaïque, le roi Louis-le-Jeune et sa cour ont beau être rapetissés, cette partie de la toile fait l'effet d'une tapisserie collée sur la muraille, et puis pourquoi Abeilard, en faisant son appel à Rome, semble-t-il jurer de la main gauche? Somme toute, le tableau est bien étudié.

M. Belly (Léon) qui s'était fait une si belle place au soleil, et au soleil de l'Orient, a conservé cette place et s'est même poussé au premier rang.

L'effet du soir dans le désert de Tyh est un petit tableau par-

faitement composé, tout est à sa place et l'harmonie générale du ton en excellence, le désert et la caravane ont la même valeur, l'air et l'espace ne manque point aux pèlerins et ceux-ci ne sont point perdus dans l'immensité. Il y a un grand charme répandu sur cette toile, plus importante que son étendue.

Les abords d'un village Egyptien, moins séduisant que le précédent. La couleur chocolat qui peut être naturelle est déplaisante, l'aspect général est un peu dur et lourd. L'eau des *Barques du Nil*, exposés en 1859, avait déjà trop de solidité, ici l'éclaboussure qui jaillit sous le pied du buffle a l'air d'un glaçon, et ceux qui nagent paraissent nager dans la bourbe.

Les *bords du Nil* et *l'avenue de Choubrah* plaisent par leur aspect tranquille et magistral, mais il y a moins d'air que dans les autres tableaux de M. Belly. Les terrains et les troncs d'arbre sont d'une uniformité de ton qui produit un effet croustillant plus spécieux que juste ; même remarque sur le tronc de chêne dans le tableau de chasse, d'ailleurs excellent, peint en collaboration avec M. de Balleroy. C'est une autre gamme de tons; mais c'est le même papillottage avec les terrains environnants. Ce n'est qu'en tremblant que nous autres, myopes du Nord, baignés dans la verdure et le soleil de Corot, nous parlons de nos impressions sur les tons rapportés d'Orient; qui n'a trouvé durs et rissolés certains tableaux de Marilhat et qui ne se souvient d'avoir entendu, en 1846, accuser les canards de Decamps de nager dans la pierre? Toutefois deux choses nous ont encouragé à hasarder les critiques qui précèdent; pour l'uniformité des troncs d'arbre et des terrains, le tableau de la *Chasse-sous-bois* qui se passe en plein Occident et où le même défaut se retrouve, et pour le ton général la comparaison avec les paysans d'Orient, de M. Fromentin, dont nous jugeons le pinceau d'après la plume, comme une incontestable autorité. L'Orient de M. Fromentin est à celui de M. Belly, ce que la Normandie est à la Provence; ils sont vrais tous deux, interprétés par le rayon visuel particulier de chaque artiste; vues du terrain de la critique, nos observations peuvent être également justes.

Les Pèlerins allant à la Mecque, sont un des tableaux les plus réjouissants et les mieux réussis du salon; ici les tons arides des terrains sont de la plus acceptable vraisemblance. La caravane l'emporte d'ailleurs sur le désert et l'œil, séduit par l'harmonie générale, se laisse bientôt aller à examiner avec plaisir et intérêt, ces chameaux et ces dromadaires, ces hommes cuivrés et ces hommes noirs, ces riches et bizarres costumes : le goût et l'esprit sont satisfaits, tant l'accentuation du caractère est restée sur les limites de la caricature. C'est pittoresque, ce n'est pas grotesque, et la mémoire qui se met de la partie quand l'imagination est en fête, murmure doucement pendant que celle-ci fouille dans les profondeurs vagues des derniers plans :

Parfois, de bruits profanes
Troublant ce lieu sacré,
Passent les caravanes
D'Ophir et de Membré ;
L'œil de loin suit leur foule
Qui sur l'ardente houle
Ondule et se déroule
Comme un serpent marbré.

Si le *portrait de la marquise de.... et de sa fille* est un peu lâché, en revanche le *portrait de Mme....* est sans contredit un des meilleurs de l'Exposition. Cette toile pose du premier coup M. Belly quasi au premier rang comme peintre de portraits ; il y a dans la pose et dans la draperie du corsage certain ressouvenir de l'admirable portrait de M[me] Jars de Prud'hon, qui fait le plus grand honneur à l'auteur.

Un souvenir en passant aux remarquables fusains de M. Beldame, de Senlis.

(*La suite au prochain n°*). GUSTAVE LE VAVASSEUR.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LA CITÉ DE LIMES

OU LE CAMP-DE-CÉSAR

A BRAQUEMONT PRÈS DIEPPE.

Cette grande et mystérieuse enceinte est située sur le territoire de la commune de Braquemont, dans le nord-est de Dieppe et à 4 kilomètres de cette ville. Elle occupe la pointe extrême d'un plateau qui se termine à la mer et au vallon de Puys.

Cette enceinte de Limes, qui ne contient pas moins de 55 hectares, dut être beaucoup plus vaste autrefois. Une partie est tombée à la mer avec les falaises, et il serait facile d'apprécier ce que vingt siècles ont pu détruire, car l'ingénieur Lamblardie a fait le budget de l'Océan sur les côtes de la Normandie (1). Une gorge étroite, renfermée dans cette enceinte fortifiée, dut autrefois descendre jusqu'à la mer.

---

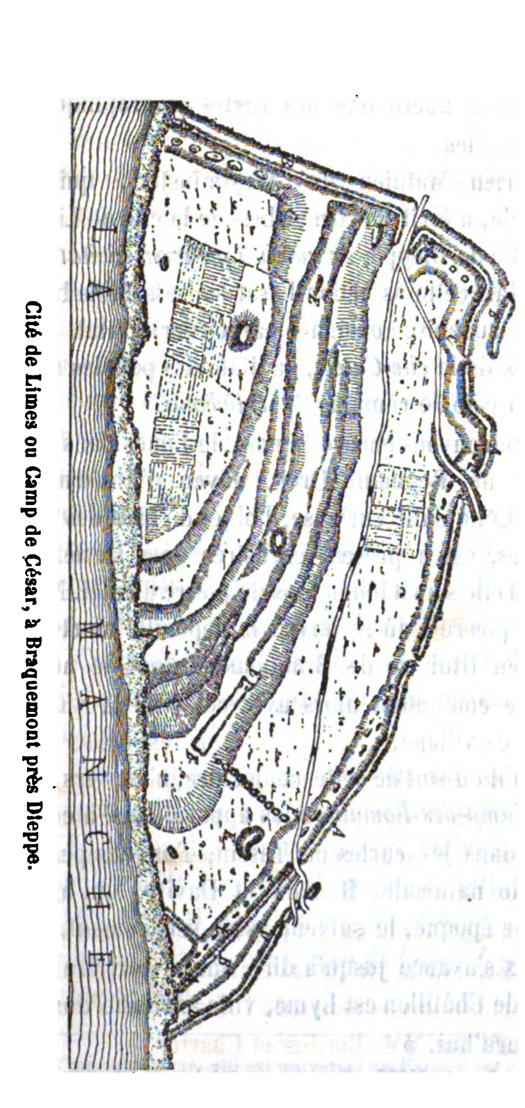
(1) M. Féret a fait sur la cité de Limes elle-même une expérience décisive : « D'un calcul, dit-il, que fit en 1851, M. Condor, agent-voyer de l'arrondissement de Dieppe, comparé au plan levé par M. Monnoyeur, en 1827, il résulte que la falaise du *Camp-de-César* a perdu en 24 ans de deux à trois mètres de sa crête sur des points qui furent comparés. »

On pénètre dans la cité de Limes par trois portes dont une communique à la plaine et les deux autres à la vallée. Il est probable que ces ouvertures sont aussi anciennes que le camp lui-même. Deux d'entr'elles livraient passage à la vieille route militaire qui allait de Dieppe à Eu par les villages du littoral. C'est ainsi que l'abbé de Fontenu les désigne dans le plan qu'il a mis sous les yeux de l'Académie en **1731.** Nous considérons l'antique chemin de Dieppe à Eu comme un tronçon de la voie romaine qui conduisait de *Juliobona* (Lillebonne) à *Gessoriacum* (Boulogne), voie que nous retrace la table Théodosienne.

Du côté de la terre, le camp est entouré dans tout son pourtour par un haut fossé, accompagné d'une douve profonde. Parfois la douve règne des deux côtés du rempart, ce qui étonnait fort les savants du dernier siècle. Le rejet de terre s'élève encore en certains endroits jusqu'à plus de 15 mètres de hauteur. Mais nous devons ajouter que du côté de la plaine les terrassements sont beaucoup plus hauts que vers la vallée. Sur la crète qui domine Puys, le rempart semble avoir été triple en certains endroits. Du reste, le système de fortification est ici le même qu'au *camp du Canada,* près Fécamp, et qu'à celui de Sandouville, près Lillebonne. Ces deux dernières enceintes sont aussi décorées du nom de César.

Nous avons le plaisir de reproduire ici une vue abrégée et à vol d'oiseau de la vieille enceinte celtique. Nous devons cette bonne fortune aux éditeurs de l'*Histoire de France d'après les monuments,* par MM. Bordier et Charton.

Nous ne saurions dire à quelle époque remonte cette dénomination de *Camp-de-César,* donnée à ces grandes enceintes fortifiées qui bordent la Seine, la Somme et l'Océan. Jusqu'à



Cité de Limes ou Camp de César, à Braquemont près Dieppe.

présent, nous n'en connaissons pas trace au moyen-âge, et les documents les plus anciens qui nous soient parvenus sur ce sujet ne sont guère que des cartes géographiques des trois derniers siècles.

L'historien Mathieu de Westminster, qui vivait au XIVe siècle, a écrit que des débris de la cité de Limes on avait bâti la ville de Dieppe, *ex ruinis Lymarum civitatis condita est Deppa*. Mais cette assertion hasardée ressemble beaucoup à la tradition cauchoise consignée par Orderic Vital, qui veut que des ruines de la *cité-Calète,* capitale des peuples *Caleti,* César ait bâti la colonie romaine de *Juliobona*.

Nous retrouvons encore le nom de Limes dans l'inscription tumulaire de Regnault Orel, doyen d'Envermeu, décédé en 1466. Cette dalle curieuse, l'objet de bien des dissertations historiques, est à présent encastrée dans la nef de Martin-Eglise, où elle servit longtemps de pierre d'autel. Nous croyons que cette pierre a dû recouvrir la dépouille mortelle de quelque ancien titulaire de Braquemont dont le nom, pour le peuple, se confondait alors avec celui de la vieille cité que possédait ce village.

Quoiqu'il en soit de cette conjecture, c'est vers 1613 que le nom de *Camp-des-Romains* nous apparaît uni à celui de *Cité-de-Limes* dans les cartes de Tassin, l'un des pères de notre géographie nationale. Ranchin et Davity, qui appartiennent à la même époque, le suivent assez servilement. Cependant, l'un d'eux s'avance jusqu'à dire que « derrière les forts du Pollet et de Châtillon est Lyme, ville ancienne dont il ne reste rien aujourd'hui. »

Lorsque Louis XIII et sa cour visitèrent Limes, en 1617, ils attribuèrent cette enceinte à l'un des Césars qui avaient dominé dans les Gaules. Mais l'autorité des princes de la terre,

sacrée dans le domaine des lois, s'arrête au seuil de la science. Toutefois, il est bon de constater ici la trace d'une tradition qui commençait à se faire jour.

M. Defer, géographe de 1690, avait écrit *Cité d'Olyme* sur sa *Carte de côtes de Normandie*; mais Frémont, qui était de Dieppe, porte sur sa belle *Carte du diocèse de Rouen*, éditée en 1715, *le Câtel ou Camp-de-César*. Toutefois, la même carte, revue par Dezauche, en 1785, revient à *la Cité-de-Limes*.

L'abbé de Fontenu, dans les deux dissertations qu'il lut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1731 et en 1732, se montre fort embarrassé pour le nom de ce camp qu'il appelle aussi *Camp-de-César*. Le rédacteur du *Dictionnaire de Trévoux* avait éprouvé moins d'incertitude quand il avait déclaré nettement « que les savants du pays regardaient cette antique enceinte comme un camp de Jules César. » En général, les chroniqueurs Dieppois, les géographes et les topographes se partagent assez habituellement entre la *Cité-de-Limes* et le *Camp-de-César*. La science et la critique voudraient écarter le nom de César, afin qu'il ne restât plus que le nom de la cité gauloise (1).

Le premier travail que nous connaissions sur la *Cité-de-Limes* est celui que l'abbé de Fontenu fit entendre en 1731 et en 1732, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et qui fut imprimé en 1736 dans les *Mémoires* de cette compagnie (t. X, p. 403-435). Il est intitulé « *Dissertation sur quelques camps connus en France sous le nom de Camp-de-César*. » 1re et 2e parties avec plan.

---

(1) Ce nom de Camp-de-César, qui est universel en France, est également général en Angleterre. — « Cœsar's camp on Wimbledon-Common. » — « Cœsar's Camp at Kingston-Hill. » — « Cœsar's Camp at Coombe-Wood. » — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. v. p. 82, 83, 85.



A peine ce travail eut-il paru qu'il devint l'objet d'une polémique toute scientifique qui dura 15 ans, sans apporter, hélas ! beaucoup de lumières à la question. Le moment n'était pas encore venu.

Les travaux qui parurent alors sont d'abord une lettre de M. Lecat, célèbre médecin de Rouen, adressée à M. Delafaye, lettre qui fut seulement analysée dans le *Journal de Verdun* de 1737 (p. 252).

Le second travail est une lettre de M. Pasquier de Wardanché, ancien curé de Sainte-Agathe d'Aliermont, intitulé : « *Lettre au P. B. J. sur l'ancienne cité de Limmes, près de Dieppe, en Haute-Normandie*. Elle parut dans le t. III des *Mémoires de Trévoux*, août 1751, p. 1906-1909. Il y est question de la tombe et de l'inscription de Regnault Viel (Orel) existant à Martin-Eglise. Nous y apprenons que M. Lecat, de Rouen, avait déjà dessiné ce monument qui servait alors de pierre d'autel.

La 3e manifestation est une note du P. Toussaint Duplessis, moine de Saint-Germain-des-Près, laquelle fut insérée dans le t. IV des *Mémoires de Trévoux*, décembre 1751, p. 2644 à 2656. Elle est intitulée : *Lettre du P. T. Duplessis sur la prétendue Cité-de-Limes près Dieppe*.

Enfin l'année suivante parut encore dans les *Mémoires de Trévoux* (t. II, avril 1752, p. 940-952), un travail de M. Lecat qui était adressé à M. Pasquier de Wardanché, il est intitulé : « *Lettre sur la prétendue Cité-de-Limes.* » Dans cette lettre le savant docteur parle de puits qui avaient été vus à Limes sur les bords de la mer. Puis il cite la découverte, faite, dans les environs, d'une *bague en or* montée *d'une grosse pierre fine gravée*. Cet antique, trouvé vers 1716, avait mérité d'entrer dans le cabinet de M. Camus de Pont-Carré, premier président du Parlement de Rouen.

Lecat nous apprend aussi que « dans les fréquents voyages qu'il faisait à Dieppe pour des opérations de chirurgie, « il » avait visité, parcouru, mesuré dix fois le Camp-de-César et dessiné » à Martin-Eglise, « le monument du curé de Limes. »

Dès l'année précédente, en 1751, le même M. Lecat avait soumis des « *Observations sur la prétendue Cité-de-Limes ou Camp-de-César près Dieppe.* » à la naissante académie de Rouen qui les conserva dans ses archives et qui en fit paraître l'analyse dans le t. II de son *Précis* (p. 166-68).

A cette époque la discussion fut close, et il faut descendre jusqu'en 1825 pour entendre parler de nouveau de la Cité-de-Limes.

Cette année là en effet, M. Langlois lisait à la séance publique de la Société d'Emulation de Rouen, une *Notice* sur les recherches que venait d'y faire M. Féret de Dieppe. Ce travail de 18 p. in-8°, accompagné de de 2 pl. est intitulé : *Du Camp-de-César ou Cité-de-Limes, monument voisin de la ville de Dieppe, par P. J. Féret.* »

L'année suivante, en 1826, M. Féret publiait lui-même dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, le résultat de ses fouilles et de ses études sur la *Cité-de-Limes.* Son travail qui contient 101 p. in-8° est intitulé : *Recherches sur le Camp-de-César ou Cité-de-Limes, monument voisin de la ville de Dieppe, d'après sa position, son mode de défense et les fouilles qu'on y a pratiquées.* »

A partir de ce moment, plusieurs auteurs, et M. Féret lui-même, ont parlé de la Cité-de-Limes à diverses reprises et dans différents ouvrages. Nous donnons de suite cette bibliographie pour ne plus y revenir.

Féret, *Souscript. pour la recherche et la découv. des antiq. dans l'arrond. de Dieppe.* in-8°, 18 p. Rouen, 1826.

Id. *Soc. archéol. de l'arrond. de Dieppe,* in-8° de 31 p., Rouen, 1828.

Vitet, *Histoire de Dieppe,* partie ive, ch. 1er.

Guilmeth, *Descript. géog. hist. stat. et mon. des arrond. de la Seine-Inf.* t. IV, p. 50-61.

L'abbé Cochet, *Les églises de l'arrond. de Dieppe,* t. II, p. 143-146.

Id. *Guide du baigneur,* édit. 1860, p. 253-68.

J. Reynaud, *Le Magasin pittoresque,* t. XVII, p. 172-75.

Féret, *Hist. des bains de Dieppe,* p. 85-88.

Bordier et Charton, *Hist. de France d'après les mon.* t. I, p. 14-15.

Nous ne prétendons pas que tous ceux qui ont traité de ce monument ancien aient adopté les idées émises par M. Féret; mais chacun les a respectées, sauf un seul qui les a contestées sans fondement comme sans motif et sans pouvoir rien établir à la place. Cet auteur, c'est M. Fallue, dont l'écrit est intitulé : « *Mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine et sur ceux de la rive saxonique.* » p. 138-45, in-8°, Caen, Hardel, 1835, et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. IX.

Quelque opinion que l'on adopte sur les conclusions de M. Féret sur la Cité-de-Limes, il faut convenir que lui seul au moins a porté la question sur son vrai terrain (1). Nous allons donc le suivre un moment dans ses intéressantes recherches.

---

(1) Déjà au siècle dernier M. Lecat qui était un homme supérieur, avait senti que le secret de la Cité-de-Limes était dans le sol; car dans une lettre insérée en 1752 dans les *Mémoires de Trévoux,* (t. II, p. 945, avril 1752), il dit en parlant de notre *Camp-de-César :* « j'y ai fouillé et fait fouiller. »

En 1825 et pendant les deux années qui suivirent M. Féret, encouragé par le puissant patronage de la duchesse de Berry, secondé par le concours de la Société archéologique de Dieppe, entreprit de fouiller plusieurs points de la vieille enceinte. Trois surtout paraissent avoir fixé son attention : les tertres qui règnent en forme de chaîne sur la surface du camp et qu'il appelle des *tumuli* (F), les cavités cachées dans le creux du *vallum* intérieur et qu'il désigne sous le nom de *tuguria* (E); enfin la portion voisine de la falaise, qui porte le nom de *Câtel* et de *Câtelier*, et où il découvrit un petit monument romain.

Les tertres de gazon que M. Féret regarde comme des tombels primitifs, et qui rappellent en effet les sépultures des Germains, de Tacite, contenaient dans leur sein des charbons de bois, des débris de vases gaulois, des tuiles, des anneaux de cuivre, des restes de fer, des coquillages et surtout des ossements d'animaux.

M. de Blainville, consulté sur ces os exhumés par la pioche des travailleurs, les reconnut pour des restes de chevreuils, de chiens, de bœufs, de moutons et de sangliers.



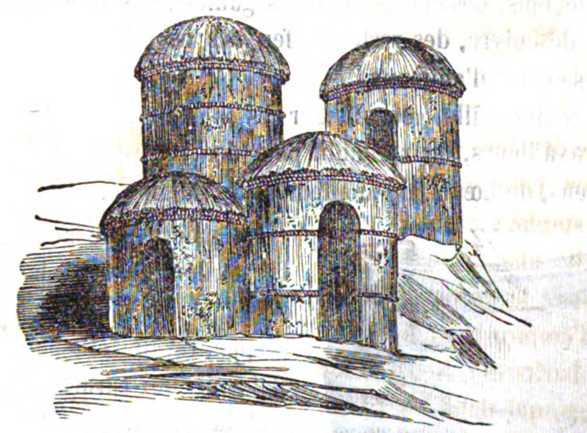
Vase gaulois de la cité de Limes.

La poterie que nous avons vue et dont un bel échantillon existe à la bibliothèque de Dieppe, est de cette pâte noire et brune qui caractérise partout la céramique primitive. Nous reproduisons ici ce vase curieux qui, par la terre et la forme, rappelle les poteries antiques du Vauvray, de Cocherel et du Vaudreuil (Eure),

de Fontenay-le-Marmion (Calvados), de Port-le-Grand (Somme), de Bouelles et de Moulineaux (Seine-Inférieure).

M. Féret croit que ces tertres un peu informes, et qui ressemblent à un fossé découpé, constituaient autrefois le cimetière des premiers Celtes, habitants de la Gaule-Belgique. Cette attribution demanderait peut-être une démonstration plus complète et mieux établie.

Pendant les années 1826 et 1827, M. Féret rechercha et crut trouver dans les fossés intérieurs les habitations et les demeures de ceux qu'il présumait inhumés dans les tombels. Plusieurs *tuguria* furent fouillés, et leur enceinte fut rétablie au moyen de l'étude. Les maisons des anciens gaulois étaient généralement circulaires, construites en pierre sèche et légè-

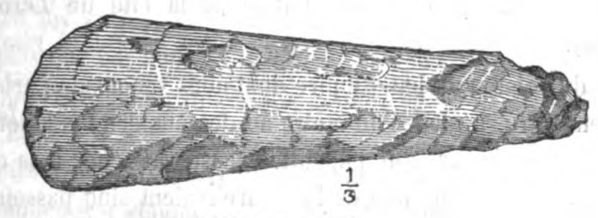


Maisons des Germains et des Gaulois
d'après les bas-reliefs de la colonne Antonine.

rement enfoncées dans le sol. M. Féret estime que celles de la Cité-de-Limes, plus oblongues qu'on ne le croit communément, étaient fabriquées avec du bois, de la craie, des pierres sèches et de la bauge. Les murs de bauge et les constructions en bois ont traversé dans les Gaules l'ère des Romains et le

moyen-âge pour arriver jusqu'à nous. Ce mode de bâtir subsiste encore dans nos campagnes.

Nous présumons que c'est de la fouille des *tuguria* que proviennent les sept haches de silex que conserve la bibliothèque de Dieppe. Ces pièces, trouvées à différents états de formation ont fait supposer à M. Féret qu'il y avait eu à Limes une fabrique de ces ustensiles primitifs. Cette hypothèse qui s'est renouvelée au camp de Câtenoy près Clermont (Oise), n'a rien que de plausible.



Hachette en silex.

La dernière découverte de M. Féret dans la Cité-de-Limes, est un petit édifice romain ayant la forme d'un carré long et ressemblant assez à un temple ou à une *cella* antique. On dirait une grange ou un corps-de-garde d'aujourd'hui. Etait-ce là un poste militaire établi sur ces rochers au déclin de l'empire romain, afin d'observer les côtes infestées par les barbares? Nous serions assez disposé à le croire. Ce triège, qui dans les titres est appelé le *Câtel* ou le *Câtelier*, a été trouvé rempli de débris antiques tombant à la mer et qui déjà auront disparu dans les siècles passés.

Ce qui nous a suggéré pour cet édifice l'idée d'un temple ou d'un tombeau, c'est qu'au milieu des débris qui remplissaient l'enceinte ravagée, M. Féret a trouvé des têtes éparses et un squelette entier, posé comme l'avait été le défunt lui-même, son attitude était telle qu'elle n'avait pu lui être donnée que

par des mains religieuses. La tête était à l'Occident, les pieds à l'Orient, les bras joints sur sa poitrine. Deux médailles furent trouvées sur ce squelette, l'une vers la cuisse, l'autre, près de la tête, semblait être tombée de la bouche. La première était de Constantin-le-Jeune (340), la seconde de Flavius Constans (350). Dans l'édifice et autour on a trouvé une suite de 72 monnaies romaines, allant depuis Auguste jusqu'à Flavius Valens (378). Chose plus étrange encore, on a recueilli également 24 monnaies gauloises en bronze, dont une présente un coq et l'autre l'aigle de la cité de *Lexovii* (Lisieux).

Près du romain du bas-Empire dont nous venons de parler, on a rencontré, à plus d'un mètre au-dessous des fondations, un casque en bronze qui pouvait bien se rattacher à sa dépouille mortelle. Non loin de lui se trouvaient cinq passoires en bronze, provenant peut-être de l'équipement d'un soldat en campagne.

M. Féret pense que ce cadavre pourrait bien être celui d'un officier de la milice impériale au temps de Gratien (382), le dernier empereur dont on trouve la monnaie de bronze dans nos contrées.

A présent quelles conclusions faut-il tirer des découvertes archéologiques et de l'étude des monuments scientifiques? Nous n'hésiterons pas à dire, qu'à nos yeux, cette enceinte est celtique et qu'elle appartient aux premières populations qui habitèrent nos contrées. C'est le plus vieux jalon de la civilisation primitive. C'est le monument le plus parlant que nous aient laissé ceux qui, les premiers, occupèrent nos contrées. Ce monument est si vieux, que la cendre même des bras qui l'ont élevé a péri, et que le sol n'a gardé d'eux que des rudiments grossiers et inintelligibles. La destruction s'est telle-

ment appesantie sur ces hommes, que la trace même de leur passage a disparu. Le temps a rongé jusqu'à leur mémoire, et l'herbe cache les quelques grains de poussière qu'ils ont léguée à la terre.

Cependant, ces gigantesques fossés comme ceux de Veulettes, du Canada et de Sandouville proclament encore la force des bras antiques, à une époque où cette grande terre des Gaules était partagée en plus de 200 républiques ou cités indépendantes. Quand les hommes luttaient sans cesse les uns contre les autres, cette vaste enceinte devint le refuge des peuples qui occupaient notre pays depuis la Bresle jusqu'à la Dieppe. Ces peuples pasteurs, comme les Arabes de l'Orient, de l'Egypte et de l'Algérie, se retiraient là avec leurs familles et leurs troupeaux et s'y défendaient contre l'ennemi commun. Cet ennemi, c'étaient les rivalités de peuples à peuples, de cités à cités; c'étaient surtout ces grandes migrations de Gaëls, de Kymris, de Bretons et de tous ces peuples ambulants qui parcouraient le monde avant de s'y fixer à l'aide de la civilisation.

Quelle que soit l'opinion que l'on se forme de la Cité-de-Limes, nous défions tout homme qui possède une intelligence cultivée de la contempler froidement et sans émotion. En se voyant ainsi sur les débris d'un monde qui se perd dans la nuit mystérieuse des âges, il ne pourra s'empêcher de songer à la puissance de l'homme qui éleva ces gigantesques remparts et au néant de l'humanité, en face de ce colosse qu'on appelle le temps, qui broie sur son passage les peuples et les rois.

« Quiconque, dit M. Vitet, verra cette immense circonvallation, ne pourra se défendre d'une impression profonde: paysans, bourgeois, savants, chacun admire, chacun s'étonne

à sa manière ; aussi de tout temps ce lieu a-t-il été visité par des curieux, de tout temps a-t-on essayé d'en expliquer l'origine et la destination (1). »

Après la chûte des Gaules indépendantes, lorsque la civilisation romaine se fut assimilée la terre, où nous sommes et que toute nationalité eut fait silence, l'enceinte de Limes fut entièrement abandonnée. A la vie nomade des peuples pasteurs, nos pères avaient substitué l'existence fixe des nations civilisées. Seulement au déclin de l'empire, lorsque d'innombrables invasions de barbares se ruèrent sur nos côtes maritimes, un poste romain fut établi dans cette antique station militaire. C'est ce dernier vestige qui est arrivé jusqu'à nous dans les ruines et dans le tombeau du Câtel.

Voilà ce que l'étude et la comparaison nous apprennent de la Cité-de-Limes. Quant au peuple qui reste étranger aux spéculations comme aux découvertes de la science, il fait de cette antique enceinte l'œuvre des fées, ces êtres mystérieux que l'on n'explique pas. Les paysans d'alentour montrent sur le vert gazon les danses rondes qu'elles y menaient la nuit, au clair de la lune, comme dans les plaines de Carnac (Morbihan). Elles-mêmes avaient préparé un chemin qui conduisait à leur antique demeure. En une nuit, elles construisirent la chaussée qui va de Rouen à Dieppe. A la pleine lune de septembre, elles venaient ouvrir, dans la Cité-de-Limes, une foire annuelle.

Ces traditions étant citées par les historiens les plus graves, nous ne croyons pas pouvoir les passer sous le silence. Plus tard on en découvrira peut-être le sens et le mystère.

Avant de clore cette esquisse sur la Cité-de-Limes il nous

(1) Vitet, *Hist. de Dieppe*, p. 371, édit. de 1844.

reste à signaler un travail à tous ceux qui, après avoir visité le camp, voudront se rendre un compte exact de cette mystérieuse et gigantesque circonvallation.

Nous voulons parler du plan en relief exécuté en 1858 par M. Amédée Féret et offert par lui à la bibliothèque publique de Dieppe. Cette œuvre de patience et de goût est un résumé exact du monument et des recherches qui ont été pratiquées dans la grande enceinte celtique. Pour l'étude ce plan est aussi précieux que le sol lui-même, et l'on ne saurait trop féliciter la ville de Dieppe de posséder, en raccourci et au naturel, un monument qui figure à présent en tête de l'Histoire de France illustrée : car c'est d'après l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton et par la bienveillance des administrateurs du *Magasin pittoresque*, que nous avons pu donner le plan abrégé de ce camp qui figure aux premières pages de leur livre, un des plus utiles qui aient paru sur notre histoire nationale.

L'Abbé Cochet.

VITA
SIMONIS COMITIS (*).

CAPUT II.

Papa vero Gregorius, qui Ildebrannus dictus est, ab eo quem injustè abstulerat loco penitus tollendum (1), et pro anima Missarum solemnia, elemosynarumque largitatem, Deo suppliciter offerenda, piè mandare curavit. Simon verò benignè mandatum suscipiens, in omnibus quæ sibi proposuerat, obtemperavit; corpus scilicet removens (2); et

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 159 et suivantes.

(1) On voit encore aujourd'hui le tombeau de Raoul III dans l'église Saint-Pierre de Montdidier. Voici la description qu'en a donné M. H. Dusevel. « Raoul est représenté étendu sur cette tombe, les mains jointes et le corps revêtu d'une tunique à manches courtes; la tête repose sur un coussin soutenu par un ange à demi brisé; la figure est sans barbe; il foule aux pieds un lion saisissant un chien qu'il semble vouloir étrangler. A droite de cette représentation est l'épée du comte de Valois, le ceinturon est enroulé autour du fourreau. On prétend que ce seigneur avait fait construire ce cénotaphe de son vivant.

» Le tombeau du comte de Crespy se trouvait primitivement dans l'église du couvent des Bénédictins de Montdidier. C'est là que l'usurpateur de Péronne et d'autres villes de la Picardie avait été inhumé. Lors de la démolition de ce temple, en 1790, le monument funéraire fut transporté dans l'hospice des vieillards de cette ville où il resta caché sous des amas de décombres pendant près de quarante ans. Il a subi en ce lieu quelques mutilations regrettables : le nez, les mains de Raoul, et l'ange qui tient le coussin ont été endommagés. Vers 1830 ce tombeau a été retiré des décombres, nettoyé avec soin, et déposé dans l'église Saint-Pierre. »

Le Département de la Somme *ses monuments anciens et modernes, ses grands hommes et ses souvenirs historiques*, ouvrage illustré de dessins, par

VIE
DU COMTE SIMON.

CHAPITRE II.

Le Pape Grégoire, celui que l'on nomme Hildebrand, fit répondre religieusement qu'il fallait enlever le corps du lieu dont le défunt avait été l'injuste ravisseur et que, pour le repos de l'âme, il fallait offrir à Dieu des prières, des messes solennelles et d'abondantes aumônes. Simon reçut avec respect et accomplit avec fidélité toutes les prescriptions qui lui étaient faites ; il fit enlever le corps, le déposa au château de

---

M. L. Duthoit. Texte par M. H. Dusevel. — Montdidier, grand in-8°, Amiens, 1857, pag. 8 et 9.

Le « quo sibi sepulturæ locum præparaverat » du chapitre I, confirme l'opinion émise par le savant archéologue, M. Dusevel, qui incline à penser que ce monument funéraire aurait été élevé du vivant de Raoul III et par ses soins.

(2) Thibaut de Marly, de Marliaco, mort le 7 décembre 1247, et non de Mailly, comme l'écrit à tort Fauchet, en racontant cet événement, dit que Simon fit ouvrir le tombeau de son père, et qu'il aperçut dans la bouche du cadavre un serpent qui lui rongeait la langue :

> Ains vos vueil ramentevoir de Simon de Crespi,
> Qui le comte Raoul son père défoui,
> Et trouva dans sa bouche un serpent plus que demi,
> Qui li mengoit la langue, dont jura et menti ;
> Li cuens vit la merveille, moult en fu esbai :
> Es-ce donc me père qui tant chastiaux broï,
> Y a n'avoit-il en France nuz prince si hardi,
> Qui osast vers li feire ne guerre ne estrict.

Fauchet, premier président en la Cour des monnoyes, *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, livre II, des anciens poètes français, p. 557, 1 vol. in-4°, Paris, 1610, Bibliothèpue impériale. L. 547.

ecclesiam, quæ Beati Arnulphi dicitur, apud Crispiniacum Castrum (1), ubi translatum est, de facultate propria largissimè dotavit (2) : viduis, orphanis, et omnibus indigentibus victus necessaria amplissimè erogavit. Hæc fides vera, et hæc est dilectio firmissima ; in qua non carnalis, sed vita perpetua cogitatur, non caro moritur, sed in æternum victura anima proponitur. Erat vir Dei hoc in facto perterritus timore ; si mundum antea contemptibilem, tum horribilem judicavit ; et si in aliquo dilexerat, quasi anguem venenosum fugiendum perdocuit, et licet mundiali certamine, et belli negotiis detineretur extrinsecus, militiæ Domini interveniens arma Dominica gestabat intrinsecus. Nam cùm ferè triennio, labore militari implicitus, caro illius requiem non haberet, nocte tamen, armorum fatigatione minimè detentus, solo tantum comite contentus ecclesiarum limina subiens, matutinis semper interesse gaudebat. Si Monachum, Clericum, seu peregrinum quempiam religione famosum, alicubi reperisset, vitæ corporaliter necessaria præbens, se ejus orationibus commendabat. Jejunii verò et eleemosynarum largitate pollebat ; carnem namque, conditos cibos, pigmenta, et cætera hujusmodi quæ apponebantur in mensa, aliis hunc saturari credentibus, esuriens, quibus nunquam caruit, pauperibus erogabat : vestium quoque varietate desuper indutus, cilicio corpus aspero macerabat.

---

(1) Raoul III, père de Simon, avait achevé l'église de Saint-Arnoul que Gauthier le Blanc, son aïeul, avait commencée dans l'enceinte du château. — Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. I, p. 295. — Le même Gauthier avait également construit le château de Crespy. « Le roi, dit Helgaud, rendit illustre à jamais le château de Crespy, bâti superbement sur le territoire de Soissons, par le puissant Gauthier, et combla d'honneurs l'abbaye qu'il y

Crespy dans l'église de Saint-Arnoul, à laquelle il fit en cette occasion de grandes largesses, il prodigua aux veuves et aux orphelins toutes les nécessités de la vie. Voilà le vrai dévouement, voilà la plus solide tendresse, elle n'a pas pour objet une vie passagère, mais une vie éternelle, non une chair périssable, mais une âme qui ne doit pas périr. En ce moment cet homme de Dieu était pénétré de crainte ; ce monde qui auparavant lui paraissait méprisable il le voyait avec horreur, les objets qui l'avaient séduit autrefois lui semblaient des serpents venimeux et terribles ; occupé d'affaires mondaines et des embarras de la guerre, au dehors il commandait les armées, au dedans il se revêtait des armes du Seigneur. Pendant trois ans, livré aux travaux guerriers, son corps ne connait aucun repos ; et cependant, la nuit, sans penser aux fatigues qui l'accablent, il franchit avec joie le seuil des églises et se fait un bonheur d'assister aux matines accompagné d'un seul ami. Rencontre-t-il un moine, un clerc, un pèlerin connu par sa piété, il subvient à ses besoins et se recommande à ses prières. Ses jeûnes sont sévères, ses aumônes abondantes ; la viande, les plats assaisonnés, les ragoûts et les autres mets de ce genre que l'on sert sur sa table, il laisse croire aux autres qu'il s'en rassasie, mais il les distribue aux pauvres qui ne manquent jamais à sa suite ; sous ses riches vêtements, un rude cilice macère son corps.

---

avait instituée en l'honneur de saint Arnoul. » *Vie du roi Robert*, collection Guizot, t. VI, p. 398-399, Paris, 1824.

(2) Simon donna à l'abbaye de Saint-Arnoul sa terre de Bonneuil (Bonneuil-en-Valois (Oise), arrondissement de Senlis, canton de Crespy), par une charte du onze des Calendes d'avril 1077. On verra plus loin le texte et la traduction de ce document dans les notes qui accompagnent la vie de Simon, par Guibert de Nogent.

CAPUT III.

Interea dum regio Regis et ipsius vallatione consumitur, homines à propriis sedibus effugantur, timorem de malefactis amplectitur. Mox belli certamina ad tempus differens (1), Sanctorum Apostolorum Petri videlicet et Pauli habitacula visere, et Dominum Papam Gregorium, ut sibi pænitentiam indiceret, adire proponit. Nec mora, paratis omnibus quæ Viatori necessaria sunt, Romam ducente Domino pervenit, illicque sanctæ sedis Apostolicæ Præsulem reperiens, quid quæreret indicavit : At ille petitioni ejus non statim acquievit, nisi priùs arma deponeret, inquiens ; « Inanis foret absolutio » renitentis. »

Tunc vir Domini Simon aliquantulùm in dubio subsistens, memor tamen Evangelici præcepti : « Qui non renunciat omni- » bus quæ possidet, non potest meus esse discipulus (2) ; » se facturum quidquid præciperet, illicò promisit. Precepta igitur Præsul armorum redditione, pænitentiam indicit, et indictæ partem super se detinuit, duobusque religiosissimis viris, qui tunc præsentes aderant, partem distribuit (3), et sic absolutum

---

(1) Il est facile d'admettre que conformément aux usages de la trève de Dieu, en vertu de leur serment l'évêque de Paris ou celui de Soissons aura imposé au roi de France et à Simon une trève de plusieurs mois pour juger leur différent et que pendant ce temps le comte de Crespy se rendit à Rome. On avait vraisemblablement renvoyé cette affaire au jugement du pape.

Ainsi comme le fait si judicieusement remarquer M. Ernest Semichon, dans son savant ouvrage sur la paix et trève de Dieu. « La trève de Dieu n'avait pas seulement pour but de faire cesser la guerre pendant les époques réservées par l'église, les jours de fêtes, d'abstinence, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine. Cette trève de Dieu s'appliquait encore d'une autre manière ; quand deux seigneurs entraient en contestation, l'évêque leur imposait une trève qui était ordinairement de 40 jours

CHAPITRE III.

Cependant toute la contrée était dévastée par les incursions des troupes royales et par celles du comte de Crespy, les habitants, chassés par la guerre, fuyaient leur demeure, et Simon se sentit agité par le scrupule et la crainte. Bientôt interrompant les luttes de la guerre, il forme le projet de visiter le sanctuaire des saints apôtres Pierre et Paul et d'aller trouver le pape Grégoire pour qu'il lui imposât une pénitence. Aussitôt il prépare tout ce qui est nécessaire pour son voyage; il arrive à Rome sous la conduite du Seigneur; il y trouve le souverain Pontife et lui expose l'objet de sa demande; mais le Pape ne l'accueillit pas aussitôt: « Il faut, dit-il, commencer par déposer les armes, » sans cela l'absolution n'aurait aucune valeur. »

Alors l'homme de Dieu, Simon, hésita quelques instants, mais le souvenir du précepte évangélique: « Celui qui ne » renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon dis» ciple » le détermina à promettre immédiatement l'accomplissement de ce qui lui serait ordonné. Le Pape lui enjoignit donc de se dépouiller de ses armes, lui imposa une amende dont il appliqua une part au trésor de saint Pierre et distribua l'autre à deux religieux qui se trouvaient alors à Rome, lui donna l'absolution de ses fautes et le renvoya dans sa patrie,

---

et pendant laquelle la cour épiscopale cherchait à terminer le litige à l'amiable; quand cette cour ne pouvait y réussir, elle retenait le litige pour le juger définitivement s'il était de sa compétence; s'il n'était pas de sa compétence, elle renvoyait les parties devant leurs juges naturels. » page 207.

(2) Luc. Evang. cap. XIV, v. 33.

(3) Du Cange a ainsi entendu ce passage: « Le Pape ne voulut l'écouter que lorsqu'il eut tout d'abord déposé les armes comme marque de sa sou-

realibus ad propria remittens, his quibus spoliaverat arma reinduit; terramque gubernandam donec cum Rege pacem reformaret, iterum commendavit (1); adhibens etiam boni testimonii, et summæ authoritatis custodiam Hugonem scilicet Diensem Episcopum, qui tunc in Galliis legationis functus est

---

mission. Simon ayant obéi, Grégoire VII prit sur lui-même une partie de la pénitence et laissa l'autre à deux bons religieux qui se trouvaient là présents. Puis lui ayant rendu les armes dont il l'avait dépouillé, il le renvoya absous. » — *Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes*, éditée par M. Henri Hardouin, p. 209.

L'abbé Carlier, qui ne paraît pas avoir connu l'ouvrage de Du Cange, a interprété de la manière suivante, le même passage.

« Le Pape alors dit, que pour abolir devant Dieu la mémoire du passé, il devait se soumettre à une pénitence qu'il allait lui imposer : le comte l'accepta. Le Pape content de sa docilité, et craignant qu'après son retour en France, Simon ne fut détourné de l'accomplissement de ses promesses, par la rigueur des peines canoniques, s'imposa un tiers de la pénitence, et chargea deux religieux de deux autres tiers. Le comte par ce moyen fut renvoyé absous. » — *Histoire du duché de Valois*, t. I, liv. II, p. 315-316, 3 vol. in-8°, Compiègne 1764.

Malgré tout notre respect pour l'autorité due à des savants tels que Du Cange et l'abbé Carlier, il nous est impossible d'entendre comme eux le texte du chroniqueur. Nous sommes d'autant plus fondé à penser qu'il y a eu là inadvertance, que ni l'illustre paléographe, ni l'historien du Valois n'ont songé à justifier ce que leur interprétation a d'étrange; ils ont peut être pensé, en admettant pour un instant leur sentiment, que la manière d'agir du Pape pouvait être justifiée : 1° par cette admirable puissance que N. S. J.-C. a donnée à saint Pierre et à ses successeurs de *lier* et de *délier* sur la terre; 2° par les avantages que procure aux chrétiens cette sublime *économie religieuse* du catholicisme, *la communion des saints* par laquelle les prières de tous profitent à chacun, les prières des morts aux vivants et réciproquement, ensemble admirable dans lequel le moins est compensé par le plus. Mais dans cette hypothèse même il faudrait ajouter que le Pape a laissé à la charge de Simon une partie de la pénitence, attendu que toute confession sans pénitence personnelle est imparfaite.

lui rendit les armes qu'il lui avait fait déposer, lui recommanda de conserver l'administration de ses domaines jusqu'à la conclusion de la paix avec le roi, et lui donna pour rendre de lui bon témoignage et représenter l'autorité souveraine, Hugues, évêque de Die, alors légat en France et l'abbé

Cette interprétation ne nous semble pas admissible, comment un Pape, et un Pape qui se nommait Grégoire VII, aurait-il eu l'idée de renvoyer absous un illustre pécheur en accomplissant lui-même et en faisant accomplir par deux religieux la pénitence imposée? Ceux qui ont étudié l'histoire d'Ildebrand, reconnaîtront qu'un tel procédé est tout à fait en opposition avec les principes et la manière d'agir de ce grand saint. D'ailleurs toutes les notions théologiques protestent contre une semblable théorie. Le mot latin *pœnitentia* dont il s'agit ici a évidemment le sens de *mulcta*, amende, et la preuve c'est que le chroniqueur ajoute que Grégoire VII retient pour lui une partie de cette amende « partem super se detinuit, » et qu'il distribua l'autre partie à deux religieux, « partem distribuit. » Or, on ne retient pas pour soi une pénitence, on ne distribue pas une pénitence, mais on retient pour soi la portion d'une amende, et on distribue l'autre. En outre dans la singulière hypothèse de Du Cange et de Carlier qu'elle eût été la portion de pénitence afférente à Simon de Crespy? puisque le Pape en retient une part pour son propre compte et impose l'autre à deux religieux, le comte, seul coupable en réalité, eut donc été le seul qui n'eut eu aucune espèce de pénitence à accomplir! Il nous semble donc que l'opinion de Du Cange et de l'abbé Carlier ne saurait être accueillie.

Après avoir écrit les lignes précédentes nous les avons soumises au jugement de deux ecclésiastiques aussi éminents par leur science que par leurs vertus. M. l'abbé Icard, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice et vicaire-général de Son Em. le cardinal-archevêque de Paris, et M. l'abbé J.-E. Darras, chanoine honoraire d'Ajaccio et auteur de l'*Histoire générale de l'Eglise*, après avoir examiné et discuté la question, ont pensé que notre interprétation était la seule vraie, d'accord avec l'enseignement de la théologie et les usages du temps où le fait s'est produit.

(1) Ceci nous donne à penser que Simon avait déjà exprimé au Pape l'intention dans laquelle il était de renoncer prochainement au monde.

officio, Abbatem que cluniacensium (1) ; quorum doctrinæ et obeditioni subjectus lege divina redderetur instructus.

Revertens igitur sancta jocunditate repletus, rursus Regem aggrediens, certamen ut miles optimus amplexatur, et donec victor existeret, licet invitus à belli negotio minimè relaxatur (2). Ad ultimum verò regione depopulata (3), et utriusque laboris gravi pondere depressus, consilium de pace concipitur, colloquium que ab utroque mandatur. Quid plura? fit Conventus Nobilium ; Judicium fit à sapientibus, quæ Jure contigerat hæreditas Simoni judicatur, et redditur ; pax et concordia confirmantur.

---

(1) Hugues-le-Grand.

(2) L'abbé Carlier semble penser que Simon n'a pas pu continuer la guerre avec le roi Philippe Ier après son premier voyage à Rome. — Cette opinion est contredite par le biographe de Simon.

Le comte de Crespy revient en France avec l'intention formelle de faire la paix avec son souverain. — Cette disposition résulte clairement du récit de ses rapports avec le Pape. — Comment alors voyons-nous le fils de Raoul III se parjurer audacieusement en renouvelant contre son roi une lutte si contraire au droit naturel et à la parole donnée ?

Simon, trouvant à son retour, ses états envahis par les troupes du roi, fut obligé de recourir aux armes pour les repousser. — Il y avait alors cas de légitime défense. — Et Simon soutient cette lutte *bien malgré lui, invitus*, comme l'affirme l'auteur contemporain.

(3) Al. « Et victus, laborisque. »

de Cluny par la science et sous la direction desquels il devait s'instruire dans la loi divine.

Il revint donc pénétré d'une sainte allégresse, il attaqua de nouveau le roi, et combat en brave soldat, décidé, quoique bien malgré lui à pousser vigoureusement la guerre jusqu'au jour de la victoire. Mais le pays se dépeuple, Simon lui-même est épuisé par ses efforts et par les incursions royales, on parle de paix et les deux parties consentent à une conférence. En un mot, les nobles se rassemblent, les sages décident, l'héritage légitime de Simon lui est adjugé et rendu, la concorde et la paix se rétablissent.

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

(*La suite à un prochain numéro.*

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).

918. — La forteresse de Montreuil, construite par Helgaud en 850, sauve Etaples des ravages des Normands (1).

918. — Les Normands débarquent sur la côte avec une flotte nombreuse, s'emparent d'Etaples et remontent la Canche pour se rendre à Thérouanne. Arrivés à Maninghem, Rodolphe, roi de Bourgogne, leur livre une grande bataille. Vaincus par ce prince, ils retournent à Etaples où ils avaient laissé des troupes à la garde de leurs barques, et, après avoir brûlé cette ville, ils passent en Angleterre (2).

1004. — Construction de l'église Saint-Michel, érigée en collégiale séculière.

Cette église offre le caractère du style roman, formé du plein cintre et de l'ogive.

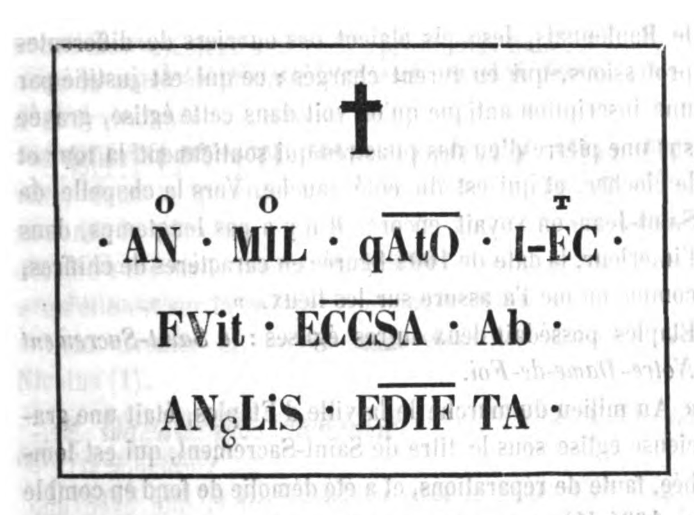
La date de sa construction est gravée en caractères romains

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106 et suivantes.

(1) *Annuaire du Pas-de-Calais*, 1808.

(2) Dubuisson, f° 247.

sur le premier pilier de gauche de la nef ; on y lit l'inscription suivante :



Luto, page 291, donne l'explication suivante sur cette inscription :

« Il vint à Etaples une colonie d'Anglais qui, se voyant » maltraités des peuples de Danemarck, lesquels, avec leur » roi Suénon, faisaient des ravages étranges en Angleterre » vers l'an 985, furent obligés d'abandonner leur pays et de » passer la mer pour chercher ailleurs quelque établissement. » Ils prirent terre à l'embouchure de la Canche ; et, ayant » trouvé le lieu propre pour s'établir, ils s'y arrêtèrent.

» Il n'y avait alors en cet endroit qu'une petite chapelle ; » mais le peuple, s'y étant multiplié en peu de temps, on y » bâtit bientôt après une église plus considérable, qui fut » dédiée à Dieu sous l'invocation de l'archange saint Michel. » Ce fut apparemment l'évêque Baudoin, qui gouvernait le » diocèse, et qui s'appliquait de son côté à rétablir dans le

» même temps son église cathédrale de Thérouanne, qui cé-
» lébra cette dédicace. Cette église Saint-Michel fut édifiée
» en l'an 1004 par ces Anglais qui s'étaient répandus dans
» le Boulonnais, lesquels étaient des ouvriers de différentes
» professions, qui en furent chargés ; ce qui est justifié par
» une inscription antique qu'on voit dans cette église, gravée
» sur une pierre d'un des pilastres qui soutiennent la tour et
» le clocher, et qui est du côté gauche. Vers la chapelle de
» Saint-Jean on voyait encore, il n'y a pas longtemps, dans
» l'intérieur, la date de 1004 figurée en caractères de chiffres,
» comme on me l'a assuré sur les lieux. »

Etaples possédait deux autres églises : *le Saint-Sacrement* et *Notre-Dame-de-Foi*.

« Au milieu du marché de la ville d'Etaples, était une gra-
» cieuse église sous le titre de Saint-Sacrement, qui est tom-
» bée, faute de réparations, et a été démolie de fond en comble
» en 1634 (1). »

Les archives de cette église, qui portent la date de 1580, nous apprennent qu'elle était, à cette époque, érigée en chapelle, sous la direction de M. Nicaise Merchier, prêtre chapelain ; qu'elle possédait de beaux revenus, entre autres le fief de Peuvillon, de Leturne et de Trespied-sous-Saint-Josse ; qu'elle payait une rente au roi, à cause de son château d'Etaples, et des droits seigneuriaux aux seigneurs de Fromessent, de Rombly, d'Herselaine et des Escollatres.

Les archives de la paroisse constatent, dans le compte du Marguillier de 1696, que « les rentes de l'ancienne chapelle
» du Saint-Sacrement ont été annexées à la fabrique de l'église

(1) *Histoire de Boulogne et de son comté*, par Philippe Luto, ms. de la Bibliothèque de Boulogne, p. 20.

» Saint-Michel, par ordre de Mgr Boutillier, évêque de Boulogne, en date du 15 septembre 1640, et sur le concordat des maïeurs, échevins et des principaux habitants, à cause de la ruine et démolition de cette chapelle devenue interdite, profanée et d'ailleurs inutile. »

L'église de Notre-Dame-de-Foi était située au nord de la ville, dans le quartier habité par les marins, près d'une ancienne fortification nommée Les Cronquelets. Aussi Luto la désigne-t-il sous le nom de Sainte-Marie-du-Kroquet, « parce » qu'elle est sur la croupe d'une petite montagne. »

Dom Grenier dit qu'elle était autrefois dédiée à saint Nicolas (1).

Ces deux auteurs assurent qu'originairement elle était église paroissiale.

Il paraît que ce saint était en grande vénération dans ce pays. En effet, une sculpture en bois, représentant saint Nicolas, se trouvait dans cette église. Cette image fut mise en lieu de sûreté par le zèle d'un particulier à l'époque de la fermeture des églises. Elle est aujourd'hui en la possession d'un habitant d'Etaples, à qui un antiquaire en offrait dernièrement 50 fr.

L'image de ce saint est représentée sur la cloche de l'Hôtel-de-Ville, dans un médaillon entouré de guirlandes de feuilles au-dessous duquel on lit l'inscription suivante : S. NICOLAVS.

C'est le jour de saint Nicolas qu'a lieu annuellement la foire d'Etaples.

Les archives de la paroisse Saint-Michel constatent

---

(1) *Remarques sur les Antiquités de la ville d'Etaples*, par Dom Grenier, ms. de la Bibliothèque impériale, paquet 2, n° 17.

» qu'avant la réunion des deux cures et paroisses en une
» seule, elle était autrefois église de paroisse. Elle se
» composait de deux espèces de nefs, jointes l'une à l'autre
» par une gouttière qui recevait les eaux des deux combles.
» En 1701 la nef du nord étant tombée en ruines elle fut
» démolie. On se servit alors des matériaux pour entourer
» de murailles le jardin du presbytère, attenant à la nef
» conservée. »

Ce qui resta de l'ancienne église ne fut plus qu'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Foi. Elle fut vendue comme propriété nationale en 1793, et forme aujourd'hui plusieurs habitations particulières.

Cette chapelle était sous la direction d'un chapelain élu en assemblée générale par le syndic, le marguillier et les maîtres-pêcheurs, et agréé par Mgr l'Evêque de Boulogne (1).

Le traitement, le logement du chapelain, ainsi que tous les frais nécessaires à l'entretien et au service de ladite chapelle étaient payés sur le revenu des biens qu'elle possédait, sur le produit du poisson que « donnoient les pescheurs à
» tous les démarrages (2), et sur un droict de feu de quatre
» livres auquel se soumettoient volontairement les capitaines
» des bastiaux étrangers qui entroient dans le haevre, soit
» par motif de piété, soit pour contribuer à l'entretien du
» feu. » Ce feu était un phare qu'on tenait allumé toute la nuit dans la tour du clocher, lorsque les pêcheurs étaient en mer (3).

---

(1) Registre de 1695 à 1760.

(2) Comptes de 1640 à 1760.

(3) Registre de 1695, p. 6.

(Voir pour plus amples détails l'*Histoire et la Description des Eglises d'Etaples*, par G. Souquet, 1855).

1026. — Charte de l'abbaye de Saint-Bertin relative à un échange de biens qu'elle possédait à Etaples (1).

1040. — Charte donnée par les officiers de Montreuil-sur-Mer, pour l'ordre et l'arrangement des quartiers de la ville, et désignant l'endroit assigné aux habitants d'Etaples pour y vendre des hénons (2).

1042. — Charte de Henri Ier, roi de France, confirmant la donation faite par un chevalier nommé Regnier, de trois fonds de terre sis à Etaples (3).

1042, 5 novembre. — L'Océan rompt ses barrières et inonde une partie du Boulonnais. Hommes et animaux sont submergés (4).

1054. — A Boulogne, à Etaples, sur toute la côte, les seigneurs féodaux y exerçaient le *droit de Lagan*.

C'était un droit de capture sur tout objet naufragé que la mer rejetait dans leurs domaines. Ce droit s'étendait jusqu'aux vaisseaux avec tout ce qu'ils portaient, et même sur les équipages.

Harold, qui fut plus tard roi d'Angleterre, ayant été jeté par la tempête sur les terres de Guy, comte de Ponthieu, est retenu et emprisonné ; dans la suite, il n'obtient sa liberté que contre rançon (5).

1055. — Création d'un Conseil général d'amirauté à Boulogne.

Etaples avait son Conseil particulier dépendant du Conseil général de Boulogne et jugeait les affaires maritimes et indus-

---

(1) *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 175.
(2) Ms. du père Wiart, cité par Dom Grenier.
(3) Dom Ducrocq, MS. de la Bibliothèque de Boulogne.
(4) Meyer, *Comp. chron. Fland.*
(5) *Résumé de l'Histoire de Picardie*, par Lamy, p. 80.

trielles. Il n'était souverain que jusqu'à cinquante livres ; pour une somme supérieure, l'appel était porté au Conseil général (1).

1066. — Au nombre des seigneurs qui accompagnent Guillaume-le-Conquérant, dans son expédition contre l'Angleterre, on remarque sire Hugues, comte d'Etaples, qui s'y distingua (2).

1071. — Création du Bailliage d'Etaples, par Eustache, comte de Boulogne (3).

1110. — Charte de Guy, comte de Montreuil et du Ponthieu, confirmant la donation faite par Hugues, son aïeul, à l'église de Saint-Josse, d'un *Aquatias* (droit de pêche dû par le pêcheur au seigneur) à Etaples et du droit de comté depuis le milieu de la mer jusqu'à Monthuis, et depuis le milieu de la Canche jusque près de Saint-Aubin. « Il est reconnu et accor-
» dé que l'église de Saint-Josse a, par toute sa seigneurie,
» comté, larron, sang et ban, et que toutes les dîmes du
» fief de Saint-Josse appartiennent à l'église de Saint-Josse,
» et le bord de la mer, de manière que si un pescheur prend,
» dans l'étendue de la mer ou aux environs, un esturgeon,
» un saumon, un porc-marin, une baleine, ils appartiennent
» à l'église en plein et notable droit (4). »

1127. — Louis-le-Gros crée des maïeurs et échevins dans les villes. Il leur donne le droit de sonner la cloche pour s'assembler et celui d'établir des beffrois pour faire le guet.

Etaples jouissait de tous ces priviléges, car cette ville avait

---

(1) Baillet, *Manuel complémentaire des lois*, p. XLIII.

(2) *La Gaule poétique*, t. V, p. 77. — *Orderic. vitales*, lib. XIII, p. 501.

(3) Henri, p. 276.

(4) *Cartulaire de Saint-Josse*, archives du Pas-de-Calais.

un beffroi, un hôtel d'échevinage, des maïeurs et échevins. Ses armes étaient de gueules à trois coquilles de hénons. Son grand sceau représentait saint Michel archange au milieu de deux tourteaux et de deux coquilles de hénons, avec cette inscription en lettres gothiques : « *S. majoris et scabinorum* » *de Stapulas ad causas.* » Son contre-sceau représentait un écusson dans le champ duquel était une bannière posée en chef ; au-devant de cette bannière étaient trois coquilles de hénons avec cette inscription en lettres romaines : « *Secretum causarum* (1). »

1169. — Egédius de Strasbrol était en cette année *Præfectus Stapulis Boloniensibus* (2).

1171. — Beaudoin d'Etaples signe une charte de Pharamond de Tingry pour la dîme de Wissant (3).

1172. — Construction du château d'Etaples par Mathieu d'Alsace.

Le père Lequien et Dubuisson donnent au château d'Etaples une origine plus ancienne, ce qui ferait de Mathieu d'Alsace, non un fondateur, mais un restaurateur. Ainsi que le château d'Hardelot, il avait été construit pour repousser les invasions des Normands, puis rétabli par un prince dont on connaît le nom et l'histoire. Ce fut pour le château d'Hardelot Hurpel, comte de Boulogne, et pour Etaples, Mathieu d'Alsace.

Mathieu d'Alsace obtint, en 1172, de l'abbaye de Saint-Josse, la concession d'un terrain qu'elle possédait à Etaples et y fit construire le château.

Voici la charte qu'il donna à ce sujet :

« Moi, Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, je fais savoir

(1) Archives de la sénéchaussée du Boulonnais, registre du roi de 1768.
(2) et (3) Dom Grenier.

» à tous présents et à venir, qu'en échange de la terre sur » laquelle s'élève le château d'Etaples, et pour le salut de » mon âme et celle de mes ancêtres, j'ai donné et concédé à » Dieu et à saint Josse, et aux abbé et frères qui les servent » en cette abbaye, dix mille harengs qui devront leur être » payés chaque année à perpétuité, à Boulogne, s'il y en a, » ou à Calais, s'il en manque à Boulogne. De leur côté, » l'abbé et l'église de Saint-Josse m'ont abandonné ce même » terrain et sur lequel, comme il est dit, s'élève le château » avec la terre joignant ledit château et qui est de la juridic- » tion de Saint-Josse. Et, afin que cet échange demeure à » perpétuité ferme et irrévocable, je l'ai fait revêtir de l'au- » torité de mon sceau. Fait en l'an de l'Incarnation du Verbe, » 1172.

» Cette concession a été faite à saint Josse, en perpétuelle » aumône, dans l'église et sur l'autel de Saint-Josse, en pré- » sence des frères et d'un grand nombre de mes compagnons » et de mes chevaliers, puis reconnue et confirmée à Desvres, » en présence de mes barons et de plusieurs chevaliers, » savoir : Pharamond de Tingry, Beaudoin de Cayeux, Elie » de Doudeauville, Clarembauld de Thiembronne, Guy de » Bellebrune, Beaudoin de Colembert, Guy Dailor, Beaudoin » de Lens, de Level, Philippe de Fordinne et plusieurs autres » chevaliers et vassaux (1). »

1173. — Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, donne à l'abbaye de Saint-Josse les droits royaux qu'il a sur les vaisseaux (2).

G. SOUQUET.

(La suite à un prochain numéro).

---

(1) *Cartulaire de Saint-Josse.* — Archives impériales K. 187, p. 10, n° 2.
(2) Baluze, t. Ier. — Lequien, f° 111.

Mobilier, argenterie, tableaux, etc., du Receveur d'un grand seigneur (1) des environs d'Abbeville, au XVIIe siècle (1604).

Aux archives de la famille de Boubers-Mélicocq nous emprunterons encore les documents que nous allons publier.

C'est, au reste, avec une profonde émotion que nous traçons ces lignes, consacrées au château de Long, possédé aujourd'hui par notre bien cher parent, M. le comte de Boubers-Abbeville.

Plus heureux que nous, il peut encore errer dans ce vaste parc, qui lui rappelle incessamment son respectable père, ce vénérable champion des anciens jours, dont l'âme si chevaleresque avait su conserver toutes les vieilles croyances du passé, et qu'il nous a été donné de visiter aux derniers moments de sa vie, (juillet 1845).

Avant de faire connaître l'ameublement du receveur d'un grand seigneur, au commencement du XVIIe siècle, disons que

---

(1) Eustache de Croy, seigneur de Rœulx, etc. — Au XVe siècle, Jehan de Croy, s^r de Rœux, avait épousé Jehanne de Crezecque, (au sujet de cette famille consult. les *Olim*, éd. de M. le comte Beugnot, t. III, pp. 201-305.) fille de Jehan de Crezecque, seigneur de Long, et de Bonne de Fremessent, lequel avouait tenir de l'abbaye de Saint-Bertin, le fief *Hanet*, situé en partie en la ville de Thérouenne, et en partie dehors les fossés, au lès de le longue tour contre les dicts fossés et murs, aveuc le maison Pierre de Poix, assez près de la porte Saint-Jehan. (Arch. de Saint-Bertin, à Arras.)

l'on remarquait alors à Long, deux moulins (1), construits sur la Somme, l'un à usage de battre huille et l'aultre de fouller draps (2).

Quant à la position sociale d'Adrien le Moictier, sieur de Bischecourt (3), receveur des terres et seigneuries de Long, Longpré et Hangest, qu'il nous suffise de dire qu'il donnait à sa fille Isabeau, au moment où elle allait épouser (1621) le sieur Sanson, IIII. C. l. *pour ses estoremens* (4), et qu'il déclare qu'à VIC. l. p. se sont élevés les frais du festin des fianchailles, tant pour le souper, que pour le disner du lendemain, auquel festin l'on auroit convié et se seroient trouvé deux cens personnes.

---

(1) Un pélerin du XV[e] siècle (Jehan de Tournai), parlant d'un moulin d'Italie, mu par des eaux chaudes, dit : « Il tourne beaucop plus fort, que » ne font ceulx de pardeça, et ce ad cause que l'eaue est beaucop plus » pesante, ad cause qu'elle est chaulde. » (Bib. de Valenciennes, MS. n° 453, fol. 78 r°). — A Rhodes (1487), les moulins à vent ont chascun *VI esles*. (Ibid., fol. 122, v°.) — En 1569, Henry Winter, natif du pays de Gueldres, avait fait, pour la ville de Lille, un modelle de moullin, pour faire mouldre III mollins à cheval et un à l'eau par un mesme mollin.

(2) En 1607, un fossé avecq une masure, *à usage d'aire*, au lieu appelé la barette, près Corbie, est vendu C l. ; — une maison, située sur la place de Corbie, est payée VI C l. ; — une autre est vendue à M[e] Christophe Laisnel, prévost de Foulloy, à la charge de servir une rente de XXXIII l. VI s., représentant la somme de quatre cens livres ; — un demi journel de près est payé XL l. ; — une maison située rue de Metz, à Amiens, est vendue à M. de Septenville, moyennant XV C l. (Arch. Boubers-Mélicocq).

(3) Messire Claude de Maurry, chevalier, seigneur de Perdillam, Cappusot, La Grange et Annoy (paroisse Saint-Riquier), vendit XV C l. ce fief, situé tant audit lieu de Bischecourt que Hangest, et les droits de relief, dus au seigneur, duquel il relevait, montèrent à III C l.

(4) A Valenciennes, au XIV[e] siècle, presque tous les contrats de mariage portent que la femme, à la mort de son mari, aura le droit d'emporter tous tels draps, lignes, laigues, reubez, juyaus et aournemens que elle aroit pour sen corps, à celui jour, sen lit tout estoret, sen escring, sen coffre, sans or, ne argent monnaés, et tout l'aournement de se cambre.

Dans la cuisine nous remarquons une cramillye, vendue XVI s.; — deux broches de fer, une longue et l'autre petitte, VIII s. VI d.; — ung gril de fer, V s.; — une poelle de fer, à frire, V s.; — ung poislon d'airain, III s.; cincq chaudrons d'airain (1), fort usez et vielz, IIII l. XVIII s.; une poelle bassinoire (ailleurs : une bassinoir) d'airain, XXVI s. III d.; ung couvercle à pot d'airain (2), V s. IIII d.; — deux grandz chandelliers et ung petit, le tout d'airain, XXV s. III d.; — trois reschaufz d'airain, XXXVI s. VII d.; — une petitte *marnitte* d'airain, VIII s.; — une *guingnaude* d'airain, XVII s.; — une grande cullière d'airain avecq deux petiz fourques d'airain, XIII s.; — trente huict platz, tant grandz que petiz, une douzaine et demye d'assiette, trois saillières, six escuelles à oreilles, deux sausserons, ung pot, ung demy lot, deux peintes, une esguière, un esgouttoir, tout d'estain, à six solz la livre; ung pot au feu de fer, XIIII s.; — une marmite d'airain, XL s.; — trois reschaufs de fer, VI s.; — ung couverche à four, XV s.; — une vielle table de bois de chesne, XIII s. X d.; — deux cuviers à faire lessy et ung aultre à pied, XXII s.; deux sceaux ayant chascun trois cercles de fer et une manche de fer, XV s. II d.; — ung sceau d'airain, XXXVII s.

Dans la chambre de la défunte (3) nous trouvons une cramillye

---

(1) En 1549, une testatrice de Valenciennes lègue trois sortes de meubles : *laiges* (de bois), d'estaings et cuyvres.

(2) Dans le mystère de la Passion, composée (XVe siècle) par Ustasse Marcadé, official de Corbie, le feure dit :

Si volés granvet, ou tripier,
Gril, cramellie, ou escumoir,
Racière de fer, ou lardoir,
Ance à pot, ou fourquette à feu,
Ou cheminiaux, j'en sui pourveu ;
J'en ay séans, de beaux et bons.

(MS. n° 625 de la Bibl. d'Arras, fol. CLXXXXV v°.)

(3) Damoiselle Françoise du Crocq, femme d'Adrien le Moictier.

de fer, v s. vii d. ; — deux chenetz et une pelle à four, des tenailles et ung ratisoir de fer, le tout garny de viroilles d'airain, L s. ; — *ung chandelabre d'airain*, LXXII s. ; — *une couche de bois de chesne, à pilliers tournez, enrichie de courtines de trippe*, (ailleurs : *pentes de trippe*), *figurées, frengées et rideaux de sarge* (1) *tiste*, XIII l. XVIII s. ; — deux *castellongnes tistes*, X l. V s. ; — ung lict, le traversin et deux aureillers, le tout garny de plumes, XIIII l. V s. ; — une table de bois de noier qui se ralonge par les deux bouz, IIII l. XV s. ; — ung buffet, façon de dressoir, de bois de chesne, IIII l. XV s. ; — une petitte table de bois de chesne, XXII s. ; — six escabeaux à pilliers tournez, XXXIII s. ; ung bancq *servant à coucher*, LXX s. ; — une grande auxmaire ayant quatre guichetz (2), IX l. XII s. ; — deux paires de draps de ling, IX l. ; — sept paires de draps de chanvre, XVI l. XV s. ; — deux longues nappes, façon de Venise, à demy usées, LXX s. VI d. ; — dix serviettes de ling, L s. ; — cincq moiennes nappes de toile de chanvre, IIII l. XVIII s. ; — cincq aultres courtes nappes, LV s. ; — une douzaine de serviettes de chanvre, CIX s. ; — une douzaine de chemises (3) de chanvre, à usage de ladicte défuncte, tant vielles que neufves, XIII l. XVI s. ; — ung cofre de bahu fermant à une serrure, VII l. ;—ung viel cotteron de drap gry brun (4),

---

(1) Une enquête de 1270, mentionne les marchands de Saint-Omer, *qui portantes sargias, camelotos, staminas et merceriam, se aquitabant de pedagio apud zoisellum*. On y parle aussi *de pannis in quadrigis et in berouetis*. (Les *Olim* du parlement de Paris, éd. de M. le comte Beugnot, t. I, p. 356-57).

(2) Ailleurs : des grandes auxmaires à *quatre manteaux*.

(3) En 1547, une testatrice de Valenciennes lègue une bonne chemise de fine toille fronchye.

(4) Une autre lègue (1587), ung cottin à *besse* de noir drap, une rouge *besse* avecq ung blanc corps, ung cottin de *reverset*, ung blanc escourchœux de barois, une paire de manches lachiées. — En 1549, une société et *bourse* touchant le train de marchandise de sattins et *reverssez*, à Valenciennes, possédait six chevaux servans aux deux kalandres, des sarpillières, presses, foeilletz, etc.

bandé de trippe par bas, IIII l. XV s.; ung bas de cotillon de sarge (1) *royesche*, bandé de vellour, XII l.; une robbe de burail, bandée de passement velouté (2), XXIIII l.; — une aultre robbe de sarge noire, bandée de vellour, X l.; — ung corset de sarge noir, LX s.; — deux aultres corsetz de futenne blanche à grains d'orge (3), C s.; ung garde-robe de sarge noir (4), IIII l.; — ung aultre viel garde-robe de sarge, XLII l.; — ung manchon de vellour, coulleur de gry brun, bordé de peau de regnard, L s.; —

---

(1) 1589. A Valenciennes, les sayes et satins sont portez à l'esgard, que l'en dict les ferreurs, pour y recepvoir le plomb de la ville, pourquoy se paie, tant pour le droict de la ville que lesdis esgardz et ferreurs, de chacune saye dix-huict deniers, et de chacune pièche de satin, neuf deniers. Lesquelles sayes et satins, ainsy esgardez, et ayant reçeu le plomb de la ville, sont rendus aux marchans, ou facteurs, pour les pacquier et envoyer où bon leur samble, sans que lesdis esgardz, ceulx de la vingtaine, ny aultres personnes, leurs puissent donner aulcun empeschement, ny estre présens au dict pagaige. Et, quant aux *cangans*, larges, ou estroictz, sont portez blans et creux audict esgard par les saieteurs et *canganiers*, (ailleurs : *Chamgongniers*), avant la vente d'yceulx, pour y aposer le plomb de laditte ville. — 1570. Jaques de Rats, sayeteur, donne à Abraham de Dechy, *pisneur* de sayette, *sa cazacque mouret, fourée de touzetz blans*. — 1549. Gerardt de Froimont, *hocqueur* de laine. — 1570. Wallerand *Collebert*, *trippier*.

(2) 1534. La veuve de Guillème le Remy lègue à soer Magdelaine le Remy, sa belle niepce, religieuse à Maubeuge, *ung jhus, acoustré d'une robe de velour et aultres acoustremens y servans*, avecq la somme de douze livres tournois, pour une fois, pour employer à faire une robe pour ycelle soer Magdeleine. — En 1566, figurent dans un testament une bonne robe de drap tennet, bendée de velour, le devant plaine de satin avecq des boutons; — une robe *ronde*, tennée, bendée de velour; uue devanture de camelot, *sans onde*, bendée de velour.

(3) 1580. Ung escourchoel de groz grain de soye ; une paire de manchettes de caffa.

(4) 1549. Jehan Lamicque et Simon Rollin, maistres du stil de la sayetrie de Valenciennes, vendent une rente viagère de XX l. t., pour subvenir à la despense et mises, faictes à la très-glorieuse venue et entrée à Valenciennes, de très-noble et très-illustre prince d'Espaigne, Phlpe, fils de l'empereur.

ung plat d'estain servant à laver les mains, XL s.; — *ung tableau dans lequel est représenté l'image de la vierge* (1), XXV s.; — ung miroir (2), L s.

Dans une aultre chambre joignante l'inventaire signale ung matelas avecq ung petit lict et traversin garny de plumes, XII l. V s.; — une garniture de lict de sarge

---

(1) Ailleurs : *ung tableau, fermant à deux manteaux, dans lequel est la figure de la Vierge Marie.*

(2) Nous trouvons dans *les œuvres morales et diversifiées en histoires pleines de beaux exemples*, etc., de Jean des Caures (principal du collége d'Amiens, né à Moreuil), ce passage, précieux pour l'histoire des usages et des mœurs : « sur ce propos, mesdames, avons à vous demander, s'il » vous est possible de complaire à Dieu et d'être sauvées, à faire ce qu'il » vous prohibe et défend ! non, véritablement : et faut, veuilliez ou non, que » vous destortillonniez, deschauvesourissiez, déretez, c'est-à-dire, que ne » portiez plus en aisles de chauve-souris, ou en façon de retz, vos cheveux, » par lesquels soulez prendre diaboliquement et e..... les hommes, pour » rassasier votre désordonné appétit, ou bien que vous soyez perdues et » damnées..... par cette mondanité qui vous abuse, voire qui vous rend si » laides et abominables à regarder; que si vous saviez comme cela vous » messie, vous y mettriez plutôt le feu que de les montrer, par la mauvaise » grâce qu'ils vous donnent; et pleust à la bonté de Dieu qu'il fust permis » à toutes personnes d'appeller celles qui les portent paillardes et p....., afin » de les en corriger ! ô Dieu ! hélas ! en quel malheureux règne (des Caures » a composé une ode fanatique à la louange du massacre de la Saint-Barthé- » lemi), sommes-nous tombés, de voir une telle dépravité sur la terre, » que nous voyons, *jusques à porter en l'église les miroirs du macule pen-* » *dans sur le ventre!* Qu'on lise toutes les histoires, divines, humaines et » profanes, il ne se trouvera point que les impudiques et les mérétrices les » aient jamais portés en public, jusques à ce jourd'huy, que le diable est » déchaîné par la France, ce qui est encore plus détestable devant Dieu et » devant les hommes, que toutes les autres abominations ; et bien qu'il n'y » ait que les courtisannes et demoiselles qui en usent, si est-ce qu'avec le » temps n'y trouvera bourgeoise, ni chambrière, qui, par accoutumance n'en » veuille porter. » (Liv. VI, ch. XI).

verte (1), IX l. V s.; — une couverture blanche, LVI s.; — une vielle huche de bois de chesne servant à mettre pain, XXVI s.

Dans *une estude* a esté trouvé une petitte table de bois de chesne, LX s.; une chelle *(sic)* à dos, X s.; — ung coffre de bahu, fermant à trois serrures, LXVI s.

Davantage ledict le Moictier a déclaré avoir en la Ville d'Abbeville, dans ung petit coffret, quatre couppes d'argent avecq leurs custodes, l'une pezant dix-sept onces et les trois aultres pezans chacune quatorze onces ; une esguière d'argent, pezans dix onces, et huict cullières d'argent, pezans chacune une once, prisés à raison de cincquante solz chacune once.

Parmi les dépenses des obsèques figurent, V l. V s., donnés à vingt-cincq hommes d'église, qui auroient assisté au service de huict jours, dit et célébré chacun leur messe en l'église de Long, ausquelz a esté paié à chacun cincq sol; VI l., pour demye aulne de tirtaine, emploié à douze pauvres qui ont porté les douze torches (2); L l., pour la despence fete au disner, le jour que le service auroit esté dict et célébré, tant par les parens et amis que par lesdis curés et clercq, et lesdis vingt cincq hommes d'église, ensemble les doien et chanoine de Longpré.

Le document suivant, que nous empruntons à un manuscrit de Valenciennes, prouve qu'au XIII[e] siècle les funérailles étaient célébrées avec moins de pompe et de magnificence.

1295. De non mettre à 1 corps que IIII chirons de III lib. le pièce. Le diemenche prochain apries le jour Saint-Jehan, l'an

---

(1) (1641). Bas de chausses, composez d'estoffes de drap *de pige*, *cariséo*, sarge, rasse, rassettes, etc.; — les estoffes de cassinettes, rassettes et draps *de pige*, réputés drapperies; — draps, bages, estainettes.

(2) En 1573, honnorable homme Riquier Carpentier, bourgois de Valenciennes, voelt n'avoir que ung luissel (cercueil) simple de quatre asselles (planches), *sans aulcune creste*, *ou freste*, portant seullement quatre flambaux, tant à son enterrement, comme à son service, et cincq chirons de demie livre, et deux, de quartron, sur l'autel.



IIIIxx et XV (1295), fu aviset qu'il sanle de raison à mout de boine gent, ke on ne fache dore en avant à nul cors, de quele persone ke che soit, ke IIII cirons et cascun ciron de III lib. de cire, et nient plus : et doit-on faire VIII lib. de menue candelle, pour offrir, et nient plus. Ne doit-on faire, ne metre sour le cors, *fors ke un blanc drap de boukeran, croisiet de noir cendal, ou de vert ; de quoi li crois dou cendal soit faite de le leeche de le moitiet dou cendal, fendut à moitiet, et, par ensi qu'il ne doit point avoir de bordure de cendal au-desous dou drap, tout en tours.* Et, en tel manière, il doit iestre au serviche dou cors, ki le vieut faire; ne nul siervice de cors on ne doit faire, fors seulement au kief dou mois, ne nient plus de dont en avant; ne au kief de l'an passet on ne doit faire nul sierviche. *Et, s'il estoit nus ki autre chose fesist, tout li ami dou mort s'en doivent partir* (1).

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

---

(1) Bib. de Valenciennes, ms nº 535, fol. CXVII rº.

NOS ARTISTES A L'EXPOSITION DE 1861.

DEUXIÈME ARTICLE.

M. Bénard, de Boulogne-sur-Mer, a exposé une marine placée un peu trop haut pour qu'on en puisse bien apprécier tous les détails. Cependant nous avons remarqué un excellent effet de lumière sur le flanc du navire échoué; il y a progrès depuis 1859.

Puisque nous sommes à Boulogne, restons à Boulogne. C'est peut-être ce qu'aurait dû faire M. Berne-Bellecour qui a peint un petit coin de village pauvre, d'une palette grise et dans des tons un peu terreux. Ces maisons à gauche d'un aplomb douteux, cette vigne verte, ce toit de hangar en zinc, ces tuiles atones, cet enfant en guenilles, cette petite cour sans lumière et sans soleil se trouvent partout; avec cela et avec moins que cela, on peut faire des chefs-d'œuvre. Mais pourquoi intituler cela : *Souvenirs de Normandie*, et dans quel coin de Normandie pétrée s'ennuient ces murailles sans verdure et sans caractère ?

Le Renard et le buste de M. Bonnefoy est une sorte de paysage composé, rempli d'excellentes qualités, malgré un peu de sécheresse générale. Le fonds est très bon, l'ensemble est très lumineux; mais il y a entre le sujet et la manière dont il est traité, une telle disproportion qu'on se demande si ce petit Renard et ce buste sans importance n'ont pas été ajoutés après coup, pour donner un nom à ces ruines gigantesques et à ces arbres séculaires. Le Renard de Lafontaine ne dit qu'un mot : *Belle tête*, dit-il, *mais de cervelle, point*. Il est vrai qu'il s'agit d'un buste de *héros*, le narrateur le dit. Mais maître Isengrin n'avait besoin, ni d'un si grand cadre, ni d'un théâtre aussi solennel pour lâcher sa petite malhonnêteté.

MM. Caudron, Crauk et Féragu ne sont point picards de naissance, bien que le livret s'obstine à faire naître à Amiens ce dernier qui est Lyonnais: toutefois ces honorables artistes appartiennent par tant de côtés à la Picardie que nous regardons leurs œuvres comme nos justiciables.

Dans le genre circonscrit qu'il a adopté, M. Caudron est en progrès; de ses quatre petits tableaux, le numéro 539 *(Pêcheuses de crevettes à Cayeux)* est le meilleur. Au milieu de la grande uniformité de ton, on remarque chez M. Caudron des poses heureuses, comme celle de l'homme appuyé au chambranle de sa porte dans la *Rue des pêcheurs;* les extrémités sont souvent soignées, surtout les mains. M. Caudron n'est pas inférieur à M. Auguste Delacroix, qui traite ordinairement avec une si grande profusion les mêmes sujets et qui n'a cette année au salon que des aquarelles et un éventail à la gouache.

M. Crauk aussi est en progrès; son *Baptême de Clovis* est une machine bien composée; les draperies sont raides, mais ne manquent pas de style. L'ensemble un peu froid est bon et harmonieux.

Les *Capucins forgeant*, sont moins heureux. Ici les souvenirs de tant d'intérieurs flamands, hollandais, italiens, français même (la forge des Lenain), de tant de grasses palettes, de délicieux caprices, de tant de merveilleuses facéties d'ombre et de lumière font tort à la sagesse par trop froide du peintre de Valenciennes. Entre ce moine sec et raide et le premier garçon serrurier venu, il n'y a pas de différence. Ce capucin n'est ni gras ni maigre; ce n'est ni un athlète, ni un croyant. Ce morceau de fer qui dort machinalement dans un feu sans chaleur sera-t-il dieu, table ou cuvette? Nous sommes à Venise; qui le croirait, sans le livret? un peu moins de sagesse, M. Crauk, et un peu plus de diable au corps. Voyez les deux charmants intérieurs de M. Darcy, de Noyon, n'est-ce pas plein de vérité et de sagesse? et pourtant cela fait l'effet de Leleux refroidi? Osez; si vous dépassez le but, il sera temps de revenir. Dans les ta-

bleaux d'intérieur, entre l'alpha et l'oméga, entre le premier degré de l'échelle et le dernier, entre le génie et la puérilité, entre la *femme hydropique* de Gérard Dow et la *cuisine* de Drolling père, il y a tout un monde, choisissez.

Le portrait des enfants de M. D... est la meilleure des trois toiles de M. Crauk. S'il n'y avait là que le mérite d'avoir triomphé de l'ingratitude et de la véritable difficulté du sujet, peut-être pourrait-on dire qu'il faut en faire honneur à l'esprit de M. Crauk, et que sa palette n'a rien à démêler avec cela. Mais toute la partie droite du tableau est excellente.

Encore un conseil à M. Crauk : se garder d'un trop grand éclectisme et se faire une manière déterminée ; ses trois tableaux n'ont vraiment pas l'air de sortir du même atelier. Quelque modestes que soient les prétentions d'un artiste, son individualité est la plus précieuse de ses qualités et quelque talent qu'il ait, il est vite oublié si toutes ses œuvres ne portent pas sa signature invisible, le cachet de son originalité.

Le Bonaparte à la Cathédrale d'Amiens de M. Féragu ne fera pas oublier son Saint-Louis. Si M. Féragu n'était pas un artiste éminemment distingué qui a fait ses preuves, son tableau de cette année lui serait compté comme un honorable et estimable début. L'architecture y est traité d'une manière large et savante qui lui fait le plus grand honneur. Mais la précipitation avec laquelle M. Féragu, à peine remis d'une indisposition grave, a été obligé de composer et de peindre sa toile, en a laissé plusieurs détails imparfaits et un peu insuffisants. La pose de l'évêque n'est pas assez étudiée, Le groupe des robes rouges qui fait repoussoir à l'angle gauche du tableau laisse à désirer, et les costumes en général ne sont pas d'une rigoureuse exactitude. M. Féragu qui est un bon archéologue et qui connaît à fond tous les détails des justaucorps, des pourpoints et des armures, ne paraît pas aussi familier avec les costumes du premier empire. Il n'y a pas grand mal à cela et aucun artiste ne songera à lui en faire un crime, mais que diront les attardés

qui ont encore vu les fourreaux et les chabraques du commencement de ce siècle, et qui les ont peut-être admirés à cause de la jeunesse et du génie de celles ou de ceux qui les portaient, devant ces tailles trop allongées et ces moustaches prodiguées, même aux chirurgiens de l'armée? Un tableau n'est pas une estampe sans doute, et les bonshommes de Rembrandt et de Jordaens sont cent fois plus réjouissants que les grecs et les romains de David; mais nous sommes si exigeants aujourd'hui sur les mille détails de l'archaïsme qui est la grammaire de l'art, nous si puristes, si doctes, pour ne pas dire si pédants, qu'il ne me serait point pardonné à moi-même si je n'avais fait ces observations. Ces réserves faites, le tableau de M. Féragu est agréable et consacre le souvenir d'une curieuse anecdote et d'un religieux enseignement.

Au *portrait* de M. Chevreux, de Saint-Quentin, qui occupe dans un des salons des extrémités, une place d'honneur entre les Courbet et le tableau de chasse de MM. de Balleroy et Belly, dont la couleur est grasse et la pose un peu prétentieuse, nous préférons peut-être la simple esquisse d'atelier que M. Collette, d'Arras, a intitulée *Portrait de M. G...* Il est difficile de se faire une idée de la manière définitive de l'auteur devant une œuvre d'aussi peu d'importance; mais c'est librement et crânement peint.

Parmi les peintures officielles on remarque *le combat de Palestro* de M. Chauveau, de Boulogne, *la bataille de Magenta* et le *zouave* de M. Couverchelle, de Marseille-le-Petit (Oise), et l'épisode du siége de Sébastopol de M. de Neuville, de Saint-Omer. Nous avons trop imparfaitement vu les œuvres des deux premiers pour faire autre chose que de les signaler; mais c'est avec une sorte d'orgueil et de satisfaction personnelle que nous avons retrouvé dans le tableau de M. de Neuville, les qualités éminentes qui nous l'avaient fait remarquer il y a deux ans; malgré certaines duretés du premier plan, un effet un peu dispersé, l'harmonie générale de la couleur est excellente. Entre

le bulletin du *Moniteur* que racontent tout au long les élèves d'Horace Vernet, et les feuilletons que peignent toujours sans rivaux Bellangé père et fils, il y a place pour l'entrefilet sérieux comme le comprennent MM. de Neuville et Armand-Dumaresq.

La singulière filiation parfois que celle des ateliers et des artistes. MM. de Neuville et Armand Dumaresq qui se rencontrent dans le bon chemin, viennent l'un de chez M. Picot, l'autre de chez M. Couture, et voici un élève d'Horace Vernet, M. Desjardin, d'Amiens, enfant de la Picardie, perdu dans les bruyères du Limousin qui fait exclusivement du paysage. La sécheresse de tons du maître et l'aridité du motif donnent un aspect dur et cru à son paysage d'ailleurs étudié et rendu avec soin.

Voici un artiste picard, picard de corps et d'esprit, de naissance et de résidence, attaché au sol de sa mère patrie comme Ulysse au mât de son navire. M. l'abbé Dergny est né à Cayeux, ce rude village, autour duquel les flots de la mer et les vents de la terre ont élevé un rempart de galets et de sable, qui le garantit contre les invasions des avoués en vacance et les banalités des baigneurs d'été. Il est vicaire de Saint-Gilles d'Abbeville, cette cité picarde par excellence qu'effleure au-delà de ses portes et de ses ponts, sans l'amoindrir et sans la distraire, le grand niveleur et le grand tentateur qui fait d'Amiens un faubourg de Paris, et de Boulogne une école de natation. Se sentant l'intelligence qui conçoit les œuvres d'art, le goût qui les dirige et la main qui les exécute, M. l'abbé Dergny n'a point perdu son temps dans les recherches réfrigérantes de la science et de la théorie; il n'a point déchiré sa soutane et accroché son pinceau aux ronces du pédantisme; chez lui, point de système préconçu, il n'est ni Préraphaëlite, ni Raphaëlite, ni Bysantin, ni Flamand; il ne se préoccupe ni du style, ni de la symbolique, à peine de la ligne et de la couleur. Chrétien et prêtre, il traduit sur la toile une homélie plutôt qu'un sermon, et fait son prône à sa manière; on ne saurait rien imaginer de plus français que

l'ensemble de sa composition : c'est plus français que du Jouvenet et du Quintin Varin, plus français que du Lahyre ou du Vouet. Aussi tous les défauts de l'école française s'en donnent à leur aise; l'enfant Jésus, frisé, espiègle, les yeux et les narines ouvertes a l'air mièvre et féminin ; la Sainte-Vierge, blanche et rose, ressemble à une jeune fille de douze ans; Saint-Joseph a perdu la rudesse traditionnelle de son visage et n'a gardé qu'une douce bonhomie ; les anges sont semblables à tous ceux qui se profilent dans les Annonciations et dans les Gloires de nos églises de villes du second ordre, et cependant vous êtes arrêté malgré vous devant l'ensemble de cette peinture. C'est trop calme et trop froid, mais c'est sobre et chaste, c'est drapé sans hardiesse, mais aussi sans recherche; il y a dans tout cela un oubli si complet des préoccupations d'atelier et un si naïf mépris du système qu'on s'y arrête malgré soi ; ce n'est ni une collection d'académies, ni une leçon d'iconographie archaïque; mais cela vaut mieux que la plus brillante copie ou le plus savant souvenir. Courage, M. l'abbé, gardez-vous des rapins et des savants, fermez vos yeux et vos oreilles à nos critiques et à nos chicanes, et ne nous écoutez que lorsque nous vous disons : courage ! Peignez comme vous vous sentez l'envie de peindre, examinez-vous vous-même, et quand vous aurez rendu votre propre pensée d'une manière satisfaisante à vos yeux, exposez-la hardiment ; mieux vaut faire convenablement sa petite œuvre que de copier le chef-d'œuvre d'autrui ; vous aurez conquis une place estimable et enviée quand vous pourrez dire : mon tableau, c'est moi.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

(*La suite au prochain n°*).

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

UNE BÉGUINE A SAINT-QUENTIN,

EN 1320.

Parmi les établissements de bienfaisance que nous ont légués nos pères, les béguinages ont été les plus communs dans les Flandres, et aujourd'hui ces maisons de retraite sont encore très nombreuses dans les principales villes du Nord.

Les béguinages ont pour objet d'offrir une retraite aux vieilles femmes veuves ou aux vieilles filles : aussi sont-ils quelquefois nommés, dans les anciens actes : *Hospitale vetularum, l'Hôpital des vieilles.*

On peut faire remonter la fondation de ces établissements aux XIIe et XIIIe siècles, car nous voyons, à Saint-Quentin, les chartes de donation de plusieurs de ces maisons datées de cette époque : ainsi, Gérard de Fonsommes, chevalier, sénéchal du Vermandois, fonde, en 1200, à Saint-Quentin le béguinage de Fonsommes ;

Gossuin (le grainetier (1)) et sa femme fondent, en 1330, le béguinage des Graineliers ;

Robert de Suzanne fonde, en 1336, le béguinage de Suzanne ;

Gérard d'Esqueheries fonde, en 1344, le béguinage d'Es-

(1) C'est-à-dire faisant le commerce de grains.



quehéries ; —Jean Carpentier, de Villecholles fonde, en 1554, le béguinage de Villecholles ;

Lallier, de Gibercourt fonde, en 1570, le béguinage d'Estreillers, dit *des Bonnes-Dames*.

On voit que chaque maison de béguinage a porté dans l'origine le nom du fondateur. Aujourd'hui, les maisons de béguinages, sont réduites au nombre de trois à Saint-Quentin : elles portent les unes le nom de l'ancienne chapelle de leur maison : le béguinage Sainte-Anne, le béguinage Saint-Augustin ; les autres le nom de la paroisse dans laquelle la maison était autrefois située : le béguinage Sainte-Marguerite.

Les béguines ne sont plus, à Saint-Quentin, que des veuves ou de vieilles filles admises, par la Commission administrative des hospices, à entrer dans ces maisons, au fur et à mesure des vacances qui se produisent parmi les titulaires ; elles occupent des cellules entretenues avec les revenus des fondations et reçoivent un prêt annuel de 180 fr. ; le nombre des cellules est de 66. Le nombre des fondations est de 44. Ces béguines recevaient autrefois 3 fr. par mois, plus un demi-hectolitre de blé ; 50 fagots et un sac de charbon par an ; depuis 1844, ces dons en nature ont été convertis en un prêt de 15 fr. par mois.

On voit que cette institution a perdu, à Saint-Quentin, son caractère religieux pour devenir un asile pour la vieillesse des veuves ou filles âgées. En Belgique, ces institutions sont restées moitié civiles, moitié religieuses, et, dans la plupart des maisons, les femmes portent encore l'ancien béguin.

A Saint-Quentin, les béguines ne conservent plus de costume, mais, dans les temps anciens, elles avaient un vêtement uniforme et toutes portaient le béguin d'où vient leur nom. Quel était ce costume ? La pierre tumulaire que nous donnons ici nous


ibi gist demisel marie libate begine
qui fuille sire vautier libat bourgois de saint quentin qui tendit aime
en lan de grate mil et ccc et xx
le nuit mon signeur saint iehan bautitre prie pour lame adie
Ch. Gomart.
E.D.

fait connaître le costume d'une béguine à Saint-Quentin, en 1320. Cette pierre, parfaitement conservée et qui est déposée au musée de Saint-Quentin, mesure 2 mètres 60 centimètres en longueur et 1 mètre 30 centimètres en largeur ; elle est en marbre noir; la figure et les mains sont en marbre blanc; elle a été trouvée à Saint-Quentin, sur l'emplacement de l'ancienne église de la Toussaint. On voit que le costume sévère des béguines ne manquait pas d'ampleur. Il se composait d'une longue robe en drap noir, à manches larges, demi-longues, avec des sous-manches plus justes à l'avant-bras; la robe ne paraît pas serrée autour de la taille par une ceinture, mais elle retombe en plis gracieux autour de la taille, qu'elle laisse deviner; le béguin, ou chape de drap blanc, non-seulement couvrait la tête, mais encore il encadrait la figure et enveloppait le cou.

La béguine est debout sous un riche portique ogival ou deux anges l'encensent; elle a les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur deux chiens, qui paraissent être: l'un de l'espèce dite aujourd'hui *King Charles,* l'autre un lévrier, couvert d'un caparaçon sur lequel est brodée une croix.

On lit autour de la pierre, en caractères gothiques :

Chi gist Demisel Marie Likate, begine,
qui fu fille sire Vautier Likat, bourgois de Saint
Quentin, qui rendit aime
en l'an de grace mil et CCC et XX,
le nuit mon signeur saint Jehan Bautistre.
pries pour same a dix.

Cette demoiselle Marie le Cat n'était sans doute pas une béguine admise par charité dans cette maison de retraite, mais la fille d'un riche bourgeois qui, suivant la coutume

des grands personnages, avait obtenu, au moyen de quelque donation, la permission de revêtir par humilité et par dévotion, les habits de béguine pour terminer sa vie en odeur de sainteté. On verra, par les noms que nous allons citer, que la famille le Cat tenait, aux XIVe et XVe siècles, une haute place dans l'administration de la province de Vermandois.

Thomas le Cat, jurisconsulte, avocat à Saint-Quentin, en 1309; — Gautier le Cat, écuyer, garde de la Monnaie de Saint-Quentin (1422-1450). — Simon le Cat, écuyer, mayeur, en 1447; — Thomas le Cat, seigneur de Bihécourt, bailli de Saint-Quentin (1422-1450) ; — Jacques le Cat, mayeur, en 1500.

Cette famille portait pour armoiries : *de gueules à la croix ancrée d'or*.

Ch. Gomart.

JACQUES MALBRANCQ

Ou quelques remarques sur la confiance qu'il faut accorder à cet historien.

Malbrancq ne présente pas à la critique une étude de haut attrait ou plutôt de plaisante distraction, bien que l'histoire d'une partie du nord de la France lui doive beaucoup. Sa physionomie sans accentuation bien marquée est cependant assez complexe. C'est à la fois la figure d'un savant courbé sur de grandes lectures et accomplissant d'immenses travaux et celle d'un enfant que saisissent encore les contes de ma Mère l'Oie. Le savant se ride dans ses livres, mais l'enfant ouvre encore de grands yeux pleins de foi aux récits de sa nourrice. Une main posée sur l'histoire sérieuse dans laquelle, de son temps, l'examen scrupuleux commençait à entrer, il joue de l'autre avec les pages mystiques de la légende, avec les feuillets héroïques des romans de la Table-Ronde. Confiant comme un ascète du moyen-âge aux voyages et aux miracles des saints, crédule comme un chevalier féodal aux fondations des villes gauloises par des princes troyens et aux généalogies fabuleuses des familles qui ont combattu des dragons, il apporte dans la recherche et dans l'exposition des faits impossibles, la patience, la gravité, la conviction et la probité d'un bénédictin.

Son style, clair d'ailleurs, est légèrement apprêté comme

celui de la plupart des jésuites, gens de littérature avant tout, et il eut été un des cent poètes latins de sa compagnie, si l'histoire n'avait détourné sa veine au détriment de la prosodie métrique. Il a beaucoup fouillé, beaucoup ramassé cependant, et ses trois volumes seront toujours de très importants répertoires pour les historiens de l'Artois, du Boulonnais et même du Ponthieu, car s'il a trop peu éclairci et trop peu discuté, il a mis sur la voie de presque toutes les questions à étudier et de quelques autres encore ; enfin il a mérité l'honneur d'être cité quelquefois, et quelquefois aussi combattu, par Du Cange (1).

Essayons donc un rapide voyage à travers les trois gros volumes du savant de Saint-Omer. Nous ne passerons qu'en curieux, en critique, nous arrêtant surtout aux faits controuvés, aux malheureuses complaisances de la bonne foi ou de l'imagination de l'auteur ; mais ce voyage en quête des erreurs ou des illusions nous amènera à une vue plus juste de la vérité sur quelques points et pourra rendre la pratique même de Malbrancq plus profitable aux écrivains appliqués. Malbrancq ne fera que gagner à ce dégagement d'une partie de son œuvre et nos lecteurs nous suivrons sans déplaisir peut-être, car, dans les siècles reculés où cette étude va nous reporter, les fables nées de la préoccupation particulière du

(1) Malbrancq ayant attribué à Helgaud la construction de Montreuil (*De Morinis*, t. II, liv. VI, chap. X), Du Cange discute ainsi cette assertion : « Un auteur de ce temps ajoute que ce fut ce comte qui fit bâtir la ville de Montreuil, ce qu'il fit, à ce qu'il dit, sur le plan de la ville de Bologne (Boulogne) dont il était comte. Tout ce discours est tiré d'une généalogie des comtes de Bologne, dressée vers l'an 1400 sans aucun fondement. » — *Hist. des comtes de Ponthieu*, bibl. de l'Arsenal, MS. Hist. de Fr., vol. 237.

temps, de la culture simple des esprits d'alors, commandent bien aussi un peu l'attention. L'intérêt qu'elles présentent, très différent et au-dessous de l'austère mérite de la vérité historique, dérive cependant des mœurs et des croyances du passé. Considérées de certaines façons, quelques-unes de ces fables reprennent un caractère de vérité relative ou interprétative; on y retrouve la pente des imaginations aux dates lointaines et elles peuvent offrir, par instant, aux efforts de la spéculation rétrospective, les moyens et le charme d'une sorte de reconstruction.

La faute de Malbrancq n'est pas de les avoir accueillies, mais de les avoir accueillies sans critique.

De combien de sources ces fables se précipitent-elles dans les pages avides du savant? Hélas! il n'a su mettre de barrages, ni d'écluses à aucune. La légende religieuse, les romans de chevalerie, les généalogies extravagantes, les ouvrages fautifs de quelques historiens, les témoignages verbaux ou écrits de plusieurs de ses contemporains, membres de la Compagnie de Jésus, dominicains ou autres, toutes les suppositions, toutes les inventions, toutes les crédulités sont venus jeter des affluents dans le grand et méritoire travail de ses livres dont les marges forcent la vérité à couler pêle-mêle avec les erreurs tombées de toutes parts.

Il a vu, par les yeux des Hagiographes, presque tous les saints des premiers siècles traverser la Morinie; Simon le Chananéen (t. I, p. 103), Joseph d'Arimathie (id. p. 105), saint Pierre et saint Paul (id. p. 106), Aristobule (id. p. 107); je renonce à citer les autres.

Les ténèbres de l'histoire la plus ancienne se dissipent devant la sérénité de ses propres yeux. Tous les flambeaux lui sont bons et il les prend de toutes mains; ce sera sur

l'autorité de plusieurs écrivains de grand poids, *gravissimi altè admodum,* qu'il acceptera comme premier chef du peuple et auteur du nom des Morins le prince Morinæus, *qui, incenso Ilio, cum aliis, Bavone, Turgunto, Clarineo, Moselante, juvenibus robore, et præcipuo genere conspicuis, fœlici navigatione ad Tyrrhenum littus applicuerit* et qui, passé dans la Gaule, *omnem tractum illum, qui Somona, Mari, Lisa, Scaldi fluminibus clauditur, sortitus, Morinum ædificavit, suosque fines egregiè tutatus, æternum sibi nomem comparavit,* fait dont la vérité ne se trouve ébranlée que par les probabilités de cet autre fait qu'un général Maure, sorti de l'Afrique, vint s'établir dans le pays appelé depuis Morinie, soit qu'on eut compté ce général parmi les Maures qu'Homère envoie au secours de Troie, soit qu'il eut accompagné ce troyen de qui descendent les Bretons suivant Beda, soit enfin qu'on donne à l'établissement de ce général Maure dans les Gaules, une date moins lointaine. — *De Morinis,* t. Ier p. 84 et 85 (1).

Il ne doute pas que Boulogne n'ait été fondée par Pædius, lieutenant de César, et il n'est pas éloigné de penser que les armes de la ville ne viennent de ce lieutenant, *a Q. Pædio, vel ejus ergo prodierint* (t. I, p. 40).

Suivant lui Taruanne ou Therouenne a eu pour fondateur le préteur Lucius Taruannus, (liv. Ier chap. XIII, p. 48); et Malbrancq nous donnera la preuve du fait, deux pages plus loin (50) : *merito ab eo conditore Tarüanna nuncupata, etc.;* et encore (p. 98) : *Taruannus Taruannæ conditor, etc.*

---

(1) Malbrancq avait précédemment (liv. I, chap. II) fait dériver le nom des Morins des mûres de leurs haies, ou du nom de la mer, mais plutôt encore du nom d'un général Maure, « *Maurum ducem* » qui avait occupé le pays avant César.



L'étymologie de Sitiu qui devint plus tard Saint-Omer ne l'arrêtera pas davantage. Si le premier nom ne fut pas justement acquis à cette ville par quelque rapport de situation avec la Sithon de Macédoine :

Sithoniasque nives hyemis subeamus aquosæ

VIRGILE.

qui verrait inconvénient à reporter l'honneur de ce nom au général Morin Sitius, « *Sitium quemdam Morinorum Ducem,* » qui bâtit un fort ou château en intention de repousser Arioviste, roi des Theuthons, ou César en personne? à moins cependant que ce château n'ait été l'œuvre d'un lieutenant même de l'armée de César *Silius* ou *Antistius* qui voulait tenir en respect les Morins (*De Morinis* liv. Ier, chap. XIV, p. 51).

Hedin fut évidemment fondée par Hélène que répudia Constantin (liv. II, chap. XV). « *Ad Quantiam Morinorum tranquillius dabatur perfugium. Illic castellum egregium editiore in ripâ condidit Helena, accedente ad marginem utrumque vico; quæ ejus nomen Helenum induêre, postmodum in Hedenum et Hesdinum tempora commutarunt.* » Et Malbrancq renvoie pour la preuve de cette opinion à Sidoine-Apollinaire et au *panegyris ad Constantinum* (1).

Ainsi les étymologies offrent des clartés inattendues aux écrivains qui savent allumer ces petites chandelles romaines.

Arrêterons-nous au passage les empereurs romains qui visitent la Morinie? Saluerons-nous, en marchant un peu

---

(1) Voyez l'excellente *Dissertation* de M. Vincent de l'Institut *sur la position géographique de Vicus Helena,* dissertation qui met à néant toutes les hypothèses de Malbrancq.



dans le temps, les rois de la Grande et de la Petite-Bretagne? Kimbeline qui vivait cinq ans après Jésus-Christ? et les comtes de Boulogne et même quelques comtes de Ponthieu? Parmi les comtes de Boulogne se présenteraient d'abord, au Ve siècle, Artur et Léodegare (Léger), premiers princes de Boulogne, *Primi Bononiæ principes*, (chronologia tomi I et *passim* dans le même volume).

Mais ce grand nom d'Artur qui luit d'une lumière de coups d'épée dans la tradition de tous les siècles, nous introduit dans une des salles de la bibliothèque de Malbrancq, la salle des romans de la Table-Ronde.

Là nous trouverons les rois fabuleux de la Grande-Bretagne, la couronne aussi solidement placée sur la tête que le fut jamais cercle d'or sur la tête d'homme vivant. Parmi eux s'avancera Uther-Pandragon, fils de l'empereur Constantin: « *Tertius erat ei filius Utherus, postea dictus Pendragon, adhuc puerulus : è quo prodibit Gania Comitis primi Bononiensis parens*, etc. » (liv. II chap. XXV, p. 166). *Vide anno* 526, dit encore Malbrancq (liv. II. chap. XXV), *epitaphium* primi comitis Bononiensis, *in quo Uther ejus avus Constantini filius perhibetur*. Quant à cette épitaphe, elle avait été communiquée à Malbrancq par un savant docteur en théologie P. M. Falluel de l'ordre des dominicains, dont le talent de prédicateur avait laissé de grands souvenirs chez les Boulonnois du temps de Malbrancq. On voit dans cette épitaphe que le comte de Boulogne Léodegare II, fils du grand Léodegare, était neveu d'Artur et petit neveu d'Uther-Pandragon. — Voyez d'ailleurs sur la place que tient Uther dans l'opinion de Malbrancq, tout le chap. XXIX du liv. II, p. 178: *Evocatur Utherus adversus Anglo-Saxones, a quibus profugæ Ursulanæ*.

Mais ces parentés nous conduisent à donner quelques

échantillons du système de généalogies de Malbrancq. A certaines époques de vanités recrudescentes, l'honnête jésuite eut fait fortune avec la meilleure foi du monde et rien qu'en suivant les pentes les plus naturelles de ses études. L'historien que je ne raille pas et qui sera éternellement utile aux écrivains de bon nombre de nos villes, eut annoté les quatre fils Aymon avec toutes les autorités de l'histoire de France ; c'est lui qui nous expliquera (liv. II, chap. XXXI) comment Artur fut fils d'Uther-Pandragon et comment le comte de Boulogne Léodegare (Léger) était fils de Léodegare-le-Grand ou Lingomire et de Gania, fille unique d'Uther (liv. II, chap. XXXI, p. 182 et 183 du t. I et chap. XXXV, p. 193). Là aussi se trouvent les dispositions testamentaires d'Artur qui, n'ayant pas d'enfants, ne reconnaissait pas d'héritiers plus proches que les fils de sa sœur Gania.

N'allez pas répéter, avec quelques esprits difficiles de son temps, que l'aïeul d'Artur put être un autre Constantin que Constantin l'empereur : « *Alium Constantinum fingere*, répondra-t-il, *ridiculum videtur patri Alfordo nostræ societatis.* » Scholia in librum II, cap. XXXVI, p. 627.

Ainsi le P. Malbrancq et le P. Alford sont d'accord. *Teste David cum sybillâ.*

N'êtes-vous point satisfaits d'ailleurs et désirez-vous être plus amplement édifiés sur la généalogie des premiers comtes catholiques de Boulogne, descendants de Grallo et de Salomon, rois de la Petite-Bretagne, en passant par Uther-Pandragon, roi de la Grande-Bretagne et père d'Artur ? Voyez le tableau généalogique dressé par Malbrancq, *De Morinis*, t. I, liv. II, chap. XLV, p. 227.

En pareilles questions il n'y pas d'hypothèses pour Malbrancq ; il n'y a que des faits avérés et qu'il affirme. Voyez,

parmi des vingtaines d'exemples, les généalogies de saint Omer et de saint Bertin (t. I, liv. II, chap. LVIII, p. 272 et le chap. Ier du liv. III du même tome) et le tableau généalogique des saints du Belgium issus des comtes de la Morinie, (t. I, liv. III, chap. V) ; et la généalogie maternelle de sainte Berthe, (t. I, liv. III, chap. XXX, p. 373); et bien d'autres encore: celle de sainte Berthe de Blangy encore, (t. I, liv. IV, chap. VIII, p. 448), etc.

Il ne se contente pas d'établir la noblesse des saints; il ajoute à celle des rois et des empereurs, non de son autorité privée sans doute (sa bonne foi est entière), mais par l'asile qu'il ouvre à des inventions tombées en discrédit de son temps, et qu'il adopte sans conteste. Voyez, dans la *Scholia in librum II,* la généalogie (tableau, p. 637) de Charlemagne descendant à la vingt-septième génération de Francus, fils d'Antharius, roi des Sicambres, tableau qui établit pertinemment que Pharamond n'était que de la branche cadette de ce Francus vainqueur des Alains.

Charlemagne, ou la date de Charlemagne, établit, pourrait-on dire, la séparation, dans le livre de Malbrancq, des personnages fabuleux ou légendaires et des personnages véritables, mais maintenant encore il faut parfois se défier de ces derniers ou des dates données; ainsi (liv. II, chap. XXVII, p. 175), je trouve *Lotharius rex Francorum ad annum* 863, au lieu évidemment de Carolus. — Il faut le reconnaître bien vite, les erreurs de ce genre sont rares dans le *De Morinis.*

Mais il en est d'autres qui tiennent encore aux sources que Malbrancq aime toujours.

Parfois les héros se trouvent revêtus de fonctions qu'ils n'ont jamais remplies; le nom de Roland accompagne toujours forcément celui de Charlemagne dans tout roman un peu

épique depuis Turpin jusqu'à Hugo. Eh bien ! suivant Malbrancq, encore Roland, neveu de Charlemagne, fut préfet du littoral britannique chez les Morins ; *Britannici ad Morinos præfectus... Præficitur enim toti* (sic) *Britannico apud Morinos littori.— De Morinis*, t. II, liv. V, chap. XXXIII, p. 116-119.

Ce ne sont jamais, on le voit, qu'hypothèses affirmées. Abbeville, par exemple, est un lieu appelé primitivement Ponticum Morinorum. *Tradunt enim monumenta illic antiquam fuisse Comitum sedem, etc.* (liv. III, chap. X). Mais quelles sont ces preuves, *monumenta?*

Malbrancq se plaît encore à étendre, sans justification suffisante, les limites de la Morinie au point d'y faire entrer tout ou presque tout le Ponthieu ; répondant d'avance à l'accusation qu'on pourrait lui jeter d'excéder les bornes antiques, il affirme sur quelques rapprochements de faits qui n'ont rien d'irréfragable, *Pontivum quamtumcunque est, de Morinorum fuisse primitus territorio.* — Préface du t. II, p. 3. Ainsi, selon lui, le Ponthieu ne fut, autrefois du moins, qu'une partie du territoire des Morins.

Cette question de limites occupait d'ailleurs Malbrancq ; il y revient plus d'une fois comme pour se raffermir dans son opinion et rassurer le lecteur; ainsi, dans le chap. VIII du liv. V (t. II, p. 24) : « *Neque enim deserendus nobis ille ad Altheiam tractus, qui de Morinis, saltem ante Nortmannos, etsi Pontivi nomine nonnihil obscuratis, censebatur : quamdiu enim Bononici Comites Ambianum (quod ad Godefridum Buylonium perennavit) sibi annexum tenuere, ut plurimum sunt in eo Pontivo cum Richarianis dominati. Deinde cum se Richariani Pontivi Comites indigetarent, etiam post Nortmannos sibi quid Pontivum de Morinorum arrogabat territorio, et Monstrolium Comitum erat sedes.* »

Mais nous ne discutons que sur le territoire gaulois des Morins ; Montreuil, sur la rive gauche de la Canche, ne fit jamais partie selon nous de ce territoire. Le séjour des comtes à Montreuil ne donne donc aucun pied aux Morins sur le Ponthieu.

L'historien Richer, encore voisin de la tradition romaine, n'entend jamais par les Morins les habitants du Ponthieu; s'il nomme les premiers, ce n'est jamais à l'occasion d'Helgaud ou d'Erluin possesseurs du château de Montreuil, mais à propos d'Arnoul de Flandre.

Ainsi, à l'occasion de la conférence des princes, *principum*, tenue en 942 dans le fisc royal d'Attigny. *Die constituta rex ibi cum provinciarum principibus affuit, Hugone videlicet cognomento Magno, Arnulfo Morinorum, Wilelmo piratarum ducibus, ac Heriberto tiranno.* » — Richer, liv. II, chap. XXX, t. Ier, p. 166.

« Dans le même temps (965 ou environ) mourut Arnoul, prince des Morins. » *Quo etiam tempore Arnulfus, Morinorum princeps, hac vitâ decessit.* — Richer, liv. III, chap. XXI.

Nous suspendrons ici notre excursion de critique en protestant de notre respect pour le savant qui s'est dévoué à l'histoire d'une grande partie du nord de la France. Ecrasé par le travail de ses recherches et maître enfin d'une érudition immense, Malbrancq n'eut plus la force peut-être d'exercer la critique du véritable historien sur l'amas un peu confus de ses matériaux ; il n'appartient pas à tout le monde, comme à Du Cange, de tout lire, de tout comprendre et de tout juger.

E. Prarond.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



1178. — Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, reconnaît que l'abbé de Saint-Josse doit donner le pouvoir d'aller à la pêche aux mulets (1).

1190. — A Etaples, il y avait des droits sur les vaisseaux et sur la pêche. On ne pouvait pêcher le mulet le long de la Canche, dans l'étendue du bailliage de cette ville, sans payer au vicomte un droit qu'on appelait le *droit de Seyne*. Le seigneur jouissait entre autres du droit singulier de prendre à son profit toute la pêche d'un jour entre la Septuagésime et l'Ascension. Il ne pouvait entrer par mer un tonneau de vin dans ce port sans lui en donner quatre pots. Chaque navire marchand ou chaque bateau-pêcheur, en quelque temps de l'année que ce fût, et de quelque endroit qu'il vînt, devait un droit pour la place qu'il y occupait. Les navires entre la Canche et l'Authie étaient seuls exempts de ce droit et

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106, 266 et suivantes.

(1) Lequien, f° 111.



encore fallait-il qu'aucun homme de l'équipage ne prît dans la ville le feu et l'eau nécessaires au corps de son navire et de son bateau-pêcheur. Cet équipage devait donc vivre et coucher dans le bateau, s'il ne voulait payer un droit d'encrage de trois sous pour la place qu'il occupait (1).

A Etaples, le seigneur de la côte devait prendre deux poissons sur chaque bateau-pêcheur, ce qui rapportait chaque année deux mille livres au gouverneur (2).

1190. — Renaud, comte de Dammartin, époux de Ide, comtesse de Boulogne, ramène son épouse dans le pays où il entre avec des troupes, parce que Philippe, oncle de sa femme, avait refusé d'émanciper sa nièce et de lui donner main-levée du comté, où commandait encore Gille de Hazebra. Le peuple, s'étant donné à lui comme légitime époux de leur dame, contre l'opposition d'Hazebra, le comte fait arrêter ce gouverneur et l'envoie pieds et mains liés dans les prisons du château d'Etaples; mais Baudouin II, comte de Guînes, moins par reconnaissance que par générosité et afin d'user de représailles contre ce qu'il venait de faire à Arnould, son fils, force ce château à main armée et délivre le prisonnier qu'il emmène chez lui, malgré les vains efforts de Renaud, accouru au secours de cette forteresse (3).

1193. — La flotte du roi Philippe est amarrée au port d'Etaples. La princesse d'Aumont vient débarquer à Etaples pour se rendre à Amiens (4).

---

(1) Dubuisson, f° 456.
(2) Luto, f° 25.
(3) Lambert D'Ardres. — Dubuisson, f° 451.
(4) Luto.

1203. —Confirmation de la charte de Guy, en date de 1100, par Guillaume, comte de Montreuil et du Ponthieu (1).

1206. — Renaud, comte de Boulogne, et Ide, sa femme, affranchissent les bourgeois de Saint-Omer de tout ce qui vient *à lagan* sur leurs domaines en Boulonnais (2).

1219. — Charte d'Evrard, évêque d'Amiens.

« Evrard, par la grâce de Dieu, évêque d'Amiens, à tous ceux qui ces présentent verront, salut en notre Seigneur. Nous faisons savoir à vous tous que Gérard Saumon, mis en notre présence, a reconnu avoir, pour les âmes de son père, de sa mère et de ses ancêtres, et pour l'âme d'Ida, sa seconde femme, donné à perpétuité, en aumônes, à l'église de Saint-Saulve de Montreuil, 21 sous de cens, sous la condition que Ida, son épouse, possèdera, sa vie durante, 20 sous sur cette somme, que sur le reste elle paiera annuellement, sa vie durante, 12 deniers à l'église, et que, après le décès d'icelle Ida, l'église possèdera intégralement les 21 sous de cens. Et Gérard, du vivant de ladite Ida, a assumé à l'église, sur la maison d'Infrid Cousin, 8 sous et 2 chapons ; sur la maison qui lui est contigue, 9 sous et 2 chapons ; le ténement que Pierre d'Etaples tient d'icelui Gérard pour 2 sous et demi ; et il faut noter que les 4 susdits chapons seront comptés pour 18 deniers de cens. En témoignage de quoi nous marquons de notre sceau la présente. Fait en l'année de grâce douze cent dix-neuf au mois d'avril (3). »

1224. — Les villes de Boulogne, de Desvres, de Wissant, d'Etaples et de Thérouanne, envoient des députés au roi pour

---

(1) Cartulaire de Saint-Josse.

(2) Morand, *l'Année historique de Boulogne*, p. 233.

(3) Dom Grenier, paquet 2, n° 17.

lui renouveler leur soumission et obéissance. Ils portent chacun leur bannière, et promettent au roi de garder et conserver leurs villes et leurs pays à Mahaut, légitime souveraine et à Philippe-de-France qu'elle doit épouser (1).

1226. — Philippe-de-France, surnommé Hurpel, fait faire des fortifications à Etaples pour empêcher la régence de Blanche-de-Castille, nièce de Saint-Louis (2).

1238, janvier. — L'abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil confirme la renonciation faite par Baudoin, dit Serviens, chevalier, Mathilde, son épouse, et Eustache, son fils, en faveur du couvent de Saint-Josse, à une dîme d'Etaples accordée précédemment à cette abbaye par Arnoult d'Etaples, père de Mathilde (3).

1251. — Jean, abbé, et tout le couvent de Saint-Josse-au-Bois et Dommartin, consentent que la noble dame Mahaut, comtesse de Boulogne et ses hoirs, aient le domaine et toute justice haute et basse, sur une maison qui leur appartient à Etaples par cens annuel, et sur tous les bâtiments que cette comtesse leur a permis de construire, ainsi qu'elle en jouit sur les maisons d'Etaples ; ils promettent de tenir cette maison selon les us et coutumes de la ville d'Etaples (4).

1276. — Le sire d'Aumont est gouverneur et grand bailli d'Etaples (5).

1277. — Charte de Guillaume II, comte de Boulogne, en faveur des maïeur, échevins et communauté d'Etaples (6).

---

(1) Dubuisson, f° 494.

(2) *Annales Boulonnaises.*

(3) Cartulaire de Saint-Josse.

(4) Inventaire chronologique des chartes des anciens comtes d'Artois.

(5) Henry.

(6) Lequien, f° 155 — Dom Grenier.

L'échevinage d'Etaples se composait d'un maïeur, d'un vice-maïeur, de quatre échevins, d'un procureur du roi, de deux substituts ou lieutenants, d'un procureur fiscal, d'un avocat de ville, d'un garde-sel, d'un greffier, de deux huissiers audienciers et de deux sergents à verges.

Etaples avait la nomination de ses magistrats municipaux par le suffrage électorale.

Les magistrats d'Etaples prêtaient serment devant les magistrats auxquels ils succédaient, en vertu des priviléges dont cette ville jouissait (1).

1287. — Mathéolus composa sur les infortunes conjugales, un ouvrage en vers latins avec le titre de *Liber Matheoli Lamentationis*. L'original est aujourd'hui perdu; mais il en existe une tradition manuscrite en vers français, faite par Jean Lefebvre, écrivain picard, qui vivait vers la fin du XIVe siècle. Dans cette traduction Mathéolus fait l'énumération des personnages à qui il écrit sur ces infortunes, et parmi ces personnages figurent « Jean de Laigny, ou de Ligny, » et Jacques d'Estaples, les deux plus grands grammairiens » et batailleux logiciens qui fussent jusqu'à Naples. »

On pourrait produire un second témoignage sur Jacques d'Estaples, s'il était prouvé que c'est de lui qu'il est question dans un manuscrit du XVe siècle intitulé *Alexandri de Villa-Dei doctrinale glossatum* (2), mais M. François Morand, dans une notice sur Mathéolus, qui a paru dans les *Annales Boulonnaises*, s'exprime ainsi : « Nous ne sommes pas assez exacte- » ment éclairé sur un grammairien du nom de Jacques dont

(1) Voir pour plus amples détails : *Notice sur l'Echevinage et le Bailliage d'Etaples*, par G. Souquet, 1856.

(2) Manuscrit n° 185 de la bibliothèque de Boulogne.

» les *Dicta* sont cités dans un ouvrage composé au XVe siècle,
» pour faire de lui le Jacques d'Estaples, contemporain de
» Mathéolus. »

1293, 21 décembre. — La nuit de Saint-Thomas, les maïeur et échevins d'Etaples font savoir à Thibaut d'Ausnay, chanoine de Thérouanne, et à Pierre de Sainte-Croix que Willaume, fils du sieur Willaume de Zelucq, a nommé Witasse de Dannes, bourgeois d'Etaples, son procureur, pour dire et faire devant eux, le jour de Saint-Thomas prochain, ce qu'il pourrait dire lui-même s'il était présent.

Le lendemain pareille lettre de Jean de Moroulg, qui nomme Jean Campion, son procureur général, et promet de ratifier tout ce qu'il dira de sa part auxdits Thibaut et de Sainte-Croix (1).

1303, août. — Charte donnée par la ville d'Etaples, contenant acte d'appel de ladite ville contre le pape Boniface VIII, avec clause de soumission au concile général, *in quantum spiritualitatem tangit* (2).

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut : Les maïeur,
» échevins et toute la communauté de la ville d'Etaples-sur-
» Mer, salut : Beaucoup de crimes énormes et horribles dont
» plusieurs contiennent une vaine hérésie ont été dévoilés,
» dits et avancés hautement contre Boniface VIII, occupant
» maintenant le siége apostolique, par plusieurs personnes
» illustres et par des chevaliers, animés d'un fervent amour
» pour l'Eglise notre sainte mère, et d'un véritable zèle de
» la foi catholique. Cette accusation a été faite en présence

(1) Inventaire chronologique des chartes des anciens comtes d'Artois.

(2) Archives impériales. — Trésor des chartes. J. 488 n° 566. — Nous devons la traduction de cette charte à l'obligeance de M. Dupont, archiviste.

» de très excellent prince, notre seigneur Philippe, par la » grâce de Dieu, Roi de France, et d'un grand nombre de » prélats réunis pour les affaires de leurs églises, et soutenue » par le serment des illustres personnes qui révélaient ces » crimes, selon qu'il est plus amplement contenu dans » les actes rédigés à ce sujet. Ceux-ci ont instamment et » plusieurs fois requis notre dit seigneur Roi et les prélats de » convoquer, pour l'honneur de Dieu, de la foi catholique et » de l'Eglise notre sainte mère, un concile général, dans le » but de rechercher et de connaître la vérité sur les crimes » et sur les choses qui seraient avancées en temps et lieu. » Attendu qu'il appartient au Roi, comme principal défenseur » de l'Eglise et aux prélats qui en sont les colonnes, de tra- » vailler et de s'employer à faire ce qui paraît nécessaire, » après avoir mûrement réfléchi, et de peur que, pour empê- » cher le susdit concile, ledit Boniface, par lui-même ou par » un autre, de son autorité ou de toute autre autorité, ne » procédât ou ne fasse procéder contre notre dit seigneur » Roi, son royaume, ses adhérents, ses prélats, leurs églises » ou leurs adhérents, par voie d'excommunication, de suspen- » sion, d'interdit ou d'oppression dans leurs états, on a » provoqué la réunion de ce concile et appelé à l'autorité du » futur souverain pontife.

» Nous, assemblés selon la lumière accoutumée, voulant, » comme c'est notre devoir, marcher dans la voie qui nous » est tracée, nous consentons, pour nous et pour ceux qui » nous sont soumis, à la convocation dudit concile, et nous » supplions instamment, en tant qu'il nous appartient, que » ladite convocation se fasse, déclarant adhérer aux dites » appellations et provocations, par les mêmes causes et dans » les mêmes formes; nous en appelons audit concile et au-

» dit futur souverain pontife, et nous nous joignons à toutes » les protestations contenues dans les actes ; tant pour nous » que pour nos sujets et adhérents, nous demandons des » envoyés *testimonio*. Nous mettant nous, nos sujets et nos » adhérents, sous la protection de notre sainte mère l'Eglise, » dudit concile et de tous ceux à qui il appartiendra, en » tant ce qui touche spécialement notre défense, promettant » de renouveler ledit appel et ladite provocation où, quand » et toutes les fois que nous en verrons l'opportunité. En foi » de quoi, nous avons fait apposer aux présentes lettres le » sceau de la communauté de ladite ville. Donné l'an du » seigneur mil trois cent trois, la veille de l'Assomption de la » bienheureuse Vierge Marie, au mois d'août. »

1329, 9 juin. — Dans le procès criminel fait à Robert, fils de Louis VIII et comte d'Artois, il y eut une information à Amiens. Parmi les témoins on trouve le nom du sieur Tussart d'Etaples (1).

1331, juillet. — Charte d'une vente de rente de 20 livres, à Etaples, par le maire et les échevins des villes de Waben, Verton et Berck, à Gillon le Cimier et à sa femme sa vie durante (2).

1355. — Henri de Lancastre, duc de ce nom, surnommé Toriol ou Grismond, grand maître d'Angleterre, débarque à Calais avec des troupes pour en couvrir la côte jusqu'à Boulogne où l'on se reposait à l'ombre de la trève. Il réduit le faubourg en cendres ; et, après avoir brûlé dans les ports de Wissant, d'Audreselle et d'Ambleteuse plus de 500 bâtiments, il passe à Etaples qu'il abandonne au pillage des soldats et

(1) Archives Impériales. Picardie, vol. 7, f° 130.
(2) id. id. id. vol. 3, f° 124.

reprend sa route par les villages de Frencq, Halinghem et Samer, chargé d'un butin immense (1).

1340, juin. — Etat brillant de la marine d'Etaples : son port est un de ceux qui ont fourni le plus de vaisseaux dans le fameux combat de l'Ecluse, sous le commandement de Hugues Quieret, amiral de France.

Voici d'après le compte de François de Lospital, clerc des arbalétriers du Roi, la liste des seigneurs et maîtres d'Etaples qui commandaient leurs propres vaissaux :

1° Jean Bertrand, seigneur.
2° Ernout Mastier, maître.
3° Enguerrand Bosquet, maître.
4° Ernout Hacquet, seigneur et maître.
5° Jean Lambreqim, id.
6° Jean Le Queu, id.
7° Jacques Quoquerel, id.
8° Jean Boschot, id.
9° Beaudoin de Boars, maître.
10° Clément Haniguet, id. (2).

1346, 27 août — Le lendemain de la fameuse bataille de Créquy, Edouard III, roi d'Angleterre, conduit ses troupes vers Boulogne. Il brûle Saint-Josse, Etaples, Neufchatel et tout le pays Boulonnais (3).

1350. — Les Anglais brûlent Etaples (4).

1351. — Le duc de Lancastre pille Etaples (5).

---

(1) Dubuisson, f° 574.

(2) Traullé, *Abrégé des annales du commerce de mer d'Abbeville.*

(3) Henri de Kingthon, p. 2688.

(4) Lequien, p. 181.

(5) Dom Grenier, paquet 2, n° 17.

1351, octobre. — Geoffroi de Charni, capitaine général des guerres de Picardie, visite les places du Boulonnais (1).

1360, octobre. — Ordonnance de Charles, régent du royaume de France, par laquelle il donne à l'église de Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer, « certaines terres arables, droits » et droitures sur les marchandises et pêcheurs, droits de » pêche, terrages, cens et revenus, que le Roi a sur la ville et » le port d'Etaples. »

Dans cette ordonnance, les terres sont désignées sous les noms de *Marais du Roi, les Markes, les Braies, Humessent, la Croix de Fromessent, la Vallée de Marouel, le mont Gennetin.* Les revenus de ces biens consistaient en blé, en avoine, en oies, en poules et en argent.

Cette propriété, appelée *Terre royale,* provenait de la veuve d'Agédius d'Attin.

Les droits sur les marchandises, la navigation et la pêche sont les mêmes que ceux que nous avons mentionnés en 1190, moins le droit de forage des tonneaux de vin qui abordent au port d'Etaples, et le péage dit *du Roi,* par ceux qui passent l'eau dans cette même ville (2).

G. Souquet.

(La suite à un prochain numéro).

---

(1) Le père Ansel, *Histoire générale*, t. VIII, p. 201.

(2) Leroy, *Histoire de Notre-Dame-de-Boulogne*, p. 332.

BIOGRAPHIE PICARDE.

Pillon (Alexandre-Jean-Baptiste-Adrien), naquit à Amiens, le 5 octobre 1782, d'une famille originaire de Péronne. Il vint à Paris encore en bas âge, et, après d'excellentes études au Lycée impérial, il suivit pendant quelques années la carrière administrative. Il en sortit en 1820 pour entrer à la bibliothèque du Roi, où ses goûts littéraires l'appelaient depuis longtemps. Ce ne fut qu'en 1848 qu'il parvint enfin au grade de conservateur-adjoint, après vingt-huit ans de services, au département des imprimés. A la fin de 1858, il passa à la bibliothèque du Louvre en qualité de conservateur.

Pendant cette longue carrière et au milieu des fatigues d'un service où son zèle et son assiduité ne se démentirent jamais, il consacra le peu de loisirs qui lui restaient à l'étude de l'antiquité et particulièrement à celle de la littérature grecque, dont il chercha à propager la connaissance parmi nous par la publication des ouvrages suivants :

Traité des synonymes et homonymes grecs, traduit du grec d'Ammonius; Paris, 1824, in-8°.

Nouveau choix de Pensées de Platon, texte grec, suivi de notes historiques, critiques et grammaticales; Paris, 1828, in-12. — Le même choix, traduction française; Paris, 1829, in-12.

Dictionnaire grec-français de J. Planche ; nouvelle édition sur un plan nouveau, augmentée de plus de 15,000 articles (en société avec Vendelheyl); Paris, 1838 et 1845, in-8°. Depuis ce temps M. Pillon n'a cessé de revoir et d'enrichir de nombreuses additions cet important dictionnaire dont il a publié seul une

nouvelle édition en 1859. Il y a joint un vocabulaire grec-français des noms propres historiques, mythologiques et géographiques ; Paris, 1858, in-8°.

Conciones historicæ græcæ. Discours et harangues tirés des historiens grecs, Hérodote, Thucydide, Xénophon et Hérodien. Texte grec accompagné de sommaires et de notes historiques, critiques et grammaticales ; Paris, 1840, in-12. Plusieurs éditions ont paru depuis à part des discours, d'Hérodote et de Thucydide.

Eschyle. Les sept chefs, tragédie expliquée en français par deux traductions, l'une littérale et interlinéaire, avec la construction du grec dans l'ordre naturel des idées, l'autre conforme au génie de la langue française, précédée du texte grec ; avec notes explicatives ; Paris, 1840, in-12. Le même ouvrage, grec-français en regard, avec la traduction de la Porte Dutheil, revue, Paris, 1840, in-12.

Synonymes grecs recueillis dans les écrivains des différents âges de la littérature grecque, et expliqués d'après les grammairiens, l'étymologie et l'usage, etc. Paris, 1847, in-8°. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerna, en 1847, le prix Volney à cet excellent ouvrage, et, la même année, l'auteur fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Voici le jugement que porte, sur les synonymes grecs, le feuilleton du *Journal des Débats* du 9 mars 1847.

« L'Institut ne pouvait rien faire de plus utile aux études helléniques que de signaler par son suffrage le mérite de ce travail. La discussion du sens des mots comparés y est approfondie autant que claire et précise ; les exemples choisis dans tous les monuments de la littérature grecque avec autant de discernement que d'érudition ; le sens usuel ou seulement poétique des expressions toujours constaté, aucun exemple qui ne soit purement et fidèlement traduit en français. Les sources sont indiquées avec une scrupuleuse exactitude. Inutile d'ajouter que

les éditions d'où proviennent les textes sont les meilleures. Placé comme il l'est au centre de toutes les richesses littéraires, le savant bibliothécaire choisit dans l'élite. On s'aperçoit aisément de ce qu'une telle position a eu de favorable au perfectionnement d'un tel livre ; en même temps l'on apprécie cette forte aptitude au travail dans un service public si assidu, où chaque jour, durant cinq heures consécutives, sont mises à l'épreuve en tous sens, l'obligeance inaltérable de M. Pillon, et l'universalité de ses connaissances bibliographiques ; l'ordre et la sagacité, guides constants de son érudition, se retrouvent dans ces *Synonymes grecs*. Deux tables, l'une des mots grecs, l'autre des mots français, font de cet excellent traité un double dictionnaire, où la recherche n'est jamais aride. Aussi n'est-ce pas seulement un manuel indispensable pour les élèves des hautes classes comme pour les professeurs, mais c'est une lecture à laquelle reviendront souvent les personnes instruites qui aiment à ne point délaisser la langue d'Homère et de Platon. »

Les Synonymes grecs ont été traduits en anglais sous ce titre : *Handbook of greck synonymes*, from the french of M. Alex. Pillon, etc., édited With, notes by the Rev. Kerchever Arnold ; London, F. and. J. Rivington, 1850, in-12.

M. Pillon a publié pour l'usage des classes, avec notes et commentaires, le texte grec de plusieurs tragédies de Sophocle et d'Euripide, de vies de Plutarque ; le texte et la traduction des livres VI et XXIV de l'Iliade, dans les *Classiques grecs* avec traduction littérale, publiés par J. Delalain et Desessarts.

Il a eu part à la rédaction de plusieurs recueils historiques et littéraires, tels que le *Bulletin des sciences historiques* de Férussac, les *Encyclopédies des gens du monde* et du *dix-neuvième siècle*, l'*Histoire des villes de France*, dirigée par Ar. Guilbert, et la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par F. Didot frères.

Au milieu des travaux et des recherches arides de la philologie, M. Pillon a encore trouvé quelques instants à consacrer

à la poésie, qu'il n'a cessé de cultiver depuis l'enfance. Il a écrit, sous le voile de l'anonyme, une épître en vers intitulée : *Plaintes de la Bibliothèque nationale au peuple français et à ses représentants;* Paris, 1848, in-8°, dont plusieurs journaux de l'époque ont cité avec éloge de nombreux fragments et que M. de Reiffenberg annonçait en ces termes dans son *Annuaire de la Bibliothèque Royale de Belgique*, 1849 : « Il vient de paraître à Paris une brochure très spirituelle en vers faciles ou *pédestres*, comme disait Horace. En voici un passage d'une application malheureusement générale :

Qui pourrait du public contenter les caprices ?
Car il faut l'avouer, ainsi qu'en sots auteurs,
Notre siècle est fertile en stupides lecteurs.
Mais des oisifs surtout qu'elle est la tyrannie !
Pour peindre de chacun les goûts et la manie
D'Horace il me faudrait emprunter mes pinceaux.
De livres cet oisif entasse des monceaux,
Et le conservateur qui pour lui s'évertue,
Sans cesse entend gronder ce refrain qui le tue :
Monsieur, il faut fermer, morbleu ! je le soutien,
Cette Bibliothèque où l'on ne trouve rien !
L'autre appelle ignorant le bibliothécaire,
Lorsqu'on n'a pu trouver un livre imaginaire
Que pour lui tout exprès on devait imprimer.
Ce poète crotté, qui s'épuise à rimer,
Lassé des vains efforts d'une ingrate Minerve,
Vient voler Richelet pour enrichir sa verve.
Combien on compterait de ces hardis flaneurs,
Qui, pour tuer le temps, fléaux des travailleurs,
Sans employer jamais encre, papier, ni plume,
Promènent leur ennui de volume en volume.
Des lecteurs usurpant et la place et le rang,
L'un dort sur une table et l'autre sur un banc.
Dirai-je le rentier qui par économie,
Pour se chauffer l'hiver, passe toute sa vie
Le matin dans mes murs, le soir au Panthéon ?
Heureux si, s'emparant d'un ancien feuilleton,

Il peut se rapprocher de la douce atmosphère
D'un des quatre conduits de mon calorifère !
Cet autre oisif pour qui tout volume est égal,
Pendant six mois entiers lit l'*Almanach Royal*.
Ceux-là viennent, poussés par une autre manie,
Chaque jour compulser leur généalogie,
Et, chaque jour déçus, ils s'en vont furieux,
Car d'Hozier oublia le nom de leurs aïeux.
Trop souvent, quand il faut, remontant vers les nues,
De mes combles scruter les routes peu connues,
Du service plus d'un gourmande la lenteur,
Et voudrait que le livre, objet de son ardeur,
Plus vite que le vent, que la flèche lancée
Pour lui tombât du ciel et prévînt sa pensée.
Mais que si, par malheur, quand le panier descend,
La machine en travail accouche d'un *absent*,
Chacun sait quel orage, ou plutôt quel scandale,
Son transport furieux jette alors dans ma salle.
Quels mots injurieux, quels horribles propos,
De mes murs profanés insultent les échos !
Des lecteurs dangereux, dirai-je les ravages ?
Les feuillets déchirés l'encre inondant les pages ?
Dirai-je l'écolier, animal destructeur,
Qui, pour l'étudier, lacère son auteur ?
Fléau plus redoutable et cent fois plus à craindre
Que le feu, ni les vers qui ne peuvent m'atteindre.
Vous peindrai-je ces flots de barbares visiteurs,
Ces oisifs curieux, dangereux fureteurs,
Touchant tout, brouillant tout et jetant dans ma salle
Plus de bruit qu'on en fait à midi dans la halle ?
. . . .

M. Pillon a encore en portefeuille, avec d'autres poésies inédites, plusieurs tragédies et comédies en vers, dont quelques-unes ont été reçues à nos deux premiers théâtres.

E. R...

BEAUX-ARTS.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

(SUITE *).



Nous aurons peu de chose à rechercher sur Jupiter puisque aucune des statues de ce dieu ne peut passer pour un chef-d'œuvre. Néanmoins comme Anguier a traité ce sujet, nous devons consigner ce que nous trouvons qui s'y rapporte.

« On distinguerait, dit Winkelmann (1), le portrait de Jupiter par les cheveux de son front, ou par le jet de sa barbe, si l'on trouvait des têtes dont il n'existât plus que ces parties; Jupiter étant représenté avec un regard toujours serein (2). Ceux-là se trompent assurément, qui ont prétendu trouver sur une tête de basalte noire de la villa Matteï, fort ressemblante à celle du père des dieux, mais caractérisée par une mine sévère, un *Jupiter* surnommé le *Terrible*. Ils

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 26, 70, 127, 278 et suivantes.

(1) Hist. de l'Art., liv. IV, cap. II.

(2) Marcian, Capel., liv. I, p. 18.

n'ont pas fait attention que cette tête, ainsi que toutes les prétendues têtes de Jupiter, qui n'annoncent pas un regard de bonté et de clémence, portent ou ont porté le *modius*. Ils ne se sont pas non plus rappelés que Pluton, au rapport de Senèque, ressemble à Jupiter, mais à *Jupiter* fulminant (1), et qu'il porte le modius, ainsi que Sérapis; ce qu'on peut voir dans une statue assise qui décorait le temple de ce dieu à Pozzuoli et qui se trouve aujourd'hui à Portici, de même que sur un bas-relief conservé au palais épiscopal d'Ostu. Dérouté par la fausse dénomination de Jupiter le Terrible, on a négligé d'observer que Pluton et Sérapis, tous deux caractérisés par le modius, font la même divinité. Par conséquent ces têtes ne représentent pas un Jupiter, mais un Pluton; et comme jusqu'ici on ne connaissait de cette dernière divinité ni statues, ni têtes de grandeur naturelle, je me flatte d'avoir multiplié les simulacres des dieux par cette observation. »

Ajoutons ici la description du *Jupiter Terminalis*, par de Caylus (2).

« Ce Jupiter Terminalis peut être mis au rang des monuments les plus rares, par rapport à sa matière, car il est de bronze, et c'est le seul de son espèce, qui soit connu, si l'on excepte celui que le P. Contucci possédait aux Jésuites de Rome, et dont le volume est moindre que celui qui m'appartient. Boldetti en a trouvé un autre dans les catacombes, qui est d'ivoire; on le conserve aussi dans le cabinet des Jésuites à Rome. Ces deux monuments ont le *calathos* ou le *modius* sur la tête; ce qui me persuade avec

---

(1) Senec., Herc., Fur., V. 721.

(2) Recueil d'Antiq., 3, pl. 40, n° 2 et 3.

raison que le monument de ce numéro était chargé d'un pareil attribut, c'est qu'on voit, en effet, la tête disposée pour recevoir cet ornement. Les rubans de la couronne sont d'un grand volume. Le derrière de la tête dessiné sous le numéro 3, met le lecteur en état d'en juger. Je ne crois pas que le piédestal sur lequel la gaîne est soudée soit du même temps que le terme; cependant il me paraît antique. Au reste, cette gaîne convient particulièrement aux dieux Thermes, et ne laisse aucun doute sur leur origine égyptienne. »

« On trouvera difficilement l'explication d'un Jupiter assis sur un Centaure, qui est sur un autel triangulaire des souterrains de la villa Borghèse. La même difficulté se rencontre dans l'explication du Jupiter d'une médaille de l'empereur Valérien (1) contre lequel se dresse un serpent. Peut-être Bartoli en dessinant cette médaille a-t-il pris une pierre pour la foudre, comme on voit cet attribut à une figure semblable, qui représente Cadmus sur les médailles de Gordien III et d'Hortilien (2).

Nous pourrions multiplier indéfiniment ces citations. Ce que nous en avons rapporté suffit, et au-delà, pour montrer sur quels modèles antiques, sur quels chefs-d'œuvre dut se former, en Italie, le génie fécond et brillant des Anguier. Et, lorsqu'on songe qu'ils travaillèrent longtemps sous la direction d'un maître tel que l'Algarde, on ne doit être nullement étonné de les voir produire les plus magnifiques ouvrages qu'aient enfantés, avec de la pierre ou du bois, des artistes français. Aussi pendant les dix années de leur séjour à Rome, c'est de Caylus qui le dit, « les Anguier n'abandonnèrent jamais

(1) Havercampi Num. Reg. Christ, 37.

(2) Vaill., Num. Col., tom. II, p. 217, 9 et p. 299.

l'étude méditée des plus beaux monuments antiques dans tout les genres de sculpture que cette grande ville renferme; vous serez convaincu, Messieurs, de cette vérité dans la suite et vous verrez à quel point ils avaient poussé l'étude de leurs beautés, et réfléchi sur les raisons de leur effet. »

On vante, avec juste raison, l'*Hercule* et l'*Alexandre* du monument de Montmorency; dans les travaux du Louvre, on admire principalement les quatre Satyres, mâles et femelles, de la première pièce; ils sont d'une grande beauté et contrastent bien; l'*Année* et les *Heures* qui se voient dans le haut de la voûte sont traitées avec élégance en bas-reliefs et feints de bronze. Les *Quatre Fleuves* (deuxième pièce) qui représentent la Seine, le Rhône, la Garonne et la Loire, sont des figures qui laissent sans doute beaucoup à désirer; de Caylus les trouve courtes et incorrectes; mais on est consolé, ajoute-t-il, de ce qu'on peut leur reprocher; car, si M. Anguier a chargé et mis une manière lourde dans l'exécution des hommes, on est consolé par les quatre *Renommées* placées aux extrémités ou parties les plus étroites du plafond de cette seconde pièce. Elles sont belles, sveltes, élégantes, bien agencées et d'un très beau caractère. Le haut de la voûte est orné par deux beaux bas-reliefs feints en bronze naturel, ils représentent la France et la Navarre.

Le plafond de la troisième pièce, dont les peintures retracent quelques-uns des beaux traits de l'histoire romaine est orné dans ses angles par des Renommées et des Génies également de stuc; ils accompagnent des trophées et des monuments élevés à l'immortalité. Ces groupes sont beaux, mais les douze petits Amours qui portent une guirlande autour du grand morceau de peinture qui forme le milieu de cette pièce sont délicieux. Ces enfants volent si bien, ils sont disposés si

naturellement et avec un si grand art, que la vue en est charmée et qu'on s'en arrache avec peine.

» Le cabinet qui suit est encore orné par Anguier ; les huit Vertus et les quatre petits Génies, chargés chacun d'une fleur de lis, méritent d'être vus. »

Pour ce qui est des sculptures de la chambre de M. d'Herval (hôtel d'Armenonville), Caylus nous dit : « Je vous avoue que rien ne se ressent dans cette pièce de la prodigieuse facilité du créateur de cette décoration ; on y voit l'exécution de tous les genres de sculptures, bas-reliefs, figures de ronde bosse, ornemens, et l'on est touché principalement de l'élégance et de la finesse de certaines femmes terminées en ornements qu'il y a introduites ; elles sont tenues de petite nature, le tour en est heureux, et le travail savant, fin et caressé. »

Voilà pour les sujets mythologiques, voyons maintenant les sujets religieux.

Mentionnons d'abord que, ayant fait l'*Hercule* et l'*Alexandre* du mausolée Montmorency, à Moulins, dont François Anguier était chargé, selon les apparences, on rendit justice à ces statues et l'on en fut si content que Michel fut choisi pour exécuter de suite, pour la même église, des Religieuses de Sainte-Marie, un crucifix, une Vierge, et un saint Jean. Ces ouvrages apparemment étaient de bois ou de stuc, pour lequel il avait une merveilleuse facilité.

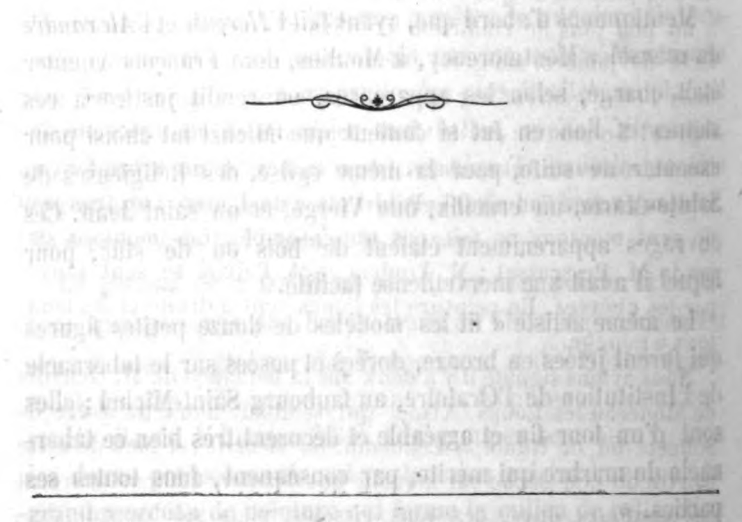
Le même artiste « fit les modèles de douze petites figures qui furent jetées en bronze, dorées et posées sur le tabernacle de l'Institution de l'Oratoire, au faubourg Saint-Michel ; elles sont d'un tour fin et agréable et décorent très bien ce tabernacle de marbre qui mérite, par conséquent, dans toutes ses parties. »

Mais arrivons à son chef-d'œuvre, la sculpture du Val-de-

Grâce. Nous savons qu'il s'agit d'une *Nativité de Jésus*, en marbre. « L'enfant est dans une crèche devant laquelle la Vierge et saint Joseph, environ grands comme le naturel, sont prosternés. Le caractère de la Vierge est beau, la disposition en est heureuse et convenable, les mains sont belles ; le saint Joseph, un peu lourd, est rempli de surprise et d'attention. L'enfant est très bien agencé, et je crois ce morceau le plus beau et le plus complet d'Anguier (1).

F.-N. Le Roy.

(*La suite à un prochain numéro.*



(1) Guilbert ajoute que « la figure du Christ, qu'il a représenté endormi, est regardée comme un chef-d'œuvre. » (Mém. biog. de Guilbert, art. Anguier.)

NOS ARTISTES A L'EXPOSITION DE 1861.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

La *Rentrée au parc* de M. Gustave Doyen, de Festieux (Aisne), nous fera-t-elle regretter les moutons de M. Chifflard qui n'a rien exposé cette année? La manière de M. Doyen est-peut-être un peu plus sèche que celle de son confrère de Saint-Omer. Il y a un peu plus de confusion et d'insuffisance de dessin dans la forêt de jambes maigres qui se démènent à la moutonnière; mais l'effet général est bon et lumineux, et puis, quel sujet ingrat! Le mouton est le Childebrand des peintres; ni physionomie, ni dessin, ni couleur. Deux vaches et un arbre font un tableau; voyez l'admirable Paul Potter du Louvre: un troupeau de cent moutons ne fait pas un ensemble. Les moutons ont perdu M. Brascassat; M. Loubon et M. Palizzi se sont sauvés par les chèvres. En peinture les boucs sont à droite et les moutons à gauche.

Nous avions signalé il y a deux ans la tendance de M. Genaille de Monceau-les-Loups (Aisne) qui semblait alors un élève de Schnetz ou de Rüdolph Lehmann. Sa *Rêverie* est bien de cette palette un peu sèche sur laquelle nos derniers Italiens trouvent ces contours durs, ces tons rissolés, mais solides qui distinguent leur manière. Mais M. Genaille est décidément un

éclectique, ses deux petits pendants, intitulés l'*Aller* et le *Retour* ne semblent pas être de la même main et l'on n'attribuerait ni l'un ni l'autre au peintre de la *Rêverie*. Le *Retour* est une petite toile très-étudiée et très-plaisante. La vieille surtout est une étude excellente et bien venue. Le vieillard a dans la barbe et sur la joue des tons mignards qui rappellent la peinture sur porcelaine : il est dessiné d'une façon méticuleuse et détaillée qui pourrait faire songer quelques critiques chagrins aux puérilités de Hornüng ; mais, somme toute, les qualités du *Retour* l'emportent sur ses défauts et c'est un petit tableau fort agréable.

M. Edmond Héduin a été trop occupé de sa peinture décorative de la galerie des fêtes au Palais-Royal pour envoyer de nombreux tableaux à l'Exposition. Ses *Colporteurs espagnols* ne marquent point d'ailleurs une phase nouvelle dans la manière de l'auteur. Signalons en passant les tons lumineux des collines du dernier plan et des terrains du premier. Si la peinture de genre n'avait pas tenté et séduit Edmond Héduin par l'appât si souvent trompeur de l'intérêt du sujet, ce vaudeville de la peinture, si surtout il n'avait pas excellé dans la voie choisie, il aurait été un paysagiste de premier ordre. Ceux qui se souviennent d'un petit tableau intitulé *Horticulture*, exposé à Alençon en 1858, me comprendront.

La peinture officielle et les sites de l'Italie n'ont pas été favorables à M. Jeanron. Ses sept tableaux ultramontains ne valent pas ce gris et terne *Port d'Ambleteuse* si réel, si navrant et si harmonieux dans sa teinte uniforme, qui me semble le chef-d'œuvre de l'auteur. Longtemps avant les Champfleury et les Courbet, longtemps avant que l'école réaliste eût des crieurs publics et des porte-étendard, M. Jeanron se prétendait l'amant et le serviteur de la nature telle qu'elle est ; le beau n'était point pour lui la splendeur du vrai ; il ne voulait à la vérité ni anneaux aux oreilles, ni fard aux joues, ni lampions dans les mains. Je ne sais s'il a jamais eu des prétentions de Père et de

Prophète ; mais il a parfois incontestablement réussi dans le réalisme de l'incolore. Dans le réalisme de la couleur, c'est plus contestable. Ses trois meilleures toiles sont la *Vallée de la Posarera* (1651), les *Soldats Français à Saint-Pierre d'Aréna* (1653) et les *Zouaves au bord de la mer* (1654). Toute la partie droite de la première me paraît excellente ; ses *Zouaves au bord de la mer* sont lumineux. Quant aux autres et au petit tableau intitulé *A Solférino* (1656), ils me paraissent sortir de la manière ordinaire de l'auteur. Cela ressemble aux vaudevilles d'Horace Vernet et de Charlet. Décidément, MM. Bellangé père et fils sont deux grands peintres.

Les artistes d'Amiens demandent leurs inspirations à des sites lointains et à des mœurs étrangères. Il n'est pas étonnant que M. Desjardins qui demeure à Guéret prenne ses motifs dans le département de la Creuse, mais pourquoi M. Edmond Lebel, né à Amiens et domicilié à Dury s'en va-t-il en Bretagne chercher des villageois et des buveurs ? Quelle contrée pittoresque, direz-vous, que le terroir de Dury et les belles études de mœurs que les plates-coutumes de ses steppes désolées et arides ! Quelle lumière, quelle architecture et quels costumes ! — d'accord. Mais comment se fait-il que vos bretons soient si loin des sarcleuses et des vanneuses de colza dont nous parlions au commencement de cet article, comment se fait-il que vous laissiez à d'autres, à M. Laugée de Maromme par exemple, un normand plein de talent et d'avenir, le soin de donner la réplique à la muse, dans les chants alternés de la Bucolique Picarde, dont le jeune peintre de Courrières est l'harmonieux Virgile ?

Si l'étude exposée par M. Lecygne de La Fère (Aisne), sous le nom de *Portrait*, ne peut donner une idée complète de sa manière et de son talent, si les tons verts de la carnation rappellent les exagérations de Henri Lehmann, la tête a beaucoup d'effet et dénote beaucoup d'habileté de la part de l'auteur.

M. E. Midy, de Saint-Quentin a du talent et de l'avenir. Elève de M. Glaize, il a déjà su se garder de quelques-uns des défauts capitaux de son maître et il a pris la plupart de ses qualités. Les principaux reproches que l'on peut faire à son tableau découlent du sujet qu'il a choisi et du parti pris avec lequel il l'a traité. Deux hommes, d'un talent bien différent et partis d'un point bien opposé, se sont rencontrés en matière historique dans l'idéalisation du faux, MM. de Lamartine et Alexandre Dumas père. Ils ont traité l'histoire comme une féerie dans le genre du *Pied de Mouton* ou des *Pilules du Diable*. Celui-ci en a écrit la partie bouffonne, dessiné les ballets, réglé les combats au sabre et à la hache, celui-là en a fait l'apothéose et fourni les feux de Bengale. Cette grande féerie de l'apocryphe a été jouée une multitude de fois devant un public trop amusé pour être exigeant, mais aussi trop émerveillé et trop touché parfois pour ne pas être dupe ; l'anecdote surtout qui représente le couplet de la pièce l'a séduit et il répète l'une comme il fredonnerait l'autre. Le Henri IV de M. Giraud est-il le Henri IV de l'histoire et de Rubens ? N'est-ce pas plutôt un béarnais goguenard pris dans la reine Margot et joué par Mélingue ? Le Henri III de M. Midy rappelle-t-il le vindicatif et raffiné fils de Catherine ? Pourquoi ce gros moine rouge, comparse inutile, sorte de Gorenflot amené là sans rime ni raison ? et ce vieux mendiant, plus philosophiquement que cyniquement débraillé, est-ce bien le rude et iconoclaste potier de Saintes dont M. de Lamartine a singulièrement affaibli la réponse plus impie encore qu'hérétique ? C'était si je ne me trompe en 1584 qu'arriva le fait représenté par M. Midy. Palissy avait 60 ans. « Comme il était calviniste (ici je cite un dictionnaire historique estimé), Henri III lui dit un jour qu'il serait contraint de le livrer à ses ennemis s'il ne changeait de religion. *Vous m'avez dit plusieurs fois*, sire, répondit-il, *que vous aviez pitié de moi ; mais moi, j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots : je suis contraint. Ce n'est pas parler en roi ; mais je vous apprendrai en*

langage royal, que les Guisarts, tout votre peuple ni vous, ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des statues. » Puisque M. Midy faisait de l'histoire anecdotique, ce qu'on appelait autrefois du genre historique, pourquoi ne pas indiquer dans un fin regard, dans un sourire, la pensée que devait éveiller chez le roi le nom des Guise à quatre années de distance des états de Blois, pourquoi surtout ne pas relever la scène au lieu de l'abaisser? L'histoire seule est digne du tableau ; le mémoire se contentait de l'eau forte et de la vignette avant l'invention de la photographie. Je sais que l'on m'objectera que je cherche querelle à un genre tout entier, que l'on me citera la *Stratonice* d'Ingres et le *Mazarin* de Paul Delaroche et sans aller si haut, ni si loin, les charmants tableaux de M. Comte. Mais qui donc a perdu M. Gérôme, si ce n'est la *Stratonice*? Le *Mazarin* n'a-t-il pas égaré dix jeunes talents que je pourrais nommer? Si j'avais l'honneur d'être peintre, j'admirerais, je crois, comme je le fais, sans le jalouser, l'incontestable talent de M. Comte, mais je me garderais de le prendre pour modèle, et s'il me prenait fantaisie d'habiller ou de déshabiller l'histoire, je relirais Mézeray plutôt que d'illustrer Lamartine.

Les deux tableaux de sainteté de M. Michel de Fins lui font honneur. Les tableaux de sainteté dans l'Ecole française commencent à Eustache Le Sueur et finissent à M. Signol. Ils manquent de brio, de tapage, de naïveté et de mise en scène. Jouvenet seul et son école ont connu les grandes machines et encore est-il que le principal défaut de Jouvenet est la froideur. Il y a plus d'art que d'inspiration dans ses tableaux. Nos peintres, à leur éternel honneur comme hommes, n'ont touché aux choses divines qu'avec crainte et respect. Si quelques-uns ont péché de ce côté, c'est par excès, comme Philippe de Champagne. Leurs tableaux se tiennent aux murs des églises comme des français assistant aux offices, avec respect, convenance et dignité. Si la chromolithographie, l'imagerie et quelques pré-

tentieux barbouillages, se glissent parfois dans nos temples, il y a là plus d'afféterie que d'indécence ; le bon sens public fait bien vite justice de ces nullités et comme un enfant mutin à qui l'on donne le fouet, le mauvais goût finit par se cacher honteusement, après que la critique, qui ne l'épargne pas, l'a honteusement battu de verges. Tel qui rêve avec Murillo, s'éprend de Rubens et s'encanaille avec Jordaëns, a peur pour son orthodoxie et ne veut apprendre son cathéchisme que dans Le Sueur.

Puisque c'est notre tendance gardons-là ; mais inspirons-nous du maître. Le Sueur est encore plus de l'Académie que M. Signol, c'est ce qu'à fort bien compris M. Michel dans sa *Conversion intérieure*. *L'Entretien intérieur* est moins bon. Le nimbe du Christ est malheureux : au lieu d'avoir de la légèreté et du vaporeux, il a de la solidité et de l'épaisseur. On dirait presque une lucarne ouverte dans le mur du fond de la cellule.

Les chevaux et le chien de M. Parquet sont toujours de bonnes esquisses. Le n° 2436 est un peu insuffisant.

M. Salingre est en progrès, son *Retour de Chasse* est un très-suffisant tableau de nature morte.

M. Sinet, de Péronne, promet un coloriste distingué, mais son dessin est par trop lâché surtout dans les *premiers jeux* (2802).

Nous n'avons pu découvrir le *Daphnis et Chloé* de M. Souplet. Nous regrettons cette occasion perdue de juger un talent sympathique et que nous apprécions.

Mille pardons aussi à MM. de Bar, de Montreuil-sur-Mer, — *Le Soir*, dessin, *eaux fortes pour le lac de M. de Lamartine*, Boyenval, d'Arras, — *Souvenir de Rome ;* Calmelet de Laon, — *les Bords de l'Oise*, aquarelle ; Colin, d'Arras, — *la Famille Basque ;* Debras, de Péronne, — *l'Introduction et un Berger Valencien ;* Diart, de Berry au-Bac (Aisne), — *Fleurs et Fruits ;*

Dubois, de Fleurbaix (Pas-de-Calais), — *Paysage composé;* Fauvel, d'Amiens, — *le Chemin de Tréboul;* Hamelet-Griffiths, de Creil, — *Sentier dans le Parc de Verneuil, vue prise dans le Parc de Mello*, dessin au fusain; Leveau, de Saint-Quentin, — *le Christ, Saint-Pierre convertissant le Centenier*, *la Vocation de Saint-Pierre, Dieu le Père,* dessins et cartons; Marchal de Soissons, *Portrait de Femme;* Rousseau, d'Abbeville, — *Dessin d'après Paul Delaroche;* Sirouy, de Beauvais, — *Portraits;* Trancart, d'Abbeville, — *les Bords de la Lys;* Wallet, d'Amiens, — *la Chute du Jour à Sarignies, une Terrasse du Château de Merlemont, Chemin de Dieppe à Tibermont, Vue prise dans la Vallée de Chevreuse*, paysages; Williot, de Saint-Quentin, — *Bords de la Seine à Bougival;* mille pardons surtout à Mme Dallemagne, de Beauvais, — *le Mariage de la Vierge et trois Miniatures;* mais nous n'avons pu voir leurs tableaux et nous devons nous contenter d'une simple nomenclature. A une autre fois donc le plaisir de les encourager et de signaler leurs qualités éminentes ou du moins leur incontestable bonne volonté. Si quelqu'un niait encore le mouvement artistique provincial, il n'aurait qu'à comparer le nombre des artistes picards et artésiens, sur lesquels nous portions nos jugements il y a deux, ans avec le nombre de ceux inscrits sur l'Exposition de 1861. Courage, hommes de bonne volonté, vaillants travailleurs de province, les sympathies ne vous manqueront pas.

A côté de M. Carrier de Belleuse qui n'a rien de si important cette année que son *Desaix mourant*, mais qui garde dans ses bustes en terre cuite la supériorité de sa manière hardie, prime-sautière et colorée, et de M. Moigniez de Senlis qui se livre toujours avec conscience et talent à la sculpture d'animaux, le livret nous donne les noms nouveaux de M. Bertaux, de Boury (Oise), Nadaud, d'Abbeville, qui ont exposé chacun un buste et de M. Doublemar, de Beaurain (Aisne), grand prix de Rome (1855), talent sérieux qui promet un artiste distingué.

Heureux les sculpteurs à l'Exposition de 1861 ! L'excellente disposition du jardin qui sert de cadre sans cacher ni écraser les œuvres d'art est, je crois, sans reproche, et met les visiteurs dans cette tranquille disposition du corps que l'esprit demande pour juger les œuvres de l'esprit et quelle différence d'un critique essoufflé, gêné, suant ou morfondu à un critique dont les humeurs sont en équilibre !

La gravure, la lithographie et l'architecture de notre circonscription sont représentées par MM. Régnier, de Margival (Aisne), — *Gravures sur bois ;* Collette, d'Arras, — *Lithographies ;* Sirony, de Beauvais, — *Lithographies ;* Soulange Teissier, d'Amiens, — *Lithographies ;* Guérinot, de Boulogne, — *Dessin d'architecture.* Où sont hélas ! les patients graveurs et les habiles lithographes ? où sont les enfants d'Abbeville, la ville des graveurs par excellence ? — Ils sont morts ; la photographie les a tués.

La photographie qui a son exposition particulière et que nous n'avons pu visiter en détail, est à la gravure ce que la machine à battre est au fléau, ce que la locomotive est au cheval de pas relevé. Faut-il la maudire ? faut-il la célébrer comme une découverte indispensable au bonheur du genre humain ? — Ni l'un ni l'autre. Il faut la regarder passer, s'en servir pendant qu'elle passe, et lui donner de médiocres regrets si elle passe. Mal en a pris à Mme de Sévigné de prédire la vogue passagère de Racine et du café. N'enterrons pas la photographie avant l'heure. Celle-ci d'ailleurs cherche à se débarrasser des entraves bourgeoises de la ridicule et infatuée carte de visite et tend dans d'habiles mains à la réalisation du progrès artistique et industriel. Chez les photographes ordinaires, la machine conduit l'homme. Le conducteur n'est que le Mazeppa de sa locomotive qui se croise les bras en invoquant le dieu des hasards qui n'existe pas et finit toujours par se casser le cou ; le photographe intelligent dompte la matière et se sert

de ses instruments comme de chevaux dressés. Je sais qu'il faut vivre de l'autel ; mais tels et tels le desservent en sacristains vulgaires comme MM........ ; tels le desservent en artistes comme MM. Crépin père et fils de Ligny-lès-Aire (Pas-de-Calais), par exemple. Les premiers passeront avec leurs œuvres ; les autres resteront peut-être et ils auront du moins le mérite de la conscience et de la bonne volonté.

Conscience et bonne volonté sont deux qualités modestes à la portée de tout le monde ; ce sont les deux seules dont nous demandons que vous nous teniez compte en vous disant, comme par le passé, artistes et lecteurs.

Au revoir :

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoire sur les ruines du Crotoy, par M. Florentin Lefils (1). — *A la Cathédrale d'Amiens*, par M. Calland (2). — *Recherches historiques sur l'Imprimerie et la Librairie à Amiens, avec une description de livres divers* imprimés dans cette ville, par M. F. Pouy (3).

C'est toujours avec plaisir que nous rendons compte des ouvrages dûs à la plume de nos compatriotes, surtout lorsqu'ils offrent, comme ceux dont nous allons parler, un véritable intérêt pour nos lecteurs.

M. Lefils, qui semble avoir pris à tâche d'écrire sur la petite ville du *Crotoy*, vient de faire paraître un curieux mémoire sur les ruines de cet ancien port de mer. « Chaque jour, dit-il, apporte une nouvelle revélation sur le passé de ce sol tour à tour ravagé par les vagues de la mer et par la main des hommes. Chaque coup de bèche qui remue le terrain inférieur apporte une preuve nouvelle ; chaque coup de mer, en déplaçant un banc de sable, ramène au jour des indices longtemps cachés.

» M. Ravin ne s'était point trompé sur l'origine des ruines que ses fouilles lui firent découvrir. Une ville gallo-romaine exista au Crotoy ; elle y existe encore sous les sables de la mer et du rivage, c'est-à-dire sur la partie de l'ancien territoire qui fut détruite par les éléments. »

Tout en reconnaissant avec M. Lefils qu'on a pu voir une ancienne ville gallo-romaine au Crotoy, nous dirons à cet écrivain qu'il nous semble attacher généralement trop d'importance au mot *mayoc* qu'il écrit *maye-hoc*, le mot hoc, en langue celtique, signifiant selon lui un crochet. Quand on écrit sur l'origine d'une ville, d'un monument, mieux vaut pour en faire

---

(1) In-8°, Abbeville, typog. Briez, 1860.
(2) In-8°, Amiens, typog. et lithog. Lemer aîné, 1861.
(3) In-8°, Amiens, même imprimerie, 1861.

apprécier l'antiquité, invoquer les découvertes de tuiles romaines, de vases, de médailles qu'on y a faites, et c'est au reste ce que paraît avoir senti lui-même M. Lefils.

L'auteur du *Mémoire sur les ruines du Crotoy* a d'ailleurs bien mérité du pays, en joignant à cet écrit la vue de l'*ancien château du Crotoy*, dessinée en 1710 par de Lavallée, et qu'il a retrouvée au comité des fortifications, à Paris. Il serait bien à désirer qu'on découvrît et qu'on publiât ainsi tous les dessins de nos vieux monuments, de ceux surtout qui ne présentent plus que des ruines quelquefois informes.

— Amiens, nous l'avons déjà dit, compte parmi ses poètes les plus distingués M. Henri Calland. Ce littérateur vient encore de faire paraître une excellente pièce de vers adressée à notre admirable Cathédrale d'Amiens. Nous voudrions pouvoir transcrire ici les principaux passages de cette pièce, car elle ajouterait encore à la réputation de M. Henri Calland, mais l'espace nous manque pour cela. Nous devons nous borner, en conséquence, à citer l'intéressante strophe qui suit :

Des temps qui ne sont plus, ô vivante relique,
Tu dresses devant nous, superbe basilique,
De ton triple portail aux magiques rinceaux
Et les riches festons et les légers arceaux.
Ta façade, à la fois symbole et livre immense,
Où le Dieu de justice et le Dieu de clémence
Dans sa gloire apparaît, pesant entre ses mains
Et l'avenir du monde et le sort des humains,
Avec ses vingt-deux rois aux formes colossales,
Ses apôtres penchés sur le marbre des dalles,
Ses balustres géants écornés par l'hiver,
Sa rose, œil flamboyant qui regarde la mer,
Ses deux tours où liés par les cordages grêles
Dorment, oiseaux muets, les cloches solennelles,
Ses milliers de fleurons, ses parois ciselés,
Ses lézards, ses démons par le ciseau taillés,
Ses dominations, ses anges, ses archanges,
Du Souverain des Cieux innombrables phalanges,
Comme un océan vaste où tout se réunit,
Est un poème entier de pierre et de granit.
Lorsque, pour pénétrer dans l'enceinte sacrée,
De ton porche béant on a franchi l'entrée,

L'œil, de ton vaste ensemble admirant la grandeur,
En mesure d'un trait l'immense profondeur.
De tes piliers hardis s'élançant à tes voûtes,
Le regard les saisit et les embrasse toutes ;
On dirait à te voir qu'en un jour, d'un seul jet,
Réalisant soudain le merveilleux projet
Que Robert enfanta, l'architecte sublime,
Tu jaillis d'un seul coup de la base à la cime.

— M. Ferdinand Pouy avait assumé sur lui une tâche fort lourde en entreprenant de publier non-seulement des *Recherches historiques sur l'Imprimerie et la Librairie à Amiens*, mais encore une *description de livres divers* imprimés dans cette ville. On ne sait pas assez, en effet, combien de soins il faut pour s'acquitter convenablement d'une pareille entreprise, quelle quantité d'ouvrages, de brochures, de plaquettes on doit lire, compulser, pour arriver à former une sorte d'histoire de l'imprimerie et de la librairie dans une ville telle qu'Amiens.

M. Pouy a heureusement vaincu toutes ces difficultés, et son livre, on peut le dire, offre les notions les plus intéressantes et les plus complètes que l'on eût encore, sur l'exercice de l'imprimerie et de la librairie à Amiens, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Les divers paragraphes de l'ouvrage de M. Pouy sont, du reste, semées de réflexions judicieuses et pleines d'à propos. En plusieurs endroits, l'auteur donne de curieux renseignements biographiques sur les principaux imprimeurs et libraires d'Amiens et n'oublie pas de rappeler les anecdotes, les particularités qui ont accompagné la publication de certains écrits.

Les livres les plus rares, les opuscules les plus précieux sur l'histoire du pays, sont assez exactement cités dans les *Recherches* de M. Pouy, ce livre est, en un mot, un excellent ouvrage que chacun s'empressera de consulter, et sur lequel nous reviendrons un jour. G. D.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ETUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR LES ANCIENNES SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES

DE LA VILLE D'AMIENS.

Monsieur le Directeur,

Une série d'études sur la ville d'Amiens, ayant rapport à l'histoire, à la littérature et à la bibliographie pourrait, vous le croyez, intéresser les lecteurs de votre revue, encore bien qu'elles n'émanent pas d'un nom connu dans les lettres. Un tel travail demande beaucoup de loisirs : il faut d'abord choisir un sujet, puis consulter les ouvrages imprimés et manuscrits de nos historiens, de nos poètes et de nos littérateurs, depuis le plus gros volume jusqu'au moindre opuscule.

Avec ces éléments, il ne serait pas impossible de faire revivre parmi nous les souvenirs qui se rattachent à d'anciens noms, à cértains écrits et d'ajouter à l'intérêt que ces documents peuvent offrir des faits et des particularités semés çà et là dans les diverses publications étrangères à la province, ou que la tradition nous a transmis.

Les loisirs nécessaires, je ne les ai pas toujours, aussi les notes que je vous adresse, loin d'être complètes, se ressentent-elles de la précipitation avec laquelle je les ai rédigées.

Ce que je voudrais surtout, ce serait de n'avoir à vous citer que des choses entièrement inédites, mais c'est un rare bonheur d'en rencontrer aujourd'hui. Si, sous ce rapport, le hasard favorise mes recherches, vos lecteurs en partageront le plaisir avec moi.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.,

Ferdinand Pouy.



Je commencerai ces études par un coup-d'œil sur les sociétés littéraires et académiques qui ont vu le jour à Amiens dès le commencement du XVIII[e] siècle et qui, depuis la société du Puy-Notre-Dame dont l'histoire a été écrite par MM. Breuil et Rigollot n'ont pas peu contribué à développer en cette ville le goût des lettres, des sciences et des arts.

I.

Cabinet des Lettres.

La première de ces sociétés, dite *Cabinet des Lettres*, s'est constituée vers 1702. Elle était composée de seize personnes dont moitié d'ecclésiastiques. Voici les noms et les titres de ceux des sociétaires connus du P. Daire :

1° Poussemothe de l'Estoille, dont le nom a souvent aussi été écrit Poussemole, chanoine, alors abbé de Saint-Acheul, estimé par son mérite, par la délicatesse de son esprit et son savoir ;

2° L'abbé Delfaut, chanoine de la Cathédrale, qui y figurait en qualité de secrétaire ;

3° Adrien Creton de Wiameville, dont l'hôtel, situé rue des Jacobins, est aujourd'hui occupé par le Cercle de l'Union. M. Creton était président du Présidial, il avait un goût délicat et une politesse exquise ;

4° Jean Vaquette du Cardonnoy, conseiller au Présidial, renommé parmi les *antiquaires* tant pour son goût pour les belles-lettres que par sa capacité dans la science des médailles antiques et modernes, dont il possédait une collection des plus curieuses et des plus riches ;

5° Damyens d'Hébecourt, avocat en Parlement, distingué par la justesse, la vivacité et la délicatesse de son esprit ;

6°, 7° Charles-François Cornet et Louis Petyst, avocats du roi ;

8° Vuillard, sieur d'Auvilliers, directeur des postes de la province ;

9°, 10° Prévost et vraisemblablement Nicolas Dumont, conseiller au Présidial, connaisseur et curieux en antiques, dont le cabinet a passé par droit d'héritage à Nicolas de Villers de Rousseville.

Telle est la liste que nous fournit le P. Daire et qu'il est devenu actuellement fort difficile de compléter puisque déjà, à cette époque (1782), les souvenirs de tous les noms n'existaient plus.

Le chanoine de Lestocq devait aussi, à mon avis, faire partie de cette société ; il faut, je crois, prendre au sérieux la seule preuve que j'en puisse donner, quoique je sois obligé de la trouver dans un jeu de mots de Pagès qui nous apprend que de Lestocq allongeait de rudes coups d'estocades à son confrère *académicien*, Ponssemothe de l'Estoille, qu'il appelle corneille dépouillée, étoille éclipsée. Un confrère académicien ou un membre du cabinet des lettres, c'était tout un, ainsi que nous l'établirons plus loin.

Sans en avoir aucune preuve, je serais aussi fort porté à croire que M. Le Scellier de Riencourt, doyen du chapitre, faisait également partie de cette société ; il en était digne à tous égards, son érudition égalait son bon goût, et sa bibliothèque n'avait pas de rivale. Ne pourrait-on pas encore indiquer les noms de Jean Lecorreur, prêtre, et des chanoines Masclef, Postel et d'Hangest, ainsi que celui de Villers de Rousseville ?

Les portes de l'hôtel seigneurial dont nous allons parler, ne pouvaient à coup sûr être fermées à l'auteur de tous les titres authentiques de noblesse admis à figurer au *Nobiliaire*

de Picardie. En dehors de la vérification de tant de nobles parchemins rappelant de si glorieux souvenirs, de Villers de Rousseville, on le sait, cultivait aussi les lettres, et il s'est trouvé en rapport avec un grand nombre de savants et de personnages distingués et polis ; il ne pouvait être qu'un homme de bonne société.

Nous n'avons pas à examiner ici jusqu'à quel point sont fondées les complaisances ou les rigueurs, plus ou moins payées, dont il est soupçonné à l'endroit de quelques généalogies acceptées ou rejetées du nobiliaire. Notre intention n'est pas de troubler la cendre des morts ni de blesser les vivants. Disons seulement qu'il ne sut pas résister à la vanité de s'appliquer à lui-même un blason qui ne lui coûta que le prix de l'acquisition de la seigneurie de Famechon. C'est un exemple frappant de la facilité avec laquelle on s'identifie avec les idées, les goûts, les qualités, les travers ou les défauts des hommes au milieu desquels on vit. Là n'est pas assurément son excuse, mais on peut y trouver l'explication de sa faiblesse.

Les hommes de lettres n'étaient pas, comme on le voit, en majorité dans cette société ; les membres que nous venons de nommer, pourvus de charges à exercer et d'occupations à des titres divers, civils ou religieux, ne pouvaient consacrer, eux aussi, que des loisirs à leurs assemblées et aux travaux littéraires qui en étaient l'objet.

M. Vacquette du Cardonnoy avait été le principal organisateur de la société. C'était chez lui, dans l'hôtel de la rue des Jacobins, que Pagès a minutieusement décrit, et dont l'emplacement porte aujourd'hui le n° 50, que les réunions avaient lieu tous les lundis, après-midi. On trouvait là, une magnifique bibliothèque et des objets d'art bien choisis.

Les travaux collectifs de cette société et son organisation intérieure sont peu connus, et n'ont vraisemblablement pas été publiés par le motif que l'autorisation d'existence légale n'avait pas été donnée à l'association. Il est à présumer pourtant, que ces réunions ne furent pas stériles, les conversations n'en faisaient pas, sans doute, tous les frais.

Ce qui est certain, c'est que aucune archive, aucun historien ne donne la suite complète de ces travaux et qu'il n'est pas permis à cette heure d'en caractériser le genre ou la nature sans tomber un peu dans le domaine des conjectures. On sait seulement que les conférences roulaient uniquement sur des matières de littérature, et qu'il n'était pas permis de s'y entretenir « des nouvelles du temps, pour ne pas en perdre en discours superflus et inutiles. »

Nous savons aussi que, sauf la dispute au sujet des reliques de saint Firmin, entre les abbés de Lestocq et Ponssemothe, dispute d'ailleurs étrangère au but de la société, les membres qui se réunissaient dans le salon quasi-académique de M. Vacquette de Cardonnoy vivaient dans l'union la plus parfaite et n'étaient point accessibles à l'esprit de jalousie et de dénigrement qui vient trop souvent nuire à de bons et utiles travaux.

Cet exemple devrait bien être toujours suivi, afin d'éviter les choses fâcheuses que nous pourrions citer et qui sont arrivées de notre temps. Qu'on nous permette de faire, en passant, cette petite remarque que les travaux isolés du cabinet seraient mille fois préférables aux travaux collectifs d'une société désunie.

Le but réel de cette association était d'arriver à se faire reconnaître comme Académie ; il n'en faut pas douter si nous en croyons le P. Daire qui, à ce propos, s'exprime ainsi :

« Depuis l'installation des académies en France, on a remarqué qu'il était peu de villes dont les habitants aient constamment témoigné autant d'empressement que ceux d'Amiens pour s'en procurer une. Il n'en faut voir qu'une tentative dans l'établissement de la société du *Cabinet des Lettres.* »

Le but de cette société étant ainsi défini et bien connu, il faut dire deux mots de la qualification de *beaux esprits* qu'on voulait alors lui donner. Etait-ce une réminiscence des précieux et précieuses de l'hôtel de Rambouillet qu'un homme de lettres fort distingué, M. Ch. Livet, nous a si bien fait connaître dans un ouvrage tout récent et déjà arrivé à sa deuxième édition (1).

C'est la précieuse Philanminthe qui, dans Molière, dit au notaire :

> Ne sauriez-vous changer votre style sauvage,
> Et nous faire un contrat qui soit en beau langage ?

Le notaire répond :

> Notre style est très bon, et je serais un sot
> Madame, de vouloir y changer un seul mot.

Etait-ce un reflet ou une copie du beau langage, appelé le précieux *pensé*, employé au commencement du XVIII[e] siècle par La Motte et les autres écrivains qui fréquentaient alors les salons de la duchesse du Maine et de la marquise de Lambert, de ce langage que reproche M. Nisard à Fontenelle,

---

(1) *Précieux et Précieuses* par Ch. Livet, 2[e] édition, Paris, Didier, 1860. L'introduction de ce livre est à elle seule une histoire pleine d'aperçus nouveaux et intéressants de la société française au XVII[e] siècle. Dans le texte, on remarque sur Voiture, ce précieux parmi les précieux, des détails abondants et piquants.



à Marivaux et jusqu'à Massillon. « Ce qui étonne peu d'un bel esprit attriste dans un prédicateur, et je ne fais peut-être pas mal de m'émouvoir d'un travers d'esprit qui s'était glissé jusque dans la chaire, et qui en faisait descendre par moments, au lieu de ce grand langage qui élève l'âme en perfectionnant le goût, d'ingénieuses obscurités qui gâtaient le goût et laissaient l'âme froide.

» Le danger que courut alors la belle langue du XVIIe siècle était sérieux, comme le remarque Grimm, pensant au mal qu'aurait pu faire à l'esprit français qu'il aimait comme le bien du genre humain, le retour du précieux se relevant des railleries du XVIIe siècle et reprenant l'offensive (1). »

Le langage employé par les beaux esprits d'Amiens, dans les salons de M. du Cardonnoy, langage que nous regrettons de ne pouvoir citer, n'a, sans doute, jamais eu assez d'influence pour faire courir à la langue française d'aussi grands dangers ; aussi ne nous sentons-nous pas le courage de blâmer bien fortement nos beaux esprits sur les innocentes tournures de leurs phrases, d'ailleurs à peu près inconnues.

Ce langage a, du reste, trouvé à Amiens même un critique contemporain, le P. Androl, de l'ordre des Célestins, lequel fit paraître en 1702 une satire assez piquante contre la nouvelle société, qui à son début, dit-il, prétendit supprimer les *rébus* et les *dictons picards*, pour y substituer le beau langage. Le poète suppose que les rébus s'adressent au chancelier de France pour résister aux arrêts qui les condamnent (2).

M. Breuil (3) ayant reproduit en son entier cette pièce de

---

(1) *Histoire de la littérature française* par D. Nisard, 1861, t. IV.

(2) Goze, *Hist des rues d'Amiens*. Al. Caron, t. IV.

(3) *La Confrérie de N.-D.-de-Puy d'Amiens*, par Breuil. Duval et Herment, 1854, in-8°.



vers, d'après une copie de Pagès, nous pouvons nous dispenser de la faire figurer ici, et nous contenter de citer seulement ce qui a rapport au cabinet des lettres :

Le corps des rébus (1) alarmé.
Du dessein que l'on a formé
D'établir une *académie*
Qui les va couvrir d'infamie,
A recours à votre équité
Contre une telle nouveauté,
Cependant à leur préjudice
Sans apparence de justice
Certains prétendus beaux esprits
Avaient fièrement entrepris
D'en faire proscrire l'usage
Comme contraire au beau langage
Dont ils se font, tant ils sont vains,
Arbitres seuls et souverains.

. . . .

Ce considéré, Monseigneur,
Il plaise à votre grandeur
Se rendre aujourd'hui favorable
Aux suppliants que l'on accable
Et nonobstant ce reconnaître
Que leurs vers venant à paraître,
Loin de prétendre le haut bout
Aux rébus cèderont partout,
Par là leurs injustes poursuites
N'auront pas de fâcheuses suites;
Les suppliants ne craindront rien.
Et ce faisant vous ferez bien.

Cette critique nous fait connaître clairement que la société du Cabinet des Lettres s'occupait de poésies, et elle nous confirme ses prétentions à devenir Académie. Une note de Pagès

(1) Pagès était un adversaire des rébus et des devises qui sont, dit-il, équivoques et de mauvais goût.

indique que le nom même d'Académie a été donné à cette société dans le *Mercure-Galant* du temps.

Une verte réponse en prose à cette critique en vers fut faite par l'un des membres les plus savants de cette société, qui n'avait pas, d'ailleurs, besoin d'employer toute son érudition pour démontrer que la pièce du P. Androl n'était pas un chef-d'œuvre de poésie, et ce membre s'acquitta assez bien de sa mission.

Après cette légère polémique, la société littéraire semble avoir continué son œuvre et ses réunions sans être l'objet de nouvelles critiques connues, et sans que son soi-disant beau langage ait fait plus de bruit dans la république des lettres.

Les réunions de cette nature qui continuaient d'exister à Paris, absorbaient l'attention générale. La province était plus dédaignée encore que de nos jours, et ce n'est pas peu dire.

Tout en voulant relever les écrivains de province de ce prétendu péché originel, et en rendant justice à ceux qui savaient réellement le mériter, on sent qu'il ne serait pas facile de pousser bien loin la comparaison entre les sociétés littéraires d'Amiens et celles de Paris qui, après la promotion de l'Académie française et sous l'influence des femmes, devinrent des cours encore plus galantes que littéraires.

« Donner une idée de cette société, rappeler l'esprit qui y régnait, me semble impossible. Comment décrire ces soupers où tous les vices étaient conviés, et, par une séduction toute nouvelle, y donnaient la main à toutes les distinctions de manière, aux raffinements les plus délicats de l'esprit? La Fontaine, Voltaire, J.-B. Rousseau et d'autres témoins l'ont essayé ; leurs vers assurent à ces folles réunions une célébrité que les galeries de Versailles ont consacrée de nos jours. »

C'est ainsi que s'exprime M. le comte de la Borde, de l'Institut, dans sa délicieuse *Lettre sur le Palais-Mazarin* (1), avec un raffinement et une délicatesse de goût assez connus pour rendre tout éloge superflu.

Les réunions d'Amiens ne paraissent pas avoir été comme celles de Paris émaillées de fêtes et de festins ; rien ne vient nous indiquer que les membres du Cabinet des Lettres, pour se délasser de leurs travaux d'esprit, se rendissent au Pré-Porus, dont les plaisirs enchanteurs ont été décrits par Pagès.

Il ne faudrait pourtant jurer de rien, et conclure du silence discret de nos chroniqueurs que cette société d'amis véritables ne prenait aucune récréation et ne resserrait pas, de temps à autre, les liens de cette amitié par quelques bons dîners.

D'après le règlement de la société du Puy-Notre-Dame, que la nouvelle Société littéraire avait pu adopter, le disner n'est pas oublié, mais ce n'était pas un festin de Balthasar : « Lequel disner il (le maître du Puy) fera apointier à gracieuse et courtoise despence sans excès. » (V. de Beauvillé, *Documents inédits*). Encore, voit-on plus loin que chaque assistant était obligé de payer sa portion et escot, à la discrétion du maistre, « selon que les vivres seront à bon marchié l'année. »

Quel est le motif qui a pu alors empêcher la réalisation du projet, formé par le Cabinet des Lettres, de constituer une Académie ? Nous l'ignorons ; toujours est-il que, mécontents sans doute de n'avoir pas vu leurs tentatives couronnées de succès, les membres se sont découragés, et la société finit par

(1) Paris, Franck, 1845, grand in-8°.

se dissoudre complètement vers 1720, époque à laquelle survint, du reste, un édit portant défense de se réunir sans y être autorisé par des lettres-patentes.

II.

Société littéraire, origine et fondation de l'Académie.

A ce découragement succéda plus tard une nouvelle ardeur. Le goût des lettres n'est pas perdu à Amiens, et dès 1746 une nouvelle *Société littéraire* est constituée. Elle fut d'abord composée de quinze membres qui étaient: Gresset, Petyst, Doderel, Boistel, Tribert, d'Hangest, Damyens, Lecouvreur (de Boulainvilliers), de Carouge, Duquef, Debacq, Houzé, Lendormy, Bernard, d'Esmery, Baron. L'émulation, l'ordre et l'union qui régnaient parmi ces membres amena en peu de temps de nombreux adhérents. En 1749, M. Boistel d'Welles est choisi pour président de cette société qui, au commencement de 1750, fut fortement constituée malgré les attaques dont elle était l'objet (1). Une impulsion nouvelle est alors donnée ; on sent à l'agitation qui règne dans les esprits, à l'animation générale, que l'on est à la veille d'un évènement désiré et attendu. Grâce à l'appui tout puissant du duc de Chaulne, protecteur né de tous les talents, de toutes les sociétés, grâce aussi au concours et aux démarches de l'in-

(1) Le P. Daire qui donne de M. Boistel une biographie assez complète, dit qu'il avait la répartie vive et piquante et il en cite des exemples.

Dans son discours présidentiel M. Boistel avait choisi pour sujet les difficultés que rencontrait l'établissement de l'Académie, et il s'éleva contre ceux qui lançaient des satires, des épigrammes ; il engageait ses collègues à tenir bon, et leur promettait l'immortalité.

tendant Chauvelin, de Gresset, et des conseillers, maire et échevins de la ville (1), la société littéraire voit enfin ses désirs les plus chers exaucés ! En un mot, l'*Académie des sciences, des belles-lettres et des arts d'Amiens*, est royalement instituée et reconnue par lettres-patentes de L. XV données à Compiègne le 30 juin 1750. Le roi nomme le duc de Chaulne protecteur, et donne, ensuite, la présidence perpétuelle à Gresset. C'était une juste récompense du soin qu'il avait pris de solliciter la perfection de l'établissement de l'Académie en rendant compte au duc de Chaulne des travaux de la Société littéraire et de ses vœux. « Si mon zèle et mes soins, dit Gresset, dans son discours d'installation, ont heureusement répondu à vos intentions, j'ai servi ma patrie, c'est un devoir que j'ai rempli, c'est une obligation que je vous ai, mais ce n'est point encore assez pour vous prouver combien je suis citoyen, et je ne puis être content que je n'aie consacré tout mon attachement pour mon pays et toute mon estime pour vous, plutôt par des faits qui demeurent, que par des expressions qui s'envolent. »

On voit par ce discours que Gresset doit être compté parmi ceux qui ont le plus contribué à fonder l'Académie d'Amiens.

On sait aussi que, par un compliment amené fort à propos, M. Petyst, l'un des membres de la Société littéraire, parvint à intéresser le duc de Chaulne à la création de ce corps savant.

Le règlement fixait à trente le nombre des académiciens résidants, mais le nombre des prétendants était beaucoup plus considérable ; aussi, à côté de la joie des uns, des élus, on voit éclater le dépit des autres, de ceux qui, en vain,

(1) Registre des assemblées et délibérations de l'Académie d'Amiens.

avaient compté sur le titre d'immortel que donnait l'Académie d'Amiens et qui pouvait suffire à une modeste ambition. Avec de la patience et de la persévérance on arrive à tout, et nous verrons plus tard, quelques-uns des mécontents d'alors, conquérir les fauteuils académiques vacants qui étaient véritablement disputés avec acharnement, et occupés avec une glorieuse et légitime satisfaction. Voici les noms des académiciens nommés par le roi (1) :

Petyst (Louis-Antoine), écuyer, secrétaire du roi et son avocat au bailliage et siége présidial d'Amiens, mort le 9 février 1777. D'Hangest (J.-B.), chanoine et théologal de l'église Cathédrale d'Amiens, mort en 1758. Tribert (Etienne), insp. des manufactures. D'Esmery (Denis-Isidore), docteur en médecine, mort en 1783. Doderel (Pierre-Etienne-Antoine-Bénoist), président de l'élection d'Amiens, mort en 1780. Damyens de Gomicourt (Auguste-Pierre), secrétaire-général du gouvernement de Picardie et d'Artois. Houzé de Cavillon (Nicolas-Réné), receveur des tailles. Duquef (Jacques), prêtre, chapelain de l'église Cathédrale, mort en 1776. De Bacq (Louis-Nicolas), avocat au Parlement, mort en 1791. Le Couvreur (Claude-Franç.) avocat au Parlement, mort en déc. 1769. Bernard (Franç.-Nic.-Emman.), avocat au Parlement, mort en 1753. Boistel de Belloy (Joseph-Réné), avocat au Parlement. Baron (Jean-Léonor), avocat au Parlement, mort le 2 janv. 1785. De Rhodes (le chevalier), mort en 1762. Boistel d'Welles (Jean-Baptiste-Louis), trésorier de France, mort en 1778. D'Inguinbert (Louis-Sylvestre), chanoine et chancelier de l'église Cathédrale, mort en oct. 1785. Vallart

(1) On trouve une liste complète des académiciens dans les mémoires que publia cette société.



(Joseph), prêtre, mort en 1779. De Wailly (Vincent), receveur des impositions royales. Marie de Toulle (Isidore-Florimond), ✠ capitaine au régiment de cavalerie de Grammont. Du Castel (Charles), conseiller au baillage et siége présidial d'Amiens, mort en août 1789. Galand de Longuerue, ✠ capitaine de cavalerie au régiment de Saluces. Le Picard (Louis), directeur des fermes du roi et doyen de l'Académie de Soissons, mort en 1757. Clergé (Alex.-Hyac.), bachel. en théologie de la Faculté de Paris, mort en 1771. Chrétien (Léonor), marquis de Monsures, capitaine de cavalerie au régiment d'Escars. Houlleau (François), chanoine de l'église Saint-Nicolas, mort en 1763. Lendormi (Jean-Paul), curé de la paroisse de Saint-Jacques, démissionnaire. Le Maire de la ville d'Amiens, mort le 16 nov. 1750. Douville, conseiller au présidial d'Abbeville, mort en 1780. Choderlos (Jacques-Thomas-Augustin), chanoine et théologal de Péronne, mort en 1770. Vrayet, médecin à Abbeville, mort en 1758.

Parmi les membres honoraires, on n'eût garde d'oublier Mgr l'Evêque d'Amiens et l'intendant de Picardie, dont les encouragements n'ont jamais fait défaut aux sciences et aux lettres.

L'empressement à briguer les faveurs académiques est sans doute la cause du mouvement littéraire que l'on aperçoit, et du grand nombre d'écrits qui se sont produits dans cette ville, vers le milieu du XVIII[e] siècle. Chacun désirait faire ses preuves, montrer ses titres, étaler son savoir, afficher ses talents ou même ses prétentions à la prose et à la poésie, afin d'être prêt à tout évènement.

Jusqu'à la constitution de l'Académie, la bonne harmonie n'avait pas cessé de régner parmi les membres des sociétés qui l'avaient précédée ; il semblait que la consécration légale si longtemps attendue allait encore resserrer les liens de bonne

confraternité, mais malheureusement il n'en fut pas ainsi, des divisions intestines n'ont pas tardé à surgir au sein de l'assemblée.

D'un autre côté, cette savante réunion fut attaquée de plusieurs parts (1); on voit poindre les taquineries, les petites malices, courir les épigrammes, les pièces satyriques et les libelles; le P. Daire est un des premiers à exercer sa muse parfois caustique contre ceux qui ne l'ont pas admis aux honneurs officiels, dont il n'était pourtant certes pas indigne; Baron (2), le plus libéral des académiciens, déjà Voltairien, était chargé de riposter au P. Daire, et il s'en acquittait, de temps à autre, fort spirituellement. Une autre fois nous passerons en revue ces feux croisés de la verve de nos aïeux et nous examinerons leurs écrits de cette nature qui, à défaut de véritable mérite littéraire, peuvent servir à éclaircir certains faits peu connus et à caractériser les institutions, les hommes et les choses de cette époque, et surtout les tendances nouvelles qui étaient à l'ordre du jour.

Revenons à l'Académie pour nous occuper d'une grave question qui s'est agitée dès sa naissance, celle de la présidence.

Ferd. POUY.

(La suite au prochain numéro.)

---

(1) Le discours de Nicolas de Bacq contre le préjugé qu'on ne doit point établir d'Académie dans une ville de province, n'est venu qu'en 1762.

(2) Baron est l'auteur anonyme de la pièce intitulée *le Jubilé calotin*, parue en 1751, et dont les suites faillirent presque amener l'anéantissement de l'Académie à peine éclose, comme on le voit par une lettre de l'Intendant Chauvelin, dont nous avons parlé dans nos *Recherches sur l'Imprimerie et la Librairie à Amiens* (Imp. de Lemer, 1861). Cette lettre figurera parmi les pièces justificatives que nous reproduirons à la fin de cette notice.



HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



1360. — Le roi Jean, qui avait épousé une comtesse de Boulogne, cède à l'église d'Etaples la propriété de diverses terres et droits royaux qu'il avait sur cette ville (1).

1367 — Jean II, comte de Boulogne, accorde des priviléges à la ville d'Etaples (2).

1367, juillet. — Etaples est érigée sous le titre de ville par lettres patentes (3).

1378, 6 décembre. — Les Anglais, maîtres de Calais, viennent attaquer Etaples le jour de la foire. Ils pillent les marchandises, font prisonniers beaucoup de marchands qui s'y étaient rendus et brûlent une partie de la ville (4).

1378. — Requête de l'Evêque de Beauvais, au Parlement

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106, 266, 304 et suivantes.

(1) *Annotateur Boulonnais*, 1839.

(2) Henry, p. 292.

(3) Dom Grenier.

(4) De Vérité, *Histoire de Picardie*, p. 22.

de Paris, pour être autorisé à faire prendre en passant le poisson dont il aurait besoin pour la provision de sa maison.

1378. — Les seigneurs féodaux d'Averdoing, de Ligny-Saint-Flochel et de Marquais, ainsi que le sire d'Etréelles-les-Camblain-l'Abbé pouvaient arrêter et prendre, pour les besoins de leur maison, le poisson de mer passant sur leurs seigneuries, au prix du marché d'Arras (1).

On voit qu'on transportait déjà de la marée des côtes de l'Océan pour l'approvisionnement de Paris (2).

1394. — Jean IV, comte de Boulogne, refuse de payer la rente de 10,000 harengs, constituée par Mathieu d'Alsace en 1172, sur la terre où fut bâti le château d'Etaples. L'abbé de Saint-Josse lui intente un procès. Le Parlement de Paris fixe à 30 livres de rente par an, la somme que pourrait réclamer l'abbaye (3).

Cette rente fut payée jusqu'à 1793.

1412. — Jean Blondel, seigneur de Longvillers, grand-bailli d'Etaples, gouverneur du château d'Etaples, fait présent à Notre-Dame-de-Boulogne d'un reliquaire très riche (4).

1412. — La famille de Blondel-Joigny était illustre dans le Boulonnais où elle possédait les seigneuries de Longvillers, de Canteleu et autres. Elle a donné de fidèles capitaines à la ville de Boulogne et au château d'Etaples (5).

1415. — L'Empereur Sigismond visite Saint-Remy, Saint-

(1) *Mélanges historiques*, par M. Harbaville, p. 17.

(2) *Cartulaire de Saint-Josse.*

(3) Id. Id.

(4) Le Roy, *Histoire de Notre-Dame*, p. 80.

(5) *Archéologie Boulonnaise*, par M. L'abbé Hagniéré, *Almanach de Boulogne* 1861, p. 97.

Josse et Etaples (1). Il revenait de Paris, d'où il s'était rendu en pèlerinage à Saint-Josse. Il n'y fit aucune offrande, ce dont les moines ne furent guère édifiés (2).

1419-1420. — Pendant que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, s'allie aux Anglais, qu'Henri V, roi d'Angleterre, par cette trahison et par celle de la reine de France elle-même, mère de Charles VII, s'empare de la plus grande partie du pays, Jacques d'Harcourt, gouverneur du Crotoy, reste fidèle au dauphin, tombe sur les Anglais et leurs alliés, et s'empare d'un navire chargé de blé dans le port d'Etaples. Le propriétaire de ce navire, Hémon de Bouber, va se plaindre au lieutenant de Calais, et cet officier vient au Crotoy avec une flotte et des soldats brûler tous les bâtiments qui se trouvent dans la rade (3).

1421, 2 février. — Les abbés de Notre-Dame-de-Boulogne vendent à rente perpétuelle à Jean Lesne, d'Etaples, la terre royale, mentionnée dans l'ordonnance de 1360, avec droit de terrage et de chambellage.

C'est sur cette terre que fût bâtie la ferme du Puits-d'Amour (4).

1423. — Jean d'Harcourt fait avec Abbeville une trève ou abstinence de guerre; néanmoins le corsaire Singlas prend aux Abbevillois sept vaissaux chargés de vin allant à Etaples (5).

1435. — Trois cents combattants, commandés par le

---

(1) Dom Grenier.

(2) Monstrelet, cité par M. Harbaville.

(3) Le *Canton de Rue*, par M. Prarond, p. 167.

(4) Titre de famille.

(5) Traullé, p. 13.

lieutenant du maréchal du Rieux brûlent le port de la ville d'Etaples, où il y avait grand nombre de belles maisons (1).

1435. — Etaples est livrée aux flammes par les Anglais (2).

1435. — Charles Desmarets, avec Jean Bressay et plusieurs seigneurs, enlèvent Etaples aux Anglais (3).

1436.— Lefebvre qui se nommait lui-même dans ses lettres *Jacobus Faber Stapulensis* et dont la famille existe encore aujourd'hui, était extraordinairement petit. Il naquit à Etaples en 1486 de parents pauvres; mais il illustra sa naissance par son génie et par sa vaste érudition. Il excellait dans plusieurs langues, et surtout dans la langue hébraïque dont il releva l'éclat sous François Ier (4).

Il vint au monde pour la gloire des lettres et pour le bonheur des Français qui languissaient depuis longtemps dans une froide et honteuse oisiveté.

Il fut professeur au collége du cardinal Lemoine, puis enseigna les belles-lettres et la philosophie dans l'Université. Soupçonné de luthéranisme, il fut contraint de céder aux avances de certains zélateurs emportés et ignorants qui ne lui causaient aucun repos. Il se retira auprès de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, qui lui donna la maîtrise de cette ville le 11 août 1521 (5), et le fit son grand vicaire en 1523. Mais, ce prélat ayant été accusé de favoriser le calvinisme, Lefebvre se rendit à Strasbourg en 1527; et, à son retour

---

(1) Monstrelet, *Panthéon littéraire*, p. 692.

(2) Dom Grenier.

(3) Monstrelet, liv. 11, ch. CLXXI.

(4) Dom Grenier, paquet 9, n° 17.

(5) Harbaville. *Mémorial historique et archéologique.*

à Paris, il fut précepteur du prince Charles, troisième fils de François Ier (1).

Ses ouvrages excellents le firent regarder de tout le monde comme le restaurateur des lettres en France et le rendirent si considérable que l'on ne croyait point qu'il y eût un homme en tout le royaume qui ne dût révérer son nom et sa doctrine. Néanmoins, à l'exemple de Socrate, il excitait ses disciples à l'amour de la sagesse, et se vit, comme ce grand philosophe, exposé aux persécutions de l'envie, car quelques esprits, jaloux de sa gloire, le voyant privé de son principal appui pendant que François Ier était prisonnier en Espagne, et croyant que cette conjecture favoriserait le sinistre dessein qu'ils avaient de le perdre, l'accusèrent d'irréligion, parce qu'il censurait peut-être un peu trop librement quelques passages de l'Ecriture sainte, et le firent avec des raisons qui paraissaient si plausibles, qu'on les crut d'abord poussés d'un zèle véritable plutôt que d'une haine particulière; de sorte que ce grand homme courait risque d'être condamné, si le Roi, tout prisonnier qu'il était, n'eût pris soin d'arrêter les poursuites violentes qu'on avait intentées contre lui. Ce prince généreux, cédant à sa propre inclination et aux prières de Marguerite, reine de Navarre, sa sœur, lui accorda une lettre de cachet adressée au Parlement de Paris, par laquelle il déclarait se réserver la connaissance de cette cause en la défendant à tout autre.

Toutefois, redoutant toujours la haine de ses ennemis, il se retira dans la ville de Nérac sous la protection de la reine de Navarre, sœur de François Ier.

---

(1) Dom Grenier.

C'est dans cette retraite qu'il mourut âgé de plus de cent ans.

Marguerite qui, pendant toute sa vie, lui avait donné des marques de son estime, le poursuivit encore de ses regrets après sa mort. Elle prouva l'affection et en même temps la considération qu'elle lui portait en prenant soin de ses funérailles auxquelles elle ne dédaigna pas d'assister. Elle le fit enterrer sous le marbre qu'elle avait fait tailler pour elle et sur lequel elle fit graver cette inscription :

CORPUS HUMO, MENTEMQUE DEO, BONA CUNCTA RELIQUO
PAUPERIBUS, FABER, DUM MORERETUR, AIT.

Voici la liste des ouvrages qu'il a laissés due aux recherches de M. Manier fils, de Paris.

1° *Dionisii cœlestis Hierarcha*, in-f°, Paris, 1498.

2° *Commentarii in Spheram*, in-f°, 1499.

3° *Raym. Lullii, liber de Laudibus Mariæ contemplationes et alia ejusdem*, in-f°, 1505.

4° *Mercurii Pimander et Asclepius*, in-4°, Paris, 1505.

5° *Hecatonomiarum Socratias et Platonicas leges*, in-f°, 1506.

6° *Damasceni Theologia*, in-f°, Paris, 1507, imp. de Henri Etienne.

7° *Psalterium conciliatum et expositio in idem, ejusdem psalterium quintuplex, Gallicum, Romanum, Hebraïcum, vetus conciliatum*, in-f°, imp. à Paris, par Henri Etienne en 1508 et 1509. En 1513, il fut publié avec des notes. En 1515 on en fit une édition à Caen.

8° *Ricaldi Libellus contra sectam Mahometicam et alius de vitâ et moribus Turcarum a quodam christiano captivo*, in-4°, imprimé à Paris, chez Henri Etienne en 1509.

9° *Meteorologia, artis eleganti paraphrasi explanata*, in-4°, 1512.

Tous ces ouvrages sont rares.

10° *Agones Martyrum mensis Januarii*, in-f°, imprimé à Paris en 1512 et 1525, et à Rome en 1529.

Cet ouvrage, dit Lenglet, dans son livre intitulé *Méthode pour étudier l'histoire*, contient les actes originaux des martyrs du mois de janvier. Les persécutions qu'il éprouva l'empêchèrent de l'achever. Ce livre est devenu très rare.

11° *Commentarius in Epistolas Pauli*, in-f°, Paris, 1512.

Plusieurs éditions en ont été données depuis. Cet ouvrage contient une dissertation dans laquelle l'auteur prouve que l'ancienne interprétation des Epîtres de saint Paul n'est pas de saint Jérôme. Erasme en critique le style et Noel Beda en censure la partie théologique. Ce livre n'en fut ni moins estimé, ni moins recherché.

12° *Rithmimachio Ludus, qui et pugna, numerarum appellatur*, in-4°, imprimé à Paris en 1514, chez Henri Etienne.

Cet opuscule est joint à l'*Arithmetica de Jordan Nemorarius*; il donne une description fort curieuse de l'ancien jeu pythagorique.

13° *Epitome in duos Libros arithmetic*, in-f°, imprimé à Paris, chez Henri Etienne, en 1514. Le même, in-f°, 1522, et in-4°, 1549.

14° *Euclidis Elementa*, in-f°, imprimé à Paris, chez Henri Etienne, en 1516.

15° *Astronomicon*, in-f°, vieille édition sans date.

16° *Elementa musicalia*, sans date. Cet ouvrage est très rare.

17° *Proverbia Raym. Lullii et ejusdem Philosophia amoris*, petit in-4°, 1516.

Il y a des pensées fortes dans cet ouvrage.

18° *Artificialis Introductio in* 10 *libros Ettricorum artis*, in-f°, imprimé à Paris, chez Henri Etienne en 1517. Le même en 1596.

19° *Demonstrationes in Elementa Arithmetica, Jordanis Nemorarii*, sans date. Ouvrage rare.

20° *De Maria Magdalena triduo christi, et una ex tribus Maria, disceptatio*, in-4°, imprimé chez Henri Etienne en 1518 et 1596.

21° *Introductiones nonnullæ Logicales, Jac. Fabri per etichtoreum collectæ*, in-4°.

22° *De tribus et unica Magdalena disceptatio secunda*, in-4°, Paris, 1519.

23° *Basilii M. operum*, in-f°, 1520.

24° *Commentarius in Ecclesiassen, in IV Evangelia*, in-f°, Meaux, 1522, Bâle, 1523.

Cette édition a été donnée sans nom de lieu en 1526.

25° *Les quatre Evangiles traduits en français*. Cette édition a été imprimée en caractères demi-gothiques chez Simon de Colines, à Paris, en 1523, format in-8°.

La première partie contenant les Evangiles seulement fut publiée sans nom d'auteur. Elle est rare.

La deuxième partie, plus rare encore, renferme les Epîtres de saint Paul, les Epîtres catholiques et l'Apocalypse de saint Jean ; elle parut vers la fin de 1523.

Lefebvre avait été engagé par plusieurs dames de la cour à faire cette traduction ; mais elle réveilla toute l'ardeur de ses ennemis, parce qu'il y censure en plusieurs endroits la version *Vulgate*, et que, dans l'*Epître exhortatoire*, qui est à la tête de la seconde partie, il recommande à tous les fidèles la lecture de l'Ecriture-Sainte en langue vulgaire.

Cette bible fut imprimée format in-f° à Anvers en 1528, 1530, 1534 et 1541.

26° *Exhortations sur les Evangiles et les Epîtres des dimanches*, Meaux, 1525.

Ce livre fut condamné par le Parlement de Paris.

27° *Traduction latine des livres de la foi orthodoxe*, de saint Jean de Damas.

C'est la première version imprimée de cet ouvrage.

28° *Commentarii in Epistolas canonicas*, in-f°, Bâle, 1527, et in-8°, Anvers, 1540.

L'auteur dédia ce livre au chancelier du Prat. Il fait remarquer, dans une lettre qui est à la tête de cet ouvrage et datée de Meaux en 1525, que l'original grec des *Evangiles et des Epîtres de saint Paul* est plus exact que l'ancienne édition latine, et que cette édition vaut mieux que le grec, en quelques endroits des Epîtres canoniques. Ce livre fut mis à l'index par les inquisiteurs de Clément VIII.

29° *Commentarii in Epistolas catholicas VII*, in-8°, Anvers, 1540.

30° *La Sainte-Bible*, in-8°, Anvers, 1528, 4 vol. — In-4°, 4 vol., Anvers, 1529, 1532, 1534.

Cette bible a été réimprimée plusieurs fois depuis l'édition imprimée en 1534, à Anvers, chez Martin Lempereur ; elle est la plus correcte et la plus exacte. Elle a été revue et corrigée par *Nicolas Deleuze* et *François de Larben*, docteur de Louvain. Elle fut défendue et supprimée ; mais ce qui prouve la futilité des querelles qui occupaient le monde littéraire et les docteurs de ce temps, c'est que, pendant que les Cordeliers de Meaux faisaient la guerre à Lefebvre au sujet de ses traductions des livres sacrés, les Cordeliers d'Anvers donnaient, en 1550, leur approbation pour les imprimer et les éditer.

31° *Paraphrases Actius Philosophiæ navalis artis (Franc. Vatablo recognitæ) itemque Introductio Metaphysicæ*, in-8°, imprimé à Paris chez Simon Colines, 1528.

32° *Aristotelis Logicorum libri, cum paraphrasibus et annotationibus, Jac. Fabri*, in-f°, chez Simon Colines, 1535.

33° *Contemplationes Idiotæ*, in-16, Paris, Simon Colines, 1535.

34° *Introductio in Aristotelis libros de anima*, in-18, 1538.

35° *Commentarii in Epistolas catholicas VII*, in-8°, Anvers, 1540.

36° *Censura in Georgii Tropez, dialectam*, in-8°, 1541.

37° *Musica demonstrata, sive Elementa musicalia*, in-4°, Paris, 1552.

38° *Disceptatio de descensu Christi ad inferos contra Nic. de Cusa, Recusa in tractatu Dan. Crameri de decensu ad inferos*, Stetin, 1615. Livre rare.

1440, 7 octobre. — Guérard de Brimeu, capitaine et garde du chastel d'Etaples donne quittance à honorable et sage Martin Cornille, trésorier du Boulenois, de la somme de trente-deux livres parisis pour une année de gages dudit office échu à la saint Remy. Cette quittance est revêtue de son sceau (1).

G. Souquet.

(*La suite au prochain n°*).

(1) *Recueil des documents inédits concernant la Picardie*, par Victor de Beauvillé, p. 110.



De la désignation des Rues et du numérotage des Maisons.

La dénomination des rues remonte, cela se comprend, à l'origine même des villes. Dans le plus petit village on reconnaît les rues par des désignations souvent très significatives. Mais la méthode d'inscrire des noms au coin des rues date de l'année 1728, où M. Turgot, alors prévôt de Paris, en fit l'application dans la capitale. (Dulaure, *Histoire civile, physique et monumentale de Paris*, 3e édition, t. IX, p. 412.) La province ne tarda pas à imiter.

On a quelquefois cherché à multiplier l'utilité des plaques indicatives. Cela est en effet susceptible de beaucoup de combinaisons. Ainsi, à Amiens l'administration municipale a récemment adopté le mode suivant : Les noms des rues sont écrits sur des plaques *jaunes* dans le 1er arrondissement (Nord-Est) ; sur des plaques *bleues* dans le second (Sud-Est) ; sur des plaques *rouges* dans le troisième (Sud-Ouest) ; et sur des plaques *blanches* dans le quatrième (Nord-Ouest). Au bas se trouve en outre indiqué l'arrondissement.

A Paris la diversité de couleur était autrefois indicative de la direction des rues. Tout le monde sait combien il importe à l'étranger perdu à travers ces mille artères, qui toutes à ses yeux se ressemblent, se confondent, de pouvoir distinguer à première vue dans quelle direction il marche. C'est pourquoi, sous le premier empire, c'est-à-dire en 1806, on adopta le système que voici : d'abord on mit d'un côté, à droite, la série des numéros pairs, et de l'autre, à gauche, celle des numéros

impairs. Puis, on distingua les rues en *transversales* ou à peu près perpendiculaires à la Seine, et en *longitudinales* ou parallèles au fleuve qui coupe Paris vers le centre (J. de la Tyma. *Dictionn. des rues de Paris*, 1812, p. 10.) Les premiers eurent des numéros *noirs*, qui commençaient à l'extrémité la plus voisine de la Seine. Dans les rues qui lui étaient parallèles, les numéros étaient *rouges* et partaient toujours du point le plus élevé du cours de la rivière. Il ne fallait donc que lever les yeux pour savoir si l'on s'éloignait d'elle, ou si l'on s'en rapprochait ; si l'on marchait dans le sens du courant, ou si l'on remontait.

Ce mécanisme de numérotage a été fort ingénieusement expliqué dans les vers suivants, composés en 1807 par M. Binet, dernier recteur de l'ancienne Université de Paris, mort proviseur au collége Bonaparte :

Dividit hanc urbem duplici Nota picta colore:
Nigra fugit flumen, sequitur rubra fluminis undam
Partitis numeris : par dextra, imparque sinistra
Limina designat ; numerus dum crescit eundo,
Idem decrescens reditum indicat, ordine verso.

Le souvenir de ces vers, appris au collége, a jadis assuré souvent notre marche et celle de plus d'un collégien de province, tombé un matin au milieu de ce dédale en étudiant de première année. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que ce mode de numérotage a été oublié ou abandonné ; cela est regrettable.

Y***

VITA

SIMONIS COMITIS(*).

CAPUT IV.

Pace igitur restituta, et quæ belli longitudine inordinata videbantur, rebus omnibus collocatis, uxor ei eleganti forma, facie pulcherrima, genere nobilis, quæ nulli in tota regione Avernica secunda videretur, eligitur. Ipse verò quasi talibus adgaudens, ut bonum quod in se latebat penitùs operiret, se eo iturum denunciat, statimque iter arripiens profectus est. Quò, Deo disponente, perveniens à sponsæ genitore, Hildeberto videlicet consule (1) honorificè suscipitur, ibique aliquamdiu commoratur : post verba tali facto congrua, datâ fide et acceptâ, se eam accepturum, nî secus ageretur, affirmat : et sic nuptiarum die constituto, cum gaudio reversus est in propria.

Ecce statutus die appropinquat, magnatum multitudo mandatur, ornatus diversitas appetitur. Et ex ordine dispositis

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 159, 256 et suivantes.

(1) *L'art de vérifier les dates*, le nomme *Robert II, comte d'Auvergne*, et sa fille *Judith* l'abbé Rorbacher, dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, l'appelle : *le comte de la Marche*. — Le moine Albéric de Trois-Fontaines le nomme : *le comte Hildebert d'Auvergne*, dans sa chronique.

VIE

DU COMTE SIMON.

CHAPITRE IV.

Lors donc que la paix fut rétablie et que les désordres causés par la durée de la guerre furent réparés, on lui choisit une femme charmante, d'une beauté remarquable, d'une naissance illustre et à laquelle nulle autre, dans toute l'Auvergne, ne pouvait être comparée. Quant à lui, dissimulant les pieuses intentions qu'il gardait au fond de son cœur, il affecte de paraître pénétré de joie pour de pareils avantages, promet de partir et se met en effet en route. Il arrive sous la garde de Dieu, il est reçu avec honneur par le comte Hildebert, père de sa fiancée, il demeure quelque temps chez lui; après quelques mots relatifs au sujet, il donne et reçoit parole, promet,. si l'on ne change pas d'avis de prendre sa fille pour épouse : après avoir ainsi arrêté le jour du mariage il retourne tout joyeux dans ses domaines.

Mais le jour fixé approche, une foule de grands personnages est invitée, on fait de magnifiques préparatifs. Tout est prêt; Simon part de nouveau pour l'Auvergne, comme il l'a promis, pour tenir la parole qu'il a donnée. A l'approche du

omnibus, regionem repetens Arvernicam, ut decebat, ad fœdera promissa revertitur. Mox illis appropinquantibus, clamor turbæ vociferantis excipitur, sponsa venienti Simoni oscula porrigens amplexatur. Quis auditu non obstupescat? Quis tali dulcedine commotus non lugeat? Oscula dabantur sanctitate condita, amplexus implicabantur luxuriâ semotâ, aliisque credentibus eorum dieta lascivâ jocunditate repleta, vir Domini prædicationis verbum et dulcia vitæ colloquia, ut ambo sæculo renunciarent, cordi illius inserebat. Nec mora ipsius monitis acquiescens, religionis habitum accipere, et sanctimonialem fieri devovit.

Nocte igitur subsequenti vir beatus, patre cæterisque ignorantibus, junctis sponsæ illi conversione et generis propinquitate collegis duobus, Monasterio, quod Casa-Dei nuncupatur, transmittens, illic habitare disposuit. Ibi illicò mutata veste sæculari, tres pariter, sumunt habitum monasticæ professionis ; quorum alter religiositate pollens, posteà Bituricæ civitatis ordinatur episcopus ; alter in humilitate subsistens diu in monasterio perstitit, dans operam religioni. Domna verò Deo devota sanctissimè degens multis post annis superfuit.

Ad hæc pater sommo excitus credens filiam amore meretricio detentam, lenonum quempiam prosecutam, se delusum æstimabat. Tunc tristis et ejulans, Simonem accersiens, quasi commissi reus hujus alloquitur : « O dulcissime juve-
» nis ; quid agam, quid faciam funditùs ignoro ? Te prodidi,
» tibi fidei meæ commisso, longòque terrarum spatio nobis
» accito, insidias intuli. De pretio fraudatus sum quod pro-
» misi ; promissum namque sublatum est, sed nescivi. Parce
» igitur, parce nescio delinquenti. » At ille corde lætitiam restituens dolorem extrinsecus, quasi consolans aiebat : « Noli,
» domine mi, noli tristari, quem potius dilexerit, diligentius

cortége, la foule fait entendre ses acclamations, la fiancée de Simon s'offre et répond à ses embrassements. Qui ne restera frappé d'étonnement en écoutant ce qui va suivre? Qui pourrait à ce tableau, ne pas verser des larmes d'attendrissement? Ces baisers qu'ils échangeaient étaient parfumés de sainteté, ces embrassements qui les unissaient l'un à l'autre étaient étrangers à tout plaisir des sens, on croyait qu'ils se livraient à des propos libres et joyeux, et cependant l'homme de Dieu, dans ces doux entretiens, dans ces pieuses conférences, versait au cœur de sa jeune épouse le désir de renoncer avec lui aux vanités du monde. Bientôt elle se rend à ses instances, promet de prendre l'habit religieux et fait vœu d'entrer dans un monastère.

La nuit suivante, le Bienheureux, à l'insu du père et des autres personnes de la maison, la confie à deux hommes qui lui sont unis par les liens du sang et de la religion et l'envoie au monastère de la Chaise-Dieu, où il l'a décidée à demeurer. Là, tous trois changent l'habit du siècle contre l'habit monastique; l'un des deux hommes d'une piété élevée, devint plus tard évêque de Bourges, l'autre persévérant dans son humilité, se livra longtemps aux exercices de piété dans le monastère. Quant à la dame consacrée à Dieu, elle vécut de longues années dans la dévotion la plus exemplaire.

Cependant le père se réveille, il croit sa fille en proie à un amour criminel, il croit qu'elle a suivi un séducteur, il se regarde comme trompé. Triste et gémissant, il fait venir Simon et s'excuse comme un criminel : « Bon jeune homme,
» lui dit-il, que dois-je faire? je l'ignore; tu t'es confié à ma
» parole; je t'ai appelé d'un pays lointain et c'est un piége
» que je t'ai tendu. Ce que je t'ai promis n'est plus en mon
» pouvoir; on nous l'a enlevée, mais je l'ignorais. Pardonne-

» exsequitur; et si tibi charior factus sum, vilis forsitan illi. » Iis dictis, acceptâ ab eo licentiâ, festinus in Galliam repedavit.

Quid filia ejus egerat, quemadmodum sanctimonialem devoverat, Hildeberto per nuncium mandare curavit. O virum per omnia laude dignum ! cujus melius similem, quam sancto Alexio dixerimus (1)? namque cum sponsa sua, cum jam thalamum subintrassent ambo pariter quieturi, quemadmodum et Simoni, verbum prædicationis intulit; luxuriam declinandam, conservare præmonens castitatem ; illa verò dictis obtemperans admonentis, se virginem devovens, carnis munditiam Domino consecravit.

Ita beatus homo manu sanctæ allocutionis ferale contagium detersit immundæ pravitatis. Deinde ipsis, quarum magnitudo infinita videbatur, patris neglectis deliciis, sub ipsa noctis hora latenter abscessit. Sed ad ea quæ de Simone dicenda sunt redeamus.

(1) Des faits semblables à ceux que l'on raconte ici du Bienheureux Simon et de saint Alexis se trouvent fréquemment dans l'histoire de XI et XII[e] siècles. Voici un autre fait ayant quelque analogie avec ceux qui précèdent. Emeric, fils de saint Etienne, roi de Hongrie, avait fait secrètement vœu de chasteté. Son père l'ayant marié, ce prince resta fidèle à ses engagements dans les liens du mariage, comme l'attesta sa femme après la mort de son mari. — Apud Surium, 4 novemb.

» moi donc, pardonne un vieillard coupable à son insu! » Mais Simon lui remettant la joie au cœur, soulageait sa douleur en lui disant : « Ne vous désolez pas, Monseigneur, » elle est allée chercher celui qu'elle préfère ; vous me ché- » rissez davantage, mais ma tendresse n'a point de prix à » ses yeux. » Après cet entretien, il prend congé d'Hildebert et regagne après en toute hâte le chemin de la France.

Il envoya un messager dire à Hildebert ce qu'était devenue sa fille et comment elle s'était faite religieuse. O homme toujours digne de louanges! à qui pouvons-nous mieux le comparer qu'à saint Alexis? Saint Alexis, en effet, de même que Simon, au moment où sa jeune épouse était déjà entrée dans le lit nuptial pour s'y livrer au repos avec lui, se mit à l'exhorter à éviter la volupté, à conserver sa chasteté première; et elle, docile à ses avis, renonça à être son épouse et consacra sa virginité au Seigneur.

Ainsi cet homme bienheureux, par la force de sa sainte éloquence, éloigna de sa jeune femme la contagion mortelle d'une immonde dépravation. Ensuite dédaignant les délices paternelles dont la grandeur paraissait infinie, il se déroba en secret à la faveur de la nuit. Mais poursuivons le récit des actions de Simon.

CAPUT V.

Simoni vero in propria vix ad modicum quiescenti, ecce rex Anglorum potentissimus, Willelmus nomine, qui eum nutrierat, ad se veniendum sub velocitate mandavit. Additur etiam ut castello nec villa, nisi solius noctis quietem assumeret ; uxorem sibi debitam nullomodo desponsaret, quoad usque ad sui colloquium Northmanniam festinus occurreret. Tunc ille regis metuens edictum, absque recrastinatione aliqua, ubi constituerat abire, disposuit.

Videns ergò rex ad se venientem, lætus efficitur, secrete vocans eum, et dicens : « Quoniam fidem et dilectionem » tuam ex longo expertus sum, et nutrimentum meum, quod » in te est augmentare cupiens, qui pro filia (1) mea rogaturi » mecum conversati sunt, regis Hispaniarum Anfursi (2), et » Roberti principis Apuliæ (3) neglectis nunciis, tibi eam » tradens in uxorem te elegi, te hæreditatis meœ filium fi- » lium adoptans : Deliciæ meæ tibi reputabuntur ; amici » mei tui erunt, et inimici similiter. » Ad hæc vir beatus hanc diaboli credens prosperitatem, qui electorum corda multis circumdat insidiis, licet nihilum et inane corde reputans, gratias tamen voce humillima referens aiebat: « Magnum » et apertum est beneficium, quod pueritiæ meæ præstitisti, » sed grates tibi refero multò melius pollicenti. Dignitas tua, » sicut scriptum est, in humilitate descendit, ut exaltetur. » Humilitas mea, nisi in gratiarum actione tibi jugiter subji-

---

(1) La princesse Adèle qui depuis épousa le comte de Blois.

(2) Alphonsi.

(3) L'abbé Carlier (*Hist. du Valois*, t. I), à propos de ce passage a fait un contre-sens. — Il prétend que *Alphonse, roi d'Espagne, offrit à Simon sa fille, et Robert Guiscard une de ses parentes, mais que le comte de Crespy refusa l'une et l'autre pour la fille d'Hildebert.*

CHAPITRE V.

A peine Simon commençait-il à goûter le repos dans ses domaines, voilà que Guillaume, le puissant roi d'Angleterre, qui l'avait élevé, lui mande de venir vers lui en toute hâte. Il ajoute qu'il ne doit s'arrêter plus d'une nuit dans aucun château-fort, ni dans aucune maison de campagne, et qu'il ne doit en aucune manière se fiancer à l'épouse qui lui est promise avant d'être venu rapidement en Normandie conférer avec lui. La crainte respectueuse qu'inspirait à Simon l'ordre du roi le détermina à partir sans remise pour l'endroit qui lui était indiqué.

En le voyant venir, le roi se réjouit et le prenant à part, il lui dit : « Depuis longtemps, j'ai éprouvé ta fidélité et ton » dévouement ; aussi, voulant augmenter encore le bienfait » de cette éducation qui est en toi et que je t'ai donnée, sans » me préoccuper des ambassadeurs du roi d'Espagne » Alphonse, et de Robert, prince de la Pouille, qui depuis » longtemps me demandent ma fille en mariage, je te la » donne ; tu seras son époux, mon fils et mon héritier ; mes » plaisirs, mes amis, mes ennemis, seront aussi les tiens. » A ce discours, le Bienheureux considérant ce brillant avenir, comme une illusion vaine et passagère et comme une tentation du diable qui environne de piéges le cœur des élus, répondit cependant de la voix la plus humble et la plus modeste : « Certes mon éducation a été un grand et signalé » bienfait, mais aujourd'hui, je dois encore bien plus vous » rendre grâce pour des promesses bien plus magnifiques. » Votre Majesté, comme dit l'Ecriture, s'abaisse pour être » élevée. Mon humilité mériterait de tomber encore plus bas, » si elle ne s'inclinait ici en actions de grâces. Mais il se » présente à moi un obstacle embarrassant et grave, la reine,

» ciatur, meretur ut deterius corruat. At obstaculum nobis » opponitur, quod valde ambiguum est et grave, et scrupu- » lum cogitationi meæ videtur inferre ; domina mea namque » regina (1), unor videlicet tua, et ego, ut fertur, cognatione » jungimur parentali, et generis propinquitate ; quamobrem » à sapientibus inquirendum est ; si quo modo fieri possit, » et qua ratione (2). » Ad hæc rex : « Si ab antiquis et » senibus populi nostri cognatio vera comprobatur, episco- » pos, abbates, et clericos viros prudentes, scientes legem, » et alta sapientes, si eleemosynarum largitate, seu monaste- » riorum ædificatione, seu aliqua re congrua id ordinari » queat, adunare et scrutari necesse est. »

Simon autem spem suam semper ponens Domino, ait : « Adhuc superest aliud, tantum voluntas adsit tua, quod » necessarium est et salutare, volo namque, si placet, Ro- » mam (3) adiens sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et » Domini Apostolici, super hoc consilium et adjutorium » flagitare, ut, acceptâ spirituali licentiâ, quidquid in iis nobis » agendum est cum fiduciâ perpetremur. » Cui rex assensum præbens, respondit : « Quidquid super hac re bonum tibi » videtur, favente Deo et mea voluntate dispone. » Et his dictis pariter abscesserunt.

Edmond C. de L'HERVILLIERS.

(La suite à un prochain numéro).

---

(1) Mathilde, fille de Beaudoin V, comte de Flandre.

(2) La conduite de Simon s'explique parfaitement. Guillaume sait que des ouvertures ont été faites à Simon pour un mariage ; mais il les croit peu avancées, la preuve en est c'est qu'il lui offre sa fille. Simon de prime abord n'acceptera pas les propositions qui lui sont faites. Mais Simon, qui a de grandes obligations au roi, pour les soins dont ce dernier a entouré sa jeunesse, et qui sait ce prince violent et emporté, s'efforce de tourner adroitement la difficulté. D'une part, pour éviter au roi d'Angleterre le chagrin réel que sa demande est arrivée trop tard, il lui laisse ignorer ce qui s'est passé en Auvergne. D'autre part, il s'appuie sur les liens de parenté qui les

» ma dame et votre épouse, m'est unie par la parenté, par les
» liens du sang ; un scrupule s'élève dans mon esprit; il faut
» nous adresser à des hommes sages qui nous feront savoir
» comment et par quelles mesures nous pourrons parer à cet in-
» convénient. » — « Si, répondit le roi, votre parenté est re-
» connue par les anciens et les vieillards de notre peuple, il
» nous faudra consulter les évêques, les abbés, d'habiles clercs
» d'une sagesse profonde et possédant bien la science du droit
» pour savoir d'eux si la difficulté peut s'aplanir par d'abon-
» dantes aumônes, par la fondation de quelque monastère,
» ou par tout autre moyen convenable. »

Mais Simon qui mettait toujours toute son espérance dans le Seigneur ajouta : « Il est encore un autre moyen aussi
» salutaire qu'infaillible et que je veux employer, si tel est
» votre bon plaisir ; c'est d'aller à Rome, la ville des saints
» apôtres Pierre et Paul, demander au Souverain-Pontife
» conseil et appui pour la difficulté qui nous arrête : munis de
» la dispense spirituelle, nous pourrons agir en toute confiance
» pour tout ce qu'il nous faudra faire. » Le roi y consentit et il ajouta : « Tout ce que tu jugeras convenable, fais le,
» avec l'aide de Dieu et mon assentiment. » Et ils se séparèrent.

---

unissent pour repousser sa demande ; peut-il devenir le mari d'une femme qui est sa parente à un degré prohibé ? En outre Simon, qui a passé sa jeunesse à la cour du duc de Normandie, a été témoin des luttes que ce dernier soutenait avec l'Eglise pour obtenir la légitimation de son mariage avec la fille du comte de Flandre, sa proche parente ; il se souvient de l'interdiction prononcée contre la Normandie par le Souverain-Pontife, par suite de l'obstination du duc ; et quand Simon serait libre, il est trop bon catholique-romain pour oser renouveler le scandale donné par Guillaume-le-Conquérant.

(3) L'insistance du duc Guillaume est bien honorable pour le comte de Crespy. Mais Simon, qui dans son cœur s'est donné à Dieu, poursuit son système de modération. Il en appellera au Pape, c'est plus sûr. En présence du Saint-Père, il exposera sa position et ses intentions (qu'il laisse ignorer à Guillaume). La décision du Pape sera nécessairement favorable à ses projets.

CORRESPONDANCE DE DU CANGE.

Dans un voyage que je fis à Paris, au mois de mai dernier, j'examinai à la Bibliothèque de l'arsenal les lettres écrites à Du Cange qui s'y trouvent déposées. Je parcourus avec un vif plaisir ces lettres si curieuses, adressées à l'érudit amiénois dont la statue décore une des principales places de la ville d'Amiens. Je fus étonné, en voyant tant de science répandue dans cette correspondance, de ce que l'on n'eût pas encore songé à la publier.

Dans les deux volumes in-folio que l'on me montra, je m'arrêtai seulement aux lettres qui pouvaient faire connaître si Du Cange avait travaillé pendant longtemps à l'*Histoire de Picardie,* et les noms des personnes avec lesquelles il avait correspondu sur cet intéressant sujet.

Or, j'ai trouvé à cet égard dans les volumes en question, des renseignements peu connus ou presque totalement oubliés. Je m'empresse d'en faire part et de les communiquer aux lecteurs de la *Picardie*.

On voit par une lettre de M. Manessier d'Abbeville, du 23 février 1666, que dès cette époque Du Cange avait commencé à s'occuper de l'histoire de notre ancienne province, et par une autre lettre due à l'évêque d'Amiens François Faure, qu'il travaillait encore à cette histoire en 1683, d'où il résulte que notre savant compatriote, tout en publiant d'autres ouvrages sur l'histoire générale, consacra *dix-sept années*

entières, c'est-à-dire près du quart de sa vie, à faire des recherches et à écrire sur celle de son pays (1).

C'est là, il faut en convenir, un bel exemple de dévouement pour notre histoire locale, un exemple que tant d'écrivains de nos jours (qui montrent parfois un peu trop de précipitation dans les productions dues à leur plume) devraient bien imiter.

Voici comment M. Manessier, d'Abbeville, qui était conseiller du roi, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts et l'un des hommes les plus instruits de tout le Ponthieu (2), s'exprime dans sa lettre à Du Cange du 23 février 1667 :

« Monsieur,

» C'est à moy à vous demander quartier, après m'avoir mis dans l'impossibilité de donner à vos savantes veilles les louanges qu'elles méritent. Tout ce que je puis, c'est de vous exhorter comme j'ay fait, à nous donner *l'Histoire de la Picardie*, affin que l'on ne vous fasse pas le reproche que

(1) Une note que l'on a bien voulu nous communiquer porte ce qui suit : « M. Du Cange avait fait ses premières études dans la Picardie où il était né. Il dut naturellement se trouver plus riche et plus instruit sur cette province, et même sur toute la Belgique que sur les autres parties de la France. De là est venu, en effet, le dessein d'une *Histoire particulière de Picardie*. Le projet en plus de XXI livres est imprimé dans le *journal des savants* (décembre 1749). Les parties achevées de cette histoire sont restées manuscrites en un volume in-folio. Il y a en tête, une liste d'environ 700 passages indiqués qu'il faut consulter pour l'histoire de Picardie. En 1713 il a été obtenu un privilége pour l'impression de ce volume, approuvé par M. Saurin, censeur.

(2) Il est auteur d'un *traité du Pallium* qui eût quelque succès, lorsqu'il parut.

l'on fait à tous les français de n'ignorer rien...... *que leur histoire.*

» Si je puis descouvrir quelque chose de quoi vous croyez tirer quelque secours, j'en auray beaucoup de joye. J'ay desjà parlé au R. P. Prieur des réformez de Saint-Riquier qui m'a dit n'avoir point de cartulaire, mais qui m'a promis de s'appliquer, le caresme prochain, à lire avec soin les principaux titres de cette abbaye, et de marquer tout ce qui pourra servir à *votre dessein*. C'est un homme intelligent, qui a esté sous-prieur de Saint-Germain-des-Près, et prieur de Jumiéges et qui est mon intime amy. Je verray s'il y a un cartulaire à Saint-Pierre et un à Valoire (1), et si l'abbé de Dommartin est à son abbaye, je le feray sonder par quelqu'un, pour avoir communication de son cartulaire.

» Pour Saint-Vulfran il n'y a point grand'chose. Je verray, pourtant M. Levesque, qui est le plus curieux du chapitre. Il y a deux ans que je le sollicite de me donner des mémoires de la translation des reliques de Saint-Vulfran dans Abbeville (2), pour satisfaire à la recherche qu'en fait un bénédictin de Saint-Vandrille qui a escrit les vies des abbez de ce monastère ; mais je n'en ai pu tirer aucune lumière.

» Vous m'obligerez de m'envoyer par nostre greffier, porteur de ce billet, ce que vous avez commencé tant sur l'*Histoire de Picardie* que sur celle des *comtes de Ponthieu*, et

---

(1) M. A Bouthors a donné une bonne description de ce cartulaire, qui existe encore aux archives du département de la Somme.

(2) On trouve dans la notice sur *Saint Vulfran d'Abbeville* par M. Prarond, quelques détails intéressants et relatifs à cette église, tirés d'un registre de la confrairie *Dieu et Nostre-Dame des Merchers* (p. 125).

je vous renverray le tout par une voye aussi sûre qu'est celle que je vous propose.

» C'est, Monsieur, votre affectionné serviteur, etc. »

Du Cange avait, à ce qu'il paraît, préparé le savant *traité du chef de Saint-Jean-Baptiste* (1), pour son *histoire de Picardie*, mais, par suite de pressantes invitations, il crut devoir publier séparément cet excellent livre. Il en adressa un exemplaire à M. de Valois qui le complimenta en ces termes, sur ce précieux ouvrage, par une lettre du 26 may 1666 :

« J'ay leu vostre *traité du chef de Saint-Jean-Baptiste,* avec beaucoup de satisfaction. On ne peut traiter un sujet de cette nature, plus exactement que vous avez fait celuy-là. Vous avez dit, si je ne me trompe, tout ce qui s'en peut dire. Vous avez examiné toutes les générations et toutes les translations de ce chef avec une diligence non pareille, et vostre jugement paroist dans les distinctions que vous avez faites et dans vos observations. Je ne croy pas qu'aucun veule entreprendre d'escrire sur ce sujet après vous, s'il ne veut vous copier et se faire moquer de luy, etc. »

Le 25 novembre 1657, un jésuite nommé François Depoilly, probablement de la même famille que les célèbres graveurs de ce nom, écrivit de son côté à Du Cange une longue lettre dans laquelle il lui exposait son opinion sur l'origine, si obscure du mot *Picardie,* que malgré sa science profonde le savant auteur du *Glossaire de la basse Latinité* n'était pas encore parvenu à expliquer.

Depoilly prétend, dans cette lettre, que le mot *Picardie* vient de *Wicarii,* ajoutant : que dans un cartulaire d'un roi

(1) Un vol. in-4°, Paris, 1666.

de la première race, ce prince en parlant des revenus qu'il avoit sur les ports de mer, se sert de ce terme, avec celui de *Rothomenses* et autres. Il ne faut pas, poursuit-il, faire grand effort pour de *Wicarii* former *Picardie;* puis il propose d'autres exemples pour justifier cette étrange idée. Au reste, comme le fait remarquer assez judicieusement l'auteur de la table placée en tête du volume, celte lettre est *diffuse, embrouillée* et ne mérite guère que l'on s'y arrête.

Je citerai encore, comme preuve de tout l'intérêt qu'offre la curieuse correspondance dont je parle, une lettre de François Faure, évêque d'Amiens. Cette lettre montre combien l'éloquent prélat, le prédicateur en titre de la reine Anne d'Autriche, estimait Du Cange, et la confiance qu'il avait en son incontestable érudition, ainsi qu'à ses connaissances en fait d'archéologie et de beaux-arts :

A Montiers (sic) le 15 mars 1683.

» Monsieur,

» J'ay reçu votre lettre du 12 et j'ay veu avec plaisir le soin que vous avez pris d'examiner le *projet de la chaire* que j'ay envoyé au frère Charpentier. J'ay reçu aussi les modèles faits par Lepautre, entre lesquels il y en a de fort beaux. Je vous en en suis très obligé. Le frère Charpentier ne m'a pas encore fait tenir les observations qu'il me promet, je les attends avec impatience et quand je les auray, je profiteray de *vos bons avis* et des siens. J'ay une très sensible joye de vous voir dans la résolution que vous me dites avoir prise *de travailler à notre histoire de Picardie,* dont celle de notre diocèse ferait la principale partie. C'est une occupation digne de vous, et qui ne sçaurait manquer d'estre utile et agréable

à tout le monde. Vous ne devez pas douter, Monsieur, que nous ne vous donnions communication de tout ce que nous avons de plus ancien et de plus secret dans nos archives de l'évêché et du chapitre, où sans doute l'on trouvera beaucoup de choses depuis l'an *mille*, car nous n'avons rien en deça.

» Mais il me vient une pensée que je ne puis me défendre de vous communiquer : si vous pouviez vous esloigner de Paris, seulement pour un mois ou cinq semaines, et pour moins encore, et que vous voulussiez venir voir nostre ville, vous auriez l'ouverture de toutes nos archives, où *vous pourrez vous-même descouvrir des mystères* que nous ne connaissons pas, et nous profiterons de l'occasion de vous posséder quelque temps.

» Pour moy, j'aurais une sensible joye de vous tenir quelques jours non seulement à la ville, mais à la campagne. Je suis assuré que *Montiers* (1) ne vous déplairait pas, ni les plants que l'on a faits auprès de notre dite ville, qui concourent à son embellissement. Vous y trouverez vos anciens amis et parens, et vous feriez assurément nos délices, pendant ce temps là, *car vous êtes toujours la gloire de notre patrie.*

» Pour les papiers de Boisgency (Beaugency, sans doute), je vous les envoyray quand il vous plaira ; ils sont dans le mesme estat où vous les avez vus.

» Je ne sçay ce qu'est devenu *le plan de notre église* que feu M. Lepautre avait dressé. Je l'ay cherché desjà plusieurs fois, et je ne le trouve pas ; mais s'il est perdu, comme il n'y a que trop d'apparence, je puis le faire refaire icy, par

(1) C'est à *Montières*, petit village voisin d'Amiens, que se tenaient les Evêques de cette ville, pendant une partie de l'année.



celui qui a fait *le projet de la chaire* que vous avez veu, qui est fort capable de s'en bien acquitter.

» J'iray demain ou après à la ville (1) pour voir dans votre *Constantinople* (2) ce que vous dites des *Ambons*. Je ne sçay si l'on ne pourrait pas trouver dans l'histoire de quelle manière les évesques ont presché dans tous les siècles et avec quel appareil? il me souvient bien d'avoir leu qu'en quelque rencontre ils étaient accompagnés des archidiacres et mesme de *sept diacres*, et que revestus de leurs habits pontificaux, ils expliquaient les évangiles ou d'autres endroits de l'écriture, dont les archidiacres tenoient le livre.

» J'ay fait vos complimens à M. Piétre qui les a reçus avec grande joye et qui vous les rend avec respect. Il vint hier diner icy avec toute sa famille, vous ne futes pas oublié, vous ne le pouvez jamais estre par ceux qui connaissent *vostre mérite*, et par conséquent par l'homme du monde qui en est le mieux persuadé, et qui est et qui sera toujours avec le plus d'estime et d'inclination, vostre, etc. »

Si je ne me trompe, les quelques lettres que je viens de citer, suffiront pour donner aux lecteurs de la *Picardie* une haute idée de l'intérêt qu'offre la *Correspondance de Du Cange*, et montrer combien il serait à désirer qu'elle fut incessamment publiée.

H. DUSEVEL,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

---

(1) Le prélat était alors à Montières.

(2) Il s'agit ici de l'*Histoire de Constantinople, sous les empereurs français*, in-fol., 1657, de l'imp. du Louvre.

LA VIE DE SAINT-JOSSE,

Traduite par Jehan Mielot (1).

Les lecteurs *de la Picardie* doivent se rappeler que nous avons déjà emprunté au ms. n° 16 de la bibliothèque de Lille quelques fragments d'une légende de saint Josse (2).

Désirant, aujourd'hui, compléter ce document, qui nous a paru si précieux pour l'histoire des usages et des mœurs, nous allons transcrire une variante importante, laquelle nous est fournie par la traduction de Jehan Mielot.

Nos lecteurs remarqueront, non sans étonnement, que le coq du saint n'a plus sous sa gouverne des gelines, mais *des faisans*; ce qui pourrait nous faire supposer qu'à cette époque ils étaient encore communs auprès de Montreuil-sur-Mer.

Le pieux traducteur nous fait tout d'abord observer que « gentilz, à parler proprement, sont une manière de gens, qui » ne sont point circoncis, comme les Juifz, et qui ne sont point

---

(1) Cette vie de Saint-Josse, traduite en 1449, par Jehan Mielot, auquel nous devons la légende de saint Fursy, dont nous avons, il y a quelques années, extrait trois chapitres, (Voy. *la Picardie*, 1855, pp. 423-27. — Consult. aussi le mém. de M. le comte de Bastard sur les crosses, *Bulletin du Comité de la langue*, t. IV, p. 899), nous est fournie par le ms. n° 420 de la bibliothèque de Valenciennes.

(2) Voy *la Picardie*, 1857, p. 204, à la note. — Au lieu de *la Fontaine las quiens*, lig. dernière de cette page, lis. *la Fontaine as quiens*.



» baptisiez, telz comme les Xpiens; mais demeurent telz comme » ilz sont engendrez. »

Après nous avoir mis en garde contre les ruses des Bretons qui, de leur nature, sont felz et crueulz, « et nous avoir pré» venus que les pécheurs esdreschent leurs cornes comme des » limechons, » il nous raconte le miracle que nos lecteurs connaissent déjà en partie, « lequel apparu en un aigle, qui » emporta le coq, qui menoit onze *faisans*, *qui sont gelines* » *sauvages;* lesquelles Urmaire, varlet dudit saint confès, » avoit nourry, ou, pour faire et monstrer aucun prouffit en » l'ostel, ou, pour en avoir quelque doulceur et courtoisie en » la maison. Doncques ledit varlet du saint homme avoit » nourry en ung croppel *une couvée de faisans, qui sont guelines* » *sauvages*, comme dit est, ausquelles yl acompaigna le XII» *ung cocq guelinier castré, comme ung chapon*, menant lesdis » XI poucins, comme une gueline, pour double prouffit. C'est » assavoir, ou, pour servir en usaige naturel admengier lesdictz » poucins, ou, pour chanter les heures du jour; et en exhortant » pas son mauvais chant lez niches à loer Dieu, yl repregne » ceux qui ne le voeulent faire. Mais un aigle ravissant présuma » satisfaire à sa gloutonnie ravir lesdittes gelines, que ce varlet » avoit nourry au prouffit du mesnaige. Et, quant ceste chose » vint à la congnissance de nostre père saint Josse, par le » report de son varlet, yl n'en tynt compte, pour ce que le » dommaige estoit familier. Ledit empené aigle ravisseur, et » pour luy riche viandier de chose d'autrui adioustoit, chascun » jour, ung dommaige à l'autre, et rassaisia son ventre famil» leux de ce sacrilége, en tant que toutes les guelines furent » ravies, l'une après l'autre. Et le cocq marle, qui est demouré » tout seul, fu emporté hault en l'air et ravy tout-à-coup, sans » pourveoir, par lez cruelz ongles dud. aigle. Quant nostre père » saint Josse oy cecy, yl le porta un petit mal en gré, non mie » pour la despense, dommaige, ou perte, d'autant qu'il povoit

» valoir ; mais, pour le convenable service de luy, qui resveilloit » les niches, comme dit est. Et que devoit doncques faire le » dommagable aigle ? Elle s'en vola bien loing, à tout sa proie, » et l'omme de Dieu, en le manechant, fist aprez elle le signe » de la croix, par lequel il la contraint de retourner, et d'en » haut se remettre devant ses pietz avoecqs laditte proye, saine » et entière. Par la croix doucques retourna ledit ravisseur et » rendy ce qu'il avoit ravy ; puis yl trebuscha et moru (1). »

Parlant de l'invention du corps de saint Josse, Mielot nous dit : « ou temps de l'invention de son corps saint, les fenestres » (de la chapelle) estoient plaines de roinsses et d'erbes, en » lieu de verrières. — Et, là, pooit-on regarder de toutes pars, » par lez places, lez peuples dez régions voisines acourir, atout » leurs offrandes, à la tombe du corps saint, comme font ez » (abeilles), quant ilz issent hors de leurs cathoires et de » rechief y rentrent (2). »

Ce tombeau, dont l'autel « est soutenu, dit-il, de IIII cou- » lombes de pierre. »

Il n'a garde d'oublier « le paliot (dans lequel les os furent cousus), » noef, moult bel et de grant pris, et couvert par dessus d'ung cuyr de cerf (3), « lequel avait été donné par la comtesse Mehault, femme d'Estienne, comte de Boulongne. »

Parmi les miracles, « pour lesquels tout le peuple s'esiouy et » le couvent des moynes, nostre églize, se esbaudit en voix de » liesse et de confession, et *en son d'un menyant qui faict bonne* » *chière* (4), il signale un aveugle, qui vint à la royne d'Angle-

---

(1) Fol. 23 et 24, r° et v°.

(2) Ibid., fol. 58, v°. Consult. la *Revue universelle des arts*, t. XII, pp. 219-20.

(3) Ibid., fol. 108, r°, il parle d'un palliot de grant pris, offert par Alsindis, lequel est encoires au monastère (fol. 74, v°).

(4) Ibid., fol. 110, v°.

» terre (1), de bonne mémoire, qu'on appeloit Mehault, laquelle » demourent lors en Normondie, et qui savoit très bien les » noms des sains et des saintes, sans nombre, et comment on » devoit d'eulx recevoir sauffraiges en diverses régions du » monde (2). »

« Puis il parle d'ung enfant, bel comme ung angle, de XIIII » ans ou environ, né du ventre de sa mère, sans langue, et » n'avoit en sa bouche seulement que ung neu de char, gros » comme une noix, en lieu de langue (3). »

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

---

(1) Répètent par trois fois *en breton, que, maintenant, on dist en engleq.* (fol. 61, r°).

(2) Ibid., fol. 88, r° et v°.

(3) Ibid., fol. 100, v°. — fol. 70 r°, il mentionne un malade qui vomissoit par la bouche cloteaux de sang foitiiet comme ung maton.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR LES ANCIENNES SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES

DE LA VILLE D'AMIENS.

(SUITE *).

III.

Présidence de l'Académie.

L'illustre Gresset, placé au nombre des académiciens honoraires par les lettres-patentes du 30 juin 1750, fut ensuite nommé par le roi président du corps académique. M. Boistel fut froissé de cette nomination, comme il l'avait été précédemment du droit que réclamait Gresset, comme membre de l'Académie française, de présider la Société littéraire lorsqu'il assistait à ses séances, et il se dispensa de paraître aux premières assemblées académiques. Il ne s'en tint pas là, il voulut protester contre ce privilége et contre la nomination de Gresset qui était prévue d'avance, nomination qui, selon M. Boistel, aurait dû être laissée aux suffrages des membres

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 337 et suivantes.

de l'Académie, et sa protestation était appuyée par quelques autres membres (1).

Guidé par ce sentiment d'égalité, M. Boistel désirant connaître les précédents et les usages de diverses Académies déjà établies en province, se mit en correspondance avec elles, dès avant la date des lettres-patentes, et alors que la nomination n'était encore qu'en projet. Nous avons sous les yeux une copie exacte de cette correspondance encore inédite (2) ; elle est curieuse à étudier à plus d'un point de vue, nous allons l'analyser succintement afin de montrer combien cette question de présidence semblait avoir pris de grosses proportions.

La première réponse faite à M. Boistel est celle de l'Académie de Rouen (3), signée de M. de Premagny, son secrétaire, et datée du 20 février 1750.

« Notre société, dit le secrétaire, est composée de trois classes : celle des honoraires, celle des membres de fonctions et celle des associés correspondants; nous élisons chaque année un président dans les honoraires et un directeur dans les membres, ainsi que les autres officiers, les associés n'ont aucune part dans les charges successives et quoique parmi ces derniers nous *comptions plusieurs académiciens de Paris et que M. l'abbé de Resnel, l'un d'eux, ait souvent assisté à nos assemblées publiques et particulières, jamais il n'a été question de l'y faire présider, et jamais il ne l'a prétendu*. Nos officiers

(1) Voir le procès-verbal de l'assemblée académique du 16 novembre 1750, dans laquelle il a été lu une lettre fort sévère du duc de Chaulnes, relative aux débats dont il s'agit.

(2) Cabinet de M. Caumartin.

(3) Fondée en 1744.

en charge président et se remplacent en cas d'absence, voilà, Monsieur, notre état, et nous ne croyons pas qu'il change jamais. Il ne nous reste qu'à comparer le vôtre avec celui-ci et à en tirer vos conséquences. Il me paraît seulement que vous avez déjà établi une forme et que vous nommez des officiers; cela étant, l'académicien est entré, ou comme associé dans un corps déjà formé, en ce cas les charges y sont remplies et ne tombent pas sur les associés, ou comme membre de ce même corps, et alors il ne semble devoir aspirer aux charges que par l'élection, et à son tour, mais non en vertu d'un droit sur lequel le roy n'a pas prononcé et peut-être ne prononcera jamais. »

Ces dernières prévisions ne se sont pas réalisées et le roi n'a pas eu, apparemment, les mêmes scrupules que l'Académie de Rouen.

La réponse faite le même jour, par l'Académie de Caen (1) est ainsi conçue : « l'Académie de Caen ne doit à l'Académie française d'autre tribut que celui de son respect, comme une sœur cadette le doit à son aînée. Il ne faudrait pas moins qu'un *ordre émané du roy et vérifié au Parlement pour nous astreindre à accorder des préséances* à d'autres qu'à ceux qui sont expressément marqués par nos statuts. »

On ne peut pas dire que cette réponse, tout en protestant de sa déférence pour l'Académie française, n'était pas favorable au droit d'élection.

L'Académie d'Angers (2), par l'organe de son secrétaire, M. le Corvaisier, répond le même jour, 20 février 1750, d'une manière favorable au droit de suffrage, ajoutant que

(1) Fondée en 1705.
(2) Fondée en 1685.

ceux des membres de cette Académie qui sont en même temps de l'Académie française ne prétendent tirer aucun avantage de ce dernier titre.

Voici la réponse énergiquement formulée de l'Académie de Lyon (1). Elle est datée du 25 février 1750. « La préséance que demande l'un de Messieurs de l'Académie française dans votre société a paru nouvelle et singulière à notre Académie, elle ne saurait se persuader que l'Académie française veuille avouer et soutenir une prétention qui blesse ouvertement les règles qu'elle s'est prescrite à elle-même. On sait qu'elle a toujours protégé la *liberté qui doit régner dans la république des lettres ;* qu'elle a soutenu avec succès, dans toutes les occasions, cette égalité modeste qui est observée parmi ceux qui la composent, égalité universellement applaudie, qui lui rapporte chaque jour tant d'éloges, et qui sied si bien aux personnes qui cultivent les lettres. Telles sont, Monsieur, les raisons sur lesquelles notre Académie fonde l'opinion où elle est, que l'Académie française non seulement n'approuvera pas la démarche qu'a faite l'un de ses membres, mais même qu'elle n'en fera aucune pour obtenir une préséance si opposée à ses maximes et à ses usages. A son exemple nous avons banni de nos assemblées toute préséance, toute supériorité. D'après notre règlement il ne doit y avoir de places marquées que pour le directeur et le secrétaire, les autres académiciens se placent sans distinction. Cette règle est parmi nous observée à la lettre, et, nous n'admettrions dans nos assemblées celui qui refuserait de s'y soumettre. »

Cette réponse est, comme on le voit, un magnifique plaidoyer en faveur de l'égalité qui doit régner parmi les gens de

---

(1) Fondée en 1724, confirmée en 1752, voir *Annuaire historique de* 1841.

lettres et qui, de tout temps, a été loin d'être observée aussi fidèlement qu'elle le fut à l'Académie de Lyon, si l'on en croit son éloquent secrétaire.

Ces nobles et excellents principes sont dignes à tous égards de la plus grande attention et devraient être profondément gravés dans les esprits de tous les membres des sociétés savantes.

L'Académie de Dijon (1) répond le même jour, 25 février, qu'elle a été surprise de la prétention de l'académicien qui demande la présidence, que c'est un droit inconnu, et que l'on ne peut supporter la possibilité d'une pareille prérogative. « Rien ne serait plus contraire à l'égalité qui doit régner dans la république des lettres, où l'on ne doit connaître de supériorité que celle que peuvent donner le mérite et les talents, *tout ce qui ressent la domination ou qui impose une servitude y est entièrement ignoré*. M. le Clerc de Buffon, ce savant si justement renommé n'a jamais cru que les titres académiques dont il est décoré lui donnassent la préséance que prétend l'académicien en question. M. le président Bouhier n'a jamais eu la pensée de faire valoir le droit imaginaire que prétend votre associé. »

Les avis qui précèdent sont bien loin d'être favorables à l'opinion émise par l'auteur de *Vert-Vert*, et que Louis XV avait consacrée par un droit sans réplique ; la seule protestation possible, celle de ne plus se montrer aux assemblées, fut employée par M. Boistel qui crut ainsi sauvegarder le principe d'élection et faire acte de justice, mais la chose fut considérée tout autrement par le duc de Chaulnes qui voyant

(1) Fondée de fait en 1725, approuvée par lettres-patentes de 1740.

là une résistance à la volonté du roi, se disposait à la vaincre ou plutôt à la punir en demandant l'exclusion de M. Boistel et des membres qui s'étaient unis à lui pour cette protestation ; déjà il en avait conféré avec M. de Saint-Florentin lorsqu'eût lieu la réconciliation dont nous allons parler.

D'un autre côté, ce n'était pas assurément, dans un but de vanité personnelle que Gresset réclamait une telle prérogative, mais uniquement pour ne pas laisser porter atteinte à ce qu'il considérait comme une question de dignité pour l'Académie française.

Par un scrupule des plus délicats et des plus honorables, alors même que son droit est reconnu et parfaitement légitime, il s'empresse de renoncer à la présidence aussitôt après la séance d'installation, la seule qu'il ait présidée. Et, il le fit dans des termes qui ne peuvent laisser planer aucun soupçon sur sa modestie et sur ses intentions de bonne confraternité. Dans cette séance mémorable qui eut lieu à l'Evêché, le 1er octobre 1750, il déclara en renonçant aux honneurs de la présidence, qu'il n'entendait se réserver d'autre droit que celui de partager les travaux de ses collègues et d'applaudir à leurs succès (1).

L'Académie émue de cet incident avait unanimement prié Gresset de reprendre la présidence perpétuelle, mais il persista dans sa résolution, en conséquence la compagnie députa MM. Baron, Tribert et de Toulle pour témoigner ses regrets à Gresset sur cette démission et le remercier *des soins qu'il s'était donné pour l'obtention des lettres-patentes*. (Séance du

---

(1) Voir le registre aux délibérations de l'Académie d'Amiens et l'*Histoire d'Amiens* de M. Dusevel.

2 octobre 1750 et *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset* par M. de Cayrol (1).

Après cet incident regrettable on vit M. Boistel et les autres membres dissidents revenir à l'Académie, et concourir fraternellement avec Gresset aux travaux communs ce dont ces Messieurs furent félicités par le duc de Chaulnes (2).

C'est ainsi que la paix fut faite, les grands esprits comme Gresset n'agissent pas autrement, guidés par les plus nobles sentiments, la rancune ne saurait les atteindre. Voltaire, lui-même, si caustique et si taquin, lorsqu'il avait vertement tancé certains auteurs ou qu'il avait reçu des épigrammes, savait tendre une main généreuse à ses adversaires, et louer leurs succès sans être taxé de bassesse, c'est au contraire de la grandeur d'âme, et il en a donné la preuve à l'auteur du *Siége de Calais,* auquel il adresse ces vers de réconciliation après une dispute :

Les neuf muses sont sœurs et les beaux arts sont frères,
Quelque peu de malignité
A dérangé parfois cette fraternité,
La famille en souffrit et des mains étrangères
De ces débats ont profité.

---

(1) M. de Cayrol a fort exactement donné le titre de l'épitre si rare imprimée chez Jorry, adressée par Gresset à Louis XV en 1757 après l'attentat de Damiens et qui avait pour but de solliciter le changement du nom de la ville d'Amiens en celui de Louis-Ville.

Englouti pour jamais dans une nuit profonde
Que ce nom soit rayé des archives du monde !

Telles étaient les expressions de Gresset en terminant sa requête à laquelle le roi était tout disposé à faire droit sans la protestation des magistrats municipaux qui, pour d'excellentes raisons, ont voulu conserver le nom d'Amiens à leur cité.

(2) Voir le procès-verbal du 16 novembre 1750.

Après avoir ainsi esquissé l'historique des sociétés littéraires qui ont précédé l'établissement de l'Académie d'Amiens, but qu'elles avait toujours poursuivi et auquel elles devaient aboutir comme couronnement légitime de leur zèle et de leurs travaux, après avoir, disons-nous, tracé cette esquisse et fait connaître une correspondance qui n'est pas moins précieuse pour l'histoire de l'Académie d'Amiens que pour la biographie des personnages qu'elle concerne, peut-être ne nous saura-t-on pas mauvais gré de quitter un instant la capitale de la Picardie, pour rappeler, d'après un auteur moderne, M. Bergeron, comment s'organisait à Paris, au commencement du XVII[e] siècle, une société littéraire (1) qui devint, comme on le sait, le principal fondement de l'Académie française (2).

IV.

Société Conrart à Paris.

« En l'an de grâce 1629, par une belle matinée de printemps, un homme encore jeune et de noir habillé remontait la rue Saint-Martin après avoir quitté le quai. Ce personnage longeait les maisons, marchant d'un pas inégal et s'arrêtant parfois pour donner toute son attention à des feuillets de papier fraîchement imprimés qu'il dévorait des yeux et contemplait avec amour.

---

(1) On trouve de précieux renseignements sur les sociétés littéraires dans le *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie*, par M. Rœderer, Paris, 1835.

(2) Voir sur les causes qui ont amené la fondation de l'Académie francaise, l'histoire de Pélisson, publiée et annotée par M. Ch. Livet, Paris, Didier, 2 vol. in-8°. — *Précieux et Précieuses*, du même auteur. — La notice de l'*Annuaire historique* de 1841, etc.

» A sa préoccupation très visible, non moins qu'au noir douteux et grisâtre de son vêtement et au négligé peu galant de sa toilette, il était impossible de ne pas reconnaître alors dans cet homme un écrivain, dans un des plus enviés quoique des plus fastudieux exercices de sa profession, la première lecture de ses épreuves. »

On s'exposerait aujourd'hui à plus d'une méprise en affublant tous les écrivains actuels d'un tel costume, mais ce serait peut-être risquer une invraisemblance que de dépeindre autrement M. Conrart sortant de chez Camusat, son libraire, « lequel vient de lui remettre les premières épreuves de ses *Lettres à Félibien*, épreuves que le susdit Conrart, dans son impatience, parcourt avidement. »

« Tandis que M. Conrart se dirige, le nez dans ses feuillets, vers sa demeure, située au milieu de la rue Saint-Martin, un autre personnage, semblablement vêtu, c'est-à-dire un de ses confrères, marche aussi le long des maisons, du même côté que lui, mais dans la direction opposée.

» Celui-ci ne lisait pas, mais sur des tablettes qu'il tenait à la main, il griffonnait de temps à autre, oubliant dans le feu de l'inspiration, la voie publique et ses embarras.

» Ils cheminaient donc tous deux simultanément, l'un lisant, l'autre gribouillant avec une ardeur égale, et toujours se rapprochant l'un de l'autre, si bien qu'à un moment donné, ils se rencontrèrent comme deux billes se rencontrent sur le tapis vert d'un billard, en se heurtant fortement.

» La violence du choc les arracha soudain à leur préoccupation, ils levèrent le nez en échangeant ces deux gracieusetés :

— Peste soit du malotru !

— Au diable le butor !

» Mais la brutalité de ces exclamations fut immédiatement tempérée par ce double cri poussé d'un ton beaucoup plus amical.

— Conrart !

— Chapelain !

» En effet, Conrart venait de reconnaître dans son fougueux interlocuteur Chapelain en personne, le célèbre Chapelain, le plus grand de tous les grands poètes de l'époque, si grand que, peu d'années plus tard, en 1663, Louis XIV, pour témoigner de l'intention qu'il avait de protéger les belles-lettres en son royaume, s'étant mis en tête de distribuer des pensions aux savants et aux favoris des Muses, en fit dresser la liste sous ses yeux, et que, sur cette liste on lisait :

« Au sieur Chapelain, le plus grand poète français qui ait jamais été, et du plus solide jugement, trois mille livres. » Ce n'était vraiment pas payé, eu égard à l'éloge.

Si l'assertion de S. M. Louis XIV ne suffit pas à vous prouver la célébrité du grand Chapelain, permettez-moi d'ajouter, d'après les manuscrits de Colbert, pages 169 et suivantes, que sur la même liste, quelques lignes plus bas on trouve cette mention :

Au sieur Racine, poète français, huit cents livres.

Le sieur Racine, poète français, simple poète français ! Vous voyez bien que de par le grand roi — *Nec pluribus impar* (1) ! — qui semble avoir pressenti certains critiques de nos jours, Chapelain est supérieur au sieur Racine de toute la hauteur de deux mille deux cents livres par an.....

« Il est une chose pénible, mon cher Conrart, dit subite-

---

(1) Devise qui n'était qu'un plagiat d'antiquaire. Voir E. Fournier, l'*Esprit de l'Histoire*, Dentu, 1860.

ment Chapelain, qui paraissait fort bien s'accommoder de ce régime laudatif, c'est qu'on ne se voit pas aussi souvent qu'il conviendrait. Quand il nous prend fantaisie de nous communiquer quelqu'une de nos œuvres, force nous est de nous mettre en quête les uns des autres, au travers de ce Paris dans lequel nous sommes disséminés, et quelquefois, hélas ! pour ne pas nous rencontrer, si ce n'est par accident, comme nous l'avons fait tout à l'heure.

— C'est vrai, repartit Conrart, et pourtant des réunions entre nous seraient aussi favorables à l'amitié qu'utiles au progrès des belles-lettres.

— Eh bien ! fit Chapelain, comme frappé d'une inspiration soudaine, qui nous empêche de nous réunir quatre ou cinq fois par mois ?

— Personne, que je sache. Mais il ne suffit pas de nous voir tous deux, il faudrait composer un cercle de beaux esprits où, chaque semaine, quelqu'un des membres lirait un ouvrage inédit de sa composition, et recevrait les avis sincères et les félicitations de ses auditeurs... s'il y avait lieu.

— L'idée est excellente, s'écria Chapelain. Voilà le projet en germe, il ne s'agit plus que de le mettre en exécution.

— Rien que des amis, et en petit nombre, dit Conrart : moins on est de... beaux esprits plus on rit.

— Soit ! Voyons, entre nous, que penserais-tu de Godeau ?

— Hum ! hum ! il tourne bien au petit collet ; je ne serais pas étonné de le voir quelques jours porter la soutane.

— La soutane ! allons donc ! Pourquoi pas le rochet (1). Qu'importe après tout, il fait d'assez jolis vers.

---

(1) La prédiction se réalisa. Godeau fut plus tard évêque de Grasse.

— Quelquefois. Va pour Godeau. A mon tour je te propose Giry.

— Accepté. Et de Gombauld, qu'en dis-tu?

— Je n'en dis rien, sinon que je le tiens pour un excellent homme et le meilleur de mes amis... après toi.

— Nous aurions bien encore M. Habert, le commissaire de l'artillerie, et l'abbé de Cerisy, son frère, tous deux gens de goût et de plus écrivains, d'un assez beau style.

— Je ne demande pas mieux que de les admettre, répliqua Conrart, mais en nous comptant, cela fait déjà sept, et pourtant j'ai à te proposer M. de Malleville.

— M. de Malleville!... Tu oublies qu'il est secrétaire du maréchal de Bassompierre.

— Qu'importe? tu es bien précepteur, toi, Chapelain, des deux fils du marquis de la Trenne, capitaine de la porte du roi.

— Oui, mais le marquis n'est pas l'ennemi du cardinal, tandis que le maréchal de Bassompierre...

— A quoi vas-tu penser? s'écria Conrart. Est-ce dans une réunion comme la nôtre que nous devons nous occuper des haines et des intrigues de la cour?

— Eh! eh! pourquoi non? Son Eminence a quelques bontés pour moi, et je craindrais...

— Ou tu ne dois rien craindre, reprit vivement Conrart, ou il faut renoncer à notre projet. Sommes-nous d'aventure des personnages politiques? Nenni, Dieu merci! nous sommes tout simplement des citoyens de la république des lettres. Que nous font à nous les opinions du cardinal sur le compte de M. de Bassompierre, et celles du maréchal, à l'endroit de son éminence? Gardons, si bon nous semble, en tant que particuliers, nos respects pour Sa Majesté le roi Louis, et pour

son premier ministre Mgr de Richelieu, mais en tant que poètes, et c'est en cette qualité que nous nous réunirons, — nous ne devons reconnaître qu'un roi Apollon, dont la muse Clio est le premier ministre (1).

— Ainsi, M. de Malleville sera des nôtres, quoique secrétaire du maréchal de Bassompierre et parce qu'il est un poète agréable. Voilà tout.

— J'ai le neuvième sous la main, M. de Serizay, qui est intendant de la maison du duc de Larochefoucauld, et malgré cela homme d'esprit et de sens.

— Le duc de Larochefoucauld!... encore un ennemi du cardinal. Tu veux donc nous perdre?

— C'est tout. Nous voilà neuf... neuf soupirants des chastes sœurs : *Quot musæ, tot vates.*

— A quand la première réunion?

— D'aujourd'hui en huit, si bon te semble.

— Ici chez toi. Ton logis est au centre de tout et suffisamment commode pour un nid de poètes.

» Les deux amis convinrent qu'ils se mettraient en campagne, chacun de son côté, dès le lendemain, pour aller prévenir leurs confrères, dont ils venaient de disposer ainsi sans les consulter, et se séparèrent enchantés et parfaitement convaincus qu'aucun des absents ne déclinerait l'honneur de faire partie du nouveau cercle de beaux esprits qu'ils venaient de fonder.

---

(1) Cette réunion était en cela différente de celle de l'hôtel de Rambouillet où « la littérature n'était pas le sujet unique des entretiens, on y parlait de tout, de guerre, de religion, de politique, les affaires d'Etat y étaient de mise aussi bien que les nouvelles plus légères, pourvu qu'elles fussent traitées avec esprit et avec aisance... » *Madame de Sablé*, par M. Cousin ; Paris, 1854.

» A huit jours de là, en effet, la réunion projetée se trouvait au grand complet. MM. Godeau, de Gombault, Giry Habert, l'abbé de Cerisy, ainsi que M. de Malleville et M. de Serizay, prouvaient par leur présence chez Conrart que celui-ci et son ami Chapelain avait eu raison de compter sur leur adhésion.

» Chapelain était au comble de la joie, et ce sentiment excitant sa faconde, il prit le premier la parole, et dans un long discours il exposa les motifs de la réunion.

» Son discours, fréquemment interrompu par des applaudissements unanimes, dura une grande heure qui parut bien courte à l'auditoire charmé.

» L'orateur, après avoir pris à peine le temps de respirer se mit en devoir de joindre l'exemple au précepte. Il tira de sa poche un rouleau de papier et sollicita la permission de lire à l'assemblée son *Ode à Richelieu,* qu'il venait enfin de terminer. Puis, sans attendre l'autorisation demandée, il commença sa lecture.

» Je n'affirmerais point qu'à l'audition des louanges hyperboliques prodiguées au cardinal, MM. de Malleville et de Serisay ne firent point un peu la grimace ; mais ils la firent si discrètement, qu'on ne s'en aperçut pas. Ils poussèrent même l'esprit de convenance jusqu'à mêler leur voix au concert d'éloges qu'entonnèrent les auditeurs après la lecture.

» Voyons, mes amis, de la franchise, dit Chapelain, avec une modestie quelque peu affectée ; sérieusement, êtes-vous contents ? N'y mettons pas de complaisance, nous sommes ici pour nous dire nos vérités en conscience. Critiquez hardiment, c'est plus que votre droit, c'est votre devoir.

» Certes, si un des auditeurs prenant au sérieux la sommation du poète, se fut levé en ce moment et eut entre-

pris la critique sérieuse de l'ode de Chapelain, il est vraisemblable que, malgré sa modestie apparente, le plus grand poète français qui ait jamais été se fut scandalisé d'un tel excès d'impertinence, et que la réunion naissante eut été dissoute au feu de la colère de son fondateur.

» Mais il n'en fut rien, Dieu merci. Les confrères de Chapelain étaient gens de trop bonne compagnie pour trouver à redire à l'œuvre d'un homme du plus solide jugement.

» Mes chers frères en Apollon, dit-il, notre réunion est fondée, puisse-t-elle être impérissable comme les œuvres de la plupart d'entre vous !...

» Ici les assistants s'inclinèrent avec modestie en signe de remerciment.

» Après cette agréable réunion on n'aurait pas oublié la collation, on partit gaiement, bras dessus bras dessous, on franchit les murs pour se rendre devant un des cabarets les plus renommés de cette époque, et le repas fut servi sous la treille.

» Le repas fut joyeux, il se prolongea assez avant dans la nuit et sans aucun assaisonnement de poésie. — Ventres affamés n'ont point d'oreilles.

» Quand les convives se séparèrent, ils ne se doutaient certainement pas, en regagnant leurs logis respectifs qu'ils venaient de jeter les fondements d'une institution pour le moins aussi solide que le jugement de Chapelain de l'Académie française, en un mot, que la treille sous laquelle ils avaient dîné serait le berceau de ce corps qui est encore aujourd'hui une des gloires de la France. »

V.

Conclusion.

Si l'on s'en rapporte à ce récit un peu anecdotique dans la forme, mais au fond conforme aux opinions généralement admises, la compagnie Conrart ne songeait nullement à devenir une Académie le jour où la proposition lui en fut faite par Bois-Robert, le favori de Richelieu.

A Amiens, au contraire, et en d'autres villes, les sociétés littéraires créées aux XVII[e] et XVIII[e] siècles n'étaient déjà en quelque sorte par le fait et intentionnellement que des Académies auxquelles il ne manquait que la consécration légale. Celle d'Amiens était l'une des plus complètes et des mieux organisées parmi les huit ou dix qui existaient alors. Le corps littéraire formé en 1702, et dont l'origine n'est pas sans quelque lien de parenté avec la société du Puy-Notre-Dame remontant à 1388, se trouvait, dans l'ordre chronologique, la cinquième de France après les sociétés parisiennes. M. Vallet de Viriville a eu raison de citer la société du Puy-Notre-Dame d'Amiens comme l'une des plus anciennes de France. Mais, si comme il le pense, les Académies modernes ne paraissent pas se relier par un lien de continuité direct et identique aux anciennes sociétés connues sous le nom de Puys, de Palinods, etc., on ne peut nier cependant, selon nous, l'influence de leurs souvenirs dans la formation des sociétés ultérieures qui, modifiées, selon les goûts de l'époque et les progrès des lettres, se sont, pour la plupart, transformées en Académies. C'est la renommée des compagnies

littéraires (1) qui inspira à Richelieu l'idée de fonder l'Académie française en 1635. Des membres de celte société furent choisis, comme fondateurs, pour la composer à son origine.

Les personnages de la société Conrart, nommés plus haut, figurent, en effet, parmi les fondateurs de l'Académie française dans l'*Annuaire historique* de 1841, notice de M. Desnoyers. Voiture et d'autres habitués de l'hôtel Rambouillet vinrent également prendre place parmi les premiers membres de l'Académie française.

Après l'installation des fauteuils (2), les premiers furent dévolus à nos anciens collègues en Apollon ; néanmoins plusieurs de ces fondateurs furent des académiciens sans fauteuils, car, lorsque ces meubles confortables remplacèrent de modestes chaises, plus d'une oraison funèbre avait hélas ! payé son triste tribut d'éloges envers ceux qui étaient descendus dans la tombe dont les académiciens ne sont pas préservés par leur titre d'immortels.

Si ces premières sociétés ont dignement rempli leur tâche, si leurs travaux sont justement estimés, on ne saurait refuser

(1) M. Houzé de Cavillon, l'un des membres de l'Académie d'Amiens, prouva dans un écrit, en 1763, les avantages que procure à la patrie l'honneur attaché aux associations littéraires.

(2) On sait que l'origine des fauteuils de l'Académie française est due au cardinal d'Estrées qui, devenu très infirme et cherchant un adoucissement à son état dans son assiduité aux assemblées, demanda qu'il lui fut permis de faire apporter un siége plus commode que les chaises qui étaient alors en usage ; le directeur seul ayant un fauteuil. On en rendit compte à Louis XIV qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'intendant du garde-meuble de faire porter quarante fauteuils à l'Académie et confirma par là l'égalité académique. C'est le neuvième de ces fauteuils qui fut occupé par le cardinal d'Estrées jusqu'en 1715.

aux sociétés modernes et aux écrivains de nos jours la part d'éloges qui leur est due, notre siècle laissera aussi d'impérissables souvenirs, déjà même, ils lui sont acquis, on peut le dire, sans nier, ni pour le présent, ni pour le passé, les droits imprescriptibles de la critique.

La décentralisation littéraire qui cherche à s'accomplir se rattache par plus d'un point à l'influence incontestable des sociétés savantes et académiques établies en province, beaucoup plus nombreuses aujourd'hui que dans le passé. Espérons que cette décentralisation si elle arrive à son but, produira, dans l'avenir le bien que certains écrivains en attendent, mais ce n'est pas demain que nous verrons ses défenseurs eux-mêmes renoncer aux suffrages parisiens et aux couronnes de l'Institut ; tous les ans, au contraire, le nombre des mémoires présentés au concours, s'en va grossissant, au point qu'il a atteint cette année le chiffre de 85 ! Constatons avec satisfaction que la province, en prenant une large part à ce grand mouvement, n'est pas systématiquement privée de récompenses et de mentions plus ou moins honorables, il faut rendre cette justice à l'équité de l'illustre Académie et cet hommage aux talents de ceux qui, à un titre véritable, savent mériter des distinctions toujours flatteuses et susceptibles d'entretenir une noble émulation.

Quel est, je le demande, l'auteur qui ne serait pas satisfait et glorieux, quelque soit sa modestie, de voir ses œuvres appréciées par l'Institut comme le furent par exemple l'*Eloge de Rollin*, par M. Berville, qui remporta, en 1818, le prix d'éloquence, les *Antiquités du département de la Somme*, par M. Dusevel, en 1835, et les *Coutumes du bailliage d'Amiens*, par M. A Bouthors, en 1854, etc.

Voici ce que disait M. A. Delaborde, *rapporteur* de la

Commission dans la séance publique de l'Institut, en parlant de l'ouvrage de M. Dusevel :

..... « Le mémoire manuscrit considérable de M. Dusevel, sur le département de la Somme, n'est pas seulement une dissertation sur des antiquités découvertes ou conservées dans quelque localité, mais une revue très détaillée et cependant renfermée dans de justes bornes, de toutes les antiquités romaines et du moyen-âge de ce département, jointe à un examen critique et savant de chartres, diplômes, coutumes qui s'y rattachent. Dans ces recherches anecdotiques et cet amas de servitudes de tous genres des temps féodaux, on est surpris de rencontrer une fondation conçue dans un esprit entièrement opposé au caractère des autres. Elle est due à une femme respectable Isabeau d'Ailly, qui possédait sous le règne de Louis XI le fief de Mailly dans l'arrondissement de Doullens, elle stipule que le fermier le plus ancien de ses terres paiera sa redevance entre ses mains, chaque année, *sans se découvrir*, et qu'il subira une amende assez forte s'il en agit autrement, hommage perpétuel qu'elle veut ainsi rendre au travail et à la vieillesse. Le souvenir de cette femme respectable, ainsi que sa statue ont été conservés à travers les siècles et au milieu des troubles ; elle est représentée à gauche de la principale porte de l'église. »

Le rapporteur de l'Académie des Inscriptions s'exprimait ainsi, dans son rapport sur les *Coutumes d'Amiens :*

« M. Bouthors nous a remis le complément de sa docte et vaste publication des *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens.* Cette dernière partie confirme ce qu'on avait auguré des premières ; le succès qu'on avait laissé entrevoir à l'auteur au fur et à mesure de ses envois partiels, se réalise aujourd'hui : la seconde médaille lui est décernée. Ces coutumes

ainsi publiées sont certainement un des livres les plus instructifs qui aient paru sur l'étude intime du moyen-âge. »

La ville d'Amiens a été souvent représentée glorieusement à l'Académie française et à l'Institut par quelques-uns des siens, outre Voiture et Gresset déjà nommés, Le Grand d'Aussy, Delambre, Grosier et Dewailly, n'étaient pas parmi les plus ignorés.

Disons, pour terminer cette première partie de nos études amiénoises, que le programme tracé par Gresset à la Société littéraire en 1749, en lui demandant pour la culture de la raison et des mœurs et pour la perfection du commerce de la vie, des travaux sur la littérature, les sciences, les arts et les progrès du goût, ne paraît pas épuisé, que les sociétés et les individus qui écrivent pour l'histoire et les progrès de toute nature peuvent encore accomplir une assez belle mission, que plus d'une idée utile est encore à réaliser, que plus d'un document intéressant est encore à publier ou susceptible de développement, que des recherches nouvelles en divers genres peuvent être faites avec succès.

Si l'on peut dire encore aux poètes :

> Courez dans la noble carrière
> Où Gresset doit guider vos pas
> . . . .
> C'est en marchant sur sa trace
> Que vous cueillerez des lauriers.

On doit ajouter : ne vous reposez pas, enfants d'Apollon, sur les lauriers qui sont venus orner vos fronts. Que les muses vous inspirent et vous conduisent à de nouveaux triomphes !

VI.

Pièces justificatives.

J'avais d'abord l'intention de reproduire à la suite de la notice qui précède un certain nombre des écrits qui s'y trouvent cités, mais pour ne pas allonger outre mesure cette notice, peut-être déjà trop longue, je me borne à donner les deux pièces suivantes, dont l'une est entièrement inédite.

Juillet 1751.

Lettre de M. Chauvelin en réponse à celle du directeur Desmery au sujet du Jubilé calotin.

« Je suis extrêmement affligé, Monsieur, de ce que vous me mandez au sujet de la pièce attribuée à M. Baron ; si elle n'est pas de lui ; il n'a rien à craindre et je l'aiderai sûrement pour l'en disculper en tout ce qui dépendra de moy, mais si elle en est, et qu'on puisse le prouver par les dépositions de plus de vingt particuliers qui la lui ont, dit-on, entendu lire, il ne faut pas qu'il attende la fin de la procédure qui mettrait l'Académie dans le cas de se sacrifier, avec éclat, ou d'être anéantie elle-même dans sa naissance, si elle voulait le soutenir, le plus court, si la pièce est scandaleuse, ou trop libre et véritablement de lui, est qu'il remercie l'Académie sur le fondement de ses autres occupations ; elle y perdra sans doute, et j'en serai moi-même très faché par l'intérét que je prends pour elle et pour lui, mais c'est le cas où il faut se sacrifier pour éviter un plus grand mal, et quand vous aurez communiqué ma lettre à M. Baron et à quelqu'autres membres de l'Académie, vous pourrez aussi en faire part à M. l'évêque

qui aussi, plein de douceur et de charité que de zèle et de religion, pourra peut-être se contenter d'un désaveu authentique, tant de la part de l'accusé que de l'Académie en corps, sans pousser les choses à l'extrêmité ; car il y a deux choses dans cette affaire, la pièce même qui est un mal, et la publicité en est un autre, le désavœu publicq est le remède le plus naturel au premier. Et je le crois même plus fort qu'une condamnation qui augmenterait le second mal, en augmentant la publicité et le scandale. »

Je suis parfaitement, etc.,

Signé : CHAUVELIN.

ACADÉMIE D'AMIENS.

Séance du 16 *novembre* 1750.

L'Académie satisfaisant à l'art. 25 de ses règlements, a commencé les exercices.

M. Ducastel, directeur, a ouvert la séance par un discours de remerciement et comme académicien et comme directeur, le secrétaire a lu la lettre suivante qu'il avait reçue de M. le duc de Chaulnes, protecteur de l'Académie :

« J'ai reçu avec grand plaisir, Messieurs, les nouvelles que vous m'avez données à votre séance publique ; mais ce n'a pas été sans un regret bien sincère de n'avoir pu être témoin de vos succès, je vous prie d'être bien persuadés qu'on ne peut y prendre plus de part que je le fais ; et que je serai fort aise si je puis l'année prochaine réparer ce que les circonstances ne m'ont pas permis en allant vous en féliciter moi-même.

» J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que le sieur de Bacq s'était rendu à votre séance publique. Par rapport aux sieurs Bernard et Boitel, trésoriers, l'affectation qu'ils ont eu de ne s'y point trouver sur des prétextes frivoles nous a paru à M. de Saint-Florentin, avec qui j'en ai conféré, et à moi, mériter de les faire exclure sur le champ de l'Académie et sans doute il aurait pris les ordres du roi pour cela, si les sollicitations vives que vous en général et M. Gresset en particulier, avez faites pour eux, ne l'avaient engagé à attendre pour leur donner le temps de montrer leur soumission et leur changement.

» La démarche que M. Gresset vient de faire en vous remettant la présidence que vous lui avez déférée me paraît d'autant plus digne de louange que le roi avait trouvé bon qu'il la gardât ; et c'est une nouvelle preuve qu'il ajoute à toutes celles qu'il a déjà données de sa modestie et de son attachement pour vous.

» Je ne puis que vous exhorter à soutenir par un travail assidu, des commencements aussi brillants que les vôtres, et je vous prie d'être bien convaincus que je serai charmé de profiter des occasions que vous me fournirez de vous prouver la sincérité des sentiments avec lesquels je suis bien parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

» Signé : Le duc de Chaulnes. »

A Fontainebleau le 16 octobre 1750.

Ferd. Pouy.

NOUVEAU

MÉMOIRE SUR QUENTOVIC

(SUITE *).

L'auteur anonyme d'une notice sur le village de Campagne lez-Hesdin, et publiée sous la direction de M. Guillemet, semble aussi abonder dans notre sens. « Cette voie, dit-il, (il s'agit ici, non plus de la voie *terranea*, dont nous venons de parler, mais de la voie *lapidicina*, de la chaussée Brunehaut) qui, à son arrivée d'Amiens, s'arrêtait dans la partie sud-ouest de la commune actuelle de Campagne, à l'endroit où s'élevait autrefois la croix d'un templier, croix placée à une distance à peu près égale de la chapelle de saint François-Régis et du très vieux village, ou hameau de Brunehaut-Pré : *Cette voie* se divisait là en deux branches, dont l'une prenant sur la gauche, s'en allait par ce même hameau de Brunehaut-Pré, au lieu dit le ménage de Brimeux ; puis la chapelle Saint-Nicolas de Beaurepaire et le buisson de Marcadet, pour gagner le camp ou retranchement antique, *Castrum Castellum exploratorium* qui a donné naissance à la ville de Montreuil,

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 108 et suivantes.

d'où elle se rendait, par le *Triège de la Madeleine*, commune de la *Calotterie à la station de Quantovic*, ou plutôt *Canchevic*, *Cantiæ*, *Quentiæ Vicus;* l'autre branche, continuant de s'avancer en ligne droite, descendait à Brimeux, lieu de passage connu des premiers Celtes, où elle coupait la voie allant de Quantovic à Thérouanne. » (p. 2 et 3).

Maintenant, si en observateur éclairé nous parcourons les lieux précités, nous nous permettrons d'adresser ici ces diverses questions, à l'auteur de la notice de Campagne-lez-Hesdin.

Pourquoi faire passer la chaussée Brunehaut par la Madeleine et non par Montreuil? Pourquoi ne pas profiter des ponts jetés aux portes de cette forteresse sur la Canche, alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, comme aussi sur la *course* et la *rivière de Marles?* Pourquoi enfin faire passer la route de Quantovic à Thérouanne par Brimeux, et non par Marcula, Marles et Neuville? sinon parce qu'on n'avait pas à se rendre sur la rive droite, mais sur *la rive gauche de la Canche*, non à Etaples, mais à *Calotterie*, *Saint-Josse* ou *Quantovic*.

Sans doute les Romains étaient riches, et ils aimaient à suivre la ligne la plus courte; mais on ne peut raisonnablement supposer ici, qu'ils aient coupé en diagonale une large et profonde vallée; qu'ils aient exécuté des travaux gigantesques, et dépensé des sommes incalculables, tandis qu'ils pouvaient se servir du passage établi entre *Montreuil et Neuville;* or, s'il en avait été ainsi, il resterait au moins quelques traces, quelques vestiges de cette voie paludéenne qu'on se fatiguerait vainement de chercher là, mais bien sur la *rive gauche*, où grand nombre de graves auteurs l'ont placée, et où nous croyons devoir la fixer ici

avec eux, dans l'ancien comté du Ponthieu, et non à Etaples encore une fois, qui n'en a jamais fait partie, mais bien à la Calotterie-Saint-Josse.

Or, cette opinion qui fixe Quantovic en Ponthieu n'est pas nouvelle : elle précède même, selon M. Charles Henneguier, celle qui en fait une ville du Boulonnais, l'autorité, la première en date, et la plus détaillée, c'est-à-dire la relation des miracles de Saint-Wandrille, distinguant clairement Quantovic de cette antique province. En effet le territoire de ce comté ne commençait alors, d'après lui, qu'au delà de la rivière de la Canche, comme il se voit par deux chartes très anciennes qui mettent Attin sous la dépendance de Boulogne ; l'une donnée par Charles-le-Chauve, en 876, à Saint-Corneille de Compiègne, dit : *in pago Boloniensis villam attinium ;* et l'autre qui est une rectification de la première, par Charles-le-Simple en 917 : *de villâ attinio quæ est villa in Boloniensi pago, quam dedit illi avus noster Karolus.* Le Ponthieu, au contraire, ainsi que Quantovic s'avançaient jusqu'à la rive gauche de la Canche, selon le témoignage du livre des miracles du saint susdit. En outre ce même livre met en Ponthieu le Puisberault, n° 38 ; Verton n° 36 ; Airon n°s 28 et 139 ; Rousseut n° 23 ; et l'auteur après avoir employé cinq articles à décrire les miracles opérés dans la métairie de Saint-Pierre aux portes de Quantovic, ne commence dans l'article 18, à parler des guérisons obtenues dans le Boulonnais, qu'après avoir mentionné le transport du précieux dépôt des reliques du Saint de la métairie de Saint-Pierre en celle de Walbodeghem. C'est avouer clairement ici qu'en parlant de Quantovic, il n'a pas prétendu en faire une ville du Boulonnais, n° 12. *Cum ad ecclesiam sancti Petri quæ vicina est emporio Quentovico..... deportarentur,* n° 17. Illud *quoque quod tunc*

in Quantovico Deus est operari dignatus : n° 18, *Vertamus nunc staplum ad ea enarranda quæ in territorio Bononiensi et prædio Walbodeghen.....Miracula.*

N'est-ce pas dire ici encore une fois : du Ponthieu où était Quantovic, passons maintenant dans le Boulonnais à Etaples, pour raconter les miracles opérés sur ce territoire.

Un diplôme du VII° siècle appuie ce sentiment, ainsi que le fait le partage de Louis-le-Débonnaire qui, dans ses capitulaires place Quantovic *in Pago Pontivensi*, lequel n'a jamais été confondu avec le Boulonnais dont Etaples sur la rive droite a toujours fait partie ainsi que nous l'avons avancé plus haut.

Donc, non seulement Quantovic fut dans l'ancien Ponthieu, mais nous soutenons encore, comme toujours, que cette ville a été assise à Saint-Josse-sur-Mer.

Les éditeurs des *Documenta Germaniæ historica*, ces savants émérites ne laissent aucun doute sur ce point, en note du nom *Quentowico*, repris dans la *divisio imperii* de l'année 830, comme traduction française, ils ont mis *Saint-Josse-sur-Mer*, t. 3, p. 359.

Le biographe de saint Théodore, archevêque de Cantorbéry, nomme cet endroit *Kentowick*, et d'après Harbaville, t. II, p. 106, « les habitants échappés de Quentovic se retirèrent à Etaples qui n'était alors qu'un pauvre village : ajoutant qu'il faudrait chercher Quentovic au bas *de Villers-Saint-Josse et la Calotterie*. »

L'honorable M. Cirier, ancien maire de cette commune que nous avons eu le plaisir de visiter, à cette occasion, partageait aussi ce sentiment, lui qui connaissait parfaitement les lieux, les ayant étudiés en savant et en véritable amateur.

Pour toutes ces raisons si graves nous oserons donc presqu'affirmer qu'à Saint-Josse anciennement se voyait Quan-

tovic, et non ailleurs; que par conséquent non seulement Etaples ne saurait prétendre à cet honneur, mais qu'en aucun temps, même dans ces âges si reculés, ou au moins dés son origine, ce bourg, sous la domination romaine, n'a point eu et n'a pu porter à plus forte raison, le nom si combattu de l'antique cité qui nous occupe.

En effet dans son *Encyclopédie théologique* de l'an 1851, M. l'abbé Migne nous assure qu'autrefois Etaples, sous le peuple roi, était *l'antique gravinum de la Picardie,* ainsi que le rapporte encore M. Harbaville et le *Dictionnaire géographique, historique, archéologique des pèlerinages anciens et modernes,* par MM. Louis de Sivry et Campagnac, Paris, 1850, ces nouveaux bénédictins, dirons-nous, qui ont étudié sérieusement cette question sous toutes ses faces, pour y découvrir ce qu'on n'y avait pas même soupçonné.

C'est donc avec la plus grande raison que, pour ce motif, le *Dictionnaire universel* de Trévoux, p. 1764, édition de 1743, Paris, place Quantovic à Saint-Josse-sur-Mer.

Voici du reste la définition qu'il donne de cette localité, confirmant toujours de plus en plus tout ce que nous avons déjà avancé sur ce sujet si intéressant. « Saint-Josse-sur-Mer: *nom d'un bourg avec abbaye. Cella sancti Judoci, ou Judoci anciennement Quantovicus ; il est dans le Ponthieu en Picardie, à deux lieues de Montreuil vers la côte :* Maty. *Ce lieu est près de l'embouchure de la Canche :* Vallois. *Noti galli* p. 256 » (1). C'est encore sur cet emplacement, persistons-nous à dire, qu'il faut *chercher cette antique ville du Ponthieu au bord de la Canche, Cuanciæ Vicus, ou Cuentæ Vicus,* selon

(1) Bibliothèque de madame la comtesse de Folleville, château de Manancourt, (Somme).

le *Dictionnaire universel de la France*, p. 988, t. I, Paris, 1726, *ville considérable jusqu'au IXe siècle*, et où Charles-le-Chauve, dirons-nous, faisait fabriquer la plus grande partie de sa monnaie. En ce temps, ce monarque avait là un palais splendide dont il est fait mention dans ses capitulaires, et peut-être que les aqueducs trouvés à Saint-Josse, comme nous le verrons plus bas, ont fait autrefois partie de cette demeure royale.

Et maintenant toutes ces citations nous ayant prouvé jusqu'à l'évidence que Saint-Josse a pour lui le suffrage de presque tous les savants anciens et modernes, nous nous demandons à quoi se réduisent les arguments de M. Cousin.

Aucun des documents anciens présentés par lui dans son dernier mémoire ne nous cite positivement Etaples à Quantovic : il faut arriver à Cluvier, à Bernard de Calais, à Mabillon et au P. Malbranque pour trouver ainsi écrit en toutes lettres le nom de cette ville antique prise pour Etaples, encore regardons-nous comme nul le témoignage de ce dernier, dit M. Abot de Bazinghem, lui qui a voulu favoriser sa patrie d'une antiquité qui ne lui appartenait pas, le *port Itius*, ainsi que l'a fait à son exemple Dom Wyart, né à Etaples, pour *Quantovic*.

Et, d'ailleurs, les textes de notre honorable antagoniste prouvent-ils bien qu'à Etaples fut l'ancien emplacement de Quantovic? nous ne le pensons pas, si nous nous rappelons bien tout ce que nous venons de dire avec les auteurs précités, ces historiographes des plus distingués, et qui, d'un avis contraire, désignent tous nominativement *Saint-Josse-sur-Mer*, dans le comté du vieux Ponthieu, situé où existait autrefois Quantovic, cette cité détruite un jour par les pirates du nord dans une de leurs courses barbares sur divers points du littoral.

C'est donc à tort que M. Cousin a cru devoir dire « qu'il est impossible d'admettre que l'abbaye de Saint-Josse, contemporaine de Quantowic a été bâtie sur ces ruines: et pourquoi pas? Le vieil Hesdin, lui aussi renversé de fond en comble, il y a plus de trois siècles, par un implacable ennemi, Charles-Quint, vit après, néanmoins, ses couvents rebâtis sur ses ruines, dans le même emplacement, tel qu'aujourd'hui il en existe encore un, depuis, devenu une charmante campagne, occupée actuellement par M[me] Roullet de Vernicourt; et encore, les religieux de Quantovic n'auraient-ils pas pu racheter à prix d'argent leur monastère resté debout ou en partie au milieu des ruines, comme semble l'indiquer M. Cousin lui-même dans une des notes de son ouvrage : *adeò ut nihil in eo præter ædificia prætio redempta relinquerent*. (Choni. Fontenel : *Rerum Franc*. script. t. VII, p. 41).

Notre docte censeur n'est pas plus heureux lorsqu'il allègue « qu'un bois dont l'existence ainsi constatée, de même que celle d'une vaste solitude, en ce lieu, excluent toute idée d'une ville sur ce point. »

Certes depuis la destruction de Quantovic jusqu'à l'an de grâce 1859, un bois a eu largement le temps de pousser tout à son aise sur cet endroit ; et d'ailleurs, dans l'Afrique comme dans toute la Grèce que Pausanias, de son temps déjà, parcourait en véritable archéologue, et où s'élevaient majestueusement autrefois des villes superbes et opulentes, qu'y voit-on maintenant sinon, de vastes solitudes! Notre savant collègue lui-même parlant des sables qui ont envahi environ la moitié du territoire d'Etaples, ne s'écrie-t-il pas avec vérité: où découvrira-t-on ce village de Rombly dont l'histoire fait mention? qui voit-on?..... Nous ferons la même réponse pour notre infortuné Quantovic !

C'est ainsi que nous pourrions répondre à d'autres arguments qu'on nous présente, et dont un principalement touche l'église Saint-Pierre, mais qui semble plutôt être favorable que contraire à notre sentiment ainsi que nous allons le prouver ici avec M. Louandre, par son *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 500, édition de 1845.

« L'église de Saint-Pierre, dit ce judicieux écrivain, suivant la tradition de l'ancien clergé de Montreuil, d'accord avec les mémoires du chapitre de Saint-Firmin, fut bâtie par le comte Helgaud, lorsqu'il eut fortifié la ville; mais elle aurait été primitivement fondée *sur la rive gauche de la Canche*, vers l'endroit appelé la *Hayette*, commune de la Madeleine, et ce serait alors la métairie ou prieuré de Saint-Pierre, situé à peu de distance de Quantovic, *vicina portui Quantovico* qui joue un si grand rôle dans les miracles de Saint-Vandrille. L'église de saint Pierre dont cette partie de la Madeleine dépendait en effet lors même que ce petit village possédait une paroisse, fut ruinée par les Impériaux en 1537, et reconstruit peu de temps après; elle était petite, mais très gracieuse ; on en voit encore quelques ruines. »

Ainsi toujours Quantovic, dirons-nous, auprès des hameaux, *la Madeleine*, Calotterie, Saint-Josse se donnant comme la main, pour ainsi dire; lieux sur lesquels se trouvaient *la première église de Saint-Pierre, Sancti-Petri prope Quentovicum..... ecclesiam Sancti-Petri quæ vicina est Emporio Quantovici*, d'après le livre des miracles de Saint-Vandrille (1)

(1) Ce livre dit qu'un malade guéri à Saint-Pierre retourna à Quantovic à pied en peu de temps, or si Quantovic avait été situé à Etaples, il eut fallu passer l'eau et parcourir ensuite deux lieues et demie, tandis que l'église de Saint-Pierre n'était séparée de Quantovic que d'un kilomètre, cette ville placée à Saint-Josse ou à Wis-es-Maret, à Val-en-Cendre comme nous le supposons.

rapportés dans les *Acta Sanctorum ordi Benedi Sæculi.* 2. p. 284, t. V.

Il en est de même d'une charte de 1026 qu'on nous oppose, mais qu'on a pas expliquée d'une manière bien péremptoire. Nous lisons en effet dans ce document « *itemque aliam terram quæ jacet in villa sptipulas nominata,* » cette phrase prouve-t-elle jamais que Quantovic et Etaples aient été un seul et même lieu? Nous y trouvons tout le contraire, là étaient deux terres très distinctes l'une de l'autre, *aliam terram :* une autre terre que celle de Quantovic, c'est évident; une terre, dis-je, s'étendant vers le bourg d'Etaples, sans la confondre néanmoins avec la première, ce qui viendrait encore à l'appui de notre avis touchant cette question. Et maintenant ici nous nous demandons si l'extrait que nous venons de citer appartient à cette charte de Charles-le-Chauve dont un fragment nous a été communiqué naguère, par M. Laurent, ancien curé de Saint-Josse. Ce pieux ecclésiastique revendique aussi pour cette paroisse l'honneur d'avoir survécu à Quantovic et dont, selon lui, elle occuperait actuellement la place. Ce document précieux est de la plus grande authenticité. Il lui aurait été procuré par M. l'abbé Bouchery ex aumônier des hospices d'Orléans et aujourd'hui lazariste.

Voici l'extrait de cette charte : « *Contulerit idem gloriosissimus imperator* (Louis-le-Débonnaire) *monasterio Ferrariensi Cellam Sancti-Judoci sitam in Pago Ponthieu super fluvium quantiam, in loco qui dicitur Quantovico, cum omnibus ad eum jure et legaliter pertinentibus.* »

Cette autorité serait grave, ajoute mon respectable confrère qui, lui aussi, a étudié attentivement cette question lorsqu'il administrait avec tant de zèle la paroisse de Saint-Josse; mais malheureusement on lit plutôt *Ichenterias, Menterias,*

Icholderias, ou enfin *Icholerias* que *Quantovicus*, ce mot étant mal écrit, ou ayant trop souffert des atteintes du temps.

Est-ce à dire pour cela, continue M. Laurent, qu'au lieu de nous être favorable, cette charte nous soit contraire ? Non, et voici pourquoi : Sur mon observation que ce lieu, où l'on place assez généralement Quantovic, appartenait par moitié à Saint-Josse et à Caloterie, c'est-à-dire *Val-en-Cendre,* et que l'on parviendrait, peut-être, à lire *Colloterias* ou *Calloterias* ancien nom de village, traduit par M. Harbaville, dans son *Mémorial* par celui de *Chantier,* appuyant l'opinion, dit cet écrivain, que l'antique Quantovic existait sur les confins de ce territoire : M. l'abbé Bouchery m'a répondu : nous n'avons pu lire *Colloterias* ni *Calloterias,* mais votre traduction de *Chantier* nous a mis sur une voie plus heureuse. Nous avons lu *Ichenterias* avec toute sorte de probalité en notre faveur. On peut donc, sans trop de témérité, invoquer le témoignage de Charles-le-Chauve, et placer ainsi Quantovic à Val-en-Cendre, nom d'ailleurs assez caractéristique qui rappelle un grand incendie, une ruine fameuse, d'après une vieille tradition, et qui de plus, se trouve couronné par Montuis, *Mons Vici, Mont du Vic,* circonstance à laquelle jusqu'ici on n'a fait aucune attention. Or, je le répète, Val-en-Cendre, c'est Saint-Josse, ainsi nommé du souvenir du désastre qui aurait affligé ces populations, où existait alors *Ichenterias*, ou le *Chantier*, selon l'ancien président de l'Académie d'Arras. »

L'Abbé Robert.

(La suite au prochain numéro).

DOCUMENTS INÉDITS SUR AMIENS.

Remarque sur le grand Hyuer de 1709.

Il est à remarquer que l'hyuer de cette année 1709 a été un des plus grands qui ayent jamais été, le grand froid a commencé le 6 januier jour des Roys et a duré jusqu'au 25ᵉ jour de la conuersion de St.-Paul, mais auec une rigueur si égale et si violente que les riuières les plus rapides et les plus larges se sont glacées suffisament pour y faire passer des charettes et des chariots, que plusieurs personnes qui se sont mises en chemin durant ce tems ont été trouuées mortes de froid, que le vin même se glacoit dans les tonneaux sur les chemins, que malgré le feu que l'on mettoit sur l'autel durant les Messes, en certains endroits l'eau que l'on versoit dans le calice se geloit méme en la versant, et cent autres choses qui ne s'etoient jamais vües. Après ces trois semaines de gelée violente le tems s'addoucit un peu, le dégele commença, et ce fut ce dégele méme qui fit périr generalement tous les grains de cette année par une nouuelle gelée qui suruint tout d'un coup sans laisser à la terre le tems de se secher. On ne pouuoit cependant se persuader dabord que tous les grains fussent perdus, les plus habiles y furent trompés, et nous fîmes nous mémes alors une faute considérable en vendant notre bled dans l'esperance d'en retrouver au mois d'Aoust dans la charité des fideles et on ne la reconnut que quand elle étoit sans remede; le bled augmenta considérablement, la somme a valu plus de 60 l. et on auoit tout lieu de craindre une vraie famine uniuerselle.

mais Dieu dont la Prouidence a des ressources admirables, et qui durant les plus grands froids ou les œufs et le poisson étoient sans prix, auoit fait venir, pour y suppléer, une multitude presque infinie d'oyseaux sauvages que l'on n'avoit jamais vû en France, Dieu dis-ie inspira aux gens de la campagne de labourer tout de nouueau les terres et d'y semer de la pamelle, ce qui reussit si heureusement par tout, que cette espece de grain dont la paille ne s'eleue pas beaucoup de terre, deuient cette année aussi haut que le bled et multiplia au de la de tout ce que l'on peut s'imaginer, en sorte qu'il s'en trouua suffisamment auec le bled de l'année precedente pour nourrir tout le monde. le bled cependant étoit toujours tres cher, et on craignoit méme de n'en pas trouuer pour semer. mais Dieu prit encore plaisir a confondre tous les raisonnements humains et contre toute attente, on trouua non seulement du bled suffisamment pour semer, mais on fut méme agréablement surpris de le voir diminuer de prix considérablement.

Histoire des Billets de Banque.

Dès lannée 1719, Monsieur le Regent a la sollication et par le conseil d'un étranger nommé Law, sous pretexte de rendre le royaume fleurissant et l'argent tres commun, fit faire de magnifiques Billets que l'on nomma de Banque, c'etoient proprement des lettres de change payables au porteur et qui étoient si bien écrites et si poliment grauées qu'on ne pouuoit presque point absolument les contrefaire.

Ces billets auoient cours ; on les payoit argent comptant dans les bureaux du Royaume ; et personne ne se defioit de rien. Ce nouuel expedient au contraire qui sembloit multiplier ainsi toutes les especes fut d'abord approuué d'un chacun, les marchants y trouuerent une grande commodité pour faire leurs payments par la poste, le transport de ces nouuelles especes ne coutoit pas beaucoup de port et il étoit méme aisé de les cacher aux re-

cherches des voleurs. Comme ces billets de banque étoient exactement payés par tout, on les gardoit tranquillement et tres peu de personnes pensoient à s'en défaire d'autant plus que ces billets restoient toujours dans leur valeur, au lieu que l'argent baissoit de prix de tems en tems.

On fit méme ensuite un Arrest solemnel qui défendoit à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elle fut de garder plus de 500 l. en especes auec menace expresse de perquisition tres exacte et de confiscation. Cet Arrest ne laissa pas d'effrayer bien du monde, et d'engager un grand nombre de personnes a porter leur argent aux Hoteles des monnoyes et y prendre à la place ces sortes de billets de banque, sans que tout cela fut capable de les decrediter.

Pour y mieux réussir encore, on établit une compagnie des Indes des plus celebres, et sur tout de la nouuelle Louysianne ou de Missisipi, on fit construire à ce sujet de gros vaisseaux, on purgea toutes les villes et toutes les prisons non seulement de ceux qu'on croyoit criminels, mais de ceux mémes qu'on trouvoit sans aueu ; on les conduisoit au port-Louis pour peupler, disoit on, ce nouueau pays, et y faire un tres gros commerce : quatre Religieux de notre Province ûrent des Breuets du Roy, des patentes de notre Rd. Pere general et un Bref de Vicaire apostolique pour s'y rendre auec les autres et s'y rendirent en effet pour y administrer les sacrements, le premier qui se nommoit Jacques de St. Martin est mort dans le chemin, les autres y ont restés quelque tems et sont ensuite reuenus en France.

Ce fameux projet et l'ardeur du gain excita bientôt un grand nombre de personnes a achetter des actions sur une compagnie qui étoit si celebre. On achettoit d'abord ces actions en argent, et comme le prix en augmentoit de jour en jour, on les revendoit en billets. Les nouvelles de ce nouveau commerce et des profits considerables qu'on y faisoit se repandirent presqu'aussitot dans les Prouinces, chacun vouloit y auoir part, on se rendoit a Paris

de tous les endroits du Royaume, on y portoit tout son argent, la foule étoit si grande, et la rüe de Quinquenpois a Paris ou se faisoit ce beau commerce se trouuoit tous les jours si pleine de monde qu'on ne pouuoit plus y passer. Les actions montoient presque sans cesse de prix, plusieurs y gagnoient des millions, jamais on n'auoit vû commerce de cette nature, ou en tres peu de tems chacun deuenoit riche et en état de rouler carosse, bien des personnes d'ailleurs fort éclairées approuuoient ce nouueau sisteme, et ne pouuoient se figurer qu'un commerce ou entroient non seulement quantité de Marchands mais méme les premiers du Royaume ne fut tres solide et tres sûr. Quelqu'uns cependant ne laisserent pas d'ouurir enfin les yeux, les gros profits mémes qu'ils y auoient deja faits leurs deuinrent tres suspects, ils se determinerent a fondre leurs actions et a changer leurs billets en argent.

Pour empecher les autres de suiure leur exemple, on augmenta les especes d'une maniere successiue, on mit les Ecus a 15 l. et tout le reste a proportion. Cependant on fabriquoit toujours sans nombre de ces billets de Banque, il y en auoit non seulement des millions mais des millions de millions. On publia ensuite un arrest des plus solemnels qui baissoit considerablement les especes de deux mois en deux mois. Ce dernier coup acheua de tourner les esprits. Comme les Billets de banque conseruoient leur valeur, et qu'on ne payoit méme que de cette sorte les droits dûs au Roy dans tous les bureaux du Royaume, le credit des billets augmenta si fort, que personne ne vouloit plus d'argent, on portoit auec empressement le peu qu'on en auoit de reste aux Hotels des monnoies, pour avoir des Billets qu'on n'accordoit en apparence que par faveur: la ville d'Abbeuille enuoya icy plus d'un million d'especes a ce sujet. Les Billets manquants à la monnoie, il falloit auoir bien des amis pour meriter d'en obtenir, et pour contenter ceux que la crainte de perdre sur leur argent ne pouuoit faire attendre qu'on en recut de Paris, on leur donnoit des billets de monnoie qui portoient que dans peu de jours ils auroient ces

riches Billets de banque. C'est ainsi que le Royaume se trouua d'un coup rempli par tout de ces Billets et presque sans argent. La chose alla si loin qu'on ne pouuoit plus rien achetter dans le détail, ni satisfaire les ouvriers. Cette triste situation fit qu'on commenca a se défier de ce sisteme, M. le Lieutenant de Police en penetrant tres bien les consequences prit la confiance de representer a Mr. le Regent qu'il conviendroit de commencer a diminuer peu à peu le prix et la valeur de ces billets, on suivit son conseil, mais on n'ut pas plutot publié un arrest qui les diminuoit sous deux mois de 20 l. par cent, que tout le monde comprit et éprouua les facheuses suites de ce fameux sisteme, tout se trouua dans le désordre, chacun se voyait entierement ruiné et on craignoit quelque sedition. Pour l'empecher, on fit d'abord coupper les billets de 1,000 l. et on deliuroit méme une tres grande quantité a 10 l. mais comme cela méme étoit insuffisant pour calmer les esprits. On fit distribuer dans toutes les monnoies du Royaume quelque somme considerable d'argent que l'on rendoit pour des billets. Pour empecher la confusion on tacha d'y établir un ordre, on promit aux communautés, aux Marchands aux maitres seteurs etc. de leur donner toutes les semaines l'argent d'un ou de deux billets de 100 l. On désigna les jours, la foule étoit si grande qu'on fut obligé de mettre une barriere et des gardes à la porte, leur patience a attendre leur rang faisoit compassion aux passants, plusieurs y tomboient foibles et la plus part renoncoient a y retourner, aimant mieux tout perdre que de s'exposer a la mort. Ce petit secour appaisa cependant un peu les esprits.

Mais un nouuel arrest qui declara tous ces billets de nulle valeur apres deux mois pensa tout renuerser ; comme le nombre de ces billets étoit presque infini et que tout le publique en étoit plein, chacun ne pensa plus qu'a s'en défaire; on paya toutes les debtes, on remboursa toutes les rentes, on paya le capital de la plus part des fondations ; ceux qui manquoient de ces billets trouuoient tres aisement a en achetter et les auoient a tres bon compte. La con-

fusion étoit si grande qu'on ne voyoit partout que sergeants qui obligeoient a réceuoir ces billets ; on n'auoit égard pour personne, le pere souuent remboursoit le fils, et le fils remboursoit le pere, et ces billets qu'on recherchoit peu de tems auparauant auec tant d'ardeur, étoient deuenus si méprisables, qu'on ne pouuoit les voir. Cependant ils restoient toujours dans le publique et ne faisoient que passer d'une main a l'autre, les particuliers, les communautés, les hopitaux, les fabriques des paroisses en auoient pour des somes immenses, et l'unique remede qu'on put apporter a un si grand mal fut de les faire receuoir a l'Hotel de Ville de Paris ou l'on promit d'en faire des rentes a vie et a perpétuité en y perdant infiniment.

Extrait d'un manuscrit provenant du couvent de St-Joseph des Carmes déchaussés d'Amiens, appartenant à M. l'abbé Roze, Curé de Tilloy.

LES PROTESTANTS DE VARESNES-LÈS-NOYON[1].

(1562-1698.)

Varesnes-lès-Noyon, grâce à l'illustre maison de Cany qui, durant plusieurs siècles, compta cette seigneurie parmi ses domaines, a joué un rôle important dans les annales de Noyon, comme le constatent les documents que nous avons publiés en 1839-41 (2).

De tous ces documents, nous n'avons à rappeler aujourd'hui que ceux relatifs aux huguenots noyonnais qui, expulsés par les échevins, se refugièrent (1562) à Varesnes.

La famille de Cany avait, il est vrai, à l'exemple des plus illustres maisons de notre vieille France, adopté les idées nouvelles (3), peu soucieuses qu'elles étaient, en présence des abus,

(1) Bien que l'établissement du protestantisme à Varesnes soit d'une date beaucoup plus ancienne, nous avons pensé qu'il suffirait de mentionner ici les documents que nous avons pu découvrir.

(2) Voyez nos *Recherches historiques*, p. 73 et *passim*; notre Cité picarde; les *Archives du nord de la France*, 3e série, t. I, p. 401.

(3) Dans un sommaire ms. de ce qui s'est fait à Poissy (1561), durant l'assemblée (bibl. imp., collection Dupuy, vol. 641), nous remarquons parmi les députés protestants, Barbanson, pour la Picardie.—Dans une autre version de cette liste, tirée du vol. 10331 de la même bibliothèque, nous trouvons parmi les députés, Barbençon, sr de Cany, pour Picardye. Ces documents sont cités par M. Bourquelot dans son édition des *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 154-55.

triste résultat de la corruption des siècles, d'appeler à régenter le monde le protestantisme qui, dans son stoïcisme superbe, aurait fait disparaître complètement cette poésie chrétienne, si suave, source sublime de tous les prodiges de l'art au moyen-âge ; aurait anéanti le culte si populaire de la mère de Dieu, lequel a contribué si puissamment à rendre à la femme sa dignité et sa vraie place dans notre société moderne; aurait, enfin, refusé à nos dernières douleurs ces consolations suprêmes, ces pieuses *tendresses*, ces prières, cette pompe des funérailles, que l'ancienne Rome elle-même n'a jamais connues. Disons mieux ce triomphe de la tombe qui proclame si haut que, pour le chrétien, le dernier jour est *natalis dies*.

La grande influence de la maison de Cany ayant fait connaître au loin que le protestantisme jouissait à Varesnes d'une protection toute particulière, nous devons être peu surpris de voir, en 1564, un flamand condamné d'abord à avoir la tête tranchée, puis, par une autre sentence, à être brûlé vif, accusé qu'il était de s'être transporté dans cette seigneurie, à l'effet de s'y marier, *à la mode des sectaires*, avec une veuve de la châtellenie de Lille.

Voici, au reste, cette sentence que nous empruntons aux archives de l'Hôtel-de-Ville de cette dernière cité.

« Le mardy xIIII[e] jour de novembre xv c. soixante-quatre,
» Jehan Castel, filz de Noël, natif de Mons-Ruen, pays de
» Flandres, prisonnier, chargié et actainct, tant par sa confes-
» sion que informacion et enquestes sur ce tenues, d'avoir,
» environ a quatre ou cincq ans, délaissant les traditions de
» l'Eglise romaine, banté la ville de Francqfort et les sectaires
» y estans, et, en adhérant à yceulx, y avoir résidé bonne
» espace de temps. Item, d'avoir, environ a an et demy, en la
» paroisse de Torcoing, en certaine maison, où y avoit assem-
» blée de pluiseurs gens, fait de nuyt presche et exhortacion,
» et, en ce faisant, seimé et profféré pluiseurs proppos erron-
» neulx contre l'Eglise romaine et le Saint-Sacrement de l'aultel.

» Item, d'avoir de nuyt, en cette chastellenie de Lille, soy » trouvé en conventicules à la presche de quelque ministre de » la nouvelle secte du pays de Franche. Item, d'avoir, environ » a demy an, emené de ceste chastellenie de Lille certaine vesve, » *à Varennes, pays de Franche, et yllech le prins à femme, à la* » *mode desdis sectaires, et d'avoir audict lieu hanté et fréquenté* » *les presches desdis sectaires et la cène que ilz y font* (1), *y* » *résidé et du tout adhéré à la manière de vivre d'iceulx*. Aussy » d'avoir soustenu en jugement, par ses interrogatoires et res- » ponces, pluiseurs erreurs et proppos héréticques, contre » nostre sainte foy et les constitutions de l'Eglise, en contre- » venant aux lettres de placcart du roy, nostre sire, sur le fait » des sectes réprouvées : lesquelz erreurs et proppos héré- » ticques ledict prisonnier, après avoir pluiseurs fois (esté) » admonesté, a finablement révocquié, fut, le tout considéré, » sur les conclusions contre luy prinses par le procureur fiscal » du roy, nostre sire, pour ce condempné d'estre mis sur ung » hourt au-devant de la maison eschevinalle de ceste ville de » Lille, et y avoir la teste tranchié jus des espaulles, selon » le teneur dudict placcart. Et furent les biens dudict prison- » nier déclarez confisquiez ès-lieux, où confiscacion a lieu. » Laquelle sentence inthimée et prononchée ès-prisons audict

(1) 1562. Nicollas Cappron, sayetteur à Lille, est accusé et constitué prisonnier, pour avoir, allant au pays de Franche, avecq aultres, pour y acheter filletz de sayette, et, en cheminant d'Arras vers Amiens, mia (mangea) par les champs chair par jour de vendredy ; et dudict Amiens pour Breteul, venus en la paroisse de Conty, pays de Franche, où, ainsi qu'ilz prendoient leur réfection en certain cabaret auprez du chastel dudict lieu, *averoient esté advertys que ceulx qui se volloient trouver à la prédicacion, qui se debvoit faire audict chasteau, se eussent à haster, soy trouva avecq aultres à ycelle prédication et la oy*. Vu sa bonne fame et renommée, il est renvoyé à *donecq et quousqué*, en payant les despens. — Même mention pour Rogier le Candele.

» prisonnier, ycelluy déclara que tout ce qu'il avoit retracté, » c'estoit duement par simplesse, ingnorance et grande instiga- » tion, et qu'il inhéroit et soustenoit ses premières opinions, tant » de la cène que aultrement, selon ces premiers interrogatoires. » Sur quoy, après que ledict prisonnier a esté admonesté de » obmectre ses dittes opinions et erreurs, qui estoient mau- » vaises, contraires à la foy et sainte Eglise, et qu'il demouroit » obstiné, ycelluy fut, ledict jour, sur nouvelles conclusions » contre luy prinses par ledict procureur fiscal, condempné » d'estre mis sur ung hourt, attachié à une estache, et y estre » bruslé et consummé en cendres, conformément ausdittes » lettres de placcart. »

L'argentier nous a même transmis les divers certificats de catholicité que le curé devait accorder à ceux qui paraissaient favorables à la nouvelle religion.

Qu'il nous suffise de transcrire celui que le curé de Saint-Sauveur délivrait, en 1565.

« Je Simon Pinchart, p^bre^, curé de Saint-Sauveur, certiffie à » tous qu'il appartiendra que Jacques Pinchon et sa femme ont » faict leur debvoir de venir à l'église les dimences, et au Noël » dernier, après leur confession, receu le Saint-Sacrement de » l'autel. Tesmoing mon signe icy mis le VIIIe jour de janvier » 1565.

» S. Pinchart, p^bre^, s^cti^ Salvatoris. »

A quelques années de là (1572), le célèbre Ramus, natif de Cus, village situé à une faible distance de Varesnes, était massacré à Paris.

Tous nos lecteurs savent que l'illustre savant périt, comme tant d'autres, durant le massacre de la Saint-Barthélemi.

Oublieuses des divins enseignements du Christ, les bonnes villes des Flandres présentent, à l'envi les unes des autres, vins de courtoisie aux chevaucheurs qui viennent leur annoncer cette grande nouvelle.

A Lille, IIII l. sont allouées pour le vin de courtoisie, présenté à Guislain de Roullers, serviteur du sieur du Brucq, pour avoir, en diligence, adverty eschevins et conseil *des bonnes nouvelles de la deffaite de grand nombre de huguenotz advenu en la ville de Paris, pays de Françe.*

De son côté, Laurent le Boucq, messager, reçoit LXIIII s., pour l'advertence par luy faite, en diligence, *des bonnes nouvelles de France et deffaicte des huguenotz* (1).

Les lettres missives viennent, elles aussi, nous certifier, hélas ! que le fanatisme est le même à toutes les époques. Pour le prouver, contentons-nous de transcrire ces horribles passages, que le fanatisme politique de 93 lui-même ne pourrait désavouer.

« Certainement, on voit les œuvres de Dieu, et comment il » ne laisse impugniz les ennemis de son Eglise et perturbateurs » de la tranquillité et repos publicques, et fault espérer que, » estant osté ung tel ennemi publicq, chief des rebelles de son » prince, et fauteur d'aultres, ses semblables (2), toutes choses » pourront, par la grâce de Dieu, plus facillement se quictier, » dont on le doibt supplier et luy rendre grâce d'un tel com» menchement.

» Par une autre missive, les bons catholiques apprenaient » comment, le jour de la Saint-Barthélemy, la garde du roy » entroit de maison en maison des huguenotz, les tuant, et » hacquebousant ceulx qu'ilz trouvoient par les rues, *et jouarent*

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lille, registre aux comptes, fol. II°. LX v°, LXI v°.

(2) « C'est-à-dire l'amiral de Coligni, qu'il accuse d'avoir procuré de » faire tuer le roy par ses huguenotz, ses deux frères et la royne-mère, soub» çonnant qu'ilz luy auront faict donner ce cop (d'une hacquebouze, chargée » de quatre plombz) ; et, pour l'effectuer, commanda de faire joindre quatre » mil hommes aux faulxbourgz de Saint-Germain. » Chacun sait, comment l'histoire a su, à son heure, proclamer que Coligni était un des plus grands hommes des temps modernes.

» *si bien leur personnage que, ce meisme jour, à midy, ylz averent*
» *tant jetté en la rivière que tué, plus de trois mil, et, entre*
» *yceulx, quarante ou cincquante gentilzhommes. Lesquelz ylz*
» *enterroient aux champs, leur jectant ung peu de terre sur*
» *eulx, de sorte que, pour le présent, l'on les tient mengé des*
» *chiens* (1). »

Rien ne prouve, toutefois, que les huguenots de Varesnes aient subi les terribles conséquences de cet odieux guet-apens, et ce n'est que fort longtemps après (1596) que les archives du bailliage de Noyon nous révèlent leur existence (2).

Plus de cent ans après (16 avril 1698), M. de Pontchartrain écrivait à l'évêque de Noyon (3).

« Vous estes un prélat incomparable : on trouve en tout ce » que vous faites un fonds d'esprit et de charité qu'on ne peut » assez louer. Vous aviez pris de très bonnes mesures pour » mettre à profit vos exhortations et l'abjuration du nommé » Sézille, si elles n'avoient point esté rompues par Ludovic » Sézille; et S. M. juge comme vous qu'il faut faire faire un » exemple en la personne de ce dernier. J'escris à M. l'inten- » dant de le faire arrester et de le mettre en prison, dont il ne » sortira que quand vous le jugerez à propos.

» A l'égard du mariage de l'irlandais âgé de vingt-cinq ans, » qui ne raporte point de consentement de son père, S. M. ne » peut sur cela vous donner aucuns ordres, et si pareille chose » se présentoit en lieu où vous ne seriez pas, on ne pourroit » mieux faire que de vous consulter, vous qui estes si versé en » touttes ces matières. Ainsy, S. M. estime que, laissant aux » séculiers ce qui regarde le contract civil, vous devez vous » renfermer pour le sacrement dans vos règles. »

---

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lille, registre *noir*, fol. CCXLII, r° et v°.

(2) Voyez les *Archives du nord de la France*; loc. cit.

(3) François de Clermont-Tonnerre. (Voyez nos *Recherches historiques*, p. 110-116.)

Pontchartrain avait, en effet, écrit le même jour à l'intendant Sanson :

» Les nouveaux catholiques de Varenne ayant résisté aux » instructions que M. l'évesque de Noyon a voulu leur donner, » à quoy ils ont esté excitez par Ludovic Sézille, fermier de la » terre de Varenne, un des principaux d'entr'eux, le roy a » fait expédier l'ordre que je vous envoye pour le faire mettre » en prison. M. l'évesque de Noyon vous donnera sur cela tous » les éclaircissemens dont vous aurez besoin (1). »

A dater de cette dernière époque, nous avons tout lieu de présumer que les protestants de Varesnes, sans cesse harcelés par les agens du pouvoir, et jugeant que toute opposition était désormais inutile, rentrèrent dans le giron de l'église, ou s'expatrièrent.

De la Fons-Mélicocq.

(1) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. IV, p. 466.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Nous apprenons, avec un vif plaisir, que M. Jules Lefevre, pensionnaire de la ville d'Amiens, à l'école des Beaux-Arts, vient d'obtenir le premier grand prix de peinture au concours de cette année, dont le sujet était *la mort de Priam*. Le Musée d'Amiens possédait déjà un bon tableau représentant cet évènement tragique. La comparaison entre ce tableau et celui de M. Lefevre pourra nous fournir des remarques et des observations que nous communiquerons par la suite aux lecteurs de LA PICARDIE.

— *La Société d'Emulation d'Abbeville*, qui travaille lentement mais bien, a fait paraître tout récemment un nouveau volume de ses *Mémoires* (1). Nous en rendrons compte incessamment ; pour le moment, nous nous bornerons à dire qu'il renferme de curieux, d'intéressants travaux dûs à la plume de MM. J. Boucher de Perthes, E. Prarond, Marcotte, l'abbé Dairaine, Fl. Lefils, E. Pannier, Buteux, le docteur A. Hecquet, etc.

— De son côté, M. l'abbé Barraud a publié, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, une notice assez étendue sur

(1) Un fort volume in-8° orné de lithographies ; Abbeville, 1861, typog. de P. Briez.

Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine et sous la domination franque (1). Un exemplaire du tirage à part de cette notice que nous avons sous les yeux, nous paraît offrir de nouveaux détails sur plusieurs édifices anciens que l'on voit encore à Beauvais.

G*** D***.

Dans la prochaine livraison de la *Picardie*, nous commencerons la publication d'une *Etude sur l'Iconographie monumentale, historique et biographique du département de la Somme*, par notre collaborateur, M. H. Dusevel.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

(1) Caen, A. Hardel, 1861.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.



NOTE

SUR UNE

SÉPULTURE CHRÉTIENNE DU MOYEN-AGE

Trouvée à Etaples (Pas-de-Calais), en 1861.

Le 24 mai 1861, M. G. Souquet, vice-consul à Etaples (Pas-de-Calais), me faisait l'honneur de m'adresser la lettre suivante, que je crois devoir transcrire à peu près textuellement.

« Monsieur et cher Confrère,

» Dernièrement un ouvrier, en creusant dans les anciens fossés de la ville que j'habite, a mis à découvert un tombeau qui me paraît appartenir à l'époque mérovingienne.

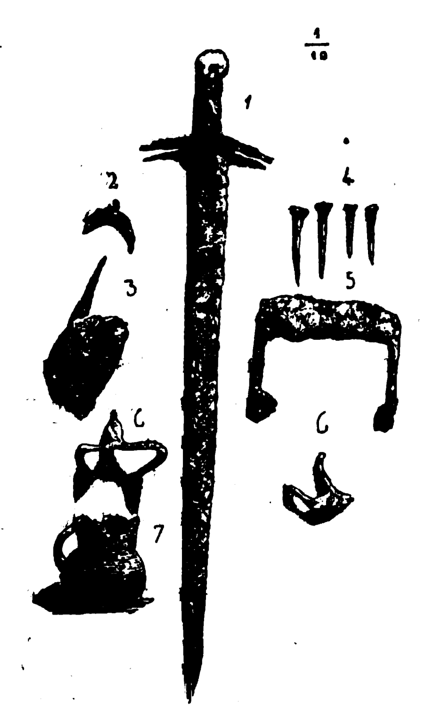
» Comme vous vous êtes occupé spécialement de sépultures anciennes, je viens réclamer l'assistance de vos lumières sur cette découverte.

» L'ouvrier a d'abord rencontré un mur souterrain d'une grande longueur contre lequel était adossé un petit caveau, construit avec de la chaux et du silex, dans lequel se trouvaient des ossements et divers objets dont je vous envoie la photographie. Le tout était recouvert et enveloppé d'une

couche de terre noire, paraissant provenir d'un coffre en bois décomposé. Ce qui me fait présumer encore plus fortement la présence d'un cercueil de cette espèce, c'est la découverte de clous, de cercles et de ferrures qui n'ont pu servir qu'à cet usage.

» Ce tombeau était probablement celui d'un guerrier franc de l'époque mérovingienne.

» Auriez-vous la complaisance d'examiner la reproduction des objets que l'on a pu conserver et que j'ai en ma possession, afin de me dire si vous partagez mon opinion à cet égard ? »



Gravure de la photographie reproduisant les objets trouvés à Etaples en mai 1861.

A cette lettre, en effet, était jointe une photographie, représentant les objets que nous reproduisons ici, et que M. Souquet catalogue ainsi :

N° 1. — Epée en fer, avec pommeau de cuivre, longue de 0m 88c. La lame creuse par le milieu, tranche des deux côtés.

N° 2.— Eperon en fer.

N° 3. — Plaque en fer surmontée d'un petit cylindre, avec un manche par-dessous : on dirait un chandelier.

N° 4. — Quatre clous en fer dont deux à tête ronde et deux à tête

carrée (1), imitant assez bien la forme d'un T. (M. Souquet nous ayant envoyé deux de ces clous, nous leur avons trouvé 0m 09c de longueur.)

N° 5. — Objet en fer ressemblant à un dossier de selle.

N° 6. — Deux espèces d'étriers à trois branches (2).

N° 7. — Enfin un petit vase en terre renfermant des cendres.

Quoique la photographie fût fort bien faite, cela ne me paraissait pas suffisant pour asseoir un jugement scientifique. En pareil cas rien ne peut remplacer la vue des objets eux-mêmes. Rien surtout ne supplée à la parfaite connaissance du milieu dans lequel ils gisaient primitivement. Or, sur ce dernier point, je n'avais aucun renseignement. Malgré cette absence d'éléments constitutifs de tout bon jugement, le désir d'être agréable à un confrère, et aussi l'intérêt que me présentait cette communication, nouvelle pour moi, me déterminèrent à lui adresser la lettre suivante.

« Dieppe, le 8 juin 1861.

» Monsieur et cher Confrère,

» Le 24 mai dernier vous m'adressiez d'Étaples, une

---

(1) C'est aplatie qu'il faudrait dire.

(2) Dans une de ses lettres subséquentes (18 juillet 1861), M. Souquet m'expliquait à l'aide d'un croquis l'usage présumé d'étriers qu'il attribuait aux objets n° 6. « Pour leur donner cette destination, ajoutait-il, il faut nécessairement y joindre un sabot afin d'en faire un étrier à la turque. » Je dois compléter cette donnée émise par mon correspondant en citant le pied de Rodolphe de Schawben, reproduit par une statue de bronze qui se voit dans la cathédrale de Marsbourg et que M. Hewitt nous donne p. 81, fig. 23 de ses *Ancient armour and weapons in Europe*.

lettre et un dessin. Ce jour là, je revenais malade de Rouen à Dieppe, et ce n'est guère qu'aujourd'hui qu'il m'est permis de vous donner signe de vie. Ma réponse se ressentira nécessairement du désarroi dans lequel nous jette naturellement une grave, quoique courte indisposition.

» Votre sépulture d'Etaples m'intéresse vivement. Pourtant avec le seul dessin que vous m'adressez, il m'est impossible de me prononcer d'une manière précise. Cette sépulture me paraît se rapprocher très fort des sépultures chrétiennes du moyen-âge. Cependant elle possède aussi quelques-uns des caractères qui constituent habituellement l'époque franque ; mais il ne faut pas douter un instant que les Francs aussi aient été chrétiens, surtout les Francs carlovingiens.

» Votre sépulture ne saurait être reculée au-delà de la période carlovingienne (IXe ou Xe siècle) ; elle pourrait même descendre jusqu'au XIIe ou au XIIIe siècle. Cela dépend de la nature précise et déterminée des objets qu'elle renfermait. Je sais que l'épée se trouve rarement au moyen-âge. Cependant son dépôt n'est pas sans exemple. La forme de votre glaive n'a rien de franc, surtout dans la poignée. La longueur seule est mérovingienne. Je reste donc incertain sur la date de cette arme.

» L'éperon est celui des temps mérovingiens. J'en ai trouvé de pareils à Envermeu, aux pieds mêmes des défunts. Vous pouvez vous assurer tout à la fois de leur place et de leur forme dans les procès-verbaux de mes fouilles, insérés dans mes *Sépultures gauloises, romaines, franques* et



Eperon franc d'Envermeu (Seine-Infér.). en 1854.

normandes (1). J'en ai reproduit également d'analogues dans mon *Tombeau de Childéric* (2).

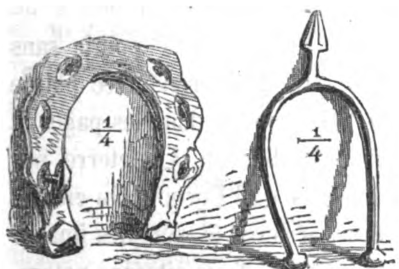
» D'autres éperons à pointe fixe et sans molettes, ont été rencontrés, soit dans des sépultures, soit dans des dépôts qui me paraissent contemporains ou postérieurs à Childéric et aux Mérovingiens.

» En 1854, un éperon de ce genre, mais en bronze, fut trouvé dans les sépultures franques de Férébersviller (Moselle), et a été décrit et reproduit par M. Dufresne, de Metz (3)



Eperon franc en bronze, Selzen, près Mayence, 1846.

» En 1846, dans le cimetière ripuaire de Selzen, près Mayence, M. Lindenschmit a trouvé un éperon au pied d'un guerrier (4). M. Troyon, de Lausanne, en cite un autre découvert dans les tombes de Chavannes-sur-le-Veyron (Suisse) qu'il reporte au VIe ou au VIIe siècle (5). On en a trouvé en 1844 à Yèbleron (Seine-Inférieure) dans un seau qui se rapproche du moyen-



Eperon en fer d'Yèbleron (Seine-Inférieure).

---

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 177.

(2) *Le Tombeau de Childéric Ier, restitué à l'aide de l'archéologie*, p. 161.

(3) Dufresne, *Notice sur des sépultures gallo-franques trouvées en 1854*, p, 6-7. pl. fig. 5.

(4) Lindenschmit, *Das Germanische todtenlager bci Selzen*, p. 4.— *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 177.

(5) P. Troyon, *Colline de Sacrifices de Chavannes-sur-le-Veyron*, pl. II, fig. 5 de la planche. — *Archæologia*, vol XXV, p. 397, pl. XVII, fig. 5. — *Le Tombeau de Childéric Ier*, p. 155.

âge (1). M. Parenteau, de Nantes, en cite également dans les fouilles de Pouzauges (Vendée) qui présentent tous les caractères d'une époque voisine de nous (2). Enfin, dans sa *Description des antiquités et objets d'art du musée de Lyon*, M. Comarmond cite des éperons en fer et en bronze de la famille des nôtres (3).

» Mais les éperons à pointe ont pu et ont dû persévérer jusqu'au cœur du moyen-âge. Nous ne sommes pas assez bien renseigné sur cette époque pour affirmer qu'on n'en trouverait pas de semblables jusqu'au XIIe et au XIIIe siècle. Au contraire le « *Gentleman's magazine* » de décembre 1860, citait un éperon à pointe trouvé tout récemment à Litle-Marlow, dans un tombeau attribué à l'an 1300 (4).

» Je crois aussi me rappeler que la statue de Guillaume-le-Conquérant à Saint-Victor-l'Abbaye, laquelle remonte au XIIIe siècle, présente également un éperon à pointe sans molette. Enfin on peut voir de nombreux éperons avec pointe aigüe encore usités du XIe au XIIIe siècle, dans les pages et sur les gravures du bel ouvrage publié en Angleterre par M. Hewitt sur les anciennes armures de l'Europe. On en voit figurer sur des sceaux dans des verrières et sur des images sépulcrales de ce temps et de ce pays. Nous citerons notamment un éperon de chevalier trouvé dans le cimetière de Chesterford, comté de Cambridge, et conservé par l'honorable M. Neville, grand collecteur d'antiquités (5).

---

(1) *Le Tombeau de Childéric Ier*, p. 161.

(2) Parenteau, *Fouilles de Pouzauges* (Vendée), p. 16, pl. II, fig. 6.

(3) Comarmond, *Description des antiquités et objets d'art du musée de Lyon*, t. II, p. 431, 432.

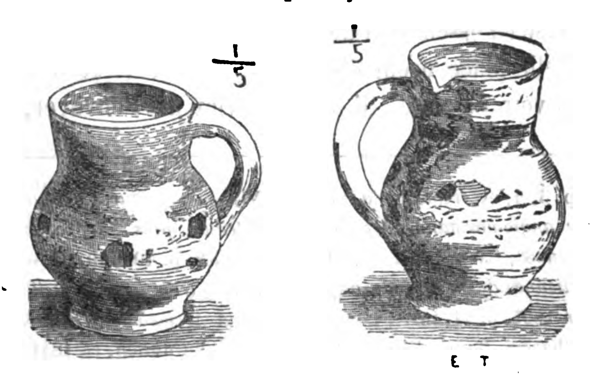
(4) « *Gentleman's magazine*, » décembre 1860, p. 617.

(5) Hewitt, *Ancient Armour and weapons in Europe*, p. 81 à 339 et pl. 1, 2, 3, 42, 54, 58, 62, 78 et 85.

» Le n° 3 peut être une lampe, mais avec le peu qui subsiste sur le dessin, je ne saurais rien décider. Je dis la même chose du n° 5, trop incomplet pour que l'on puisse discerner quoique ce soit. Les n°s 6 peuvent être des étriers ; je n'y contredis pas ; mais ce genre d'antiquités est complètement nouveau pour moi, surtout dans une sépulture.

» Le n° 4 représente des clous dont quelques-uns, dites-vous, *ont la tête carrée*. Des clous à tête carrée, ou plutôt des écrous, se trouvent dans des cercueils de bois du XI[e] et du XII[e] siècle. J'en cite dans les sépultures chrétiennes de Bouteilles (1) et M. Charma dans celles de la léproserie du Câtillon (2) ; mais ils sont loin d'être aussi longs que les vôtres. (Permettez-moi de vous dire entre parenthèse qu'une lacune de votre photographie, c'est de ne pas donner la mesure des objets. Sauf l'épée, j'ignore les proportions du reste).

» Enfin vient le vase n° 7. C'est lui surtout que je désirerais voir. Sa vue m'en dirait plus que tout le reste. Sa forme

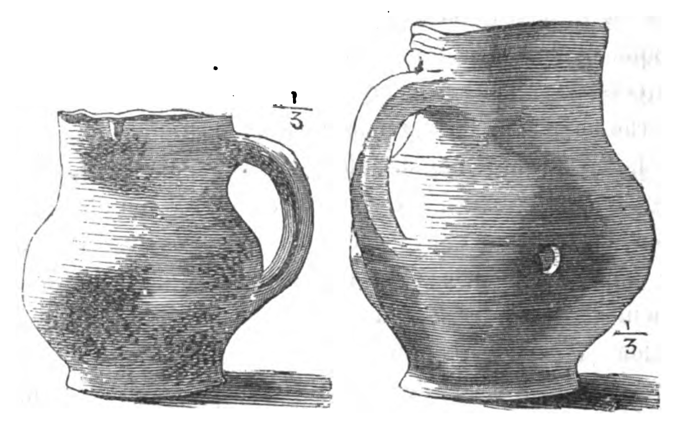


Vase chrétiens de Bouteilles, près Dieppe (1857).

---

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 334, 35.— *Note sur des sépultures anglo-normandes trouvées à Bouteilles, près Dieppe*,

est un peu celle des vases chrétiens du moyen-âge, comme vous le verrez par le dessin ci-joint (1).



Vases chrétiens de Bouteilles, près Dieppe (1857).

» Vous dites qu'il contenait des cendres: Ne renfermait-il pas aussi du charbon de bois? Est-il foré de quelques trous sur la panse? Possède-t-il du vernis au-dedans ou au-dehors? Enfin qu'elle place occupait-il sur le corps? — Je désirerais beaucoup voir ce vase. Si vous pouviez me l'envoyer, vous

---

en 1856, p. 3, 4, et *Archæologia*, vol. XXXVII. — *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 24, 27, in-8°, Caen, 1857. — *Bull. mon*, t. XXV, p. 103, 10, 32. — *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 11, in-4°, Londres, 1858, et *Archæologia*, vol. XXXVII.

(2) M. Charma, *Rapport sur les fouilles faites au Câtillon, en* 1841, pl. 20, 22, fig. 10, 15, t. XIX, p. 494, 495.

(1) J'avais joint à ma lettre le dessin, réduit au 5e, de deux vases pichets, trouvés en 1857, dans le cimetière chrétien de Bouteilles et reproduits p. 5 de mes *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, et dans mon *Archéologie céramique et sépulcrale*, 10e tableau, 2e rang.

me feriez grand plaisir. Sa vue serait pour moi une lampe qui éclairerait votre curieux tombeau. »

Avec une gracieuseté que je ne saurais ·trop reconnaître, M. Souquet s'empressa de m'offrir le vase qui figure sous le n° 7 de la photographie. Il m'est arrivé à Dieppe, encore rempli du charbon de bois qui y avait brûlé; détail plus précieux qu'on ne pourrait le supposer. (Je le reproduis ici).



Vase d'Etaples.

La vue de ce vase fit cesser toutes mes incertitudes. Sa forme de *pichet*, la terre blanchâtre qui le compose, la gaucherie même du tour m'indiquèrent clairement le moyen-âge chrétien. Ce vase pouvait remonter tout au plus au XIII[e] siècle ; peut-être même approchait-il du XIV[e]. Au vernis près, qu'il ne possédait pas, il appartenait à cette nombreuse famille de *pichets* que j'ai retrouvés en si grande abondance dans les sépultures chrétiennes de Bouteilles (1), de Martin-Eglise (2),

(1) *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, en* 1857, édit. in-8°, p. 50, 52. — *Bull. mon*, t. XXV, p. 273, 300. — *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, en* 1857, édit. in-4°, p. 20, 21, pl. fig. 1, 4. — *Archæologia*, vol. XXXVII, pl. XI, fig. 1, 4.

(2) En 1857.

de Rouxmesnil (1), d'Etran (2), de Janval (3), et du Petit-Appeville (4).

Le charbon de bois dont il était encore rempli, la fumée dont il gardait encore la trace, indiquaient suffisamment l'usage de cassolette auquel il avait été consacré pendant la cérémonie des funérailles. C'était un encensoir des morts, comme le dit si bien M. de la Fons-Mélicoq (5). Cette coutume fréquente au XIVe, au XVe au XVIe, même au XVIIe siècle, ne me paraît pas remonter au-delà du XIIIe siècle. Du moins, jusqu'à ce jour, nous n'avons trouvé aucun monument qui en établisse l'existence au XIe et au XIIe siècle, époque peut-être où il a pris naissance; tandis que les preuves abondent pour le XIIIe, et surtout pour le XIVe.

Ainsi donc, d'après la forme du vase et sa destination dans la tombe, la sépulture ne saurait dater que de cette dernière époque.

Fort de ce renseignement, j'écrivis à M. Souquet que sa sépulture d'Etaples me paraissait du moyen-âge chrétien, et appartenir au temps des derniers Capets, ou des premiers Valois.

Je lui dis alors qu'outre ce vase, l'ouvrier devait en avoir rencontré d'autres; car ces sortes de vases ne sont jamais

---

(1) En 1858.

(2) En 1859 et 1860. — *Quelques particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen-âge*, p. 5, 7. — *Revue de l'Art chrétien*, t. IV p. 428, 430.

(3) En 1860, *Guide du baigneur à Dieppe et dans les environs*, édit. 1861, p. 115.

(4) En mars et avril 1861.

(5) *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 279. — *Archéologie céramique et sépulcrale*, p. 15, 16.

seuls. Habituellement ils se trouvent au nombre de quatre, et le plus souvent, de six. Je le priais aussi de me dire s'il n'y avait pas dans le voisinage de la découverte, une chapelle, une église, ou un cimetière chrétien. J'exprimais enfin le regret de n'avoir pas reçu des clous du cercueil.

Le 8 juillet, M. Souquet m'adressait les clous désirés et les renseignements demandés. Il me disait qu'en effet le vase qu'il m'avait envoyé, n'était pas seul dans la fosse. « J'ai vu, ajoutait-il, beaucoup de morceaux d'autres vases de la même terre. J'ai encore en ma possession un fond de vase en terre grise, recouvert extérieurement d'un vernis rouge violet. Je présume que le terrain où ces objets ont été tirés, servait autrefois de cimetière ; car on y trouve beaucoup d'ossements. Au reste en examinant la carte que j'ai publiée pour mon *Histoire des rues d'Etaples*, vous verrez que le tombeau était près de l'Eglise de Notre-Dame, anciennement paroissiale, et entourée de son cimetière. Ce cimetière dut être bouleversé pour fortifier la ville pendant les guerres des Anglais, en 1378, les troubles de la Ligue en 1590 ; puis complètement abandonné en 1790, lors de la suppression de la paroisse Notre-Dame. »

Ces renseignements nous suffisent pour asseoir nos déductions et pour tirer des conclusions archéologiques.

Il est évident que le tombeau dont il s'agit était dans un cimetière chrétien, et dans la portion de ce cimetière qui fut délaissée à la fin du XIVe siècle. C'est ce qui explique son intacte conservation jusqu'aujourd'hui.

D'après les vases à charbon qui accompagnaient le défunt, et le type même de ces vases, cette sépulture doit dater de la fin du XIIIe, ou du commencement du XIVe siècle.

La forme de l'épée ne contredit en rien cette attribution.

Cette forme est évidemment du moyen-âge, et elle paraît appartenir au XIII[e] et au XIV[e] siècle, comme on peut le voir sur les vitraux, sur les statues et sur les pierres tombales de ce temps (1), et aussi par un glaive analogue rencontré récemment dans un cimetière anglais (2).

Le cercueil de bois était également usité à cette époque; nous en connaissons maints exemples. Seulement les clous d'Etaples ne ressemblent pas à ceux de notre pays au XI[e] et au XII[e] siècle (3). Mais nous ne connaissons pas ceux du XIV[e] siècle ; et puis cette famille d'ustensiles usuels a admis de tout temps une grande variété. De plus leur longueur prouve que les planches de la bière devaient être fort épaisses, circonstance qui concorde assez bien avec les coutumes du XIII[e] siècle, qui employait pour l'enterrement chrétien jusqu'à un tronc d'arbre, « in trunco (4). »

---

(1) Consulter sur ce sujet un excellent article intitulé : *The arms, armours and military usages of the fourteenth century* dans le « *Gentleman's magazine* » depuis juillet 1858 à mars 1859, notamment les mois de juillet, août, septembre et octobre 1858. Je suppose que l'auteur de cet intéressant article est M. Hewitt, l'un des conservateurs de la tour de Londres, et l'auteur d'un précieux ouvrage intitulé : *Ancient Armour and the weapons in Europe* ; le lecteur consultera utilement sur la matière qui nous occupe les pages 194 à 310 de ce beau livre.

(2) A Holme-Hill, près Market Weighton, East Ridind of Yorkshire « *Gentleman's magazine* » de juillet 1861, p. 18.

(3) Voyez *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 24, 27, édit. de Caen. — *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 2. — Charma, *Rapport sur les fouilles exécutées au Châtillon, en* 1841, p. 20, 22, pl. fig. 10, 11, 14, 15. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIX, p. 494, 495.

(4) On trouve partout cité ce texte d'un statut de Maurice, archevêque de Rouen, en 1231-1236, qui nous a été conservé par dom Luc d'Achery : « Sepeliri vel in terrâ, vel super terram in plastro, in trunco, » *Spicile-*

Enfin cette inhumation fut armée, comme le prouve l'épée, et fut celle d'un chevalier, l'éperon le démontre.

Nos études sur la sépulture chrétienne, encore si neuves et si circonscrites, ne nous ont pas jusqu'à présent fait connaître ces détails dans nos contrées ; mais il est des pays où l'inhumation armée dura plus longtemps.

Un voyageur français qui visitait les Pays-Bas au XVII[e] siècle, raconte que dans ces provinces, voisines de nous, « Ceux qui sont de noble extraction sont enterrez avec leurs armes (1). »

Il se pourrait donc que dans l'Artois et le Boulonnais la coutume d'inhumation armée ait duré plus longtemps qu'en Normandie.

Nous avons ajouté que le mort qui nous occupe était un gentilhomme. L'éperon parait le prouver, car à cette époque l'éperon était un signe de noblesse et marque de chevalerie ainsi que l'affirme un vieux proverbe : « Vilain ne sait ce que valent éperons. »

« Ignorat stolidus calcar quid prosit arator (2). »

---

gium, t. II, p. 422. — Dans notre *Tombeau de Childéric I*[er], nous citons plusieurs sépultures de ce genre, notamment une du IX[e] ou du X[e] siècle qui a été trouvée à Solby en Angleterre, en 1857. Th. Wright, « *Gentleman's magazine*, » d'août 1857, p. 114-119. — Le *tombeau* de *Childéric I*[er], p. 45-47, en 1860. Dans l'église de Bourg-Lastre (Puy-de-Dôme) M. Mallay a trouvé au milieu de cercueils de pierre du XI[e] et du XII[e] siècle, un tronc d'arbre contenant une femme et un enfant. *Revue des Sociétés savantes*, 2[e] série, t. V, p. 147.

(1) *Voyage des Pays-Bas*, p. 41, édition 1677.

(2) *Bulletin* de *la Société* des *Antiquaires de Picardie*, année 1856, vol. IV, p. 280. — Rabanis dans la *Revue Européenne*, t. XII, p. 623, 1[er] décembre 1860 ; — D'après M. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*.

Un fait qui démontre mieux que la poésie c'est qu'après la bataille de Courtray, en 1302, les flamands suspendirent plus de 500 paires d'éperons dans la chapelle de Notre-Dame de cette ville. Froissart qui les vit de son temps dit à ce sujet: « Et ces éperons avoient jadis esté des seigneurs de France qui avoient esté morts en ladite bataille ; et en faisoient ceux de Courtray tous les ans, pour le triomphe, très grande solemnité (1). »

De tout ceci je conclus avec quelque vraisemblance, ce me semble, que notre sépulture d'Etaples est celle d'un chevalier chrétien inhumé avec ses armes au XIII[e] ou au XIV[e] siècle de notre ère.

Dieppe le 14 juillet 1861.

L'Abbé Cochet.

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. II, ch. 200, édition Buchon ; — Hewitt, *Ancient Armour*, p. 300.

LITTÉRATURE.

OVIDE,

PAR M. DE PONGERVILLE (1).

Ovide, l'un des poètes éminents du siècle d'Auguste, naquit à Sulmone, dans les Abruzzes, le 13 des calendes d'avril (20 mars 711 de la fondation de Rome). Déjà Lucrèce, Catulle, Properce, Horace, Virgile avaient reproduit chez les belliqueux Romains la poésie des Hellènes. Mais les brillantes importations de l'art ne conservèrent pas longtemps leur éclat primitif : la civilisation même du peuple-roi ne fut que passagère ; Rome ne garda de ses conquêtes de l'Orient que le luxe et le goût des plaisirs : la splendeur des lettres s'éteignit en partie avec les grands maîtres qui l'avaient faite. La langue, perfectionnée par eux, perdit à la fois de sa concision harmonieuse, de sa sévère pureté et de son éloquente précision. L'esprit suppléa au sentiment, et son luxe étouffa le

(1) Nous sommes heureux de pouvoir publier dans la *Picardie* l'article ci-dessus dû à la plume de notre célèbre compatriote M. de Pongerville, d'Abbeville. Cet article paraîtra, dans la nouvelle *Biographie universelle* de MM Firmin Didot frères, très prochainement. L.-H.

naturel. Les premiers écrivains avaient presque tous disparu de la scène. Ovide dit lui-même : *tantùm vidi Virgilium*. Les plaisirs régnaient en tyrans; Ovide en devint le poète. Il sentit qu'il est impossible au plus puissant esprit de lutter contre le torrent de l'opinion. Dans l'intérêt de sa renommée, il essaya donc de s'ouvrir une route inconnue : *juvat novos decerpere flores*. Des hommes tels que lui, ont la conscience de leur force; il se sentait le digne émule de ses devanciers ; mais il comprit que s'il ne pouvait les surpasser, il lui fallait faire autrement qu'eux. Il profita habilement de la disposition des esprits et du goût, et prit une allure plus libre que celle des maîtres. Son style fut moins châtié, mais plus à la portée de tous. La variété de sa verve, le choix des sujets, l'éloge des plaisirs, attirèrent l'attention d'un peuple voluptueux, ardent et léger, qui ne permettait pas qu'on lui donnât le temps de s'attendrir sur les malheurs racontés pour lui plaire. Ovide réussit à la fois par ses défauts et ses beautés. Il ne demanda point à son génie ce qu'il en aurait obtenu vingt ans plus tôt. Formé par les grands maîtres, il ne les suivit qu'à distance ; il ne voulut pas leur dire :

Fixa pedum pono pressis vestigia signis.

Il connaissait la portée de ses contemporains, et satisfit leur goût. Naturellement abondant et varié il se montra tour à tour grave et léger, ingénieux et naïf, voluptueux et pathétique ; ne gardant point une mesure sévère, il ne sait pas toujours s'arrêter à propos, et souvent il dépasse le but. Il s'évertue en recherches d'effets et d'antithèses. Enfin, ce poète éminent, il faut le dire, s'aventura le premier sur la pente de la décadence. La trace profonde qu'il a laissée dans le domaine

poétique traverse des régions inégalement fécondes. A son époque nul ne fut plus célèbre que lui, mais il laisse pour la postérité une large part à la critique et à l'admiration.

On ignore quels ouvrages commencèrent sa réputation. Les jeunes Romains destinés aux lettres récitaient en public leurs premiers essais. Ils se soumettaient à une espèce de noviciat; et s'apprenaient ainsi à bien faire et à bien dire. Ils adressaient ces paroles à la foule pressée autour d'eux : *plaudite, cives, plaudite manibus.*

Le premier ouvrage connu d'Ovide est sans doute le recueil qu'il intitula *Héroïdes,* espèce de reproduction des aventures amoureuses des dieux, déesses, demi-dieux et héros. Dans ce poème, Ovide semble tout empreint des sentiments et de l'esprit de la Grèce. Il n'est pas encore lui-même. Bientôt son originalité se développera. *Les Métamorphoses* paraissent un vaste et ingénieux assemblage des traditions mythologiques. Ovide les revêt de couleurs et de formes variées; la souplesse de son talent se les approprie; la série de fables religieuses qui, depuis vingt siècles, fait jouir le monde entier des prestiges sacrés de ce culte riant, est devenue l'éternelle religion des arts.

C'est en chantant l'origine du monde que le poète commence sa vaste entreprise. Son génie philosophique s'inspire des diverses cosmogonies orientales. Lucrèce lui-même a puisé à cette source; mais il l'élargit à la mesure de son génie. C'est après avoir fait assister ses lecteurs à la naissance de notre univers qu'Ovide leur déroule les fastes religieux dont il varie les scènes avec une dextérité prodigieuse. Les critiques ont vanté jusqu'ici l'adresse qu'il déploie à tisser les fils qui rattachent tant de sujets différents pour en former un ensemble parfait. Ce fil est si délié, si bien conduit, dit-on, qu'on ne

l'aperçoit pas. J'avoue que je ne l'aperçois pas non plus. Et le poète lui-même ne songea ni à le rendre invisible ni à le former; mais il a dû s'attacher à l'ordre chronologique indiqué par les traditions, et surtout à les réunir ou à les séparer selon qu'il y trouvait des analogies ou d'heureux contrastes. Dans ces petits drames, dans ces récits légendaires, le poète, tour à tour pathétique et riant, austère ou gracieux, étend un vernis poétique sur les vertus, les faiblesses, les caprices des hommes et des dieux; ses tableaux resteront pour charmer les générations futures, et les personnages qu'il divinise lui devront leur immortalité.

Le succès des *Métamorphoses* donna un grand éclat à la renommée d'Ovide. Bientôt il fit paraître *les Fastes*, œuvre poétiquement historique, divisée en douze livres. Les Romains virent avec intérêt exposer sous des formes brillantes l'origine, les triomphes et les vicissitudes des antiques peuples d'Ausonie. Ils retrouvèrent avec un orgueil de famille les luttes, les souffrances héroïques du long enfantement de la grandeur romaine. Cependant les nombreux détails, l'uniformité du récit, l'exactitude minutieuse de certains faits produisirent une monotonie que l'adroite élégance, la variété du style, l'esprit piquant du narrateur ne réussirent pas toujours à corriger. La moitié de cet ouvrage s'est perdu dans le naufrage des temps. Nous ne possédons que les six premiers livres de cette poétique compilation. Cette lacune regrettable est plus fâcheuse pour les érudits que pour les adeptes de la littérature.

Ovide, dans la plénitude de sa verve, composa *les Amours*, recueil élégiaque où le cœur du poète se montre tout entier; c'est là qu'il a trouvé ces inspirations touchantes, ces élans du désir et ces épanouissements d'ineffable volupté qui

élèvent le poète au milieu de ses émules. S'il n'est pas continuellement aussi tendre que Tibulle et Properce, il est plus vif, plus varié, plus ingénieux dans ses images ; il semble écrire sous la dictée de l'amour ; il parle non en poète, mais en amant, et les efforts de son art se cachent sous un naturel exquis.

Ovide admiré pour ses talents, se faisait aimer par son caractère. Il avait désarmé l'envie, et recevait l'encens de ses nombreux rivaux de gloire. Il les aima tous, et se plut à leur rendre justice. Il chérit Tibulle, et déplora sa perte prématurée, dans des vers que deux mille ans ont applaudis. Lié avec tous les poètes célèbres de son siècle, il les regardait, disait-il, comme des êtres divins : *quotque aderant vates rebar adesse deos*. Applaudi par Rome entière, il fut bientôt remarqué par Auguste lui-même. Ce souverain, passant la revue des chevaliers, aborda le poète et lui fit cadeau d'un superbe coursier. Ovide, dans l'exil, signale ce fait comme un témoignage de l'estime que lui accordait le maître du monde.

L'Art d'aimer fut accueilli avec enthousiasme par un peuple spirituel et voluptueux, qui recevait avidement les préceptes de la galanterie offerts avec le charme du talent. Dans ce code de l'amour, le poète marche adroitement à travers les écueils. A force d'art et d'esprit, il couvre la nudité des images. Son expression vive et fine fait pardonner les doux égarements de la passion ; certes, il touche souvent à la dernière limite de la décence ; s'il alarme la pudeur, il ne l'outrage jamais. Dans sa gaieté érotique, il plaisante parfois les unions mal assorties. Les vieux maris sont traités sans façon ; il les ridiculise comme l'ont fait depuis nos auteurs comiques ; cependant il se garde d'exciter au mé-

pris des nœuds légitimes. Professeur d'amour, il en proclame les lois, en dévoile les mystères et les ruses ; mais sa délicate adresse, son brillant coloris désarment la censure rigoureuse. Plus réservé que ses contemporains, il se respecte lui-même et ne souille point ses charmantes fictions par la peinture d'un vice odieux, pernicieuse méprise de la volupté, qu'il condamne par son silence ; tandis que le dévot et sensible Virgile ose le célébrer en beaux vers.

Il est à peu près impossible de préciser l'ordre chronologique des compositions d'Ovide. *Le Remède de l'amour,* selon les apparences, succéda à *l'Art d'aimer*. Ce poème manque de gaîté. Ovide s'efforce en vain d'échauffer sa verve ; ses plaisanteries sont froides, et l'ensemble de l'œuvre n'est pas ingénieusement conçu ; le style spirituel et facile de l'auteur en rachète à peine les défauts.

On sait par le témoignage des écrivains romains que le chantre des *Métamorphoses* composa plusieurs pièces de théâtre, qui parurent avec un grand succès. Aucune n'est venue jusqu'à nous. *Médée,* suivant les traditions, fut regardée comme le chef-d'œuvre tragique du poète. Les passages touchants de plusieurs petits drames des *Métamorphoses* font juger quel dut être l'intérêt et le pathétique des tragédies d'un homme doué de l'éloquence du cœur et de cette délicatesse exquise qui vivifie le sentiment.

Ovide, depuis plus de vingt années, marchait entouré de palmes méritées ; on l'applaudissait au théâtre ; on récitait ses vers dans les plus illustres sociétés. Les femmes vouaient une religieuse admiration au chantre de la volupté. Partout son image était reproduite ; elle se trouvait gravée sur les bagues des chevaliers et des sénateurs, sur les bracelets des matrones. Par la piquante vivacité de son esprit

inépuisable et la hardiesse gracieuse de sa pensée, Ovide s'ouvrit une route hors du domaine de la littérature ancienne. Les jeux brillants de sa riche imagination, son allure libre, son examen hardi des vérités, donnent à ce poète philosophe une ressemblance de famille avec les écrivains français, et surtout avec l'arbitre universel de notre dix-huitième siècle.

Admis à l'intimité d'Auguste, heureux dans sa propre famille, riche de faveurs et de gloire, Ovide tombe tout à coup dans un abîme d'infortunes dont il ne sortira point, mais qui ajoutera à sa renommée l'éclat du martyre.

L'an 761 de Rome, Auguste chassait sa petite-fille Julie, sœur d'Agrippa Posthume, et reléguait ce jeune prince dans l'île de Planacia. Presque en même temps, Ovide, banni de Rome, est transporté sur le bord occidental de la mer Noire. Le prétexte de sa condamnation est son poème de l'*Art d'aimer*, qui, depuis dix ans, faisait les délices de Rome et de la cour d'Auguste ; lui-même répétait, en les louant, les passages les plus libres de cette œuvre. Ce prince, qui se piquait de poésie, composait de petits poèmes érotiques qu'Ovide aurait rougi de publier, quand les vers eussent été moins indignes du grand écrivain. Les nombreux et puissants amis d'Ovide sollicitèrent sa grâce ; leurs instances furent vives, Auguste et la fière Livie restèrent inexorables.

En proie au plus violent déséspoir, le grand poète, sans l'intervention de sa femme et de ses amis, se serait donné la mort. Résigné à vivre, il s'arrache enfin à tout ce qui est cher ; il quitte les lieux où il trouvait ses délices et sa gloire. A travers les périls et les souffrances, il aborde la ville de Tomes, aujourd'hui appelée du nom barbare de *Kustendjé*. Abandonné sous un ciel rigoureux et insalubre, Ovide est

seul, parmi les hordes scythes; il n'entend pas leur langage, elles n'entendent pas le sien :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis,

dit-il. Mais dans son horrible solitude son génie le soutient : il chante son malheur ; il souffre moins. Les peuplades qui l'entourent apprennent qu'il est poète ; elles le plaignent et le respectent. Leur religion leur enseigne à consoler le malheur. Lui, aimable, généreux, confiant, gagne leur affection ; sa vive intelligence l'a bientôt initié au secret du langage gète ; il va jusqu'à composer des vers dans ce dialecte. On l'applaudit ; les Tomitains donnent une fête en l'honneur du poète. Il leur lit des vers en l'honneur d'Auguste ; les spectateurs agitent leurs carquois retentissants. L'un d'eux s'écrie en courroux : « César, que tu chantes, devrait te rappeler dans son empire, que tu honores. »

Pendant neuf années de souffrances et de perplexités, Ovide consola son douloureux ennui en composant des élégies et des épîtres, expressions de son infortune ; il nomma ses plaintes poétiques les *Tristes*, les *Pontiques*. Dans sa touchante résignation, il exprime en grand poète la pureté de ses intentions, ses souvenirs et ses regrets. Cependant aux prières adressées à son persécuteur implacable il mêle un sentiment adulateur qui semble avilir la dignité du malheur. On ne saurait qui l'on doit blâmer le plus du génie qui se dégrade ou de la cruauté qui l'opprime. Mais Ovide, époux et père tendre, avait soif de la patrie absente. Justement fier de sa renommée et de son innocence, il devait opposer sa fermeté à la persécution. Dans les *Pontiques*, qui sont les confessions de sa vie, il affirme, et nul contemporain ne le dément, qu'il n'a commis aucun crime, aucun acte qui porte atteinte à

l'honneur. Il reconnaît qu'il a été léger, imprudent, indiscret; il appelle sa faute une erreur ; il craint d'offenser le maître en rappelant les circonstances qui causèrent sa disgrâce. Tout en se justifiant avec timidité, il contourne tellement ses expressions que sa pensée reste enveloppée d'un voile impénétrable, dont il ne soulève jamais qu'une partie, et le fait réel est demeuré une énigme qui a fatigué en vain tous les œdipes de l'érudition. Ainsi les plus doctes investigateurs n'ont-ils tour à tour tenu que pour le briser dans leurs mains le fil conducteur d'un labyrinthe inextricable.

Ses derniers chants attestent surtout la noblesse de son cœur. Son amour pour sa femme, pour ses enfants, pour ses amis est touchant. Il trouve, dit-il, un allègement à ses peines en songeant que son père et sa mère, qui vécurent nonagénaires, heureux témoins de ses triomphes, n'aient pas connu ses infortunes.

Après la mort d'Auguste, Ovide cesse de solliciter ceux qui règnent à sa place. Il savait donc que Livie et Tibère seraient inexorables. Une seule fois, peu de temps avant sa fin, il conseille à sa femme d'implorer Livie ; mais quelle réserve il recommande d'employer ! « Aborde-la, dit-il, lorsque Rome et la famille impériale éprouveront la joie d'une fête triomphale; alors perce la foule qui remplira le palais; prosternée, gémissante, inondée de larmes, supplie *Junon* (c'est le surnom que l'adulation donnait à Livie). Mais garde-toi de justifier ma faute, et ne demande pour moi qu'un exil moins rigoureux. »

Quoique, dans différents passages des *Tristes* et des *Pontiques*, Ovide ait affirmé que ses yeux seuls furent coupables, et qu'il compare sa faute à celle d'Actéon, peut-on croire qu'un regard involontaire, déjà cruellement puni, ait nourri

une rancune si implacable, même dans les cœurs les plus endurcis? Quelquefois sa faute est une étourderie, une méprise; ailleurs il avoue que s'il avait écouté de sages avis, il aurait évité sa perte. Il écrit à Pomponius Grœcinus : « Il n'est plus temps de m'avertir des écueils quand mon vaisseau a fait naufrage. » Il dit à son ami Carus : « Tu étais le seul dépositaire de mes secrets, de tous, excepté du secret qui causa ma perte ; tes sages conseils m'auraient sauvé. » Le poète, qui avait le privilége de parcourir le palais impérial, a pu surprendre des scènes offensantes pour la pudeur ou pour l'amour-propre des princes. Mais lié intimement à la famille souveraine, n'a-t-il pu aussi être le confident, le conseiller de quelque projet en faveur du jeune Agrippa et de sa sœur, qui, à l'époque précise du malheur d'Ovide, furent chassés de Rome, condamnés à l'exil, où Julie mourut de misère, où son frère fut assassiné?

Ovide, après neuf ans d'exil, touchant à sa soixantième année, mourut à Tomes, près des bouches du Danube. Il avait demandé que sa cendre fût transportée sur les bords du Tibre ; son dernier vœu ne fut pas exaucé. Les Gètes payèrent la dette des Romains, en érigeant avec pompe un tombeau au poète, leur hôte immortel.

De Pongerville,
de l'Académie française.

ESSAI SUR L'ICONOGRAPHIE

MONUMENTALE, HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

On l'a dit avant nous, rien de plus curieux, de plus instructif qu'une collection de gravures représentant les monuments, les faits remarquables et les personnages célèbres d'une province, d'un département. L'artiste, l'antiquaire, l'historien, le littérateur peuvent puiser dans une semblable collection des renseignements précieux pour leurs travaux; aussi est-il assez difficile de la former pour peu qu'on veuille la rendre intéressante et complète.

Qui ne sait, en effet, qu'à moins de se livrer à de longues et coûteuses recherches, on a beaucoup de peine à réunir trois à quatre cents gravures sur un seul pays. Pour y parvenir il faut souvent faire de nombreux voyages dans la capitale, feuilleter les milliers de planches que renferment les cartons des marchands d'estampes et avoir surtout bien du temps à consacrer à ce travail qui n'est pas toujours aussi agréable qu'on le désirerait.

C'est donc rendre un véritable service aux amateurs, à ses concitoyens, que de former de pareilles collections et de faire

connaître en quelques lignes ce qu'elles offrent de plus rare et de plus remarquable.

Tel est notre but, en publiant cet *Essai sur l'Iconographie du département de la Somme*. Aussi espérons-nous que notre travail sera accueilli avec faveur par les lecteurs de la *Picardie* quelque peu nombreuse que puisse être la réunion de gravures dont nous allons parler.

Ce n'est guère que dans le seizième siècle que nous voyons paraître les plus anciennes vues de monuments du département de la Somme ; nous avons vainement eu recours aux lumières des plus fameux collectionneurs de la capitale afin de savoir s'il n'en existait pas d'avant cette époque. Tous nous ont affirmé ne pas en connaître qui remontassent au siècle précédent. Châtillon est le premier dessinateur qui ait employé son crayon à représenter nos monuments qui furent ensuite gravés par J. Bridt.

L'œuvre de ces dessinateur et graveur est devenue fort rare et l'on ne parvient maintenant à s'en procurer des feuilles ou épreuves détachées qu'à un très grand prix. Nous possédons de ces artistes, entr'autres planches, une *Vue de l'ancien château de Conty*. On voit encore la motte de ce château à l'extrémité du bourg, non loin de l'église. Il fut sans doute ruiné, comme semble l'indiquer la gravure de Châtillon à l'époque des guerres de la Ligue. Les Amiénois, alors grands destructeurs des châteaux voisins de leur ville, envoyèrent le capitaine Lefort avec du canon, des privilégiés et des pionniers pour assiéger, prendre et démolir cette forteresse. Châtillon n'a pas représenté sur sa gravure cet ancien fait d'armes, mais seulement la tour ou le donjon en ruine du château de Conty. Quoique les détails de cette gravure soient pour ainsi dire nuls, on doit cependant reconnaître que sans elle, on n'aurait

pas la moindre idée de ce fameux château. Nous n'avons, en effet, découvert nulle part d'autres vues ni plans qui pussent nous le faire bien connaître. On ne sait trop d'ailleurs à quoi attribuer cette espèce d'incurie, cet inconcevable oubli à reproduire sinon par la gravure, au moins par le dessin, un monument dont l'aspect pittoresque, grandiose, méritait bien d'être connu de la postérité.

Deux villes du département de la Somme ont aussi semblé dignes à Charles Châtillon, d'être dessinées puis gravées par son associé ou ami Briot. La première de ces villes est celle d'*Amiens*, et la seconde celle de *Doullens*.

Amiens est bien représenté sur la gravure de Châtillon dans la position qu'il occupe véritablement, mais les édifices de cette grande ville qui a été dessinée du côté du nord-est, ne sont guère soignés. On distingue surtout, parmi ces édifices, la *Cathédrale,* le *Pont Saint-Michel*, etc. Mais combien peu d'exactitude offre le *beau portail* de la basilique amiénoise. On dirait que Châtillon ne l'a vu qu'a travers un voile épais qui lui cachait tous ses détails. Ses hautes tours sont percées sur la gravure, depuis le bas jusqu'au sommet de baies semblables à des fenêtres, et qui les défigurent entièrement. Le dessin de Châtillon, s'il mérite comme rareté de prendre place dans le portefeuille d'un amateur picard, n'a aucune valeur, nous devons en convenir, comme gravure reproduisant l'aspect, la vue ou la ressemblance des monuments d'Amiens.

Quant à la *ville de Doullens* c'est un peu différent : Châtillon parait avoir dessiné sur place ses murs, ses fortifications et son château. Sa gravure représente fort bien le coup-d'œil qu'offrait cette ville alors que les murailles et les tours dont elle était entourée venaient se lier aux bastions de son ancien

château ; mais ses principaux édifices ne sont pas mieux traités que ceux d'Amiens. Il est presque impossible de reconnaître la grande église de Notre-Dame, aujourd'hui démolie, à la manière dont Châtillon l'a représentée. Il en est de même du *Beffroy communal* que l'on restaure en ce moment assez bien, mais en grattant son bossage en pierre contrairement à la règle qui veut qu'on laisse aux monuments cette teinte grisâtre que le temps sait imprimer aux pierres et qui est pour les édifices ce qu'est la patine pour les médailles antiques. Châtillon ne fait pas mieux connaître les couvents des *Sœurs-Grises* et des *Cordeliers* de Doullens. On les voit, à la vérité, comme ils étaient alors, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'esplanade de la citadelle, qui n'existait pas encore, et qui occupe cette partie de la ville appelée la *haute-ville ;* mais rien de leurs détails architectoniques ne vient apprendre à l'ami des arts, à l'archéologue comment étaient construits ces deux monastères.

La gravure la plus curieuse due à Châtillon est celle qui représente le port de *Saint-Valery-sur-Somme*. Les fortifications de cette place que les huguenots de Coqueville avaient tout récemment dévastée, sont parfaitement entières sur cette belle gravure : *la tour Harold* qui tombe maintenant en ruines et sur le nom de laquelle on a tant disserté, n'offre pas elle-même la moindre brèche. Châtillon a apporté quelque soin dans la reproduction de la plupart des édifices ; mais il n'a pas non plus pris la peine de représenter tous les détails de cette curieuse *abbaye de Saint-Valery* que le *Monasticon Galliconum* ne fait qu'en partie connaître. Au reste, telle était la manière de travailler de Châtillon : il s'attachait plus à reproduire les masses, qu'aux petites parties et aux ornements. Ce défaut regrettable nous empêche, par suite, de

pouvoir apprécier avec certitude plusieurs des monuments que son crayon a représentés.

La même gravure de Châtillon laisse apercevoir au-delà du bras de mer qui existe entre *Saint-Valery* et le *Crotoy* cette petite ville avec quelques-uns de ses édifices. On eut vivement désiré pouvoir distinguer parmi ceux qu'on voit à peine dans le lointain, l'*ancien château* où fut renfermée la pucelle d'Orléans, l'héroïque Jeanne Darc, après avoir été faite prisonnière devant Compiègne; mais on ne voit presque rien de cette forteresse sur la gravure qui nous occupe, et nous ne concevons pas comment Châtillon n'a pas pris plus de soin, ne s'est pas attaché davantage à bien représenter un château aussi célèbre par sa structure, qui ressemblait à celle de la Bastille, que par les nombreux combats livrés au pied de ses hautes et fortes murailles.

Un Abbevillois, M. Lefils, a rendu un vrai service au pays en publiant un dessin du château du Crotoy ; malheureusement ce dessin n'est pas ancien ; il ne remonte guère qu'au milieu du XVII[e] siècle, époque à laquelle l'aspect de ce château était, dit-on, déjà changé.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS SUR AMIENS.

Grande misère et long Hyver de 1739.

L'hiuer commença dès le premier jour de nouembre de cette année 1739. D'abord il dura tout ce mois et fut des plus durs et des plus violens, toutes les rivières ayant été glacées : le temps se modéra au mois de decembre et fut tres doux durant tout ce mois : la misere ne laissoit pas d'etre toujours extreme, le bled toujours fort cher, et la manufacture ne faisoit presque rien.

Mais au commencement de januier de cette année 1740, un grand et long hiuer recommenca tout de nouueau, je dis grand et long hiuer, parce qu'il fut encore des plus rudes et des plus violents ; que les riuières se reglacerent ; qu'on ne vit point icy de neiges pour en temperer la rigueur et conseruer les terres que l'on auoit ensemencées ; qu'il dura tout les mois de januier, de feburier, de mars et d'auril même ; que le bois manquoit presque par tout, que les tourbes étoient humides, gelées, et deuenoient comme de la boüe dès qu'on s'en vouloit seruir ; que presque personne ne trauailloit ; et qu'enfin tout étoit si cher, et si rare qu'on ne trouuoit ni herbes, ni choux, ni porreaux, ni racines pour faire un peu de soupe, la terre étant toujours gelée a deux, trois et quatre pieds de profondeur. Il n'y auoit qu'un peu d'ognons dont on put se seruir, en sorte cependant qu'ils deuinrent hors de prix, aussi bien que les pois, les petittes feues, et generalement tout ce qui étoit pour la nourriture de lhomme.

La misere augmentoit donc toujours parmi les pauures qui vendoient tous leurs petits meubles pour auoir de quoi se chauffer et se nourrir. La Cour envoya encore a plusieurs fois douze ou quinze mille liures. Toutes les communautés et tous les corps de metier se taxerent eux-mêmes de leur plein gré pour soulager les pauures; ce rude et long hiuer qui se faisoit sentir a tout le monde ou plutot Dieu inspira aux riches de faire de grandes aumones, plusieurs en ont faits de tres considerables sans vouloir être connüs, et tous les pauures n'ont pas laissés d'être bien assistés durant tout ce tems la. La maladie s'est mise dans la Conciergerie parmi les prisonniers; la fumée des tourbes humides qu'ils bruloient dans leur cachot sans cheminée leur a gaté toute la poitrine et le cerueau, en assez peu de temps vingt deux en sont morts qui étoient condamnés aux galeres et qui deuoient bientot partir; notre R. P. Prieur s'est sacrifié de tres bon cœur pour leur rendre visite, les consoler, et pour entendre leurs confessions, il y alloit quelquefois deux fois le jour, et y a même enfin gagné une maladie si dangereuse et si longue que la communauté craignoit fort de le perdre; la mort de tous ces prisonniers a fait une tres grande impression dans la ville, les charités ont redoublées, on a eu non seulement un soin particulier de faire dresser d'assez bons licts dans la prison, d'y faire porter tout ce qui étoit nécessaire pour soulager tous les malades, mais d'y placer de tres bons poëles pour s'y chaufer. Ces grands secours ont infiniment seruis a retablir ceux qui etoient encore infirmes et conseruer les plus robustes. Cependant le vent restoit toujours au nord, le froid même apres Pâques continuoit toujours et le bled augmentoit de jour en jour. On en fit heureusement venir cinquante mille septiers des pays étrangers mais cela même n'empechoit pas qu'il ne valut cinq et six liures le septier.

Les paysans, les fermiers et les plus experimentés en fait de terres de la campagne ne sauoient que penser: les uns disoient que tous les bleds semés étoient perdus et morts, et les autres pre-

tendoient qu'il n'y auoit rien de gaté : tous conuenoient que l'orge et tous les grains qu'on seme auant l'hiuer étoient entierement perdus, mais on croyoit que le segle et le bled s'etoient en quelque sorte conserués : dans cette confiance on differoit a relabourer les terres et a y semer d'autres grains : plusieurs n'ont pas voulu changer de sentiment, les uns ont laissé toutes leurs terres dans la situation ou elles etoient s'abbandonnants a la Prouidence du seigneur ; les autres n'y ont faits que passer l'Erche pour y semer de la pamelle, et ne pas perdre le peu de bled qui paroissoit et qui pourroit venir ; et les autres les ont entierement relabourées, ce qui s'est fait principalement en Flandre, en sorte que la pamelle qu'on enleuoit de tous côtés est deuenüe plus chere que le bled méme, qu'on la vendoit a Amiens sept, huict et neuf liures le septier, qu'on la portoit a Cambray ou elle étoit vendue douze, dix huict et méme vingt liures le septier et qu'en Flandre elle a été vendüe vingt huict liures.

Au mois de may de cette année 1740, le vent restoit presque toujours au nord ; il ne tomboit presque point de pluie il faisoit toujours froid ; les petittes terres faisoient esperer quelque chose, mais on n'attendoit rien des bonnes et fortes terres la grande misere continuoit parmi les pauures, les charités que l'on faisoit auparauant diminuoient infiniment, chacun se retranchoit et on étoit surpris comment le pauure pouuoit se soutenir ; car comme la manufacture faisoit toujours tres peu de choses, a peine trouuoit on du trauail, on ne donnoit presque rien a faire, le bled valoit toujours six liures le septier, et le bon pain vingt sols, en sorte que pour en auoir méme de médiocre et ou il y auoit deux tiers de son, on vendoit tous ses petits meubles, et plusieurs achettoient du son tout pur dont ils faisoient du pain pour se nourrir, trop heureux d'en auoir. Cette misere extreme n'étoit pas seulement dans la ville, mais dans toute la campagne et encore plus dans le pays de Flandre, ou le pain valoit cinq ou six sols la liure. Tout le reste étoit méme hors de prix jusqu'a l'huile que l'on met dans

les lampes, tous les gozas ayant manqués. Cependant le nombre des malades n'étoit pas fort considérable, on rouloit presque a l'ordinaire, on faisoit partout des prieres au seigneur pour demander qu'il ëut compassion de son peuple, et on vivoit en espérance.

Notre communauté ne laissoit pas de se bien ressentir de la misere publique nous ne mangions que du pain bis, nous supportions auec plaisir d'autres retranchements et ne prenions méme qu'auec peine et mille actions de graces ce qu'on nous présentoit, persuadés que nous étions toujours bien mieux nourris et mieux accommodés que n'étoient les deux tiers de la ville, et peut étre du Royaume, car la misere étoit par tout.

Au mois de may 1740, la misere etoit deja tres grande et le bled valoit toujours six liures le septier. Tout le monde attendoit le tems de la moisson esperant que le prix du bled diminuroit par le recolte que l'on se promettoit abondante : les terres paroissoient en effet en assez bon état, ceux qui auoient deja relabourés leurs terres et semé de la pamelle étoient en quelque façon contents et ceux qui les auoient laissés sans y toucher pensoient encore auoir mieux faits que tous les autres, tant la campagne donnoit lieu d'espérer : mais Dieu qui vouloit affliger salutairement son peuple renuersa toutes ses espérances, faisant tomber une niele uniuerselle qui gâta presque toute la demi-depoüille qu'on attendoit et sur laquelle on se fondoit. Ainsi bien loin de voir diminuer le prix du bled, on apprenoit auec douleur qu'il augmentoit de jour en jour. Le froment se vendoit sept et huict liures le septier, le seigle quatre liures, et la pamelle cent sols. Quoiqu'il y eut bien du choix a faire dans la pamelle, une grande partie n'ayant pas été recüeillie dans sa maturité, il y en auoit par la miséricorde de Dieu abondamment, tous les pauures et ceux qui étoient de mediocre condition en achetoient et en faisoient du pain, parce que la mesure est beaucoup plus grande, et qu'a moins d'achetter le plus pur froment, toutautre bled ne faisoit guerre de meilleur pain.

Cependant la manufacture d'Amiens, qui fait viure la ville et

la campagne, ne se soutenoit que tres foiblement. Les maitres perdoient en faisant trauailler, et ceux et celles qui trauailloient sous eux gagnoient bien peu de choses. Dailleurs non seulement le pain, mais tout le reste étoit fort cher ; le prix du vin étoit augmenté de moitié, celui de l'huile de deux tiers ; les maitres n'en vouloient pas fournir aux ouuriers pour trauailler le soir, et ainsi a proportion du beure, fromage, poids, fèues, et méme des racines et herbages. Il y eut seulement une tres grande abondance de fruicts, sur tout de prunes, de mémoire d'homme on n'en auoit tant vù, on s'en nourrit en partie, et on en mangea infiniment a la ville et a la campagne sans que ces fruicts auec le mauuais pain ayent occasionnés, comme l'on cregnoit, de maladies regnantes, Dieu voulant faire voir qu'il ne vouloit pas la mort de son peuple, mais sa vraie conuersion, car le monde qui auoit a peine la moitié de ce qu'il lui falloit par ces pitoyables aliments ne laissoit pas de rouler et de viure.

Mais comme la nourriture ne suffit pas a l'homme et qu'il lui faut encore auoir de quoi se couurir, se chaufer et se loger, chacun vendoit ses petits meubles pour satisfaire aux plus pressants besoins : et comme cette extreme disette étoit uniuerselle, le Roy son conseil et les Parlements firent attention que les fermiers de la campagne seroient cette année dans une vraie impuissance de satisfaire leurs maitres : les choses cependant n'etoient pas dans une entiere egalité par tout : le grand hyuer et la niele auoient en quelque sorte comme épargnés certains petits cantons: les uns auoient faits en froment ou pamelle une assez bonne recolte, les autres enuiron une moitié, plusieurs ou un tiers ou un quart, et la plus part presque rien du tout. La cour a ce sujet fit faire par les commissaires des lieux de chaque bailliage une recherche exacte de tout ce qu'on auoit pû y recũeillir de grains et sur le rapport qu'ils en firent, on regla la maniere dont on payroit par tout les propriétaires et les maitres, en sorte que dans certains bailliages on payoit en grains et moitié en argent sur le

pied que le grain valoit au commencement de januier de 1740, qui étoit de 3 l. 10 s. pour le froment : en d'autres on payoit le tiers ou le quart en grains et le reste en argent : en d'autres la moitié en grains, et la moitié en argent : dans la plus part le tout en argent et dans quelqu'uns le tout en grains.

Cette disette generale n'etoit pas seulement pour les personnes, mais aussi pour tous les bestiaux, les fourages avoient encore manqués, on vendoit par tout les cheuaux, les moutons et les vaches, et cependant la viande valoit toujours six ou sept sols la liure, la chandele dix sols, et le beure douze. Dans les endroits ou le bled auoit manqué, les grandes pluies auoient faits naitre des herbes en abondance qui étoient méme montées tres haut : la disette de fourage a fait trouuer le secret de ramasser ces herbes, les faire secher comme on pouuoit, les mettre en bottes, les donner aux bestiaux, et les faire seruir pour cuire le pain et faire du feu. Par la misericorde de Dieu l'hiuer de cette année n'a pas été fort rude, il a gelé durant quelques semaines auant les festes de Noël, mais ensuite le tems est deuenu tres doux, et a duré tout le mois de januier, en sorte qu'on benissoit notre seigneur du soulagement qu'il donnoit à son peuple qui pouuoit trauailler sans beaucoup se chaufer : on se consoloit encore en apprenant que les bleds qu'on auoit semé faisoient tres bien dans les campagnes et on auoit du moins quelqu-esperance pour l'auenir : mais en méme tems il se fit dans tout le Royaume des inondations terribles. A Paris les eaües étoient montées jusqu'a 24 pieds au-dessus de leur situation ordinaire et on y étoit dans une si grande frayeur, qu'on exposa le tres St. Sacrement dans toutes les Eglises durant trois jours. En d'autres endroits du Royaume quantité de maisons ont été emportées par la violence des eaües. A Roüen le pont de Bateaux qui est tres long et tres large sur la Seine a été rompu et a fait perir un grand nombre de vaisseaux richement chargés de prouisions, de viures et de marchandises, en sorte que la perte a été estimée deux millions. En Italie la ville de Florence et plusieurs autres grandes et petittes places, ont presqu'aussi été submergées

par les eaües. Ailleurs on a senti des tremblements de terre, on a vû des rochers entr'ouuerts et des montagnes enfoncées de dix toises dans la terre.

Cette ville d'Amiens a été preseruée de ces effrayants accidents. Les eaües ont beaucoup augmentées; le plat pays a été inondé longtems; durant tout le mois de januier aucun bateau n'a pû monter ni descendre la riuière; on étoit obligé de les faire voiturer par des chariots, ce qui en augmentoit extremement le prix, mais ces eaües n'ont fait aucun autre dommage du moins considérable et singulier. La cherté du pain et de tout ce qui étoit nécessaire a la vie continuoit toujours, les œufs se vendoient dix huict et vingt sols le quartron, le beurre salé de Boulogne seize et dix-huict sols la liure, et le frais ou nouueau vingt et deux sols, la morüe cinq ou six sols la liure, et le poisson a un prix excessif.

Mais Dieu a qui les pauures ne demandent pas en vain de leur donner le pain dont ils ont tous les jours besoin, inspira d'abord au Roy d'enuoyer icy 6000 l. pour leur soulagement; et comme ce secours n'étoit pas suffisant, il fit donner ordre aux curés de la ville de visiter les pauures de leurs paroisses, d'examiner exactement ceux qui étoient dans une vraie indigence, et de les mettre par écrit: de visiter ensuite tous ceux de leurs paroisses qui étoient en état de leur faire tous les mois quelqu'aumone pour les aider a subsister du moins jusqu'a la moisson, et de leur demander a tous ce qu'ils pourroient bien faire par charité a ce sujet; ils obeirent et firent meme un catalogue fidele des sommes qu'on auoit offert tres volontairement de donner tous les mois: mais comme les ordres de la cour étoient, que si ces sommes volontaires n'etoient pas suffisantes pour le soulagement des pauures, de les augmenter méme par de veritables taxes a proportion du bien que l'on auoit, on fut encore dans la nécessité d'en venir la: en sorte que sans parler de Monseigneur l'Eueque qui donnoit tout ce qu'il auoit méme emprunté 4000 l. pour aider ceux qui s'addressoient a lui: le chapitre des chanoines fut taxé a 1100 l. par mois outre les taxes particulieres que chaque dignité ou chanoine auoit

a proportion du bien qu'il possedoit, et des taxes mémes qui se faisoient dans les paroisses de la campagne, ou leur bien se trouuait situé pour aider pareillement, selon l'édit du Roy, les pauures de tous les lieux : les chapelains de Notre-Dame furent taxés a 133 l. par mois. Les Célestins a 700 l. par mois. Les Prémontrés auec leur Abbé a 500 l. La Visitation a 40 l. St Julien a 15 l. Notre communauté a 10 l. Conformément a ce que nous auions tres volontairement et de nous memes offert : et ainsi generalement de tous les autres tant seculiers qu'ecclésiastiques ou reguliers sans excepter personne. De manière qu'on fit de toutes ces taxes une somme de 20000 l. par mois. Pour employer utilement tout cet argent, comme le pain que mangeoient les pauures étoit de pure pamêle souvent humide ou échauffée ou de tres mauuais bled, on crut qu'il falloit leur donner tous les jours du potage : pour cet effet on établit en quatre endroits différents de la ville de grandes chaudieres semblables a celles dont se seruent les tinturiers et les brasseurs. Une de celles dont nous nous seruons pour brasser fut une de ces quatre grandes chaudieres ou ce potage et cette soupe se faisoient tous les jours. Pour suppléer a la disette de grains, on auoit fait venir icy de Gennes cents milles liures de rits qui ne reuenoient tout rendus qu'a trois ou quatre sols la liure ; ce rits seruit infiniment a composer ces potages et ces soupes : on en mettoit tous les jours en notre seule chaudiere cent quarante liures, on y joignoit cent soixante dix liures de pain, que l'on faisoit boüillir ensemble, on y ajoutoit cinquante cinq pots de tres bon laict, et vingt quatre liures de sel, tout cela auec le bois nécessaire et les journées de trois hommes qui aidoient notre cher frere Amable de la tres Ste Trinité a qui tous les Mess[rs] de ville s'etoient entierement confiés, qui se consacroit auec plaisir et tres gratuitement pour le soulagem[t] des pauures, qui non seulement regloit et conduisoit le tout, mais qui y trauailloit bien plus fortement que personne, et qui même la distribuoit presque tout seul chaque jour a un peuple si nombreux tout cela, dis-ie, reuenoit pour notre seule chaudiere a la somme

de 80 l. par jour. La soupe d'ailleurs étoit tres bonne, Monseigneur notre Euèque, Monseigneur l'Intendant, M[rs] le Maire et Echeuins en venoient goûter et la trouuoient excellente ; on distribuoit tous les jours pour deux mille deux cents personnes de cette soupe en notre seule maison; on en distribuoit a deux mille huict cents, des deux chaudieres qui étoient dans la paroisse de St Leu, et a quatorze cents de celle qui étoit dans la paroisse de St Remy.

Oûtre cela on faisoit porter a tous les curés de la ville une quantité prodigieuse de pains entiers qu'ils prenoient soin de faire distribuer tant a ceux qui prenoient de la soupe qu'a ceux méme qui par honte n'osoient en venir chercher, en sorte que chaque pauure pouuoit auoir une ou deux liures de pain par jour. On faisoit encore trauailler aux ouurages de la ville ceux qui pouuaient le faire et on leur distribuoit aussi du pain et meme quelque peu d'argent. Ainsi quoiqu'on defendit absolument aux pauures de demander ni dans les Eglises, ni dans les rües, ni aux portes des maisons, ils ne laissoient pas auec les secours qu'ils receuoient de subsister assez tranquillement, sans que personne tombat malade, et méme en trauaillant ils trouuoient le moyen de menager de quoi payer leur loüage et auoir leurs autres petits besoins.

Extrait d'un manuscrit provenant du couvent de St-Joseph des Carmes déchaussés d'Amiens, appartenant à M. l'abbé Roze, Curé de Tilloy.

MŒURS ET USAGES.

Mgr de Grimaldi, dernier évêque de Noyon et son Chapitre, en 1780. — Nôtre-Dame de Noyon, devenue Temple de la Raison.

Chacun sait avec quelle ténacité, pour ne rien dire de plus, les chapitres de nos vieilles cathédrales et de nos collégiales défendaient contre les évêques leurs antiques priviléges, lesquels, presque toujours, donnaient naissance à de scandaleux abus.

Imbu de ces principes et fort des droits que lui avaient légués les siècles, le chapitre de Noyon, ne comprenant pas son époque et la nécessité des temps, ne craignit pas d'appeler comme d'abus contre son évêque (même en 1780) qui, lui, avait compris qu'en présence des triomphes incessants de la philosophie moderne, et, à quelques années, à peine, de la terrible date de 89, il fallait par de sages concessions sauver la religion d'une ruine totale.

Dans cette pensée, à peine il a quitté le siége du Mans, pour devenir évêque comte de Noyon (en 1777) que, dans une conversation avec quelques-uns de ses chanoines il énumère les réformes qu'il aurait l'intention d'opérer.

« Les chanoines du Mans avoient un habit de chœur sem-
» blable au vôtre, leur dit le prélat ; comme vous ils étoient
» engoncés dans un camail et fatigués par de lourdes et grandes

» chappes (1) ; ils se réunirent pour me demander un habille-
» ment nouveau : je leur donnai le mien, à cela près qu'au lieu
» de leur permettre le violet, je ne leur accordai que le noir :
» savoir le drap pour l'hiver et la soie pour l'été. On observa
» que, cette année-là, il y eut beaucoup moins de rhumes
» que les précédentes, où l'on faisoit usage de vos habits
actuels.

» Quant aux offices et aux obits, ils en étoient surchargés
» comme vous. J'ai réduit tous les obits à douze par an. Chaque
» mois on en dit un avec toutes les solennités possibles, et, les
» offices étant moins longs, se chantent plus lentement et plus
» décemment.

» J'ai aussi supprimé des fêtes dans le diocèse du Mans : *ce*
» *sont des jours rendus au travail : ils opèrent un double bien,*
» *savoir de procurer au peuple un moyen de gagner, et une occa-*

---

(1) Disons bien vite, avant de passer outre, que nous désapprouvons cette réforme des habits de chœur — Nous lisons dans des statuts synodaux de l'évêché d'Arras (XIVe siècle, MS. n° 81 de la bibl. de Lille, fol XLIX, r° et v°) : intellexerimus, quod dolenter referimus, quia quam plures curati eorumqz vicesgerentes, ac clerici ipsarum ecclesiarum, dum divinum officium faciunt, cantando matutinas, vesperas et alias horas diei, *incedunt cum magnis capellis nigris*, quorum usus est ad presens in cursu ; nec non cum capuciis, quod cornetas, circa colla, seu eorum facies habentes tortas, adeo quod melius videntur et apparent seculares, seu *galandi*, quam presbyteri, seu viri ecclesiastici. Quod cedit in dedecus et vituperium tocius ordinis, seu statu (sic) ecclesiastici. L'évêque ordonne, en conséquence, sous peine d'excommunication et de perte des bénéfices, que sint vestiti supper liciis (super pelliceis), habentes super capita ipsorum almucium, vel birretum. — Les statuts, publiés à Soissons le 11 juillet 1456, défendent tunicas nimium breves, aut in spatulis elevatas, vel capillos, sive pileos in capite, seu sotulares rostratos, vel rubei, celestis, purpurei, viridisve, aut chrochei coloris caligas, aut ad pillam, maxime usqz ad camisiam exutos, in stratis, vel locis publicis ludére non permittant, sed pocius ea omnia sic indecencia prohibeant (ibid. fol. LIIII r° et v°).

» *sion de dépense de moins, en écartant le désœuvrement, qui le*
» *conduit au cabaret.* »

Les chanoines (en très petit nombre) qui approuvent cette réforme, avouent qu'il est vrai « que les offices sont d'une » longueur affreuse; les obits ne finissent pas ; il est impossible » d'acquitter les fondations, plusieurs ne sont que votives et de » plus très anciennes; d'autres ne sont pas suffisamment fondées. » *Nous ressemblons à des masques avec nos habits de chœur.* Les » chanoines du Mans ont été bien plus sages que nous. Nulle » part on n'est aussi longtemps à l'église ; des moines même n'y » tiendroient pas. »

Quelque temps après, on fit dans un chapitre général lecture du décret de l'évêque, portant réduction d'obits, suppressionde l'office de la Vierge, réforme des anciens habits de chœur, etc.

Loin de se soumettre, le chapitre adresse au prélat la protestation suivante :

« Monseigneur,

» Notre respect pour votre personne nous détermine à célé- » brer la fête de l'Annonciation le jour indiqué par le bref; » mais persuadés que le chapitre a le droit de concours pour » les changemens dans le service divin, nous nous trouvons » dans la nécessité de faire un acte qui le conserve tel que nous » l'avons reçu. Nous espérons, Monseigneur, qu'une simple » protestation n'affoiblira pas vos bontés pour nous, comme » elle n'altère pas nos sentimens pour vous.

» Nous avons l'honneur, etc. »

Le chapitre charge en outre le pro-sindic d'écrire à l'évêque la lettre que voici :

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de vous informer que trois jurisconsultes

» ayant décidé que le droit du chapitre, pour concourir à la
» suppression et à la translation des fêtes, est incontestable ;
» que la protestation faite est insuffisante pour le mettre en
» sûreté, et que, dans les circonstances présentes, le chapitre
» peut et doit ne plus se conformer à ce qui a été réglé dans
» (probablement sans) son concert. La compagnie pressée par la
» nécessité de conserver ses droits, tels qu'elle les a reçus, s'est
» déterminée à célébrer les fêtes supprimées, ou transférées,
» comme par le passé.

» J'ai etc. »

En conséquence de cette dernière résolution, le chapitre arrêta de célébrer la fête de saint Eloy qui, cette année là, 1780, tomboit, suivant le calendrier, au dimanche 25 juin, arrêta, disons-nous, de célébrer cette fête, ce même jour 25 juin, quoique M. l'évêque l'eut transférée, par son mandement, au 2e dimanche de juillet.

Les partisans de Mgr. de Grimaldi se hâtent de lui faire connaître cette dernière décision, et de lui communiquer sans doute les sentimens dont ils sont animés. Quoiqu'il en soit, tous les chanoines qui avoient assisté à ce chapitre et qui n'étoient pas de leur bord, reçurent le jour même des preuves de l'animadversion de M. l'évêque ; quinze d'entre eux furent interdits, et, afin de lever toute équivoque à cet égard et que personne n'en pût prétendre cause d'ignorance, il envoya son secrétaire redemander, à ceux qui en avoient, les pouvoirs par écrit qui leur avoient été donnés.

On fait plus, on cherche à jetter du ridicule sur la solennité, en diminuant, autant qu'il est possible, de son appareil. On avertit, sous main, plusieurs chanoines de ne pas se trouver à l'office du lendemain. On fait au maire les plus vives instances,

et l'on obtient de lui de ne pas accorder, suivant l'usage, sa milice bourgeoise, qu'il avoit promise (1).

Le chapitre, privé de ces secours, ne put donner à la solennité son appareil ordinaire. La châsse de saint Eloy resta dans l'église; mais la procession se fit néanmoins avec autant de recueillement et de décence que la circonstance pouvoit le permettre.

Pendant tous ces démêlés, trois grands vicaires s'étoient constamment tenus à l'écart, sans participer, d'un côté aux délibérations du chapitre, et de l'autre, sans que M. l'évêque eut daigné les instruire de ses projets. Peu précautionnés contre le piège qui leur étoit tendu, ils se rendent au son de la cloche qui les appelle un saint jour de dimanche, et, le soir même, leur exactitude à l'office est punie par la révocation de leurs lettres de grand vicaire. 15, 20, 25 ans de services pour les uns, et même plus pour les autres, n'ont pu sauver une vingtaine d'ecclésiastiques de l'anathème lancé contre eux.

Ces hommes, cependant, contre lesquels M. l'évêque déployé toute la sévérité de son pouvoir, et ne craint pas de présenter au roi et à ses ministres *comme uniquement occupés à troubler sa tranquilité et disposés à tout contester à leur évêque*, n'ont point fait retentir les tribuuaux de leurs plaintes personnelles.

Pleins de confiance en l'équité du public, auprès duquel ils n'avoient pas plus démérité que vis-à-vis de M. l'évêque, ils étouffent leur douleur et concentrent dans leur cœur l'amertume inséparable de l'état critique où ils se trouvent. Ils ne se pardonneroient pas qu'on pût les présenter avec fondement, comme les auteurs des agitations qui règnent dans les communautés, privées de leurs directeurs ; des cris des particuliers et des familles entières, qui se considèrent comme plus punies que

(1) Voy. nos *Rech. hist.*, p. 121 ; notre *Cité picarde*, p 165-174 ; nos *Artistes*, p. 41, note 3°.



leurs confesseurs de ces actes d'autorité et de l'interdit qui les prive des consolations qu'ils éprouvoient à les rendre dépositaires de leurs peines.

Cependant M. l'évêque demande la main-levée de l'opposition, que le chapitre avoit formée à l'enregistrement des lettres patentes qu'il venoit d'obtenir sur son mandement du 12 septembre 1779. Il va même plus loin; il sollicite, de la part de ses partisans, un acte improbatif de tout ce qu'a fait, ou fera le chapitre, contre lui et son mandement. Une quinzaine de chanoines, sur cinquante-six, dont le chapitre est composé, se rassemblent le 29 juillet 1780, chez le s. Sauvel, notaire, où ils déclarent que, pour donner à M. l'évêque une preuve de leur attachement, de leur respect et de leur déférence, ils blâment tout ce qui s'est passé, et s'opposent à tout ce que le chapitre fera contre lui. Quatre à cinq chanoines, dont deux sont morts de la maladie, qui les retenoit chez eux pendant ces troubles, se joignent aux autres. C'est avec ces titres étranges que M. l'évêque se présente en la cour, pour écarter les réclamations et l'opposition du chapitre.

M. le procureur-général s'étant rendu appellant comme d'abus de l'exécution du mandement de M. l'évêque, la cour rendit un arrêt provisoire le 6 septembre 1780, dont voici le dispositif.

» La cour reçoit le procureur-général appelant comme d'abus, » de l'exécution du mandement de l'évêque de Noyon, du » 12 septembre 1779, le reçoit également appelant comme » d'abus de la délibération du chapitre du 23 juin dernier. » Ordonne que la demande principale, formée par M. l'évêque » de Noyon, sera jointe audit appel, et, pour faire droit sur le » tout, renvoye les parties au lendemain de Saint-Martin; » toutes choses, quant à ce, demeurantes en état; en consé» quence ordonne qu'il en sera usé comme avant ledit mande» ment, dans tout le diocèse de Noyon, dépens réservés. »

Il serait trop fastidieux de relater ici les longs débats de cette déplorable affaire, qu'il nous suffise de dire qu'à la fin de 1782 le chapitre déclarait : qu'espérant toujours que de nouvelles réflexions pourroient ramener M. l'évêque à des sentimens plus justes, il se portoit lentement vers une réclamation qui devoit entraîner des débats, dont il sentoit d'avance toute l'amertume. Mais, d'un côté, la non exécution de l'arrêt du 22 juin 1781, et, de l'autre, la détermination que M. l'évêque paroît avoir prise de méconnoître tous ses priviléges et de l'humilier dans son existence publique, en lui enlevant le titre *d'insigne église*, qui fait sa gloire, comme celui *des princes de Monaco* (1) fait celle de M. de Grimaldy : et, en voulant écarter, anéantir même son concours dans le gouvernement d'une église, qui n'a jamais eu qu'à se louer de son influence, ont forcé le chapitre à implorer encore une fois le secours des loix, protectrices de la propriété du foible.

La cour a daigné le recevoir appellant comme d'abus sur huit chefs.

M. l'évêque craignant un tribunal, où il s'étoit déjà présenté d'une manière peu avantageuse, a sollicité et obtenu un arrêt d'évocation, qui enlève au chapitre de Noyon ses juges naturels, pour lui en donner d'autres, dont l'existence publique exige des connoissances étrangères aux questions qui font le sujet et la matière de la plupart de ses réclamations (2).

---

(1) L'évêque de Noyon signait de Grimaldi, *des princes de Monaco*.

(2) Parmi les réclamations du chapitre nous remarquons celle-ci, qui nous a paru digne d'être signalée. Suivant la transaction de 1713, le bref doit être fait conformément au bréviaire et au missel du diocèse (et par conséquent, aux rubriques d'après lesquelles l'un et l'autre ont été composés), les offices et les couleurs propres de l'église cathédrale doivent y être insérés dans un cahier séparé. — Le bref a toujours été fait conforme aux rubriques du diocèse et l'intitulé du bref a toujours été : *ordo... juxta*

Bientôt la révolution allait protester d'une manière bien plus terrible contre ce qu'elle proclamera toujours les abus du passé.

A l'époque que mentionne l'appel au peuple des campagnes, que nous allons transcrire, l'échafaud est devenu le dernier argument des tyrans qui oppriment la France. Le roi martyr est mort, comme ceux de sa race savent mourir et Mgr de Grimaldi est à Londres, où il mourut en 1806, après avoir énergiquement protesté contre le concordat, qui supprimait le siége fondé par saint Médard, dont il fut le dernier successeur.

Tel le style des Sans-Culottes de l'époque :

Noyon, le 27 brumaire de l'an 2 de la République, une et indivisible.

La Société républicaine et populaire de Noyon, à ses bons frères et amis des campagnes du même district.

« Citoyens,

» Assez et trop long-temps les églises ont été l'asyle de la » superstition et du fanatisme. C'est-là que sont nés ces infâmes » préjugés qui ont gâté notre enfance; c'est-là que l'on nous » débitait avec emphase ces opinions mensongères par lesquelles » on cherchait à avilir notre raison. C'est dans ces édifices, qui

---

ritum insignis ecclesiæ et diœcesis noviomensis. — Le bref particulier à la cathédrale a été mis jusqu'à l'époque du nouveau bréviaire (*a*), dans un cahier séparé à la fin du bref commun au chapitre et au diocèse. A cette époque, les offices propres de la cathédrale ont été incorporés dans le bréviaire et le missel, et ses usages particuliers ont été incorporés dans le bref du diocèse. Cet arrangement a été arrêté par M. de Bourzac, de concert avec le chapitre, qui a eu part à tout ce qui s'est passé de relatif au nouveau bréviaire. Différentes raisons très solides y ont déterminé.

(*a*) Je profite de cette circonstance pour rectifier une erreur, que j'ai commise dans mes *Rech. hist.* sur Noyon, p 2, en plaçant à Noyon le lieu du martyre de saint Amance et saint Alexandre. Le martyre de ces saints eut lieu à Nyon (Suisse).

» attestent l'orgueil et la vanité d'un clergé trompeur, que l'on
» a forgé, que l'on a rivé les fers que nous portons depuis tant
» de siècles. C'est-là que, sous l'enveloppe mystérieuse de vérités
» plus mystérieuses encore un effronté charlatan voulait faire
» croire à de simples habitans dans les campagnes, à de
» stupides dévotes dans les villes, des choses qu'il ne croyait pas
» lui-même.

» Hâtez-vous donc de secouer la rouille des préjugés et de
» l'imbécile théologie : reprenez le caractère que la nature vous
» avait donné, et que vous n'auriez jamais dû perdre, celui
» d'homme raisonnable, celui de philosophe républicain.

» Arrachez de ces temples d'erreur et d'ignominie tout ce
» qui pourrait vous rappeller votre esclavage religieux, et
» substituez la statue et les emblêmes de la raison, aux statues
» et aux emblêmes du fanatisme.

» Ainsi vient d'agir la commune de Paris, cette colonne
» inébranlable de la révolution ; ainsi, à son exemple, agira la
» commune de Noyon, le dernier jour de cette décade, en consa-
» crant à la raison, à la liberté et à l'égalité, le temple autrefois
» connu sous le nom de paroisse, et en se débarrassant pour
» toujours des prêtres reconnus maintenant inutiles.

» Agissez à votre tour, nous venons de vous soumettre des
» modèles bien capables d'enflammer votre patriotisme. Nous
» comptons que vous ne tarderez pas à remplir nos vœux.

» Salut et fraternité (1) »

De la Fons-Mélicocq.

---

(1) Inutile de faire connaître les signataires de cet ignoble pamphlet, qui nous fut donné, en 1830, par feu M. Sézille de Marteville.

BIBLIOGRAPHIE.

Deux ouvrages qui peuvent intéresser à divers titres les amateurs de notre histoire de Picardie ont paru tout récemment ; ce sont :

1° Le dixième volume des *Mémoires de la Société impériale d'Emulation d'Abbeville,* contenant les travaux de cette société, pendant les années 1857, 1858, 1859 et 1860 (1) ; 2° et l'*Histoire abrégée du Trésor de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Corbie* (2), nouvelle édition, augmentée de notes par M. H. Dusevel, de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.

Si le temps et l'espace ne nous manquaient, nous eussions, dès maintenant, rendu compte de ces deux nouvelles publications qui nous ont semblé curieuses.

F. G.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

---

(1) In-8°, Abbeville, typogr. P. Briez, 1861.
(2) In-16, Amiens, Impr. Lemer aîné, 1861.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

Notre bon pays d'Artois avait jadis un tout autre aspect que celui qu'il présente aujourd'hui. Les défrichements successifs qui ont notablement réduit nos richesses forestières, ont altéré les lignes du paysage. Les collines sont dénudées, nombre de sources ont tari. Là où naguères un frais vallon laissait deviner le voisinage d'un cours d'eau ombragé de saules ou de peupliers, on rencontre le lit desséché du ruisseau raviné par les orages. Mais, qu'importent au propriétaire les conséquences désastreuses du déboisement, si chaque buisson est un *placer* où il recueille de l'or.

Si de ces conditions physiques, nous passons aux œuvres que les générations éteintes nous avaient léguées, à ces monuments qui portaient un cachet grandiose, révélant à la fois génie et puissance, nous demanderons comment notre siècle en a gardé le dépôt ; et si, dans ses conceptions il a su égaler ses devanciers ? nos cités ont-elles encore ce caractère original et imposant que lui donnaient tant de tours, de clochers, de monuments curieux, dominant la plèbe uniforme de toits. Pour rendre la chose palpable, citons un exemple qui est fourni par une ancienne vue d'Arras, prise du mont de Sainte-Catherine et comparons.

Ce dessin colorié, de 89 centimètres de long sur 26 de

hauteur, et qui appartient à notre Commission des Antiquités départementales, représente dans ses principaux détails la ville d'Arras, telle qu'elle était à la fin du XVI[e] siècle, et en donne la perspective dans toute sa longueur, du cavalier de *la Brèche*, à *Saint-Nicaise*.

Il présente d'abord au centre, les bâtisses irrégulières de la vieille abbaye de Saint-Vaast, son église et son haut clocher à quatre étages. Puis, à droite, la puissante cathédrale, largement assise au point culminant de la cité, et dont la masse, la sévérité de lignes, la grosse tour, les tourelles et les clochetons donnent au monument un certain air de forteresse. Le dessin signale dans la position qui leur appartient vingt-cinq pointes, parmi lesquelles on distingue neuf tours d'églises, surmontées de leurs flèches ou de leurs beffrois. Quelques-unes sont accostées d'élégants clochetons. Les quatorze aiguilles ou campanilles indiquent autant de chapelles ou d'églises conventuelles. Au point de jonction de la ville et de la cité, on remarque une forte tour avec toit en manière de coupole qui doit être l'ancienne *Porte de Cité*. Sur le tout, plânent les combles de l'Hôtel-de-Ville et le majestueux beffroi ; et à proximité se détache la svelte pyramide de la Sainte-Chandelle.

L'enceinte des remparts en regard du *Vivier*, figure d'abord à gauche, un ouvrage ou butte circulaire muraillée et surmontée de trois moulins ; ensuite une tour ronde à pignons, puis deux autres dont l'une avec barbacane, une quatrième portée en encorbellement, se détache sur un bâtiment carré dans lequel s'ouvre la poterne dîte de *Cythère* (la tour aux pélerins du XV[e] siècle). Suivent la *Porte d'Eau* et la porte *Méaulens*, ogive à pignon flanquée de deux tours. Enfin dans le lointain, à droite, la porte *Baudimont*.

En avant, sur le premier plan, on remarque quelques maisons de *Saint-Nicolas-en-Méaulens* et le Capenard de *Sainte-Catherine*. Cet ensemble est très bien comme aspect, et notre Arras partageait à bon droit avec Saint-Omer et Tournay le surnom de *ville aux beaux clochers*.

De tout cela que nous reste-t-il ? L'Hôtel-de-Ville et son beffroi, contemporains de l'empereur Charles-Quint et l'église de Saint-Nicolas *sur les fossés* (aujourd'hui Saint-Jean-Baptiste), la seule des onze églises paroissiales qui, dans les jours mauvais, ait échappée au marteau des démolisseurs, ayant eu la chance d'être placée sous le vocable de la *Raison*. On sait quel édifice sans nom a remplacé l'antique Cathédrale. Le palais de Saint-Vaast et sa lourde église gréco-romaine ont succédé aux vieux bâtiments de l'abbaye royale, démolis vers le milieu du siècle dernier.

La gracieuse chapelle du Saint-Sacrement qui a révélé le talent de M. A. Grigny, et d'autres œuvres qui s'élaborent, apporteront bientôt, nous l'espérons, quelques compensations à tant de pertes.

On sait ce que sont devenues tant de belles abbayes sises en lieux champêtres, les unes perchées sur la montagne, les autres cachées dans les bois, ou modestement assises dans la vallée. Les prosaïques constructions de l'industrie, signalées par de longs panaches de fumée, ont remplacé la plupart de ces somptueux édifices.

Les nombreux châteaux-forts flanqués de leurs tourelles, donnaient aussi jadis quelque relief à nos villages. Ils avaient servi d'abri et de protection aux jours de dangers. Ils sont tombés dans les deux derniers siècles : nous ne les regrettons pas : ils avaient fait leur temps. Aujourd'hui, d'élégantes *villas* leur ont succédé. Les instincts violents ont fait place à

des mœurs plus douces. A ce point de vue, le présent vaut mieux que le passé. Mais ces vieux manoirs évoquent tant de souvenirs que l'antiquaire ne peut résister au désir d'en citer quelques-uns avec le trait caractéristique de leurs anciens possesseurs.

C'est d'abord Bailleulmont, au colossal donjon de 200 pieds, restauré *de bel ouvrage* par le sire de Saveuse, et dont les ruines bravent l'effort du temps.

Carency, plus remarquable par ses familles princières que par la force de ses tours.

Hébuterne, dont les rudes seigneurs ne s'inquiétaient guère s'il y avait de par le monde un comte d'Artois.

Oisy, l'aire de ces turbulents châtelains de Cambrai, si incommodes aux anciens évêques, puis dans des temps plus calmes, chef-lieu d'une très importante seigneurie.

Vimy, château qui recouvrait un vaste ossuaire d'origine inconnue.

C'est Annequin, noble demeure récemment détruite des du Bos, ou du Bois, distingués au XIVe siècle par leur prudence et par leur bravoure.

Camblain-Châtelain, le manoir *aux croissans* du vieux sire Gozon qui, à son retour des prisons du soudan se crut turc, ayant trouvé sa *doulce mie* toute consolée.

Divion aux formidables remparts, où reçut le jour cette Jeanne de Divion la trop célèbre complice de Robert d'Artois.

Harnes, fastueuse résidence de deux connétables de Flandre et de fiers barons qui ne quittaient pas le haubert.

Liettres, dont le fondateur Simon de Luxembourg, ne se doutait guère qu'un jour, la base circulaire de deux de ses tours, servirait d'encadrement à des parcs de tulipes. *Vidi egomet.*

Malannoy, qui promettait *ayde au Roy* à grande et petite force, sauf contre les sires de Lillers.

Richebourg l'avoué, à la maison de Béthume, avec titre de comté et droits quasi régaliens.

C'est Auxi-le-Château, la maison de chasse du comte Philippe d'Alsace, qui montre encore ses ruines imposantes.

Olhain, nid à légendes, le seul spécimen à peu près complet qui nous reste de l'architecture militaire du moyen-âge. Encore, un maçon a-t-il affublé d'un petit fronton grec, bien blanc, les crénaux du pont-levis. Qui nous délivrera des frontons?

Erin, qui, dit-on, avait dans l'enceinte de ses murailles le privilége d'asyle, généralement réservé aux églises.

Rollancourt, fief dominant sur quatorze terres à clocher.

Saint-Pol, résidence de puissants comtes, qui possédaient sept châteaux, moins fantastiques que ceux *du roi de Bohème*.

C'est Beaurainville aux vaillants châtelains, successeurs de ces *Collets* ou *Colletons*, dont le nom et l'origine ont exercé les antiquaires.

Brimeux, illustré au temps des ducs de Bourgogne par des seigneurs du titre d'Hymbercourt.

Créquy et Fressin, belles ruines qui témoignent de l'ancienne opulence d'une famille à laquelle n'a manqué aucun genre d'illustration.

Labroye, qui reçut Philippe de Valois dans un jour de deuil national. En visitant son emplacement, ne croit-on pas entendre encore ces lamentables paroles, « ouvrez, ouvrez, Chastelain, c'est l'infortuné Roy de France. »

Montcavrel, dont les fiers barons, au temps du droit manuel, avaient souvent maille à partir avec leurs voisins de Beurain-Chastel.

C'est Audrehem à la motte élevée; le nom d'Arnoul

d'Audrehem maréchal de France vivra plus longtemps que les vestiges de son manoir.

Eperlecques, dont le châtelain avait justice à quatre piliers, distinction qui donnait grand relief à une seigneurie, disent les coutumes.

Fauquembergues, au titre de comté avec droit de monnayage, onze pairs et quatre-vingt feudataires. La charrue efface les dernières traces de son emplacement.

Renty, antique demeure d'aventureux barons, puis forteresse, l'un des boulevards du pays.

Séninghem, dont le seigneur tenait état de petit prince (1240), ayant un *Cambellens*, deux *quiès* ou queux, un veneur et un portier *tous fiévés*. Heureux sire Elenard !

La Motte de Guines, les six tours de la mentoire, l'arceau gothique de la porte de Tournehem, rappellent la puissance et le faste des anciens comtes de Guines.

Fiennes, résidence d'une famille de grande notabilité, qui a produit un connétable de France, Moreau de Fiennes.

Fréthun, rendu célèbre par l'héroïsme du sire Guillebert, qui avec faibles moyens, osa résister à toute la puisance de l'Anglais Henri V.

Hâmes, qui au temps de la guerre civile des deux roses, servit souvent de prison aux seigneurs d'Outre-Manche.

Enfin, dans le Boulonnais, Hardelot le château des comtes, Bellebrune, Bournonville et Tingry, dont les familles ont eu tant d'illustration.

Il était facile de doubler cette nomenclature, mais, il faut se borner. Tel était le pays au moyen-âge. Quelques ruines, des vestiges d'enceintes, ou de fossés, voilà tout ce qui reste de ces grandeurs évanouies.

HARBAVILLE.

NOUVEAU

MÉMOIRE SUR QUENTOVIC

(SUITE *).

A toutes ces citations que nous venons de donner si scrupuleusement pour notre défense, nous pourrions maintenant ajouter cette autre, mais d'un genre différent, et dont nous avons parlé dans notre premier Mémoire ; elle nous a été faite par M. Auguste de Rocquigny, de Marconne, frère du propriétaire du champ exploré à Etaples. Cet honorable Monsieur, incapable de nous tromper, car il sait très bien que noblesse oblige, m'a dit et confirmé depuis, en présence de M. Joseph de Rocquigny d'Hesdin, n'en déplaise à M. Cousin ; « que les ouvriers employés aux fouilles s'étaient vantés d'avoir trompé la bonne foi des personnes chargées de surveiller ce travail : que, profitant de leur absence, ils avaient improvisé *quelques unes des fondations de ces prétendues habitations romaines.* »

Certes, nous ne prétendons pas ici que tous ces vestiges d'anciennes demeures trouvées à Etaples aient été de ce genre, aussi M. Marguet, ce dont nous convenons, a-t-il pu recon-

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 208, 408 et suivantes.

naître de véritables ruines, des vestiges bien authentiques, ainsi que l'affirme M. Cousin. Cependant nous dirons qu'ils sont bien loin d'égaler les ruines de la splendide *villa* d'un opulent Lucullus, ou d'un Hérode Atticus, cet autre romain également riche. Et d'ailleurs qui sait si des fouilles exécutées à Saint-Josse, sur une large échelle, n'amèneraient pas aussi, comme il y a quelques années à Etâples, de ces découvertes précieuses d'objets antiques, pour nous donner enfin dans ce village la certitude de l'emplacement de Quantovic. Jusqu'ici, on a sans doute reculé devant la nécessité d'enlever une masse énorme d'alluvions, pour arriver jusqu'au cadavre de cette malheureuse cité, selon l'expression si pittoresque de M. Harbaville. Tel est cependant l'avis de M. Charles Henneguier de Montreuil. En effet, ce docte archéologue qui a fait de savantes recherches sur l'histoire de ce pays, pense comme nous, que « c'est à *Val-en-Cendre* et à Vis-es-Marets, autrefois Vis ou *Wic* qu'il faut chercher ce que la terre recouvre des débris de Quantovic. » D'après lui, on ne peut guère effleurer le sol de ces hameaux sans trouver des ossements, des poteries gallo-romaines, et d'autres objets d'une haute antiquité. On y a même découvert, sous la tourbe, à six pieds de profondeur, *un reste d'aqueduc ;* et ce qui est remarquable, c'est la *tradition conservée,* par les habitants de Vis-es-Marets, d'un marché considérable, et d'une grande destruction, *pendant un de ces marchés ;* ne retrouve-t-on pas là Quantovic détruite un jour de foire, ainsi que le rapporte le savant auteur du *Mémorial,* M. Harbaville (t. II, p. 106).

Peut-on mieux rappeler ici la descente des Normands, un jour de foire, dans cette malheureuse ville, sa ruine, la surprise et le massacre de ses habitants. Puis, les ossements humains qui jonchent les abords du chemin d'Ovic, ne

viennent-ils pas témoigner encore en faveur de la tradition, et la relier à l'histoire? Une charte de Saint-Josse donne le nom de mur de la trahison à une muraille qui traversait autrefois les prairies situées entre Wis-es-Marets et Val-en-Cendre; elle est aujourd'hui détruite, mais on en voit encore, dans un endroit qui a dû en être rapproché, s'il n'est pas le même, un énorme bloc de grès qui porte l'empreinte de lignes grossièrement taillées en forme de croix, et auquel les habitants ont attaché une idée superstitieuse de terreur, rappelant ainsi *la trahison* qui aurait livré notre antique cité aux pirates du Nord.

Ici donc nous demanderons à M. Cousin ce qu'il pense de cette tradition qui inspire encore l'horreur aux habitants de Saint-Josse ; de ces ruines, de ces antiquités ! Ne pourrions-nous pas tirer les conséquences qu'il a déduites lui-même des vestiges anciens, ou d'objets séculaires trouvés à Etaples, sur lesquels il a tant insisté ? ne pourrions-nous pas encore lui présenter les mêmes arguments en faveur de l'endroit où à présent, nous croyons pouvoir placer Quantovic ?

Mais écoutons de nouveau notre excellent confrère, l'ancien curé de Saint-Josse. « Si nous pénétrons au centre de cette paroisse, dit-il, il est à peu près impossible d'y creuser le moindre trou sans y rencontrer quantité de grès, de briques, de moellons, de grandes tuiles, épaisses et vernissées, des pierres ouvragées ou ornées de sculptures. On trouve en outre, dans des jardins, des armes anciennes et des pièces de monnaie, en assez grand nombre, mais ordinairement très oxidées. » Le chanoine Poultier, de Montreuil, parle de débris de vaisseaux, d'ancres et autres objets de marine qu'il a vu extraire des terrains tourbeux près de Wis-es-Marets peu de temps avant la révolution de 1789. Dans le même endroit,

en 1816, on a détruit deux tombeaux en pierre blanche de marquise; outre des ossements, ils contenaient des objets d'antiquité qu'on laissa perdre. En 1820, dans une propriété qui appartient à M. C. Henneguier, en creusant un étang à Val-en-Cendre, les ouvriers trouvèrent dans une distance d'environ vingt mètres de longueur, sur trois de largeur et deux de profondeur, quatre-vingt-dix vases et cinq tuyaux d'acqueduc, ou cylindre en terre cuite, rougeâtre, de soixante-trois centimètres de hauteur sur quinze de diamètre, bien travaillés, d'une très grande solidité et qui s'adaptaient l'un à l'autre ; à quelques centimètres au-dessus de ces cylindres, on tomba sur un lit de tessons de poterie, dont on enleva plus de cinquante centimètres sans l'épuiser, et parmi ces débris on trouva encore grand nombre de vases entiers de moyenne dimension qui furent dispersés.

Dans le courant de 1840, on y découvrit en outre une figurine aussi en terre cuite, haute de cinq à six centimètres ; c'est une de ces amulettes connues sous le nom de Vénus aux mamelles.

En 1848, un propriétaire de la Calotterie faisant exécuter des travaux de terrassement, trouva à côté de quelques ossements un fer de lance mangé par la rouille, mais conservant la forme que les anciennes gravures donnent aux lances Normandes.

Enfin vers la même époque, dans cet endroit on a découvert une grande et superbe urne ou amphore d'une terre noire, renfermant le squelette d'un enfant nouveau né, et si bien conservé qu'il faudrait un marteau pour écraser les mucilages qui devaient plus tard devenir des vertèbres. M. Henneguier à qui ce vase appartient, assure n'en avoir vu, dans les

musées, aucun de cette dimension et de cette forme qui fut aussi bien conservé (1).

Et maintenant quelle différence avec les objets trouvés à Etaples? là on y a rencontré une foule d'objets purement romains ; tandis qu'à Wis-es-Marets ou à Saint-Josse, comme en Val-en-Cendre, on n'a jamais rien vu de ce genre ; rien qui put faire soupçonner une habitation romaine ; mais une foule d'objets gallo-romains, qui indiquent un établissement bien postérieurs à la conquête. Avec plus de raison donc pouvons-nous dire à présent, et mieux que notre adversaire : « que ces découvertes importantes, que ces nombreuses trouvailles, que ces ruines enfin, quand même on n'en pourrait découvrir davan-

(1) On peut voir ce vase curieux chez M. Henneguier à Montreuil. Les conditions dans lesquelles il se trouvait placé sont remarquables. Le terrain du marais en cet endroit est composé de la manière suivante : un mètre de terre végétale ; trente-trois centimètres de sable ; trente-trois centimètres de tourbe ; trente-trois de sable ; enfin deux mètres soixante-six centimètres de tourbe puis le gravier ; or les deux mètres soixante-six centimètres de tourbe formaient autrefois la superficie, et les habitants du pays, les pauvres, sans doute, y venaient arbitrairement extraire leur chauffage. Ils n'allaient pas au fond, mais formaient des trous d'environ trois mètres trente-trois centimètres carrés, sur soixante-six centimètres, ou un mètre en plus de profondeur. Les alluvions ont rempli ces trous d'une espèce de glaise ; on en retrouve tous les ans sous les quatre couches, qui les ont recouverts de deux mètres. Les habitants du pays les appellent *pots à raques*. Le vase fut trouvé au fond d'un de ces *pots à raques*, l'orifice en bas, bouché d'une fougère bien conservée, mais que le contact de l'air détruisit. Sur le fond se trouvait une terre distincte par sa noirceur d'avec la glaise qui l'entourait : c'était, sans doute, un gazon dont on l'avait chargé, pour éviter qu'il ne surnageât. L'orifice du vase était donc à trois mètres sous terre, et ce vase qui renfermait le squelette d'un enfant nouveau né, bien conservé et durci fait supposer à un infanticide qu'on aurait caché là. (Communication de M. Henneguier).

tage, on ne serait certes pas fondé à dire que les lieux explorés (*Saint-Josse selon nous*) ne dépendaient pas de Quantowic. »

Aussi M. Harbaville n'a-t-il pas hésité à regarder comme insoutenable, l'avis de ceux qui plaçaient Quantovic au point où les fouilles avaient été faites près d'Etaples ; mais qu'il fallait chercher cette ville antique sur le territoire *de la Calloterie*, près de la Canche, et *le hameau de Val-en-Cendre:* C'est ainsi que justice a été faite par cette grave sentence, rendue au chef-lieu du département du Pas-de-Calais, ainsi que l'a si bien dit M. Cousin, de l'opinion de Malbrancq, comme de tous ceux qui l'ont copié jusqu'à nos jours, sans examen aucun !

C'est en vain encore que M. Cousin invoque contre nous M. Henri. Ce savant écrivain ne s'est prononcé en quoi que ce soit pour Etaples. L'auteur de l'*Essai*, en effet, ne fait que citer au mot Quantovicus : *Etaples ou Saint-Josse*, ajoutant : aussitôt la disparution de Quantovic, on voit sur la scène une ville nommée Etaples, ayant un port également fréquenté et placé à l'embouchure de la Canche, *comme le Vicus ad Quantiam*. Depuis plus de six-cents ans, cette ville est le seul endroit dans la baie de la Canche dont l'histoire fasse mention (p. 95).

Ici nous ne voyons qu'une chose avec M. Henri : c'est qu'après la ruine de Quantovic, on vit une autre ville surgir, et s'appeler *Etaples*, mais M. Henri se garde bien de dire que ce fut sur l'emplacement de Quantovic ; bien que située à l'embouchure de la Canche, comme cette antique cité, cette entrée de la Canche, dis-je, assez large, sans doute, pour recevoir dans son voisinage la ville d'Etaples, sans la confondre toutefois avec Quantovic.

C'est ainsi qu'après le sac du viel Hesdin, par Charles-Quint, cet implacable ennemi de la France fit rebâtir une autre

ville du même nom, sur la Canche également, mais non sur l'emplacement de la première ville détruite par le monarque espagnol.

C'est pourquoi nous dirons : bien différente a été à cet égard, la conduite de plusieurs savants modernes qui, à l'occasion de ma première notice, ont dû étudier la question pour émettre leur sentiment, et qui m'a été on ne peut plus favorable, ainsi qu'il sera facile de s'en convaincre par quelques extraits de leurs correspondances que nous soumettons ici à l'impartialité des appréciateurs qui s'occupent d'archéologie.

M. Alexandre Hermand de Saint-Omer, ce numismate des plus distingué, qui a traité des monnaies de Quantovic dans son histoire monétaire de la province d'Artois, imprimée à Saint-Omer 1843, m'écrivait, le 13 septembre 1846 : « à notre dernière séance lecture a été donnée de votre travail sur Quantovic, la société l'a entendue avec intérêt dans l'*exposé de vos bons et nombreux documents.* »

Le 29 avril 1850, M. l'abbé Fréchon, professeur d'histoire sainte, au grand séminaire d'Arras, chanoine de ce diocèse, lauréat des Antiquaires de la Morinie, représentant du peuple à Paris, m'adressait ces paroles trop flatteuses pour moi : « je m'empresse de vous remercier de votre intéressante offrande, et de vous dire toute la satisfaction qu'elle m'a causée. La question pendante entre vous et M. Cousin, est à mon avis résolue en votre faveur, si elle doit l'être au moyen seulement des témoignagnes et des autorités historiques. »

L'honorable président de l'académie d'Arras, M. Harbaville, me disait aussi dans sa missive du 3 mai 1850 : « votre travail qui décèle beaucoup de recherches a fait faire un pas à la question de l'emplacement de l'ancienne cité gallo-ro-

maine. J'ai vu avec plaisir que vous partagez mon opinion quant à la situation probable de cette ville sur la rive gauche de la Canche. C'est aussi l'avis du savant auteur de la notice : *Notitia Galliarum* : *Hadrien de Valois.* »

M. l'avoué Courtois, de Saint-Omer, que nous avons déjà cité, écrivait en 1851, 10 août ; « je ne trouve guère d'arguments sérieux qui place Quantovic à Etaples ; je penche beaucoup plus pour votre opinion, confirmée par la lettre d'Alcuin, et par une charte du VII[e] siècle qui fait mention d'un chantier sur la *mer d'Attin* (1). »

M. L'abbé Hénocque cet érudit et pieux directeur de Saint-Riquier, petit séminaire d'Amiens, auteur de la vie du saint qui lui a donné son nom, m'écrivait également le 22 octobre 1859 : « en examinant la carte, je me rattacherais volontiers à votre opinion. Quantovic devait être à *Saint-Josse sur la Canche ;* il me semble qu'on doit lui donner cette étymologie : *Vicus Quantiæ* ou *ad Quantiam*, bourg à l'embouchure de la Canche, où sur la Canche. Il me faudrait de fortes conjectures pour le chercher ailleurs. »

Bien avant ces auteurs si respectables, d'autres savants de la Société des Antiquaires de Picardie, que nous avons découverts depuis notre premier travail, avaient aussi touché cette question à notre point de vue.

Ainsi dans les recherches historiques sur la ville de Boulogne-sur-Mer, et sur l'ancienne province du Boulonnais, ouvrage inédit de M. Abot de Bazinghem, conseiller à la cour des monnaies de Paris, mis en ordre et publié par M. le baron Wattier, imprimé à Paris, rue Mignon n° 2, 1822,

---

(1) Lettre à M. Ch. Henneguier.

il est dit à la page 13 et 14 : « dans les actes de la vie de Saint-Josse, on trouve deux ducs qui ont commandé l'un après l'autre, dans le pays des deux côtés de la rivière de la Canche, sur laquelle est fondée *l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, au lieu que l'on appelait autrefois Quentovicus.* »

Nous trouvons le même sentiment exprimé dans une notice des archives de la ville de Boulogne-sur-Mer, imprimée dans cette ville, chez Birlé et publiée en 1836. On y lit pages 19 et 20 : « c'est à M. Marmi que vous devez un rapport sur une notice de M. J.-A.-G. Boucher d'Abbeville sur l'ancien port de Quantovic, détruit par les Normands. M. Boucher pense pouvoir déterminer *d'une manière certaine*, la situation de cette ville jusqu'ici l'objet de tant de contradictions ; des restes de constructions qui n'avaient *pu appartenir qu'à Quantovic découverts à Saint-Josse, lui ont paru une preuve certaine que ce village est bâti sur l'emplacement de cette ville, et il s'appuie sur le témoignage de plusieurs auteurs les plus éclairés des siècles passés.* »

L'Abbé Robert.

(La suite au prochain numéro).

VITA

SIMONIS COMITIS(*).

CAPUT VI.

Deinde quæ parari videbantur omnibus per ordinem dispositis ad ambulandum, relictâ domo, omissis deliciis, quarum ubertas tanta illi affluebat, ut pene post Regem in tota regione (1) nullus ditior, nec rebus opulentior (2) videretur. Cùm Romam ire debuit, se Monachum devovens, Sanctum Eugendum adire disposuit; quò postquam perventum est, junctis sibi de familia (3) quibusdam viris nobilissimis, omnes pariter cum gaudio Sanctæ Trinitatis, Religionis habitum susceperunt.

Nam cùm olim adhuc in sæculo positus in febrim teneretur;

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 159, 364 et suivantes.

(1) Par *tota regione* il faut sans doute entendre toute cette partie de la France sur laquelle le roi exerçait alors la suzeraineté.

(2) Le comte Simon possédait alors le Valois, une partie de la Champagne, l'Amiénois et le Vexin français. C'est par suite de l'entrée en religion de Simon que la ville de Saint-Denis fit retour à la couronne de France.

(3) *Familia* veut dire aussi *suite* et par extension *cour*, il s'agit d'un prince — il arrive accompagné de quelques gentilshommes de la cour. — Ce fait, *d'un personnage illustre quittant le monde pour se vouer à Dieu, accompagné d'une suite de seigneurs*, est fréquent dans l'histoire du onzième siècle. Il atteste que ces hommes, désabusés des grandeurs humaines, les foulèrent publiquement aux pieds. Dira-t-on que cet appareil est une marque d'ostentation et d'orgueil ? non, sans doute, pas plus que la robe de mariée dont on revêt la novice postulante le jour de sa prise d'habit.

VIE
DU COMTE SIMON.

CHAPITRE VI.

Ensuite après avoir fait tous les préparatifs qui semblaient nécessaires à un voyage, il quitte sa maison, il renonce à tous les plaisirs, plaisirs qui s'offraient à lui en foule, car après le Roi, personne dans toute la contrée ne pouvait rivaliser avec lui en richesse et en opulence. Comme il devait aller à Rome, fait vœu de se faire moine, et se prépare à aller à Saint-Oyand, il y arrive (1076) suivi de quelques gentilshommes de sa famille, et tous ensemble, prennent l'habit religieux à la grande joie de la sainte Trinité.

Lorsqu'il était encore du siècle, un jour que la fièvre le dévorait, saint Arnoul, saint Oyand lui-même et un autre saint dont il ne connaissait ni le nom ni le visage, lui apparurent pendant qu'il dormait dans son verger, et lui annoncèrent qu'il devait se rendre à ce monastère, et y entrer dans la milice du Seigneur, s'y faire moine et y fixer sa résidence sous l'obédience de l'abbé. Aussitôt, il se lève, guéri de sa maladie, et s'écrie à haute voix : « Je suis guéri, et ces trois » seigneurs qui étaient là, où sont-ils? » que sont-ils devenus? Mais tous ceux de sa maison qui étaient présents, ignorant ce qu'il voulait dire, lui répondirent qu'ils n'en savaient rien.

En Flandre, en Normandie, et dans toutes les autres parties de la France jusqu'aux frontières de l'Allemagne, le bruit de cet acte d'un si grand homme remplit

Beatus Arnulphus, et ipse sanctus Eugendus, aliùsque cujus nomen et faciem ignorabat, dormienti illi in viridario apparuerunt, admonentes ut illuc abiret, ibique Deo militans permaneret, permanens sub abbate Monachus ordinetur et esset. Qui statim à lectulo surgens ab infirmitate convaluit, et voce magna clamavit dicens : « Sanus sum ; et ii qui hic » aderant tres Domini, ubi sunt, et quò abierunt? » Qui verò de familia præsentes affuerant ignorantes quid diceret, se nescire professi sunt (1).

Igitur Flandriæ, Normanniæ, cæterisque Galliarum partibus usque ad fines Germaniæ, tanti viri rumore suscepto stupore repleti mirabantur ; quippe qui notus regionibus illis dilectus Domino, et tam charus omnibus erat, quatenus Hugo Burgundiæ Dux, Comesque Matisconensis (2), ejus-

(1) Ce fait miraculeux a une grande analogie avec le suivant que nous trouvons dans la vie de Brunon, descendant de Charlemagne et de Witikind, évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX, et enfin mis au nombre des saints.

Brunon habitait alors en Alsace, à Egisisheim, l'un des châteaux de ses pères ; un soir d'été qu'il s'était endormi un animal venimeux (*venenosa rana, quæ Bufonun cupatur sive Rubeta*) le piqua au visage. Il s'en suivit une enflure considérable qui mit ses jours en si extrême péril qu'on n'attendait plus que sa mort, lorsqu'un vieillard vénérable lui apparut et lui obtint une prompte guérison. C'était saint Benoît, qu'il reconnut parfaitement. Dès lors Brunon conçut une grande affection pour l'état monastique, qu'il avait embrassé à cette époque, car il disait peu de temps avant sa mort : « J'ai vu la cellule que j'habitais étant moine, chan- » gée en un vaste palais, et il me faut rentrer en ce moment dans la » demeure étroite du tombeau (1). »

(2) Hugues, duc de Bourgogne, se fit moine à Cluny. Il était petit fils de Robert, fils du roi Robert et premier duc de Bourgogne de la maison de France. Hugues lui ayant succédé en 1075, gouverna le duché environ trois ans, puis touché du désir de son salut, il quitta (2) le monde et se retira à

(1) *Acta Sanctorum*, 19 Aprilis. — Wib rt, *Vita S. Leon, IX pap.* lib. I, cap. V, in *Petrologia latina* (de Migne), t. 143, p. 470-471. (2) Mabil. sæc. 6, part. 2, p. 375.

tout le monde d'étonnement et d'admiration ; il était l'objet de l'amour de tous dans ces pays où chacun savait qu'il était chéri du Seigneur ; enfin Hugues, duc de Bourgogne et comte de Mâcon, et beaucoup d'autres personnages du même rang entraînés par un sentiment de piété et embra-

---

Cluny sous la conduite de l'abbé Hugues son parent. Il fut principalement excité à se retirer par l'exemple de Simon comte de Crespy en Valois. Le pape saint Grégoire VII, ayant appris la retraite du duc de Bourgogne, écrivit en ces termes à l'abbé de Cluny : « Pourquoi, mon cher frère (1), ne considérez-vous pas en quel péril est l'Eglise ? Où sont ceux qui résistent aux » impies et qui ne craignent point de mourir pour la vérité ? Les hommes » qui semblent aimer Dieu abandonnent la guerre de Jésus-Christ, et sans » se mettre en peine du salut de leurs frères, ils cherchent le repos et » n'aiment qu'eux-mêmes. Les pasteurs s'enfuient et même les chiens qui » devaient défendre le troupeau : ainsi les loups et les voleurs ne trouvent » plus de résistance. Vous avez enlevé ou du moins reçu ce duc dans le » repos de Cluny, et vous avez laissé cent mille chrétiens sans protecteur. » Que si vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves et des orphelins, du murmure des » moines et des prêtres, de la ruine des églises ? On trouve assez de moines » et de laïques craignant Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon » prince. » Cette lettre est du second jour de janvier 1079.

Elle montre en quelle estime était le duc de Bourgogne, tant auprès du pape que du public, et l'on voit par plusieurs chartes le soin qu'eut ce prince de restituer aux églises les biens que son père et ses ancêtres leur avaient enlevés. Pendant trois ans qu'il gouverna son état, il fut par sa justice l'amour des gens de bien et la terreur des méchants : mais depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il fut, par son humilité, l'admiration de tout le monde, s'abaissant au-dessous des personnes les plus viles et jusques à nettoyer les chaussures des frères. Il y donna pendant quinze ans l'exemple des plus sublimes vertus, et mourut l'an 1093. Vers le même temps et suivant le même exemple de Simon de Crespy, Guy comte de Mâcon se donna aussi à Cluny avec ses enfants, en sorte que ce comté fut réuni au duché de Bourgogne, qui passa à Eudes surnommé Borel frère de Hugues. — Guibert de Nogent, *De vita sua*, lib. I, cap. X.

(1) V. epist. 17.

demque ordinis quamplures pietatis affectu, et illius amoris dulcedine inflammati, arma deponerent sæculum relinquentes. Quis enim illius exemplo conversionem morum penitùs non appateret, ac vitæ propositum in melius non mutaret? Nobiles pariter, et ignobiles, audito ejus nomine, mutabantur. Nunc ad ea que Monachus explevit redeamus.

CAPUT VII.

Hic est Simon obediens, sed non ille primus. Hic ut nominis sui hæres existeret, nunquam in obedientia dicitur restitisse; ubi verò Monasticum sumpsit indumentum, stratum suum in secretario Ecclesiæ ponens, nocte sub silenti lectulo surgens, solus in Oratorio orationi vacabat. Jejuniis verò tam præpotens erat, ut tempore illo, cùm præ egestate, quæ regionem illam vehementer affligebat, triticum ut panis fieret etiam ad opus illius defuisset, panem avenæ siccum et gratias agens in refectione perciperet.

Cumque genuum inflexione, jejuniorum afflictione, infirmitas, quæ vehemens irruerat, crura turgida reddidisset, et quasi sopita adeô ut ignis ardorem, licet pati videretur, minimè sentiret; Abbas suus voce humillima precabatur, ut levigandi gratia caligas abstraheret; at ille ut erat mitis eloquio, humiliter abnegans, se ad modicum perpeti respondit, et hoc leviter posse sustinere. Nocte verò subsequenti, Domino propitiante, illo cœterisque ignorantibus, abstractæ sunt caligæ. Cùmque ex more ut ad matutinos pergens mane surrexisset, crura sensisset, et caligas in cruribus minimè reperisset, admirans quod acciderat, coram se in lectulo plicatas invenit, quas iterum accipiens sicut consueverat, reinduit.

sés de l'amour de Dieu quittèrent les armes et renoncèrent au monde. Qui, en effet, n'aurait pas voulu à son exemple, se convertir et changer de vie? Son nom seul convertissait les chevaliers et les gens du peuple. Revenons maintenant à ce qu'il a fait étant moine.

CHAPITRE VII.

Simon est obéissant, ce n'est plus l'ancien Simon. Autrefois on assure que pour se montrer digne héritier de son nom, jamais il ne voulait obéir; mais dès qu'il eut revêtu l'habit monastique, il fit dresser son lit dans la sacristie de l'église, et, dans le silence de la nuit, il se levait et allait seul dans l'oratoire vaquer à l'oraison. Pour le jeûne, il était si courageux, que, dans la famine qui désolait alors la contrée, le pain d'orge venant à manquer, il mangeait du pain d'avoine bien sec et bien dur en remerciant Dieu de ses bienfaits.

L'inflexion continuelle des genoux, et la rigueur du jeûne lui donnèrent enfin une maladie qui le frappa subitement, ses jambes s'enflèrent et devinrent pour ainsi dire paralysées; quoiqu'il parût souffrir, il ne sentait réellement pas l'ardeur du feu; son abbé le suppliait, de sa voix la plus persuasive, d'ôter ses sandales pour se soulager, mais lui, dans sa douce éloquence, répondait humblement qu'il souffrait peu et que c'était un mal facile à supporter. La nuit suivante, à son insu et à celui de ses frères, on lui enleva ses chaussures. Le lendemain, comme il se levait selon l'usage pour aller à matines, il touche ses jambes, n'y trouve pas ses sandales, s'étonne, les voit pliées sur son lit, les reprend et se chausse comme à l'ordinaire.

CAPUT VIII.

Est et aliud memoriæ dignum, quod Dominus servo suo monstrare dignatus est, nocte et enim quadam priusquàm fratres ad debitæ servitutis officium processissent, ille alios antecedens, Monasterium ante altare Dominicum oraturus ingreditur. Cùmque in oratione persisteret, sursum caput elevans, ecclesiæ fenestras luminis splendore coruscantes, tresque renitentissimi habitus viros Monasterium subintrare speculatur, usque in Presbyterium festinantes; quorum unus sacerdoti similis, alter Diaconi, tertius vero subdiaconi speciem gerebat. Ubi super sanctum Altare inspectante viro Dei, quasi solemnia Missæ devotissimè celebraverunt. Extrema verò oratione finitâ, qui Sacerdos videbatur Simonem benedicens unà cum sociis ab ejus oculis evanuit (1).

Quod Abbati suo, ut moris est, confessionem faciens non celavit, exigens ab eo, ut quamdiu in hac vita subsisteret, nulli penitus hominum denudaret. Abbas autem videns Dei hominem profectum attendentem et paulatim quæ Dei sunt virtutes multas amplectentem, alteriori quàm quo ingressus est Capituli loco, ascendere et sedere præcepit; quod ipse ad modum triste ferens, veniarum multiplicatione misericordiam postulabat : et hoc tandiu actum est, donec ad sedem pristinam revocari promeruit.

---

(1) Dans la vie de Brunon, depuis saint Léon IX, nous trouvons le récit d'une vision qui a de l'analogie avec celle de Simon de Crespy. En opérant ce rapprochement et d'autres ailleurs, nous nous proposons de faire mieux apprécier les sentiments de foi religieuse, parfois naïve peut-être, mais toujours profonde, qui animait ces siècles du moyen-âge si injustement décriés par l'esprit frondeur et prétendu libéral de notre temps.

CHAPITRE VIII.

On doit aussi rapporter le miracle que Dieu daigna faire éclater aux yeux de son serviteur ; en effet, une nuit avant que les frères se fussent rendus au service du Seigneur, Simon, qui précédait les autres, entre dans le cloître afin de faire sa prière devant le maître-autel. Dans sa ferveur il lève la tête, voit une splendeur éclatante se répandre sur les fenêtres de l'église ; trois hommes au brillant costume pénètrent à ses yeux dans le cloître, et se dirigent rapidement vers le sanctuaire ; l'un d'eux semblait être prêtre, le second diacre, et le troisième sous-diacre. Là, sous les regards de l'homme de Dieu, ils parurent accomplir avec la plus grande dévotion les cérémonies de la messe. Quand les dernières oraisons furent terminées, celui qui semblait prêtre donna sa bénédiction à Simon et disparut avec ses compagnons.

En confession, il ne cacha, comme d'usage, aucun de ces détails à son abbé, exigeant de lui un secret absolu jusqu'au moment de sa mort. Mais l'abbé voyant l'homme de Dieu tendre continuellement à la perfection et embrasser peu à peu toutes les vertus divines, lui prescrivit de monter et de s'asseoir à une place du chapitre plus élevée que celle où il était entré ; cette décision affligea vivement Simon et il ne cessa de prier pour demander grâce à cet égard jusqu'à ce qu'il eut obtenu de reprendre sa première place.

CAPUT IX.

Perpendens itaque honorem à fratribus sibi impensum, metuensque ne jejuniorum suorum afflictio, seu alia quælibet animæ necessaria, alicui in conventu tædio viderentur incommoda, Eremi solitudinem concupivit; unde Monasterii patrem adiens, ut illuc gradiendi licentia ei daretur, prece non minimâ deposcit, et adeptus est: quâ acceptâ, assumptis secum paucis de fratribus, quorum vita religiositate pollebat, cum humilitate recedit.

Quid ibi adveniens gessit in opere, quantaque pro Christi nomine perpessus est, ut exemplum fiat audientibus, propalare necesse est. Cœpit namque ut de proporio manuum viveret, ubi novale fieret scindere cum securi. Cibus erat tenuis, panis cum aqua, legumen et poma sylvestria cum labore gravi, et hoc semel in die, exceptâ Dominicâ, et die solemni. Et quæ domi contulerat aquam collo deferens ipse mala cum pulmento decoxit. Et cûm ad quid operandum foras egrederetur, si quis pauper occurrens ibi eleemosynam posceret, dispensatori suo præceperat, ut nullo modo vacuus abiret (1).

---

(1) Il est vraisemblable que Thibaut de Marly s'est inspiré de ce chapitre de l'historiographe anonyme de Simon de Crespy, lorsqu'il composa à son sujet ces vers suivants :

Quanque il laissa au siècle laissa et enhaï,
Bien le laissa voir que la terre enguerpi
Dedans une forest en essil s'enfoï,
La devint charboiners, un tel ordre choisi,
Cette vie mena tant que il affoibli,
Puis revient à l'aumône en guise de mandi ;
Mais il n'est mi poures qui Dex a raempli,
Moult en firent grande fête à Rome, ou il mori.
Ainsy eut-il ore son aaige fini,

CHAPITRE IX.

L'honneur que lui rendaient ses frères, et la crainte que la sévérité de ses jeûnes, et des autres austérités, qu'il croyait nécessaires à son âme, n'inspirassent à quelqu'un dans le couvent le dégoût de la vie monacale, il désira se retirer dans un ermitage; à cet effet, il se rend auprès du supérieur du monastère, demande avec instance et obtient la permission d'embrasser la vie solitaire; ensuite n'ayant pris avec lui que ceux de ses frères dont la piété était le plus reconnue, il se retire avec humilité.

Tout ce qu'il fit là, tout ce qu'il souffrit pour l'amour du Christ, il faut le rappeler pour l'édification des lecteurs. Voulant vivre du travail de ses mains, quand on défrichait, il prenait la hache et fendait le bois. Au milieu de ses rudes travaux, il se réduisait à une bien chétive nourriture : du pain, des légumes et des fruits sauvages; il ne mangeait qu'une fois par jour excepté le dimanche et les jours de fête solennelle; il faisait cuire lui-même et apprêtait dans l'eau apportée sur ses épaules, les végétaux que lui-même allait quérir. Sortait-il pour son travail, si quelques pauvres se présentaient à lui et lui demandaient l'aumône, il avait défendu au dépensier d'en laisser partir aucun les mains vides.

Si fusons en dotance, mes ores sommes garni
Qu'il sera en la joie dont li orguieux choï
Moult l'a bien retenti Girars de Monteigny
Et li sains archevesques qui nos prie a hau cri.
De lessier les pechiers ou sommes endorni

FAUCHET, premier président en la Cour des monnoyes, *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, livre II, des anciens poètes français, p. 557, 1 vol. in-4°, Paris, 1610, Bibliothèque impériale, L. 547.

CAPUT X.

Accidit autem ut quâdam die viator esuriens illic agapem postularet, quæ sola remanserat libram panis ei minister obtulit. Tunc vir Dei cum fratribus silvâ regrediens si refici possent inquirit: Cui servitor; panis, inquit, deest, sunt poma sylvestria, qui sero superfuit panem indigenti præbui. Mox lætus et Deo gratias agens; fratremque, qui illud egerat, benedicens, Ecclesiam subiit orationi incumbens. Nec dum orationis verba finierat, et ecce vir quidam onustus panibus adveniens, hos dispensatori sub Simonis nomine tradidit, qui viro Dei cum sociis accersito, quid acciderit, et quem admodum Dominus servorum suorum non est oblitus, indicavit. Illi autem sub tali facto stupefacti, hoc viri Dei fidei deputantes, Deum pariter laudaverunt, in refectione sumentes (1).

Rursum in nemore, cui fere nullum tempus habebatur vacuum, ligna succidenti ferramentum arbore excussum vul-

---

« Quant à ce que ce roman dit que Simon se fit charbonnier, écrit du Cange, je crois qu'il s'est mépris ; l'histoire ne dit rien de cette circonstance. L'abbé Guibert (1) nous apprend toutefois que vers le temps auquel le comte vivait, Thibaut et Everard, comte de Breteuil, ayant pris le dessein de quitter le monde, se retirèrent dans des forêts loin de leur pays, où ils firent le métier de charbonnier, et cela peut-être à l'exemple de ce saint philosophe Alexandre, évêque de Comane, dont Grégoire de Nisse parle en la vie de saint Grégoire Thaumaturge. » — *Histoire de la ville d'Amiens et de ses comtes*, p. 217.

(1) Ce fait d'héroïque charité nous rappelle un trait analogue de la vie d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre. A l'époque où, poursuivi par les Danois, ce prince vivait dans la retraite, il était loin d'avoir toujours une table bien garnie. Un jour qu'il était seul au logis, un pauvre, mourant presque de faim, se présente devant, implorant la charité au nom du Sauveur. Alfred, dont

(1) *De vita sua*, lib. I, cap. IX.

CHAPITRE X.

Mais il arriva un jour qu'un voyageur affamé demanda l'hospitalité et le serviteur lui offrit la seule livre de pain qui restait à la maison. Alors l'homme de Dieu, revenant du bois avec ses frères, demanda s'il y avait de quoi réparer leurs forces épuisées ; nous n'avons pas de pain, répondit le dépensier, nous avons des fruits sauvages, ce qui restait de pain ce soir, je l'ai donné à un pauvre. Bientôt, plein de joie et rendant grâces à Dieu, il bénit le frère qui avait agi ainsi et entre dans la chapelle pour se livrer à l'oraison. Il n'avait pas encore fini sa prière, voilà qu'un homme chargé de pain se présente, et les remet au nom de Simon au dépensier qui appelle aussitôt l'homme de Dieu et ses compagnons, et leur raconte ce qui vient d'arriver et comment Dieu n'a pas oublié ses serviteurs. Les ermites, stupéfaits d'un pareil événement, l'attribuèrent à la foi de l'homme de Dieu, louèrent le Seigneur et lui, et se remirent de leurs fatigues.

Une autre fois, dans la forêt, Simon qui ne passait presque aucun moment dans l'inaction, fendait du bois lorsque le fer

---

la charité égalait la piété et le courage, s'empressa de chercher de quoi le soulager ; il ne restait plus malheureusement qu'un seul pain et l'heure du repas approchait ; le roi néanmoins le donne sans hésiter au pauvre. Bientôt la reine revient, et apprenant l'action de son mari, elle l'en reprend rudement. « Eh quoi, lui dit le prince avec simplicité, fallait-il refuser à un pauvre » ce qu'il me demandait pour l'amour et au nom de Jésus-Christ ; Celui » qui daigne nous protéger jusqu'à ce jour ne nous abandonne pas ! » Cependant le soir était venu au milieu des lamentations de la reine — car on manquait de pain — lorsqu'arrivèrent des serviteurs chargés de pains, qu'ils avaient pu se procurer malgré la famine qui désolait le pays. C'est ainsi que Dieu se plut à donner à ce grand roi une marque visible de sa protection en récompensant ainsi sa charité et sa foi.

nus pede incutiens vehementer reddidit afflictum, adeò ut domi regrediens alienis sustentaretur humeris. Quod fratres oppidò contristari, ut ad Medicum mitti deberetur, insinuant; quibus ille renuens, excepto Dei medicamine, nullatenus se velle sanari respondit; et tamen, procurante Deo, mox pristinæ restitutus est sanitati.

Sub idem verò tempus vir quidam religiosus, tanti viri famam audiens, ferreo vestitus amictu super mudo (1), de longinquo visendi gratia venit ad eum; qui devotè veniens devotiùs ab eo susceptus est. Quem postquam secretim alloquens, nescius quo docente, sic indutum comperit, summopere deprecatur pœnitentiale illud sibi dari, qui precibus ejus annuens, licet invitus dimisit, et abcessit. Simon verò ab Abbate vix adeptâ licentiâ, corpus tenerum, abjecto cilicio quo utebatur, duriùs illud induit diebus multis, cadaver afficiens semimortuum: quod ferrugine tinctum, clavorum tonsionibus attritum, tam lividum et dilaniatum reddidit, ut qui vidit, assereret, etiam saxeum pectus piè in fletibus molliri posse videretur (2).

Edmond C. de L'HERVILLIERS.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) C'était sans doute un disciple ou un imitateur de saint Dominique-le-Cuirassé, mort en Ombrie le 14 octobre 1062; c'est-à-dire quinze ou seize ans avant l'époque où nous sommes de la vie du bienheureux Simon.

(2) En vérité l'auteur anonyme de la vie de saint Simon de Crespy possédait à un haut degré les qualités du véritable historien, et dont un auteur du XIe siècle a si heureusement tracé le portrait. « En écrivant l'histoire, dit Adelbold, évêque d'Utrecht, biographe de l'empereur d'Allemagne saint Henri Ier, il faut avoir en vue deux choses : que l'historien écrive la vérité, et que le lecteur ait du profit à la lire. Mais l'écrivain ne saurait le taire s'il n'évite puissamment ou s'il n'exclut de son âme quatre choses : la haine et la dilection charnelle, l'envie et l'infernale adulation. Car la haine et l'envie taisent absolument le bien, l'effleurent rapidement, ou le travestissent par la calomnie. La dilection charnelle, au contraire, et l'infernale adulation omettent sciemment les mauvaises actions, et, feignant l'ignorance, cachent la vérité; d'un autre

de sa hache se démancha, lui tomba sur le pied et le blessa si grièvement que, pour revenir à la maison, il fut obligé de s'appuyer sur le bras de ceux qui l'accompagnaient. Plongés dans la consternation, ses frères lui proposent d'envoyer chercher le médecin, mais, quant à lui, il proteste qu'il ne veut pas d'autre médecin que Dieu ; et, avec l'aide de Dieu, il fut bientôt rendu à sa santé première.

Vers le même temps un religieux, attiré par la réputation d'un si grand homme, arriva d'un pays lointain pour le visiter ; il portait sous son vêtement en manière de cilice une armure de fer ; venu avec dévotion, il fut reçu avec plus de dévotion encore. Comme il l'entretenait en particulier, Simon apprit, je ne sais de qui, comment était habillé ce saint personnage, et il le supplie de lui céder cet habit de pénitence ; le religieux y consentit avec bien du regret et prit congé de lui. Dès que Simon en eut obtenu la permission de son abbé, il quitte le cilice qu'il portait d'ordinaire, et pendant de longs jours, il couvre son corps délicat de ce costume si dur, ou plutôt il mortifie ainsi un cadavre à moitié mort ; sali par la rouille, meurtri par les clous, il devint si livide et si décharné, qu'un homme qui le vit en cet état assurait qu'un cœur de pierre se serait amolli pour verser des larmes d'attendrissement.

---

côté, cherchant à plaire, elles s'étendent longuement sur les bonnes actions et les exaltent plus qu'il n'est juste. Ainsi, par ces quatre choses, soit dans les bonnes œuvres, soit dans les mauvaises, la vérité disparaît et le faux brille d'une couleur mensongère. Mais la dilection spirituelle, amie du vrai, ne cache point les actes coupables, n'étale pas pompeusement les bonnes actions, sachant que souvent le mal même sert à corriger, et que le bien nuit souvent quand il porte à l'orgueil, car il est mieux de réprimer son âme par le malheur, que de s'enfler insolemment par la prospérité. » Le même auteur dit plus loin : « Quiconque lit les actions d'autrui, doit les imiter si elles sont louables, les éviter si elles sont répréhensibles. Lire les actes d'un autre, c'est regarder dans un miroir. Si vous y voyez quelque chose qui vous choque, corrigez-le en vous : si ce que vous voyez vous plaît, imitez-le (1). »

(1) In *Patrologia Latina* (de Migne), t. 140, p. 89.

BEAUX-ARTS.

LES FRÈRES ANGUIER,

SCULPTEURS EUDOIS.

(SUITE *).



Sur quatre des six colonnes torses qui décorent ce même autel (tout entier de sa composition et qui lui fait également honneur), il a placé quatre anges ; ils sont de bois et dorés, et tiennent chacun un encensoir. Ces colonnes sont jointes dans leurs intervalles par des festons de palmes, dans lesquels on voit plusieurs petits anges qui tiennent dans des cartels, des versets du *Gloria in excelsis*. Enfin, dans le rétable de l'autel, les religieuses ont fait exécuter, en bronze, le modèle en terre qu'avait fait Anguier, d'un Christ mort. Ce morceau qui peut avoir eu de la beauté et qui paraît avoir été heureusement composé (1), a été réparé, bruni et traité sans aucune intelligence, de façon qu'on a fait une assez grande dépense

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 26, 70, 127, 218, 319 et suivantes.

(1) C'est toujours de Caylus qui parle.

pour gâter une belle chose. Anguier a exécuté dans les quatre pendentifs du dôme, les quatre évangélistes en bas-reliefs enfermés dans des bordures ovales ; ils sont lourds de composition et de détail. Enfin cet homme dont la fécondité m'étonne toujours à chaque nouvelle production que je vous rapporte, a représenté dans ce même temple seize figures tenant les symboles des attributs de la Vierge. Ces figures de femmes sont noblement traitées et ont chacune six pieds de proportion ; elles sont placées sur les cintres des chapelles et du chœur. Tous les ornements, qui sont peut-être en trop grande quantité dans la voûte de la nef, sont encore de sa main ou de son dessin ; on y remarque surtout les médaillons des têtes de la Vierge, de saint Joseph, de saint Joachim, de sainte Elisabeth, représentés avec les attributs qui leur conviennent. »

Rappelons encore les deux figures en pierre de tonnerre commandées à Anguier par les PP. de la Merci, et représentant saint Pierre de Nolasque et saint Raymond. Ces figures peuvent laisser à désirer, mais elles sont fières ; l'on voit enfin, continue toujours de Caylus, qu'elles sont sorties de la main d'un habile homme.

Nous avons vu que la reine Anne d'Autriche lui avait ordonné un morceau de sculpture pour le grand autel de saint Denis de la Charte. Il y a représenté, dans un magnifique bloc de pierre, ou la ronde bosse et le bas-relief sont alliés, saint Denis et ses deux compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère, auxquels Jésus-Christ apparaît et à qui il donne la communion dans le cachot ou *chartre*, comme on disait autrefois, qui est aujourd'hui la chapelle basse de cette même église. « Le morceau mérite une grande considération, non seulement par la beauté, le caractère et le savoir qui

paraissent dans le saint Denis, mais encore par l'alliage et l'union que ce grand artiste a su faire de la ronde bosse avec le bas-relief; pour y parvenir, il a représenté son sujet dans la prison qu'il a supposée de forme circulaire, et il l'a éclairé par un jour d'en haut et caché. La composition est formée par quatre grandes figures, deux anges et deux chérubins. Jésus-Christ et Saint-Denis, grands comme le naturel, sont placés sur le premier plan et ne tiennent au bloc que par les pieds et par les draperies qni peuvent les y attacher naturellement; les deux autres saints qui paraissent retenus par des chaînes élevées, sont de bas-relief. Au reste, dans le grand nombre de barbaries dont notre pays est encore rempli par rapport aux arts, on á eu celle de recouvrir tout nouvellement encore ce bel ouvrage d'une peinture grossière, qui lui fait perdre ses plus grandes finesses. Malgré le brillant vernis dont on a cru l'embellir, c'est une propreté qui sent bien le marguiller. »

Disons deux mots de l'autel des Filles-Dieu. Il avait quatre figures. « Deux anges, dit de Caylus, qui sont posés sur le couronnement de l'autel, ne me paraissent pas heureusement disposés, et je ne les crois que de stuc; les deux autres qui représentent saint Jean et saint Benoît, sont de pierre et de huit pieds et demi de proportion; la première figure n'est pas bonne, elle est mal coiffée, mal agencée, sans qu'on la puisse reconnaître pour ce qu'elle veut représenter. Le saint Benoît est beaucoup meilleur; on voit un sentiment de nature dans les plis de sa robe. Il est vrai que ces figures, recouvertes encore de peinture, doivent perdre beaucoup. »

Le crucifix de la Sorbonne, en général d'assez mauvaise proportion, a cependant de belles parties, telles que les jambes et les bras. Il en est de même, pour ce qui laisse à désirer, d'un crucifix de même proportion qu'il conservait

chez lui et qu'il donna en mourant à l'église Saint-Roch, sa paroisse.

« Un autre ouvrage, dit Guilbert, qui honore aussi son ciseau, c'est une statue en pied de Louis XIV. Cette statue, exécutée en marbre, est d'un travail soigné. Les détails sont précieux. »

Quant à la porte Saint-Denis, elle passe, comme chacun sait, pour un des plus beaux morceaux de sculpture que possède la capitale.

N'oublions pas de mentionner ce fameux crucifix d'ivoire, auquel il ne travaillait que par intervalles; et dont « tous les connaisseurs qui l'ont vu font une estime singulière. »

Enfin il nous reste à apprécier l'œuvre de François Anguier.

A l'égard du tombeau de Souvré, de Caylus le donne comme un de ses beaux ouvrages; « le travail de la figure est un peu lourd et dur, mais la composition, singulière et d'un génie austère, mérite considération. Je n'en dirai pas autant de la vierge de marbre blanc posée sur le maître-autel de la même église, quoiqu'elle soit de la même main. » Guilbert, ajoute pour le monument de Souvré (en l'attribuant à Michel Anguier), que la beauté de l'expression se trouve réunie dans ce morceau, au fini de l'exécution. On cite également comme un des beaux ouvrages de François Anguier, le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, la statue de l'historien de Thou, aussi de marbre blanc, les quatre statues du mausolée de Longueville; enfin le monument de Montmorency à Moulins.

Une chose nous a toujours vivement frappé en étudiant l'œuvre des Anguier: c'est l'influence qu'ils subirent, acceptèrent et conservèrent toute leur vie, de la manière, du faire et du style des artistes anciens, c'est cet air païen et matériel

qui règne en tous leurs ouvrages. Celui qui s'est donné la peine de nous suivre à travers nos appréciations, a dû se convaincre de cette vérité; il a dû remarquer cette lourdeur de formes, cette étendue restreinte et peu élevée de la pensée des figures sorties de leur ciseau. Il existe dans tous leurs monuments quelque chose de massif et de peu élégant qui n'a rien de céleste; peu de lignes gracieuses, de contours heureux, de conceptions nobles et grandioses. L'amour du détail, la perfection de la nature, le choix délicat des sujets mythologiques, un habile discernement des personnages qui se prêtent le mieux au travail du ciseau: voilà ce qui distingue les travaux des frères Anguier.

Entrons dans quelques considérations particulières: Voyons leurs tombeaux: y a-t-il quelque chose de plus lourd, de plus accablant que ces mausolées païens, dont les frères Anguier paraissent avoir affectionné le genre? Comparez ces formes avec celle des mêmes monuments qu'a élevés le moyen-âge, et vous direz avec le directeur des *Annales Archéologiques*, à l'article du charmant tombeau d'Obasine (XIIIe siècle): « Voilà un tombeau comme nous voudrions en voir exécuter dans nos cimetières, à la place de ces laids et lourds monuments païens qui attristent et fatiguent la terre chrétienne où reposent nos morts (1). » On sent que les païens ne voyaient plus rien au-delà du tombeau; tout est triste et sombre dans ces monuments, au lieu qu'on remarque sur les monuments gothiques l'espoir et la foi qui animaient les chrétiens qui les ont élevés.

Les Anguier, malheureusement, appartiennent à une époque où l'architecture chrétienne était disparue des mœurs fran-

(1) *Annales archéologiques*, — t. 20, 1er cahier.

çaises, où l'architecture païenne, grecque et romaine, plus ou moins modifiée, présidait à la construction des édifices religieux : nos artistes, il faut le reconnaître, ne savent pas se défendre de ce mauvais goût qui régnait sur les baux-arts à cette époque de décadence.

Ils brillèrent surtout par la perfection des formes et dans la reproduction de la nature ; dans une imitation parfaite des objets matériels ; enfin par une étude savante de l'anatomie : ils réalisèrent jusquà un certain point, principalement dans les sujets religieux, le beau idéal, mais seulement celui qu'on appelle naturel ; leur pensée, leur imagination ne pénétra jamais plus avant, et ils éprouvèrent rarement de ces inspirations célestes qui dévorèrent certains artistes essentiellement religieux, et qui cherchèrent à donner à leurs ouvrages quelque chose de ce feu divin, si brillant de pensée et d'expression.

Toutefois on ne peut méconnaître que les figures des frères Anguier sont constamment chaudes, énergiques, spirituelles ; mais il faut aussi remarquer que la lourdeur et le défaut d'élégance que nous leur avons reproché, leur ôte une partie du charme qu'on trouve dans les ouvrages des anciens.

Il y a, dans les travaux des deux frères Eudois, un mélange d'antique et de moderne qui n'est certes pas à leur avantage ; ils le durent à leur éducation première qui se fit dans la capitale du monde artistique, en présence des plus admirables chefs-d'œuvre de l'antiquité, et puis, à l'influence de cette école académique française qui se forma sous Louis XIII et s'établit officiellement sous le grand règne : voilà les deux puissances qui se combattent sans cesse chez les frères Anguier, et qui ont bien du mal à s'accorder quelquefois.

Mais ces réserves faites, nous reconnaissons plus que personne le mérite des célèbres normands, la délicatesse de leur coup de ciseau, la perfection de leurs travaux, l'étendue de leur génie.

Ils réussirent admirablement, mieux que n'importe quel sculpteur, dans l'une des plus grandes ressources de l'art, nous voulons dire l'allégorie; ils l'employèrent dans tous les sujets, toutes les scènes, tous les épisodes historiques que leur outil se plut à fouiller. Rien n'est ingénieux, savant, hardi, comme leurs créations allégoriques; il suffit de citer les plafonds du Louvre et la porte Saint-Denis, le monument de Montmorency et celui de Longueville.

Les Anguier ont excellé dans le discernement des sujets qui convenaient surtout à leur art. « La sculpture représente des formes: leur vérité et leur beauté sont les moyens pour réussir et pour plaire; elle ne doit prétendre qu'à la vérité à laquelle elle peut atteindre; et comme en fait de beauté, rien ne borne ses efforts et ses succès, comme elle a, dans ses propres ressources, de quoi s'élever en ce genre à la plus haute perfection, elle ne doit jamais perdre de vue un but qui lui semble spécialement réservé et qui lui assure ses plus glorieux triomphes. Elle s'appliquera donc constamment à concilier la vérité avec la beauté, et elle repoussera les vérités auxquelles la beauté serait nécessairement sacrifiée. Tout ce qui altèrera les formes de manière à en détruire la beauté, sera banni du domaine de la sculpture, qui n'aurait point, pour compenser cette perte, l'avantage de pouvoir arriver à cette illusion de vérité qui plaît quelquefois, même en offrant aux yeux un objet peu agréable. Dépourvue en effet de ces richesses de la couleur, de ce feu des regards où se manifeste l'expression de l'action, la sculpture ne parvient à rendre

cette expression qu'en altérant les formes, seul moyen d'imitation dont elle dispose. Quand l'homme agit, tout en lui concourt à l'action ; son teint change, ses regards prennent un autre caractère ; et frappés à la fois de ces circonstances qui se réunissent, les spectateurs ne fixent pas toute leur attention sur l'altération des formes, résultat nécessaire de l'action. Le peintre qui peut reproduire toutes ces circonstances et en obtenir le même effet, n'a pas besoin d'altérer beaucoup les formes et de sacrifier la beauté à l'expression. Mais personne, je crois, ne trouverait belle une belle femme au désespoir, s'il ne voyait que cette décomposition des traits qui accompagne le désespoir et les larmes ; ce sont les nuances du teint, la transparence de la peau, la couleur des yeux, l'expression des prunelles qui nous charment encore dans cette situation ; toutes choses que la sculpture ne saurait rendre et qu'elle ne peut remplacer, si elle prétend au même degré d'expression et de vérité, que par une altération des formes souverainement désagréable à l'œil.

« La sculpture a d'ailleurs quelque chose de plus immobile que la peinture. La pesanteur du marbre, le défaut de couleur, ne permettent pas à l'imagination de croire au mouvement d'une statue, de s'abandonner à un moment d'illusion. Quand la vie de l'homme ne se manifeste pas par ses mouvements, elle paraît encore dans sa carnation, dans cette fluidité du sang qui perce à travers la peau et qui semble dire qui va s'émouvoir et agir. Aussi une figure peinte paraît-elle moins immobile qu'une statue, parce que le peintre a pu lui donner, dans son immobilité, tous les caractères de la vie : le marbre n'en a aucun : il est donc moins propre à représenter toute espèce d'action, et si l'artiste lui a fait revêtir une de ces expressions violentes qu'offre quelquefois la nature, elle prend

quelque chose de la dureté, de la solidité de la pierre, et paraît plus stable, plus durable, plus éternelle, si je puis le dire, qu'elle ne paraîtrait sur la toile. Or, toute expression violente, étant, comme on sait, passagère, et les arts devant éviter, autant que possible, de fixer à jamais ce qui doit passer en peu d'instants; la sculpture est moins propre qu'un autre art a représenter ce genre d'expression, puisque le moyen de représentation dont elle se sert semble ajouter encore à son immobilité et à sa durée. Toute action violente est donc hors du domaine de la sculpture: Puget est tombé dans une grande erreur s'il a cru, en faisant son *Milon de Crotone,* pouvoir s'autoriser de l'exemple du *Laocoon.* Qu'on y regarde de près; il y a une action dans le *Laocoon;* et certes, une action terrible: cependant, l'action n'est point ce qui y domine; le statuaire s'est surtout appliqué à peindre l'état d'un homme qui souffre cruellement d'une action violente: son affreuse douleur n'est pas dépourvue de calme et la contraction de ses muscles annonce la souffrance plutôt que la résistance; car si tout y est contracté, rien n'y est tendu. Dans le *Milon,* au contraire, c'est l'action même la plus violente que le sculpteur s'est donné à représenter; ou plutôt il a voulu nous offrir deux actions violentes et réunies: *Milon* s'efforçant d'une part de retirer sa main engagée dans l'arbre, et de l'autre, de repousser le lion qui le dévore. Si Puget avait voulu atteindre complètement le but qu'il s'était imposé, sa statue eût été des pieds à la tête dans la tension la plus rude: le bras gauche aurait été tendu pour se dégager, le bras droit pour repousser le lion: aucun muscle, dans cette complication de deux actions violentes, ne devait rester lâche et inactif: Puget semble avoir renoncé à rendre l'une des deux actions; le bras engagé dans le tronc n'agit pas forte-

ment pour en sortir; il est souple, abattu, et n'offre presque aucune trace de tension: l'autre bras n'écarte le lion qu'avec mollesse; c'est dans les extrémités inférieures, dans les cuisses, dans les genoux, dans les jambes, dans les pieds que se manifeste toute la tension; de là résulte, à mon avis, un défaut d'ensemble qui s'explique par la nature même du sujet: si ce sujet eût été complètement reproduit, la statue n'eût offert qu'un aspect désagréable, et Puget, en sacrifiant une des deux actions que *Milon* avait à exécuter, n'a pu cependant s'attacher uniquement à l'autre. Dans la tête et dans les bras de Milon, il y a plus de douleur que de résistance; dans les cuisses, les jambes et les pieds, il y a plus de résistance que de douleur.

» Cet exemple fait déjà pressentir que toute action compliquée est naturellement étrangère à la sculpture. Je n'ai pas besoin d'insister sur la difficulté, je pourrais dire l'impossibilité de rassembler et de grouper toutes les figures nécessaires pour rendre une action de ce genre. Seront-elles éloignées? Comment établir entre elles la connexion qui doit les unir? Seront-elles rapprochées, serrées? comment le marbre se prêtera-t-il à cette élasticité de la chair au moyen de laquelle les membres qui se touchent, se pressent et s'aplatissent selon la convenance ou la nécessité? cet aplatissement est l'altération des formes la plus hideuse en sculpture, et les auteurs du *Laocoon* se sont bien gardés de faire écraser par les nœuds des serpents les jambes et les bras des enfants qui en sont entourés (1). Comment introduire enfin entre des statues, dans les nombreux personnages dont se compose une grande action, cette variété d'expression, cette diversité qui tiennent

(1) *Œuvres compl. de Diderot*, édit Naigeon, t. XIII, p. 324.

non seulement à la différence des tailles et des formes, mais à celle du coloris, du regard, du costume, et à une infinité de circonstances que la sculpture ne saurait reproduire?

» Quand les sculpteurs de l'antiquité ont voulu représenter les *Muses*, ils n'ont point essayé de les rattacher à une action générale, de les grouper, de les réunir : ils ont exécuté chaque Muse séparément, isolée, dans l'état et avec les attributs qui lui convenaient; chaque statue a fait un tout à elle seule, et ils ont laissé à la peinture le soin de les rassembler en un même tableau.

» Je crois inutile de dire qu'il est en outre une infinité d'actions qui, par leur nature même, se refusent positivement à la sculpture, tandis qu'elles peuvent fournir à la peinture des chefs-d'œuvre: telles sont, par exemple, toutes celles où la scène n'est pas attachée à la terre : l'*Assomption de la Vierge* et le *Ravissement de saint Paul*, ont été, pour le Poussin, le sujet de deux tableaux admirables; qu'en eût tiré un sculpteur? Qu'eût-il fait de l'enlèvement de Ganymède?

» Aussi les sujets les plus propres à la sculpture, ceux où elle peut déployer toutes ses beautés sans courir le risque de tomber dans des défauts inévitables, sont ceux qui représentent des états fixes, des situations individuelles; plutôt que des actions; et si le statuaire essaye de représenter une action, elle doit être simple et peu violente; le *Jason qui remet sa sandale* en est un bel exemple, et la longue liste des chefs-d'œuvre de l'antiquité confirme pleinement cette idée.

» Elle s'appuie d'ailleurs sur les procédés mêmes par lesquels le statuaire exécute son ouvrage: ces procédés sont trop lents pour se prêter convenablement aux sujets qui ont besoin d'être traités avec une énergie rapide. Dès que le

peintre a saisi, dans sa pensée, l'expression, le caractère de tête qui conviennent à une action violente ou à la mobilité des actions multipliées qu'exercent les uns sur les autres des personnages différents, il peut, de quelques coups de pinceau, les fixer sur la toile, et profiter ainsi de tout le bonheur d'une inspiration sublime, mais passagère. Regardez l'*Enlèvement des Sabines*, du Poussin; croyez-vous que ces expressions fortes et variées où se peignent le trouble, l'effroi, la fureur, aient été le fruit d'une étude longue et réfléchie? Ne reconnaissez-vous pas dans cette admirable ébauche, la rapidité de cet éclair de génie qui brille et disparaît si promptement que, si l'artiste ne le saisissait au passage, il ne le retrouverait peut-être jamais? Ce n'est pas là ce qu'il faut au sculpteur; il a besoin d'un sujet qu'il puisse méditer longtemps et avec calme, qui exige plus de profondeur de sentiment que d'emportement et de verve; d'un sujet propre à nourrir dans sa pensée cet enthousiasme soutenu qui retient et garde les traits ou les expressions qu'il veut reproduire, plutôt que cette vive exaltation qui a besoin de manifester au-dehors ce qui l'a fait naître presque aussi vîte qu'elle l'a conçu (1). Michel-Ange lui-même, malgré toute l'ardeur de son génie, n'a pu mettre dans ses statues autant de feu que dans ses fresques, parce que la lenteur du procédé s'y opposait invinciblement. Les sculpteurs de l'antiquité ont représenté souvent la douleur, jamais la colère, parce que la douleur est un état per-

(1) La sculpture, dit Diderot, suppose un enthousiasme plus opiniâtre et plus profond, plus de cette verve forte et tranquille en apparence, plus de ce feu couvert et caché qui bout au-dedans. C'est une muse violente, mais silencieuse et secrète. *Œuv. de Diderot*, édit. de Naigeon, salon de 1765, t. XIII, p. 320.

manent, qu'on peut étudier, dont on peut se pénétrer et retenir l'image, tandis que la colère est un état passager qu'il faut saisir et fixer d'un trait. Ce qui nous reste de leurs ouvrages et la sagesse reconnue de leur jugement me porte à croire même que les grands maîtres n'ont jamais fait, à cet égard, d'inutiles tentatives. Qui ne rirait à l'aspect d'une statue en fureur ?

» Le résultat le plus important et le plus positif que l'on puisse tirer de ces réflexions, c'est que le caractère essentiel de la sculpture est la simplicité : simplicité dans le choix du sujet, simplicité dans l'expression, simplicité dans les formes, dans les attitudes, telle est pour le statuaire la première loi à observer pour produire de beaux ouvrages, et même pour n'en pas produire de ridicules.

F.-N. Le Roy.

(La suite à un prochain numéro.)

Les Cordeliers de Béthune et de Roye sous Louis XII.

L'histoire nous a transmis les longs débats que la réforme de l'ordre des frères mineurs fit naître entre les Observantins et les Conventuels.

Pour le prouver nous nous contenterons d'emprunter au savant auteur de l'histoire ecclésiastique le passage suivant :

« L'archevêque de Tolède (Ximenès) travaillait alors (1498)
» à la réforme de l'ordre de saint François dans les deux
» royaumes. Son dessin était de faire l'union des Cordeliers
» conventuels avec les Observantins ; c'est-à-dire à dépouiller les
» premiers de leurs revenus et à les soumettre à des austérités
» auxquelles ils n'avaient pas prétendu s'engager, quand ils
» avaient fait profession. Au seul nom de réforme, tous les
» Cordeliers se soulevèrent, et n'oublièrent rien pour décrier
» Ximenès, et pour lui faire perdre l'estime que la reine faisait
» de lui ; mais bien loin de réussir, cette princesse lui promit
» d'employer son crédit à Rome, auprès du pape, pour obtenir
» de sa sainteté la commission dont il avait besoin ; elle le fit
» en effet. Mais le général des Cordeliers s'étant adressé le
» premier au pape, lui représenta que son ordre ayant besoin
» de réforme pour retrancher plusieurs déréglements qui s'y
» étaient glissés, il priait sa sainteté de lui en accorder la per-
» mission. Le pape approuva ce dessein, permit au général de

» partir, quand il lui plairait, et lui fit expédier tous les brefs » dont il pouvait avoir besoin (1). »

Il est donc peu surprenant que les archives de nos cités picardes et artésiennes nous aient conservé le souvenir de ces longues et scandaleuses querelles, qui semblaient être un funeste présage de l'immense révolution religieuse, que la voix puissante de Luther allait opérer.

Dès longtemps, hélas! les franciscains avaient mis en oubli les exemples si sublimes de charité de leur fondateur, dont la légende si touchante nous dit : « il preschoit aux oisiauls et les » aplavioit, et ils ne s'en osoient aler, sans son congié. Un oisiel » estoit sur ung figuier delès sa maison, qui cantoit souvent, et » saint Franchois estendy sa main et appella ceste oisiel. Et » tantost il obéi et vint sur sa main, et il li dist : cante, ma » soer, et loe ton segnieur, et il canta tantost, et ne s'en ala » tant qu'il li ot donné congié. Il coelloit les vers et les ostoit » de la voie, qu'ils ne fussent défoullés des piés des passans : il » appelloit toutes bestes ses frères (2). »

Le premier document, relatif à cette réforme, nous est fourni par l'argentier de Béthune, lequel nous dit que, en 1502, le menistre des couvens Saint-Franchois, au provinche de franche, mist hors du couvent de Béthune les fréres relligieux *de la bule* qui, puis naguères, se y estoient boutez, et, au lieu d'iceulx, y mist les frères relligieulx de l'Obédience et de l'Observance, réformez selon l'ordre de Saint-Franchois (3)

Le comptable nous dit plus loin qu'on dépensa LIII s. à

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. CXIX, s. XXXI.

(2) MS. nº 16 *de la bibl. de Lille*, fol. 11 c. LVIII rº.

(3) 1501. On envoie à Lille porter lettres aux échevins de cette ville, pour les advertir de l'outraige que l'on avoit fait à l'ymaige de Jhucrist, estant au couvent des Cordeliers de Béthune, et que l'on se doubtoit que ceulx qui ce avoient fait, estoient thirez vers ladicte ville de Lille.

festoier révérend et discret prélat Boniface de Zassen, menestre général, ou prouvinche de France, du couvens Mons. saint Franchois, lequel venoit réformer le couvent que tenoit l'*ordre de le grant manche,* lequel il a réduit et mis à l'ordre de l'Observanche et vraie Obédience.

Enchantés de cette réforme, les pieux échevins ordonnaient en outre à leur argentier de compter à ces beaux pères la somme de xx l., attendu les réparations qu'ilz ont faites, ainsy que la bele vie qu'ils maynent et bon exemple qu'ilz donnent au peuple.

Très longtemps après (1514), on faisait présenter deux quesnes de vin à frère Pierre du Caurroy, menistre du couvent de Biassy, du tiers ordre de saint Franchois, commis par mons. Boniface, provinchial de France, soy enquérir des religieux portant l'abit de saint Franchois et non faisant les vœulx de religion, à ceste cause venu en ceste ville, et *lequel a baillé une recepte contre la peste* (1)

Cette réforme, il est vrai, avait fait naître d'interminables discussions, discussions qui avaient même retenti dans les chaires, puisque, en 1508, le magistat allouait la somme de cent nœuf soulz à Jehan le Sauvaige, clercq de despence, pour despence faitte par mons. le Gouverneur et autres mess. les officiers de Béthune avecq mesdis sieurs, à festoier vénérables personnes frères Jehan Voirier, religieux du couvent saint Franchois, *soubz la bulle,* et maistre Jehan Richard, religieux dudict couvent soubz l'obédience, aians, le caresme de ce compte, preschiés en ceste ville ; par mesdis seigneurs convoquiés en la chambre d'eschevinaige d'icelle ville, pour les faire communi-

(1) En 1553, les échevins envoyaient à Lille savoir, comment ils se conduisoient, quant le cas eschcoit, que quelque religieulx de l'Ordre de saint Franchois tomboit en la malladie de leppre; lesquelz de Lille ne donnèrent aulcune response. On dut aller à Arras.

quier enssemble et les réduire en pais et concorde, quy estoient en différent, obstant certains poins, propositions, qu'ilz avoient recoeului, ou rapportés leur avoient esté des sermons et prédications l'un de l'autre : obstant lequel différent partie du peuple de la ville estoit mal édeffié. Pourquoy abolir, et avant que on se partist de ceste ditte ville, laditte communication a esté faite.

Des conflits plus graves et bien autrement regrettables avaient eu lieu à Roye, en 1505, comme le constatent les lettres patentes de notre bon roi Louis XII, lettres que nous allons transcrire et qui termineront cette notice.

Loys par la grâce de Dieu, roy de France, au bailly d'Amiens et aux gouverneurs et prévosts de Péronne, Mondidier et Roye, ou à leurs lieux tenans, salut. Humble supplicacion du ministre des frères-mineurs en la province de France, et des gardien et religieulx réformez ou couvent de Roye avons receu, contenans que ledict ministre suppérieur, après ung an réforme ledict couvent de Roye, et en icelluy mis aucuns religieux réformez, vivans en observance régulliaire, et, pour les y entretenir, institue pour gardien frère Pierre Wandin, espérant qu'il fust à ce capable. Et, parce que tel ne c'est trouvé, au plaintif de luy fais par lesdis religieux réformez qui, soubz luy, ne pouvoient faire leur salut et vivre en estat d'observance, sans aide, ledict ministre suppérieur a envoyé oudict couvent aucuns bons frères réformez, et mandé audict Wandin les recevoir pour subvenir au soustement de ladite réformacion. A quoy il n'a voulu entendre, et adefaulte de ce à amender, et l'admonester deux ou troys foys, en peine d'excomuniement, et aussy de estre déposé de sa charge, et de prison. Et, ou lieu de à ce obéyr, il c'est allié de religieulx vivans en irégularité et de gens séculiers, *par iceulx a fait batre et mutiller les réformez ;* dont ledict ministre suppérieur, de ce deuement informé, a, par sentence, déclaré ledict frère Pierre Waudin excomunié, et icelluy privé de sa

charge, comme rebelle et désobéissant, et si a mandé au custode de Vermandoys, parce que au-dedans de sa charge est ledict couvent, mectre à exécution ladicte sentence et déclaration, et mectre en son lieu aultre gardien. Pour ce faire ledict custode c'est transporté audict couvent, a insinué sa charge audict Wandin et à ses adhérenz, lesquelz n'en ont tenu compte, aincois, en lieu d'obéissance, *ont chassé hors ledict custode et menassé le murtrir et tuer*, et mis hors les réformez. De ce plainte a eslé faicte en nostre chancellerie, et mandemens décerné adressant au prévost......, en vertu duquel il a remis oudict couvent lesdis frères envoyez par ledict ministre suppérieur, où ilz se sont tenuz vivans d'aulmosnes, en observance régullaire, et faisans le service divin, jour et nuyt, jusques à naguères que les aulmones à eulx envoyés, ont esté substraictes par ledict Wandin et ses alliez, vivant en irrégularité, qui, pour ce mieulx faire, *se seroient tenuz en armes en l'ostel du sieur de Bosquiaulx*, *à Roye*, tellement que lesdis religieux réformez ont eslé en voye de mort par poureté et nécessité. Que ainsi soit...... nostre procureur en la prévosté de Roye il en a faict remonstrance en nostredicte chancellerie et d'icelle,..... pour faire cesser l'entreprnise et usurpacion d'aulmosnes et mectre en nostre sauvegarde lesdis réformez; *mais ledict Wandin et complices de ce advertiz*, *lundy en huis jours*, *sur l'eure de unze heures de nuyt*, *entrèrent audict couvent par eschelles*, *garniz de batons junasifz* (invasibles), *et aians les espécs nues*, *rompirent les huis de l'esglise et dortoires*, *et lieux où estoient prenans repos lesdis gardien et religieux* supplians (qui avaient adressé cette supplique), *batirent*, *navrèrent et oultragèrent à effusion de sang lesdis réformez*, *et à ung des navrez fut percée la joue d'une picque*. *Qui pis est*, *à l'instant les expulsèrent et misdrent hors du couvent à laditte heure*, *violemment*, *à force*, *de voye de fait*, *en les spolians*, *sans leur vouloir soufrir chanter matines*, *à l'occasion de quoy elles demourèrent et le divin service discontinués*. *Sont lesdis réformez par les champs*, *despourveuz et en*

voye de désordre, ou grant scandalle de la religion saint François, et au détriment et salut des âmes des gens d'église, bourgois, manans et habitans de la ville et prévosté de Roye (1).

Donné à Paris le xxvie jour de novembre, l'an de grâce mil cinq cens et cinq, de nostre règne le huitiesme.

Le roi ordonna que les religieux réformés seraient réintégrés dans leur couvent.

De la Fons-Mélicocq.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

---

(1) Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Roye. — Cette bonne ville de Roye, si voisine de celle qui fut notre berceau, nous rappelle un vénérable vieillard, M. le chevalier de Graval, dont le nom appartient d'une manière toute spéciale à l'histoire de l'art de notre province. Enfant de la vieille Picardie, nous n'oublierons jamais avec quelle bienveillance, avec quelle courtoisie toute française, le maire de Roye nous a accueilli et a bien voulu encourager nos recherches (décembre 1842).

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

NOUVEAU

MÉMOIRE SUR QUENTOVIC

(SUITE ET FIN *.)

A tous ces témoignages qui militent évidemment en notre faveur, nous sommes heureux de rencontrer encore celui du récent auteur de l'*Histoire de Montreuil-sur-Mer*, M. Fl. Lefils, (*édition de* 1860, *Abbeville*). Dès le début de son ouvrage, cet écrivain insinue le véritable emplacement de Quantovic. Selon lui, les Celtes qui habitaient les côtes de la Morinie, s'étaient établis au fond d'un golfe, où se déchargeait un petit fleuve qu'ils avaient nommé *Quentch* (la Canche), déjà couvert d'alluvions marécageuses; c'était le *sinus Quentovicensis* des anciens, à l'extrémité duquel, s'était formée une bourgade du nom de *Bray*, aujourd'hui Montreuil (p. 1, 2). Les apôtres, dit-il, ailleurs vinrent de bonne heure prêcher la foi chrétienne à Brainne: à Quantovic, lieu voisin (p. 2, 5) et non à Etaples, ajouterons-nous, qui en est plus éloigné. Saint-Josse s'était établi dans la contrée vers Quantovic (p. 26), situé sur la Canche mais plus bas que Montreuil. Or, sur la

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, page 208, 408, 487 et suivantes.

même rive, le duc Aymont s'étant pris d'une profonde amitié pour Saint-Josse, lui fit construire, en 625, à Quantovic, ou près delà, un monastère qui donna son nom à la localité (p. 31).

Ce que M. Lefils ne fait qu'indiquer ici, il l'affirme positivement dans son livre, surtout à la page 37. L'obstacle que présentaient selon lui, les bancs de la Canche à la navigation, pour l'ancien port de *Brainne,* avait fait reporter la navigation plus bas, à la pointe gauche de l'embouchure que nous supposons être Villers-Saint-Josse, ou à Saint-Josse même, nous voulons parler du *Vicus* ad *Quantiam Quentovicus.* Il s'appuie sur une note très savante qui confirme de plus en plus notre sentiment. L'avis du père Sirmond, dit-il en outre, est que *Quantovic* était à Saint-Josse, et il cite, comme nous, la 93me lettre d'Alcuin, dans laquelle *Saint-Josse* est nommé *Vicus,* où l'on trouve des ruines et des objets d'antiquité, ainsi que sur toute l'ancienne partie du côté qui sépare Saint-Josse de Montreuil. Cette opinion est consignée dans les *Recherches physiques sur l'isthme Marin, entre Calais et Douvre,* sur lesquelles il insiste, ainsi *que sur Gobet, journal de physique, janvier,* 1777.

M. Lefils cite encore MM. Harbaville, Charles Henneguier qui croient retrouver *Quantovic,* au hameau de *Vis-es-Maret,* autrefois *Wis* situé au-dessous de Montreuil, où existent les hameaux et fermes de *Val-en-Cendre* et de *Misandeuil,* dont le seul nom se rattache à de grands désastres. Donnons maintenant la note de M. Lefils, p. 37 et 38 : il l'a prise dans le traité historique des monnaies de France, par M. Leblanc, Amsterdam, in-4°, 1692, p. 109.

Dans les monétaires de la première race, écrit ce numismate, j'ay donné quelques monnoyes fabriquées dans un lieu

nommé *Wicus*, et je ne doute pas qu'il ne soit le mesme que *Quentovicus*. Doublet rapporte un titre dans son histoire de saint Denys, qui fait voir que *Wicus* était un port de mer. *Omnes civitates in regno nostro maxime ad Rhothomo porto*, et *Wicus porto qui veniunt de ultra mare*, etc. Alcuin lève toute la difficulté, lorsqu'il dit que la cellule de Saint-Josse était dans *Wicus*. *Martinus in Wicos, apud Sanctum Judocum infirmus remansit*. On voit par là que *Wicus* était aussi situé à l'embouchure de la Canche, vis-à-vis Etaples, où est aujourd'hui le monastère de S. Josse ; il y a encore en cet endroit beaucoup de ruines que j'ai vues, aussi bien que de la monnoye qu'on y a trouvée. Tout cela, il me semble, ne permet pas de douter que *Wicus* et *Quentovicus* ne soient la même chose, et que ce ne soit là la véritable situation de ce lieu, et non pas du costé d'Etaples. Au reste Quantovic a été un lieu fort célèbre pour les monnoyes, comme nous l'apprenons des ordonnances de Charles-le-Chauve. »

Ici, pour être juste, nous ajouterons avec l'abbé Lebœuf, que les deux sentiments sur Quantovic peuvent se réunir ; car d'après lui, il y a si peu de distance de Saint-Josse, ou plutôt de Villers-Saint-Josse à Etaples, que cela a pu être censé ne faire qu'un même pays, ces lieux n'étant séparés que par la Canche. Or par l'inspection de la carte du diocèse d'Amiens, ajoute le même, je me figure que le *Wicus* diminutif de Quantovic, célèbre port, était *ce Villers-Saint-Josse ;* aussi M. Vallois distingue-t-il le *Vicus apud vicum judoci* de la lettre 93 d'Alcuin, d'avec le lieu de *propè sanctum judocum*. M. Leblanc qui a visité le voisinage de Saint-Josse, dit dans son *Traité des Monnaies*, p. 103, qu'il a vu bien des ruines vis-à-vis d'Etaples, sur la *rive gauche de la rivière de la Canche*, c'est ce qui rend plus probable que c'était là qu'était le port,

plutôt qu'à la rive droite où est Etaples, M. Leblanc parlant comme témoin oculaire ; et le terme de *Vicus* ayant été donné à la partie la plus voisine de Saint-Josse, avec le nom de Villers qui y reste, tout cela me détermine à regarder ce lieu comme l'ancien terrain de *Quentovicus ou Quentovic.* » (Lettre originale datée de 1752, adressée à un Abbevillois, citée dans les manuscrits de M. Devérité).

Et maintenant nous nous demandons de toutes ces opinions bien certainement opposées à celle de M. Cousin, où trouverons-nous ce qui est vrai, ou ce qui en approche le plus ?

Notre docte antagoniste, appuyé sur quelques textes anciens qui prouvent bien l'existence de Quantovic, sans l'assigner à Etaples, seul, pour ainsi dire, ou au moins avec quelques écrivains qui se sont copiés les uns les autres (1), aura-t-il raison, contre cette phalange d'auteurs savants, anciens et modernes, qui d'après de sérieuses études, ont tous désigné nominativement Saint-Josse comme ayant remplacé Quantovic, selon que l'a si savamment écrit Henri de Pertz, dans son immortel ouvrage, *Monumenta Germaniæ historica?* nous ne le pensons pas.

Enfin, écoutons ici M. Bertrand, membre de la Société Dunkerquoise, et dont nous avons parlé en commençant ; son avis sera d'un très grand poids dans la balance, s'il pouvait y avoir encore quelque doute sur cette question académique.

Ce savant historien de Mardick, écrivain aussi érudit que juste, après un examen approfondi sur cette matière, n'a pas hésité pour se prononcer en notre faveur, dans une note que

(1) Dans son premier mémoire M. Cousin ne parle que de Malbrancq, depuis, il a cité d'autres auteurs, dans son travail, qui ne nous donnent pas plus de confiance.

M. Cousin nous a attribuée en vain, et que nous n'avons connue que plus tard par une agréable surprise, grâce à l'extrême amabilité de son auteur.

Finalement, dit M. De Bertrand (1), la véritable position de Quantovic *Quantovicus,* ou *Vicus Quantiœ,* cette antique ville, vient d'être exactement déterminée dans une savante dissertation qu'à publié tout récemment la Société des Antiquaires de la Morinie.

Comme l'auteur l'a parfaitement démontré, Quantovic se trouvait non à Etaples, ainsi que plusieurs savants l'avaient avancé, mais sur l'emplacement du territoire de la commune de Saint-Josse-sur-Mer, vis-à-vis Etaples, sur la rive gauche de la Canche.

A l'époque de l'invasion romaine, Etaples ne formait qu'un poste militaire, un simple hameau, qui n'acquit quelqu'importance qu'au commencement du XIe siècle.

L'auteur du mémoire, M. l'abbé Robert, curé de Merk-Saint-Liévin (2), démontre de la manière la plus lucide, la plus complète, qu'Etaples n'était pas à Quantovic, et que ce dernier lieu, la ville romaine, se trouvait assise de l'autre côté de la Canche, où furent élevés depuis l'abbaye et le village de Saint-Josse à peu de distance de Montreuil, dans le département du Pas-de-Calais.

La question est donc définitivement résolue, nous en félicitons de cœur le savant antiquaire. L'auteur appuie non-seulement son opinion de raisonnements justes, rationnels, puisés

---

(1) Quantovic. R. D. B. Dunkerque, le 25 avril 1850, (extrait de la *Dunkerquoise*, du jeudi 28 février 1850, imprimerie de C. Drouillard).

(2) Nommé depuis à un poste plus important, le Transloy, près de Bapaume, et aujourd'hui à Gouy-Saint-André.

dans l'étude approfondie qu'il a faite sur les lieux, mais encore de la puissante autorité d'une foule d'écrivains, parmi lesquels nous lisons les noms de Lequien, de Luto, historiens inédits du Boulonnais, Alcuin, Bucherius, Bouteronne, Eccard, Labbé, Harbaville, etc. La question était d'autant plus délicate à traiter, que l'auteur du mémoire avait à ménager certaines susceptibilités, à lutter contre des hommes érudits, honorables, qui s'étaient occupés du même sujet.

La ville de Quantovic qui fut fondée dans les premiers temps de l'occupation romaine, exista pendant IX siècles. Elle disparut de ce monde par une invasion de Normands, entre les années 868 et 882, lorsque Montreuil fut mis en possession de l'atelier monétaire que possédait Quantovic! une abbaye sous le patronage de Saint-Josse, se trouvait en ce lieu, devenu un vaste tombeau, les cénobites de ce monastère surent heureusement refaire, du moins en partie, ce que le vandalisme des barbares avait détruit sans pitié. Peu à peu des habitations s'érigèrent autour de leur sainte maison, plus tard enfin un village s'y forma, celui que nous voyons aujourd'hui.

Quelque complet que paraisse un ouvrage littéraire, il est toujours facile d'y ajouter quelques lignes qui en augmentent l'intérêt. Nous sommes donc heureux de pouvoir augmenter la série des autorités citées par M. l'abbé Robert, du sentiment de l'un des hommes les plus érudits de son temps, Abdiel Tanach.

Abdiel Tanach qui vivait dans la première partie du XVIII[e] siècle, écrivait tout à fait dans le sens du mémoire dont nous venons de rendre compte, dans sa savante dissertation, sur le port Itius ou Iccius, dissertation qui est devenue d'autant plus intéressante qu'elle est restée, croyons-nous,

à l'état de manuscrit, et dont nous devons la communication à la gracieuse obligeance de l'honorable avocat M. Louis Cousin; Abdiel Tanach s'exprimait ainsi sur Quantovic (1) :

» Je ne saurais me dispenser de vous faire faire une remarque considérable sur ce que l'annaliste de Calais, Bernard (2), nous dit que, quand Charlemagne vint à Etaples en 799, cette ville s'appelait Quantovicus, *Vicus ad Quantiam.* Il se vante ailleurs d'avoir trouvé cette rare découverte dans plusieurs manuscrits très anciens et très curieux..... je défie cependant M. Bernard de me citer aucun de ces anciens et curieux manuscrits où il ait trouvé qu'on appelait Etaples, du temps de Charlemagne, *Quantovic, Vicus ad Quantiam,* nous apprenons bien de l'histoire que Saint-Josse, à la sollicitation du duc Aimon, se vit obligé de sortir de son désert..... pour venir s'établir dans une forêt située entre la rivière d'Authie et la Canche, que l'on appelait en l'an 630 Wic. Ce fut dans ce désert que Saint-Josse bâtit deux chapelles, l'une en l'honneur de Saint-Pierre et l'autre en l'honneur de Saint-Paul.

Un habile écrivain, le père Sirmond (3), prouve ce que j'avance ici par des paroles tirées d'Alcuin, précepteur de Charlemagne, qui fut en 789, premier abbé régulier de l'abbaye de Saint-Josse.....

La charte de Dagobert fait aussi mention de cet endroit. Nous voyons encore que Charles-le-Chauve appelait ce lieu Quantovic, comme qui dirait village où demeure bâtie sur le

---

(1) Comment M. Cousin, qui a fait cette communication à M. de Bertrand, peut-il m'attribuer cette note d'Abdiel Thanach que j'ignorais complètement.

(2) *Annales de Calais.*

(3) Epitres 12 et 13

bord de la Canche où l'on battait monnaie. C'est à présent l'abbaye qui porte le nom de ce grand saint, où il reçut l'honneur de la sépulture en l'an 688. »

« Plusieurs auteurs ont placé à Saint-Josse, déjà assez célèbre par son antiquité, sous le nom de Quantovic, le fameux port Iccius dont parle Jules César dans ses immortels commentaires : d'autres écrivains l'ont placé à Etaples. Abdiel Thanach, dans la dissertation citée (1), et l'abbé Robert dans son mémoire, ont parfaitement démontré le ridicule d'une pareille opinion. L'éloignement de Quantovic ou Saint-Josse, et d'Etaples qui n'eut jamais d'autre dénomination, du rivage de l'Angleterre, doit la faire nettement rejeter. »

Cette conclusion si juste et si rigoureuse de M. de Bertrand, toute sévère qu'elle est contre Saint-Josse et Etaples touchant le port Itius, nous la tirerons ici également, contre Etaples, l'antique *Gravinum* de la Picardie, par rapport à Quantovic, pour fixer enfin cette ancienne ville Gallo-Romaine à Saint-Josse, où nous la plaçons, ainsi que nous l'avons prouvé avec la dernière évidence : à Saint-Josse cette commune formée d'une partie de la Calotterie ou *Chantier Ichanterias :* du *Wic, Vis-es-Marets* : du *Val-en-Cendre,* au pied du mont du Vis ou du Wic sur la rive gauche de la Canche (2), rappelant à qui de droit, avec Lamartine, qu'il y a des cas où l'esprit de système, qui n'est souvent qu'une science entêtée, résiste à l'évidence.

---

(1) Faut-il attribuer cette dissertation au célèbre amiénois Ducange, et qui par modestie, aurait pris le nom d'Abdiel Thanach, pour rester inconnu ?

(2) Toutes les dénominations de cette vallée qui s'étend de Val-en-Cendre à la Caloterie indiquent bien un grand centre d'habitations Ainsi Val-en-Cendre, Urbise, Champ-d'Hermeville, mur de la trahison, Montewis dessus, Grand-Jardin, Montewis dessous, Wis-es-Marets, la Câloterie, les unes

C'est pourquoi, nous dirons avec Froissart, qu'Etaples était autrefois *une grosse ville*, où l'on débarquait pour se rendre à Quantovic, et nous maintenons cette assertion du vieil historien français ; à Quantovic, c'est à dire à Saint-Josse, d'après l'illustre Henri Pertz, cet historiographe hors ligne qui marche du reste à la suite d'écrivains nombreux et érudits, parmi lesquels nous comptons l'élite des savants de la Picardie, ces hommes pleins de goût, de savoir et d'expérience studieuse, qui d'un commun accord, et sans s'être concertés, ce qui est impossible, ont tous embrassé le sentiment que nous défendons ici ; aussi sommes-nous intimement convaincu, que si nous nous sommes trompé, au moins nous nous trompons en bonne et nombreuse compagnie.

L'Abbé Robert.

Membre des Antiquaires de la Morinie ; de Dunkerque ; de l'Académie d'Arras, de la Picardie ; Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, etc , etc.

---

appartenant spécialement à une ville appelée *Wic* ; les autres au genre de ruine, subie par Quantovic ; une autre enfin à la religion de ses anciens habitants. Là, d'un point culminant, on aperçoit *la basse flaque* qui fait l'effet d'une jatte, vis-à-vis Attin ; c'était le bassin de Quantovic ; le *Mare Attinium* de Malbrancq ; le *Meare* Attin de l'antique charte dont nous avons parlé ; et la mer Attin de divers auteurs anciens, où une voie romaine, *le chemin d'Ovic*, aboutissait, séparant ainsi le bassin de l'*Emporium*. (Communiq. de M. C. Henneguier.)

VITA

SIMONIS COMITIS(*).

CAPUT XI.

Eodem verò tempore bonæ memoriæ Hugone Abbate Cluniacensium rogante, ut ipse beatus vir in Galliam proficisceretur, ut pro eo Regem Francorum Philippum, qui sibi quædam auferebat, alloqueretur, et corriperet; Abbatis sui imperio in Galliam profectus est.

Accidit autem eo proficiscente apud Compendium, oppidum Regis, ut sudarium Domini levari debuisset, et capsa aurea decentius deponi (1): quod vir Domini audiens, ab itinere,

---

(*) Voir la *Picardie*, 1861, p. 159, 364, 496 et suivantes.

(1) Le biographe de Simon affirme que ce comte de Crespy, étant religieux de Saint-Claude, fut député par son abbé vers le roi de France pour traiter avec lui d'une affaire importante.

Simon apprit en route que Philippe I tenait sa cour à Compiègne, où il devait présider à la translation du Saint-Suaire, dans une châsse magnifique donnée par Mathilde, reine d'Angletere, à l'abbaye de Saint-Corneille de cette ville.

Simon assista à la cérémonie, or l'obituaire de Saint-Claude nous apprend que Simon mourut à Rome le 29 septembre 1082, entre les bras de Grégoire VII qui mourut lui-même trois ans après.

Et cependant la charte de priviléges donnée par le roi Philippe à

VIE

DU COMTE SIMON.

CHAPITRE XI.

Dans le même temps Hugues, abbé de Cluny, de bonne mémoire, pria le bienheureux de se rendre en France pour adresser ses réclamations et ses remontrances au roi Philippe qui faisait sur lui quelques usurpations; sur l'ordre de son abbé il partit pour la France.

Il se mit en route pour la résidence royale de Compiègne, au moment de la translation du saint suaire dans une châsse d'or plus digne d'un trésor si précieux. L'homme de

---

l'abbaye de Saint-Corneille à l'occasion de la translation de la sainte relique, document précieux conservé par le « Gallia christiana », porte la date de l'année 1092.

On ne peut traiter l'histoire de notre pays, surtout quand elle touche par quelque point aux choses religieuses, comme Planude traite la vie du vieil Esope, qu'il fait à la fois contemporain de Crésus et de Nectanébo, ou comme Virgile qui franchit sans façon les siècles qui séparent Didon de son héros.

Comment donc concilier ces deux dates, 1082-1092?

Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la première.

Il est plus facile de croire qu'un copiste s'est trompé d'une dizaine d'années et qu'il a pris un chiffre pour un autre, qu'il n'est facile d'admettre:

1° Une erreur aussi grave commise dans un obituaire, catalogue des reli-

quod rectius videbatur, ut illuc abiret, aliquantulum divertit, ac in brevi Domino ducente pervenit; qui Beati Cornelii quasi sub occulto templum oraturus ingressus, a quibusdam, qui festivitati intererant, statim agnoscitur, et mox fama pervolante rumor in auribus vulgi suscipitur. Vox populi et turbæ lætantis clamor attollitur: Simon ferè ab omnibus clamabatur; Simon certatim aspicitur, et sic usque ad Palatinum Regis (1), vix turba premente, subtrahitur.

Quem Rex, qui nuper advenerat, diligentissimè intuens honore perdebito suscepit, eumque blandè allocutus, si quid ab eo postularet, se obsequi præparatum libentissimè repromisit. Ille verò petitionis suæ non immemor, quid sibi quæreret, innotuit, et sicut petierat, impetravit.

In crastino itaque solemnitate peracta, et Domini perspectis Reliquiis (2), Anglorum Regem et Reginam, qui eum nutrierant, visendi gratia Northmanniam usque properavit, illúcque perveniens, contra filium, Robertum nomine, Regem dimicantem

---

gieux décédés, et qui joint à l'authenticité de l'état civil la solennité de l'acte religieux ; or, selon l'obituaire le comte de Crespy est mort en 1082 ;

2° Une erreur semblable du P. Langellé religieux bénédictin de Saint-Maur, auteur d'une histoire du Saint-Suaire, qui écrit avec l'exactitude proverbiale de l'ordre religieux auquel il appartenait, et qui avait à sa disposition le chartrier du couvent de Saint-Corneille ; or le père Langellé affirme que le bienheureux Simon assistait à la translation du Saint-Suaire, et que cette translation eut lieu en 1082.

Il y a donc évidemment erreur dans la date de 1092, et c'est à 1082 qu'il faut rapporter les faits dont nous nous occupons en ce moment.

(1) A cette époque (1082) il était situé au bord de l'Oise, au lieu dit le Beauregard, où se trouve la tour dite de Charles-le-Chauve mentionnée dans la chronique d'Helgaud.

(2) Le Saint-Suaire dont il est ici question avait été donné en 877 à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne par le roi Charles-le-Chauve, son fondateur.

Dieu apprenant cette nouvelle prit le chemin le plus court afin d'assister à cette pieuse cérémonie, et bientôt, sous la conduite du seigneur, il y parvint; il entre dans l'église de Saint-Corneille pour y faire sa prière, mais il est bientôt reconnu par quelques personnes qui assistaient à la solennité; le bruit de sa présence se répand dans la ville, son nom vole de bouche en bouche. La voix du peuple se fait entendre ; les cris de cette foule ivre de joie s'élèvent jusqu'au cieux; Simon est l'objet de toutes les acclamations, Simon est le but de tous les regards ; à peine peut-il se soustraire aux efforts de la foule qui le presse et qui l'entraîne au palais du roi.

Le roi, qui venait d'arriver, le considéra attentivement, le reçut avec tout le respect qui lui était dû, lui parla avec les plus grands égards et lui promit gracieusement de lui accorder ses demandes, s'il en avait à lui adresser. Simon, qui n'avait point oublié sa mission, en exposa l'objet et tout lui fut aussitôt accordé.

Le lendemain de cette audience, la solennité fut célébrée, Simon contempla les reliques de la passion du Seigneur, et il partit aussitôt pour la Normandie afin de rendre visite au roi et à la reine d'Angleterre, qui l'avaient élevé; à son arrivée, il trouva le roi en lutte avec son fils Robert; dans sa tendre compassion pour les deux adversaires, il parvint à rétablir la paix entre eux et à éloigner du pays le terrible fléau de la guerre.

Au bruit de son arrivée, ceux que dans le monde on nommait ses amis, un grand nombre d'autres personnes, près de mille soldats, se portèrent avec joie à sa rencontre, et chacun, de son propre bien, lui offrait de l'or ou de l'argent, une mule ou un palefroi et le priait avec instance de les accepter;

invenit (1) ; qui utrique compassus, pace reformata pestilentiæ malum à regione fugavit.

Auditâ verò ejus famâ qui sui in sæculo dicebantur, alii et quamplures, penè milites mille, in adventum ejus læti obviam processerunt, et quisque de proprio aurum vel argentum, mulam seu palefridum ut acciperet, devotissimè precabantur ; ille verò foris gratias agens, corde pro mihilo reputans, nullum penitus accipiens, hæc omnia ex adverso conspicatur.

Ad ultinum verò Regem secretò adiens et Reginam mæstos pietate pariter reddidit et gaudentes ; adeò ut Regina, sicut bonarum moris est mulierum, loqui nequiret verba intercedente ploratu. Post dulcia itaque eorum colloquia, et reliquias, aurum, argentum, et cœtera quæ hujusmodi sunt munuscula, illi offerunt, ut benigne susciperet summopere deprecantes : ille autem præter Reliquias, hæc omnia vilipendens, nullum in accipiendo præbuit assensum. Ignorante tamen illo, qui cum eo socii fuerant, quædam optima sub absconso capientes munera detulerunt : itaque malè facto et accepto ad monasterium regredi meditatur. O mira Dei dispensatio ! quis hominum tantum dilectionis donum ab hominibus impensum temporibus istis promeruisse dicitur ? Noti pariter et ignoti Simonem diligebant, Simonem cernere lætabantur ; non hoc fortuito, sed Dei dispensatione fieri credendum est.

---

(1) Robert, surnommé Courte-Heuse ou Court-Manteau, depuis duc de Normandie, était le fils ainé de Guillaume-le-Conquérant. Il unissait à de nobles quantités les défauts les plus répréhensibles dans un prince. Il ne put dans sa jeunesse supporter l'autorité paternelle ; mais plus entraîné par l'amour de l'indépendance que par une véritable ambition, après avoir fait la guerre à son père pour régner en Normandie, il négligea l'occasion de

extérieurement il leur rendait grâces, intérieurement il méprisait toutes ces offrandes, n'en acceptait aucune et regardait avec dédain tous les biens de ce monde. Enfin il eut une audience particulière du roi et de la reine qu'il pénétra à la fois d'une joie pieuse et d'une sainte douleur, au point que la reine, comme il est ordinaire aux femmes d'un bon naturel, ne pouvait parler à force de sanglots. Après cette douce conférence, ils lui offrirent des reliques, de l'or, de l'argent et d'autres objets de ce genre le suppliant seulement de les recevoir avec amitié, mais lui qui méprisait tous ces objets, excepté les reliques, n'en voulut recevoir aucun. A son insu cependant, quelques uns de ceux qui l'avaient accompagné acceptèrent de grands présents qu'ils emportèrent; le mal ainsi fait, la tentation ainsi accueillie par eux, Simon se prépara à retourner au monastère. O admirable providence de Dieu! quel homme à cette époque peut-être cité pour avoir mérité et obtenu des autres hommes un pareil tribut d'honneur et de tendresse? connus ou inconnus, tous chérissaient également Simon, tous brûlaient de contempler ses traits; non, ce c'est pas là un effet du hasard, c'est un effet de la providence de Dieu.

Voilà qu'il me revient à l'esprit un admirable exemple de

---

monter sur le trône d'Angleterre à la mort de Guillaume. Ni la paix ni les lois ne fleurirent sous son règne. Ses profusions ruinèrent ses peuples et le réduisirent lui-même à une profonde misère. Orderic Vital (*Hist. Norm.*, lib. IX), à qui nous empruntons ces détails, rapporte que le duc Robert se trouvait réduit à une telle détresse que plusieurs fois il manqua de pain au milieu des richesses d'un grand duché : « faute d'habits il restait au lit jusqu'à sexte et ne pouvait assister à l'office divin parce qu'il était nu ; car les courtisans et les bouffons, qui connaissaient sa facilité, lui enlevaient impunément son haut-de-chausses, ses souliers et ses autres vêtements. »

Ecce occurrit in memoria miræ ipsius in patientiæ bonum, quod eodem itinere sustinuit necessitate compulsus. Nam cúm apud Firmitatem castellum (1), quæ olim ipsius hæreditas dicta est, in propria demoraretur, amicum quemdam ad se de villa venientem, videndi desiderio accensum, unus ex iis, qui raptores dicuntur, improvisè prosiliens, captum rapuit et abcessit. Quod ibi milites et viri nobiles adverterunt, triste admodum ferentes, quæsierunt, et repertus est. Eruere oculos, seu aliter justitiam facere minabantur.

Vir autem Domini innocentiam, ex illud quod scriptum est, corde retinens: « Mihi vindictam, ego retribuam, dicit » Dominus (2) : » fieri omninò prohibuit. Tunc unus ex sociis, accersito eo secretò alloquitur, scire volens qualiter, et quo animo illam injuriam illatam sustineret, si dedecus illatum ab aliquo in propria sentiret, « magis esse se lætum et gratias » Deo exhibere respondit, quia patientiâ salvabimus animas » nostras. »

CAPUT XII.

Peractis igitur in itinere quæ perpetranda erant, Eremum regrediens, quæ prius proposuerat iterum inchoavit, ibique quantum licuit labori corporeo insistens, in humilitate conquievit. Sed « ne civitas super montem posita, et lumen lateret » in tenebris, » sanctæ Romanæ sedis memoratus Antistes (3) tanti viri nomen audiens, Abbati suo, ut ad eum mitteretur, litteris denuntiat. Ille verò tanti mali famâ dolore commotus, ne alii turbarentur, sigillum abscondisse, nec manifestasse dicitur; donec Dominus Papa rursus aliud mitteret, quod duriora

(1) La Ferté-Milon, Aisne.
(2) Rom. cap. XII, v. 19.
(3) Saint Grégoire VII.

patience qu'il donna dans ce voyage. Il approchait de la Fermé-Château, autrefois son héritage, il était sur ses propres domaines, un de ses amis sort de la ville, brûlant du désir de le voir, tout-à-coup un de ces hommes que l'on appelle brigands, fondant sur lui à l'improviste, l'enleva et s'éloigna avec lui. A la vue de ce trait d'audace, les soldats et les gentilshommes, indignés, cherchèrent le brigand et le trouvèrent. Ils menaçaient de lui crever les yeux ou d'en faire autrement justice. Mais l'homme de Dieu qui voulait garder sa vertu, et qui portait gravé au fond de son cœur ce qui est écrit : « c'est à moi qu'appartient la vengeance, dit le Seigneur, » c'est moi qui doit la répartir, » défendit de lui faire aucun mal, cependant un de ses compagnons qui voulait savoir quelle impression il éprouvait en subissant une pareille injure, lui demanda s'il ressentait l'outrage qu'on lui faisait sur son propre domaine : « j'en suis heureux et j'en rends grâces à » Dieu, répondit-il, car c'est par la patience que nous sauve- » rons nos âmes. »

CHAPITRE XII.

Ayant donc accompli tout ce qu'il voulait faire dans son voyage, il rentre à l'ermitage et y reprend son genre de vie ordinaire : le plus qu'il lui est possible il se livre aux travaux du corps et se repose dans son humilité : Mais « pour que la » cité fût placée sur la montagne, et que la lumière ne fût pas » cachée sous le boisseau, » le Pontife romain entendant parler de ce grand homme écrivit à son abbé de le lui envoyer. Emu de douleur à la nouvelle de ce qu'il regardait comme un grand malheur pour lui, et craignant que son trouble ne se communiquât à ses frères, il cacha, dit-on, la lettre et ne la montra à personne, mais le Pape écrivit une seconde lettre bien plus

bajularet. Secundo namque per litteram editam dedit, nisi quantocius in Simonem transmittendo festinus existeret, Abbas et cuncta congregatio à spiritali officio vacaret. Quid plura? Turbatur Abbas, fratres pariter contristantur. Quid aliud facerent? Ecclesiæ namque solamen amittitur.

Disposito ergò itinere in iis quæ parari videbantur ; Simon unà cum sociis ad urbem dirigitur. Quem postquam venientem Domus Apostolicus comperit, et appropinquantem oculis intuitus est, lætus efficitur, cum honore perdebito suscipiens eum. Cui ubi blandè allocutus pacis osculum tradidit; juxta Theclæ virginis Ecclesiam domus ad habitandum congrua eligitur. Quà sanctissimè conversanti, et orationi vacanti, omnis societas suorum pro infirmitate loci morte subtracta est ; relictis solummodò duobus Monachis, quorum alter ad Monasterium regressus est, alter verò illi serviens usque ad finem vitæ, urbis inæqualitatem cum eo sustinuit (1).

CAPUT XIII.

Accidit eodem tempore quòd Dominus Papa, et Robertus (2) quidam Apuliæ princeps, ab invicem dissentirent ; unde Præsul metuens ne civitas belli contentione in aliquo perturbaretur, Simonem accersivit summopere deprecans, ut pacandi gratia illuc proficisceretur. Cui statim obediens se profecturum promittens, adjuncto sibi viro religiosissimo, iter arripit cum benedictione jubentis.

Eo igitur adveniens Principem quærit et invenit ; quem inventum quasi epulis in visu suo refecit, unde pacem reformans, quod voluit opere perpetravit. Omnibus itaque illuc

(1) Il est ici question de la *Malaria*, fièvre dangereuse qui règne à Rome depuis la fin de mai jusqu'au mois d'octobre.

(2) Robert Guiscard.

sévère que la première. Il déclarait en effet, que si on ne lui envoyait Simon le plus tôt possible, il interdirait l'abbé et toute la communauté. En un mot, l'abbé se trouble, les frères sont plongés dans la tristesse. Mais que faire? perdre Simon c'était perdre la consolation de leur église.

On fait donc tous les préparatifs nécessaires et Simon part pour Rome avec sa suite. Lorsque le souverain Pontife eut appris son arrivée, lorsqu'à son approche il l'eut contemplé de ses yeux, il fut pénétré de joie et le reçut avec tout l'honneur qui lui était dû. Il lui adressa de bienveillantes paroles, lui donna le baiser de paix et lui assigna pour habitation une maison très convenable dans le voisinage de l'église de Sainte-Thècle. Simon y menait la vie la plus sainte et s'y livrait à la prière, lorsque les maladies particulières au pays frappèrent de mort tous ceux qui l'accompagnaient; il ne survécut que deux moines, l'un retourna au couvent, l'autre persista à servir Simon, bravant avec lui les variations de ce climat malsain.

CHAPITRE XIII.

Il arriva dans ce temps que des discussions s'élevèrent entre le Pape et un certain Robert duc de la Pouille, le Pape craignant que les émotions de la guerre ne causassent quelque trouble dans Rome, supplia Simon de se rendre auprès de ce prince pour une mission de paix. Il obéit et promit de partir; il prit avec lui un homme d'une grande piété et se mit en route avec la bénédiction de celui qui l'envoie.

A son arrivée il chercha et trouva le prince; cette vue le réconforta comme l'aurait fait un bon festin, il parvint à rétablir la paix, et il obtint tout ce qu'il voulut. Quand tout fut pacifié il revient, prêchant les peuples chemin faisant, et

pacificatis revertitur, in itinere plebes (1) alloquens, ut ad Dominum converterentur, admonuit. Cujus allocutioni assensum præbentes, penè sexaginta milites sæcularibus omissis, arma Dominica susceperunt ; et sic viri Dei prædicatione monachalem habitum per diversa provinciæ loca cum benedictione susceperunt.

Ad urbem itaque regressus Pontificem adiit, et quidquid egerat, de pace nuntiavit. Ille autem et gratum habuit quod accepit, et illud quod fecerat, approbavit. Nec multó post habens in voluntate ad Monasterium reverti, licentiam ab eo cum humilitate deposcit ; qui nec primò, nec secundò ejus precibus aurem accommodans, tale fertur dedisse responsum : « Sicut nec meis meritis, Charissime, nec meâ, sed Domini » Petri dominatione Pastorali huc accersitus advenisti ; ita » nec mea est in potestate promisso revertendi. Vade ergò, » et Oratorium ingredere Beati Petri (2), et quidquid in vo- » luntate habeat, orationibus perscrutare. »

Qui nocte subsequente, sicut ipse præceperat, Templum precaturus ingreditur, totam pervigilem ducens orationi intentus et priusquàm inde procederet, quâ sublatus est vitæ mortis infirmitate corripitur. Mox inde progrediens, ad habituculum, et lecto decidens ad confessionem suam Pontificem invitat, et ad se visitandum. Qui voluntati ejus obtemperans, et mundatum à vitiis absolvit, et pariter benedicens abcessit. Nec multò post pretiosi corporis et sanguinis Christi munimine roboratus, pridiè Kalendas Octobris (3) spiritum Deo reddidit, et qualis in vita religione perstirerit, finis sanctissimus in assumptione monstravit.

---

(1) Alius, plures.

(2) La Confession des Apôtres, chapelle qui se trouve dans les Grottes vaticanes, et dans laquelle sont les reliques de saint Pierre et de saint Paul.

(3) 29 septembre 1082.

les invitant à se convertir au Seigneur : dociles à ses leçons, près de soixante soldats quittèrent le monde et prirent les armes du Seigneur ; et ainsi par l'inspiration de cet homme de Dieu, ils revêtirent sur différents points de la province l'habit religieux avec la bénédiction du Seigneur.

A son retour à Rome, il vint trouver le Pape et lui rendit compte de sa mission. Le Pontife, heureux de ces nouvelles approuva tout ce qu'il avait fait. Peu de temps après dans le désir de revoir son monastère, Simon en demanda humblement la permission ; ni la première ni la seconde fois le Pape ne prêta l'oreille à ses prières, et il finit, dit-on, par lui répondre : « Ce n'est ni par amour pour moi, ni par mon » autorité, mon cher ami, mais par l'autorité pastorale de » Saint-Pierre que tu es venu à Rome, ainsi il ne m'appar- » tient pas de te permettre le retour. Va donc, entre dans » l'oratoire de Saint-Pierre, et que tes prières lui demandent » quelle est sa volonté. »

La nuit suivante, comme le pape l'avait prescrit, il entra dans le temple pour y faire sa prière, il y passa toute la nuit dans la prière, et, avant d'en sortir, il fut attaqué de la maladie qui devait lui donner la mort. Il retourna à son logement et, de son lit, il fit prier le pontife de venir le visiter et entendre sa confession. Celui-ci se rendit à sa prière, lui donna l'absolution de ses péchés, et se retira après lui avoir donné sa bénédiction. Peu de moments après, fortifié par la réception du divin corps et du précieux sang de Jésus-Christ, il rendit son âme à Dieu la veille des calendes d'octobre, et telle avait été la sainteté de sa vie, telle fut sa fin, quand il monta au ciel.

Edmond C. de L'HERVILLIERS.

(*La suite au prochain numéro*).

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

(SUITE *.)

Liancourt-Fosse. — Crémery.

ANDRÉ-CHARLES COLLIN (1), chevalier, seigneur de Liencourt et d'autres lieux, frère ou fils de César Collin. Par contrat du 10 mars 1704 pardevant Boucher et son confrère notaires royaux à Amiens, il acquit la seigneurie de Crémery de Marie-Marguerite de Suin, veuve de Claude Morel, vivant, seigneur de Crémery, président au présidial d'Amiens.

CÉSAR-EMMANUEL COLLIN des Essars (2), seigneur de Liencourt, Crémery, etc.

GASPARD-CÉSAR-CHARLES DE LESCALOPIER (3), neveu et héritier

(*) Voyez la *Picardie*, 1861, p. 117 et suivantes.

(1) Armes de la famille Collin : *coupé : au 1 de sinople au croissant d'argent, surmonté d'une aigle éployée d'or ; au 2 de sable au lion d'or.*

(2) Le fief des Essars ou de Lessart par corruption, situé entre Liancourt-Fosse et Fresnoy-lès-Roye, est une terre aujourd'hui en bois où était autrefois, selon la tradition, un établissement de Templiers ; on y remarque encore une enceinte, déterminée par des fossés comblés en partie.

(3) La famille de Lescalopier est d'origine italienne et descend, dit-on,

du précédent, chevalier, conseiller d'Etat, doyen d'un des quartiers des maîtres de requêtes, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours, seigneur en 1749 de Liencourt, Lessart, Crémery et d'autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, rue Saint-Louis, au Marais, mort le 22 novembre 1792 ; il fut inhumé dans le cimetière de Liancourt-Fosse, près le mur de la chapelle de la Vierge et de la sépulture de plusieurs des anciens seigneurs du village.

---

de l'un des doges de Venise. Nicolas de Lescalopier, référendaire apostolique, chevalier de Malte et conseiller du roi, était, en 1605, abbé commendataire de l'abbaye de Ham.

Jean de Lescalopier, président au Parlement de Paris en 1614, mourut en 1620. De sa femme Marthe Gobelin il eut trois enfants; 1° Baltazar de Lescalopier, conseiller au Parlement en 1626, père de Gaspard de Lescalopier, aussi conseiller au même Parlement en 1667, et de Charlotte de Lescalopier, mariée le 12 août 1666 à Gui Cry, marquis de Rabodanges et de Longchamp, chevalier des ordres du roi. 2° Anne de Lescalopier, alliée en 1626 à Gaspard de Coignet, seigneur de la Tuillerie et baron de Courson, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et son ambassadeur à Venise, en Hollande et en Allemagne, puis, en 1645 ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède et à celle de Danemarck où il travailla pour le roi avec tant de succès que les monarques de ces deux royaumes conclurent la paix entre eux ; et 3° Marie de Lescalopier, mariée le 28 février 1639 à Louis de Béthune, comte, puis duc de Charost-Béthune, quatrième fils de Philippe de Béthune, comte de Selles-sur-Cher, et de Catherine le Bouteiller, né à Paris au mois de février 1605. Il fit ses premières campagnes en Hollande ; fut mestre-de-camp du régiment de Picardie, charge qu'il exerça pendant sept années, et gouverneur des villes de Stenay, Dun et Jamets ; par la faveur du cardinal de Richelieu, il fut pourvu successivement de la charge de capitaine des gardes du corps et de celle de maréchal de camp des armées du roi ; fut nommé gouverneur de Calais et des pays reconquis, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, et, en 1661, chevalier des ordres du roi qui érigea en sa faveur, en mars 1681, le comté de Charost en duché-pairie sous le nom de Béthune. Il mourut à Paris le 20 mars 1681 et fut inhumé aux Feuillants; sa femme, morte le 24 janvier 1687, fut inhumée auprès de lui.

Il avait pour frère Anne-Joachim-Regis, chevalier de Malte, marié en..... qui a laissé postérité.

Sa femme Anne Leclerc de Lesseville (1) le rendit père de

1° Armand-Jean-François Charles, qui va suivre ;

Et 2° de Marie-Anne-Françoise de Lescalopier.

Armand-Jean-François Charles de Lescalopier, conseiller au parlement, épousa Caroline Jeanne de Bailly, inhumée dans le cimetière de Liancourt-Fosse ; son épitaphe porte : *Ici repose le corps de Mme Caroline-Jeanne de Lescalopier, née de Bailly, décédée à Paris le XVIII avril MDCCCXLVIII, dans sa 72e année.* Son mari, mort le 4 avril 1814, est inhumé auprès de son père.

De leur union est issu un fils unique :

Marie-Joseph-Charles, comte de Lescalopier, chevalier de la Légion d'Honneur, membre des ordres du Saint-Esprit de Rome et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, membre de la Société des Antiquaires de France et de Picardie, et maire de Liancourt-Fosse, mort sans postérité, le 11 octobre 1861, en son château de ce lieu, âgé de 49 ans 6 mois et inhumé auprès de son père (2). Il avait épousé Louisa-Pierrette-Charlotte de Bailly, sa cousine germaine, qu'il institua légataire universel de tous ses biens. (Le P. Anselme. — Archives du château et de l'hospice de Nesle. — Reg. civils de la paroisse Saint-Médard de Liancourt-Fosse).

---

(1) Eustache Leclerc de Lesseville, de cette famille noble, né à Paris, se signala tellement dans ses études, qu'il fut choisi recteur de l'université de cette ville avant l'âge de 20 ans. Il devint docteur de la maison et Société de Sorbonne, l'un des aumôniers ordinaires de Louis XIII, conseiller au Parlement, puis évêque de Coutances. Il s'acquit l'estime et l'amitié de ses diocésains, et fut l'arbitre des affaires les plus importantes de la province. Une connaissance profonde de la théologie et de la jurisprudence le rendaient particulièrement recommandable. Cet illustre prélat mourut à Paris en 1665, pendant l'assemblée du clergé, à laquelle il était député.

(2) Les armes de la famille de Lescalopier ou L'Escalopier sont : *d'argent à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants de même*

CHATEAU.

Les constructions du château de Liancourt-Fosse remontent à différentes époques; on y a conservé longtemps un lit célèbre, orné de riches étoffes où, a-t-on dit, a couché Gabrielle d'Estrées avant de faire annuler son union avec d'Amerval. D'après une tradition de famille, que gardaient encore les derniers possesseurs du château, ce lit n'aurait jamais servi à Gabrielle mais bien à Marie de Médicis. Une rue voisine du château où l'on croit que logea Henri IV quand il vint visiter Gabrielle d'Estrées porte encore le nom de *Quartier du roi.*

EGLISE.

L'église de ce village paraît avoir été bâtie dans le jardin du château; elle est construite en briques avec solins en grès et couverte en ardoises; une tour en grès placée devant le portail et terminée par un clocher peu élevé est aussi couverte en ardoises. A l'intérieur deux piliers soutiennent l'arcade qui sépare le chœur de la nef; les chapiteaux des piliers du côté du chœur sont surmontés d'un ornement en ogive resté incomplet. La commune doit à la munificence de feu M. le comte de Lescalopier, tous les embellissements opérés récemment dans cette église. Par ses soins les quatre croisées étroites, mais très élevées du chœur, ont été ornées de vitraux de couleurs où, à l'une d'elles se remarquent les armoiries du bienfaiteur, et celle de son épouse qui sont: *d'or à une fasce d'azur chargée d'une croix d'or ancrée, la fasce accompagnée en chef de deux glands de sinople appointés, et d'un arbre aussi de sinople planté sur une terrasse de même, mouvante de la pointe de l'écu;* les autels des chapelles de la sainte Vierge et de saint Médard, dont chaque croisée est aussi ornée de vitraux peints, ont été remplacés par d'autres du style gothique et richement peints et dorés; un carrelage neuf en carreaux octogones de pierre de Senlis et carrés de marbre noir décore le sanctuaire et le

chœur; une tribune a été construite et placée à l'entrée de la nef, et les poutres transversales de cette nef, qui produisaient un effet désagréable à la vue, ont disparu sans néanmoins nuire à la solidité du monument; enfin tout l'édifice a été reblanchi et il se trouve maintenant dans un état de propreté remarquable.

Le cimetière, clos de murs en briques, entoure l'église.

La cure, placé sous l'invocation de saint Médard, et dont les revenus s'élevaient au siècle dernier à 600 livres, était à la nomination de l'abbé de N.-D. de Ham.

CURÉS CONNUS.

Nicole Carette, dont l'épitaphe, placée naguère sous le lutrin, et maintenant dans le bas-côté droit est ainsi conçue: « *Cy-dessoubs gist le corps de fev M. Nicole Carette en son vivant curé de Liancovrt..... Priez Dieu pour son âme et les tous amis trespassez.* » — Sébastien Robelin, curé de Liencourt et chanoine de Nesle avant 1596, mort en 1613. Il fut abbé commendataire du monastère du Mont-Saint-Quentin, près Péronne.

Jean Viset, 1654.

Réné Marchand, 1659.

N... Blangy, curé de Liencourt et de Crémery, annexe, 1679; mort en 1728 et inhumé dans la nef de l'église de Liancourt, à gauche du crucifix.

Antoine Delacroix, 1728, décédé le 27 juillet 1765.

N... Cuvillier, né à Cressy-Omancourt, curé pendant 40 ans.

N... Duriez, natif de Pont-l'Evêque, puis curé de Mesnil-Saint-Nicaise.

N... Delarouzée, 1809.

N... Cartel, 1814.

N... Couture, 1818.

Alexandre Bourbier, 1842.

N... Catél, 1847.

Adrien Desbares, 1847.

Ferdinand Melin, 1852, encore en exercice.

Aucun fait historique sur ce village n'est connu, quoique sa situation sur une ancienne route départementale et sa proximité de la ville de Roye l'aient souvent exposé à des désastres à l'époque surtout des guerres du moyen-âge. Les registres civils font la mention suivante : « 8 juillet 1738, on a commencé à paver le village de Liencourt ; les premiers grès ont été posés à l'endroit nommé le *Quai*, vis-à-vis le cabaret d'Etienne Dercheu, à l'enseigne du Lion d'or. »

En 1709 il y avait à Liancourt-Fosse 95 habitations ; en 1720, 105 ; en 1861, 148. On y compte 565 habitants.

Il y a une école de garçons fréquentée l'hiver dernier par 48 élèves, et une de filles, par 44 élèves.

LEROY-MOREL.

(La fin très prochainement.)

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

I.

Rayons de soleil d'or, trouant par échappées
Trente platanes roux, aux feuilles découpées
Comme des fers de lance ou bien des fleurs de lis,
Qui font une jonchée à des cailloux polis;
Un grand fourmillement de joie et de lumière,
Un automne imprégné de saveur printanière,
Mille sons éclatants et mille bruits joyeux;
Des tas de fruits rangés pour le plaisir des yeux :
Aulx odorants, oignons, pimpantes chicorées
Emmêlant leur frisure aux cheveux des poirées ;
Des bottes de radis roses et violets ;
Carottes en habits rouges aux verts collets ;
Céleris cannelés et courges entr'ouvertes
Eclatant au milieu des choux aux feuilles vertes.

La pomme, fruit normand confit dans sa douceur,
Dont le visage est plein de taches de rousseur ;
Près de la pomme d'or, la poire, sa compagne,
Qui semble une bouteille ; — un souvenir d'Espagne,
La grenade, qui saigne ainsi qu'un fruit vivant ;
La noix, aux tons bistrés, qu'a fait tomber le vent ;
La châtaigne, plus brune encore ; le pois chiche,

Comme un pauvre honteux à la table du riche,
Assis parmi les fruits ; l'orange ; le citron,
Dans son nid de papier caché comme un poltron ;
La nèfle qui se glisse à côté de l'arbouse
Comme une sœur modeste auprès d'une jalouse.

Des pantins consternés aux yeux décolorés,
Des miroirs de deux sols dans des cadres dorés,
Des petits pains du jour, des gâteaux de la veille,
Des bonbons surannés qu'on a mis en bouteille ;
Des images pendant sous des auvents de bois
Avec inscription portant en deux patois,
Espagnol et français, le nom de quelque apôtre,
L'orthographe de l'un ayant déteint sur l'autre ;
Des lacets, des rubans, des bonnets à pompons,
De l'étoffe rayée à faire des jupons,
Des choses qu'on ne voit que dans les inventaires.

Puis, de tous les auvents, de tous les éventaires,
Sortant et se croisant, des appels aux chalands,
Des propos goguenards et des propos galants ;
Parmi les quolibets, dans la foule ahurie,
Se faufile un joueur d'orgue de Barbarie
Qui ne regarde rien et joue en Trémolo
La *Valse du Trouvère* avec les pieds dans l'eau.

L'eau qui mouille les pieds de ce joueur morose
Tombe d'une fontaine en marbre blanc et rose
Que couronne un Neptune armé de son trident,
Dieu fantasque, perdu dans le feuillage ardent,
Et qui, sur tous ces fruits qu'on vend et qu'on achète,
Fait l'effet de brandir une énorme fourchette ;
Sa bouche a l'air de rire en disant *Quos ego*
Et ses pieds courroucés dansent le *Fandango* :
L'artiste qui trouva ce dieu là dans l'argile,
A sa façon sans doute interprétait Virgile.

L'un fait une médaille et l'autre un mascaron :
Il n'est pas défendu de traduire Scarron.

Tout ce fouillis, ce bruit, ces odeurs, cette sève
Qui monte aux yeux, parcourt les veines, est-ce un rêve?
Est-ce un dessin perdu de quelque vieux flamand,
Un modeste tableau réaliste qui ment,
Une étude de mœurs faite en robe de chambre ?
— Non ; c'est ce qu'un matin de la fin de novembre
Mil huit cent soixante-un, j'ai vu, senti, touché,
A Carcassonne, sur la place du Marché.

Carcassonne, 25 novembre 1861.

II.

Les gens du beau pays que couronne Béziers
Prétendent que si Dieu descendait sur la terre
Il viendrait habiter leur doux et gai parterre ;
Leur jardin n'est-il pas celui des Oliviers ?

Mais de Jérusalem aux arides sentiers,
Certes, ce n'est point là le paysage austère
Où s'accomplit l'immense et douloureux mystére
Et dans lequel marcha l'homme aux trente deniers.

Dans leurs tombeaux sanglants de sainte Magdeleine,
Les vieux morts apaisés sommeillent pour toujours
Et du sommet du mont on voit rire la plaine ;

Sous le vent, qui pour eux n'a qu'une tiède haleine,
Les arbres aux fruits doux, aux placides contours,
Paraissent des coussins de soie et de velours.

Béziers, 26 novembre 1861.

III.

Si j'étais empereur ou roi, je n'irais pas
Avec mes douze pairs ainsi que Charlemagne,
Chevaucher à travers la France et l'Allemagne ;
Si j'avais un cheval, il marcherait au pas.

Et j'irais visiter sans courir au trépas
Mes villes sans faubourgs d'où l'on voit la campagne ;
Par un matin d'automne au pied de la tour Magne,
Je me ferais servir au soleil mon repas.

Si je pouvais trouver au sein de mon empire
Douze amis selon moi, ni pédants, ni grondeurs,
Amants de la nature et des vieilles grandeurs,

Nous nous attablerions à l'aise, sans rien dire,
Et nous contemplerions longuement en rêvant
Les temples morts baignés dans le soleil vivant.

Nîmes, au pied de la tour Magne, 27 novembre 1861.

IV.

La triste Raison dit à la folle Rime :
Vous traînez partout vos airs mystérieux,
Nous sommes ici dans des murs sérieux,
Tâchez de vous taire en face du sublime.

La Rime confuse approuve la Raison
Et se tait d'abord en baissant la paupière ;
Elle s'ingénie en regardant la pierre
A trouver en prose une grave oraison.

Mais elle aperçoit parmi les blocs superbes
Une pauvre fleur, venue on ne sait d'où,

Qui met une étoile à la place d'un trou
Et semble une perle au sein des folles herbes.

Folle Rime alors dit à triste Raison :
Au haut des clochers et le long du rivage,
Je fais ce que fait cette fleur sauvage ;
Ne chicanez pas mon humble floraison.

Les temples romains et les tours crénelées
Gardent avec soin leur couronne de fleurs,
La vieille gargouille aime à sentir ses pleurs
Arroser les pieds des jeunes giroflées.

Le long des créneaux du donjon menaçant,
N'allez pas de l'herbe arracher les racines :
Chaque fleur qui pousse aux fentes des ruines
Recouvre peut-être une tache de sang.

Arles, 27 novembre 1861.

V.

Ceux qui restent dans leur chambre
A cracher sur leurs tisons
S'imaginent qu'en décembre
On ne voit plus d'horizons.

A Paris, où l'on s'enrhume,
On doit croire assurément
Qu'un gros cache-nez de brume
Couvre tout le firmament.

Mais la Méditerranée
N'est pas le sombre Océan,
Car elle a toute l'année
Ce qu'il n'a qu'une fois l'an :

Un firmament sans nuages,
Un soleil charmant et clair ;
Les oiseaux de ses rivages
Ne connaissent point l'hiver.

Sous la lumière dorée,
Fi du triste coin du feu !
Ici la mer est moirée
Et reflète le ciel bleu.

Chaque vague qui déferle
Sur un rivage serein
Semble ajouter une perle
Aux trésors de son écrin.

Sans mépriser la chaumière
Et le froid toit paternel,
Baignons-nous dans la lumière
De ce printemps éternel.

Jouissons, et sans murmures,
Tâchons d'accepter demain
Les brouillards et les froidures
Que nous aurons en chemin.

En vue de La Ciotat et de Bandol, 28 novembre 1861.

VI.

Caressés par la même brise,
Eclairés par les mêmes cieux,
D'un côté la rade aux flots bleus
Et de l'autre la ville grise.

Les vaisseaux neufs que l'on nolise
Sont peints de frais et fort nombreux ;

Et sur le quai, du haut des vieux,
Vient ruisseler la marchandise.

Les portefaix et les commis
S'agitent comme des fourmis
Avec des peines sans égales.

Je m'incline et je me soumets :
Vivent les noires fourmis ! Mais
Je suis du parti des cigales.

Marseille, port de la Joliette, 29 novembre 1861.

Gustave LE VAVASSEUR.

DOCUMENTS INÉDITS

Pour servir à l'histoire des guerres dans le nord de la France, sous Charles VII.

1434. Coppie des trèves, prinses et accordées au mois de septembre, l'an xxxiiii (1434), entre ms. le conte d'Estampes, ou nom de ms. de Bourgongne, d'une part, et le conte de Richemont, ou nom du roy Charles, adversaire de MDS., d'aultre part, touchant les pays par decha les rivières d'Esne, de Serre et d'Oise.

Jehan de Bourgongne, conte d'Estampes, seigneur de Dourdan, lieutenant et gouverneur-général, en l'absence de mon très-redoubté seigneur et oncle, ms. le duc de Bourgongne, de ses duchiés et contez de Brabant, Lembourg, Flandres, Artois, Haynau, Hollende, Zeelande, Namur, Frise et autres ses pais, terres et seignouries de par decha, à tous ceulx quy ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que, pour et en intencion de parvenir à paix générale en ce royalme, laquelle nous savons certainement que MDS. et oncle a tousiours désirée et de tout son ceur désire entièrement, et affin de tant et si avant que possible à nous est avanchier le bien de ladicte paix générale ; à quoy par moyen de bonnes trèves et abstinences de guerre l'en pourra, au plaisir de Dieu, plus-tost et aisément parvenir, et, pour relever et alégier le poure peuple de oppressions, paines et travaux, et autres maulx et dommages, que si

longuement il a enduré et souffert, et encore souffre et endure, chascun jour, à cause de la guerre, et qu'il puist paisiblement labourer et marchandise avoir son cours. Nous, pour et ou nom de MDS. et oncle, et, en ensieuvant son bon vouloir avons pour ferme et accordé, et, par le teneur de ces présentes, fermons et accordons bonnes trèves et abstinences de guerre, à durer depuis la datte de cestes jusques à vi mois continuelz et prochains ensieuvant, et à ung mois de desdit, avec nostre très-chier et très-amé cousin le conte de Richemont, soy-disant connestable de France, pour et ou nom de Charles, soy aussi disant roy de France, adversaire de ms. le roy (d'Angleterre) et de MDS. et oncle, en la fourme et manière, et soubz les condicions quy ci-après mis sont. Premièrement, que ledict Charles, adversaire de MDS. oncle, ne fera, ne soufferra par quelconques ses hommes, subgés, ou soldoyers, ne aussi par ses servans et aliés, estans présentement en cedit royaume, ou autres tenant son party, qui cy-après pouroient venir en son service, faire, ni estre faitte guerre, en aucune manière, publicquement, ou occultement, aux pais, citez, villes, forteresses, terres et seignouries de MDS. et oncle, qu'il ait en sa main et gouvernement ès marches de pardeça : c'est assavoir aux duchiez, contez et pais de Brabant, Lembourg, Flandres, Artois, Haynau, Namur, Boulonnois ; aux villes, prévostez, chasteaux et chastellenies de Péronne, Mondidier et Roye, ne aux villes, places et forteresses quy en sont tenues ; aux villes, chasteaux et chastellenies de Saint-Wallery, Rousoy, Coulongne et leurs appartenances, appartenant à nostre très-chier seigneur et frère, ms. le conte de Nevers et à nous ; aux villes et citez d'Amiens, Abbeville, Monstreul, Saint-Quentin, Noyon, Chauny, Bray-sur-Somme, Encre (Albert), Corbie, Ribemont, Soissons, ville et chastel, les villes et chasteaux de Picquegny, Boves, Dourlens, Saint-Riquier, Arleux, Creveceur, Mortaigne, Cambray et le pais Cambresis ; aux contez, villes et forteresses de Guise, de Marle et autres places, terres et seignouries, appartenant à nostre

très-chier et très-amé cousin le conte de Ligney, à nostre très-chière et amée cousine la contesse de Marle, sa belle-fille, et à nostre très-chière et amée cousine la vicontesse de Meaulx, sa belle-mère, estans par decha les rivières d'Esne, de Serre et d'Oise. Lesquelles ycellui nostre cousin de Ligney sera tenu de baillier par déclaratien et en certiffyer souffissamment nostre dit cousin de Richemont, en dedens III sepmaines, après la publication de cestes. Aux villes, chasteaux, terres et seignouries d'Aubenton, Rumigni, Martigni et leurs appartenances, appartenant à nostre très-chier et amé cousin le conte de Vaudesmont ; aux villes, forteresses, terres et seignouries des subgés et vassaux, tenues et mouvans de MDS. et oncle, ne aux autres tenant son parti, non subgés à luy, scituées par decha les rivières dessus dictes, qui comprinses y vouldront estre, dont les seigneurs, ou cappitaines desdictes forteresses et pais non subgettes de MDS. et oncle, seront tenus de faire savoir leur voulonté et en faire certiffyer souffissamment nostre dict cousin de Richemont, en dedens III sepmaines, après la publicacion de ces présentes. Pendant lequel temps, par ainsi qu'ilz entretiendront lesdictes abstinences, demoureront néantmoins ycelles places comprinses esdictes abstinences. Aux forteresses et places de Dours, Jaucourt, Moreul, La Frete, Drugi, Oisemont, Bailleul-en-Vimeu, Moyencourt, Hapleincourt, Chaule (Chaulnes) et Foleville, ne aux subgés et habitans quelzconques des villes, places, terres et seignouries de MDS. et oncle, ne desdicts subgés et autres, qui comprins vouldront estre esdictes abstinences, estans par decha les rivières dessus dictes, jusques à la conté de Rethelois, qui ni est point comprinse. Ainsy cessera toute guerre et voye de fait, et aussi tous appatis quelzconques durant le temps de ces présentes abstinences, quy commenceront à avoir leur force et vertu au jour de la datte de cestes.

Item, que semblablement par MDS. et oncle, par nous, par ses hommes, vasseaux, serviteurs et subgés, ne par les nostres,

ne sera faitte guerre, publicquement, ou occultement, aux pais, citez, villes, forteresses et seignouries, tenans le party dudict Charles, adversaire de MDS. et oncle, estans par decha les rivières d'Esne, de Serre et d'Oise : c'est assavoir aux villes et forteresses de Laon, Velly, et tout le pais de Laonnois ; aux villes et forteresses de Compiègne, Dyve, Resson-sur-Mats, Beauvais, Rambures, Gournay, et tout le pais de Beauvaisis ; ne aux villes, chasteaux, places et forteresses desdicts pais de Laonnois, Beauvaisis et Picardie, tenans le party d'icelluy adversaire quy, à présent, sont en son obéissance, par decha les rivières dessus-dictes.

Item, que, pendant et durant lesdictes trèves et abstinences de guerre, aucuns desdictes parties ne pourra prendre, ou faire prendre, gaignier, ou conquérir l'une sur l'autre, aucunes places, villes, ou forteresses, comprinses en ces présentes abstinences, publicquement, ou occultement, de jour, de nuict, par engin, d'eschielle, d'emblée, ne aultrement. Et posé, orrs, que les cappitaines, gardes, ou habitans d'icelles se voulsissent rendre et tourner de leur plaine voulenté de l'un party à l'autre, ilz ni seront, ne pouront estre receuz, ne ne pourront aussi estre réparées aucunes villes, ou forteresses, aultresfois démolies ; mais seront et demoureront en l'estat qu'elles sont de présent, et ne se pourra par quelque manière acroistre l'une desdictes parties sur l'autre, ès termes d'icelles trèves et abstinences, soubz quelque couleur ou soubtilité que ce soit.

Item, que tous marchans des villes et pais, comprins en ladicte abstinence, pourront par saulf conduit converser et marchander les ungs avec les autres, d'une obéissance en l'autre ; lesquelx saulf conduits l'en sera tenus de baillier et pour pris raisonnable : c'est assavoir, pour ung chariot, deux salus pour mois ; une charette, ung salut pour mois ; chascun marchant et autres que gens de guerre, ung salut pour vi mois, et, pour chascun cheval à somme, avec celluy quy le conduira, ung salut pour

lesdicts VI mois. Et seront lesdicts saulf conduis baillés par nostre dict cousin de Richemont et par nous, ou ceulx quy de par luy et par nous seront ad ce commis et nommez.

Item, que gens de tous estas, tant gens d'église que gens de guerre, bourgois, gens de bonnes villes, labouriers et autres du plat pais pourront, chascun ès termes de son obéissance, aler, venir, estre, demourer, labourer et faire leurs besongnes sceurement et paisiblement, ès termes desdictes abstinences, et durant le temps d'icelles, sans ce que on puist prendre leurs corps, ne leurs biens.

Item, que toutes gens, d'ung party et d'autre, se pourront armer et faire guerre, où et ainsi que bon luy semblera, hors des pais et termes comprins esdictes abstinences.

Item, que, pour mieulx entretenir ycelles abstinences, la ville de Ham, en Vermandois (1), quy est présentement en la main de nostredict cousin de Richemont, sera mise en noz mains, ou nom de MDS. et oncle, pour en faire et disposer à son plaisir (2), et aussy y sera mise la ville et forteresse de Breteul, pour prestement, après ce qu'elle y sera, estre démolie et abattue (3), et semblablement la ville de Bruyères (4) soubz Laon, que tient présentement nostredict cousin de Lignei, sera par luy démolie et abatue en dedans XXVI jours, prochains venans.

Item, que, ou cas qu'il y eust aucun entrefait, d'ung costé ou d'aultre, ladicte abstinence durant, pourtant ne seroit ycelle abstinence enfrainte, ne la partie blechée ne se pourra récom-

---

(1) Voy. Monstrelet, éd. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. V, page 95. — Le comptable du duc de Bourgogne (1434) nous apprend que ce prince avoit pieca fait donner IIII m. II c. salus d'or à La Hyre, pour la reddicion de la ville de Hem, que environ a ung an, yl délivra en ses mains. (Arch. gén. du Nord.)

(2) Voy. notre *Cité picarde*, p. 80-81.

(3) Monstrelet, ibid., p. 97.

(4) C'est le Bonyères des reg. de Noyon. (Voy. notre *Cité picarde*, ibid.)



penser par voye de fait, ains sera tenue, avant toute voye de fait, de sommer deuement les conservateurs, pour estre récompensée, et s'il y a deffault d'un mois après ladicte sommation, ladicte partie blecée se pourra récompenser par telle voye que bon luy semblera.

Item, que, s'il avenoit que nostredict cousin le conte de Ligney volsist cy-après desdire, de sa part, lesdictes trèves et abstinences, néantmoins, ycelles demourront en leur vertu, au regard de luy, ung mois après ce qu'il les auroit desdittes et, au regard de MDS. et oncle, elles demourroient en leur force et vertu, leur temps durant, selon ce que dessus est dit, et demourra ladicte ville de Ham en la main de MDS. et oncle, ou de nous pour luy, en abstinence, ainsi que ses autres villes et pais dessus dicts.

Item, que ces présentes abstinences, ainsi que dessus sont déclarées, commenceront à avoir leur effect au jour de la datte de cestes, lesquelles deveront estre publiées notablement, partout où yl appartenra, dedens XII jours après la datte d'icelles, et dureront le temps que dessus est dit, et à ung mois de desdit, toutes et quantes fois que bon semblera audict adversaire, ou à MDS. et oncle, ou à nous, de par luy. Lequel desdit, celluy quy faire le voldra, sera tenu segneffyer et faire savoir par ses lettres patentes : c'est assavoir de la partie de MDS. et oncle, en la ville de Compiègne, ou de Beauvais, au cappitaine de l'un desdicts lieux, ou son lieutenant, et du costé dudict adversaire, en la ville d'Arras, ou de Lille, à la personne du gouverneur de l'un des lieux, ou son lieutenant. Depuis laquelle présentacion, ledict mois de desdit commencera et, durant ycelluy, s'entretenront ycelles abstinences, en tous leurs poins.

Item, que, pour appointier et appaisier les questions, débas et entreprinses desdictes abstinences, nostredit cousin de Richemont et nous commettrons chascun, en droit soy, pour son party, aucuns seigneurs et chevaliers, notables et puissans, quy,

en nostre absence, cognoistront et appointront desdictes questions et débas, et de ce leur donnons noz lettres de pooir soufflssant, et, néantmoins, en pourra chascun de nous cognoistre en sa personne, toutes et quantes fois que bon luy samblera.

Si donnons en mandement, de par NDS. et oncle, à tous ses vassaulx, hommes et subgés, justiciers et officiers quelzconques et aux nostres, et à chascun d'eulx, si comme à luy appartendra, que lesdictes trèves et abstinences ylz gardent et entretiegnent, et facent garder et entretenir inviolablement en tous leurs poins et articles, sans faire quelconque chose au contraire, sur peine d'estre pugnis, comme infracteurs de trèves..... et, en oultre, à yceulx justicyers et officiers qu'ilz facent, chascun en droit soy, ces présentes publyer, solempnelement, à son de trompe, partout où yl appartendra, en dedens XII jours prochains venans, comme dessus est dit; car ainsi le voulons et avons promis et accordé estre fait. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné en la ville de Péronne le XVII[e] jour de septembre, l'an de grâce mil IIII c. XXXIIII. Et estoit ainsi signé par ms. le conte lieutenant, en son consel; ou quel ms. le conte de Ligney, l'archediacre de Beugheun, le seigneur de Créveceur, mess[rs] David Florimont de Brimeu, Barat de Los, chevaliers, Jehan de Brimeu, s[r] de Humbercourt, Guy Guillebault, maistre Phle Mangard et plusieurs autres estoient.

HUGHES.

Ces lettres furent publiées à Lille, présent ms. le gouverneur, le XXVIII[e] jour de septembre, l'an XXXIIII (1).

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

---

(1) Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Lille, sentences de la gouvernance, fol. CCLXII v° à CCLXV r°.

BIBLIOGRAPHIE.

Plusieurs ouvrages intéressants pour l'histoire de Picardie et de l'Artois ont paru pendant les derniers mois de l'année 1861. Nous citerons, entr'autres, l'*Essai sur l'Histoire du régime municipal romain dans le nord de la Gaule*, par M. Taillior, conseiller à la Cour impériale de Douai (1); l'*Histoire de la ville et du château de Creil*, par M. Mathon, correspondant du ministère de l'instruction publique et membre de la société académique de l'Oise à Beauvais (2); un *Eloge de Duméril, prononcé à la séance de rentrée de la faculté de médecine de Paris, le 15 novembre 1861*, par M. Moquin-Tandon, professeur à cette faculté (3); et le *Discours prononcé à la rentrée de l'Ecole de médecine d'Amiens, le 11 du même mois de novembre*, par M. le docteur Henri Herbet, professeur de pathologie externe (4). Tous ces écrits sont pleins de détails curieux que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, faute d'espace.

Disons seulement que le livre de M. Taillior, si avantageusement connu dans le monde savant, renferme une foule de passages piquants sur les derniers temps de l'empire romain dans nos contrées. « Toutes nos légendes de saints, dit-il, sont remplies des souvenirs de l'implacable intolérance que déploya Maximien Hercule, avec son digne ministre Rictius Varus, préfet du prétoire. Saint Lucien, missionnaire et apôtre à Beauvais, saint Crépin et saint Crépinien à Soissons, saint Quentin à Vermond, etc., subissent tour à tour le martyre et périssent par le fer des bourreaux. Mais la terre du Christ, arrosée de leur sang, n'en est que plus féconde en dévouements héroïques. Ces déplorables excès sont les derniers actes de Maximien dans la Gaule (p. 5).

---

(1) Un volume grand in-8°, Douai, Ve Adam, 1861.
(2) Un vol. in-8°, planches, Beauvais, imp. d'Achille Desjardins.
(3) In-4°, Paris, Rignoux, imprimeur de la faculté de médecine, 1861.
(4) In-8°, Amiens, 1861, typographie d'Alfred Caron.

A la page 20, parlant de la *Gaule Belgique du IVe siècle, du territoire de chaque cité et de sa distribution en cantons ou pays*, M. Taillior prétend que la plupart des peuplades ou cités avoient alors emprunté leur dénomination nouvelle à la configuration ou à l'assiette des lieux qu'elles habitaient ainsi, les Sacssons, autre *Narcidunum*, avoient créé: *Noviomugus*, la nouvelle ville; — Laon *Laodunum*, colline du bois; — *Vermond*, la haute montagne (plus tard Saint-Quentin).

Des Bellovaques, continue le savant conseiller, étoient issues: *Beauvais* à l'enceinte irrégulière, baignée par le Thérain *(Thard)*; — *Senlis* ou la ville des bois *(Silvanectes)*; — *Ambiani*, la peuplade du *pourtour*, etc.

Si ces étymologies ne sont pas toutes incontestables, au moins elles ont pour elles, le mérite de la nouveauté, car nous ne sachions pas que jusqu'ici on ait expliqué ce nom d'*Ambiani* par ces mots: la peuplade ou *pourtour*.

Au reste, M. Taillior a pris soin de justifier dans une note cette étymologie nouvelle; selon lui elle viendrait de *amb* autour, parce que dit-il, les Ambiens s'étoient cantonnés vers le nord, dans un rayon *demi-circulaire*, AUTOUR des Bellovaques dont ils étaient un essaim détaché. Ces cités, ainsi formées de la nation des Bellovaques (les Belges par excellence) composaient ce que l'on appelait le *Belgium*.

Nous voudrions pouvoir suivre M. Taillior jusqu'au bout de son livre, mais nous le répétons, faute d'espace cela nous serait impossible. L'ouvrage de M. Mathon, qui n'est pas moins intéressant et qu'accompagnent de jolies vues du château de Creil à diverses époques, sera l'objet d'un compte-rendu spécial, dans un des prochains numéros de la *Picardie*.

— L'*Éloge de Constant Duméril*, par M. Moquin-Tandon, est un travail consciencieux et plein d'apropos puisque l'Académie d'Amiens paraît avoir elle-même mis cet éloge au concours. Nous ne pouvons d'ailleurs résister au plaisir de citer ce passage de l'écrit de M. Moquin-Tandon; il suffira pour donner une idée du mérite anecdotique qu'offre cet opuscule:

« Le jeune Duméril accompagnait souvent sa mère dans une église de sa ville natale. Cette église abritait sous ses corniches plusieurs petits ménages d'hirondelles, au-dessous des nids, gisaient sur le sol çà et là, de malheureux insectes meurtris ou mutilés, échappés au moment de la becquée. Constant remarqua ces insectes, il admira leurs couleurs; il en recueillit un certain nombre.... Le sentiment de la curiosité n'est pas toujours le mobile de l'étude; mais lorsqu'il est vif et durable,

il peut conduire plus tard à la science en faisant naître un goût ardent et réfléchi ! vers l'âge de quinze ans, notre jeune observateur montrait déjà pour l'entomologie une passion précoce peu ordinaire chez un enfant (1). Il cultivait aussi avec enthousiasme les autres sciences naturelles, surtout la botanique. Il avait l'habitude de communiquer à ses amis, dans des causeries presque savantes, les résultats de ses petites découvertes et préludait ainsi, sans s'en douter, aux fonctions si difficiles qui devaient honorer toute sa vie. »

Le reste de l'Eloge de notre célèbre compatriote est écrit d'une manière aussi savante et aussi agréable. A la suite se trouve une longue liste des mémoires, notices, traités et rapports qu'on lui doit.

— M. le docteur Herbet, dans son *Discours de rentrée de l'Ecole de médecine d'Amiens*, a cru devoir, lui aussi, faire l'éloge de M. Barbier, en même temps qu'il adressait de sages conseils aux élèves qui suivent les cours de cette école. Si ses œuvres ont vieilli, dit-il, comme vieillissent tous les travaux scientifiques, M. Barbier n'est point oublié pour cela, et le monde médical tout entier connaît, proclame parmi les noms illustres des grands médecins qui ont honoré la France, celui de notre ancien et vénéré maître (p. 17).

F***

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

(1) Sa mère, rapporte M. Moquin-Tandon, fut obligée de faire à ses vêtements une poche *de peau*, parce qu'il trouait celles de toile en les remplissant de différents objets d'histoire naturelle qu'il recueillait autour de la ville.



TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME.

ANNÉE 1861.

ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS.

HISTOIRE.

NUMISMATIQUE.

POÉSIE.

LITTÉRATURE.

BIOGRAPHIE.

CHRONIQUE.

Cavalcade d'Abbeville. — *Square de la place Saint-Denis*, par M. H. Dusevel, p. 89. — *Société des Amis des Arts du département de la Somme*, par G. D***, p. 191. — *Société d'Emulation d'Abbeville*, par le même, p. 431.

BIBLIOGRAPHIE.

Un mot aux Lecteurs de la Picardie, par M. Lenoel-Herouart, p. 1.

Histoire de Montreuil-sur-Mer et de son château, par M. Fl. Lefils, avec des annotations, par M. H. Dusevel, p. 45.

Note sur un recueil de Cantiques religieux recueillis par G. P. B. (*Guy Patin Beauvaisin*), par M. Mathon, p. 181.

La tour de Babel, par M. Henri Calland, p. 192.

Mémoire sur les ruines du Crotoy, par M. Fl. Lefils, p. 334.

A la Cathédrale d'Amiens, par M. Calland, id.

Recherches historiques sur l'Imprimerie et la Librairie à Amiens, etc., par M. Ferd. Pouy, ibid.

Beauvais et ses environs, par M. Baraud, p. 132.

Histoire abrégée du trésor de l'abbaye de Corbie, p. 480.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, tome X, id.

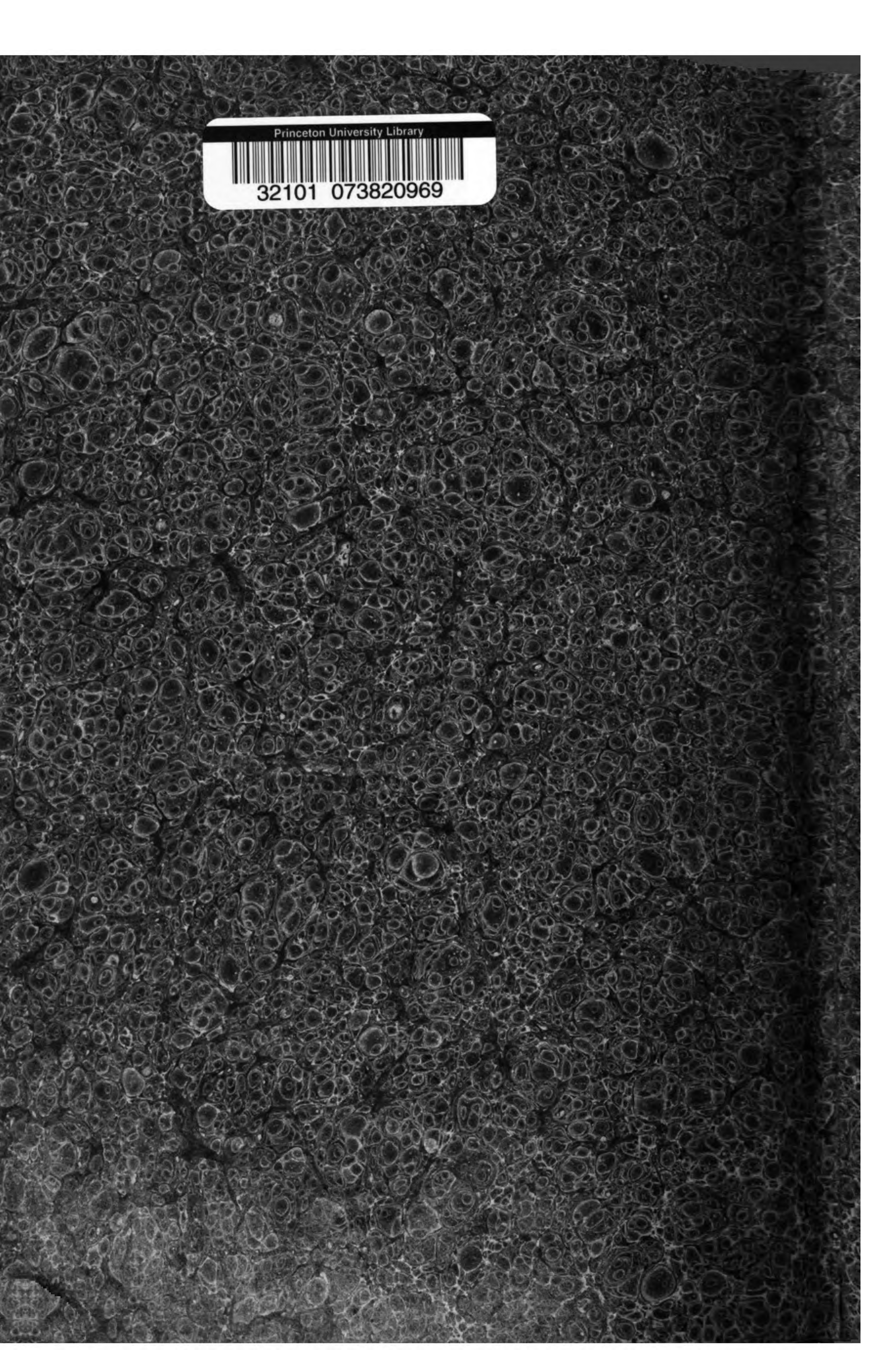
Essai sur l'Histoire du régime municipal romain dans le nord de la Gaule, par M. Taillior, p. 570.

Histoire de la ville et du château de Creil, par M. Mathon, id.

Eloge de Duméril, par M. Moquin-Tandon, p. 571.

Discours prononcé à la réntrée de l'Ecole de médecine d'Amiens, par M. Herbet, id.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.


Princeton University Library
32101 073820969

